This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

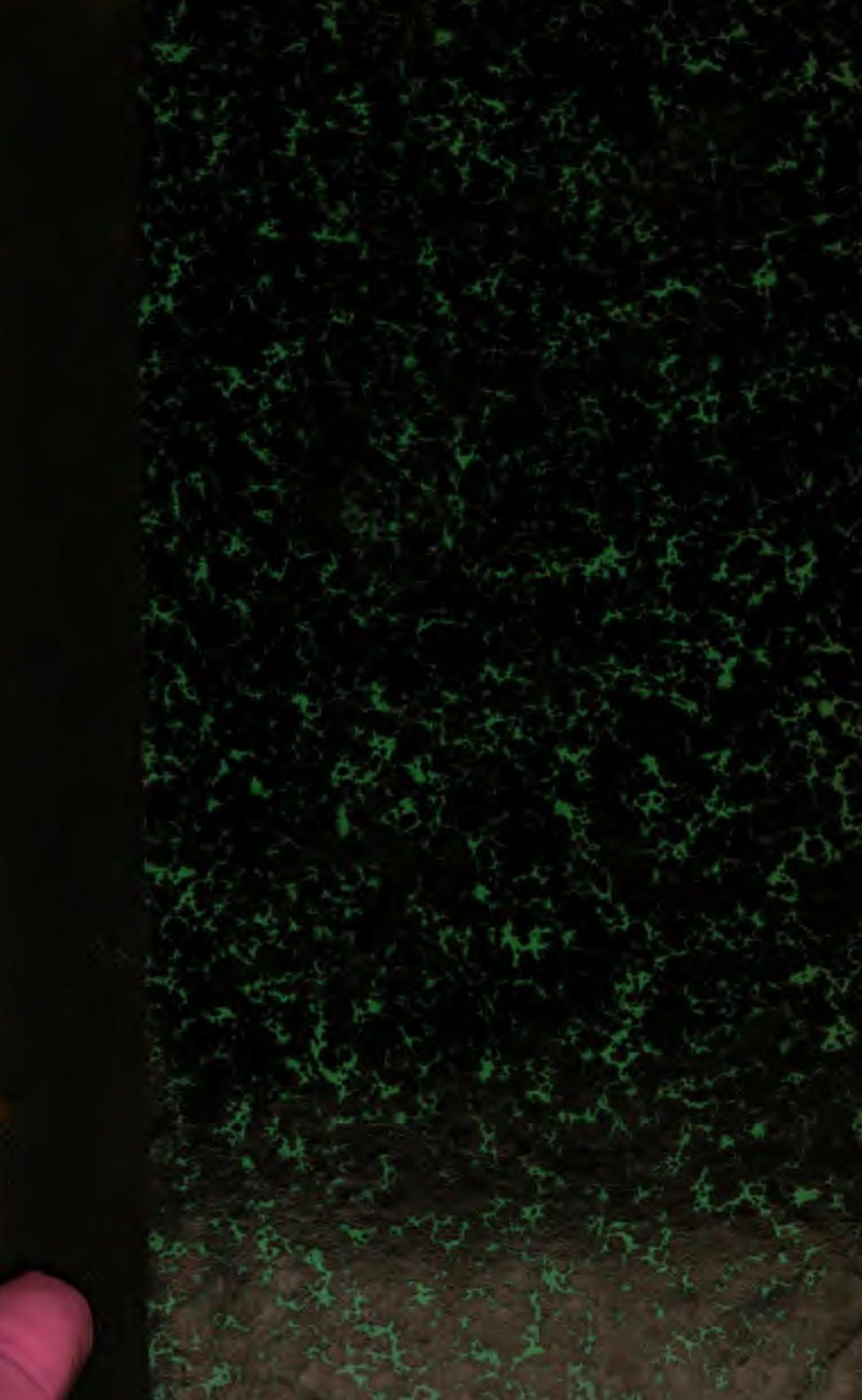

L Soc
1621
74

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787–1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

Rennes. — Typographie de A. Marteville et Lefas, rue Royale, 8.

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

DERACHE FUNC

SEIZIÈME SESSION,

TENUE A RENNES EN SEPTEMBRE 1849.

TOME II.

RENNES,

AU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

PARIS,

CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

Septembre 1850.

L Soc 1621.74
~~Sci SO.102~~

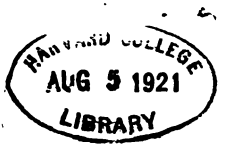

DEGRAND FUND

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

XVI^e^ SESSION.

SECTIONS.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

QUATRIÈME SECTION.

Histoire et Archéologie.

Séance du 2 Septembre 1849.

A onze heures et quart, M. de Caumont, Vice-Président du Congrès, ouvre la séance comme Président provisoire de la section. En l'absence des Secrétaires, M. de Beaurepaire tient la plume.

M. de Caumont fait connaître que la section doit s'occuper de la formation du bureau, et l'invite à procéder par la voie du scrutin à la nomination du Président et de quatre Vice-Présidents.

Deux urnes reçoivent les votes des membres de la section. Le dépouillement se fait et donne le résultat suivant :

M. Lambron de Lignim est appelé à la présidence par la presque unanimité des suffrages. MM. Bourdon, comte de Mellet, Bizeul, d'Izarn, sont appelés aux vice-présidences par une majorité plus ou moins forte.

En conséquence, M. de Caumont proclame M. Lambron de Lignim Président de la quatrième section, et MM. Bourdon, comte de Mellet, Bizeul et d'Izarn Vice-Présidents; il les invite à prendre place au bureau.

M. Lambron de Lignim, en s'y plaçant, adresse aux membres de la section quelques paroles chaleureuses de remercîment.

Deux Secrétaires-adjoints sont nommés, MM. de Soultrait et de Beaurepaire.

Les questions du programme concernant l'histoire et l'archéologie sont lues par M. le Président, qui prie les membres de la section de faire connaître celles qu'ils se proposent de traiter.

Quatorze membres se font inscrire, savoir :

Sur la 1re question et sur la 2e, M. Duchatellier;

Sur la 3e, M. de la Borderie;

Sur la 5e, MM. Bizeul et Toulmouche;

Sur la 6e, M. de Wismes;

Sur la 7e, MM. de Wismes et de la Borderie;

Sur les 8e, 9e, 10e, 11e, 12e 13e et 14e questions, MM. A. de Blois, Ramé, de la Borderie;

Sur la 15e question, les mêmes et M. de Wismes;

Sur la 16e, MM. de Wismes, Duchatellier et de Caumont;

Sur la 17e, M. Bizeul;

Sur la 18e, MM. Bourdon, de Soultrait et de Caumont;
Sur la 19e, MM. de Mellet et Bourdon;
Sur la 20e, M. de la Sicotière;
Sur la 21e, M. Parker;
Sur les 22e, 23e et 24e questions, M. Lambron de Lignim.

M. de Mellet propose d'annexer à la 22e question les deux questions suivantes, qui semblent de nature, par leur but pratique, à intéresser vivement les membres du Congrès :

1. — Quelles sont les conditions de fabrication dans lesquelles doivent être établis les vitraux modernes, quant à leur durée, à leur but et à leur effet?

2. — Quelles sont les conditions archéologiques dans lesquelles doivent être traités les vitraux modernes, eu égard au style de l'édifice religieux (moyen-âge ou XIXe siècle) qu'ils sont destinés à meubler?

Ces deux questions seront soumises à l'examen de la commission permanente du Congrès, conformément à l'article 15 du Réglement.

La séance est levée vers une heure.

Séance du 3 Septembre 1849.

Présid. de M. LAMBRON DE LIGNIM. — M. DE BEAUREPAIRE, Secrét.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la première question du programme, question ainsi conçue : « L'établissement des castes dans l'antiquité a-t-il été nuisible ou favorable au développement de la civilisation? »

M. Duchatellier, inscrit pour traiter la question, obtient

la parole. Il se livre d'abord à des considérations générales sur les grands peuples de l'Orient, chez lesquels l'institution des castes paraît avoir eu, dans l'antiquité, l'organisation la plus forte et la plus persistante; puis, s'arrêtant à l'histoire particulière de l'ancienne Egypte, il dit :

La constitution politique d'un peuple nous a toujours paru dépendre beaucoup plus de la condition réelle de la famille, des droits du citoyen et de l'assimilation de ses facultés à l'œuvre générale de l'association, que de la charte proprement dite des pouvoirs organisés qui se trouvent préposés au mouvement gouvernemental. C'est à ce titre que la constitution propre des classes de citoyens entre elles, l'histoire des castes pour l'Egypte nous paraît une des études les plus utiles à faire pour bien comprendre, chez ce peuple, et l'action de sa puissance, et la loi de son développement.

Ce que nous dirons de l'Egypte peut, au reste, se rapporter presque complètement aux Indous, aux Hyrcaniens, aux Mèdes, à tous les grands peuples qui, avant l'avénement d'un nouveau principe de travail et de liberté en Grèce, formèrent cette longue histoire du monde qu'au v^e^ siècle avant l'ère chrétienne, Hérodote disait déjà presque effacée.

Mais, on sait que les anciens sont restés divisés sur l'histoire et les subdivisions de ces castes; toutefois, on peut dire que, dès que l'autorité souveraine des Pharaons fut, en quelque sorte, constituée sous la sanction sacrée de la divinité, dès que cette autorité fut posée au faîte de l'édifice comme une pensée de la volonté des dieux, on peut affirmer que les autres éléments de la société égyptienne furent aussi délimités d'une manière complète, revêtus d'un même caractère d'inaltérabilité et de sainteté.

L'hérédité et le maintien des faits établis fut, en effet, pour toutes les classes de citoyens, la première condition de leur existence : c'est ce qui ne peut être mis en question; et quant au caractère religieux que l'institution comporte d'elle-même, on ne peut en douter non plus. Les élus

du système, les prêtres voient leur caste environnée de toute espèce de priviléges.—La caste des infimes citoyens, celle des porchers, est à tout jamais frappée d'un caractère de réprobation qui pèse sur elle comme le sceau des victimes dont les prêtres marquaient les animaux destinés au service des autels. — Le porcher était immonde comme les animaux dont il avait la garde, et son toucher demandait, de par la loi, les mêmes ablutions que le toucher du porc ou de tout autre animal réputé impur. C'est ainsi que la religion avait, au même titre, prononcé l'inviolable caractère du prince et des classes supérieures, l'infériorité et l'exclusion de quelques autres hommes, qui se trouvaient à la fois séquestrés de la société, repoussés du temple même (1).

On ne peut pas douter, d'après ces premiers faits, que la société égyptienne, pour se constituer ainsi à l'aide d'exceptions prononcées, ne se soit d'abord formée d'éléments fort divers, et tels que le droit des uns sur les autres ait dû procéder de la conquête et de la force, de la différence des races surtout, et aussi de celle des titres qu'eurent dans le principe les hommes qui s'établirent sur le sol, soit comme conquérants, soit comme alliés ou comme vaincus, comme exploitants ou comme exploités (2).—Les longs débats engagés sur les races d'hommes qui formèrent le fond de la population égyptienne prêtent une grande autorité à notre dire, et il n'est guère permis de douter que tant de distances entre les classes de la société égyptienne ne furent

---

(1) Hérodote, lib. 2, c. 47.

(2) Suivant Belzoni, les momies de la Thébaïde seraient préparées d'après des méthodes différentes, et calculées suivant les diverses castes auxquelles auraient appartenu les personnes dont on retrouve les restes. Les prêtres, suivant lui, auraient toujours été embaumés les bras croisés, ainsi que les montrent les figures sculptées qui les rappellent. Les restes des castes guerrières et privilégiées seraient toujours pourvus de cercueils en bois et ceux des hommes du peuple en seraient au contraire privés. Il établit, d'ailleurs, le rapport de ceux-ci à ceux des classes élevées comme 10 est à 1. (Belzoni, vol. 1, page 263.)

elles-mêmes que la conséquence de celles qui existaient entre les races qui formaient cette même société. Ce que les anciens nous ont dit des hommes bruns ou noirs, qui formaient la population du pays, est une nouvelle indication de ce que nous avançons. — D'ailleurs, si l'histoire nous montre dans quelques pays des sociétés politiques dont les éléments, séparés entre eux, jouissent de priviléges plus ou moins grands, je ne sache pas qu'elle nous en montre où la division par castes ait eu lieu sans que la distinction du sang et de la race n'y soit entrée pour quelque chose.

Sachons donc quels furent les droits et les distinctions de ces castes entre elles, car elles comprennent tout le problème de la civilisation égyptienne. — Trois auteurs surtout peuvent nous fixer sur la division même de ces castes : Hérodote, qui en dénonce sept, *les prêtres*, *les gens de guerre*, *les laboureurs*, *les porchers*, *les marchands*, *les interprètes*, *les pilotes* ou *gens de mer;* Diodore de Sicile, qui en désigne six, si l'on comprend pour une caste la dynastie des princes régnants, à savoir, *les prêtres*, *les rois*, *les guerriers*, *les laboureurs*, *les bergers* et *les artisans*, et Strabon, qui n'en nomme que trois, *les soldats*, *les laboureurs* et *les prêtres*.

Il n'est pas facile de concilier ces versions entre elles, et, si l'on ne savait par deux des auteurs précités, par Hérodote et Diodore, que les rois, les prêtres et les guerriers se partagèrent la direction des affaires publiques et les revenus territoriaux, nous n'aurions peut-être jamais aperçu la corrélation qui peut exister entre les éléments opposés de la société égyptienne, évidemment partagée en castes de conditions très-différentes. Si nous nous en rapportons toutefois à Diodore, nous dirons que la caste des prêtres, tenant le premier rang dans l'Etat, jouissait du tiers des revenus publics; qu'elle était, à ce titre, chargée des détails du culte, et qu'elle devait au roi ses conseils et ses avis sur toutes les affaires de quelque importance, à raison de la connaissance que ses membres avaient de l'avenir, soit par l'observation des astres, soit par les sacrifices qu'ils offraient

aux dieux, ou par les enseignements qu'ils tiraient des livres sacrés. — Réunis en colléges, leurs enfants héritaient de leurs droits et de leur science. — Ils étaient aussi chargés de l'enseignement public (1).

La deuxième partie des revenus était attribuée aux rois, qui devaient s'en servir pour la dépense de leur maison, pour les frais de la guerre et les récompenses à décerner pour cause d'utilité publique.

Quant à la troisième partie, elle était acquise à la caste des guerriers, pour le fait d'arme et de guerre qui leur incombait de père en fils.

Suivant le même auteur, les laboureurs, les bergers et les artisans formaient sous ces castes dominantes d'autres classes ou castes, dont la première, moyennant un léger salaire, vaquait, de père en fils, à tous les travaux d'agriculture sur les terres qu'ils tenaient des castes privilégiées possédant le sol. — Il en était de même des pasteurs ou bergers, qui s'occupaient exclusivement de tout ce qui concernait l'élève des animaux domestiques, soit bœufs, vaches, chevaux, porcs, oies, poulets, etc., et toutes les deux, ces classes étaient arrivées, à l'aide de la tradition et de l'expérience, à des procédés si perfectionnés, qu'abandonnant sur plusieurs points, comme pour la volaille, les pratiques ordinaires de la nature, ils obtenaient par l'incubation artificielle des produits d'une abondance complètement exceptionnelle.

Mais ce qui concernait les artisans et l'art proprement dit était encore plus étonnant; et comme le signalait Diodore au moment où il écrivait (environ soixante ans avant J.-C.), cette notable supériorité qui se remarquait dans les monuments de l'Egypte ne peut évidemment procéder

---

(1) On trouve dans le palais de Karnac une inscription relative au grand-prêtre d'Ammon *Osorchou*, où il dit de sa personne : ***Moi qui (par mon père) suis fils des grands prophètes d'Ammon et fils de prêtre du côté de ma mère.***

que de cette continuité non interrompue de moyens, de méthodes et de perfectionnements que la pratique, dans un temps où l'art n'avait point encore d'histoire, tirait incessamment des générations, qui se transmettaient de l'une à l'autre ce que l'expérience et la science venaient à confirmer.

Je sais que l'on a souvent opposé à ce système les graves inconvénients de la possession exclusive des arts ou de la science, qui, ainsi exploités par privilége, auraient manqué, dit-on, de cette vive excitation que la concurrence et l'ambition savent leur donner. Il y aurait une longue dissertation à faire sur cette matière; mais, pour ne nous arrêter ici qu'aux faits capitaux et décisifs de l'argumentation que nous pourrions emprunter, ne pourrait-on pas dire qu'à nulle autre époque l'art et la science ne s'élevèrent d'une manière plus constante et plus rapide vers les grands résultats qu'il leur est donné d'atteindre? Et quelles sociétés, en effet, pour l'astronomie, pour les arts d'application, pour la philosophie même, pourraient le disputer à ceux dont les grandeurs en ruine depuis vingt siècles nous laissent encore dans l'étonnement et quelquefois dans l'impuissance de les imiter? L'art et la science ont incontestablement multiplié leurs moyens dans nos sociétés modernes; mais ont-ils, en définitive, produit de plus grandes choses? On peut au moins en douter, en considérant les prodigieux et gigantesques résultats de la civilisation égyptienne.

Nous ne connaîtrons jamais parfaitement la vie publique et privée de ce peuple; mais, encore une fois, à voir ses œuvres, à voir ce qui nous a été appris de ses procédés, si ingénieux et si étonnants jusque dans les plus petits détails de la vie, est-il à croire et serait-il possible que ces grandes classifications du travail et de la vie publique n'eussent été conçues et exercées que pour tuer le génie ou le comprimer? Et à quoi donc aurait servi ce deuxième tiers des revenus publics qui devait, par les mains des Pharaons, se répartir en récompenses nationales? Puis,

quand les castes privilégiées remettaient leurs domaines aux deux classes des laboureurs et des pasteurs que nous voyons obtenir des produits si heureux et si abondants, croyez-vous que le mérite individuel de ces industriels fût chose indifférente et sans prix aux yeux de ceux qui leur confiaient leurs domaines? Le puissant véhicule du progrès et de l'amélioration n'avait point été éteint là plus qu'ailleurs; seulement, à ce qu'il paraît, cette concurrence sans contrepoids, qui trouble si souvent notre industrie, avait été contenue dans le principe pour ne s'exercer que dans des limites sagement réglées. Les choses ne se sont pas passées autrement dans l'Inde, et les lois de Manou arrivées jusqu'à nous abondent de détails à cet égard.

Ne nous dissimulons pas cependant que ces explications ne soient très-loin de compléter les notions que nous voudrions avoir sur le rang et les relations des castes entre elles, sur leur organisation personnelle, sur leurs forces relatives et sur l'application de leurs ressources physiques ou intellectuelles au grand œuvre de la civilisation égyptienne. Mais où aller puiser aujourd'hui les renseignements qui pourraient compléter nos idées sur cette organisation? Les monuments écrits sont muets, et les restes imparfaits que quelques pierres sculptées nous ont transmis ne nous apprennent même pas si les diverses castes de la société égyptienne avaient un signe extérieur et apparent du rang qu'elles pouvaient avoir. On peut distinguer dans beaucoup de cas un prêtre d'un guerrier, un marinier d'un cultivateur, un ouvrier en terre d'*un faber*, mais rien, au moins de connu, qui dise à quelle caste les uns ou les autres appartiennent. La possession du sol telle que nous pouvons l'étudier encore sous la domination arabe et musulmane, nous paraît seule capable de fournir quelques indications sur l'objet de nos recherches.

Ce qu'il y a de fort remarquable, en effet, c'est que cet état de choses n'a pas, à bien dire, changé en Egypte depuis les Pharaons, et que la puissance des Arabes, celle des Musulmans comme celle du Pacha qui règne aujour-

d'hui sur ce pays. se sont en quelque sorte fondées, dans notre âge comme dans les temps anciens, sur la complète disposition de la propriété territoriale, sorte d'émanation de la puissance souveraine (1).

Quant aux temps anciens, Hérodote et Diodore s'en expliquent catégoriquement; et, en même que ce dernier nous apprend qu'Isis, en fondant le culte de son époux, attribua aux prêtres, auxquels elle remit ce soin, *la tierce partie de toutes les terres et revenus du pays*, nous voyons, par un autre passage de cet auteur et par plusieurs fragments de l'histoire d'Hérodote, que la caste des gens de guerre jouissait d'un tiers des revenus de l'État ou d'une certaine portion du sol de l'Égypte (2). — Un passage de la Genèse, relatif au ministère de Joseph, sous la domination des Hyck-Schos, est toutefois plus explicatif encore; et, d'après le texte hébreu, toutes les terres, à l'exception de celles des prêtres, étant devenues la propriété des Pharaons, auraient été régies depuis cette époque en vertu des arrangements que Joseph prescrivit lui-même pour leur culture, à savoir, que les détenteurs du sol recevraient des semences des greniers publics, ensemenceraient leurs terres, donneraient le cinquième de leur produit au roi, et con-

---

(1) Un des caractères spéciaux de la propriété et du travail en Orient a toujours été l'agglomération et la mise en commun des efforts de l'homme. C'est à ce titre que, dans presque tous les pays de l'Asie, la possession du sol est regardée comme un des attributs de la souveraineté. De nos jours, Runjet-Sing, dans le Penjab, et Mohamed-Aly, en Egypte, n'ont donné une si puissante force à leurs gouvernements, une si utile direction à leur pays, qu'en s'appuyant sur ce principe. Mohamet, le grand prophète, dont la pensée imprima aux peuples orientaux une direction si sûre, n'avait eu garde lui-même d'oublier ou de négliger ce principe, et l'on trouve dans sa loi que la terre appartient *à Dieu et au souverain qui en est le représentant*. Les Kalifes, ses successeurs, en firent l'application et créèrent l'institution du *Mékémeh*, qui veille, au nom du souverain, à la juste transmission des propriétés.

(2) Diodore, lib. 1, cap. 2 et 8. — Hérodote, lib. 2, cap. 168.

raient les quatre autres parties, afin de pourvoir à leur entretien et à celui de leur famille (1).

Mais cet état de choses ne peut être considéré comme ayant été l'état immuable de la propriété territoriale en Égypte : plusieurs passages d'Hérodote le prouvent. Il en est un d'abord qui nous apprend que, sous Sésostris, *douze aroures de terre exemptes de toutes charges et de toutes redevances* furent données à chaque homme de guerre (2). — Il en est un autre qui nous apprend qu'à l'avénement du prêtre Sethos au trône (713 avant J.-C.), les douze aroures de terre qui avaient été données aux gens de guerre leur furent retirées (3). Enfin, un passage du même historien nous apprend que Sésostris, rentrant de ses conquêtes, fit le partage des terres, assignant à chaque Égyptien une portion égale qu'on tirait au sort, à la charge de payer tous les ans au prince une redevance qui composait son revenu (4). Il est dit en outre que si le fleuve enlevait à quelqu'un une partie de sa portion, il allait trouver le roi et lui exposait ce qui était arrivé. Le roi envoyait des arpenteurs sur les lieux, et la redevance ne se payait qu'à proportion du fonds qui restait.

Ce dernier passage se rapproche beaucoup, sans contredit, de celui de la Genèse, et si on les prend l'un et l'autre comme l'expression la plus étendue de l'état de la propriété foncière en Égypte, il faudrait s'arrêter à l'idée que la possession du sol fut en quelque sorte un des apanages de la royauté, et que celle-ci en disposa complètement. Du reste, comme nous l'avons dit, les choses n'ont point changé en Égypte de nos jours, et les *fellahs* du Pacha ne sont pas dans une position fort différente de celle où Joseph et Moïse nous montrent les laboureurs de leur temps, cultivant au nom de leur maître, les terres qu'on leur concé-

(1) Genèse, ch. 47. — V. 23 et 24.
(2) Hérodote, lib. 2, cap. 168.
(3) Hérodote, lib. 2, cap. 141.
(4) Hérodote, lib. 2, cap. 109.

dait, moyennant une redevance qu'Hérodote ne détermine pas, que Joseph fixe au cinquième.

La possession du sol fut donc un des droits de la souveraineté pharaonique; mais ce droit était-il complet et absolu; ou, s'il ne l'était point, comment se trouvait-il limité? c'est ce qu'il est difficile de dire.

Et, en effet, comment Diodore, qui visite l'Egypte quatre siècles après Hérodote, aurait-il dit que les terres et les revenus publics étaient partagés en trois portions égales, dont l'une au clergé, l'autre au roi, et la troisième aux gens de guerre, s'il n'avait trouvé les choses en cet état au moment de sa visite?

Il n'est pas, au reste, du tout invraisemblable que les choses aient pu se disposer ainsi, à la suite des nombreuses révolutions qu'amenèrent les invasions de l'étranger, et il peut très-bien se faire que les conquêtes successives des Perses et des Grecs aient naturellement conduit le pouvoir royal à se départir en faveur du clergé et des gens de guerre du droit de disposer du sol et de ses ressources, comme un moyen d'appuyer sur les deux castes prépondérantes du pays l'autorité qu'il partageait avec elles. — Mais cela étant pour le temps de Diodore comme pour celui d'Hérodote, pour le temps de Sésostris comme pour celui de Joseph, et les conditions de cette remise aux castes privilégiées ayant pu seules changer ou s'étendre, qu'en était-il au fond de cette remise? qu'en était-il du contrat de louage ou de possession du prince aux castes privilégiées, et de celles-ci aux ouvriers exploitants? car je ne suppose pas que le prêtre, non plus que le guerrier, aient jamais travaillé leurs terres de leurs propres mains. Un passage de Diodore s'en explique : il dit positivement que les laboureurs prenaient un petit salaire des prêtres, du Pharaon et des gens de guerre, pour cultiver leurs terres. (1) La position élevée du sacerdoce dans l'Etat et dans les

(1) Diodore de Sicile ; lib. 2, cap. 8.

sciences en faisait, en effet, une nécessité; et le temps que les prêtres devaient au culte, au commerce des lettres, à l'enseignement public, à la gestion de certaines affaires dans les conseils du prince ou ailleurs, ne leur eût pas permis de s'occuper de la mise en valeur de leurs terres. Quant aux gens de guerre, les exigences de leur position étaient évidemment les mêmes, puisqu'ils devaient incessamment se livrer à la pratique des armes, y entretenir leurs enfants et tenir garnison sur les marches du pays, sans en pouvoir sortir quelquefois pendant trois ans, comme cela arriva sous Psamétichus. — Comment, dans ces conditions, l'homme de guerre eût-il été en même temps le laboureur attaché au sol qui lui avait été concédé? Cela ne se pouvait. La répartition des gens de guerre dans certaines provinces, par préférence à certaines autres, comme cela avait lieu au temps d'Hérodote, quand il trouva les *Hermotybies* et les *Calasiries* réparties entre le Delta et les nomes des environs de Thèbes, prouve d'une autre part que les hommes de guerre s'établissaient dans les lieux mêmes où leur présence était nécessaire; mais que c'était là aussi qu'ils recevaient avec les terres qui leur étaient dévolues les revenus et les droits dont les tenanciers faisaient retour au prince ou à ses ayant-cause. Quelques passages d'Hérodote sur la solde et les rations de vivres en nature que recevaient les deux mille soldats qui avaient la garde du Pharaon ne permettent pas d'en douter, et nous ne pouvons comprendre autrement que comme une concession faite par le prince, la remise des terres, ou plutôt des droits et des revenus que ces terres, données ou retirées suivant le besoin de la politique, pouvaient offrir. — Constitués autrement, attachés au sol d'une manière inaltérable, les gens de guerre auraient été trop à redouter, auraient été un obstacle au lieu d'être une ressource, quand la politique ou la défense du pays exigeait qu'on les portât sur un point plutôt que sur l'autre, suivant que les intérêts asiatiques ou ceux de l'Afrique centrale dominaient ou menaçaient le pays.

qui profitait au *moultézim* d'une manière beaucoup plus large. Cette terre était travaillée par contrat de louage proprement dit, et le *fellah*, qui la fructifiait, n'était qu'un manœuvre gagiste. — Toutefois, le *moultézim* ne pouvait disposer de sa terre, même envers ses enfants, qu'à l'aide d'un rachat ou droit de succession qui servait à en obtenir l'investiture du Pacha. — S'il mourrait sans enfants, ou sans avoir fait de dispositions testamentaires, ses terres retombaient dans le domaine public. D'ailleurs, il n'y avait ni droit, ni succession collatérale, ni succession par ascendant.—Comme on le voit, c'est toujours l'État pour premier possesseur du sol, pour seul titulaire ayant droit de transmettre, même aux classes privilégiées, l'usage de la propriété territoriale. — Voilà pour les gens de guerre et les laboureurs-tenanciers ou *fellahs*.

Voyons à présent pour la propriété sacerdotale proprement dite, que les Turcs appellent *ouakf*. — Voici ce que nous lisons dans le curieux travail de M. Colin sur la constitution actuelle de la propriété en Egypte : « On comprenait sous la dénomination générale d'*ouakf* les biens affectés aux fondations pieuses. Quand ces biens consistaient en terres, elles prenaient le nom de *rizkah*. La plupart de ces donations ayant une origine antérieure à la conquête des Turcs, leur caractère religieux les plaça en dehors du droit commun, et elles ne furent pas soumises au *miri* établi par Sélim. — Les constitutions *d'ouakf* avaient primitivement pour objet la fondation de colléges ou *médressés*, la dotation de mosquées, l'établissement de bornes-fontaines, l'entretien de lampes de nuit, etc., etc.

» On le voit, l'*ouakf*, ou la fondation pieuse du régime actuel, était, comme celle de l'ancienne Egypte, exempte de toute charge publique et tout-à-fait en dehors du droit commun. Mais c'est aussi ce que nous disaient Hérodote et Diodore des terres affectées à l'entretien du sacerdoce, et il y a ceci de tout-à-fait spécial, que les terres anciennement affectées au sacerdoce durent souvent, comme les *rizkah* modernes, être affectées à l'établissement des colléges de

prêtres, à la dotation des temples (plusieurs inscriptions lues par Champollion en font foi), et probablement aussi à l'entretien des lampes de nuit, qui étaient répandues dans l'ancienne Egypte comme dans la moderne.

Quant à la mise en valeur de ces biens, les terres d'*ouakf*, comme celles d'*oussyeh*, étaient exploitées par le moyen de la corvée ou du salaire. N'est-ce pas aussi ce que les historiens grecs nous disent des terres sacerdotales, que la caste des laboureurs travaillait moyennant un nouveau salaire? Ici, comme dans les terres tenues par les *moultézims*, ou gens de guerre, nous retrouvons d'une autre part l'usage presque général des *oukil* ou procureurs-gérants. Ce que les grottes d'Elethya et tant d'autres scènes de la vie agricole des anciens Egyptiens nous ont appris sur leur emploi, ne nous permet pas de douter que, très-ordinairement, les entreprises agricoles de l'ancienne Egypte ne fussent dirigées, comme les modernes, par des intendants que l'on retrouve incessamment occupés à compter les troupeaux, à recevoir les grains de la récolte, à diriger ou à distribuer les travaux mêmes de la culture. On sait que Mohamet-Aly, en brûlant un jour tous les titres des *moultézims*, s'est mis à leur lieu et place, et s'est ainsi adjugé la propriété complète du sol. Peut-être n'est-ce là qu'un acte de souveraineté légale pour ce pays, et s'il était permis de lui chercher un précédent, nous ne serions pas éloigné de penser que quand *Sethos* retira aux gens de guerre, les *moultézims* de son temps, les douze aroures de terre que Sésostris leur avait données, il ne fit pas autre chose que son arrière-successeur Mohamet-Aly (1).

Toutefois, arrêtons-nous un instant à considérer les faits dont nous venons d'apprécier l'existence. D'abord constitué sacerdotalement, le gouvernement de l'Egypte paraît

(1) Voir la *Revue des Deux Mondes*, année 1840 : Lettres de M. Colin sur l'Egypte ; — et le *Times*, — novembre 1840 : — M. Kinnear's Cairo, Petra et Damascus.

avoir resté long-temps déposé entre les mains des prêtres, et c'est à cette époque sans doute que les chefs du pays furent désignés par le nom des dieux qu'ils servaient, sous le double titre de grands-prêtres et de chefs nominaux de l'Egypte. — Suivant quelques écrivains, une deuxième époque serait venue où la puissance du pays se serait développée et fixée à l'aide des formes électives. Ce que nous en disent les historiens grecs prouverait au reste que, pour cette fois encore, le pouvoir n'échappa point aux prêtres. — Rangés sur une montagne voisine de Thèbes, les prêtres et les guerriers, dans l'ordre de leur hiérarchie, décidaient entre eux, et à l'exclusion du peuple, des choix à faire. — A mesure qu'un candidat paraissait on recueillait les voix : — celle des prêtres principaux valait cent voix; — celle des prêtres de deuxième ordre, vingt; — celle des prêtres du troisième ordre, dix; — celle des guerriers seulement une.

Enfin serait venue une troisième époque, militaire et politique, dans laquelle le souverain, se consolidant de lui-même par l'hérédité et la sanction en quelque sorte sacrée que nous lui avons reconnue, se serait appliqué avec la disposition complète de toutes les facultés du pays, soit à l'expulsion des étrangers, soit à l'affermissement et au développement d'une nationalité dont la première pensée fut empruntée aux Dieux ou à la religion.

Ce serait à cette époque que tous les pouvoirs de l'Etat, émanés en quelque sorte de cette source sacrée, auraient été appliqués au plus grand développement du génie des habitants et des ressources du pays, non pas en laissant à l'homme la complète responsabilité de ses actes personnels, mais en dirigeant au contraire ses instincts et l'usage de ses facultés vers l'agrandissement d'une splendeur nationale où l'individualité du citoyen fut sacrifiée à la plus grande élévation de la nation elle-même.

Sans bornes et sans autres limites que les lois elles-mêmes, l'autorité royale, dans un tel système, fut une sorte de délégation de la divinité. Mais, subordonné à son tour

à la loi commune de la glorification nationale, le dépositaire de cette autorité irresponsable, tant qu'elle était vivante et exercée, venait lui-même subir à la porte du tombeau l'épreuve redoutable du jugement populaire. — Les cendres du roi étaient jetées au vent, quand il avait failli à sa mission. D'une autre part, la société entière, constituée sur le même principe, après s'être divisée sous cette même autorité en castes chargées, comme en passant, de l'usufruit de toutes les ressources du sol et de la nationalité égyptienne, ne s'attachant jamais ni à la terre, ni aux arts, ni aux sciences, autrement que pour appliquer ses forces personnelles à leur développement, semblait recevoir comme un dépôt les richesses de ses devanciers, à charge de les transmettre avec le nouvel acquis d'une expérience fondée sur la pratique que chaque génération devait éclairer, étendre ou rectifier.

Grand et dévoué à la fois, soumis à une volonté supérieure et surhumaine, ainsi s'avançait au milieu des siècles et des autres nations, naissant à peine à la civilisation, le peuple égyptien, plus attaché à la grandeur de son nom qu'à des jouissances matérielles, plus préoccupé de l'illustration nationale que des intérêts de l'individu.

C'est en général ce qu'ont fait aussi les Indous, les Perses et tous les peuples de l'Orient, qui, en passant par le régime des castes, ont semblé tout donner à l'élévation politique de la race par l'œuvre combinée de ses membres. — C'est qu'au premier moment de la formation des sociétés humaines, sans doute l'homme dut s'effacer aussi complètement que possible devant l'association pour lui donner le loisir de se constituer. — On ne peut se défendre d'aimer une pareille idée de grandeur; et il faut bien reconnaître que, dans ces temps primitifs et d'impulsion spontanée, cette seule méthode dut être capable de donner naissance à ces actes puissants et forts de sociabilité, qui nous font encore aujourd'hui nous tourner vers l'Orient, quand nous voulons remonter à la source féconde des doctrines philosophiques, des essais les plus hardis de l'art ou de la

science, toutes choses qui se rattachent par l'idéalisme à la véritable pensée de la divinité.

A tous ces titres, nous n'hésitons donc pas à regarder le régime des castes, dans l'antiquité, comme la cause la plus active du rapide développement de la civilisation. — Ce n'est pas à dire que le régime dût se perpétuer jusqu'à notre âge; que toutes les imitations qui en ont été faites aient été aussi heureuses, aussi légitimement motivées. — Mais pourquoi, en nous résumant en très-peu de mots, ne dirions-nous pas que Dieu, en réchauffant dans le sein des peuples les premiers éléments de la science qu'il leur avait promise, crut lui-même qu'il était nécessaire au développement de cette science que son germe s'abritât, en quelque sorte, sous l'autorité concentrée que la possession du sol, la tradition sacrée et l'immutabilité de la puissance politique pouvaient trouver dans l'institution des castes?

Si, plus libre et d'une allure plus personnelle, la science de nos jours continue ses développements sous le régime du libre examen, ne serait-ce pas tout simplement que le temps serait venu pour elle d'accomplir une autre phase de la loi de son expansion, sans que rien, pour cela, dans son passé, doive être condamné ou répudié.

M. Hamon, qui demande et obtient la parole, croit que la division par caste a été utile dans certaines circonstances et nuisible dans d'autres.

Les castes, dit-il, ont servi avantageusement à former la transition entre l'unité limitée de la famille et l'unité de la cité. La famille, en Orient, est une unité exagérée, représentée par le père en tout et pour tout. Familles et tribu, tout cela obéit à des dieux exclusifs et jaloux : de là une morale exclusive, un esprit hostile et l'impuissance de l'art et du commerce. Au contraire, dans le régime par caste, fondé, soit par l'agrégation volontaire des races, soit, ce qui arrive beaucoup plus souvent, par la conquête, trois ou quatre races obéissent à des dieux particuliers à chacune d'elles, mais aussi à un dieu général auquel ces dieux spéciaux et inférieurs se subordonnent.

Il y a là progrès, ascension évidente vers l'unité de Dieu, révélée aux hommes par le Christianisme. Ce progrès religieux, résultat de la division par castes, influe à la fois sur la morale, sur l'art et sur le commerce : sur la morale, car les castes agrégées, si elles ont des droits et des devoirs spéciaux, reconnaissent entre elles des droits et des devoirs qui leur sont communs; sur le commerce, car, avec cet état politique, il y a concours de plusieurs volontés vers un but commun, et les grandes agrégations d'hommes présentent un lien commun qui permet entre elles l'échange, tandis que l'isolement hostile des tribus le rendait antérieurement à peu près impossible; sur l'art, parce que, dans le second état de choses, l'art reproduit une idée plus parfaite. Il y a, sur ce point comme sur les autres, marche ascensionnelle vers le Christianisme, qui a formé l'art le plus beau, par cela même que cet art représente l'idée parfaite au point de vue intellectuel et moral.

A l'avènement du Christianisme, les castes qui le préparaient devaient tomber. Si partout ce résultat s'était produit, le rôle des castes dans le monde eût été un rôle exclusivement utile. Malheureusement, les castes se sont perpétuées dans le monde oriental, et c'est cette perpétuation intempestive de la caste, en face de l'idée parfaite dont elle devait préparer seulement l'éclosion, qui est nuisible et dangereuse pour la civilisation.

M. Hamon recherche ensuite pourquoi les castes sont tombées en Occident, tandis que le résultat contraire se produisait en Orient. Il attribue cette différence à l'anthropomorphisme, déification de l'humanité et de la mobilité qui formait le fond des religions occidentales, et au système panthéistique, qui, détruisant le libre arbitre, décrétant l'immobilité et l'extase, viciait profondément les doctrines religieuses de l'Inde et de l'Egypte.

M. Duchatellier répond à M. Hamon qu'il n'a jamais prétendu que la perpétuité des castes fût un bien : il croit avoir dit comme lui que, dans l'antiquité, les castes furent

aux expédients parfois très-simples et très-grossiers auxquels l'armée envahissante des confédérés eut recours, pour reconnaître que l'industrie était à peine née sur le sol de la Grèce, et que la production des objets d'échange y était au moins très-limitée.

Ce n'est qu'à partir d'Hésiode et du poème *des Travaux et des Jours*, c'est-à-dire vers le IXe siècle avant l'ère chrétienne, qu'on retrouve dans l'histoire des tribus grecques la trace d'une existence définitivement soumise au cours régulier des travaux agricoles et commerciaux.

On sait que le poème d'Hésiode mérita le prix aux funérailles de je ne sais quel prince de l'Eubée. C'était bien à un pays commerçant comme cette île qu'il appartenait d'être le premier en Europe à glorifier la loi nouvelle du travail qui se fondait en Occident, avec le double principe de la liberté et de la responsabilité personnelle ; loi toute émancipatrice, qui ouvrit pour le monde entier des horizons nouveaux quela loi absolue et jalouse des castes n'avait pu ni apercevoir ni deviner.

A ce point de vue la prise de Troie, qu'on a si souvent célébrée comme un triomphe et qu'on peut regarder aussi comme un des grands désastres de la Grèce, fut au moins réparée par l'avènement nouveau de tout un système de besoins et de travaux que la dureté des premiers changeurs de la côte avait en quelque sorte retardé de plusieurs siècles.

L'histoire des colonies grecques confirme ces détails de la manière la plus complète; et c'est, en effet, dans le VIIIe et le VIIe siècle avant l'ère chrétienne que nous voyons les Grecs de l'Eubée, de l'Ionie, d'Egyne et du Péloponèse lui-même se rendre simultanément sur tous les points accessibles de la Méditerranée, de l'Asie-Mineure, de la Grande-Grèce, de la Sicile, de l'Ibérie, du Pont-Euxin, et y fonder partout des colonies et des établissements que nous avons peine à compter.

Le commerce et l'industrie existèrent donc chez les Grecs avant leurs grandes guerres de l'indépendance, c'est-à-dire avant le Ve siècle.

Ces habitudes de commerce favorisèrent-elles la conquête de cette indépendance? Je crois qu'il n'est guère permis d'en douter; mais je ne vois pas aussi bien que cette conquête elle-même, c'est-à-dire que le refoulement de l'élément asiatique par les grands succès militaires de Marathon, de Platée, de Salamine et de Mycale, ait donné à l'industrie de la Grèce et à son commerce un développement plus étendu que celui qu'ils avaient atteint au moment de l'invasion médique.

Ces faits pourraient faire penser, et la série chronologique des établissements coloniaux de la Grèce vient à l'appui de notre opinion; ces faits, dis-je, pourraient faire penser que si la Grèce des Thémistocle et des Pausanias trouva, dans les grandes victoires de ces hommes illustres, le dernier mot de son indépendance politique, et avec elle l'agrandissement isolé de quelques-unes de ses plus célèbres républiques, il n'est pas aussi sûr que la Grèce entière et l'Occident y aient trouvé la condition assurée d'une grandeur qui pût vivre un instant à Sparte ou à Athènes, sans jamais avoir brillé pour tout un grand pays, capable à la fois d'en soutenir l'éclat et d'en faire prévaloir le principe.

Athènes et Sparte, après Mycale et Salamine, ne furent que deux rivales jalouses l'une de l'autre, qui mirent une couple de siècles à se contre-miner, en léguant à Alexandre, chef ardent et jeune, la mission, funeste pour tous, de détruire sans retour le juste prestige qu'exercèrent si longtemps sur le monde entier les inénarrables merveilles de la puissance orientale, que, plus tard, le despotisme farouche de Rome ne trouva même plus pour contre-poids.

En remontant, par ces considérations, jusqu'aux temps les plus prospères du commerce grec, que nous croyons fixés entre les VIII^e^ et V^e^ siècles avant l'ère chrétienne, nous restons toujours embarrassé de dire si une transaction honorable entre l'Orient et l'Occident, au temps des Darius et des Xercès, n'aurait pas été au moins aussi profitable au développement de la civilisation que les éblouissantes vic-

toires de Platée et de Marathon, car, en dernière analyse, les lauriers de ces journées n'appartinrent certainement pas à celle des deux populations qui était à ce moment la plus avancée dans les sciences et dans les arts.

En terminant, M. Duchatellier dit: « Je crains bien, Messieurs, de professer une opinion qui ne sera peut-être pas accueillie favorablement, et qui pourrait bien même être traitée d'hérésie, si ce n'est d'obscurantisme.—Je sais, en effet, moi-même ce qu'elle peut paraître avoir d'étrange et de paradoxal; mais ce n'est pas légèrement cependant que je la professe, et j'espère bien, un jour, pouvoir la justifier avec sûreté et d'une manière plus complète. »

M. Hamon, répondant à M. Duchatellier, dit qu'il considère la liberté comme la cause génératrice du commerce grec, et non comme son résultat. Pour lui, les Grecs devinrent commerçants, parce qu'ils se trouvèrent libres. En maintenant, au reste, que le commerce n'a point eu d'influence sur la liberté du peuple grec, il accorde à l'esprit commercial une certaine influence sur les conséquences de la liberté, c'est-à-dire sur l'égalité. Les Grecs, par rapport aux Perses, constituaient véritablement le parti de la civilisation; ils représentaient, comme anthropomorphistes, la mobilité ou le progrès, tandis que les Perses, dans leur panthéisme, représentaient la cause de l'immobilité et de la barbarie,

M. de Wismes demande et obtient la parole. Il manifeste sa défiance pour les larges formules qui mènent souvent à de grandes exagérations. Étonné d'une appréciation qui se trouve dans la dissertation de M. Hamon, au reste pleine d'ingénieux aperçus, il se mêle à la discussion, bien qu'il ne se trouve guère préparé sur la question agitée. Il ne peut croire que l'anthropomorphisme seul ait conduit les Grecs à la liberté, et de la liberté au commerce et au culte des arts. Trois causes plus importantes, dit-il, semblent déterminer avant tout la vocation commerciale d'une nation: ces causes sont la position territoriale, les besoins matériels, les instincts de race.

N'est-il pas naturel qu'un peuple habitant au bord de la mer s'habitue vite aux périls de ce perfide élément? Ne doit-il pas concevoir de bonne heure l'idée d'y transporter sa fortune et ses pénates? Son territoire est souvent restreint; mais la mer est immense : elle appartient au plus audacieux. Parfois tout lui manque, son sol est aride, le sable le couvre ou le granit perce partout, les moindres plantes n'y viennent qu'à regret, et l'aquilon courbe les arbres presque dès leur naissance. Devant lui, au contraire, sont des ports, des entrepôts où tout se trouve en abondance, le lin dont il tissera sa tunique, le bois dont il construira sa maison, le blé dont il nourrira ses enfants. Un peu de courage, et toutes ces choses seront à lui! L'argent, il est vrai, lui manque d'abord pour les payer; mais, outre que son industrie sait mettre en œuvre ces matériaux, en augmenter la valeur, et qu'il peut reporter un pour dix, souvent aussi derrière lui ne se trouve-t-il pas des peuples qui regorgent de tout et qui, pour écouler le trop plein de leurs productions, pour se procurer d'ailleurs sur d'autres rives ce qui peut leur manquer, sont obligés de s'adresser à lui et d'implorer à prix d'argent la faveur de son courtage et de ses hardis navigateurs? Voyez les Phéniciens, Athènes, Carthage, Venise, Gênes, l'Angleterre, la Bretagne, les Etats-Unis, les Hollandais, les peuples de la Baltique, etc. N'est-ce pas là, à bien peu près, l'histoire de leur commerce, de ses causes, de ses progrès? Ne sont-ce point également des circonstances indépendantes du panthéisme ou de l'anthropomorphisme qui, chez plusieurs, en ont amené la décadence ou la chute ?

L'instinct propre à chaque race ne doit pas non plus être oublié. — Ainsi, chez les Grecs, la race ionique semble avoir été bien mieux douée que la race dorique pour les arts et le commerce; ainsi les Romains ne furent pas, sous ce double point de vue, plus favorablement organisés que cette dernière race, et cependant ils étaient anthropomorphistes. Un si illustre et si frappant exemple ne suffit-il pas pour détruire par sa base l'échafaudage le mieux organisé à son

sommet? De nos jours, se pourrait-il nier que les Anglais ne soient la race la plus commerçante du globe? — Voyez, sous ce rapport, quelle différence avec les Français, dont le sol, plus fertile, fournirait à de plus vastes exportations, et dont la position territoriale maritime est supérieure à celle de l'Angleterre. Ces deux peuples ne sont-ils pas à peu près soumis au même système religieux?

Si je ne craignais de m'engager dans une trop vaste question, je ferais voir combien plus fortement encore pèche le système dont il s'agit, relativement aux progrès et à la décadence des arts chez les diverses nations.

Hélas! c'est une vérité triste à dire, mais l'art a fleuri également, souvent même avec plus de succès sous les époques de despotisme que sous celles de liberté;—et la religion des Grecs, cette religion plus corrompue peut-être qu'aucune de celles de l'Asie, a produit en Grèce et à Rome des monuments d'art supérieurs à tous ceux des autres peuples de l'antiquité, et supérieurs aussi, quoi qu'on en dise, à tous ceux des modernes.

Mais quoi! les systèmes religieux en question seraient-ils donc si nets et si tranchés qu'on veut bien nous le dire? La religion phénicienne n'était-elle pas un mélange de panthéisme et d'anthropomorphisme? Trop proche de la Perse et de Babylone pour ne pas avoir, en partie notable, les mêmes croyances panthéistiques, nous la voyons tendre visiblement à l'anthropomorphisme dans le mythe d'Hercule-Melkarth, emblême du génie commercial de cette nation.

N'est ce pas ce peuple, mi-partie panthéiste (ce qui ne l'empêcha pas d'être le plus commerçant de l'antiquité), mi-partie anthropomorphiste, qui fut l'instituteur religieux de la Grèce? Cette Grèce elle-même, si anthropomorphiste, n'emprunta-t-elle pas beaucoup aussi à l'Egypte, et la plupart de ses philosophes, Pythagore en tête, ne firent-ils pas de larges emprunts au grand foyer du panthéisme, à l'Inde?

Ainsi encore, la religion romaine n'était-elle pas un mé-

lange de la religion des Grecs et de celle des peuples du nord de l'Italie ? La religion des Etrusques n'avait-elle pas, les vases peints en font foi, retenu en partie les traditions importées de l'Asie par les Pélasges; et, d'un autre côté, avait-elle su complètement se soustraire à l'influence des dogmes des Celtes ses voisins ?

Une réflexion me vient à propos des Celtes, je vous la soumets, Messieurs; mais le sujet que nous traitons est vaste, il faut excuser ce que l'improvisation peut avoir d'insuffisant et d'incomplet. M. Hamon a réduit à deux termes la question religieuse, n'en aurait-il pas oublié un troisième ?

Le panthéisme, quelles que soient d'ailleurs ses variétés, répond à l'idée d'adoration de la nature. Dieu ne s'y sépare pas nettement de la matière; pour mieux dire, il ne fait qu'un avec elle.

L'*anthropomorphisme* est, au contraire, l'adoration du génie humain. Dans le panthéisme, l'homme est soumis à la nature; dans l'anthropomorphisme, la nature est soumise à l'homme. Mais ne fut-il pas, chez les anciens, des peuples où l'idée dominante fut celle d'un Dieu éternel, invisible, infini, incorporel, immatériel, et complètement distinct de l'homme et de la nature? Si je ne me trompe, cette idée fondamentale de la religion chrétienne régna dans les anciens temps, non seulement chez les Juifs, mais aussi, et jusqu'à un certain point, chez les populations celtiques. Leurs dogmes, tout obscurs qu'ils nous semblent encore, différaient bien essentiellement de ceux de l'Inde et de la Grèce. Un peu panthéistes, un peu anthropomorphistes, ils étaient surtout pénétrés de cette idée d'un Dieu suprême, créateur et rémunérateur, s'exprimant par la bouche des druides et des druidesses.

Aussi un fait est à noter, et c'est par là que nous finissons. Venu de l'Orient, et n'ayant pu pénétrer qu'assez tard dans une grande partie de l'Occident, c'est là, chez les Barbares, que le Christianisme trouva le terrain le mieux préparé pour le recevoir. Le panthéisme et l'an-

thropomorphisme avaient également corrompu l'homme d'Orient, l'un en niant sa personnalité, l'autre en la déifiant; l'un en lui disant : Tu es libre, car tu n'es rien, et l'autre, tu es libre car tu es tout. Mais ici, chez le Celte, chez le Gall, chez le Germain, le prêtre avait dit : Tu es homme, c'est-à-dire ton corps vient de la terre, et ton esprit de Dieu; tu es libre, c'est-à-dire l'Univers est à toi; mais Dieu te regarde, il te jugera, tremble! Le Christ n'eut qu'à changer le dernier mot; — il dit : Aime! Il y a bien long-temps que Clovis, le fier Sicambre, courba son front sous l'eau sainte du baptême, et cependant aujourd'hui encore la France, notre bien-aimée patrie, est la fille aînée de l'Eglise, tandis que, malgré tous les efforts de nos héroïques missionnaires, tout l'Orient dort encore son honteux sommeil au sein des dogmes les plus absurdes et de la morale la plus corrompue.

M. Jouaust présente quelques observations sur le rôle du commerce dans l'empire romain. En faisant passer successivement l'esclave à la position d'affranchi, et l'affranchi à celle de citoyen, il a facilité la destruction des castes à Rome et dans une grande partie de l'empire; puis, en ruinant la société romaine, il a servi la cause des sociétés futures.

Après quelques mots de M. Hamon et de M. l'abbé Torquat, la séance est levée.

Séance du 4 Septembre 1849.

Présid. de M. LAMBRON DE LIGNIM. — M. DE BEAUREPAIRE, Secrét.

Le procès-verbal de la séance du 3 est lu et adopté.

La seizième question est mise à l'ordre du jour : « En

» combien de classes peuvent se partager les monuments » celtiques? Quelle destination peut-on attribuer à chacune » d'elles ? »

M. de la Villethassetz obtient la parole. Il regarde comme satisfaisante la nomenclature actuelle des monuments celtiques, et se borne à quelques observations sur le *dolmen*, le *menhir*, le *cromlech*. Arrivant au monument renommé de Carnac (Morbihan), il rend compte des fouilles qu'il a exécutées sous les pierres qui le composent. Les cendres qu'il y a découvertes l'autorisent à croire que ce monument n'est qu'un ensemble de tombeaux. Mais, à quel peuple appartiennent les individus dont les restes se trouvent sous ces pierres? Ces individus étaient-ils Celtes? étaient-ils Romains? Faut-il voir des tombeaux celtiques ou des tombeaux romains dans ces pierres funéraires très-rapprochées? M. de la Villethassetz penche pour la dernière opinion, qu'il développe avec beaucoup de soin, en s'appuyant sur certains noms très-significatifs, sur divers objets romains trouvés dans la localité, et enfin sur des traditions locales qui paraissent mériter quelque confiance.

M. de Wismes prend ensuite la parole.

Après un préambule général sur l'obscurité dans laquelle sont restées pendant de longs siècles les antiquités druidiques, M. de Wismes résume les différents systèmes modernes sur ces monuments, et, s'appuyant sur les résultats produits par des fouilles récentes, sur des analogies historiques et sur le bon sens, il donne une explication, qui lui semble probable, de leur origine et de leur usage.

Tout d'abord, il repousse le système qui consiste à y voir des constellations terrestres, à l'imitation des constellations du ciel; il repousse également le système qui y reconnaît des traces de camps romains, et enfin celui qui, s'appuyant sur des données théogoniques assez obscures, prétend y voir un temple symbolisant par sa forme le dragon ou le serpent antique.

Mais, à côté de ces idées bizarres, grâce aux lueurs

jetées sur l'histoire par MM. Guizot et Thierry, grâce aux recherches exécutées dans l'Inde par les explorateurs asiatiques, des systèmes plus rationnels se sont établis. M. de Wismes partage entièrement l'idee de ceux qui, comme M. de la Villethassetz, y voient des sépultures.

1° Le nom est un puissant indice : Carnac veut dire charnier.

Le nom de quelques villages des environs signifie en breton, selon M. de la Villemarqué, l'un village des lamentations, l'autre hameau de la mort, un autre tertre du deuil, etc.

2° Plusieurs textes viennent à l'appui de cette pensée :

« Élève des tombeaux, dit Ossian (poëme de Tamora, chant 3), à tous ceux qui ont péri dans la bataille; si tous n'étaient pas comptés parmi les chefs, tous étaient braves : Carill n'oublie aucun guerrier. »

Taliesin, barde, qui vécut quelques années avec Saint-Gildas à l'île de Rhuis, dit dans un de ses chants, en parlant d'un menhir : « C'est la pierre dressée pour le héros fils du guerrier Benli. Pour qui, dit-il ailleurs, a été bâti ce monument carré...? » Et Merlin répond : « Un guerrier s'en réveillera, en sortira et chassera nos ennemis de l'île de Bretagne. »

M. de la Villemarqué, auquel nous devons ces textes curieux, nous en donne un autre non moins digne de remarque dans le chant intitulé : Les Séries, ou le druide et l'enfant.

L'ENFANT.

« Chante-moi la série du nombre cinq, jusqu'à ce que je l'apprenne aujourd'hui. »

LE DRUIDE.

« Il y a cinq zones autour de la terre : cinq âges dans la durée du temps : un dolmen sur notre sœur. »

« Je n'ai pu, dit M. de la Villemarqué, trouver de quoi peut être le symbole cette sœur emprisonnée sous les cinq pierres du dolmen. »

Nous demanderons à M. de la Villemarqué pourquoi cette sœur n'aurait-elle pas tout simplement été enterrée sous ce dolmen? — Reste à expliquer ce nombre cinq. — Or, si certains dolmens se composent de cinq pierres, beaucoup en ont plus, beaucoup en ont moins; peut-être, et cette idée est tout-à-fait conforme au génie religieux des anciens peuples, le chant même dont il s'agit en fait foi, peut-être le nombre des pierres pour chaque dolmen était-il fixé selon la qualité des personnes. Qui un druide peut-il appeler *sa sœur*, si ce n'est *une druidesse*? Ne serait-ce pas qu'on élevait sur les cendres des druides et des druidesses un dolmen composé de cinq pierres? — Nous n'affirmons rien du reste; nous posons un peut-être. En matière celtique, l'affirmation ne sera de long-temps permise.

De ce texte on peut aussi conclure qu'on élevait des pierres sur la tombe des femmes comme sur celle des guerriers; mais peut-être cet honneur n'était-il réservé qu'aux femmes d'un rang supérieur et aux druidesses.

3° Sous la plupart des dolmens, on a trouvé des haches et autres instruments de meurtre. Malheureusement, beaucoup de fouilles ne se font pas avec assez de soin; mais nous tenons à en signaler deux très-bien faites, et qui ne laissent pour ainsi dire aucun doute que les monuments fouillés n'aient été des tombeaux. Les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome V, 1838, page 128, rapportent qu'en 1827, on découvrit dans les jardins de la manufacture de Biard, près Poitiers, cinq haches de bronze, alignées, et distantes entre elles de 16 centimètres. Elles étaient enfouies à 50 centimètres de profondeur. On peut affirmer qu'un dolmen a dû autrefois recouvrir ces haches, si l'on rapproche la position régulière de ces instruments de celle tout-à-fait identique de haches semblables, ou matars, au nombre de neuf, qui furent trouvées sous un dolmen près de Kerhor, commune de Quéven, route de Quimper. Entre ces haches se trouvaient, fait curieux tout-à-fait confirmatif de notre opinion, *deux* petits *lacrymatoires en terre*. M. Lebeau, directeur des travaux maritimes, fut

obligé de détruire ce dolmen; mais il eut le bon esprit, beaucoup trop rare, d'en lever le plan, de noter la position des haches et des lacrymatoires. Ce plan et ces derniers objets sont conservés à l'Arsenal de Lorient, où M. Lebeau a bien voulu me les communiquer.

Il est plus que probable que cette tombe fut celle d'un guerrier, et que près de lui avaient été enterrées ses armes. — M. Michelet nous rappelle un passage d'Aristote, politique VII, 2—6, portant que, sur la tombe du guerrier ibérien, on plantait autant de lames qu'il avait tué d'ennemis.

4° Les anciens n'avaient pas, sur l'éternité des peines et sur le sort de l'âme après la mort, des idées aussi nettes que les nôtres; la croyance à la métempsycose dut, à de certains degrés, être fort répandue. — Développer ici cette idée, nous mènerait infiniment trop loin; mais on doit y trouver le germe du soin excessif apporté par les anciens pour préserver le corps de la corruption, et préserver ce corps lui-même momifié ou réduit en cendre des injures de la température, des accidents des révolutions. De là ces grottes funèbres, ces pyramides, ces tumulus que l'on rencontre chez tous les peuples; de là ce respect général pour ces monuments. Temples et palais ont disparu en bien des lieux, où les tombes inviolées se retrouvent encore. — Il en fut ainsi chez les Celtes. Qu'on veuille voir des autels dans les dolmens, cela est possible, cela fut peut-être pour quelques-uns; mais, à coup sûr, il ne reste aucun doute pour les tumulus. Beaucoup ont été ouverts, et dans tous, qu'ils renfermassent des grottes, ou qu'ils fussent divisés en diverses cellules séparées par des murs le plus souvent en pierre sèche, on a trouvé des cendres et des ossements calcinés. Une similitude frappante et non suffisamment remarquée subsiste entre les pyramides d'Egypte et les tumulus, surtout ceux qui renferment des grottes comme celle de Gaw'rinis, et qu'on peut, d'une façon plus certaine que pour les autres, considérer comme d'origine évidemment celtique. Très-large à sa base, le tumulus va comme la pyramide, se rétrécissant sans interruption jus-

qu'à son sommet ; comme elle, il devait, par ses dimensions, exiger pour sa confection un temps et des dépenses considérables ; comme elle, il ne renferme en général, sous cet immense amas de matériaux, qu'un étroit corridor et une ou deux chambres mortuaires ; comme elle, il semble n'avoir eu pour but, outre l'honneur à rendre au défunt, que de complètement dérober à tous les outrages les restes qu'on y enfouissait. Dans l'un comme dans l'autre, l'entrée du couloir qui conduisait au caveau était cachée avec le plus grand soin ; on a même retrouvé dans quelques tumulus cette disposition constante dans les pyramides égyptiennes d'un corridor formant plusieurs détours et aboutissant à quelque point imprévu du monument, comme pour dérouter toute tentative de fouille sacrilége. Le tumulus enfin, comme la pyramide, semble avoir été réservé aux personnages de marque. Sa rareté en fait foi ; quelques-uns ont dû être démolis, mais cependant de pareilles buttes disparaissent difficilement sans laisser de traces. J'ai, du reste, la conviction intime que plusieurs dolmens et grottes aux fées ont dû primitivement être renfermées dans des tumulus.

5° On a eu tort, à Carnac, et c'est là, je crois, ce qui a toujours embrouillé la question, de s'occuper presque exclusivement des grands alignements qui se trouvent près du bourg de ce nom. — Ces alignements ne doivent pas être isolés de tous les monuments qui les entourent. Or, que voyons-nous dans une longueur de plusieurs lieues depuis Kerserho jusqu'à Lomariaker, et sur une largeur d'une lieue environ ? Partout des tumulus, des menhirs, des dolmens, des grottes aux fées, des cromlecks et deux alignements ; car, à moins de vouloir, comme le docteur John Bathurts, dans son *Dracontium*, plier faussement les faits à un faux système, il est impossible de confondre l'alignement de Kerserho avec celui de Carnac.

L'aspect général de cette contrée est celui d'une vaste plaine funèbre, comme celle de Thèbes en Egypte. La mort évidemment a régné sur cette plage, la mort, et peut-

être aussi la pensée de l'immortalité. Si l'on observe, en effet, que ces monuments, comme je le disais, s'étendent le long de la mer dans un espace de plusieurs lieues, et que bien peu s'en écartent au-delà d'une faible distance; si l'on observe que tant de monuments n'ont pu être élevés que par une longue suite de générations, ne peut-on pas en conclure que quelque tradition relative à la migration des âmes a dû exister chez les Armoricains? Presque partout se retrouve la croyance de la barque à Caron. Une croyance semblable a sans doute existé chez la nation qui nous occupe.

6° La formation du mont Saint-Michel, tout contre les alignements de Carnac, est un fait sur lequel on ne s'est jamais suffisamment appuyé, et auquel j'attache cependant une grande importance dans la question. Ce tumulus très-élevé est entièrement formé de petites pierres dont aucune ne pèse plus de quelques livres; aucun ciment ne les lie, aucune terre n'y est mêlée. N'est-il pas infiniment probable que ces pierres ont été ainsi jetées une à une, selon un usage religieux qui se retrouve chez bien des peuples, par ceux qui venaient aux funérailles? Il n'est aucune de ces pierres qu'un homme n'ait dû porter très-facilement. D'autres tumulus de construction identique ont été trouvés, et ce qui vient d'être dit s'y applique. Je puis notamment citer, comme l'ayant vu au moment où il venait d'être fouillé, celui de Fontenay-le-Marmion, près de *Vieux*, sur la rivière de l'Orne.

M. Nicollas de Magné, dans une notice sur les cérémonies usitées dans le canton de Gencey (Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1838, p. 129), raconte qu'il alla voir dans une ferme le feu de la Saint-Jean. Les domestiques, dit-il, dressèrent le feu avec des branches; chacun d'eux avait à la main droite un rameau de noyer recueilli dès le matin, avant le lever du soleil, et à la gauche une petite pierre qu'ils appellent *leur tombe*. La procession commença... Ils firent trois fois le tour du bûcher dans un silence religieux..., puis ils posèrent chacun leur petite pierre le plus près du feu, etc.

Ce fait m'a paru intéressant à rappeler. Rapproché de plusieurs autres et corroboré par eux, il confirmerait notre pensée sur l'idée religieuse et funéraire qui a dû présider à l'érection du mont Saint-Michel.

7° Pour conclure enfin, ne peut-on pas admettre que les alignements de Carnac et de Kerserho furent élevés en l'honneur de guerriers morts en quelques grands combats? Mais si l'on observe que ces alignements, surtout celui de Carnac, terminé en fer-à-cheval, ont été élevés d'après un plan fort régulier, et que même, avec des matériaux bruts pris dans des carrières très-voisines, il a fallu, vu l'immensité du travail, un temps fort long pour le terminer; si l'on considère aussi que des dolmens ayant pu servir d'autels se trouvent au sommet culminant de ces alignements, comme pour être en vue de tout un peuple, et enfin que ces alignements rappellent, tout barbares qu'ils soient, les colonnades d'un temple, et se prêtaient aux développements des processions religieuses, il est permis, jusqu'à preuve contraire, d'y voir des temples consacrés au dieu Bélen ou à quelque autre divinité armoricaine.

D'ailleurs, est-il probable que les funérailles se passassent sans appareil religieux? Chez bien des peuples, les cimetières ne sont-ils pas près des temples? N'étaient-ils pas autrefois, chez nous, proche de nos églises? et quand ils étaient hors de la ville, n'y joignait-on pas toujours une chapelle?

Pour nous donc, la plaine de Carnac était le grand cimetière des Venètes. Les alignements faisaient partie d'un temple, destiné tant à honorer les dieux qu'aux cérémonies mortuaires. — La distance qui sépare Carnac de Kerserho avait seule, sans doute, déterminé à faire deux temples presque identiques sur cette côte de plusieurs lieues d'étendue. Toutefois, nous le répétons, nous n'affirmons rien; loin d'imposer notre opinion à personne, nous conseillons le doute, mais un doute qui, loin de paralyser les forces, les double, les stimule, et conduise à de nouvelles recherches.

M^me^ Philippe Lemaître, M. Lambron de Lignim et

M. Jouaust prennent part à la discussion et présentent des observations propres à faire penser que les monuments celtiques de la même classe n'ont pas tous eu la même destination. Le menhir, par exemple, est souvent un monument funéraire; mais il est aussi quelquefois un monument religieux, un monument historique. Les traditions locales et certaines circonstances peuvent être fort utiles pour apprécier la destination du monument dont on fait l'examen.

Le reste de la séance est consacré à l'audition de diverses propositions.

M. de Mellet demande que le Congrès émette un vœu pour la conservation de la chapelle Sainte-Catherine, dépendant de l'ancien couvent des Ursulines, place du Pré-Botté, à Rennes. Cet ancien couvent, après avoir été longtemps une propriété départementale, est devenu une propriété privée. MM. Galles, Jouaust et Pelfrêne, qui appuient la proposition, entrent dans quelques détails sur le monument dont il s'agit.

M. Paul de la Bigne-Villeneuve, en adhérant au vœu exprimé par M. de Mellet, propose de recommander à la bienveillante protection de l'administration municipale de Rennes les chapelles Saint-Yves et Sainte-Anne; une chapelle du XV^e^ siècle située dans le jardin intérieur du couvent de Saint-Yves; la porte occidentale et tout le côté nord de l'église Saint-Germain, y compris la petite porte latérale défigurée par un ignoble tambour en bois; un portail élégant de la fin du XIV^e^ siècle ou des premières années du XV^e^, dépendant du couvent ruiné des Jacobins; la vieille porte Mordelaise; enfin une petite maison du XVI^e^ siècle située dans la rue Saint-Guillaume. Il croit cette recommandation d'autant plus urgente, que plusieurs de ces monuments se trouvent actuellement, pour divers motifs, très-sérieusement menacés.

MM. Bizeul et de la Villethassetz désirent un vœu du

Congrès relativement à l'inscription de Corseuls, qu'il importe de bien conserver.

M. de la Sicotière propose de recommander l'étude de la question suivante : « Rechercher s'il existe en France, et particulièrement en Bretagne, des fortifications vitrifiées, analogues à celles de l'Ecosse? Indiquer les modes de vitrification employés. »

Après quelques observations de M. de Mellet, les propositions faites sont favorablement accueillies par la section.

La séance est levée à une heure.

Séance du 5 Septembre 1849.

Présid. de M. LAMBRON DE LIGNIM. — M. DE BEAUREPAIRE, Secrét.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Caumont, vice-président du Congrès, dépose sur le bureau deux mémoires, l'un de M. Hucher, l'autre de M. l'abbé Lacurie. Il annonce que M. Barthélemy a bien voulu se charger de rendre compte du premier mémoire, et que M. Bizeul rendra compte du second.

M. le Président déclare que la présence de M. Parker a déterminé la mise à l'ordre du jour de la dix-huitième question, ainsi conçue : « Quelle a été réellement l'influence exercée par l'Orient pour le développement de l'art occidental aux XI^e^ et XII^e^ siècles? Y a-t-il eu en France une classe de monuments auxquels il convienne d'appliquer le nom de *byzantins*? »

M. de Caumont, inscrit sur la question, expose qu'il ne s'est jamais bien rendu compte de la nomenclature archéo-

logique qui donne la dénomination de byzantins aux monuments du XII^e^ siècle, quoique leur architecture soit radicalement différente de l'architecture de l'Orient. On pourrait tout au plus conserver ce nom aux églises à coupole qui se trouvent dans le midi de la France.

M. de Mellet partage l'opinion de M. de Caumont. Suivant lui, dans le Midi, on a long-temps imité l'antique. On retrouve quelquefois l'ogive bien avant le système ogival, comme à Saint-Front de Périgueux; mais alors ce n'est qu'une mesure prise pour donner de la solidité à l'édifice. On ne peut reconnaître l'influence byzantine que dans les églises à coupole, construites en forme de croix latine, et dans les peintures et les sculptures. Le nimbe, par exemple, peut offrir quelques bonnes indications. Dans l'Orient, on en ornait non seulement les personnes divines et les saints, mais encore les personnages illustres, les vices, le diable même, et entre ses branches on mettait, soit A et Ω, soit o ων, quand il couronnait une personne divine. En Occident, cet ornement est donné seulement aux personnes divines et aux saints. M. de Mellet termine en rappelant que M. de Verneilh a prouvé que Saint-Front de Périgueux était calqué sur Saint-Marc de Venise, et avait servi de type à beaucoup d'églises à coupole du Périgord, sur lesquelles il prépare, du reste, un travail général.

M. Parker, d'Oxford, qui s'occupe activement de comparer les progrès de l'architecture en France et en Angleterre, appelle l'attention des archéologues français sur les questions suivantes : 1° Trouve-t-on en France des clochers semblables à ceux qu'on nomme anglo-saxons en Angleterre? Ces clochers, qui ressemblent à des tours fortifiées, sont construits avec des assises de pierre qui simulent une charpente.

2° A-t-on fixé positivement, en France, les caractères qui distinguent le style roman du XI^e^ siècle de celui du XII^e^?

3° La transition du roman au gothique a-t-elle commencé avant le milieu du XII^e^ siècle? Ainsi, est-il bien établi que

les voûtes de la cathédrale de Sens sont antérieures ou postérieures à l'incendie de 1184? Ce renseignement est d'autant plus important que ce monument a une grande analogie avec la cathédrale de Cantorbéry, qui fut construite par un Guillaume, de Sens.

M. de Soultrait, répondant à la première question posée par M. Parker, dit qu'il a vu en Piémont des clochers qui se rapprochaient des clochers dits anglo-saxons; mais il n'a rien vu de pareil en France.

Sur la troisième question, M. de Caumont dit que, le plus souvent, les voûtes sont postérieures au XII^e^ siècle; que les églises étaient construites de manière à en recevoir; mais que, fréquemment, elles ne furent pas achevées. Du reste, la transition paraît avoir eu lieu dans le XII^e^ siècle, mais avant le milieu. Des monuments, cependant, semblent faire exception, comme l'église de Saint-Germer, dans l'Eure, qui offre tous les caractères de la transition, bien que des textes précis établissent qu'elle a été construite avant 1100.

M. de la Sicotière cite un fait semblable pour l'église de Séez.

M. le Président fait observer que la troisième question posée par M. Parker rentre dans la dix-neuvième question du programme, qui se trouve, au reste, à l'ordre du jour. La voici : « Quelles ont été les limites extrêmes et la durée » de l'architecture de transition dans les diverses provinces » de la France? Dans quelle région se sont produits les » premiers édifices de ce style? Faut-il y voir, comme on » l'a prétendu, l'expression d'une lutte entre l'esprit sacerdotal, gardien des anciennes traditions, et l'esprit novateur ou laïque? »

M. de Mellet, qui obtient la parole, s'exprime comme suit :

MESSIEURS,

En me présentant pour parler sur la dix-neuvième ques-

logique qui donne la dénomination de byzantins aux monuments du XIe siècle, quoique leur architecture soit radicalement différente de l'architecture de l'Orient. On pourrait tout au plus conserver ce nom aux églises à coupole qui se trouvent dans le midi de la France.

M. de Mellet partage l'opinion de M. de Caumont. Suivant lui, dans le Midi, on a long-temps imité l'antique. On retrouve quelquefois l'ogive bien avant le système ogival, comme à Saint-Front de Périgueux; mais alors ce n'est qu'une mesure prise pour donner de la solidité à l'édifice. On ne peut reconnaître l'influence byzantine que dans les églises à coupole, construites en forme de croix latine, et dans les peintures et les sculptures. Le nimbe, par exemple, peut offrir quelques bonnes indications. Dans l'Orient, on en ornait non seulement les personnes divines et les saints, mais encore les personnages illustres, les vices, le diable même, et entre ses branches on mettait, soit A et Ω, soit ι κε, quand il couronnait une personne divine. En Occident, cet ornement est donné seulement aux personnes divines et aux saints. M. de Mellet termine en rappelant que M. de Verneilh a prouvé que Saint-Front de Périgueux était calqué sur Saint-Marc de Venise, et avait servi de type à beaucoup d'églises à coupole du Périgord, sur lesquelles il prépare, du reste, un travail général.

M. Parker, d'Oxford, qui s'occupe [illegible] de comparer les progrès de l'[illegible] Angleterre, appelle l'[illegible] sur les questions [illegible]

[illegible] caractères [illegible] celui du XIIe? [illegible] commencé [illegible] bien établi que

les voûtes de la cathédrale de Sens sont antérieures ou postérieures à l'incendie de 1184? Ce renseignement est d'autant plus important que ce monument a une grande analogie avec la cathédrale de Cantorbéry, qui fut construite par un Guillaume, de Sens.

M. de Soultrait, répondant à la première question posée par M. Parker, dit qu'il a vu en Piémont des clochers qui se rapprochaient des clochers dits anglo-saxons; mais il n'a rien vu de pareil en France.

Sur la troisième question, M. de Caumont dit que, le plus souvent, les voûtes sont postérieures au XII^e^ siècle; que les églises étaient construites de manière à en recevoir; mais que, fréquemment, elles ne furent pas achevées. Du reste, la transition paraît avoir eu lieu dans le XII^e^ siècle, mais avant le milieu. Des monuments, cependant, semblent faire exception, comme l'église de Saint-Germer, dans l'Eure, qui offre tous les caractères de la transition, bien que des textes précis établissent qu'elle a été construite avant 1100.

M. de la Sicotière cite un fait semblable pour l'église de Séez.

M. le Président fait observer que la troisième question posée par M. Parker rentre dans la dix-neuvième question du programme, qui se trouve, au reste, à l'ordre du jour. La voici : « Quelles ont été les limites extrêmes et la durée » de l'architecture de transition dans les diverses provinces » de la France? Dans quelle région se sont produits les » premiers édifices de ce style? Faut-il y voir, comme on » a dit, l'expression d'une lutte entre l'esprit sacer- » dotal, l'esprit nova- » teur? »

M. Bouillet, qui obtient la parole, s'exprime comme

MESSIEURS,

... entant pour parler sur la dix-neuvième ques-

tion du programme, je dois me hâter de vous dire d'abord que je n'étais nullement préparé à la traiter, lorsque je me suis trouvé incidemment amené à m'en occuper; en second lieu, je dois proclamer ici bien haut mon incapacité à traiter dans son étendue, dans toute l'ampleur assignée par le programme, une question qui se rattache à l'architecture de toute la France au moyen-âge, et qui serait susceptible des considérations les plus diverses et les plus approfondies. Permettez-moi donc, je vous prie, de me borner ici à quelques mots, à quelques réflexions toutes improvisées, et telles que l'insuffisance de mon propre fonds peut me les suggérer, au moins quant à la partie scientifique de la question. Quant à la partie morale, au contraire, mon opinion est bien précise, bien définie, et je ne doute pas qu'il ne me suffise de vous présenter deux ou trois pensées pour vous faire partager mes convictions.

Renonçant donc à parler ici de la difficulté du style de la transition, de ses limites et de sa durée dans les diverses provinces de France, je vous dirai seulement que, dans la province de Champagne et dans le département de la Marne, ce pays éminemment classique pour l'architecture du moyen-âge, le style de transition me paraît celui de tous qui a pris l'extension la plus grande. Un très-grand nombre d'édifices religieux ont débuté par le style mixte du XII^e^ siècle, ou sont devenus, sous l'inspiration de ce style, les objets d'une rénovation presque complète. Plus tard, à une époque que je ne saurais préciser, le XIII^e^ siècle s'annonce et finit enfin par se personnifier en Champagne dans la cathédrale de Reims, type complet, admirable, sur lequel viennent se mouler successivement bien des édifices secondaires, en Champagne et ailleurs. Notre-Dame-de-Reims surgit de terre dans la première moitié du XIII^e^ siècle; mais nous savons que déjà, sur bien d'autres points de la France, le XIII^e^ siècle régnait par anticipation dès la seconde moitié du XII^e^ siècle; nous savons que, presque partout, au moins pour les pays situés au nord de la Loire, le plein-cintre, dans une foule d'édifices, avait disparu pour

faire place à l'ogive. Raisonnant maintenant par analogie et d'une manière peu rigoureuse, il est vrai, sur la question d'origine du style de transition, je dirai, Messieurs, que, partant du principe de l'extension du style du XIII^e^ siècle dans les provinces du nord et dans la Champagne, spécialement dès l'époque la plus éloignée de nous de l'apparition de l'ogive, je ne doute pas que le XII^e^ siècle n'ait également et précédemment jeté ses premiers rayons dans la Champagne, la Picardie, l'Ile-de-France, lorsque les autres provinces de France, les plus méridionales surtout, persévérèrent encore long-temps dans les traditions pures du roman primitif. Je ne raisonne, du reste, ainsi que je vous l'ai dit, Messieurs, que par des inductions qui me paraissent plausibles; mais j'ai le regret de ne pouvoir ici vous donner ni une série de dates, ni des limites tranchées pour les diverses régions architectoniques de la France.

Et maintenant, Messieurs, j'aborde la dernière partie de la dix-neuvième question du programme, qui se formule ainsi : Faut-il voir, comme on l'a prétendu, dans le style transitoire du XII^e^ siècle, l'expression d'une lutte entre l'esprit sacerdotal, gardien des anciennes traditions, et l'esprit novateur ou laïque? Je me demande si cette question mérite un sérieux examen, et s'il ne faut pas la reléguer bien vite parmi ces spéculations systématiques enfantées à froid dans les rêves du cabinet, et qu'aucune considération sérieuse ne peut tendre à prouver.

Vous ne l'ignorez point, Messieurs, de l'accord de tous, de la vue des œuvres matérielles elles-mêmes et des témoignages apportés par l'histoire, résulte un fait incontestable, que jamais l'essor chrétien, jamais le zèle religieux n'enfantèrent plus de miracles dans l'ordre des monuments, que dans la seconde moitié du XII^e^ siècle et dans tout le XIII^e^; jamais les conceptions artistiques ne tendirent plus à s'épurer que pendant cette série d'années; jamais l'inspiration ne fut plus heureusement féconde; jamais le symbolisme ne se formula d'une manière plus orthodoxe et plus complète; jamais l'action collective des masses ne tendit

d'une manière plus énergique à pousser vers le Ciel de gigantesques actes de foi ; jamais la Mère de Dieu ne fut honorée d'un culte plus profond, plus filial, plus touchant. Eh bien, Messieurs, ce serait dans ce moment d'enfantement religieux et artistique, si général et si glorieux, que le clergé, rompant avec ses tendances, avec ses vœux, avec ses devoirs, et se préoccupant de je ne sais quelle nécessité de conceptions traditionnelles appliquées à des formes architecturales, se serait mis en opposition avec des faits qui faisaient et devaient faire, au contraire, sa consolation et sa joie ? Non, non, Messieurs ; nous n'en pourrions rien croire ; nous ne pourrions admettre un instant une supposition si contraire au bon sens, à la nature des choses, à la vérité, aux faits eux-mêmes. Toujours et en toute circonstance, le clergé s'associa au progrès, là où le progrès fut réel, évident, immense, dans l'ordre matériel et dans l'ordre intellectuel, comme il le fut aux XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Et, du reste, n'avons-nous pas les mains pleines de documents historiques qui nous montrent des évêques, des prêtres, des abbés de ces époques, fondateurs de monuments capitaux, d'édifices que nous admirons encore, et construisant d'immenses basiliques dans les conditions nouvelles de l'art qui se modifiait, sollicitant la coopération des fidèles par des indulgences, provoquant des aumônes par des dispenses accordées en échange? Nous pourrions nous étendre bien long-temps sur un sujet qui me paraît défini et au-delà par le peu que je vous en ai dit. Je reviens donc à mon point de départ, et je termine par ces simples considérations, qu'il ne serait pas difficile de prouver : c'est que la transition qui s'opéra dans l'architecture au XII^e^ siècle résulta, d'une manière générale, du besoin de changement, de modification, d'innovation, qui est dans la nature de l'homme ; mais qu'elle résulta surtout de l'immense avantage que l'architecture ogivale offrit aux constructeurs sur l'architecture à cintre plein, sous le rapport de la solidité, de la légèreté, de la beauté, de la pureté et de l'élancement des lignes, et du désir que, dans des temps

de ferveur devenus trop rares depuis, les populations et leurs chefs éprouvèrent de profiter d'un style admirable pour offrir à Dieu et à Marie des témoignages éclatants, indestructibles, perpétuels de leur fidélité et de leur amour.

M. de la Sicotière dit que l'ogive, en Basse-Normandie, ne se montre guère comme style avant la moitié du XII^e^ siècle. A peine se glisse-t-elle comme fantaisie de décor, comme jeu d'imagination, dans quelques monuments antérieurs. Les annalistes qui ont voulu faire remonter au XI^e^ siecle certains monuments d'un style ogival bien caractérisé, ont vu s'élever contre eux l'unanimité des artistes, des archéologues. Comment comprendre, en effet, qu'une forme architecturale destinée à exprimer les idées, la croyance, les besoins d'une époque, et qui ne peut arriver à son apogée qu'à la suite d'essais et de tâtonnements divers, se produise tout d'un coup complète, magnifique, radieuse, en présence d'une forme différente, consacrée en quelque sorte par le temps, exclusivement triomphante? Comment admettre que ses premiers succès, qui devaient ravir d'enthousiasme les populations chrétiennes, n'eussent pas immédiatement détrôné le style roman, qui cependant préside, dans la première moitié du XII^e^ siècle, à la construction de tant d'édifices importants? Les dates de toutes les grandes œuvres d'art sont écrites dans les développements successifs et nécessaires de l'art qui les produit. L'opinion des chronologistes, qui, sur la foi de dates plus ou moins certaines, d'hypothèses plus ou moins ingénieuses, faisaient remonter au XI^e^ siècle la construction des belles cathédrales de Chartres et de Coutances, a été solidement réfutée par M. de Caumont et par beaucoup d'autres archéologues. Celle de M. de Gerville, assignant la même date à la nef de l'église de Mortain, d'après un cartulaire, tombe devant l'examen de l'édifice lui-même, où se révèle la succession de l'ogive et du style roman mal soudés ensemble. Les élégantes ogives de la cathédrale de Séez, dont Orderic Vital plaçait la dédicace en 1124, sont du XII^e^ siècle, comme nous l'avons toujours soutenu. On vient

de retrouver dans un vieux manuscrit, à Argentan, l'épitaphe d'un évêque de Séez, mort en 1199, épitaphe jadis placée dans la cathédrale; le défunt y est qualifié constructeur de la basilique : *Hujusce basilicæ ædificator.* On peut espérer que de pareilles découvertes seront faites pour les édifices dont la date est encore aujourd'hui contestée. On reconnaîtra que beaucoup d'églises ont été dédiées avant leur entier achèvement; que beaucoup d'autres ont été détruites et rebâties pendant les guerres du XII^e^ siècle. Après de nouvelles investigations, l'opinion des artistes et des archéologues prévaudra contre celle des annalistes. Les premiers ont pour eux l'étude et la comparaison, qui trompent peu; les lois de la marche et du développement de l'esprit humain, qui ne trompent jamais.

M. Parker, répondant à une demande qui lui est adressée, dit que l'ogive, en Angleterre, commence à la même époque qu'en France. A l'appui de son assertion, il cite l'église de Cantorbéry et celle de Lincoln, de la fin du XII^e^ siècle. Il fait remarquer que cette dernière église, construite par un architecte de Blois, ressemble à l'église Saint-Nicolas en cette ville; il voudrait savoir la date précise de la construction de l'église Saint-Nicolas. — Cette date ne peut lui être donnée; mais quelques membres annoncent qu'ils feront des recherches à cet égard.

M. Richelet revient sur ce qu'a dit M. de la Sicotière, et cite l'église du Mans, dont l'extérieur offre tous les caractères du XI^e^ siècle, tandis que l'on trouve à l'intérieur des arcades ogivales refaites.

M. de Caumont dit que cette cathédrale du Mans est l'un des monuments les plus utiles pour la comparaison de l'ornementation du XI^e^ siècle avec celle du XII^e^.

M. de Wismes voudrait que l'on déterminât l'époque à laquelle le plein-cintre a complétement disparu des monuments.

M. de Mellet dit que, d'après les communications de M. Parker, il paraît certain que, lors de la transition, nos

artistes ont apporté en Angleterre les formes ogivales, comme principe général d'ornementation.

M. de Caumont annonce que des notes et des dates certaines sur divers monuments de la Bretagne ont été recueillies par M. de la Monneraie, qui se trouve retenu à Vannes comme membre du Conseil général du Morbihan. Il pense que M. de la Borderie, en l'absence de son compatriote, pourrait indiquer quelques-unes de ces dates. M. de la Borderie indique l'âge attribué à certains monuments et parle surtout de l'église de Beauport, qui, construite au XIII^e^ siècle, offre le plein-cintre en divers endroits. Il en conclut que la transition a été retardée en Bretagne. M. de Caumont cite quelques monuments du Calvados où le plein-cintre se trouve avec l'ornementation ogivale. Il ajoute que, sur les bords du Rhin ; dans le Midi et dans le Poitou, l'ornementation romane a été conservée avec les formes ogivales jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle. Le même fait a été remarqué dans le Lyonnais.

M. de Soultrait présente quelques observations au sujet de cette dernière province : il cite l'église Notre-Dame de Montbrison qui, construite au milieu du XIII^e^ siècle, offre tous les caractères de l'architecture ogivale de l'Ouest et du Nord, toutefois avec moins d'élancement dans les formes.

M. de Mellet demande si l'architecture du Midi a pris les formes ogivales à la fin du XIII^e^ siècle, au point où elles étaient arrivées dans les autres provinces, à cette époque? M. de Caumont répond affirmativement, mais il déclare en même temps que les édifices à style ogival que présente le Midi sont moins élancés que ceux des autres parties de la France.

M. de Mellet fait connaître que M. Parker désire savoir à quelle époque, en France, les fenêtres ont commencé à être divisées par des meneaux. M. de Caumont répond que c'est dans le premier quart du XIII^e^ siècle.

La section passe à l'examen de la vingtième question,

ainsi conçue : « Quelle est, dans le style dit de la Renais-» sance, la part qu'il faut attribuer à l'élément national » et celle qu'il faut rapporter à l'influence italienne ? »

M. de Mellet dit qu'il est maintenant bien prouvé que beaucoup de monuments de la Renaissance sont dus à des artistes français, et que la part des artistes italiens est à peu près faite.

M. de Wismes regrette que l'envoi tardif des programmes n'ait pas permis de bien étudier la question posée, qu'il regarde comme très-importante. Il ne l'entend pas, au reste, comme paraît l'entendre M. de Mellet.

Suivant M. de la Sicotière, la question, telle qu'elle est posée, est insoluble, au moins pour le moment. Il faut d'abord songer à l'étude comparative des monuments de la Renaissance dans chaque province, car, évidemment, l'influence italienne a dû se faire sentir bien plus dans le midi que dans le nord de la France.

A ce sujet, une discussion s'élève entre MM. de Caumont, Richelet et de Wismes. Bientôt M. Duchatellier y prend part, en présentant quelques faits propres à établir que l'influence de la Renaissance s'est fait sentir, en Bretagne, plus tard que dans les autres parties de la France. M. de Wismes mentionne comme due certainement à des artistes italiens la jolie chapelle de la Bourgonnière, située en Anjou, mais près de la frontière bretonne, vis-à-vis Ancenis. On y remarque un christ en croix vêtu d'une longue tunique et portant une couronne de comte. Il ressemble ainsi à des christs de la même époque que l'on trouve dans le nord de l'Italie (1).

---

(1) La chapelle de la Bourgonnière, propriété de M. le comte de Saint-Pern, se trouve sur la rive gauche de la Loire, en la commune de Bouzillé, département de Maine-et-Loire. M. de Wismes l'a décrite dans son ouvrage sur la Vendée. Cette chapelle, dit-il, est une des œuvres les plus exquises laissées dans nos contrées par l'architecture de la Renais-

M. de Mellet dit quelques mots sur les diverses formes du vêtement du Christ en croix. Il fait observer que ce vêtement a diminué de longueur depuis le XI^e^ siècle jusqu'à la Renaissance. M. Bouet parle de certains christs allemands représentés sur la croix comme sur un trône, vêtus de pourpre et portant des couronnes souveraines, comme quelques christs romans.

M. de Caumont donne le conseil d'être en garde contre les traditions qui attribuent tels et tels monuments de la Renaissance aux artistes italiens, car ces traditions sont souvent fautives. Il rappelle, à cette occasion, que M. de Lambron a très-bien prouvé que la plupart des monuments de la Renaissance qui se voient en Touraine sont dus à des artistes français.

M. de la Sicotière croit, comme M. de Caumont, que les traditions sur le point dont il s'agit méritent peu de confiance. Il pense, en outre, qu'il faut, pour parvenir à ré-

---

sance .... Elle renferme deux autels. Le principal est dédié à la Vierge, dont la statue, d'une admirable expression, s'élève au dessus du tabernacle, entre celles de saint Sébastien et de saint Antoine. Sur l'autre autel on remarque un christ singulier : Le corps est revêtu d'une robe d'or serrée au milieu par une ceinture bouclée. Le visage est peint d'un ton de chair frappant de vérité. Les mains et les pieds sont également coloriés ; mais, au lieu d'être percés de clous, ils sont attachés à la croix par des liens de pourpre. Une couronne de comte remplace sur le front de cette image la couronne d'épines habituelle. Aux deux côtés sont peints, sur la muraille, Charlemagne et saint Louis.... Le christ de la Bourgonnière nous paraît être une imitation des fameux christs de Vérone, de Lucques et autres villes du nord de l'Italie. Il est probable que pendant les guerres de ce pays, sous Charles VIII ou Louis XII, un seigneur de la Bourgonnière aura eu recours d'une manière efficace, en un grave danger, à la protection d'une de ces images vénérées, et que des artistes emmenés ou attirés par lui auront, d'après sa pieuse intention, reproduit dans sa chapelle la statue, palladium de leur ville natale. Quant aux figures de Charlemagne et de saint Louis, elles représentent les patrons des fondateurs de ce charmant édifice, Charles du Plessis et Louise de Montfaucon.

soudre la question posée, étudier l'influence qu'a dû exercer sur les artistes italiens le milieu dans lequel ils vivaient. La question, dit-il, est neuve; elle a besoin d'être très-sérieusement étudiée, et, plus qu'aucune autre, elle demande des rapports accompagnés de dessins. Il serait bon de la comprendre dans le programme du prochain Congrès, en la développant davantage, en la changeant même en une série de questions.

M. de Caumont fait observer que la différence des matériaux a dû être pour beaucoup dans le style des œuvres de la Renaissance, surtout quand elles sont dues aux artistes italiens, habitués à travailler le marbre dans leur pays.

MM. de Wismes, Richelet, de Caumont et de Soultrait échangent encore quelques paroles à ce sujet.

La discussion se trouvant terminée, M. de Caumont appelle l'attention de la section sur des calques de vitraux exécutés au Mans par M. de la Rue, architecte. Il dit que des échantillons de ces beaux calques font partie de l'exposition de peinture; que la méthode de M. de la Rue est excellente pour conserver les sujets des vitraux, et que son application générale semble désirable. Ce dernier point est, de la part de MM. de Mellet, Richelet et de Wismes, l'objet de quelques réflexions. Ils craignent qu'une application générale de la méthode en question ne devienne fâcheuse; ils voudraient au moins une mesure qui ne permettrait le calque des vitraux qu'aux gens très-habiles et moyennant certaines précautions.

Ils se réunissent à M. de Caumont pour proposer à la section de voter à M. de la Rue des remercîments sur la méthode qu'il a inventée et si heureusement employée. Les remercîments sont votés.

M. le Président annonce qu'une séance de la société française pour la conservation des monuments aura lieu à sept heures du soir.

La séance est ensuite levée.

Séance du 6 Septembre 1849.

Présid. de M. LAMBRON DE LIGNIM. — M. DE BEAUREPAIRE, Secrét.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. de la Borderie dépose sur le bureau dix exemplaires du *Bulletin archéologique de l'association bretonne.* Il dépose aussi plusieurs exemplaires du programme de la Session qui s'ouvrira à Saint-Malo le 12 septembre, en témoignant aux membres de la section que leur présence au Congrès provincial est unanimement désirée, en exprimant l'espoir que l'invitation d'assister à ce Congrès sera favorablement accueillie.

M. de Caumont annonce que M. Lambert fait hommage au Congrès scientifique d'un exemplaire de sa *Numismatique gauloise;* qu'il offre de plus les deux opuscules suivants : ***Réponse à la dissertation de M. Deville, sur un symbole gaulois figuré sur des médailles de l'Armorique; Observations sur une note relative aux phalères et aux enseignes militaires des romains.*** — Dans sa lettre d'envoi, M. Lambert se plaint de la manière étrange dont les numismates parisiens et les directeurs de revues agissent pour étouffer tout ce qui peut contrarier les systèmes qu'ils propagent.

La vingt-et-unième question, qui se trouve à l'ordre du jour, est renvoyée à une autre séance et remplacée par la dix-septième, ainsi conçue : « La carte ancienne de la pé-» ninsule armoricaine a-t-elle été terminée? Présenter cette » carte au Congrès, avec l'indication des localités où il a » été découvert des débris antiques et des lignes formant le » réseau des voies destiné à relier les établissements ro-

» mains. Ces voies se distinguent-elles de celles qui exis-» tent dans le reste de la France par quelques particula-» rités? »

M. Bizeul, inscrit sur la question, obtient la parole et dit qu'il croit avoir réuni dans le mémoire dont M. Barthélemy veut bien faire la lecture les divers éléments de la carte demandée.

Sparsa et neglecta coegi.

En réponse à la dix-septième question du Congrès, section d'histoire et d'archéologie, j'ai l'honneur de lui présenter un essai de la carte de la péninsule armoricaine, à l'époque où elle fut conquise par les Romains et pendant les quatre siècles qu'elle fut occupée par eux. Je crois devoir y joindre quelques courtes explications.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'utilité de ce travail : Tout le monde comprendra que, pour bien étudier l'histoire d'un pays, il faut tout d'abord le connaître sous le rapport géographique, à chacune des grandes époques qui en ont changé la constitution politique ; et il est une de ces époques que j'appellerai l'époque romaine, pour laquelle il est de toute nécessité de recourir à la géographie, quand l'histoire garde sur notre pays breton un silence presque absolu.

C'est en me livrant à quelques études sur cette époque romaine que, tout désappointé de ce défaut de documents historiques, j'ai été amené aux recherches géographiques, espérant y trouver quelque chose de ce que je cherchais vainement partout ailleurs. Qu'on me permette de citer à ce sujet un exemple qui m'est en quelque sorte devenu personnel, mais qui peut trouver son application à plusieurs localités de la Bretagne. J'habite, au centre de l'ancien pays des Nannètes, une bourgade nommée Blain. Un vieux château fort dont Alain Fergent a bâti quelques parties, et qui a successivement appartenu aux illustres maisons de Clisson et de Rohan, prouve qu'au moyen-âge cette place n'a pas été sans importance. J'ai naturellement désiré en connaître l'histoire. Mais, au-delà des premières années du XII^e^ siècle, je n'ai rien trouvé autre chose que la mention faite par quelques chroniques d'une bataille livrée à Blain, en 843, par Lambert, comte de Nantes, à Rainauld, comte de Poitou, qui y fut vaincu et tué.

Et cependant, j'étais journellement témoin des découvertes de débris romains que produisaient les moindres affouillements, tant dans l'enceinte du bourg que dans les jardins, les prairies, les champs qui l'environnent. Briques de toutes dimensions, tuiles à rebords, faîtières, poids pyramidaux, poterie rouge et fine ornée de moulures, poterie de toute autre sorte, rougeâtre, noire, grise; pieds et fragments d'amphores, briques semi-circulaires provenant des colonnettes d'un hypo-

causte, fondations d'édifices dont le caractère de la maçonnerie n'est pas équivoque ; quelques médailles en or, en argent, en bronze, parfaitement conservées, un plus grand nombre en bronze rongées par l'oxide : partout, et sur une surface d'au moins cinquante hectares, un sol évidemment formé de décombres à une profondeur moyenne d'un mètre et demi, et dans lequel on remarque de nombreuses traces d'incendie ; un camp ayant encore en quelques parties des fossés d'une grande profondeur et placé au joignant du terrain anciennement habité, et sur le bord de la rivière d'Isar, comme une sorte d'*oppidum* : Tout cela me portait à croire que je foulais les ruines d'un important établissement romain. La reconnaissance que je fis bientôt de sept voies antiques qui venaient y aboutir m'en apporta la conviction.

Ainsi, sans le secours des livres, j'ai pu dire : Blain, ce misérable bourg dont le nom originaire s'est peut-être perdu, a été, sous l'occupation romaine, un grand centre de population, une ville considérable pour l'époque. Placée entre la Loire et la Vilaine, à distance presque égale de l'une et de l'autre de ces rivières, elle occupait le centre du pays nantais, et était probablement l'ancienne capitale des Nannètes, dont Nantes était le port : *portus Namnetum*, suivant l'expression de la Table de Peutinger. Devenue ville romaine après la conquête, elle eut pendant trois siècles assez d'importance pour nécessiter la construction des sept grandes routes qui, dans toutes les directions, en facilitaient les communications avec les capitales des peuples voisins. Elle a peut-être été le premier siége de l'évêché dans la *civitas Namnetum*, et elle n'a dû perdre sa prospérité et sa splendeur que par la dévastation amenée par les guerres du v^e^ siècle, sur lesquelles nous n'avons aucun détail, et surtout par l'accroissement de Nantes, dû au grand commerce et à l'heureuse position sur la Loire de cette ville, qui délaissa alors son nom de *Portus* pour ne conserver que celui de *Namnètes*.

Voici donc une page historique sortie de ces ruines de Blain, enfouies et oubliées depuis quinze siècles. Bien d'autres surgiront de l'étude soigneusement faite de la géographie ancienne de notre pays, de la reconnaissance exacte de tous les points où les Romains ont fondé des établissements plus ou moins considérables, des maisons de campagne dont ils embellissaient nos coteaux pittoresques, des camps si nombreux par lesquels ils assuraient leur conquête, des voies enfin qui reliaient entre eux tous ces établissements, ces *villæ*, ces camps, dont l'ensemble embrasse toute la province et prouve manifestement, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, que, sous la domination romaine, notre pays n'a pas été sans prospérité ; qu'il a fleuri par le commerce et l'agriculture, sources nourricières d'une grande population ; que c'est donc par suite d'une lourde erreur que nos légendaires, nos chroniqueurs et les écrivains modernes qui les ont pris pour guides, ont donné la péninsule armoricaine comme une sorte de désert, aux époques des iv^e^, v^e^ et même

vr siècles, quand il s'est agi de placer sur notre sol ces prétendus émigrants d'outre-Manche, dont on a voulu faire les premiers fondateurs du royaume breton, à grands renforts de fables et de déraison, comme si tous ces débris, tous ces anciens vestiges que nous retrouvons aujourd'hui, n'étaient pas l'annonce la plus incontestable d'une longue habitation d'une population nombreuse; comme si tous ces peuples qui, au temps de la conquête, occupaient la péninsule, avaient subitement disparu; comme si enfin les Romains, dont nous reconnaissons partout l'ouvrage, avaient fondé ces établissements et tracé ces routes dans un pays dépourvu d'habitants.

Les recherches géographiques dont nous nous occupons tendent à détruire une aussi déplorable erreur, et à asseoir enfin sur leurs véritables bases les premières époques de notre histoire bretonne, en écartant toutes les traditions fabuleuses que n'ont pas dédaignées les historiens les plus sérieux, et sur lesquelles chacun d'eux a bâti son système.

Nous sommes encore peu avancés et bien des lacunes restent à remplir. Mais, si l'on compare le résultat de nos travaux avec les cartes de Sanson, de Guillaume De L'Isle, de Dom Bouquet et de Dom Morice, nous espérons qu'on apercevra un progrès réel. Nous croyons avoir rectifié quelques erreurs échappées au savant d'Anville et à M. Walckenaer.

La carte de D. Morice, placée en tête de son histoire de Bretagne, a été tracée spécialement pour la province, *suivant les tables de M. Sanson et les observations de quelques savants*. Elle admet dans la péninsule six peuples, savoir :

Les Ossismii,
Les Veneti,
Les Curiosolitæ,
Les Redones,
Les Nannètes.

Et, tout en plaçant les Diablintes dans le Maine, elle leur accorde, en Bretagne, à peu près tout l'évêché de Dol. Nous avons combattu cette concession dans un travail particulier, mais ce n'est pas ici le lieu d'en déduire les motifs.

Quant aux voies romaines, la même carte n'a reproduit que les lignes indiquées dans la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin. Mais il est facile de voir qu'on a placé pour ainsi dire au hasard les noms mentionnés dans ces deux anciens et précieux documents : Quelques-uns se trouvent répétés plusieurs fois et posés dans des lieux différents. Ainsi, *Reginea* est tout à la fois mis à Rohan, au centre de la Bretagne, et à Ernée, dans le Maine, deux localités fort éloignées de la mer, tandis que la Table de Peutinger semble en rapprocher Reginea, comme l'a pensé d'Anville, qui a cru le reconnaître dans Erquy, petit port des

Côtes-du-Nord, entre Dinan et Saint-Brieuc. *Fanum Martis* est pris pour Merdrignac, Vitré ou Broons; il n'était pas encore question, comme on l'a fait depuis, de le placer à Corseul. Un autre *Fanum Martis*, marqué par l'Itinéraire d'Antonin sur la voie de *Condate* à *Alaunium* (de Rennes à Valognes), se trouve en même temps à Mortain et à Mont-Martin. *Vorganium* est à Carhaix et à Guingamp. Tout prouve enfin que cette carte n'est qu'un essai.

Il ne pouvait guère en être autrement avec la méthode qu'on suivait alors. On semblait poser en principe qu'il n'existait dans un pays d'autres voies antiques que celles indiquées dans les deux itinéraires romains qui sont parvenus jusqu'à nous, et on s'évertuait à placer les noms tracés sur ces lignes routières en s'aidant, tantôt des distances qui marquaient les intervalles, et dont on corrigeait les chiffres à plaisir et suivant le besoin, tantôt en cherchant dans les noms locaux et modernes une analogie souvent trompeuse. On sent que cette manière d'agir ne pouvait mener à rien de certain, et qu'elle devait, tout au contraire, donner lieu à beaucoup d'erreurs et à une inextricable confusion. La carte dont je viens de parler en est un exemple frappant.

J'ai cru devoir suivre une toute autre méthode. J'ai voulu aller du connu à l'inconnu; et, pour atteindre mon but, j'ai cheminé autant que je l'ai pu sur les voies elles-mêmes, dont je me suis appliqué à bien reconnaître les vestiges. J'ai pensé que, quand toutes les lignes antiques qui sillonnent notre sol auront été suivies avec exactitude et qu'on en aura tracé la direction sur une bonne carte, on pourra en étudier avec fruit le réseau très-compliqué et essayer d'appliquer les documents que nous fournissent les itinéraires romains. Le travail matériel auquel on se sera livré sur le terrain aura ce premier avantage qu'on ne sera pas exposé, comme par le passé, à tracer une voie romaine dans des lieux où il n'en a jamais existé. Il nous conduira aussi, et je pourrais même dire il nous a déjà conduits à d'intéressantes découvertes, en nous faisant reconnaître d'une manière presque certaine les établissements les plus importants qui existaient à l'époque romaine dans ces localités, autour desquelles rayonnent un grand nombre de voies antiques. C'est ainsi que nous avons été amenés à affirmer que Carhaix, Vannes, Corseul, Rennes, Blain et Nantes ont été les principales villes romaines de la péninsule. Ce sont encore les mêmes voies qui nous ont fait rencontrer d'autres établissements romains d'une moindre importance peut-être, mais qui méritent d'être remarqués : Landerneau, Kerilien, Locquirec, Douarnenez, Trouguer-is, Quimper, dans le Finistère; Loc-Maria-Ker, Coz-Ilis, Bourgerel, Castennec, Nostang, dans le Morbihan; Coz-Guéodet, Erquy, dans les Côtes-du-Nord; Lohéac, dans l'Ille-et-Vilaine; Rezay, Saint-Père-en-Retz, dans la Loire-Inférieure. C'est dans leur voisinage qu'on a trouvé un grand nombre d'emplacements de *villæ*, dont quelques-unes

paraissent avoir eu un grand développement, telles que celles du Perennou, près de Quimper, et de Saint-Christophe, en Elven. Des camps de toutes grandeurs et de toutes formes ont été observés près ou à de faibles distances des mêmes voies, et, au lieu de se borner à des observations stériles ou isolées sur ces monuments de la conquête, comme on le faisait avant l'investigation des voies romaines, on a pu y reconnaître tout un système stratégique. On a reconnu aussi qu'un grand nombre de châteaux forts du moyen-âge avait été bâti sur d'anciens camps, et cela ne doit pas étonner, car une position militaire du temps des Romains n'avait pas cessé de l'être quelques siècles plus tard. Enfin, une remarque qui ne sera peut-être pas sans intérêt, c'est que toutes nos abbayes antérieures au XIV^e^ siècle ont été placées près des routes antiques, qui présentaient seules, alors, de faciles communications.

Je ne sais si je me trompe, mais j'ai l'intime conviction que cette méthode d'étudier nos monuments de l'époque romaine, en dehors de tout esprit de système, doit amener des résultats satisfaisants. Je sais bien qu'on pourra m'objecter que, ne faisant, dans ces premières recherches, aucun usage des itinéraires romains, je ne présente pour ainsi dire que des objets purement matériels, auxquels aucun nom antique n'est attaché, et que cette géographie presque anonyme est loin de satisfaire la curiosité de ceux qui croient que la science archéologique ne doit rien laisser sans explication. Mais, à mon tour, je demanderai si, depuis plus de deux cents ans qu'on discute sur notre ancienne géographie, à l'aide des itinéraires, on en est beaucoup plus avancé. Prenons pour exemple le *Vorganium*, donné par Ptolémée comme capitale des *Ossismii*. Ortelius le place à Guingamp ou à Tréguier, et Marliani à Lan-Origuier, Fauchet à Lantriguier ou à Yesmes, en Normandie, Cluvier à Guingamp, Sanson à Coz-Gueodet, le père Briet à Triguier ou à Coz-Gueodet, Valois à Lantriguet ou à Saint-Pol-de-Léon, et est suivi, dans cette opinion incertaine, par le savant géographe allemand Cellarius; Guillaume Delisle à Tréguier, la carte de D. Morice à Guingamp ou à Carhaix, Robert de Vaugondy à Tréguier, Robien à Coz-Guédet, d'Anville à Carhaix, et a été suivi par les abbés Ruffelet et Deric. Corret de Kerbauffret a nié cette opinion, parce qu'elle détruisait celle qu'il émettait sur la fondation de Carhaix *(Ker-aès)*, au V^e^ siècle, par *Aetius*, et il n'en a proposé aucune autre. M. de Caumont, dans la seconde partie de son Cours d'antiquités, a adopté le sentiment de Danville. Enfin, M. Walcknaer a récemment, dans sa Géographie de l'ancienne Gaule, choisi Concarneau pour l'emplacement de l'antique *Vorganium*, et notre honorable confrère, M. de Courson, veut le placer à Morlaix.

Au milieu de ce conflit d'opinions, de ce *tot capita, tot sensus*, les partisans de l'ancienne méthode pourraient-ils me dire qui, de tous ces savants, dont les noms sont loin d'être obscurs, a définitivement tranché la difficulté? Depuis Marliani et Ortelius, au XVI^e^ siècle, aperçoit-on

quelque régularisation, quelque critique intelligente dans la manière de traiter la question? D'Anville seul s'est aidé des distances à chiffres douteux, données par la table de Peutinger, pour la grande voie qui paraît prolonger la péninsule armoricaine, depuis le *Portus-Nannetum* jusqu'à *Gesocribate*. Ce moyen aurait pu être plausible, si on était assuré de bien connaître et *Sulis*, station antérieure, et *Gesocribate*, station postérieure; mais malheureusement nous sommes loin d'en être là.

Et pourtant j'avouerai que je penche fortement pour l'opinion de d'Anville. Je crois qu'il est très-probable, sinon certain, que Carhaix a été le *Vorganium*, capitale des *Osismii*, et voici comme j'essaierais de l'établir, d'après ce que nous ont appris les récentes investigations des voies romaines de la Bretagne : qu'on jette les yeux sur la carte que j'ai essayé de tracer; on voit Carhaix placé pour ainsi dire au centre du pays des *Osismii*, car on peut douter que les Vénètes aient dépassé la limite naturelle et très-marquée que leur offrait la rivière de Blavet, depuis Pontivy jusqu'au Port-Louis. En second lieu, la grande voie de *Portus-Nannetum* à *Gesocribate* paraît aujourd'hui retrouvée, ou du moins une voie romaine a été reconnue, suivie et décrite, à de courtes lacunes près, dans une direction analogue, celle du nord-ouest, depuis Nantes jusqu'à Plou-Guerneau, à l'extrémité de la Péninsule, passant par les établissements romains de Blain, Rieux, Vannes, Coz-Ilis, Castennec, Carhaix et Kerilien. On peut donc, sans trop outrer la conjecture, placer à Carhaix le *Vorganium* de la Table de Peutinger. Mais ce qui, pour moi, résout à peu près affirmativement la question, c'est cet ensemble de voies qui rayonnent autour de la vieille capitale, et la mettaient en communication avec Quimpér, Troguer-Is, Crozon, Brest, Plou-Guerneau, Saint-Pol-de-Léon, Morlaix, Loc-Quirec, Lannion, Tréguier, c'est-à-dire avec tout le littoral des Osismii. Trois autres voies, et peut-être davantage, débouchaient chez les Curiosolites et les Vénètes et se prolongeaient dans la partie orientale de la presqu'île. Certes, le point central où tant de routes venaient aboutir devait avoir une grande importance, et comme aucun autre, dans le pays des Osismii, ne peut, sous ce rapport, rivaliser, à beaucoup près, avec Carhaix, il faut bien en conclure que cette bourgade fut le principal établissement romain fondé chez les Osismii, leur ville capitale, et enfin le *Vorganium* de Ptolémée.

On a, il est vrai, voulu élever des doutes sur le caractère véritablement romain attribué à ce grand nombre de routes; mais cette objection n'a pu être faite que par ceux qui ne sont jamais sortis de leur cabinet, qui n'ont jamais étudié le genre des constructions des voies que nous appelons *romaines*, et n'ont pu conséquemment comparer ces voies avec celles qui, dans les autres provinces, ont toujours, et sans difficulté, été considérées comme *romaines*. Il ne faut donc pas s'y arrêter.

Quelque nombreuses que soient déjà les lignes antiques reconnues

et décrites, il en est beaucoup encore dont on ne connaît que quelques fragments suffisants pour en indiquer la direction générale, mais qui laissent entre eux de longues lacunes. D'autres restent entièrement ignorées. Le zèle de quelques hommes isolés, qui se livrent à cette recherche, ne saurait suffire à une si rude tâche, pour laquelle il faut de toute nécessité des déplacements quelquefois fatigants et toujours coûteux. J'ai suppléé, dans les notices que j'ai écrites sur quelques-unes des voies de la Bretagne, aux déplacements que je n'ai pu faire, par des renseignements certains que j'ai recueillis çà et là, et qui m'ont été, en grand nombre, fournis par quelques-uns des membres de l'Association bretonne, auxquels je dois ici témoigner toute ma gratitude. Mais, je dois le dire, ce travail ne sera véritablement complété que lorsque le Gouvernement viendra en aide aux investigateurs, en leur allouant des indemnités pécuniaires. Ces indemnités seront pour le moins aussi bien placées que celles que le ministre accorde pour telle ou telle mission scientifique, qui ne sont autre chose bien souvent qu'une tournée de santé ordonnée à un savant de Paris par ses médecins.

On avait eu un instant l'espoir de voir se réaliser pour toute la France le projet d'une carte antique de la Gaule. Lorsqu'on commença l'exécution de la nouvelle carte de France, M. le général Pelet écrivit à l'Institut historique de Paris une longue et savante lettre, dans laquelle il annonçait qu'il allait charger les officiers d'état-major de faire le relevé exact des voies romaines dans chaque département. J'ignore ce qui est advenu de cette recommandation dans les autres provinces; mais tout ce que j'en puis dire c'est qu'ayant questionné l'un de ces officiers, qui opérait dans la Loire-Inférieure, il me fut répondu que leurs instructions étaient muettes à cet égard, et que, lui personnellement, n'en avait jamais entendu parler. J'ai reconnu là cette bureaucratie parisienne et ces circulaires ministérielles recommandant, avec une chaleur qui trompe les pauvres provinciaux, la recherche des antiquités, et auxquelles la moindre suite n'est jamais donnée. Ces circulaires ne sont, en effet, que le remplissage du loisir des bureaux, et on s'en avise quand on n'a rien de mieux à faire, après la lecture du journal et la causerie du matin. On nous laisse, et nous resterons long-temps livrés à nos propres forces; mais ce n'est pas une raison de se décourager. Rassemblons, mettons bout à bout toutes nos observations; consignons-les dans nos recueils : peut-être que nos neveux nous en sauront quelque gré et pourront s'en servir pour achever la tâche.

Le Président de Robien s'est le premier occupé de la recherche des voies romaines en Bretagne. Il a consigné ses observations dans ce manuscrit précieux, conservé à la bibliothèque publique de Rennes, et qui contient tant de choses curieuses et intéressantes sur notre province. Il n'a fait, pour ainsi dire, qu'indiquer la direction et quelques tronçons des voies. A Carhaix, il mentionne :

1° Celle qui va à Poul-Davy, et de Poul-Davy à la baie des Trépassés;

2° Une autre allant à Pen-Marc'h;

3° Une troisième se dirigeant au levant de Carhaix : c'est celle allant à Corseul;

4° Une quatrième, qu'il nomme de Carhaix à Nantes.

Dans le comté nantais, il n'indique que la portion de la voie de Blain à Noyalo, depuis les environs de Pontchasteau jusqu'au bourg de Noyalo.

Dans le Morbihan, il a observé, mais seulement dans les environs de Rieux, la voie de Blain à Vannes.

Dans les Côtes-du-Nord, celle qui arrivait de Vannes à Corseul, et le chemin ferré allant du village nommé le *Chemin-Chaussée*, à Corseul, par Plancoët.

Enfin, dans l'Ille-et-Vilaine, il indique seulement un tronçon de la voie de Rennes à Avranches, près de Romazy.

Toutes ces lignes ont été reconnues, et on les trouvera sur notre carte, à l'exception de la voie de Carhaix à Pen-Marc'h, sur laquelle je n'ai pu obtenir aucun renseignement, et dont l'existence est restée problématique.

Le savant magistrat breton était en relation avec l'un des hommes qui ont le mieux servi la science des antiquités, le comte de Caylus. Il lui adressa ses notes sur les voies dont nous venons de parler, et elles furent insérées par extrait dans le t. 6 du *Recueil d'Antiquités*, que publiait, en 1752 et années suivantes, l'illustre académicien, qui, en donnant ces premiers documents archéologiques sur la Bretagne, ajoute ces paroles remarquables :

« Le plaisir de parler des premiers sur les antiquités d'un pays si con-» sidérable, aussi intéressant et *aussi inconnu* que l'Armorique, ne m'é-» blouit point assez pour ne pas sentir que les indications de ces anciens » chemins sont très-vagues. On ne peut en parler convenablement qu'*a-» près avoir parcouru un pays la toise à la main, et levé des cartes sur le » terrain.* » Je n'ai point malheureusement, et à beaucoup près, accompli la sage prescription de M. de Caylus; mais je me suis efforcé d'y suppléer en parcourant plus de deux cents lieues sur nos voies bretonnes, la carte de Cassini et le crayon à la main, et en m'entourant de tous les renseignements que j'ai pu rassembler.

J'ai tracé sur cette carte, le plus exactement qu'il m'a été possible, nos lignes antiques, et c'est ainsi que j'ai pu les reporter sur une carte générale de la Bretagne, dont M. de Caumont a bien voulu publier une réduction dans le *Bulletin monumental*, à la suite de la réimpression d'un premier travail sur les voies romaines, que j'avais publié en 1841, dans l'Annuaire du Morbihan. L'année suivante, le même Annuaire contenait un supplément dans lequel je corrigeais quelques erreurs et consignais tous les détails nouveaux qui m'avaient été fournis en grande partie par M. l'abbé Marot, alors recteur de Sérent, et aujourd'hui curé de Roche-

fort. J'aime à citer le nom de ce vénérable ecclésiastique ; c'est un des plus zélés et des plus persévérants investigateurs des monuments de l'époque romaine dans notre pays.

Dans ces premiers travaux, j'avais eu pour objet spécial la description des voies sortant de Vannes ou parcourant en quelque partie le département du Morbihan ; mais j'y annonçais aussi le système général d'étude que j'avais conçu de toutes les voies antiques de la Bretagne, afin de parvenir à en dresser la carte, qui devait contenir toutes les lignes routières, tous les établissements romains, même les simples *villæ*, tous les camps, tous les monuments, enfin, qui se rapportent aux cinq siècles écoulés depuis la conquête de Jules César. J'étais fort éloigné, en 1841, de pouvoir remplir ce programme ; je le suis de même à présent. Mais si l'on veut bien se donner la peine de comparer à ma première carte celle que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui au Congrès, on verra que les recherches faites depuis huit ans n'ont pas été sans résultats nouveaux, et on commencera à acquérir la conviction que l'œuvre entreprise pourrait être menée à bonne fin, si elle était favorisée par l'approbation du ministre de l'instruction publique, donnant les moyens de réunir toutes les observations faites dans nos cinq départements, d'en faciliter la vérification sur quelques points, et de confier à une commission l'exécution du travail, qui ne peut guère être fait par un seul homme. On sent qu'il faut pour cela plusieurs choses qu'on trouve rarement réunies dans une même personne. Outre le travail graphique et géométrique nécessaire à la perfection d'une carte, il faut un œil exercé à distinguer et apprécier les monuments ; un dessinateur pour reproduire ceux qui présentent de l'intérêt ; une connaissance assez étendue de l'histoire locale pour en lier quelquefois les plus vieilles époques avec l'époque romaine ; enfin, une plume capable de rendre un compte clair et fidèle de toutes les recherches auxquelles on s'est livré.

Ma nouvelle carte est bien loin de la perfection que je conçois. Ce n'est encore, et ce ne pouvait être qu'un essai. Tout son mérite ne peut consister qu'en ce qu'elle pourra mettre sur la voie pour faire mieux. Voici le plan que j'ai suivi pour son exécution.

Je n'admets que cinq peuples dans la péninsule armorique :

Les Osismii,
Les Curiosolites,
Les Redones,
Les Venètes,
Les Nannètes.

Ils sont tous nommés par César, et je les retrouve au commencement du v^e^ siècle, dans la Notice des Provinces, sous les noms de

Civitas Osismiorum,
Civitas Coriosopitum,
(Avec la variante de *Coriosolitum*),

Civitas Redonum,
Civitas Venetum,
Civitas Nannetum.

Toutes ces cités *(civitates)* sont devenues des évêchés à une époque inconnue, mais qu'on peut placer dans ces premiers temps fort obscurs où le Christianisme pénétra pour la première fois dans la troisième Lyonnaise, à la suite du rude apostolat de saint Martin, métropolitain de Tours.

J'ai cherché, pour les tracer sur ma carte, les limites du territoire de chacun de ces peuples, et je me suis aidé pour cela des divisions ecclésiastiques. Beaucoup de savants ont pensé que la plupart des évêchés représentaient les anciennes peuplades de la Gaule, et qu'on avait suivi pour leur établissement la division politique des provinces.

Partant de ce point, j'ai considéré la *Civitas Osismiorum* comme ayant formé dans l'origine un seul évêché, dont le siége primitif ne nous est pas connu, et dans lequel ont été érigés trois évêchés, Quimper et Saint-Pol-de-Léon, dont on ignore l'époque de fondation, et Tréguier, qui fut érigé au IX^e^ siècle, par Nominoé. J'ai pensé que la limite orientale des évêchés de Quimper et de Tréguier pouvait représenter la ligne séparative entre les *Osismii* et les Venètes et les Curiosolites.

J'ai renfermé les *Venètes* dans les limites exactes de l'ancien évêché de Vannes.

J'ai réduit le territoire des Nannètes à la portion de l'évêché de Nantes placée au nord de la Loire ; mais j'en ai reporté la limite septentrionale jusqu'à la rivière de Semenon, d'après une charte du Cartulaire de Redon.

J'ai maintenu les Redones dans le surplus de l'évêché de Rennes.

Quant aux Curiosolites, je leur ai assigné pour territoire les évêchés de Dol, de Saint-Malo et de S.-Brieuc. Je crois avoir démontré, dans une dissertation sur Alet, en réponse à une question du Congrès breton, que Corseul et les Curiosolites représentaient la *Civitas Coriosopitum*, ou *Coriosolitum*, de la Notice des Provinces.

J'ai ensuite recherché quelles pouvaient être les capitales de ces cinq peuples, et j'ai cru pouvoir les placer à Carhaix, pour les Osismii ; à Corseul, pour les Curiosolites ; à Rennes, pour les Redones ; à Vannes, pour les Venètes ; à Blain, pour les Nannètes. J'ai été amené à ce résultat par la considération du grand nombre de voies antiques convergeant sur chacun de ces cinq points principaux. J'ose penser que cette manière, sinon de résoudre entièrement la question, au moins d'en approximer la solution, a quelque chose de moins vague, de moins conjectural que ce qui a été fait jusqu'ici.

Je terminerai cette sorte de commentaire de ma carte par une indication très-succincte des voies sortant de chacune des cinq localités principales que je viens de désigner.

CARHAIX.

Treize voies au moins sortaient de Carhaix :

1° Celle allant à Castennec sur le Blavet, puis de là à Coz-Iis ou la *Vieille-Eglise*, village à cinq lieues au nord de Vannes, et qu'on a reconnue depuis ce point jusqu'au pont de Marsac, sur la rivière d'Aff, près du camp très-remarquable du Mûr. On croit qu'elle se dirigeait sur Rennes, soit par Maure, soit par Lohéac; mais cette vérification n'a pas encore été faite. J'ai donné une notice détaillée de tout le parcours connu de cette voie.

2° Celle allant à Corseul par Iffiniac, le Chemin-Chaussée et Plancoët. J'ai lu au Congrès breton de Saint-Brieuc la description de cette voie et de deux de ses embranchements *présumés*, l'un sur Alet, l'autre sur Erquy.

3° Celle de Carhaix à Tréguier. Je l'ai décrite, sauf quelques lacunes.

4° Celle allant à Lannion, ayant un embranchement certain sur *Coz-Guédet*, et une prolongation présumée sur Perros-Quirec.

5° Celle allant à Locquirec par le Pont-Hou.

6° Celle allant à Morlaix,

Et 7° l'embranchement se dirigeant sur Saint-Pol-de-Léon.

8° Celle allant à Plou-Guerneau par la Feuillée, Com-Anna, Kerilien, le Folgoët. Je l'ai décrite, sauf une assez longue lacune à sa sortie de Carhaix.

9° Embranchement de la précédente, partant des environs de Com-Anna, passant à Landerneau, et paraissant se diriger vers Brest.

10° Celle allant vers Crozon ou quelque autre point de cette presqu'île, riche en débris romains. Mais on ne connaît encore d'une manière certaine aucun tronçon de cette voie.

11° Celle allant à la pointe du Raz, où existent des restes considérables de murailles romaines. Je n'ai aucun renseignement précis de Carhaix à Douarnenez. Au-delà et jusqu'à la pointe, elle a été parfaitement reconnue dès la fin du XVI° siècle par le chanoine Moreau, qui en parle dans son *Histoire de la Ligue*, et par M. de Robien, il y a une centaine d'années. Récemment, M. Pol de Courcy l'a parcourue, et en a décrit quelques parties.

12° Celle allant à Quimper. Notre honorable directeur de la Société archéologique de Bretagne, M. Aymar de Blois, en a reconnu de grandes longueurs.

13° On présume qu'une voie se rendait de Carhaix à Rennes par Rostrenen, Gouarec, le Mûr, Loudéac, Merdrignac, Saint-Méen, Montfort et l'Hermitage, c'est-à-dire dans la direction même qu'on suit aujourd'hui pour le tracé d'une route de Rennes à Brest, beaucoup plus courte et moins vallonnée que celle par Saint-Brieuc et Morlaix; mais je n'ai

encore d'autres renseignements sur cette ligne que d'assez nombreux gisements de débris romains.

14° M. de Robien parle d'une voie de Carhaix à Pen-Marc'h. Il est possible que ce soit la même que celle allant à Quimper ; mais j'ai vainement demandé si on en connaissait les traces de Quimper à Pen-Marc'h.

CORSEUL.

Cinq voies au moins sortaient de Corseul :

1° Celle allant à Carhaix. C'est la même que le n° 2, sortant de cette dernière localité.

2° Celle allant à Rennes. J'en ai vu quelques parties. Elle n'est pas encore décrite.

3° Celle allant à Vannes. Elle a été parcourue dans toute sa longueur; j'en ai publié la description en 1841, en parlant des voies du Morbihan.

4° L'abbé Ruffelet, dans ses *Annales briochines*, et l'abbé Déric, dans son *Introduction à l'Histoire ecclésiastique de Bretagne*, ont parlé d'une voie allant de Corseul à Alet par Dinard. Elle n'est encore ni reconnue ni étudiée ; mais elle porte dans le pays le nom de Chemin-de-*l'Estrat*.

5° Plusieurs personnes ont pensé que de Corseul une voie, pareillement nommée Chemin-de-*l'Estrat*, allait traverser la Rance sous le bourg de Taden, au lieu même où l'on remarque, sur la rive gauche de cette rivière, une muraille romaine et d'autres vestiges de constructions antiques ; qu'après avoir traversé la rivière, cette voie formait un embranchement dont une partie se dirigeait sur Avranches par les Haies-de-Dol, où l'abbé Manet l'a reconnue, et par Pontorson : l'autre partie paraît tendre vers le Bas-Maine, par Combourg et Saint-Jean-sur-Couesnon, où elle semblerait se joindre au *Chemin-Chaste*, parfaitement reconnu comme voie romaine par M. Léon Maupillé, dans une partie de l'arrondissement de Fougères, depuis Vendel jusqu'à la Pélerine, sur la frontière du Maine. M. De la Fosse a soupçonné l'existence de cette voie. Il est à désirer qu'un observateur aussi distingué poursuive son investigation.

RENNES.

On ne connaît pas encore toutes les voies sortant de Rennes. Voici celles sur lesquelles ont porté les observations :

1° La voie allant à Corseul. Nous venons d'en parler.

2° Celle allant au mont Saint-Michel par Pontorson.

3° Celle allant à Avranches.

J'ai décrit le parcours de ces deux voies d'après des renseignements qui paraissent certains pour quelques parties; mais je ne dois pas dissimuler que mon travail contient beaucoup de lacunes, et probablement des erreurs, malgré l'obligeant concours qu'a bien voulu me fournir

M. De la Fosse. Car deux chapitres ont été publiés dans les *Annales de la Société académique de Nantes.*

4° On a soupçonné une voie sur Fougères. Elle n'est pas étudiée.

5° Il en est ainsi d'une voie de Rennes à Vitré.

6° La voie de Rennes à Angers existe, ou a incontestablement existé. La Table de Peutinger la fait passer par les stations de *Combaristum* et de *Sipia;* mais, à l'exception de quelques fragments reconnus dans les environs de Châteaugiron par MM. Corbe et de Kerdrel, et depuis le Lyon d'Angers jusqu'au bourg romain de Chastelais, par M. Godard-Faultrier, cette voie si intéressante reste tout entière à étudier. On présume qu'elle passait à Vic-Seiche et à La Guerche.

7° On a quelques soupçons qu'une voie allait de Rennes vers Pouancé ou Châteaubriant ; mais ce n'est encore qu'une conjecture.

8° La voie de Rennes à Blain n'a plus qu'une courte lacune entre Laillé et Rennes. Je l'ai suivie, observée et décrite depuis Blain jusqu'au-delà de Bourg-des-Comptes ; mon travail a été publié dans les *Annales de la Société académique de Nantes.*

9° Une voie de Rennes à Lohéac reste à étudier, malgré quelques excellentes observations de M. Langlois.

10° On n'a rien encore de certain sur la continuation sur Rennes de la voie venant de Carhaix au pont de Marsac, sur la rivière d'Aff. (Voy. Carhaix, n° 1.)

11° On a quelques motifs de croire qu'une voie se rendait de Rennes vers Plélan. Nous attendons depuis long-temps des renseignements sur cette partie inexplorée de la Bretagne.

12° Enfin, on croit de même à l'existence d'une voie de Rennes à Montfort, Saint-Méen, etc., se dirigeant vers Carhaix. (Voy. Carhaix, n° 13.)

VANNES.

On imprima dans *l'Annuaire du Morbihan*, en 1841, un travail qu'on m'avait demandé sur les voies romaines sortant de Vannes ou parcourant le département. J'ai donc décrit, mais avec beaucoup de lacunes, celles que je vais rappeler. Je pourrais mieux aujourd'hui, en m'aidant des nouvelles observations que j'ai faites sur le terrain, et des nombreux renseignements qu'ont bien voulu me fournir MM. l'abbé Marot, de La Monneraye, Croizer, Housset.

Six voies me paraissent sortir de Vannes :

1° Celle allant à Loc-Maria-Ker.

2° Celle de Vannes à Hennebont, se dirigeant sur Quimper. Elle est reconnue de la manière la plus exacte depuis Vannes jusqu'à une petite lieue avant d'arriver à Hennebont. M. Croizer l'a suivie, en la traçant géométriquement sur les calques du cadastre. De là jusqu'à Quimperlé,

elle est encore à retrouver ; mais de Quimperlé à Quimper, plusieurs de ses parties ont été reconnues par M. de Blois, et on doit espérer que l'entier développement de cette voie sera incessamment observé par ce savant investigateur.

3° La voie de Vannes à Corseul. Elle est décrite. (Voy. Corseul, n° 3.)

4° Celle de Vannes à Rennes. Je l'ai suivie pendant trois lieues avec MM. Croizer, de Blois et de Keridec. Nous avons pensé qu'elle allait se réunir à la grande voie Ahès, venant de Carhaix et se dirigeant vers Rennes par le pont de Marsac, sur la rivière d'Aff, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

5° La voie de Vannes à Blain par Rieux, où elle traverse la Vilaine. J'ai parcouru bien des fois toutes les parties de cette voie, et l'ai décrite avec de grands détails dans mon essai de 1841. M. de Robien l'avait observée dans les environs de Rieux, ainsi que D. Lobineau.

6° Une autre voie de Vannes à Blain, traversant la Vilaine au dessous du bourg d'Arzal. Je l'ai aussi parcourue et observée bien souvent et l'ai décrite en même temps que la précédente.

Cette voie a deux embranchements : le premier partant du bourg de Noyalo, et allant par Sarzeau au Port-Navalo ; l'autre se dérivant à la hauteur d'Herbignac et se dirigeant sur Guérande, que des débris assez nombreux font reconnaître pour un établissement romain.

BLAIN.

Sept voies sortent de Blain, cinq directement et deux par embranchement.

1° La voie de Blain à Saint-Nazaire ;

2° La voie de Blain à Vannes, traversant la Vilaine à Arzal. Je viens d'en parler. (Voy. Vannes, n° 6.)

3° La voie de Blain à Vannes par Rieux. (Voy. Vannes, n° 5.)

4° La voie de Blain à Rennes. (Voy. Rennes, n° 8.)

5° La voie de Blain à Châteaubriand, partant de la précédente à *Pont-Veix*, sur le Don, à trois lieues de Blain. Elle se prolonge dans le Maine pour aller, soit à Jublains, soit au Mans. Je l'ai poussée jusqu'à la limite de la Loire-Inférieure. C'est aux antiquaires manceaux à trouver et à décrire sa prolongation.

6° La voie de Blain vers Angers. Je l'ai suivie jusqu'auprès de l'abbaye de Meilleray.

7° La voie de Blain à Nantes. Je l'ai décrite après l'avoir bien des fois parcourue. Elle formait à Nantes plusieurs embranchements, après avoir traversé la Loire sur cette longue ligne de ponts et d'îles qui offraient, à l'époque romaine, le seul passage du fleuve qui existât de l'Océan aux Ponts-de-Cé.

L'un de ces embranchements se rendait, par la Chapelle-Heulin, à un

lieu du territoire angevin nommé *la Segourie*, et très-remarquable par une immense quantité de débris romains répandus sur une grande surface ; il a été reconnu dans tout son développement.

Le second, entièrement conjectural dans la Loire-Inférieure, à défaut d'observations, paraît aller se joindre à la voie de Nantes à Poitiers, dont quelques fragments ont été reconnus dans le Poitou, sur une ligne passant par Clisson, Tiffauges, Mortagne, Mauléon, Châtillon, Bressuire et Gourgé, et surtout depuis ce dernier bourg jusqu'à Poitiers.

Le troisième semble aller se réunir, au-delà de Montaigu, à un long fragment de voie traversant les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres par les Herbiers, Pouzauges, Saint-Pierre-du-Chemin, l'Absie et Exireuil, et paraissant former, dans cette dernière localité, un embranchement qui se porte au sud-est et va probablement à Limoges, tandis que la première direction sud-sud-est se continue vers Angoulême.

Enfin, deux autres lignes routières portant de Nantes sont présumées avoir existé du temps des Romains, l'une se portant dans le bas Poitou par Saint-Philibert-de-Grand-Lieu et Touvois, l'autre destinée à lier avec Nantes les nombreux établissements romains du pays de Retz, et entre autres le plus important, qui a pris, au moyen-âge, les noms de Saint-Père-en-Retz et Sainte-Opportune.

RÉSUMÉ.

L'utilité d'une carte de la Bretagne à l'époque romaine n'a pas besoin d'être prouvée, et je crois avoir démontré comment les recherches géographiques faites sur le sol lui-même suppléent au silence de l'histoire, et servent au redressement de beaucoup d'erreurs sur nos origines bretonnes en particulier.

J'ai rappelé les travaux antérieurs faits sur la géographie ancienne de la Bretagne. J'ai fait voir leur peu de concordance et le vice de la méthode employée jusqu'ici pour ces travaux.

J'ai exposé celle dont je me suis servi, et qui ne consiste en rien autre chose que d'aller du connu à l'inconnu, c'est-à-dire d'explorer avec soin tout ce qui reste des Romains dans notre pays breton : établissements prouvés par de grandes surfaces remplies de nombreux débris, camps et autres travaux militaires dont les vestiges sont encore fort apparents, voies qui liaient entre eux ces établissements et ces enceintes fortifiées, constamment jetées çà et là pour favoriser la sûreté des communications sur ces lignes routières, et maintenir la conquête du pays.

J'ai fait sentir que, quelque application que j'aie apportée à ce travail, il ne m'a pas été possible de remplir toutes les lacunes, à défaut d'observations faites sur le terrain, et que, pour achever la tâche, un

secours du Gouvernement serait nécessaire, et qu'il pourrait être plus mal employé.

Enfin, pour donner une idée de ma carte et des soins qu'elle m'a coûtés, j'ai rappelé, d'un côté, les travaux analogues antérieurs au mien ; de l'autre, j'ai donné l'indication fort succincte des voies antiques sortant de Carhaix, de Corseul, de Rennes, de Vannes et de Blain, que je considère comme les anciennes capitales des Ossismii, des Curiosolites, des Rhedones, des Venètes et des Nannètes. J'ai dit quelles étaient les voies que j'avais décrites, celles que je pourrais décrire encore, et enfin celles sur lesquelles je n'avais que quelques renseignements, mais dont l'existence me paraît certaine, d'après les attestations qui m'en ont été données par des gens très-compétents dans ces sortes de recherches, et sur lesquelles des documents postérieurs viendront un jour confirmer ces premières indications, que nous devons admettre, provisoirement au moins, comme des jalons précieux qui nous guideront sur les lignes encore inexplorées.

Blain, 9 août 1849.

Après cette lecture, qui a été écoutée avec le plus vif intérêt, M. Bizeul donne, sur quelques faits compris dans son travail, des détails qui paraissent désirés.

M. de la Borderie discute quelques assertions relatives aux voies romaines de la Bretagne. La plupart des recherches faites à cet égard lui semblent peu satisfaisantes. Il déclare ensuite qu'il regarde comme bien constant le fait qu'une émigration d'habitants de la Grande-Bretagne, vers le VI^e^ siècle, repeupla la péninsule armoricaine. Par suite, il combat vivement l'opinion contraire émise par M. Bizeul. Ce ne sont pas seulement les légendaires, dit-il, qui mentionnent le fait en question, ce fait est encore attesté par Procope, Grégoire de Tours, Gildas et l'abbé Guignolé, tous hommes dont les œuvres sont empreintes d'un haut caractère de crédibilité. Comment d'ailleurs, si l'émigration n'est pas admise, expliquer d'une manière convenable le changement de nom de l'ancienne Armorique et les rapports de mœurs, de langue, d'usages, qui unissent les Bretons du pays de Galles et les Bretons armoricains? Enfin, il faut se rappeler que le culte très-populaire de quelques saints d'origine bretonne nous vient évidemment de la Cambrie. Repousser, dans cet état de choses, le fait

de l'émigration des Bretons insulaires, leur établissement en Armorique, à l'époque indiquée, c'est se jeter en quelque sorte dans un système anti-historique.

M. Bizeul, après quelques explications, croit pouvoir persister dans l'opinion qu'il a émise.

Comme aucune autre question ne se trouve à l'ordre du jour, M. Barthélemy offre de lire son rapport sur le mémoire adressé au Congrès par M. Hucher, du Mans. La parole lui est donnée à cet effet.

M. Hucher, dit-il, s'est proposé, dans le travail envoyé, d'étudier le symbolisme des plus anciennes monnaies gauloises, et spécialement de celles qui ont été émises par les Aulerces-Cénomans, antérieurement au système épigraphique.

- L'auteur partage ces médailles en deux grandes séries, qui paraissent avoir eu cours simultanément chez les Cénomans depuis les temps les plus reculés, c'est-à-dire l'an 250 environ avant J.-C., jusqu'à une époque que la science n'a pu encore préciser, mais qui doit être antérieure à la conquête.

Pendant cette période, le type de ces deux séries est resté sensiblement le même, sauf une tendance continue et progressive vers un abâtardissement qui rend les derniers échantillons impropres à l'étude. On reconnaît à cet indice l'influence hiératique, qui chez tous les peuples se révèle par le même caractère.

Divers types de la première série sont reproduits par M. Lambert, dans sa *Numismatique du Nord-Ouest de la France*, sous les n^os^ 1^er^ à 13, 22 et 25 de la planche III, d'après l'indication d'attribution qui en avait déjà été donnée par M. Drouet au Congrès du Mans.

M. Hucher, à l'aide d'éléments nouveaux, entreprend de classer ces monnaies, et de déterminer leur véritable type, dont tous les exemplaires publiés jusqu'ici n'avaient offert que des représentations dégénérées.

La seconde série se compose de médailles jusqu'ici assez peu connues et imparfaitement étudiées. Pour la première fois, M. Hucher propose de les attribuer aux Aulerces-Cénomans : ce sont les statères, et les quarts de statères beaucoup plus nombreux, qui présentent, d'un côté, la tête d'un dieu surmontée d'un hyppocampe, et entourée de quatre chaînes perlées terminées par de petites têtes humaines, et de l'autre côté, le type commun aux deux séries, le cheval androcéphale traînant les vestiges d'un char dans lequel est un personnage, féminin selon toute apparence, qui tient d'une main un rameau garni de germes à trois pétales, à l'extrémité duquel s'enroule une bandelette terminée par

une espèce de voile carré, de vexillum si l'on veut, orné de franges, tandis que l'autre main du personnage tient les rênes et peut-être une serpe, à moins qu'on ne veuille voir dans l'érection du pouce un indice phallique.

On sait que, dans d'autres localités armoricaines, la même tête du droit se retrouve surmontée soit d'un porc, soit d'une lyre, offrant par devant, et dans le voisinage de la bouche, les vestiges des chaînes.

De toutes ces monnaies, le type des Aulerces-Cénomans est le plus complet et sans doute le plus ancien; il se prête dès lors avec plus de chances de succès à l'examen et à l'étude.

Profitant de la découverte de deux monnaies primitives, au bige pur, qui présentait en sur-frappe l'effigie de l'hyppocampe et du porc, M. Hucher, guidé par les précédents des monnaies grecques, arrive à conclure que ces deux animaux représentent, sur les monnaies gauloises, plus que des différents monétaires, et qu'ils sont en même temps les attributs de la divinité dont ils surmontent la tête, absolument comme il arrive pour les dieux égyptiens, et notamment Jupiter-Sérapis.

Or, d'après M. Hucher, cette divinité est la même dans les deux séries de médailles qu'il décrit; c'est un descendant de la grande famille des Baal, des Moloch, des Melkarth orientaux; c'est toujours le même dieu-lumière qu'on voit poindre à l'origine de toutes les théogonies; seulement il lui paraît revêtir, dans cette double série, deux caractères différents, qui rappellent encore les traditions orientales. Dans la première, c'est bien réellement Hélios, le soleil d'été, à la tête jeune, couronnée d'une chevelure radieuse; dans la seconde, ce serait un composé mixte, participant du Melkarth tyrien et du Mercure grec, un rejeton de cette famille de dieux enchaînés qui personnifiaient surtout le soleil au solstice d'hiver dans les mythes asiatiques.

L'auteur, pressant encore davantage son argumentation, rappelle que Lucien a décrit dans son traité intitulé Ηρακλης un Dieu gaulois, qui présente la plus grande analogie avec celui qu'offrent nos médailles.

Après avoir indiqué les accessoires de ce Dieu qu'il nomme Ogmios, et qui consistent, comme ceux de l'Hercule grec, en une massue, un arc et un carquois, Lucien ajoute : « Cependant je n'ai pas encore dit » ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette peinture; car cet Hercule » (ridé et hâlé comme le sont les vieux marins) traîne une multitude » d'hommes *attachés par les oreilles. Les liens sont des chaînes flexibles* » *d'or et d'électrum, semblables à d'élégants colliers*, et bien que re- » tenus par d'aussi faibles chaînes, ces hommes ne cherchent pas à » fuir.... Mais ils suivent joyeux et contents, louant et pressant, de con- » cert, leur conducteur, et, comme ils s'étudient à le devancer, *ils*

» *maintiennent leurs chaînes lâches*, comme s'ils devaient redouter de » les voir se rompre..... »

M. Hucher fait remarquer que cette description s'applique en tous points à ces médailles ; la tête du Dieu n'est pas jeune comme celle de la première série ; ici le front est *osseux*, *sillonné*, et les cheveux se répandent en mèches diffuses et ordinairement limitées à trois. Ces caractères sont constants sur tous les exemplaires ; d'un autre côté, il est certain que les chaînes *se terminent à l'oreille* des quatre petites têtes dont l'expression est gaie, et non triste ou abattue comme le seraient, par exemple, celles de victimes ; enfin, M. Hucher fait observer que si ces têtes étaient celles d'ennemis vaincus, elles n'affecteraient la position verticale que dans le cas où elles seraient pendues par leur sommet, ce qui n'arrive jamais.

Ainsi, pour nous résumer, l'auteur voit dans cette représentation curieuse, essentiellement nationale, et dont aucun autre exemple ne se rencontre ailleurs, un Dieu de la famille des Dieux-Soleil, participant du Mercure grec, du Melkarth tyrien, et surtout de l'Ogmios gaulois, si ce n'est pas lui-même qu'il faut voir ici. Du reste, M. Hucher se garde bien de le caractériser plus nettement, et surtout de le nommer ; les Grecs et les Romains eux-mêmes ne savaient pas les noms des Dieux gaulois.

L'auteur démontre que l'hyppocampe, le porc et la lyre, conviennent comme attributs à cette divinité panthée.

Des médailles plus anciennes ou plus complètes que toutes celles qui avaient été publiées jusqu'à ce jour, lui permettent de regarder comme constant que l'appendice trifurqué, et quelquefois feuillu, placé sous la tête, est la représentation de ces troncs ou branches d'arbres destinés à supporter les têtes des divinités dans les bois sacrés. L'auteur, s'aidant ensuite des figures qui décorent certains vases gallo-romains, pense que l'usage, chez les Gaulois, de placer des masques ou des symboles de divinités sur des pieux ou des stèles, est un fait hiératique dont il est permis de s'autoriser pour l'explication de ces médailles. Il va plus loin dans ce système d'assimilation : il retrouve sur ces poteries, dans des conditions frappantes, la figure d'un des éléments trifides du rameau sacré qui est placé dans les mains de l'Aurige, et il reproduit pour la première fois un curieux petit bas-relief représentant une prêtresse sacrifiant un animal à pieds cornés, une biche ou un bouquin, devant une stèle sur laquelle est placée la plante sacrée, qu'on a prise pour le lotus ou la fleur de lys, et que l'auteur regarde comme la personnification du *germe*, et, par suite, *de la puissance fécondante et créatrice par excellence*.

A l'aide de divers autres rapprochements puisés dans les médailles de *Pixtilos*, M. Hucher arrive à démontrer que le rameau placé entre

les mains de l'Aurige, et qui paraît sur toutes les médailles non dégénérées, est un emblème héliaque, tandis que la bandelette qui pend à son extrémité n'est qu'un accessoire bien connu et souvent signalé dans les représentations des *pompes mystiques* de l'antiquité.

Seulement, dans nos médailles, la bandelette est terminée par une espèce de voile ou de tableau carré, orné de franges; mais M. Hucher reproduit de nombreuses figures, et entre autres une médaille de Brogitar, roi des Galates, qui prouve que les bandelettes se terminaient toujours par des franges, et quelquefois par une surface carrée chargée du signe ✕, comme nos médailles, ou d'une aire triangulaire △. Il fait remarquer, du reste, que les *vexilla* d'honneur qui décorent les enseignes romaines, restituées à Auguste par le roi des Parthes, offrent la plus grande analogie avec les quadrilatères de nos médailles, et que si, comme il est très-vraisemblable, le signe ✕ de celle-ci à une valeur symbolique, une affinité directe avec un accessoire du trépied delphique, on ne doit plus hésiter à voir dans ces quadrilatères un objet du genre de ces vexilla, mais procédant, comme tous les accessoires figurés dans nos médailles, d'une origine essentiellement hiératique.

M. Hucher développe les motifs qui ne lui permettent pas de partager le sentiment des savants distingués qui ont vu, dans ces objets, l'appareil militaire auquel les anciens donnaient le nom de *Phalères*. Comme on le voit, les principaux sont puisés dans cette considération essentielle que les monnaies gauloises anciennes ne présentent rien de militaire, que tout y est religieux, hiératique même; de plus, M. Hucher, abordant la technique même des graveurs de l'antiquité, fait remarquer que l'importance des points angulaires, sur laquelle on avait cru pouvoir s'appuyer, est un fait de dégénérescence qui ne saurait être d'aucune valeur dans la circonstance, parce que les médailles les plus anciennes ne présentent pas de points à l'extrémité ou à l'intersection des lignes.

Arrivant à l'explication de la tête humaine entée sur le corps d'un cheval, l'auteur signale un grand nombre de représentations antiques qui établissent que, dans les pompes dionysiaques et héliaques, les animaux attelés aux chars des divinités sont toujours des monstres, et l'on sait, par de nombreuses médailles de Nole, de Naples, etc., et par un petit bronze de Gallien, que le taureau à face humaine et sans doute le centaure étaient consacrés à Apollon.

Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que l'on voie figurer un cheval androcéphale dans une représentation qui est une véritable pompe héliaque.

Dans la première série, à la tête jeune d'Apollon-Belenus, le cheval est toujours pourvu d'ailes sur tous les échantillons qui se découvrent dans la circonscription des Aulerces-Cénomans; dans la seconde, qui

présente la tête d'Ogmius surmontée de l'hyppocampe, les ailes n'existent pas; elles sont remplacées par les rênes, qui manquent aux médailles du premier type; mais à distance, l'effet produit est absolument le même.

Sous le cheval androcéphale, et dans l'une et l'autre série, l'on voit un génie, ailé à l'origine du type; plus tard, dans la première série, les ailes se disloquent et font place à deux bras, dont les extrémités sont pourvues d'objets que l'on peut prendre pour une flèche et un carquois ou un diota. La dégénérescence affectant encore plus vivement ce type, le génie se change en une espèce d'homme de guerre portant une haste et un sabre recourbé; mais, ajoute l'auteur, toutes ces transformations successives ne prouvent qu'une chose, c'est que nous avons sous les yeux une représentation hiératique dont on ne peut saisir le sens qu'à l'origine, pareille en cela à ces marques monétaires du moyen-âge, qu'on n'explique jamais d'une manière satisfaisante, tant qu'on n'en a pas trouvé le prototype.

On doit à M. Hucher d'avoir signalé une particularité curieuse dans la personne de ce génie. A l'aide d'un exemplaire complet, et qui permet de voir ce personnage en entier, l'auteur établit que ce dernier est pourvu au jarret d'un aileron recourbé, dans le mode archaïque. Or, l'on sait, par diverses représentations, que c'est là l'attribut particulier aux hérauts d'Apollon ou aux vents. C'est donc encore un fait qui rattache notre représentation aux mythes héliaques.

En résumé, le revers de ces médailles offrirait un personnage féminin, une espèce de Velleda accomplissant une cérémonie religieuse en l'honneur du Dieu-Lumière; plus spécialement, une pompe mystique ayant pour but de glorifier le principe générateur. Le rameau, la bandelette, la tablette flottante, le cheval androcéphale, enfin, le héraut accompagnant le char, tous ces accessoires sacrés qui se retrouvent dans la plupart des pompes de l'antiquité, auraient, comme on a pu le voir, une affinité directe avec l'objet même de la représentation.

M. Hucher a joint à son mémoire la description de plusieurs petites monnaies d'argent, qu'il propose, pour la première fois, d'attribuer aux Aulerces-Cénomans, sur le territoire desquels elles se sont assez souvent rencontrées. Ces jolies médailles présentent, d'un côté la tête de Minerve-Belisana, de l'autre un cheval libre, à collier, entre deux K initiales de KENOMÀNΩN. On connaissait, par un dessin publié à l'appui de la description des médailles du camp d'Amboise, due à M. Cartier, une médaille qui était une contrefaçon de celles-ci, mais tellement dégénérée, qu'on n'avait pu reconnaître l'initiale K dans les sigles, d'ailleurs renversés, dont elle était chargée. La médaille publiée par M. Hucher est donc très-précieuse pour notre suite gauloise, puisqu'en fournissant une attribution entièrement nouvelle, elle permet de fixer celle de cette médaille jusqu'ici incertaine.

Ce rapport, en faisant comprendre l'importance du travail de M. Hucher, a vivement intéressé les membres de la section. M. Barthélemy leur avait communiqué les empreintes des médailles principalement signalées.

M. de Mellet obtient la parole pour présenter une observation. Il a entendu dire, dans une des précédentes séances, que l'architecture ogivale s'opposait à tout système d'ameublement et d'ornementation. Si cette assertion ne se trouve pas mentionnée dans le procès-verbal, c'est sans doute parce qu'elle a paru peu importante, eu égard à la question discutée. Mais il ne faut pas qu'elle paraisse admise; une protestation est nécessaire. Les églises du XIII^e^ siècle comprenaient un système d'ornementation que les églises construites dans le genre grec, comme la Madelaine, ne peuvent accueillir. Les confessionnaux, les stalles, les verrières, les fresques, les pavés historiés, les tombes, les fonts baptismaux, les chaires épiscopales, les autels avec leurs anges portant un des instruments de la Passion, formaient un heureux ensemble qui mérite d'être regretté. L'ornementation actuelle est bien peu de chose, quand on la compare à l'ancienne ornementation.

Sur ce point, quelques mots sont échangés entre MM. Du Vautenet, Pelfresne et de Mellet.

Il est plus d'une heure. — La séance est levée.

Séance du 7 Septembre 1849.

Présid. de M. LAMBRON DE LIGNIM. — M. DE SOULTRAIT, Secrét.

Le procès-verbal de la séance du 6 est lu et adopté.

M le Président dépose sur le bureau les prospectus de

deux ouvrages qu'il croit pouvoir recommander aux membres de la section. Ces ouvrages sont : *Les Verrières du chœur de l'église métropolitaine de Tours*, dessinées et publiées par M. J. Marchand, avec un texte par MM. Bourassé et Manceau, chanoines; *l'Histoire et la Description du mont Saint-Michel*, par MM. Le Héricher et Bouet, publiée par M. Bourdon.

Il annonce qu'une lettre de M. de Sourdeval lui apprend que M. le comte de Niewerkerke s'est rendu à Tours pour examiner l'endroit destiné à la statue de Descartes.

Il prévient ensuite les membres de la section que Mgr de Saint-Marc veut bien, ce jour même, à trois heures, leur ouvrir son palais épiscopal, qui renferme différents objets d'art et quelques antiquités.

Demain, à la même heure; la section, acceptant l'offre faite par M. l'abbé Brune, visitera, sous sa conduite, les divers monuments de la ville de Rennes.

La séance générale, ajoute M. le Président, ne sera point un obstacle. Elle est, à compter d'aujourd'hui, remise à sept heures et demie du soir.

M. de Beaurepaire, l'un des Secrétaires de la section, communique une lettre de M. Loyer, Secrétaire de la Société archéologique d'Avranches. Elle est relative à une découverte de médailles gauloises fort intéressantes. L'auteur de la lettre dit :

« Le 20 juillet 1846, un vieux vase de grès se brisa sous » la bêche du jardinier de M. de Pirch, dans son jardin du » Bourg-l'Evêque, à égale distance de la ville d'Avranches » proprement dite et du faubourg appelé le Font-Gilbert. Des » médailles gauloises, au nombre de cinq cent soixante-» deux, se répandirent en partie dans la terre environnante. » L'attention de savants numismates de Normandie, de Bre-» tagne et du Poitou fut appelée sur cette découverte; des » exemplaires en furent envoyés à chacun d'eux. M. Lam-» bert y reconnut *la monnaie circulante des Abrincatini*,

» *depuis l'an 278 avant J.-C. jusqu'à l'arrivée des armées* » *de César*. Elles appartiennent toutes à la deuxième pé- » riode de la classification de M. Lambert. Le souvenir de » cette découverte est conservé au musée d'Avranches, par » un bon nombre d'exemplaires offrant des spécimen de » tout ce qu'elles présentent d'intéressant. Quelques-unes » ont conservé l'oxidation qui les recouvrait toutes au mo- » ment où elles furent recueillies ou extraites du vase, lors- » que celui-ci fut exhumé. Elles étaient engagées dans une » épaisse poussière de vert-de-gris. La *Revue numismatique* » de MM. de la Saussaye et E. Cartier a relaté cette décou- » verte dans son numéro de novembre 1846. Les fragments » du vase sont aussi conservés au musée d'Avranches, avec » un dessin qui le reproduit complet. Sa forme n'offre rien » de bien remarquable; l'extérieur est parfaitement uni. »

M. Loyer se proposait de joindre à sa lettre l'empreinte de quelques-unes des médailles trouvées; il regrette de n'avoir pu le faire.

M. de Beaurepaire appelle l'attention de la section sur l'autel en bronze de l'église de Vire, œuvre de M. Vimont. Il indique un beau dessin de cet autel par M. Bouet, dessin que l'on peut voir dans le *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont.

Le même membre dépose sur le bureau un travail de M. Geslin de Bourgogne, relatif aux verrières des Côtes-du-Nord, XV^e^ et XVI^e^ siècles. Ce travail sera soumis à l'examen d'une commission.

La vingt et unième question est à l'ordre du jour : « Quelles » sont les différentes périodes de l'architecture religieuse et » civile en Bretagne? Leur durée et leurs caractères peu- » vent-ils donner lieu à quelques observations particu- » lières? »

M. l'abbé Brune a la parole pour répondre à cette question. Il dit :

L'histoire de l'architecture, en Bretagne, ne commence

proprement qu'au XI^e^ siècle; encore est-il bien difficile de suivre exactement sa marche, à raison du défaut de renseignements positifs, de dates certaines et aussi d'édifices de grande importance. D'ailleurs, la nature de nos matériaux se refusant au développement de la partie décorative, il s'ensuit une absence souvent complète des caractères, appréciables seulement par cet endroit.

J'essaierai cependant de déterminer, autant que possible, les phases diverses de l'architecture religieuse en Bretagne, en suivant sa marche de siècle en siècle, aussi bien que me le permet le peu de temps qui m'a été donné pour répondre à cette question.

Au XI^e^ siècle, nos églises les plus petites conservent la forme des basiliques : une nef plus ou moins longue, terminée par une abside en hémicycle. Quand elles sont plus grandes, un ou deux bas-côtés s'y adjoignent, et l'abside se sépare de la nef par un transept, dans les murs orientaux duquel s'ouvrent deux autres absides. Les piliers soutenant les arcades de l'intertranssept sont carrés et sans colonnes. Les voûtes, excepté celles de l'abside, sont en bois. La porte principale est à double arceau soutenu par de simples pieds-droits. Au XII^e^, même forme générale; de plus, on remarque des colonnes accolées aux piliers carrés, dans le sens longitudinal et à l'entrée de l'abside. Les chapitaux sont plus ou moins grossiers, selon leur âge. L'édifice prend plus d'élévation, et une tour carrée, s'élevant au centre, est ornée d'un ou de plusieurs rangs d'arcades, selon son importance. L'époque de transition n'arrive que dans le dernier quart du XII^e^ siècle, et, dans quelques lieux, s'étend peut-être dans les premières années du XIII^e^.

Jusqu'ici, je crois que nous sommes en retard d'un quart de siècle. Mais, dès le XIII^e^, il me semble que nous marchons avec le reste de la France. Au XIII^e^ siècle, nos cathédrales ne sont pas moins ornées, eu égard à la pénurie de nos ressources et à la nature de notre granit, que celles des autres provinces.

Dans une grande partie du XIV^e^ et du XV^e^, nos constructions sont rares, et cela s'explique par l'état de guerres continuelles où se trouve notre province. Cependant, plusieurs constructions de cette époque attestent que nous suivons le mouvement architectural avec assez de succès.

Toutes ces constructions, du style ogival, présentent les caractères essentiels observés ailleurs. Je crois cependant que l'influence normande s'est plus fait sentir chez nous que toute autre, et cela à l'époque romane.

Au XVI^e^ siècle, l'architecture de la renaissance a quelque peine à s'implanter. L'ogive conserve son empire dans les édifices religieux, et ce n'est que vers la fin de ce siècle, et dans des édifices peu importants, qu'elle cède au plein-cintre et au caractère de l'époque. Ce n'est que dans l'ameublement et les décorations intérieures que le style renaissance se développe, à l'imitation des autres pays.

M. l'abbé Brune cite comme les plus remarquables spécimen de l'architecture religieuse, en Bretagne, sous le XI^e^ siècle : Saint-Melaine, d'Elbènes, les églises de Quimperlé, de Hédé et de Livré.

Pour le XII^e^ : les abbayes de Redon, de Daoulas et de Beauport ;

Pour le XIII^e^ : l'église de Dol, les Jacobins de Morlaix, la cathédrale de Saint-Pol et une partie de celle de Quimper ;

Pour le XIV^e^ : l'église de Creskaer, l'abbaye de Montfort, l'église de Saint-Méen ;

Pour le XV^e^ : les églises de Saint-Yves et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, ainsi que la plus grande partie des églises de la Haute et de la Basse-Bretagne.

Après cet intéressant exposé, MM. Paul de la Bigne Villeneuve et Lambron de Lignim parlent de certains ouvrages de défense que l'on remarque à l'extérieur de quelques églises. M. Duchatellier dit aussi quelques mots sur ce point, et cite des tours d'église, en Bretagne, qui ont soutenu des siéges pendant les guerres de religion.—M. Lam-

bron de Lignim voudrait savoir si l'on ne rencontre pas de ces espèces de fortifications antérieures à l'époque des guerres dont il s'agit : il a vu en Tourraine une petite chapelle romane qui était fortifiée.

M. de Soultrait mentionne, dans le département de la Loire, l'église du prieuré de Chaudieu, qui présente sur un de ses flancs un système de défense analogue à celui des papes, à Avignon.

M. Bourdon est admis à lire une notice sur les ruines romaines de Jublains (Mayenne).

En nous rendant au Congrès de Rennes, M. Bouet, M. Pelfresne et moi, nous avons été voir le camp de Jublains. J'avais souvent entendu parler de ces magnifiques ruines, et quoique j'eusse déjà visité les principales antiquités romaines de la France, il me tardait de voir ce fameux camp romain, qui est cité comme le plus complet et le mieux conservé. Et, en effet, ce camp, qui est une espèce de *castellum* ou forteresse destinée à protéger la domination romaine dans ces contrées, est dans un état de conservation tel qu'il permet de concevoir une idée assez exacte des moyens de défense de ce peuple conquérant, et de ses procédés de construction dans l'architecture militaire. Mais ce que l'on ne devait guère s'attendre à trouver là, dans un espace aussi étroitement limité, c'est un modèle de thermes romains, en miniature, il est vrai, puisqu'il ne devait servir qu'à l'usage du commandant de place, mais aussi complet qu'il était possible de le désirer après tant de siècles écoulés.

Vous savez, Messieurs, que nous ne connaissons les thermes des anciens que par les descriptions que nous en ont laissées les écrivains du temps, trop vagues pour être bien comprises, quand les monuments ne sont plus. Les thermes qui sont encore debout, et qui ont été décrits, ont été tellement dévastés à l'intérieur, qu'il n'est plus possible de les recomposer.

On a, il est vrai, bien souvent reproduit par la gravure de prétendues fresques romaines, qui représentent, a-t-on dit, l'intérieur des bains romain ; mais l'authenticité, l'antiquité de ces fresques, a été révoquée en doute par les plus savants archéologues de nos jours ; et bien mieux, même à l'aide de ces peintures, qu'il est facile de reconnaître pour une fantaisie du XVI^e^ siècle, on ne peut encore, je dirai plus, on peut bien moins comprendre les descriptions anciennes.

A Jublains, par un merveilleux hasard, les bains ont été, jusqu'à ces dernières années, ensevelis, comme la ville d'Herculanum, sous un immense amas de décombres qui les a mis à l'abri de l'injure du temps et des dévastations modernes. Des fouilles récentes ont mis à découvert

deux petits bâtiments isolés, pour ainsi dire, assez éloignés l'un de l'autre, situés dans la seconde enceinte, l'un dans un angle, l'autre dans l'angle opposé, en suivant la diagonale du carré.

Le bâtiment affecté aux bains, et situé au nord-est, comprend seulement un rez-de-chaussée peu élevé au dessus du sol, et se compose de six petites chambres, dont deux seulement occuperont notre attention particulière, parce qu'elles portent encore le caractère de leur destination spéciale. La chambre où se trouvait le foyer où hypocauste est au dessous du niveau des autres chambres, et on en comprend la nécessité : cette position rendait plus commode le service des bains. Le foyer se prolonge sous la chambre voisine, dont le plancher en mortier, d'une épaisseur considérable, repose sur des piliers formés de briques plates sans voûte. L'entrée du foyer seule est voûtée sur une longueur d'un mètre environ. Dans la voûte et à l'entour sont placés des tuyaux carrés en terre cuite, qui vont distribuer la chaleur dans les autres chambres. Une autre petite chambre, à l'extrémité opposée du bâtiment, contient une baignoire revêtue de plaques d'un beau schiste gris clair semé de points noirs et imitant le marbre. Les autres chambres ont pu, les unes contenir une baignoire, les autres servir de salles de repos ; elles sont toutes fort petites, et le sol paraît également avoir été recouvert de beau schiste marbré. Ce bâtiment a donc servi à des bains d'eau chaude. Les bains placés dans l'autre petit bâtiment étaient probablement des bains d'air chaud. On y remarque une partie en hémicycle où devait être le foyer, et une chambre dont deux parois sont complètement couvertes par une rangée de tuyaux carrés en terre cuite, placés verticalemet et serrés les uns contre les autres.

Je ne m'étendrai pas davantage, pour le moment, sur les dispositions particulières de ces constructions, ni sur la forme, pourtant curieuse, de la baignoire, ayant l'intention de le faire plus tard.

Il est bon de remarquer que ces bains sont bien loin de pouvoir être comparés aux Grands Thermes des Romains ; ils sont fort petits, et ne devaient servir qu'à l'usage des chefs ou des principaux officiers de la garnison.

Je reviens au camp de Jublains, qui est l'objet principal de cette note, et je le décrirai en peu de mots. Il se compose de deux enceintes carrées fortifiées, et d'une espèce de donjon au centre. La première enceinte extérieure est formée par un mur d'une épaisseur de 3 mètres 90 centimètres, revêtu d'assises alternativement de briques plates et de pierres schisteuses liées par un ciment rouge, sur lequel on a figuré un appareil au moyen de lignes tracées peu profondément. L'intérieur du mur est en blocage. Cette enceinte est flanquée à chaque angle d'une grosse tour ronde, et au milieu de chaque côté, est et ouest, d'une tour carrée. Les faces, au nord et au sud, sont flanquées d'une tour ronde.

vient comme impossible, la prière ne s'échappe plus spontanément de vos lèvres, et vous avez besoin de rappeler à vous les pensées de la foi pour fléchir le genou et vous reconnaître en présence de Dieu.

Cette décoration, reconnue nécessaire dans les grandes basiliques, ne l'était pas moins dans les plus modestes églises. Moins importantes par leurs proportions plus restreintes et par une plus grande simplicité architecturale, elles ont plus besoin encore de ce jour mystérieux et de cette imagerie instructive qui servit de livre à la foule des fidèles longtemps même après l'invention de l'imprimerie.

De là vient que, dans nos plus chétives églises de campagne, comme dans nos somptueuses cathédrales, nous trouvons des restes précieux de ces verrières qui attestent qu'on ne croyait pas pouvoir se passer de cette ornementation. Dans les localités les plus pauvres, on trouvait assez d'or pour les payer. Les grands seigneurs, les riches abbayes, les corporations, en faisaient souvent les frais, comme le prouvent leurs armoiries et leurs emblèmes, reproduits sur les vitres mêmes.

Et qu'on ne dise pas que le prix de ces tableaux fût moins élevé qu'aujourd'hui. Nous avons de curieux renseignements, consignés dans quelques anciens registres de fabriques, sur la valeur des objets de ce genre, à différentes époques du moyen âge. Ils nous révèlent les sacrifices que l'on était obligé de faire alors, comme maintenant, pour se procurer ces objets. Ainsi, nous lisons dans un registre de la fabrique de Bâzouges-la-Pérouse que la seule verrière qui existe aujourd'hui coûta, en 1574, la somme, alors très-considérable, de 552 livres Mais alors on ne croyait pas devoir épargner, quand il s'agissait de décorer la maison de Dieu ; on ne se plaignait pas d'y voir régner trop de luxe.

Malheureusement, il ne nous reste plus rien d'entier dans la plupart de nos églises, et celles qui ont le mieux conservé leurs vitraux n'offrent tout au plus qu'une ou deux fenêtres dont la décoration soit intacte. Ce ne sont donc, en général, que des lambeaux, toujours précieux sans doute et dignes du plus grand intérêt, mais plus propres encore à exciter nos regrets que notre admiration.

Au moins, on semble aujourd'hui en comprendre la valeur mieux qu'on ne faisait il y a quelques années. Nous ne sommes plus exposés à voir détruire ces chefs-d'œuvre, sous les plus légers et les plus absurdes prétextes. Ce qui serait encore à craindre, c'est que, dans certaines localités, trop pauvres pour les faire restaurer convenablement, on ne les laissât tomber pièce à pièce, ou qu'on ne confiât le soin de les restaurer à des mains inhabiles et ignorantes, tandis que ce travail devrait toujours être dirigé par un homme instruit et assez versé dans la science iconographique pour ne pas laisser commettre les fautes grossières que l'on reproche avec raison à des œuvres de ce genre, très-importantes cependant et très-dispendieuses.

Mais, pour en venir à l'examen particulier des vitraux de notre dépar-

tement, je dois avouer tout d'abord qu'ils sont presque tous de date assez récente.

Il paraît certain qu'une fabrique de verres peints existait à Redon au XIIIe siècle. Bien probablement elle fut fondée sous les auspices de l'abbaye de cette ville, et il n'est pas douteux que son église n'en fût décorée. Eh bien! aujourd'hui c'est en vain qu'on y cherche quelques vestiges de cette décoration. La cathédrale de Saint-Malo en est également dénuée. Saint-Melaine, de Rennes, n'en possède plus que de modernes, et nous pourrions dire la même chose de nos autres églises de la même date. Ce n'est qu'à Saint-Méen et à Dol que nous retrouvons, sous ce rapport, quelques beaux fragments de l'art du XIIIe siècle; encore n'en reste-t-il à Saint-Méen que dans le tympan d'une seule fenêtre, et dans un tel état de délabrement, qu'il a fallu toute l'habileté de notre collègue, M. A. Ramé, pour en retrouver le sujet. Il a cru y voir une peinture du jugement dernier, et, en effet, plusieurs scènes semblent l'indiquer; mais quelques autres, et en particulier celle dont il nous a donné le dessin, ne paraissent guère s'y rapporter.

Ce qui est plus positif, c'est la date de cette verrière, qui est à peu près déterminée par la présence de l'écu de Bretagne écartelé des armes de Dreux, qui, comme le dit M. Ramé, n'a pu figurer ici postérieurement au premier quart du XIVe siècle. De plus, le dessin même de ce vitrail, l'assemblage des différentes pièces de verre, et la couleur du verre lui-même, ne laissent pas de doute sur son antiquité.

A Dol, la destruction a été moins complète. Une grande et belle fenêtre, qui s'ouvre au chevet de l'église, a conservé toute sa verrière primitive. La forme des médaillons qui s'échelonnent entre les meneaux, les bordures et les mosaïques de fond, le ton général des verres, le dessin des personnages et des draperies, tout annonce la manière des artistes du XIIIe siècle.

En examinant en détail ces vitraux, on remarque qu'ils sont d'une épaisseur double de nos verres modernes, souvent bosselés et irisés par la seconde cuisson; mais aussi creusés et rongés cruellement, soit par l'action de l'air, soit par un chancre végétal. Quelquefois une sorte de mousse ou de lichen très-dur et très-aplati recouvre ces excavations et produit des taches très-nuisibles à la transparence; mais, plus souvent encore, il n'y a aucune trace de mousse, et le verre n'en est pas moins troué jusqu'à la moitié de son épaisseur. Ces verres sont en apparence teints complètement dans la masse; cependant j'en ai recueilli des morceaux qui sont blancs dans la moitié de leur épaisseur et colorés dans l'autre. Ce sont particulièrement les verres rouge purpurin. Je n'ai pas vu néanmoins qu'on ait nulle part enlevé la partie colorée pour y insérer un émail d'une autre couleur, comme cela s'est pratiqué fréquemment à une époque moins reculée. Chaque pièce de verre est de très-petite dimension, d'où il résulte un assemblage en plomb si

considérable et si serré, que chaque panneau, soutenu en outre par des vergettes en fer, présente une solidité à l'épreuve de toutes les intempéries, et je dirais presque de tous les projectiles. Cependant le temps, qui use tout, est parvenu à détacher quelques morceaux de verre, et malheureusement on les a quelquefois remplacés bien indignement. Je ne sais si on voudra me croire, lorsque je dirai qu'on a mis à combler ces vides déplorables des morceaux d'ardoises assurément très-peu translucides, et qu'on les a collés au moyen d'un ciment de chaux et de sable. Celui-ci est si peu épargné, qu'il s'étend à cinq ou six centimètres autour de cet étrange emplâtre. A coup sûr, on peut dire que le remède est pire que le mal.

La hauteur de cette belle verrière est de 9 mètres 50 centimètres; la largeur de 6 mètres 50 centimètres. Sept meneaux la divisent d'abord en huit compartiments verticaux, dont chacun est bordé d'une guirlande de feuillages tantôt verts sur fond rouge, tantôt jaunes ou bleus, alternativement sur fonds également différents. Les mosaïques sur lesquelles se détachent les médaillons sont très-variées : quelquefois ce sont des lozanges formés de bandes rouges, dont l'intérieur bleu contient un dessin en quatre-feuilles; quelquefois des cercles fond bleu coupés par des croix fleuronnées d'un rouge éclatant; ou bien encore de larges quatre-feuilles bleus ou verts, bordés de jaune ou de rose.

Les médaillons sont de deux formes : un quadrilatère dont les angles se détachent entre deux lobes arrondis, et deux quadrilatères se croisant l'un sur l'autre. Ils sont bordés d'un filet blanc et d'un autre rouge plus large que le premier.

Dans les sujets contenus dans ces médaillons, les chairs sont toutes d'une teinte très-colorée; les ombres sont plutôt un glacis ou un pointillé très-ferme que de simples hachures. Quelques têtes sont d'un dessin bien passable; celle du Christ est toujours mieux que la plupart des autres. Il porte partout la barbe, et son nimbe est crucifère.

Dans les huit séries de médaillons que contient cette verrière, on reconnaît : à gauche, des sujets de l'Ancien-Testament, tels que le Sacrifice d'Abraham, l'Incendie de Sodome, etc.; plus au centre, c'est l'Annonciation, la Visitation, la Naissance du Sauveur, puis un grand nombre de scènes de la Passion; vers la droite, se déroule la légende de saint Samson, patron et fondateur de l'évêché de Dol. Six fois il est représenté au milieu d'autres évêques, présidant leur assemblée ou concile. Toujours il tient sa croix archiépiscopale, tandis que les évêques qui l'entourent n'ont que leurs crosses. Enfin, des scènes de martyre et l'enlèvement d'une âme au ciel par les anges.

Dans le tympan se déroule la scène du Jugement dernier : le Christ apparaît au milieu de la grande rosace; les anges, embouchant la trompette, sont répandus autour de lui. La Vierge, à ses pieds, implore sa miséricorde. A sa gauche, les damnés sont précipités dans l'enfer, et

à droite les élus, portant leurs couronnes et leurs palmes, s'avancent vers la cité céleste.

Plus bas, on voit les morts sortant de leurs cercueils.

Voilà pour la grande fenêtre absidale, dont l'effet est encore si riche et si brillant, malgré le jour trop abondant et trop clair qu'elle reçoit de l'intérieur. C'est, à proprement parler, le seul type qui se soit conservé dans le département, et peut-être en Bretagne, de l'art de peindre le verre au XIII^e^ siècle.

Dans les fenêtres du *clerestory* et les deux baies ouvertes à l'extrémité orientale du *triforium*, on trouve épars quelques fragments assez considérables de grisailles ornées de bordures fleurdelysées et de petits fleurons de couleurs rouge, jaune et bleue. Les dessins qui composent ces grisailles sont très-variés, et tracés en noir avec une extrême délicatesse.

Dans les transepts, il régnait, selon l'usage de ce temps, une suite de figures de grandes dimensions, représentant des évêques la mitre en tête et la crosse à la main. Trois ont seules résisté aux efforts du temps, encore sont-elles mutilées et couvertes de taches qui leur ôtent presque toute transparence. La grande fenêtre du pignon sud a conservé quelques lambeaux de mosaïques et de petites figures de prophètes tenant des banderolles. Entre les meneaux subsistent aussi quatre panneaux, dont un a été replacé avec si peu d'intelligence que les personnages sont vus la tête en bas. Un autre se compose de pièces incohérentes; un troisième laisse voir un saint présentant un personnage agenouillé à l'Enfant Jésus dans les bras de sa Mère : peut-être est-ce le donateur de la vitre. Le quatrième contient deux personnages élevant en haut des vases allongés et surmontés de disques de couleur rosée. Dans un petit compartiment réservé entre les deux grandes ogives sont deux léopards d'argent passant sur un champ de gueules.

La chapelle absidale, que je crois ajoutée à l'édifice principal vers la fin du XIV^e^ siècle, a conservé dans la principale fenêtre une partie de sa verrière, dont le caractère annonce bien cette époque. Trois figures de grandeur presque naturelle, parfaitement drapées, s'enlèvent sur des fonds de draperie d'une grande richesse. Le dessin est évidemment plus savant que dans les peintures que nous venons d'examiner; mais le coloris est plus pâle et le verre plus mince.

Deux de ces figures représentent le mystère de l'Annonciation. L'ange Gabriel tient en main une bande où on lit : *Ave, Maria.... Dominus tecum.* La Vierge, dont la tête a malheureusement disparu, mais dont la pose et l'agencement des draperies sont très-remarquables, répond : *Fiat mihi secundum Verbum tuum.* Le troisième personnage est trop mutilé pour qu'on puisse lui attribuer un nom. Dans une rosace du tympan brille l'écu de Bretagne, d'hermines plein, et dans les lobes de l'étoile centrale je crois reconnaître les quatre figures symboliques des Evangé-

listes, au milieu desquels se trouvait très-probablement une image du Christ.

C'est peut-être la seule verrière du XIV^e^ siècle que l'on puisse citer dans notre pays, si ce n'est quelques fragments que l'on voit encore dans les fenêtres des chapelles situées au sud du chœur de la même église de Dol. Cependant, je les reporterais assez volontiers au XV^e^ siècle. Dans l'une, on aperçoit au tympan une autre représentation du jugement dernier. Cette peinture est pâle et terne, mais d'un dessin assez correct. Des restes de grisailles ornées de petits anges, d'oiseaux et de fleurs, sont d'un fini et d'une délicatesse bien superflus à la distance où on les voit. Il semble vraiment que les artistes de ce temps s'amusaient à multiplier leur travail et ne faisaient pas moins pour leur plaisir que pour l'avantage de ceux qui les employaient.

Une autre fenêtre présente aussi, dans les petits compartiments du réseau supérieur, où les verres, mieux protégés, se sont partout trouvés plus à l'abri du vandalisme, des anges jouant des instruments de musique ou tenant des phylactères où se trouvent inscrits des cris de louanges : ***Alleluia***, ***laudate Dominum***, etc., une tête barbue couronnée et nimbée; le tout d'un dessin pur, mais d'une couleur claire et peu primitive, qui annonce, comme dans la verrière précédente, une dégénérescence déjà très-avancée de la peinture sur verre.

On me pardonnera d'avoir insisté minutieusement sur les vitraux de notre belle cathédrale de Dol, si l'on pense, comme je crois l'avoir fait observer, que c'est là qu'avec le plus beau type de notre architecture ogivale nous trouvons aussi celui de la peinture sur verre dans sa plus splendide période.

Une grande lacune rompt ici l'histoire de l'art en Bretagne. Comme la plupart de nos édifices religieux sont antérieurs ou postérieurs au XIV^e^ siècle, de même les vitraux peints que nous y retrouvons sont, à l'exception de ceux de Dol, de la fin du XV^e^ siècle et du XVI^e^. C'est alors que nos églises se relèvent de leurs ruines, se parent de tous les ornements de l'époque, autant toutefois que le permet la nature de nos matériaux, et c'est alors aussi que de riches verrières viennent suppléer à la simplicité de notre architecture.

Mais l'art du peintre-verrier n'était plus ce qu'il avait été primitivement; et, en Bretagne comme ailleurs, il ne vient plus seulement, sous la direction de l'architecte, concourir à la perfection générale de son œuvre, il travaille à sa part et tend à une fin qui lui est propre.

Désormais, plus de ces mosaïques d'un coloris si puissant et d'une harmonie à la fois si douce et si sévère. Ce sont des panneaux sans bordures, encadrés simplement par les meneaux et les barres de fer qui divisent régulièrement la fenêtre. Chacun d'eux est un tableau contenant une scène ou quelquefois une partie seulement d'une scène qui se continue dans le panneau voisin. Bien rarement les sujets sont surmon-

tés de pinacles, de dais et de détails d'architecture, si ordinaires au XIV^e^ et au XV^e^ siècle. Ce n'est que dans les plus récents que nous trouvons des encadrements, des fonds en draperies, des arabesques, des portiques dans le goût de la Renaissance.

Alors les verres sont de plus en plus minces, les plombs plus rares, le coloris moins ferme; les chaires sont presque toujours peintes sur verre blanc, modelées au moyen de glacis en émail qui s'étendent en se déprimant vers les parties en lumière, ou qu'on a enlevées au burin en forme de hachures ou de traits ondulés, pour donner aux ombres plus de transparence, ou bien aux cheveux et à la barbe plus de souplesse; mais souvent ce travail délicat et peu solide n'a pas résisté à l'action de l'air, et beaucoup de figures sont aujourd'hui presque effacées.

Les plus anciens de ces vitraux ne remontent pas, je crois, au-delà des dernières années du XV^e^ siècle. Ils conservent encore de la simplicité dans l'agencement des draperies, dans les poses des différents personnages, dans la disposition des sujets. La couleur ne manque pas de puissance; les tons jaune clair, vert pâle ou rose, les demi-teintes, employées pour obtenir des effets de perspective aérienne, sont encore très-rares.

Je citerai, comme exemples de ce genre, les belles verrières du maître-autel des églises de Saint-Gondran, des Iffs, de la Baussaine, où se trouve l'histoire complète de la Passion. Il y a trop de rapport pour le coloris, le dessin et l'invention des scènes, entre ces trois verrières pour qu'elles ne soient pas sorties de la même fabrique, et elles ont en même temps un cachet particulier qui me fait croire qu'elles appartiennent à une école différente de celles qui ont produit la plupart des autres peintures qui nous restent à examiner. Malheureusement, je n'ai aucun renseignement qui puisse m'éclairer sur l'existence d'une école particulière d'où seraient sorties ces productions, ainsi que quelques autres moins bien conservées, mais du même genre, que l'on retrouve dans deux ou trois autres églises voisines de celles-ci.

Ce sujet de la Passion est celui qui se reproduit le plus souvent au chevet de nos églises. Outre les trois que je viens de nommer, je pourrais en citer beaucoup d'autres où il se voit exécuté de la même manière ou bien plus en abrégé. Ainsi, à Champeaux et à Iffendic, c'est la scène qui clôt la série des humiliations et des douleurs de l'Homme-Dieu. Suspendu à la croix, entre les deux larrons, il est entouré des saintes femmes, des disciples, des soldats; et au dessus de sa tête, dans les divisions supérieures de la fenêtre, on voit le Père-Eternel entouré des neuf chœurs des anges, formant comme autant de couronnes chacune de couleur différente. Il s'incline vers la sainte victime, pour recevoir son âme; ou bien c'est le Christ lui-même apparaissant comme juge souverain après s'être offert comme hostie de miséri-

corde. Le sujet, ainsi simplifié, est traité en plus grande dimension et produit plus l'effet d'un tableau véritable, tandis que, dans le cas précédent, il rappelle davantage les anciennes mosaïques.

Quelquefois on a peint à la même place la légende du patron de l'église. Ainsi, à Saint-Laurent, près de Rennes, la seule verrière existante, et datée de 1556, présente différents traits de la vie et du martyre du saint diacre; à Romillé, c'est l'histoire de saint Martin, titulaire de l'église; à Lanouaye, celle de saint Etienne. Très-souvent les donateurs sont peints au bas de la vitre, présentés par leur saint patron à Jésus-Christ, à la Vierge, ou au patron même de la paroisse, en l'honneur duquel la verrière a été exécutée. Ils sont agenouillés, les mains jointes, tandis que le saint est debout à côté d'eux.

Une représentation assez fréquente aussi à cette époque, c'est celle de la Trinité, sous la forme si usitée alors : le Père-Eternel, vêtu en pape et portant la couronne impériale sur la tête, porte le Saint-Esprit sur sa poitrine, et son fils en croix entre ses genoux.

Dans le tableau du Crucifiement, on voit les âmes du bon et du mauvais larron s'échappant de leurs têtes sous la forme d'une petite figure nue, et reçues, l'une par un ange, l'autre par un démon. Des anges recueillent dans des coupes d'or le sang qui coule abondamment des plaies du Sauveur.

La généalogie de Jésus-Christ, ou l'arbre de Jessé, si souvent représenté ailleurs, ne se trouve que deux ou trois fois dans notre département. Le plus beau est à l'église de Moulins, près La Guerche.

Les vitraux appartenant à une époque plus avancée du XVI^e^ siècle se reconnaissent à l'abandon plus complet de l'école traditionnelle, toujours grave, simple, naïve; à l'usage plus fréquent des verres peints à plusieurs teintes, et creusés pour recevoir des émaux d'une couleur variée et vive; aux dimensions plus grandes des figures et, par suite, des pièces de verre; à l'oubli des règles iconographiques (ainsi, les Personnes divines portent souvent le nimbe uni des saints, et quelquefois les saints en sont dépourvus); souvent aussi à la beauté des formes, à la richesse des draperies, à l'imitation quelquefois très-heureuse des chefs-d'œuvre des maîtres de cette époque. On sent, en présence de plusieurs de ces belles pages, l'influence du génie des Raphaël, des Léonard de Vinci, des Pinaigrier, des Leprince et des Jean Cousin, dont les travaux semblent s'être reproduits comme à l'infini dans ce siècle d'activité et d'enthousiasme artistique; ce qui fait dire avec raison à M. J. Sabbatier (*Revue scientifique et industrielle*, août 1840) « qu'il ne faut » pas s'étonner qu'avec une telle direction donnée aux esprits, les peintures les plus sublimes aient été prodiguées, non seulement dans les » églises, des capitales, mais dans celles des provinces et des plus humbles villages. »

En effet, ce que nous avons de plus merveilleux à citer ici se trouve

dans nos églises rurales, et en particulier dans cette modeste église des Iffs, l'une de nos plus petites communes. Qui ne reconnaîtrait dans ces charmantes verrières de la chapelle nord, par exemple, le crayon sûr, la palette riche et variée, l'étude approfondie de la nature, l'emploi heureux des lumières et des ombres de nos plus habiles peintres de la Renaissance? Peut-on voir rien de plus gracieux que le tableau de l'Adoration des Mages? rien de plus magnifique que leurs costumes? de plus digne, de plus respectueux et de plus naturel que leurs poses et celle de la Mère? Laquelle des Vierges de Raphaël est plus modeste, plus pure et plus digne Mère du Christ que cette Vierge en adoration devant le Verbe fait chair? Où trouver plus de noblesse, de dignité et d'inspiration que dans cette tête du vieux prêtre qui va circoncire le Fils de Marie? Toutes ces figures ne sont pas modelées, sans doute, avec le poli et la finesse de brosse qu'on remarque dans nos peintures modernes; mais comme la touche est ferme, hardie et d'un effet saisissant! comme tous ces traits, enlevés au poinçon pour obtenir la transparence et la lumière, sont tracés sûrement! On reconnaît au premier coup-d'œil l'originalité et la facilité savantes d'un artiste de premier mérite.

Je n'entreprendrai pas de décrire tous les vitraux de cette église, dont j'ai parlé plus au long dans une notice particulière, mais je profite de l'occasion pour donner l'explication d'un sujet qui a embarrassé tous les visiteurs. Il s'agit d'une vitre de la chapelle située au sud du chœur, où l'on a cru voir un cardinal en soutane rouge et rochet couvert d'hermines. Une médaille que lui présente un des personnages qui l'entourent portant pour exergue les mots *Cales de Valo*, on y avait lu Charles X de Valois, roi de France et de Navarre, pensant que ce devait être le cardinal de Bourbon, proclamé roi par les ligueurs. Mais la date de cette médaille, 1587, ne cadrait pas exactement avec la royauté momentanée de ce prince, et, de plus, on ne s'expliquait pas pourquoi son rochet était couvert d'hermines et sa tête entourée du nimbe des saints. Or, voici que le mystère se trouve éclairci par la répétition exacte du même sujet dans l'église de Moncontour, où la légende de saint Yves se déroule sur une de ses verrières. Là, chaque scène est accompagnée de légendes qui ne laissent aucun doute et qui nous obligent à reconnaître dans notre tableau des Iffs le saint official de Rennes et de Tréguier, dans le costume de sa dignité, rendant la justice aux grands et aux petits, et résistant également à l'or que les riches lui présentent pour le corrompre, comme aux clameurs que la populace fait entendre pour l'intimider.

Cette composition, quoique bien remarquable comme type de la peinture sur verre de la fin du XVI^e^ siècle, ne mérite pas autant d'éloges peut-être que celles dont je viens de parler. Elle est généralement d'un coloris plus terne, d'un dessin moins pur et d'un arrangement moins heureux.

On est plus satisfait de la fenêtre qui lui est opposée, dans la même chapelle, et dont le sujet paraît être un des faits d'armes du vaillant connétable Du Guesclin. La troisième verrière, représentant l'histoire de Suzanne, est d'une couleur à part, où le jaune domine comme teinte générale. Rien de plus délicat ni de plus gracieux que ces petits tableaux où se déroule toute l'épisode biblique de cette vertueuse épouse.

En vérité, nous n'aurions dans le département que les vitraux des Iffs, que nous pourrions encore être fiers et rivaliser avec plusieurs autres. Pourquoi faut-il que ces chefs-d'œuvre soient abandonnés sans soin à une dégradation sans cesse croissante, et qui bientôt se consommera en une ruine complète?

Permettez-moi, Messieurs, de réclamer ici l'intervention du Congrès en faveur de ces précieuses reliques du passé, et de provoquer de votre part une démarche auprès de l'autorité départementale, trop éclairée et trop amie des arts pour ne pas tenir compte de vos vœux.

Une simple remise en plomb, faite avec soin, serait peu dispendieuse et vaudrait mieux peut-être qu'une restauration, toujours difficile, et qui serait trop dispendieuse. En général, on préfère aujourd'hui conserver que restaurer, et je crois que l'on a raison. Aussi, la commission préparatoire du Congrès de Rennes a-t-elle demandé, non pas quels procédés sont préférables pour la restauration des vitraux, mais quels sont les meilleurs moyens de les conserver.

Pour moi, je ne vois rien de mieux que de les protéger contre les intempéries atmosphériques, en veillant soigneusement à la solidité des armatures en fer, des vergettes et des plombs; de les abriter contre les projectiles extérieurs, lancés par mégarde ou par malveillance, au moyen d'un grillage en fil de fer; enfin, d'empêcher l'envahissement des lichens, en brossant de temps en temps les murs voisins, d'où ils s'étendent d'une manière déplorable jusque sur les vitres, de manière à leur ôter toute transparence et toute harmonie.

Permettez-moi de vous signaler encore la double verrière de l'église de Bâzouges-la-Pérouse, que j'ai déjà indiquée en commençant. Nous y retrouvons les défectuosités des procédés modernes; mais, au point de vue de l'esthétique, elle est encore fort remarquable. Ces verrières, datées de 1573 et 1574, représentent, d'une part, les Mystères de la Vierge, et, de l'autre, les souffrances et la mort de son fils. Dans le tympan, Dieu le père, revêtu, comme à Champeaux, des insignes des plus hautes dignités de la terre, la papauté et l'empire, reçoit dans la gloire Marie, le type de l'innocence, et en regard Eve, la femme coupable, mais régénérée par le sang de son descendant. L'ange l'accompagne avec le même glaive dont il la menaça autrefois, en la chassant du Paradis terrestre, mais qu'il vient déposer devant le trône de la Miséricorde.

Je termine par une liste indicative des paroisses du diocèse de Rennes où il reste des fragments un peu importants de vitraux peints.

Saint-Méen, XII^e siècle.
Dol, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles.
Les Iffs, XV^e et XVI^e siècles.
Saint-Brieuc-des-Iffs, *idem*.
Saint-Gondran, *idem*.
La Baussaine, *idem*.
Saint-Symphorien, *idem*.
La Mézière, *idem*.
Champeaux, *idem*.
Vitré (Notre-Dame), *idem*.
Fougères (Saint-Léonard), *idem*.
Romillé, *idem*.
Izé, *idem*.
Saint-Aubin-du-Cormier, *idem*.
La Guerche, *idem*.
Bais, *idem*.
Louvigné-de-Bais, *idem*.
Moulins, *idem*.
La Chapelle-Janson, *idem*.
Bâzouges-la-Pérouse, *idem*.
Antrain, XVII^e siècle.
Saint-Laurent, XVI^e siècle.
Betton, *idem*.
Iffendic, *idem*.
Lanouaye, XV^e siècle.
Vignoc, XVI^e siècle.
Rennes (Saint-Germain, Saint-Yves), *idem*.

M. le Président, en remerciant M. l'abbé Brune de l'importante communication qu'il vient de faire, lui demande s'il a trouvé, dans le cours de ses recherches, quelques noms d'artistes verriers. M. l'abbé Brune répond qu'il n'a rien découvert à cet égard.

M. de Beaurepaire n'admet pas la valeur artistique attribuée par l'auteur du mémoire à la verrière de Bâzouges-la-Pérouse. Il regarde comme fort médiocres le dessin et la perspective de cette verrière; les chairs lui ont paru rougeâtres et mal traitées. Elle peut être curieuse pour les iconographes et remarquable pour la Bretagne, mais elle

est bien loin d'égaler les verrières que présente la Normandie. M. l'abbé Brune soutient l'opinion qu'il a émise; mais il convient que la verrière de Bâzouges n'a pas droit au premier rang parmi les verrières bretonnes. Après cette courte discussion, il soumet à l'appréciation de la section quelques calques de vitraux faits par lui en diverses parties de la Bretagne.

M. le Président annonce que M. Geslin de Bourgogne, inspecteur des monuments historiques dans le département des Côtes-du-Nord, a fait pour ce département, relativement aux vitraux, l'étude que M. l'abbé Brune a faite dans le département d'Ille-et-Vilaine. Son travail est pour le Congrès un document très-précieux.

MÉMOIRE

Sur les principales Verrières des Côtes-du-Nord,

PAR M. GESLIN DE BOURGOGNE.

MESSIEURS,

La question sur les vitraux, posée dans le programme du Congrès scientifique, XVI^e^ Session, est trop vaste pour moi; je m'occuperai seulement des vitraux que présente le département des Côtes-du-Nord. En réduisant ainsi la question, j'éprouve encore un embarras : Le département possède de riches spécimens de toutes les périodes de la peinture sur verre, depuis les éblouissants médaillons du XIII^e^ siècle jusqu'aux délicieuses miniatures du XVII^e^. Dois-je me borner à un inventaire, qui serait d'un mince intérêt et peut-être insignifiant? Dois-je me laisser aller à un mémoire dont la longueur effraierait tout d'abord le Congrès? Pour éviter ces deux inconvénients, je me permets de scinder encore la question, afin d'y pénétrer plus avant et peut-être plus utilement.

L'époque la plus curieuse de la vitrerie en ce pays est, sans contredit, de la première moitié du XV^e^ siècle au XVI^e^. Pendant ce temps où la Bretagne respira, entre les guerres de succession et les guerres de religion, la piété des ducs et des seigneurs appela du dehors des artistes, qui se fixèrent dans les évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc et y fondèrent

une école nombreuse, dont les principaux centres semblent avoir été Tréguier et Lannion. Elle se manifesta d'abord par des peintures sur bois, dont il nous reste plusieurs beaux lambris : j'y reviendrait tout-à-l'heure. Elle atteignit son apogée dans la peinture sur verre, où elle produisit des œuvres qui peuvent, aujourd'hui encore, être comparées sans désavantage avec les meilleures productions de l'Allemagne et de la France à la même époque. Elle finit par la menuiserie, qui, des jolis meubles du XVI^e^ siècle, s'éleva aux retables et aux buffets d'orgues si finement sculptés dans le XVII^e^, et qui finit avec notre bon Corlay de Chatelaudren. Je ne parle ici que des arts de décoration proprement dits ; et, à vrai dire, c'est ce qui domine dans ce temps : les dernières pensées d'ensemble, l'art dans son expression la plus haute disparait avec l'architecture du XV^e^ siècle ; les tailleurs de pierres ne visent plus qu'à orner des portails, des tombeaux, des fontaines, des reliquaires, des calvaires. En Bretagne, comme partout, l'art s'éteint dans les détails.

Les produits authentiques de notre école indigène (et remarquons que le nombre s'en accroit chaque jour) peuvent jusqu'ici se classer en deux catégories : d'abord ce sont les grisailles, à la splendide ornementation ogivale couronnée de flèches et de pinacles fleuronnés, le tout relevé par un petit nombre de teintes où domine surtout le jaune du dominicain Jacques Lallemand (oxide d'argent) ; ensuite viennent les tableaux encadrés dans les dômes, les frises et les colonnades de la Renaissance, tableaux où le dessin, la perspective, le coloris, et surtout le luxe des habits, forment un tout qui laisse rarement à désirer. La première se signale par un caractère naïf, fervent, qui charme tout d'abord. La simplicité des moyens employés ajoute encore à l'effet produit : tout l'artifice du peintre consiste à détacher des têtes dont le trait, assez mal dessiné, n'est relevé que par un léger lavis, sur des fonds d'ordinaire formés par une tenture en étoffe écarlate ; mais les longues légendes qui se déroulent ainsi respirent un parfum de bonhomie et de piété, qui semblent avoir inspiré Albert-le-Grand. L'autre époque, au contraire, n'a plus ce cachet en quelque sorte virginal ; mais ce qu'elle a perdu du côté du cœur est remplacé par ce qu'elle a acquis sous le rapport des moyens plastiques. L'art y déploie tout son luxe, toute son habileté ; chaque tête, chaque broderie, chaque rinceau est étudié avec une conscience, une sagacité, une finesse inouïes. Il cherche les difficultés pour les vaincre, et la principale de toutes dans ce genre de peinture, les fonds de paysage, y sont traités avec un bonheur tel, que l'effet général de la verrière n'en est pas sensiblement altéré. Il y a plus : dans le vitrail de Saint-Yves, à Moncontour, chaque tableau, outre la scène des premiers plans, en représente une seconde, qui s'aperçoit, non moins distincte, dans le lointain, sans qu'elles se nuisent l'une à l'autre.

Mais, pour faire mieux saisir les caractères propres à chacune, prenons un exemple dans l'une et dans l'autre.

Légende de la Vierge, à Notre-Dame-de-la-Cour.

La maîtresse-vitre de Notre-Dame-de-la-Cour, en Lantic, est la plus grande et la plus belle page qui nous reste du XV^e^ siècle. Bien que la date n'y soit point écrite, elle n'est pas douteuse par les écussons qui ornent le vitrail et par la signature. Cette signature, dont une partie a été bien malheureusement brisée, conserve encore les noms de *Olivier Levoq* et de *Jehan Lenevan, vitriers de Lantreguier*, qui ont, en 1468, fait la maîtresse-vitre de la cathédrale de Tréguier, aujourd'hui détruite.

La baie n'a pas moins de 7 mètres 50 centimètres de hauteur sur 4 mètres 20 centimètres de largeur. Presque un tiers entre dans l'amortissement, et un autre tiers est occupé par un couronnement architectural d'une grande élégance : ce sont les flèches gracieuses et élancées, les pinacles à crochets du XV^e^ siècle, grisailles qu'éclairent seulement quelques teintes qui laissent aux personnages situés au dessous tout leur relief. La rosace, flamboyante, est semée d'anges à la chevelure dorée, jouant de la harpe ou brûlant des parfums dans des encensoirs d'or. Entre eux se trouvent, rangés dans l'ordre hiérarchique, les blasons des divers personnages aux *oblations et aumônes* desquels est dû le vitrail, ainsi que l'atteste une inscription placée au bas. Les verres sont de petites dimensions.

Au premier rang, on reconnaît François I^er^, duc de Bretagne, non seulement aux hermines pleines, mais encore à la devise : *A ma vie*, de l'ordre de l'Epi, dont il était fondateur. Donc, le vitrail est antérieur à 1450, époque de la mort de François I^er^.

Au second rang sont deux princes du sang, son frère et son neveu (ce qui semble indiquer que la vitre est postérieure à 1446, où Gilles fut emprisonné) ; c'est le comte de Guingamp (parti de Bretagne et d'Amboise-Thouars), qui avait épousé Françoise d'Amboise, et qui reçut plus tard la couronne ducale, sous le nom de Pierre II ; et le comte d'Etampes et de Vertus (parti de Bretagne et de Bretagne), qui avait épousé Marguerite de Bretagne, et qui fut plus tard notre dernier duc, sous le nom de François II.

Au troisième rang sont : 1° les Geslin en alliance avec les Lalande de Calan, écusson moderne qui a dû remplacer les *Le Porc de la Porte de Vezins*, alors baron de Lantic ; 2° Les *Rosmadec-Goarlot*, plus tard vicomte de Meneuf (d'or à trois gemelles de gueules) ; sieurs de Bulien, dont la juridiction était à Notre-Dame même.

Au quatrième rang sont six écussons, dont deux d'évêque ? deux d'abbés et deux en alliance. Le premier est d'azur (lisez d'argent), à

trois bandes de gueules, chargées de sept *vannets* ou coquilles d'argent, qui est *Pierre Huet*, abbé de Beauport. (Les armes de l'abbaye, placées dans la volute de la crosse, ne laissent pas de doute.) Le deuxième est d'azur au cerf passant et chevillé d'or, qui est *Vincent de Kerleau*, de la noble maison de Lille, en Goëlo, alors abbé de Bégard, et plus tard chancelier de Bretagne. Les troisième et quatrième sont des alliances des *Coetmen*.

Le cinquième est d'argent au sautoir de gueules accompagné d'un annelet d'or en chef et de trois roses d'or, qui est *Jean de Coatkis*, successivement évêque de Rennes et de Tréguier. Le sixième est d'azur à la fasce d'or accompagné de trois molettes de même, qui est *Jean Prégeant, évêque de Saint-Brieuc*.

Au dessous de ceux-là, il s'en trouve trois autres qui, bien qu'anciens, me semblent postérieurs à la fenêtre ; ce sont les suivants : d'argent à l'arbre portant le huchet ou oliphaut de sable, qui est *Rougeart de Loguéran ;* de gueules à la croix vidée, clechée et pommetée d'or, qui est *Botterel ;* et d'or aux trois merlettes, qui est *Geslin*. Ainsi, tout indique que le vitrail a dû être exécuté de 1448, où Jean Coatkis fut promu à l'évêché de Rennes, à 1450, où mourut le duc François.

Le troisième tiers de la vitre est occupé par dix-huit tableaux de 1 mètre de hauteur, représentant la légende de la Sainte-Vierge ; les personnages ont 60 centimètres. Ces tableaux sont divisés en trois rangs de six tableaux chacun ; au dernier rang seulement, le premier et dernier tableaux manquent. Ils se lisent de gauche à droite et du haut en bas ; ils ne portent pas d'inscription indicative du sujet.

Le premier tableau nous montre saint Joachim et sainte Anne, père et mère de Marie, repoussés de l'autel par le prêtre Isaac, à cause de leur stérilité, tandis que les autres fidèles, et sans doute des étrangers, sous l'habit de pélerin, sont admis à présenter leurs offrandes. Le saint et la sainte paraissent ressentir douloureusement l'affront qui leur est fait.

2e *et* 4e *Tableaux*. — Après cette humiliation, sainte Anne prie devant l'oratoire élevé au bas de son jardin, et saint Joachim sur la montagne où il s'est retiré et où paissent quelques troupeaux. Un ange apparaît à chacun d'eux, pour leur annoncer que leur prière est exaucée et qu'il leur sera envoyé une fille, qui sera riche en mérites aux yeux de Dieu.

3e *Tableau*. — Tous deux reviennent chacun de son côté, *emortuum corpus*, dit la légende, et ils se donnent le chaste baiser indiquant que la Vierge a été conçue moins par les sens que par la foi ; car, dit saint Jean Crysologue, *transiverat tempus carnis*.

5e *Tableau*. — Naissance de la sainte Vierge. Sainte Anne, encore couchée, la reçoit d'une autre femme avec transport. Saint Joachim contemple avec bonheur cet inestimable don de Dieu.

6e *Tableau.* — La sainte Vierge, enfant, monte pieusement, mais joyeusement au temple, les mains jointes. Son père, du bas des degrés, la regarde avec admiration, tandis que sa mère la suit du regard avec une expression de tendresse qui n'est pas exempte d'amertume; du geste elle semble lui adresser une dernière recommandation ou un dernier adieu. Un prêtre se tient prêt à la recevoir à la porte intérieure.

7e *Tableau.* — Marie, toute jeune fille, est agenouillée devant un prêtre en habit monacal, lequel lui apprend à lire; d'autres petites filles, suivant dans leurs livres, sont assises à l'entour. Le maître tient dans la main une forte verge; l'artiste, en nous montrant la loi du travail et la sanction dans toute sa rigueur, semble vouloir indiquer que la mère même de Dieu n'a point été exempte de cette loi générale.

8e *et* 9e *Tableaux.*—Plus avancée en âge, la Vierge, dans le riche costume du temps, prie sous une sorte de tente ou pavillon d'hermine; puis elle file en lisant. Des anges, se pressant autour d'elle, présentent respectueusement les fuseaux et la servent à l'envi. Ses vêtements, les tentures qui l'environnent sont d'une richesse toute royale. C'est bien ici *regina Angelorum.*

10e *Tableau.* — Le mariage de la Vierge. Joseph et Marie sont agenouillés devant le grand-prêtre, qui unit leurs mains. Le premier porte la branche de lys, emblème de la virginité, dont il se constitue le gardien.

11e *Tableau.* — Annonciation. L'ange, entièrement vêtu de blanc, se prosterne devant le prie-dieu sur lequel la Vierge est agenouillée. C'est dans l'attitude du plus profond respect que l'un remplit son message en indiquant du doigt le philactère qui porte la salutation angélique, et que l'autre reçoit l'ordre du Très-Haut. La figure de Marie s'illumine d'une joie douce et modeste.

12e *Tableau.* — Nativité. L'Enfant-Jésus vient de naître et est étendu sur un peu de paille, réchauffé par l'haleine des deux animaux. Marie, la première entre toutes les créatures, est avant toute autre admise à l'adorer; elle est prosternée devant son divin fils; son visage et sa pose indiquent tout ensemble le recueillement et le bonheur, la foi et la tendresse. Saint Joseph, debout dans le fond, une main sur le cœur et l'autre sur son bâton de voyage, proteste dans ce respectueux éloignement de son dévoûment sans bornes.

13e *Tableau* manque.

14e *Tableau.* — Deux mages se dirigent vers le tableau précédent, qui contenait sans doute le troisième mage prosterné devant l'Enfant-Dieu.

15e *Tableau.* — Présentation au temple. Au milieu d'un groupe, saint

Siméon saisit l'enfant avec un enthousiasme mêlé de respect, et, les yeux au ciel, il s'écrie : « *Nunc dimittis....* »

16e *Tableau.* — Crucifiement. Marie et saint Jean, tout en pleurs, sont seuls au pied de la croix, du haut de laquelle Jésus, au moment de quitter cette vie, semble dire au monde : « Voilà votre mère! »

17e *Tableau.* — Résurrection. Le Christ s'élève triomphant hors du sépulcre ; de la main gauche il tient la croix de triomphe, et de la droite il bénit. Les soldats, terrassés, regardent en silence.

18e *Tableau.* — Manque. C'était sans doute l'Assomption de la Vierge, conclusion nécessaire des joies et des souffrances de Marie.

Dans tout le cours de la légende, le nimbe n'est donné qu'à Jésus, à sa mère et à sainte Anne ; il est partout d'or. Sainte Anne est âgée, enveloppée du voile et du blanc costume de matrone. La sainte Vierge ne porte de voile qu'au pied de la croix ; partout ailleurs elle est jeune, en cheveux, élégamment vêtue du gracieux corsage du xve siècle, sur lequel est posé un ravissant manteau bleu ou pourpre, garni d'une bordure en or, sur laquelle se répètent les monogrammes de Jésus et de Marie. Non moins Breton que chrétien, l'artiste a semé les hermines autour de la Vierge, comme pour les mettre sous la protection de la mère de Dieu. Saint Joachim et saint Joseph portent de larges robes blanches et serrées autour des reins. Tous deux sont nu-tête et âgés. A la ceinture du premier pend toujours un large couteau dans sa gaine ; l'autre est caractérisé par son bâton tutélaire. Le grand-prêtre porte partout les ornements de l'évêque au xve siècle, et les prêtres de l'ancienne loi le costume des moines. Si je ne craignais de trop m'étendre, cette verrière prêterait encore à bien des observations iconographiques. Mais passons à l'école du xvie siècle. Je prendrai pour type la verrière de Saint-Yves de Moncontour. Elle porte la date de 1537, mais l'auteur n'en est pas encore connu. Toutefois, je ne crains pas de la ranger parmi les œuvres du pays, parce que ce sujet tout breton est traité d'une façon vraiment bretonne. Les fonds sont formés par nos paysages, où s'élèvent nos dolmens et nos menhirs. Dans l'un d'eux on croit même reconnaître la rivière voisine de la petite ville de Tréguier, où naquit et vécut le saint. Il y a, du reste, une différence frappante entre cette verrière et les deux voisines, qui sont de la même époque (1538), mais qui se retrouvent fréquemment en France. Ce sont Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Barbe (1).

(1) La légende de saint Jéhan s'arrête à l'avant-dernier panneau. Le dernier est occupé par les donateurs, mari et femme. Cette partie est d'une autre main que la verrière. La couleur locale y est manifeste. Ici reviennent les paysages bretons. Nos verriers travaillaient donc quelquefois sur des cartons français, en ne se réservant que la signature.

Saint-Yves de Moncontour.

De 1450 à 1537, la Bretagne avait bien changé : de souveraine elle était devenue vassale ; ses richesses, au lieu de se centraliser dans son sein, à la cour de ses ducs, prenaient la route de Paris, dont elle n'était déjà plus qu'une province éloignée ; sa couronne ducale n'était plus qu'un hochet à l'usage des enfants de la maison de France. Sa noblesse, sa vieille noblesse, si profondément catholique quelques années auparavant, commençait à se laisser entamer par les nouveautés de la réforme, et son art ogival, consacré par quatre siècles de gloire et par tant de chefs-d'œuvre, cet art si aimé, si national, qu'il avait pénétré jusque dans les chaumières, était chassé par le retour aux formes païennes : l'ogive, si fervente et si recueillie, faisait place au froid linteau, aux amours et aux médaillons coquets de la Renaissance. Mais Albert Durer, Raphaël, J. Cousin, Le Roux, Le Primatice, avaient fait subir à la peinture en général, et particulièrement à la peinture sur verre, une transfiguration merveilleuse. Sous l'influence de ces grands maîtres, les verrières s'étaient de nouveau illuminées des couleurs les plus éclatantes du XIII^e^ siècle, auxquelles étaient venues se joindre la pureté du dessin et de la perspective, la vérité des tons et la finesse des nuances. Seulement l'artiste est désormais plus occupé de sa gloire que de l'édification du prochain ; nous débutons, sinon dans la théorie, du moins dans la pratique de *l'art pour l'art*. Ne demandons, par conséquent, à la vitre de Saint-Yves, que ce qu'elle peut nous donner, qualités et défauts de son temps ; c'est un chef-d'œuvre de la plus belle époque de la Renaissance, et c'est bien quelque chose.

Ici, plus de ces immenses verrières dues aux oblations de nos ducs, de nos princes, de nos barons, de nos évêques, de nos abbés, de nos simples gentilshommes, tous unis dans une sainte offrande ; plus de ces vastes roses où s'enchâssent comme autant de joyaux précieux les titres de leur noble origine. C'est le généreux sacrifice de quelque châtelain inconnu, qui n'a pas même voulu y figurer à genoux avec sa pieuse dame. La reconnaissance publique lui a tenu compte de cette modestie; et tandis que tant de donataires de ce temps étalent orgueilleusement aux yeux de tous leurs blasons oubliés, la tradition populaire conserve le souvenir du sire de Vauxclerc, auquel cette offrande est attribuée.

La verrière n'a que 6 mètres sur 2 mètres.

L'amortissement est occupé par une sorte de fleur de lys, où se distinguent encore deux anges avec des livres, et les débris d'un purgatoire : la loi et sa sanction, la justice et l'espérance.

Le reste de la fenêtre est partagé en deux rangs de trois panneaux chacun ; plus, en bas, un septième panneau occupe deux tiers de la

baie. Chacun des six tableaux supérieurs est, comme nous l'avons dit, composé de deux scènes, dont l'une en grand sur les premiers plans, et l'autre, au fond, fuyant en perspective. Tous, peints sur d'assez larges feuilles de verre ajustées ensemble, sont enfermés dans un encadrement de la Renaissance : socles et montants à fond brun, sur lesquels se détachent en or des enroulements, des fûts en balustre, des médaillons, des amours se jouant dans les rinceaux ; le tout couronné par de larges coquilles que domine un dôme. Quoique riche, ce cadre n'ôte rien de leur éclat aux tableaux qu'il renferme.

1er *Tableau.* — C'est d'abord l'enfance et la jeunesse du saint : au fond, tout petit, il sert dévotement la messe ; tandis que, sur les premiers plans, il assiste, avec un nombreux auditoire, à un cours public ; il est assis au pied de la chaire du maître, et suit attentivement ; d'autres, au contraire, causent ou dorment. Déjà il porte le costume qu'il ne quittera plus : la robe écarlate fourrée d'hermines et le berret de même couleur avec le nimbe d'or.

2e *Tableau.* — Bien jeune encore, il est official et rend la justice : il vient d'entendre la veuve de Tours, qui tient en main une sacoche que de prétendus marchands soutenaient lui avoir confiée pleine d'argent, tandis qu'elle la rendait remplie de pierres. Les deux filoux jouissent de l'embarras de la pauvre veuve, embarras qui ne sera pas long, car le saint a déjà, avec une merveilleuse sagacité, découvert leur fourberie, et il commence à dicter la sentence, qu'un scribe écrit à ses pieds.

3e *Tableau.* — Le saint célèbre la messe ; au moment de la consécration, il aperçoit, ainsi que toute l'assistance, le Saint-Esprit en forme de colombe, qui vient planer au dessus de l'autel. Sa chasuble *bleue*, dans la forme des nôtres, porte une croix en or historiée ; dans l'une des branches de la croix, on aperçoit l'écusson de Bretagne, semé d'hermines. Au fond, le saint distribue son blé, *à plein boisseau*, comme dit Albert le Grand.

Ainsi, supériorité dans la prière, supériorité dans le travail, voilà la moitié de cette vie, tant vénérée des Bretons ; voyons l'autre moitié, la supériorité dans la charité.

4e *Tableau.* — Le saint lave les mains d'un mendiant infirme, qu'il trouve à sa porte. Au fond, on voit sa table entourée de pauvres, et lui assis au milieu d'eux les sert. Presque tous abusent de tant de bonté ; les uns l'apostrophent avec ironie, les autres avec colère ; celui qui est à ses côtés arrache un plat des mains du saint et y crache. A cette grossière et suprême insulte, un serviteur qui apporte un mets s'arrête stupéfait ; mais la figure du saint n'exprime qu'une inaltérable douceur, mêlée d'un peu d'étonnement et de pitié. Pouvait-on plus énergiquement exprimer tout ce que le service des pauvres exige de résignation et de patience ?

5e *Tableau*. — Saint Yves, dans un hôpital, soigne les malades et assiste les mourants ; au fond, il ensevelit un mort ; le cimetière se voit dans le lointain.

6e *Tableau*. — Assisté à son tour, mais par les anges, le saint s'endort du plus doux, du plus calme sommeil : c'est une de ces fins bienheureuses qui donnent envie de mourir. Au fond, deux anges emportent son âme radieuse, petite créature nimbée et sans sexe.

Enfin le grand panneau du bas couronne et résume toute cette vie, dans la forme où la Bretagne se plait toujours à honorer notre grand saint. Au milieu d'une vaste campagne semée de rochers et de *pierres debout*, saint Yves est entre le BONHOMME, le pauvre peuple représenté par un vieillard en haillons, et la richesse représentée par un seigneur splendidement vêtu et dans la force de l'âge. Le pauvre est à la droite, le riche à la gauche : celui-ci attend la sentence arbitrale avec un air de supériorité quelque peu hautaine, l'autre avec respect et anxiété. C'est vers le pauvre que le saint s'incline avec une ineffable bonté ; encore une fois, le droit tout seul a triomphé de la force.

Je l'ai déjà dit, toutes ces têtes sont étudiées avec un soin et une vérité merveilleuse, celle du saint surtout. Elle est partout la même quant aux traits ; mais elle reflète successivement chacun des sentiments que l'artiste a voulu lui donner, de manière à ne pas laisser un seul moment de doute sur sa pensée. Somme toute, c'est une délicieuse composition qu'on ne se lasse pas de savourer, et que nos artistes modernes devraient beaucoup étudier.

Conservation.

Le préfet et le Conseil général, comprenant l'importance de ces richesses, ont alloué un petit fonds pour la conservation de nos verrières, et m'ont chargé d'en surveiller l'emploi. J'ai commencé par les deux que je viens de décrire ; elles étaient dans l'état le plus déplorable ; n'étant protégées par rien, une partie avait été brisée à coups de pierres dans ces dernières années surtout. Par ailleurs, les soins d'entretien et de réparation étaient confiés.... Devinez à qui ? — Aux couvreurs !! oui, aux couvreurs, qui une fois par an les époussetaient à grands coups de balais, dont le moindre inconvénient était de rayer les verres. Quand ils trouvaient une vitre ébranlée, ils la consolidaient à l'aide d'une truellée de chaux ; chaque trou nouveau était impitoyablement bouché par le premier morceau de verre venu, ou, à défaut, par un fond de bouteille ou une ardoise.

Mon premier soin a été de débarrasser les deux verrières de ces embellissements, qui produisaient souvent les plus grotesques coq-à-l'âne.

J'ai ensuite consolidé les meneaux, les armatures et les vergettes. Les résilles étaient bonnes, sauf de rares exceptions où l'on a procédé à la remise en plomb sur place, et avec toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents. Le plus souvent, il a suffi de souder des queues nouvelles, les attaches anciennes étant presque toutes usées. Des lavages légers à l'eau pure, à l'aide de pinceaux ou d'éponges fines, sans grattage ni acides, ont fini par nous débarrasser des mousses et des couches épaisses de crasse qui s'étaient entassées sur ces vitraux de manière à les rendre complètement illisibles. Les vides ont été remplis par des verres blancs très-épais et dépolis, qui adoucissent du moins le jour et ne détruisent pas l'harmonie générale. J'ai cru qu'il valait mieux accuser ainsi franchement chaque lacune, en attendant qu'on les puisse combler, plutôt que de chercher à les dissimuler sous un barbouillage menteur dont on aurait enduit les verres modernes. De la sorte, nos verrières ont retrouvé leur premier éclat, sauf quelques panneaux du XV^e^ siècle, en verre de Bohême, je crois, qu'une petite mousse avait rongés jusqu'à moitié ou aux deux tiers de leur épaisseur. Enfin, je les ai garantis au dehors à l'aide de treillages en fer galvanisé, dont les traverses sont établies de manière à ne pas porter ombre d'une façon choquante sur la vitre.

Tels sont les petits moyens auxquels j'ai eu recours, après avoir plusieurs fois et en vain demandé des conseils au comité des arts et monuments. Je désirerais vivement que le Congrès voulût bien m'accorder les conseils qui m'ont fait jusqu'ici défaut, afin d'en pouvoir profiter dans la consolidation et le nettoiement des verrières dont je vais encore m'occuper.

Peinture sur Bois.

Je désire aussi le consulter sur le moyen de conserver nos peintures sur bois, sœurs de nos verrières. Ces peintures sont solidement fixées sur des planchettes de chêne, d'ordinaire assez sain; mais le mauvais entretien des toitures a disjoint les lambris dont elles font partie, et il en tombe chaque jour quelques morceaux. Comment consolider ces planchettes sans y introduire de clous, qui achèveraient de les briser?

Pour que le Congrès comprenne l'importance de cette question, qu'il me laisse lui décrire brièvement une partie du lambris de la chapelle de Notre-Dame-du-Tertre de Châteleaudren. Cette grande page de la peinture au commencement du XV^e^ siècle se compose de cent trente-deux tableaux, dont chacun comprend en moyenne trois figures de 70 à 80 centimètres de hauteur, ou environ quatre cents personnages en tout. Les attributs des personnes divines, des anges et des saints, les costumes civils et militaires, les paysages, les détails d'architecture,

offrent à l'iconographie et à l'art les observations les plus intéressantes, mais trop nombreuses pour être rapportées ici. C'est à peine si j'ose me permettre le narré rapide des trente-six scènes, qui forment deux légendes distinctes, posées des deux côtés du lambris d'une chapelle latérale. Voici ce que j'ai pu distinguer, malgré le passage des eaux, un large retable d'autel et des réparations tellement intelligentes qu'on voit, entre autres, un bateau chargé de moines qui naviguent la tête en bas.

A droite, en regardant le maître-autel, c'est la légende d'une vierge martyre; à gauche, c'est celle d'un pieux cénobite. Commençons par le martyre du corps, pour finir par la seconde histoire, qui est le martyre de l'âme. L'ordre des tableaux est de gauche à droite et de haut en bas.

D'abord, la sainte est enfant. Une femme, sa mère sans doute, la montre avec orgueil à un homme âgé qui n'en semble pas moins fier. Jeune fille, jolie et gracieuse, elle file en gardant son troupeau. Un jeune seigneur vient à passer à cheval avec sa suite; il est frappé d'admiration à la vue de la jolie bergère. Il s'en va les yeux fixés sur elle, et s'entretenant avec ses compagnons, qui ne semblent pas moins animés que lui. Il revient seul; il a sauté en bas de son cheval, et, un genou en terre, la main sur son cœur, il fait à la jeune fille une déclaration respectueuse autant que passionnée. La sainte l'écoute avec une modestie vraie et bien rendue; elle lui parle à son tour avec calme et dignité. Le jeune homme apparaît de nouveau prosterné, son cheval toujours derrière lui; mais cette fois celui qu'il implore est un seigneur âgé, sans doute son père, qui se détourne avec courroux. Je crois qu'au tableau suivant, une femme s'efforce de l'adoucir et de le rapprocher de son fils. Tel est l'ensemble du premier rang.

Là finit la vie paisible de la sainte, et ses épreuves vont commencer. Elle est amenée garrottée devant un homme qui la reçoit avec hauteur: Est-ce le père, est-ce un juge? Peut-être l'un et l'autre. Toujours est-il que la jeune fille, nue jusqu'à la ceinture, est déchirée de coups de fouets par deux bourreaux. Puis un homme la conduit vers une sorte de maison forte où une femme à mine suspecte s'aperçoit par une fenêtre et semble s'apprêter à recevoir la sainte. Serait-ce un de ces lieux où les persécuteurs jetaient trop souvent les jeunes vierges, lorsque, avec la plus atroce malice, ils espéraient vaincre leur foi par leur honneur? Ce qui semblerait justifier cette hypothèse, c'est que la sainte, priant dans ce lieu, a devant elle une gueule ardente et ouverte, telle qu'on représente l'enfer, sans doute pour montrer les dangers qui l'entourent. Mais la sainte échappe encore à cette terrible épreuve, et nous la retrouvons attachée nue à une croix, tandis que deux bourreaux, armés de torches, lui brûlent les seins. La femme hideuse de la maison semble les encourager. Après ce cruel supplice, la sainte est dans une

cuve sous laquelle un bourreau attise le feu, tandis qu'un autre lui déchire la poitrine. Enfin la sainte, brisée par tant de souffrances, est affaissée dans sa prison, quand un ange s'approche d'elle et lui présente un philactère où sont ces mots : *Audita est oratio tua.* Il reste encore quatre tableaux, mais cachés ou illisibles ; seulement, au dernier, il me semble voir trois personnages assis et nimbés, qui ont quelque rapport avec la Sainte-Trinité. Est-ce le couronnement de la sainte au Ciel?

Passons à la légende qui occupe l'autre moitié de la voûte. Nous venons de voir une vie riante et paisible, une vie de poésie et d'amour, faire place tout à coup au plus effroyable des combats, aux plus horribles épreuves, et l'héroïsme d'une jeune fille triompher de tout. Voici maintenant le courage sur le champ de bataille, dans les épreuves du cœur et dans le travail du cloître : foi, amour et gloire, n'est-ce pas tout le moyen-âge ?....

Une troupe de cavaliers, en habits de ville, cheminent en devisant joyeusement ; celui qui chevauche à leur tête seul est pensif ; il regarde par derrière et semble s'éloigner à regret. C'est que derrière lui est un château sur les crenaux duquel apparaît une jeune femme couronnée qui regarde avidement dans la direction du chemin suivi par la troupe; près d'elle est une femme en *hennin* et un homme de suite. Tout à coup le cavalier rêveur revient bride abattue, une main serrée sur son cœur qu'il semble avoir peine à retenir. Il est prêt à s'élancer vers la jeune femme, qui, de son côté, se penche précipitamment et paraît oublier la distance qui les sépare encore. Plus loin, c'est lui sans doute qui, armé de toutes pièces, court en champ clos contre un chevalier et le transperce de part en part. Plus loin, c'est une mêlée furieuse, où se poussent et se frappent archers et picquiers, écuyers et hommes d'armes. Des blessés et des morts jonchent le sol. Voilà le premier rang.

Au deuxième, c'est la douce vie d'intérieur : La jeune femme des creneaux s'appuie sur le bras du cavalier ; un autre couple les suit. Ils s'avancent vers la porte d'une maison que leur ouvre une vieille femme. Bientôt c'est la jeune femme seule qui, accompagnée de sa fidèle suivante, va consulter un vieil astrologue vêtu d'un domino vert et pesamment appuyé sur une béquille. Sur cette figure à barbe et encapuchonnée brille d'un éclat sombre un sourire méphistophélique ; les deux femmes sont consternées. En effet, à partir de ce moment tout s'assombrit : amour, bonheur et gloire, tout disparaît sans retour. Qu'importe les noms, c'est l'éternel roman de la vie !..... Voici, en effet, la jeune femme étendue sur sa riche couche : elle est morte ; mais son âme, petite créature nimbée, s'est approchée de l'oreille du jeune homme atterré et lui murmure un bon conseil avant de le quitter pour toujours. Bientôt, en effet, il a reçu la tonsure et l'habit monacal ; il embrasse son vieux

père et sa mère avant de quitter ce monde, désormais vide pour lui. Sa famille pleure à l'entour. Le désespoir de sa mère surtout est énergiquement exprimé. Bientôt on le voit travaillant de ses mains, lisant et priant; puis il vogue avec d'autres religieux vers une terre étrangère; pour lui il n'y a plus de patrie!....

Au dernier rang, le saint, désormais nimbé, est prosterné aux pieds d'un évêque en habits pontificaux, et qui lui remet une bèche, son constant attribut à partir de ce moment. Le saint défriche le sol, et une femme à genoux lui demande son appui. Une femme âgée et filant parle sans aucune marque de respect à un évêque; et bientôt l'évêque vient tomber lui-même aux pieds du pauvre moine, implorant un pardon ou une grâce. Celui-ci, qui semble chercher dans les fatigues du corps le repos du cœur, suspend un instant avec bonté son travail pour l'entendre. La fin de l'histoire a disparu.

Malgré leur mauvais état de conservation, ces peintures respirent je ne sais quel parfum de douce mélancolie et de suave piété qui laisse long-temps l'âme rêveuse. A coup sûr, l'artiste inconnu à qui on doit cette œuvre charmante a beaucoup souffert. Je ne négligerai rien pour arriver à enrichir de son nom la liste des artistes bretons du moyen-âge, qui se complète peu à peu.

Cette chapelle fut consacrée au Saint Rosaire le 15 août 1631; auparavant elle était dédiée à sainte Marguerite; c'était la chapelle des barons d'Avaugour. Les lambris furent peints par ordre de Marguerite de Clisson, peu de temps avant la confiscation; c'est donc le martyre de sainte Marguerite et, sans doute, celui de saint Olivier, ce noble Brabançon dont la légende est si peu connue, qui y ont été représentés.

Si le Congrès scientifique et la Société française pour la conservation des monuments jugeaient ces précieuses peintures dignes d'intérêt et allouaient quelques fonds pour leur conservation, ce haut appui éveillerait sans doute la sollicitude du Conseil général des Côtes-du-Nord, qui ne refuserait pas alors quelques sacrifices. Je confie, Messieurs, cette considération à votre dévoûment éclairé pour les œuvres d'art du moyen-âge et nos richesses archéologiques.

M. de Mellet, en se déclarant fort étranger à l'art de fabriquer les vitraux, croit pouvoir émettre quelques idées sur les conditions à désirer pour le progrès de cet art. En ce moment, dit-il, le nombre des peintres verriers est assez grand, mais la plupart de leurs œuvres sont médiocres. La science leur manque; ils n'étudient pas assez les anciens vitraux et les livres saints. Un peintre verrier devrait connaître parfaitement la Bible, la Légende dorée et les détails

sur la vie des saints spécialement invoqués en France. Sous le rapport de l'exécution matérielle, nos artistes méritent le reproche de ne point donner assez d'épaisseur au verre. Les vitraux qui sont en ce moment exposés à Rennes sont beaucoup trop minces. Quelques verres des fenêtres de la cathédrale de Chartres présentent une épaisseur égale à celle d'une pièce de 5 fr. Un autre reproche peut être fait : les couleurs employées dans la fabrication des vitraux modernes semblent, en général, d'une nature trop transparente. Les verrières anciennes tamisent la lumière ; les plus ardents rayons de soleil s'adoucissent en les traversant. Il faut ajouter que l'on abuse maintenant du jaune, qui fait *trou* dans les verrières.

Nos artistes, continue M. de Mellet, sont appelés à exécuter deux genres bien différents de vitraux : les uns, destinés à orner les anciennes églises ou celles qui sont construites dans un des styles du moyen-âge, doivent être peints dans le style que l'on a adopté ; les autres peuvent être faits en dehors de toutes conditions archéologiques. Les deux genres sont cultivés par des artistes de talent : pour les vitraux en style ancien, l'un de ceux qui étaient arrivés à faire le mieux, M. Henri Gérente, vient d'être enlevé aux arts par le choléra. Cet artiste, jeune encore, s'était tellement inspiré des monuments du moyen-âge, qu'il s'était approprié leur style, et que ses dessins originaux avaient toute la beauté et la pureté des œuvres des anciens peintres verriers. Les travaux de M. Gérente étaient connus et appréciés, non seulement en France, mais encore dans toute l'Angleterre, où s'élèvent de si beaux édifices en style ogival. M. Luçon, du Mans, a exposé aussi à Paris de beaux vitraux ; pour les verrières en style moderne, M. Maréchal, de Metz, a parfaitement réussi dans l'église de Saint-Vincent-de-Paule, à Paris,

M. de Caumont parle de M. Thibaut, de Clermont, dont les vitraux, en style ancien, méritent aussi d'être honorablement mentionnés. Il lit ensuite une lettre de M. Drouet,

du Mans, relative à la demande faite par M. de La Rue au Conseil général de continuer les calques des vitraux de la cathédrale. On peut espérer que la demande sera admise, car le Conseil général de la Sarthe paraît plein de bienveillance pour M. de La Rue.

M. le Président annonce que M. de Wismes propose de présenter au Gouvernement un vœu tendant à l'introduction de l'enseignement de l'histoire provinciale dans les divers établissements d'instruction publique. La proposition sera envoyée aux Secrétaires-généraux, qui autoriseront sans doute M. de Wismes à la développer en séance générale.

La séance s'est prolongée. Elle n'est levée que vers deux heures.

Séance du 8 Septembre 1849.

Présid. de M. le comte DE MELLET. — M. DE SOULTRAIT, Secrét.

Le procès-verbal de la séance du 7 est lu et adopté.

M. le Président annonce que M. l'abbé Brune fait hommage à la section de son *Résumé du cours d'archéologie au séminaire de Rennes.*

Le Secrétaire dépose sur le bureau trois manuscrits, que les auteurs soumettent à l'appréciation de la section d'archéologie. Ces manuscrits sont :

Pouillés du diocèse de Saintes, recueillis par M. Lacurie, chanoine honoraire de La Rochelle, membre de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments.

Etudes sur l'histoire ecclésiastique et civile de la ville de Dol, par M. Toussaint Gaultier.

Notices sur les ecclésiastiques du diocèse de Dol qui sont morts ou ont été déportés pour la cause de la foi pendant la révolution de 1793, par le même.

La section vote des remercîments à raison de l'envoi de ces ouvrages. Leur importance est bien comprise; ils seront examinés avec le plus grand soin.

La troisième question du programme est à l'ordre du jour : « Examen et appréciation des travaux historiques de » M. Lehuërou, et, en particulier, de sa théorie des ori- » gines féodales. »

M. de la Borderie, inscrit sur cette question, prend la parole et dit :

Les deux ouvrages de M. Lehuërou (*Institutions mérovingiennes, Institutions carolingiennes*) comprennent l'histoire *politique* des cinq siècles compris entre la dissolution de l'empire romain et celle de l'empire de Charlemagne. Deux éléments sont en présence durant cette période : le génie indisciplinable des nations barbares, si décidément porté à l'individualisme, si réfractaire aux idées de société générale, d'autorité publique, de soumission à une telle autorité, et d'autre part, au contraire, les principes d'autorité, d'ordre, de discipline sociale et politique légués par l'Empire expirant aux chefs des nations barbares campées parmi ses ruines. — Deux tentatives furent faites pour soumettre la barbarie à ces principes, l'une par les Mérovingiens, l'autre par Charlemagne : toutes deux échouèrent. Les ouvrages de M. Lehuërou nous révèlent la véritable cause de ce double échec; on y trouve une théorie toute nouvelle des origines du système féodal, et de cette théorie même découle une explication originale de la chute des Mérovingiens et de l'empire de Charlemagne, explication plus profonde et plus complète que toutes celles qui ont été données jusqu'ici par les historiens, sans excepter MM. Guizot et Augustin Thierry.

Le premier ouvrage de Lehuërou s'ouvre par la lutte de l'Empire contre les barbares : les causes intérieures de la dissolution de l'Empire y sont indiquées avec une profondeur savante et judicieuse, surtout en ce qui concerne l'établissement des *patrocinia* dans les provinces et l'influence du Christianisme sur la chute de la domination romaine. Ce dernier point, en particulier, y est traité d'une manière complètement neuve.

Lehuërou a aussi repris (avant M. de Petigny), mais en la modifiant, la théorie de Dubos sur l'établissement des Franks dans la Gaule : la question de l'impôt, sous la première race de nos rois, a reçu dans son ouvrage une solution qui peut passer pour définitive.

Mais c'est surtout dans le second volume que se révèle l'originalité des opinions de l'auteur : Montesquieu et, après lui, M. Guizot, avaient rapporté l'origine des institutions féodales au système militaire des Germains d'outre-Rhin : ils n'avaient vu dans la *recommandation* et dans le *compagnonnage* qu'une institution purement militaire, et qui, dans l'origine, ne fonctionnait qu'en temps de guerre. Lehuërou a démontré que le vasselage, même au-delà du Rhin, et dès le premier siècle de la conquête, créait entre le vassal et le seigneur (*comes* et *princeps* dans Tacite) des relations qui ne se restreignaient pas au service militaire, mais subsistaient dans la paix et embrassaient toute la vie, la vie civile et la vie de famille, non moins que l'existence guerrière ; en un mot, que le vasselage dès l'origine, en Germanie, était une institution *domestique* et fondamentale, la plus vivante de toutes celles dont Tacite nous a retracé le tableau. — Lehuërou a prouvé que dans le système féodal, tel qu'il s'épanouit en Europe au x^e^ siècle, il n'était pas un détail de quelque valeur dont on ne retrouve le germe déjà très-développé (et quelquefois l'application complète) dès les v^e^ et vi^e^ siècles de notre ère. — Le principe du système féodal était de lier l'individu à un autre individu qu'il reconnaissait seul pour chef et guide en quelque matière que ce fût, à qui il vouait, en un mot, un dévoûment

absolu. Ce principe allait donc directement à dissoudre la société publique et générale entre les hommes d'une même nation, à anéantir toute autorité politique et centrale; en un mot, à supprimer ce que nous nommons aujourd'hui l'*Etat*. Les Mérovingiens et Charlemagne tentèrent de combattre ce principe de désagrégation politique : les premiers s'efforcèrent d'employer à cette œuvre les institutions que leur avait léguées la puissance romaine. Charlemagne (et c'est là son originalité dans l'histoire) se borna aux moyens qu'il trouvait dans quelques institutions d'origine germanique et surtout dans l'église. Les Mérovingiens et Charlemagne échouèrent.

M. Thierry n'a voulu voir le secret de cet échec que dans les antipathies des races; mais M. Guérard (*Bulletin de la Société de l'Histoire de France*) et M. Varin (Thèse pour le doctorat) ont démontré que cette cause, au-delà d'une certaine mesure, était tout-à-fait insuffisante. M. Guizot, de son côté, a rapporté la dissolution de l'empire carolingien à l'absence d'idées générales chez les hommes du IX^e^ siècle; mais cette dernière explication a besoin d'être expliquée elle-même, car, d'où provient cette absence d'idées générales? Lehuërou a répondu : L'institution du vasselage enfermait l'homme social dans des rapports purement individuels, et ne lui laissait arriver par aucun point l'idée d'une société politique générale entre tous les membres de la nation. La cause produite et développée pour la première fois par M. Lehuërou est donc la seule qui soit assez profonde et intime pour tout expliquer.

Quelques considérations sont présentées par divers membres de la section; elles viennent à l'appui de l'opinion émise par M. de la Borderie.

M. Duchatellier, chargé d'examiner un travail adressé au Congrès par M. Tailliart, conseiller à la Cour de Douai, dit que ce travail fournit quelques éléments pour la solution des questions 7 et 15 du programme de la section, et soumet des faits intéressants à l'appréciation des archéolo-

gues bretons; il pense, en conséquence, qu'il importe d'en faire la lecture.

Quelles sont les ressemblances qui existent entre les anciens Kimris Bretons établis à l'ouest de la Gaule et les Kimris Belges cantonnés au nord de cette contrée?

Dans cette simple note, qui n'est qu'une sorte de programme, nous nous bornons à poser les questions suivantes, sur lesquelles nous appelons l'attention des érudits de l'Armorique :

I. — *Les Galls et les Cimbres ne forment-ils pas deux branches de la grande race celtique?*

II. — *N'est-ce pas à la seconde branche, celle des Cimbres ou Kimris, qu'appartiennent les Bretons de l'Armorique et les Belges du nord de la Gaule?*

III. — *Quelles sont les ressemblances entre les Bretons et les Belges sous les divers points de vue de la conformation physique, du caractère, des usages et des institutions?*

IV. — *Des ressemblances frappantes ne résultent-elles pas encore de la religion?*

V. — *Enfin, l'ancien idiome des deux peuples n'offre-t-il pas des analogies remarquables?*

I.

Les Galls et les Cimbres ne forment-ils pas deux branches de la grande race celtique?

Cette division de la race celtique en deux branches sorties d'un même tronc est attestée par les plus anciens documents.

Quant aux Galls, premiers habitants de la Gaule après les Ibères, qu'ils repoussent vers le Midi, les historiens en font mention dans les temps les plus reculés. Ils les distinguent des Cimmériens ou Cimbres, qui n'apparaissent que plus tard, quoique les uns et les autres aient la même origine. Dans le grand mouvement des races qui s'opère de l'Asie

sur l'Europe, les Galls, en effet, viennent immédiatement après les Ibères : ils descendent de l'Orient vers l'Occident, et des traces de leurs invasions se retrouvent à la fois :

1° Dans l'Helvétie, dont ils occupent les hautes montagnes et les lieux qui s'étendent du lac Léman au Jura (1) ;

2° Dans la Gaule, dont les populations, prodigieusement accrues, fournissent plus tard ces migrations formidables qui vont envahir la Pannonie, l'Italie septentrionale et le nord de l'Espagne (2) ;

3° Dans la Grande-Bretagne, où les historiens nous montrent les vieilles tribus galliques avec cette rudesse et cette âpreté de mœurs inhérentes à l'état sauvage (3) ;

4° En Italie, où les Ombriens de race gallique sont considérés comme une des plus anciennes populations (4).

II.

N'est-ce pas à la seconde branche, celle des Cimbres ou Kimris, qu'appartiennent les Bretons et les Belges ?

Les Cimbres ou Kimris, qui, dans la grande race celtique, composent une seconde et populeuse lignée, ne se montrent que beaucoup plus tard sur la scène du monde. C'est plus particulièrement à dater du VI° siècle avant J.-C. que les Cimbres, à la suite d'un choc violent avec les Scythes, se répandent sur plusieurs points de l'Asie et de l'Europe. Ils occupent les rives du Bosphore cimmérien, auquel ils donnent leur nom, et s'étendent jusqu'à la Chersonèse taurique (5). Plus tard ils passent dans la péninsule connue des anciens sous le nom de Chersonèse cimbrique, et qu'on a appelée au moyen-âge presqu'île Scandinave. C'est là que descendirent ces fameux Cimbres défaits par Marius.

---

(1) Ce que disent Jules César et les autres historiens, de ce peuple de la race des Galls, permet d'apprécier son antiquité et son importance. (V. César, Comm. I et suiv.)

(2) C'est de la Gaule que sont parties, au VI° siècle avant J.-C., ces bandes redoutables de Boïens, de Senonais et d'autres Galls, qui firent maintes fois trembler Rome. (V. Polybe.)

(3) V. J. César, Comment. V, 12, 14.

(4) V. Denys-d'Halicarnasse, I, 19; — Pline, III, 14; — Florus, III, 17. — Voir, au surplus, l'histoire des Gaulois de M. Amédée Thierri et le Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, t. I.

(5) Dans la région qui porte aujourd'hui le nom de *Krim* ou *Crimée*, dont le nom paraît dérivé de *Cimmérien*, et dans un canton près du mont Cimmérien, où se trouve une ancienne place nommée *Eski-Krim* ou *Vieux-Crim*. (V. D'Anville.)

N'est-il pas certain également que c'est à la même race celto-cimbre qu'appartiennent les Bretons et les Belges, qui, à des intervalles éloignés, envahissent d'abord l'ouest et le nord de la Gaule, puis les côtes de l'Angleterre (1)? Ces deux nations, dont l'origine est la même, quoiqu'elles se soient séparées de bonne heure et qu'elles aient eu des destinées diverses, ne doivent pas être confondues avec les Galls. Si elles sont fréquemment comprises parmi ces derniers dans les récits des historiens, cette sorte de confusion tient à une cause particulière. Entre les peuples de race celtique qui avaient combattu les Romains en Italie, les Galls, renommés par leurs exploits, étaient les plus dangereux et les plus redoutés. De là le nom de Galls (*Galli*) donné généralement aux divers peuples qui habitaient la Gaule. Mais cette dénomination générique ne peut faire disparaître le caractère spécial des deux familles bretonne et belge, toutes deux assez distinctes pour être facilement reconnues : la première établie sur la côte maritime (*in orâ maritimâ*), c'est-à-dire en Armorique (2), la seconde depuis la Seine et la Marne jusqu'au Rhin (3). Que les Bretons fixés à l'ouest de la Gaule et dans une partie de l'Angleterre soient réellement une nation celto-cimbre différente de celle des Galls, c'est ce qui nous semble ne pouvoir être révoqué en doute. Des traditions toujours vivantes, de nombreux documents recueillis de l'autre côté du détroit en fournissent des preuves irrécusables (4). Or, les Belges, quoiqu'ils aient mené depuis long-temps une existence à part et qu'ils soient venus bien postérieurement s'établir au nord de la Gaule, sont de même un peuple celto-cimbre. Les tribus bretonnes et belges sont sœurs d'origine, bien qu'elles aient quelques traits différents.

. . . . . Facies non omnibus una,
Sed diversa tamen, quales decet esse sorores.

Indépendamment des données fournies par l'histoire, cette identité de race, cette communauté d'extraction sont attestées par les ressemblances dont nous avons maintenant à parler.

---

(1) Ce fait tire surtout sa preuve de ce que dit TACITE (*Vie d'Agricola, chap. XI*), et de cette considération que les noms de plusieurs de nos peuples se retrouvent dans la Grande-Bretagne.

(2) V. CÆSARIS, Comment. I, 1; III, 7 et suiv.; VIII, 31.

(3) CÆSAR., *ibid.*, I, 1; II, 3, 4, etc.

(4) V. notamment les lois d'Howel.

III.

Quelles sont les ressemblances entre les Bretons et les Belges sous les divers points de vue de la conformation physique, du caractère, des usages et des institutions?

Les ressemblances entre les deux nations bretonne et belge qu'il est impossible de méconnaître peuvent être envisagées sous les rapports divers de la conformation physique, du caractère moral, des usages et des institutions.

I. *Conformation.* — Chez les Bretons comme chez les Belges on remarque une taille élevée, une constitution vigoureuse dans les deux sexes, une corpulence assez forte et qui tend à devenir épaisse, une blonde chevelure, des yeux bleus remplis d'une expression fière et sauvage, une peau blanche, un teint frais, une carnation parfois molle; — chez les vieillards, un état de conservation qui les rend encore alertes et dispos aux combats.

II. *Caractère moral.* — Les caractères, les bonnes et les mauvaises qualités présentent de même de saisissantes analogies. Dans l'Armorique ou sur les bords de la Somme, les vertus les plus recommandables sont l'intrépidité et la franchise, la loyauté, l'esprit d'hospitalité; les côtés faibles sont la férocité, la brutalité, l'intempérance. Les mœurs portent à la fois l'empreinte d'un génie guerrier et d'une simplicité tout agreste. Les intelligences encore dans l'enfance se montrent disposées à accueillir tout ce qui les frappe. Portées à voir du merveilleux dans tout ce qu'elles ne comprennent pas, elles sont accessibles aux plus étranges préjugés. Dans leur naïve crédulité, les deux peuples reconnaissent la puissance de la divination, des charmes, des sortiléges, des herbes ou poils portant des maléfices; ils croient aux fantômes, aux apparitions, aux courses nocturnes d'êtres surnaturels.

III. *Usages.* — En ce qui concerne l'alimentation, les vêtements, les habitations, les similitudes ne sont pas moins frappantes.

La nourriture ordinaire comprend des légumes et de la viande, surtout du porc, que le gland, si commun, permet d'engraisser aisément. Dans les festins, des quartiers énormes sont servis aux convives, qui les dévorent avec avidité. La boisson se compose de cidre et de cervoise, dont les buveurs intempérants aiment à se gorger. Le vêtement le plus ordinaire est une sorte de *sagum* ou de *sayon* formé, soit d'une peau d'animal sauvage ou domestique, soit d'un tissu grossier. Les cuisses et les jambes sont garnies de brayes ou de larges hauts-de-chausses. La

tête est couverte d'une espèce de bonnet ou de toque d'un tissu fort épais en poil ou en laine. Chez l'un comme chez l'autre peuple, les habitations, loin de briller par le luxe, sont d'une extrême simplicité. Leurs bourgades, d'un aspect rustique, entrecoupées de jardins et d'espaces vides, ressemblent à des villages plus qu'à des villes. Les maisons des plus riches ont seules quelque apparence, encore sont-elles en général construites en bois, bien qu'en certaines localités on emploie aussi la pierre, la brique et la tuile. Les habitations des plus pauvres ne sont guère que des huttes arrondies en forme de ruches. Les parois de ces chaumières se composent d'une terre mélangée de roseaux ou de paille, et la toiture est un simple chaume.

Dans la vie intérieure, les coutumes, les solennités offrent de même beaucoup de points de ressemblances. Les grandes époques de la vie, les naissances, les mariages, les funérailles, sont célébrées avec solennité au milieu de pratiques plus ou moins bizarres et de vives démonstrations de joie ou de tristesse.

En temps de guerre, les armes les plus usitées sont l'arc, le casse-tête en silex, l'épée de fer ou de bronze, l'épieu ou la lance en bois, le bouclier en osier garni de peau. La manière de combattre est aussi la même.

IV. *Institutions.* — Enfin, les institutions sont complétement identiques. Les peuplades, ayant chacune son organisation à part, se réunissent dans une sorte de confédération. Chaque cité indépendante a son gouvernement distinct, dont la forme présente un mélange de théocratie, de royauté et d'aristocratie.

IV.

Des ressemblances frappantes ne résultent-elles pas encore de la religion?

Séparées depuis plusieurs siècles avant leur établissement dans la Gaule, les deux nations kimri-bretonne et kimri-belge présentent, à la vérité, sous le rapport de la religion, quelques différences notables.

Ainsi, à en juger par divers monuments, et plus encore par de nombreuses médailles, le culte de Belenus (ou d'Apollon) paraît avoir prévalu en Armorique. C'est probablement dans le cours de leurs pérégrinations, et par suite de leur contact avec l'Orient, que les Kimris-Bretons ont adopté ce culte de Belenus.

Chez les Belges, au contraire, c'est le culte d'Hesus-le-Fort qui semble avoir été prédominant. Suivant une ancienne tradition, ce dieu, dont le nom signifie horrible ou effroyable, aurait été jadis un chef puissant qui aurait conduit ses bandes victorieuses à travers de nouvelles régions,

et qui, par ses brillants exploits, aurait mérité d'être élevé au rang des dieux.

Mais, à part ces différences dans les divinités prépondérantes, le fond de la religion paraît avoir été le même chez les deux peuples. Ce sont, de part et d'autre, des doctrines semblables, enseignées par les Druides; ce sont des croyances, des préjugés du même genre; c'est une organisation sacerdotale et religieuse pareille; ce sont encore les mêmes superstitions secondaires, la même vénération pour le chêne séculaire, emblème de la force et de la durée, pour le gui, au feuillage toujours vert, honoré comme l'emblème de la perpétuité, pour les fontaines, révérées comme se rattachant à l'un des deux grands principes vivifiants qui animent toute la nature (l'eau et le feu).

Les monuments composés de pierres énormes et presque brutes se ressemblent également dans les deux contrées. Chez les Kimris-Belges comme chez les Kimris-Bretons on retrouve, en effet, des *dolmen* ou autels de pierres, les uns isolés, les autres multipliés à peu de distance et symétriquement disposés dans une enceinte sacrée; des *menhir* ou pierres levées, les unes plantées seules, les autres, qu'on nomme *pierres jumelles*, réunies au nombre de deux; des *cromlechs* ou cercles druidiques; des *tumuli* ou *gals-gals*, les uns en terre, les autres en pierres amoncelées (1).

---

(1) Ainsi, il existe encore dans nos régions du Nord :

1° Des *dolmen* ou autels de pierres à Vaureais, arrondissement de Soissons (Aisne); — à Béalcourt, arrondissement de Doullens (Somme); — à Hamel, arrondissement de Douai (Nord); — à Bellignies, arrondissement d'Avesnes (Nord);

2° Un grand monument composé jadis de quatre *dolmen*, disposés dans une enceinte en forme de lozange couchée, avec un double gal-gal à peu de distance, à Fresnicourt, arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais);

3° Des *menhir* ou pierres levées à Oblicamp, arrondissement d'Amiens (Somme); à Faverolles, arrondissement de Montdidier; à Doingt, arrondissement de Péronne; à l'Ecluse, arrondissement de Douai (Nord); à Hollain, province de Tournay (Belgique); à Prisches, arrondissement d'Avesnes (Nord);

4° Des pierres jumelles dressées à côté l'une de l'autre à Acques, arrondissement d'Arras (Pas-de-Calais); dans la banlieue de Cambray (Nord); à Soire-le-Château, arrondissement de Cambray;

5° Un *cromlech* ou cercle druidique, près de Sailly en Ostrevent, arrondissement d'Arras;

6° Des *tumuli* ou tombelles, sur divers points des départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord.

V.

Enfin, l'idiome des deux peuples ne fournit-il pas des analogies remarquables?

Entre les Bretons et les Belges, la similitude dans les idiomes résulte au plus haut degré d'analogies qui se retrouvent :

1° Dans un certain nombre d'anciens mots que renferme encore aujourd'hui le patois wallon ;

2° Dans les noms de communes et de localités ;

3° Dans des noms de famille.

I. — *Termes communs à l'idiome celto-breton et au patois wallon.*

Patois wallon.		Celto-breton.
Achu,	*essieu*,	Ahel.
Baquet,	*batelet, bateau*,	Bagich.
Bedouille,	*boue*,	Boulhem.
Benne,	*charrette ou voit. garnie d'osier*	Benn.
Bonne,	*borne*,	Busn.
Car,	*chariot*,	Qar.
Carque ou querque,	*charge, fardeau*,	Carg.
Coulon,	*pigeon*,	Coulm.
Couquer,	*coucher*,	Cousqet (dormir).
Cuignole,	*petit gâteau, miche*,	Cuign.
Dache,	*petit clou*,	Taich.
Ernu,	*orage, tempête*,	Arneu.
Gasio,	*gosier*,	Gouzouk.
Gate,	*chèvre*,	Gavr.
Gaugue,	*noix*,	Ganau.
Gayole,	*cage*,	Kaël (grille).
Guelui,	*paille de seigle*,	Golo (paille).
Gringue,	*prune ou cerise sauvage*,	Gregou.
Ker,	*chéri* (1),	Qer.
Kien,	*chien*,	Qi.
Lincheu,	*drap*,	Lincell.

(1) Nos paysans disent *m'as-tu ker* pour *m'aimes-tu ?*

Maguet,	*allaité, nourrisson (chevreau ou agneau),*	Maguet.
Meulin,	*moulin,*	Melin.
Nichette,	*petite niche,*	Neiziq.
Planke,	*planche,*	Plancqen.
Pluquin,	*épluchure,*	Plusqen (cosse de
Touillér,	*mêler, remuer,*	Tatouilhet. [pois).

II. — *Noms de communes ou de localités tirés de l'ancien celto-belge.*

Agniez, Agni, Annezin, Annequin, Anzin, *ainsi nommés de* agn *ou* an, *rivière, cours d'eau.*

Argoul, Arguelles, *dont les noms dérivent de* arg, *élévation* (en latin *arx*).

Boileu, *boyau, espace étroit* (en breton *boëleu*).

Bomi, *lieu de plaisance.*

Bove, *hauteur, profondeur.*

Breuil, *buisson, lieu couvert de broussailles ou de petits arbres* (1).

Brone, *fontaine, d'où sont dérivés* belle brune, *ou claire fontaine,* Cambrone, *fontaine sinueuse.*

Bryas, Briastre, *enclos.*

Bray, Brayelle, Bruay, *marais.*

Bucq, Bucquois, Bucquière, Buissy, Bussière, *bois, lieu planté d'arbres* (2).

Buc, Bus, *habitation, demeure,* d'où Bouchain (*Buccinium et le château de* Buc, *à Lille*).

Busne, Busnette, *limite, terre bornée* (3).

Don, *profond.*

Douay, Dourges, Douriez, Dourlers, Dury, *source, eau vive.*

Carenchy, *chemin pour les chariots* (*en breton* qarr-inchou).

Chocques, *tronc d'arbre.*

Crezecques, *lieu planté de cerisier* (*en breton* qerezeg).

Ecoust, Ecourt, Eecque, Ecquedecque, *chêne.*

Gamache, Gamance (*arida Gamantia*), *courbure, demi-cercle, zône* (*en breton* cam et gam).

Gaverelle, Tresgault, Goy, Gouy, *bois, plantation.*

---

(1) Il existe dans toutes les parties de la France environ soixante-quinze communes ou hameaux dont le nom est dérivé du mot *Breuil.* Les noms de *Bruille* et du *Brulle* ont la même étymologie.

(2) Ce radical se retrouve dans les mots bûche, bosquet, embûche, embusquer, débusquer, buisson.

(3) Le *radical* busn, buesn, *borne,* se retrouve dans *bonnier,* mesure de terre.

Gorre, *élévation.*
Gosnai, Gognies, Gueugnies, *marais.*
Guines, Guinecourt, *blanc, maison blanche.*
Guise, *bourg* (*en breton* guyç).
Henin, Henu, *vieux.*
Houdain, *forêt.*
Houlle, *cachette souterraine, creux, trou.*
Inchi, Hinges, *direction, chemin.*
Izel, *bas, profond.*
Lezenne, *borne, limite.*
Licques, *plaisant, voluptueux.*
Locon, Loches, *vallon, lieu bas.*
Nant, Namp, *vallée, endroit humide.*
Pernes, *épine, buisson.*
Prad, Pradelles, *prairie.*
Plouich, *campagne habitée, etc.* (*en breton* ploué).
Querenaing, *champ d'avoine* de Querhem.
Rache, Rasque, *mare, amas d'eau, endroit bourbeux* (1).
Sars, Essarts, Le Sars, *broussailles, petit bois* (2).
Trehou, *passage* (*en breton* treou).
Trelon, *barre, barrière* (*en breton* treilh).
Trit, *passage* (*en breton* treiz).

III. — *Noms de famille.*

Du Bus, c'est-à-dire *de Maison.*
De Guern, c'est-à-dire *des Landes.*
Du Sevel, c'est-à-dire *du Mont.*
De Warenne, c'est-à-dire *de Garenne.*
Du Brulle, c'est-à-dire *du Bois.*
Barratte, *dérivé de* barath, *finesse, astuce.*
Fry, *ingénieux,* de fry, *nez.*
Gosse, *vieux* (*en breton* goz). (3)

Le rapporteur fait ressortir la justesse des principales considérations comprises dans le mémoire; mais il ne croit pas, comme l'auteur paraît le croire, que des similitudes

(1) On dit encore aujourd'hui dans nos campagnes *être en raque* pour *être embourbé.*
(2) D'où vient *essarter.*
(3) Gosse de Gorre, *Vieux de la Montagne.*

faciles à saisir existent dans la constitution physique des kimris de la Bretagne et de la Belgique.

Il indique les lois d'Howeldda comme une source précieuse de rapprochements à faire entre les coutumes et les traditions des différentes branches de la souche kimrique, en quelque lieu que l'étude se fasse, dans la péninsule bretonne, dans le pays de Galles, dans les provinces belges. Cette curieuse législation de l'une des familles de la souche hindo-germanique donnera peut-être un jour l'explication du premier avènement dans l'ouest de l'Europe d'un certain nombre d'institutions sur lesquelles se sont fondées plusieurs des franchises qui constituent le régime représentatif.

M. Duchatellier ajoute qu'il n'a pu vérifier tous les mots indiqués par M. Tailliar comme étant communs au wallon et au celto-breton. Ceux de ces mots qu'il a pu apprécier sont de nature à établir la commune origine des deux peuples.

M. le Président fait connaître que la section entendra volontiers la lecture du mémoire présenté par M. Bizeul sur les retranchements vitrifiés. M. de la Bigne-Villeneuve lit ce mémoire, qui contient des faits fort intéressants.

RECHERCHES

Sur les enceintes à murailles ou retranchements vitrifiés, à l'occasion du camp de Perran, paroisse de Pledran, près de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

MESSIEURS,

C'est au Congrès scientifique de France, c'est à cette réunion d'hommes distingués qui, dans les diverses branches du savoir, s'efforcent de porter de nouvelles lumières, c'est surtout à la section archéologique de ce Congrès qu'il convient de faire part d'une découverte sans analogues jusqu'ici en Bretagne et peut-être en France, afin que chacun puisse nous apprendre s'il est à sa connaissance qu'on ait fait une pareille observation, ou chercher dans un nouvel examen s'il ne rencontrerait pas

quelque chose d'approchant. C'est ainsi que la science importante de la recherche des antiquités pourra recevoir un notable accroissement, et c'est là l'un des meilleurs résultats de nos assemblées provinciales.

La session de l'Association bretonne se tenait, au mois d'octobre 1846, dans la ville de Saint-Brieuc. La section archéologique de la même province y avait aussi ses séances; car il faut vous dire, Messieurs, que l'Association, créée, dans les intérêts de l'agriculture, sur le modèle de l'Association normande, s'est adjoint une section archéologique qui, divisée en sous-sections dans les cinq départements de la Bretagne, se réunit annuellement dans les chefs-lieux de ces départements. La main, la main bienfaisante de M. de Caumont a passé par-là, Messieurs: c'est à l'honorable directeur de la Société française que la Bretagne doit l'immense bienfait d'avoir su tout à la fois réunir les recherches agricoles aux recherches archéologiques, dans un pays qui était en friche sous ces deux rapports; et je me trouve bien honoré et bien heureux de pouvoir être ici le trop faible interprète de la reconnaissance de mon pays vers M. de Caumont.

Dans nos sessions, nous avons l'habitude de visiter les monuments qui présentent de l'intérêt. Vous savez par vous-mêmes, Messieurs, combien est grand celui qui s'attache à ces visites collectives, et vous n'êtes pas sans avoir ouï dire combien sont nombreux sur le sol breton les objets et les lieux dignes d'observations.

C'est sur une visite de ce genre que je veux principalement appeler votre attention.

A une lieue et demie au sud de Saint-Brieuc, sur le territoire de la commune de Plédran, il existe une enceinte elliptique formée par deux fossés et deux remparts concentriques. La voie romaine de Carhaix à Corseul, qui en passe à 300 mètres au nord, ferait croire, au premier aperçu, que cette enceinte est un camp romain; mais les explications dans lesquelles je vais entrer semblent modifier cette première donnée, qui se présente naturellement à l'esprit. Je crois devoir les faire précéder de l'historique de la découverte, ou, plus exactement, de l'observation scientifique de ce monument très-remarquable.

Il y a plus de vingt ans que M. Rioust de l'Argentaye, riche collecteur des antiquités trouvées à Corseul, M. de Penhouët, auquel la Bretagne doit tant sous le rapport des recherches archéologiques, et M. Le Court de la Villethassetz, se livrèrent à une première exploration du *camp de Perran*: c'est ainsi qu'on nomme, dans le pays, l'enceinte que je vous signale; mais il ne fut rendu aucun compte public de cet examen, et, en traitant de la description de la voie romaine de Carhaix à Corseul, j'ai dû omettre cette importante fortification, puisque aucun document donné par les antiquaires des Côtes-du-Nord n'était venu m'en révéler l'existence.

En 1845, M. Ch. Lenormant fit un voyage en Bretagne. On le conduisit

à Perran, et aussitôt un journal publia que M. Ch. Lenormant avait *découvert* le camp en question. Cette assertion a été vivement combattue, dans la Société archéologique de Saint-Brieuc, par MM. Rioust de l'Argentayè et Le Court de la Villethassetz, qui ont fait observer avec raison combien il était singulier d'attribuer à des étrangers à la province l'honneur de la découverte de nos monuments, quand ces étrangers s'étaient bornés à les examiner.

Cette visite de M. Lenormant eut pourtant cela de bon que, sur le compte qu'il en rendit au profit des Côtes-du-Nord, ce magistrat chargea M. Geslin de Bourgogne de faire faire des fouilles à Perran, et, dans la séance du 3 décembre 1845, ce savant membre de la Société archéologique de Saint-Brieuc lut un mémoire sur l'enceinte de Perran, dans lequel il rendit compte des étonnants résultats des fouilles qu'on y avait pratiquées.

M. Geslin de Bourgogne, qui, comme tous les vrais savants, se garde d'adopter des systèmes exclusifs et ne se contente pas d'une seule exploration, a revu depuis plusieurs fois le monument qu'il a l'incontestable honneur d'avoir décrit le premier, et, dans l'une des séances du Congrès, il a eu la noble bonne foi de nous signaler certaines modifications qu'il croit devoir apporter à quelques points de son premier travail. Les détails qu'il nous donna élevèrent une intéressante discussion dans laquelle plusieurs questions restèrent indécises, et il fut unanimement convenu que, pour leur plus parfaite solution, il était nécessaire de visiter la curieuse enceinte; et cette visite fut fixée au vendredi 30 octobre. MM. de la Monneraye, ancien capitaine d'état-major, et Bourassin, naturaliste, furent chargés du rapport, et ils furent accompagnés de M. le comte de Kergariou, dont nous déplorons la perte récente, MM. Saulay de l'Aistre, Geslin de Bourgogne, l'abbé Prudhomme, chanoine honoraire, Galles fils, de Vannes, le vicomte de Kergariou. J'eus moi-même l'honneur de prendre part à cette excursion, et c'est d'après le mémoire et les explications orales de M. Geslin de Bourgogne, et la visite du monument lui-même, que je vais m'efforcer de vous en donner une idée.

« Cette enceinte, dit M. Geslin, forme une ellipse assez régulière dont le grand axe est de 134 mètres et le petit de 110 mètres. Elle se compose de deux enceintes concentriques et contiguës, formées chacune d'un parapet et d'un fossé. Une moitié de ce monument est encore à peu près intacte; l'autre moitié, plus ou moins dégradée, est encore néanmoins visible sur le sol, sauf une portion de l'enceinte extérieure, au midi, qui a disparu pour donner passage à un chemin. Plusieurs ouvertures coupent aujourd'hui l'enceinte.... Celle qui se trouve au midi paraît seule primitive.... » M. Geslin ajoute qu'une tradition de trésors cachés, d'une tonne d'or, par exemple, est attachée au camp de Perran; qu'un château y a, dit-on, existé au moyen-âge, et qu'il a appartenu

aux *moines rouges* ou Templiers. Enfin on y a trouvé, assure-t-on, des boules d'argent et toute une batterie de cuisine pareillement en argent.

Toutes ces traditions, tous ces prétendus trésors, cette double circonvallation, et même cette forme elliptique, se retrouvent dans beaucoup de camps romains que j'ai observés en Bretagne. Celui de Perran pourrait donc être rangé dans cette classe, et, comme je l'ai déjà fait remarquer, le voisinage très-rapproché de la voie romaine de Carhaix à Corseul viendrait fortement appuyer cette conjecture.

Mais il existe dans la construction du rempart ou parapet de la circonvallation intérieure une particularité qui n'a encore jamais été observée en Bretagne dans ces sortes d'ouvrages militaires, et qui vient singulièrement atténuer l'idée d'une origine romaine.

C'est un mur en pierre formant le noyau du rempart, et ce mur n'est point cimenté par un mortier ordinaire, mais bien par une sorte de lave ou matière vitreuse, résultat d'un feu de la plus grande intensité, qui a mis en fusion les pierres les plus réfractaires et constitué ainsi une muraille dont la masse est parfaitement solide. « Tous les granits, dit M. Geslin de Bourgogne, sont à l'état de pierre ponce, très-poreux et fort légers.

« L'action du feu semble avoir été plus violente vers le centre, et cependant les vitrifications ont coulé des parties supérieures et couru le long des pierres, qu'elles enveloppent souvent, en pendant dans les interstices en forme de stalactites. »

« Les matériaux, ajoute-t-il, sans être disposés d'une façon régulière, ne sont point non plus entassés pêle-mêle..... Il est manifeste que partout où la lave ne joint pas les pierres, elles sont disposées de manière à conserver le plus d'écartement possible entre elles, comme si l'on avait voulu faire pénétrer partout l'action du calorique. »

Ce mur extraordinaire a environ 4 mètres d'épaisseur sur 3 d'élévation. Il m'a paru avoir une assez forte inclinaison à l'intérieur du camp, et cette inclinaison est recouverte d'une couche d'argile et de débris et *détritus* de différents genres. A l'extérieur, la façade paraît perpendiculaire; mais elle est fortement appuyée par un accottement d'argile, ayant près de 6 mètres de base, et, comme la muraille, environ 3 mètres d'élévation. Cet accottement descend en talus jusqu'au fond du fossé. Enfin, bien qu'en quelques endroits le mur vitrifié disparaisse sous une couche de terre, j'ai pu le suivre aisément dans tout le pourtour du camp, qui n'a guère moins de 500 mètres.

Il faut avoir vu ces pierres pour se faire une idée de l'état où l'action du feu les a réduites. M. Geslin de Bourgogne a voulu juger de son degré d'intensité, et, pour cela, il a soumis à un feu de four à chaux des roches de même nature que les pierres du camp de Perran, et ces roches ont donné des scories à peu près semblables. Je dois dire pour-

tant que les échantillons qu'il nous en a présentés ne m'ont pas paru aussi dénaturés, aussi tordus, si je puis m'exprimer ainsi, que les pierres du camp de Perran.

A la vue de cette étonnante muraille, les questions naissent en foule. Comment, pourquoi, à quelle époque cette bizarre construction a-t-elle eu lieu?

Nous nous sommes tous accordés sur un point : c'est que la muraille a été brûlée sur place et dans le but d'une cimentation bien extraordinaire, mais que l'adhérence des pierres et la masse qu'elles forment ne permet pas de mettre en doute.

Pour opérer une calcination aussi complète, il a fallu une quantité considérable de bois ou de charbon, qui ait enveloppé la muraille en son entier ; et, si l'on admet ce moyen, on en conclura que l'accottement extérieur en argile n'a pu être posé en talus contre le mur qu'après sa calcination; car, si l'argile avait été conjointe aux pierres en fusion, il est évident que la grande intensité du feu eût réduit cette argile à l'état de brique, tandis que nous avons tous remarqué que la partie du talus d'argile qui touche à la muraille a été à peine rougie par l'action du feu. D'où nous avons conclu que ce talus a dû être accotté au mur presque aussitôt après la calcination et quand les pierres n'étaient pas encore refroidies.

Quant au motif et à l'époque de cette construction, il y a eu divergence d'opinion : quelques-uns ont pensé qu'ici le feu avait été employé comme cause de destruction ; d'autres, au nombre desquels je suis, ont cru, au contraire, qu'on avait cherché dans la fusion des pierres un moyen de cimentation.

M. Geslin de Bourgogne est parti de là pour faire remonter ce monument à une époque où, ni la chaux, ni les ciments n'étaient connus. C'est peut-être aller un peu loin ; mais, comme les monuments romains ne nous offrent rien d'analogue, on est porté naturellement à reculer jusqu'à cette époque celtique, que nous connaissons si peu, un ouvrage aussi extraordinaire que le camp de Perran, qui serait alors un *oppidum gaulois*. On se rappelle que César nous dit que les murs de ces *oppida* étaient formés de poutres placées entre des couches successives de pierres ; et avant d'avoir visité le camp de Perran, l'un de nos savants collègues, de Saint-Brieuc, inclinait à croire que la calcination de la muraille venait du feu mis à ces poutres murales; mais l'examen du monument et la masse compacte que forment les pierres brûlées lui a démontré clairement que l'incinération des poutres n'eût pas permis à la muraille, même empâtée dans le gluten pierreux, de se maintenir perpendiculaire comme elle l'est encore aujourd'hui.

On s'est enfin demandé si on connaissait quelque chose de semblable à la muraille de Perran, et chacun de nous a avoué que ses observations et même ses lectures ne lui avaient rien présenté d'analogue. On a seu-

lement parlé des murailles de verre observées en Ecosse, et beaucoup plus près de nous, dans le Maine, à Sainte-Suzanne, et en Normandie, au Château-Gontier, près d'Argentan. Mais il faut avouer que le compte-rendu de ces découvertes curieuses est fort incomplet et peut-être peu exact. On y portera sans doute une plus grande attention quand notre monument sera connu des compagnies savantes et beaucoup plus visité qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Post-Scriptum.

Depuis que j'ai écrit cette notice, que j'avais destinée au Congrès scientifique rassemblé à Tours en 1847, j'ai eu l'occasion, à Paris, de recueillir dans *l'Archeologia britannica* et dans les mémoires de la Société des antiquaires d'Ecosse, quelques renseignements sur les *forts vitrifiés* de ce dernier pays. Cette expression de forts vitrifiés, *vitrified forts*, est celle dont se servent les savants d'outre-Manche pour désigner cette sorte de monuments.

Le docteur Hibbert publia, en 1825, des observations sur les théories proposées pour leur explication. Il rappelle que, dans le XVIII^e^ siècle, on a cru que ces forts avaient une origine volcanique. Ce fut l'opinion de Pennant, de Th. West et de Daines-Barrington.

En 1777, John Williams, ingénieur des mines, soutint que la vitrification était artificielle, et qu'elle servait de cimentation des pierres du rempart. Cette opinion parut tellement extraordinaire, qu'aucun libraire ne voulut publier la notice où Williams la développait. Il pensait que, pour parvenir à la vitrification, on formait deux sillons de terre, proportionnés à la hauteur qu'on voulait donner à la muraille, et qu'on remplissait l'intervalle des matériaux destinés à être vitrifiés, et sur lesquels on plaçait le combustible; qu'un feu d'une grande force devait opérer la fusion de ces pierres, surtout si elles étaient d'une nature mélangée *(plumpudding kind)* et point trop grosses. Il suppose qu'on plaçait alternativement les couches de matériaux et de combustible, et ajoute que cette idée lui est venue à l'aspect des ruines de ce genre de monuments qu'il a observées. Il ajoute encore qu'il n'a vu aucune pierre grosse ou petite qui n'ait été atteinte par le feu, qui, par sa force, a vitrifié et rendu compactes les murailles, et cela si complètement, que la plus grande partie des pierres est fondue, et que celles qui ont pu résister à la fusion sont au moins entièrement enveloppées d'une matière vitreuse. Williams a aussi rencontré d'énormes masses de scories.

Le docteur Hibbert élève des doutes sur l'entière vitrification des murailles et sur la manière de l'opérer. Il croit même l'opinion de Williams tout-à-fait insoutenable. Nous aurions pu partager cette incrédulité avant d'avoir vu le camp de Perran; mais nous retrouvons dans ce camp une

telle analogie avec les monuments décrits par l'ingénieur anglais, que nous devons croire à la vérité et à l'exactitude de ses observations.

Dans la même année 1777, mais après la publication faite par John Williams, M. James Anderson fit paraître, dans l'*Archeologia brit.*, V, 241-266, une lettre dans laquelle, en parlant des anciens monuments des hautes terres d'Ecosse, il traitait des forts vitrifiés.

« Ces murailles, dit-il, sont formées de pierres entassées sans ordre les unes sur les autres, et fortement liées entre elles par une matière qui a été vitrifiée au moyen du feu ; ce qui forme une sorte de roche artificielle qui résiste à toutes les intempéries, peut être mieux qu'aucun autre ciment.

» Toutes les murailles de ce genre ont bien évidemment été élevées comme place de sûreté. La plupart entourent une petite aire *(area)*, occupant le sommet d'un monticule de difficile accès. »

L'auteur cite comme objet de sa première observation le fort de Knock-Ferrel, ou Farril, à deux milles ouest de Ding-Wall, dans le Ros-Shire. « Ce fort consiste, dit-il, en une longue aire elliptique... La fortification de muraille vitrifiée entoure entièrement cette aire. » Cette forme elliptique est encore une parfaite analogie avec le camp de Perran. Quant à la vitrification, Anderson la conçoit à peu près comme Williams, ajoutant qu'on avait soin d'employer le plus possible de pierres vitrescibles pour faciliter une fusion et une cimentation plus promptes. Dans une seconde lettre de l'année 1780 *(Archeol. brit.*, VI, 87-99), il croit que la muraille du camp de Knock-Ferrel n'était vitrifiée qu'à l'intérieur, excepté en un seul endroit, où elle l'est des deux côtés. Mais il avoue lui-même que cette observation n'est peut-être pas d'une parfaite exactitude, « attendu, dit-il, que le temps a pu détacher l'incrustation et en faire rouler les parties détachées au bas de la colline, où il a rencontré des masses vitrifiées. » Ici, il y a une différence absolue entre ces murailles à simple *croûte vitrifiée* et celles du camp de Perran, dont la masse compacte et l'accottement en terre n'ont jamais permis que la moindre partie s'en détachât. Au reste, l'ensemble du travail de M. Anderson permet de n'avoir pas une entière confiance ni dans ses observations, ni dans sa critique. Ainsi, quand il dit qu'il est très-disposé à croire que ces murailles vitrifiées sont entièrement une invention bretonne *(entirely a British invention)*; que cet art n'est point sorti du pays, et que notamment les Danois et les autres nations du Nord n'ont point usé de cette méthode, il s'est évidemment trompé, et le camp de Perran vient incontestablement démentir cette opinion trop exclusive.

John Williams, le premier, et peut-être le meilleur observateur de ces étonnants ouvrages, avait exploré les camps de Knok-Ferrel, de Craig-Phadrick, de Dun-Evan, de Castle-Finlay et de Castle-Fin-Avon. Reb-Riddell publia dans l'*Archeologia*, en 1790, des observations sur deux forts vitrifiés du Galloway, l'un nommé la Motte de la Marque *(the Moat of the*

Mark), dans la paroisse de Colvend, et l'autre, *Castle-Gower*, dans la paroisse de Baittle, voisine de Colvend, dans la baronnie de Barcley. L'auteur avait pensé d'abord, avec quelques autres, que ces vitrifications étaient des produits volcaniques ; mais, dans ce dernier travail, il abandonne entièrement cette opinion pour les reconnaître comme des ouvrages de la main de l'homme.

Beaucoup d'autres savants anglais se sont occupés de ces camps; mais la difficulté que nous avons, surtout en province, à nous procurer leurs ouvrages, nous met dans l'impossibilité de continuer ces rapprochements, qui éclairent si vivement des questions de ce genre. Ce que nous venons de dire suffira, je pense, pour faire croire qu'il existe une grande analogie entre les forts vitrifiés de la Grande-Bretagne et le camp de Perran.

Je crois devoir, en terminant, dire quelque chose des portions de murailles vitrifiées qui ont été remarquées à Sainte-Suzanne, dans le Maine, et au Château-Gontier, dans l'arrondissement d'Argentan, en Normandie : c'étaient, avant l'observation du camp de Perran, les seuls monuments de ce genre qui eussent été signalés en France.

L'abbé Renouard, dans ses *Essais historiques sur le Maine*, t. 1, p. 28, publiés en 1811, a été le premier qui ait parlé des murs vitrifiés de Sainte-Suzanne :

« En arrivant du Mans à Sainte-Suzanne, dit-il, à cinquante pas de la porte de la ville qui est au sud, une petite portion des murs de cette ancienne forteresse présente une vitrification de pierres, de *chaux* et de sable qui, pour le physicien et pour l'antiquaire, est un phénomène presque inexplicable. Ces murs vitrifiés ont 20 mètres 14 centimètres de longueur, 0,97 centimètres de hauteur, et 4 mètres 55 centimètres d'épaisseur. On trouve au bas du monticule sur lequel Sainte-Suzanne est bâtie des morceaux détachés de cette singulière vitrification. Un des Mémoires de l'Académie celtique, celui de M. Rallier, fait mention d'une pareille vitrification en Ecosse. »

M. Bachelot de la Pylaie a été le second à mentionner les murailles vitrifiées de Sainte-Suzanne ; mais on peut dire qu'il a été le premier qui les ait signalées à l'attention des archéologues par un mémoire développé qui a été inséré parmi ceux de la Société des antiquaires de France, t. VIII de la première série. Dans divers endroits, dit-il, les murs avaient été reconstruits sur de plus anciens, et même sur des débris de murailles vitrifiées..... On découvre encore, ajoute-t-il, un bloc de ces vitrifications entier sur une longueur de 10 mètres, et haut de 2 mètres environ à son extrémité occidentale. » Enfin, il a trouvé beaucoup de fragments de ces vitrifications, soit parmi les pierres éboulées au pied de la montagne, soit dans le reste des murs qui entourent la ville.

On voit que M. de la Pilaye n'a plus retrouvé à Sainte-Suzanne les 20 mètres de murs vitrifiés que l'abbé Renouard avait mesurés avec

une scrupuleuse exactitude, et à un centimètre près. Il n'en a trouvé que 10 mètres, et cependant il est taxé d'exagération par un nouvel explorateur, M. de la Sicotière, qui, dans un charmant récit de deux excursions dans le Maine, faites en 1839 et 1840, a consacré aux murailles vitrifiées de Sainte-Suzanne un article fort intéressant. M. de la Sicotière affirme n'en avoir vu qu'un bloc de dix pieds de long sur deux pieds de hauteur. Au reste, l'examen de ce bloc a suffi au savant observateur pour lui démontrer que ces vitrifications se composent d'une agglomération de pierres irrégulières, liées par une pâte vitreuse tantôt noire comme le jayet, tantôt grise ou blanchâtre; que cette pâte a une cassure brillante, anguleuse, lisse et assez unie; qu'elle est celluleuse, et que les cavités qu'elle présente sont colorées en violet assez terne; que le grès domine parmi les pierres qu'elle assemble, et que, comme il ne s'est pas vitrifié, il se détache en sablon blanc quand la roche a peu de finesse; qu'on y remarque également l'oolithe à petits grains; enfin, que l'analyse chimique de cette pâte n'y a fait découvrir que la présence de la silice combinée à la chaux et du fer protoxidé et deutoxidé en petite quantité.

M. de la Sicotière ajoute que, en creusant le bloc, on trouve à l'intérieur la vitrification aussi complète qu'à l'extérieur; que M. de la Pilaye a cru même qu'elle était plus complète. Il termine cette description, qui paraît fort exacte, en disant que ces vitrifications, exposées aux injures du temps, deviennent ternes, et prennent exactement l'aspect et la couleur des produits volcaniques.

M. de la Sicotière s'occupe ensuite des ruines du Château-Gontier, situées au centre de la presqu'île de la Courbe, arrondissement d'Argentan, qui offrent le même système de défense : « Les remparts extérieurs et une partie du donjon étaient composés de pierres passées au feu. Ces pierres, prises sur les lieux mêmes, sont des psammites philladifères. Elles sont extrêmement réfractaires. Au lieu d'être vitrifiées comme à Sainte-Suzanne et à Knok-Ferril, elles sont seulement cohérentes entre elles. La pâte vitreuse qui leur sert de ciment est noirâtre, opaque, légèrement poreuse. A l'analyse chimique, elle offre un silicate alumineux de fer et de chaux, où le fer se trouve dans une plus forte proportion qu'à Sainte-Suzanne. Pour obtenir un pareil résultat, un feu de forge des plus violents et des mieux soutenus était nécessaire, et le contact de la matière en fusion avec les pierres qu'elle devait unir a été assez prolongé pour les pénétrer, en quelque sorte, de manière à leur communiquer ou faire prendre la même couleur. Les pierres sont si solidement liées entre elles, qu'elles sont devenues aussi compactes que le rocher, et que la mine seule pourrait les disjoindre. »

Achevons la collection des renseignements sérieux sur ces singuliers et rares monuments, en citant un extrait de la lettre adressée, en 1845, par *un habitant de Sainte-Suzanne*, au rédacteur du *Magasin pittoresque*

et inséré dans ce recueil 1845, p. 83. « En examinant avec attention, dit le savant correspondant, les débris des murailles (du château de Sainte-Suzanne), on reconnait sans peine qu'elles avaient été bâties sur des murailles plus anciennes; et, en étudiant la contexture de celles-ci, on s'aperçoit que ce sont des murailles vitrifiées toutes semblables à celles des châteaux d'Ecosse, et par conséquent appartenant, selon toute apparence, à la même époque et à la même race.... Outre une infinité de débris qui s'en rencontrent çà et là sous les constructions plus récentes et jusque dans le fond de la vallée, où ils ont roulé dans leur chute, on en trouve un pan tout entier de plus de 10 mètres de longueur sur environ 2 mètres de hauteur; et, comme il finit par s'enfoncer dans les décombres, on peut conjecturer que son étendue est encore plus grande.... Les débris de vitrification qui se rencontrent dans le mur d'enceinte de la ville semblent même autoriser à penser qu'il y avait, comme en Ecosse, au devant du château proprement dit, situé à l'extrémité de la plate-forme, une première enceinte destinée aux troupeaux. »

J'ajouterai enfin à toutes ces citations une courte note de M. Mérimée, sur les murailles de Sainte-Suzanne, publiée dans le t. 8, *Nouv. série des Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1846. « Du côté de l'ouest, dit l'auteur, en venant de Château-Gontier, on remarque que les pierres, à la base d'une courtine, sont soudées les unes aux autres par une matière vitreuse sur une étendue de 10 mètres de long et de 1 mètre de hauteur, à peu près. C'est un *opus incertum* noyé dans du verre. Le verre a pénétré dans les plus petites fissures; d'où l'on peut conclure que toute la masse a été soumise à l'action d'un feu très-violent, pendant un temps assez considérable. Lorsqu'on détache un fragment, on reconnait que les pierres ont été fortement altérées et qu'elles sont devenues blanches et friables. Je crois qu'elles sont calcaires (1). La matière vitreuse est noirâtre, tirant tantôt sur le rouge, tantôt sur le vert foncé. Son épaisseur varie de 0. 05 à 0. 001, et quelquefois elle est encore plus mince. Ces veines de verres sont très-irrégulièrement répandues dans la masse. Quelquefois elles sont extrêmement multipliées; ailleurs, c'est à peine si on en rencontre. Une cavité moderne permet d'observer l'intérieur de la muraille à une profondeur de 1. 70. La structure de ce pan de muraille est la même à l'intérieur qu'à l'extérieur, à cette profondeur du moins.... On n'a jamais fait de fouilles autour des remparts

(1) Si ces pierres étaient calcaires, l'action du feu leur eût fait perdre toute leur consistance, en les convertissant en chaux. Ce sont, au contraire, des grès qui, comme l'a fort bien observé M. de la Sicotière, ne se sont pas vitrifiés par leur nature réfractaire, et se détachent en sablon blanc.

de Sainte-Suzanne, afin d'examiner si, en d'autres parties de l'enceinte, le même appareil se reproduit.... La tradition du pays est que la plus grande partie des murailles de Sainte-Suzanne était autrefois maçonnée de la sorte. J'ai fait le tour des remparts avec beaucoup d'attention, et je n'ai trouvé nulle part de traces qui confirment cette tradition. Il faut remarquer que les remparts, au dessus de la partie vitrifiée, n'ont nullement souffert l'action du feu. Il est évident que l'on a bâti au dessus du pan du mur vitrifié comme sur une substruction ancienne. »

De tous les détails généralement concordants consignés dans les citations que je viens de faire, sur les murailles vitrifiées de Sainte-Suzanne et du Château-Gontier, il me semble qu'il ressort deux points très-frappants d'analogie avec le camp de Perran. D'abord, il ne me paraît pas douteux que les murailles de ces deux premières localités ne forment, comme dans cette dernière, une masse compacte de vitrification due au même procédé de cuisson et ayant dû, dans l'origine, présenter le même aspect et avoir été construite dans le même but de défense. La seule différence, c'est que les murs vitrifiés de Sainte-Suzanne et du Château-Gontier ont reçu, au moyen-âge, de graves dégradations par la construction de fortifications modernes posées en grande partie sur les vieilles murailles gauloises; ce qui n'a pas eu lieu pour le camp de Perran, qui a bien pu servir de poste retranché aux légions romaines, mais qui est resté jusqu'à nos jours dans son état presque primitif, sans qu'aucun seigneur du moyen-âge y soit venu bâtir une forteresse.

En second lieu, tout me porte à croire que Sainte-Suzanne et le Château-Gontier ont été dans le principe deux enceintes complètes à murs vitrifiés comme le camp de Perran; qu'ils ont pu, comme lui, devenir des camps romains pendant la conquête et l'occupation; qu'ils n'ont changé d'aspect que depuis les fortifications modernes, et que, si des fouilles pouvaient être faites sous ces fortifications, on retrouverait les fondations vitrifiées sur lesquelles elles ont été élevées.

Ainsi, nous croyons que non seulement les forts vitrifiés d'Ecosse, mais encore les enceintes de Sainte-Suzanne et du Château-Gontier, sont, ou au moins ont été, en parfaite analogie de construction et d'époque avec le camp de Perran. Si M. Geslin de Bourgogne a émis dans sa notice une opinion contraire, c'est qu'il avait cru qu'il ne s'agissait ailleurs que « de murailles *recouvertes* seulement d'une vitrification », et qu'il n'avait pris qu'une connaissance insuffisante des descriptions que nous avons rapportées ci-dessus, et desquelles il résulte que la masse des murailles a été, comme à Perran, vitrifiée en son entier.

M. de Caumont, en faisant l'éloge du remarquable travail de M. Bizeul, présente quelques considérations sur le rempart du Château-Gontier. Ce rempart a beaucoup de

rapport avec celui de Perran, il n'en diffère même que par une vitrification moins parfaite. La pierre dont il se compose est peu vitrifiable, c'est du grès schisteux.

La séance est levée à l'heure ordinaire.

Séance du 9 Septembre 1843.

Présid. de M. LAMBRON DE LIGNIM. — M. DE SOULTRAIT, Secrét.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Caumont annonce que le second volume de la Statistique monumentale du Calvados est prêt à paraître ; il ne manque plus que la table. Il soumet à la section quelques feuilles de ce volume, ainsi que des gravures sur bois destinées aux tomes 3 et 4 du même ouvrage. L'assemblée admire ces beaux dessins, œuvres de MM. Victor Petit et Bouet, et félicite le savant fondateur de la Société française du beau travail qu'il a entrepris et qu'il continue avec tant de succès.

Sur l'invitation du Président, M. Bézier-Lafosse, qui a fait hommage au Congrès de sa belle Monographie de l'église Saint-Sauveur de Dinan, donne quelques explications désirées. L'église Saint-Sauveur, dit-il, présente des constructions du XII^e^ siècle, notamment son portail, qui est fort curieux, et d'autres de la fin du XV^e^. On y remarque des fonts romains dont la cuve ronde est supportée par des personnages bizarrement vêtus. Ces fonts servent maintenant de bénitier. Dans une chapelle se trouve le cœur de Duguesclin, placé dans un petit monument moderne d'assez mauvais goût, portant, gravée sur marbre noir, l'inscription suivante, qui est du temps, et que nous reproduisons ici :

CY : GIST : LE : CUEUR : DE
MESSIRE : BERTRAN : DU : GUEAQUIN
EN : SON : VIUANT : CONESTABLE : DE
FRANCE : QUI : TRESPASSA : LE : XIIIe
JOUR : DE : IULLET LAN : MIL IIIe
IIII** DONT : SON CORPS : REPOS
OUECQUES : CEULX : DES : ROYS
A SAINCT : DENIS : EN FRANCE.

Au dessous se trouve un écusson aux armes du connétable. M. Bézier-Lafosse voudrait placer cette dalle de marbre noir sur un petit monument dans le style du XVe siècle. La section s'associe à ce vœu. Le portail de l'église est orné de lions. A ce sujet, M. Lambron parle de la formule *inter leones*, qui se trouve en tête de beaucoup de jugements rendus au moyen-âge par des évêques et des abbés. Il pense que la partie du seuil de l'église comprise entre les lions était pour le fief ecclésiastique ce qu'était la motte féodale pour le fief militaire.

M. le Président, au nom de la section, remercie M. Bézier-Lafosse de sa communication et de son bel ouvrage.

M. l'abbé Brune demande à M. Bézier quelle est la pierre employée dans l'ornementation de l'église de Dinan. Ce dernier répond que cette pierre est du quérinan, que l'on a choisi plus ou moins tendre, selon que l'ornementation devait être plus ou moins fine.

M. Brune parle d'une sorte de vernis noir adhérent à la pierre, qu'il a remarqué sur quelques colonnes dans la cathédrale de Dol; MM. de Caumont et de Soultrait citent la façade de Saint-Trophyme, d'Arles, dont les colonnes sont enduites de cette espèce de vernis, qui leur donne l'apparence de marbre noir. Il serait bien que l'on fît des recherches sur la nature de cet enduit, et sur les époques auxquelles il a été employé.

M. Bizeul, chargé d'étudier le travail de M. l'abbé Lacurie sur les monuments celtiques, en rend un compte très-avantageux. L'impression du mémoire est votée.

RECHERCHES

sur l'Origine et la Destination des Monuments attribués aux Celtes,

PAR M. L'ABBÉ LACURIE.

Les monuments celtiques, si dignes de fixer l'attention des hommes qui se livrent à l'étude de l'archéologie, ne me semblent pas avoir été sérieusement étudiés. Beaucoup en ont parlé ; mais on s'est à peu près borné à constater leur existence : rien de positif sur leur nature, leur objet, leur destination ; obscurité profonde sur leur origine, car la dénomination de monument celtique n'est qu'un terme de convention.

Aujourd'hui que les recherches archéologiques ont pris un grand développement, cette lacune doit être comblée. Sans doute l'insuffisance des documents transmis sur l'histoire de la Gaule par les anciens écrivains, l'obscurité qui règne sur la filiation des races primitives, le vague et l'incertitude que présentent les premiers temps de notre histoire, ont pu imprimer à plusieurs la crainte de se laisser entraîner dans le domaine des hypothèses, et de là la réserve de ceux qui, par leur vaste érudition, leur science profonde, pouvaient mettre sur la voie. Mais ces hommes zélés et habiles qui se livrent à des recherches de tout genre, pour porter la lumière sur les différentes branches de la science, pourraient-ils nous refuser leur concours? Et n'avons-nous pas tout lieu d'espérer que nos efforts, aussi bien dirigés, finiront par amener des résultats satisfaisants ?

Pour nous, nous vous apportons notre grain de sable ; nous pouvons peu de chose, mais nous avons bonne volonté. Il va sans dire que nous n'avons pas la prétention d'offrir un travail complet sur cette matière difficile : il est réservé à des mains plus habiles et plus exercées que les nôtres. Nous avons voulu présenter un canevas sur lequel sont ébauchés les premiers traits, poser quelques jalons qui mettront sur la voie ceux qui voudraient, par la suite, traiter à fond la question des monuments celtiques. Confiants en votre indulgence, nous oserons aborder cette question et vous proposer nos pensées : peut-être pourront-elles servir à ceux qui nous suivront dans la carrière.

Il est un livre qui ne ressemble à rien ; c'est un monument détaché des autres, a dit l'une des gloires de notre époque : pas une position dans la vie pour laquelle on ne puisse y rencontrer un verset qui semble dicté tout exprès ; tous les événements possibles, heureux ou malheureux, y sont prévus avec toutes leurs conséquences ; l'origine du monde et l'annonce de sa fin ; la base des sciences humaines ; les préceptes

politiques depuis le gouvernement du père de famille jusqu'au despotisme ; depuis l'âge pastoral jusqu'au siècle de corruption..... Tout s'y trouve clairement exprimé. Ce livre, Messieurs, vous l'avez nommé, c'est la Bible.

Ouvrons donc la Bible : peut-être y trouverons-nous une solution à la question qui nous occupe.

A part les raisons prises de la nature de l'homme, à part les idées de révélation, l'idée de faire des offrandes à la Divinité a dû venir naturellement à l'esprit de tous les peuples ; car, dès que les hommes ont cru en Dieu, ils l'ont envisagé comme l'auteur et le distributeur des biens de ce monde, et ; par ce motif, ils lui ont offert des dons comme un témoignage de respect pour son souverain domaine, de reconnaissance pour ses bienfaits, et comme un moyen d'en obtenir de nouveaux.

Il y a plus : l'homme a compris la nécessité des expiations et d'un remède pour détourner les châtiments de la justice divine. Aussi, dans toutes les religions du monde, les offrandes et les sacrifices font partie essentielle du culte divin.

Adam avait inspiré à ses fils les sentiments de respect et de reconnaissance envers le Seigneur, et les avait accoutumés à lui offrir de temps en temps une partie des biens qu'ils tenaient de lui. Ils l'avaient pratiqué ainsi tant qu'ils étaient demeurés auprès de leur père ; ils continuèrent de même après qu'ils eurent leur maison et leur famille à part. On conçoit qu'un père prévenu de ces idées dut les transmettre à ses enfants ; et quand il ne les aurait pas enseignées positivement, ses enfants, en lui voyant pratiquer un culte, faire des offrandes, des libations, ont été portés à l'imiter. Le culte se sera donc transmis par tradition comme l'histoire des origines du monde. La mémoire des faits principaux ne pouvait s'éteindre parmi des témoins auxquels Dieu accordait plusieurs siècles de vie.

Dans les premiers âges du monde, lorsque les familles étaient encore nomades, le chef ou l'aîné faisait les fonctions du culte divin ; mais elles ne lui appartenaient pas exclusivement : Caïn, Abel, Abraham, Isaac, Jacob, ont offert des sacrifices du vivant de leurs pères. Mais le culte, ainsi livré à la discrétion des particuliers, ne pouvait être uniforme, ni se conserver long-temps dans sa pureté ; c'est une des raisons qui ont dû contribuer à l'altérer sensiblement chez tous les peuples. En effet, après la dispersion des familles, plusieurs ont oublié les leçons qu'elles avaient reçues et le culte qu'elles avaient vu pratiquer à leurs pères ; elles se sont forgé à elles-mêmes une fausse religion, et l'ont transmise à leurs descendants.

Nous faisons ici, Messieurs, l'histoire de toutes les nations à leur berceau. Ce que nous disons des enfants des patriarches, nous le disons également de toutes les peuplades réunies en corps politique, et dont les livres saints semblent ne pas s'occuper. Les monuments de l'his-

toire profane s'accordent avec les écrivains sacrés pour nous apprendre qu'originairement le chef de la société était le prêtre de sa tribu : les rois d'Egypte, de Sparte, de Rome étaient souverains pontifes. Dans la suite, les empereurs romains voulurent être revêtus de cette dignité. L'union du sacerdoce à la royauté, chez tous les anciens peuples, est un fait hors de doute. Il est prouvé que les Egyptiens, les Ethiopiens, les Chaldéens, les Perses, les peuples de l'Asie mineure, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Germains, les Indiens, ont été dans cet usage, que l'on a trouvé même parmi les peuples de l'Amérique. A la Chine, le plus solennel des sacrifices ne peut être offert que par l'empereur.

Ici encore, nous ferons observer que les fonctions du sacerdoce n'étaient pas l'apanage du chef de la République; les sacrifices solennels pouvaient lui être réservés; mais il était libre à tous d'honorer la Divinité par des offrandes et l'immolation des victimes.

Cet usage, que nous voyons constamment suivi chez les Juifs, même après la construction du Temple, et malgré la défense de faire des offrandes ou des sacrifices, et d'immoler des victimes ailleurs que devant le Tabernacle ou dans le Temple, dut se perpétuer plus facilement encore chez les peuples idolâtres, où chaque particulier pouvait avoir son dieu, un temple, un autel, se flattant d'en obtenir des bienfaits à proportion des honneurs qu'il lui rendait et de la dépense qu'il faisait pour lui.

De tout ceci on peut conclure que, dès les premiers temps, les hommes ont eu un Dieu, un autel, un appareil de culte; en second lieu, que chaque individu était primitivement ministre de ce culte, emprunté aux patriarches, et que mille causes ont contribué à vicier à mesure qu'il s'est éloigné de sa source.

Partant de ce fait, qui nous paraît incontestable, à moins qu'on ne veuille rejeter les témoignages les plus précis de l'histoire des peuples, il ne nous sera peut-être pas impossible de retrouver chez les Hébreux le type de la plupart des monuments attribués aux Celtes.

Nous ne transcrirons pas ici tous les passages des livres saints qui constatent l'érection d'une quantité prodigieuse d'autels élevés à la gloire du Très-Haut par ce peuple choisi, ou consacrés à un culte mensonger par les nations; nous nous bornerons à un petit nombre de citations relatives à certains faits dont l'application ne nous semble pas douteuse.

Jacob part de Bersabée pour se rendre à Haram, et, étant venu en un certain lieu, comme il voulait s'y reposer après le coucher du soleil, il prit des pierres qui étaient là, les arrangea autour de sa tête, et s'endormit au même lieu. Durant son sommeil, il aperçut auprès de lui l'Eternel, qui lui dit : « Je suis l'Eternel, le Dieu de ton père Abraham et celui d'Isaac. Le pays où tu es couché, je te le donnerai en possession à toi et à ta postérité..... Toutes les nations de la terre seront bénies par toi et par ta postérité..... Je veillerai sur toi partout où tu iras; je te ramènerai

dans cette terre, et je ne t'abandonnerai pas avant que j'aie accompli ce que je te promets ici. » Jacob s'étant éveillé s'écria : « L'Eternel est dans ce lieu !.... Ce ne peut être que la maison de l'Eternel ; et c'est ici qu'est la porte des Cieux. » Se levant, il prit les pierres qu'il avait arrangées autour de sa tête, et en éleva un monument ; il versa de l'huile sur le sommet : voilà d'où vient qu'on nomma Béthel ce lieu, qui s'appelait autrefois Laza. « Si Dieu me protège, poursuivit Jacob, le monument que je viens d'ériger avec ces pierres sera pour moi une *maison consacrée* à Dieu..... » (1)

Que vous semble, Messieurs, du monument érigé par Jacob ? La nuit le surprend en rase campagne, dans un pays qu'il ne connaît pas ; il est fatigué de la route et veut se reposer. En homme prudent, il songe à protéger son sommeil contre toute surprise, et, pour cela, il prend des pierres et se fait un retranchement, un abri. L'Eternel lui apparaît et lui renouvelle la grande promesse, déjà faite à Abraham et à Isaac, d'un Réparateur futur. Transporté d'admiration, de respect et de joie, Jacob veut éterniser la mémoire de ces promesses magnifiques. Il prend de l'huile et la répand sur la pierre qui couronne l'édifice qui lui a servi d'abri, la dalle qui recouvre le toit, et lui donne le nom de *Bethel*, maison de Dieu. Serions-nous trop téméraires de voir dans ce monument quelque chose d'approchant du *Dolmen*, une sorte de *Sacellum* où Jacob et ses fils venaient remercier Dieu de ses bienfaits et bénir son nom, dans l'attente du libérateur futur ?

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont pu remarquer que notre traduction diffère de celle de la Vulgate. La Vulgate ne parle que d'une pierre, et nous, nous en supposons plusieurs. L'hébreu a cela de particulier qu'il emploie d'autant mieux le singulier que le nom exprime un plus grand nombre d'objets, tandis qu'il met toujours le pluriel, quand le nom n'en exprime que quelques-uns ; c'est pour cela qu'au verset 11 l'écrivain sacré présente, sous la forme plurielle, le mot rendu par pierre, Jacob n'ayant pris que quelques-unes des pierres de ce lieu ; mais, au verset 18, il emploie le singulier, parce que Jacob prend toutes les pierres qui étaient autour de sa tête. Cette particularité paraît avoir une raison logique qui s'explique assez clairement, ce nous semble, si on considère que, plus il se trouve d'objets d'une même espèce réunis ensemble, moins on peut les distinguer facilement, et par conséquents moins ils nous paraissent différents ; ils ne s'offrent au contraire à nous que sous la forme d'un seul tout. Or, comme ce n'est que la différence des objets qui forme pour nous le pluriel, il est naturel

(1) Gen., XXVIII et suiv.

d'employer dans ce cas le singulier ; par la même raison, l'emploi du pluriel n'est pas moins rationnel quand on s'en sert pour n'exprimer qu'un petit nombre d'objets, puisqu'on en distingue au premier coup-d'œil la diversité, et qu'on voit, par conséquent, qu'il y en a plusieurs.

Suivons la Vulgate, si vous le voulez, Messieurs ; Jacob n'aura pris qu'une seule pierre, sur laquelle il se sera reposé. A son réveil, il dresse cette pierre comme un monument, en répandant de l'huile dessus. Cette pierre devait être assez volumineuse, puisqu'elle devait servir à perpétuer la mémoire d'une promesse qui intéressait souverainement Jacob et sa famille ; nous y verrions ce qu'on est convenu d'appeler une *pierre posée*.

Mais poursuivons. Au chapitre 24 du livre de Josué, nous trouvons un nouvel exemple de *pierre posée*, et voici à quelle occasion : Sentant sa fin approcher, Josué assemble autour de lui tout Israël. Il rappelle tous les bienfaits divins gratuitement répandus de siècle en siècle depuis Abraham sur leurs pères et sur eux, et il les exhorte à observer constamment la loi du Seigneur, afin d'être toujours libres et heureux. Tout Israël répond, en s'engageant par serment, à observer fidèlement la loi donnée par Moïse ; l'alliance avec le Seigneur est renouvelée. Pour en perpétuer le souvenir, Josué prend une très-grande pierre, la met sous un chêne devant le tabernacle, et dit à tout le peuple : Cette pierre que vous voyez vous servira de témoignage qu'elle a entendu toutes les paroles que le Seigneur vous a dites, de peur que vous ne vouliez le nier et mentir au Seigneur votre Dieu. C'était dire au peuple assemblé : Cette pierre sera pour vous un monument de l'alliance que vous venez de jurer ; elle servira de témoignage contre vous, si vous reniez votre Dieu.

Tout Israël était assemblé à Masphath par ordre de Samuel. Les Philistins, croyant surprendre avec avantage une assemblée plus religieuse que guerrière, prennent les armes et s'avancent pour combattre. Le prophète offre un sacrifice et invoque l'assistance divine. Aussitôt le ciel se couvre de nuages ; un orage se forme sur la tête des Philistins ; la terre tremble sous leurs pieds ; le tonnerre éclate avec un bruit épouvantable ; la terreur saisit les ennemis, qui jettent bas leurs armes, et une fuite précipitée ne leur offre que le dangereux moyen d'un salut incertain. Israël, au contraire, plein d'un courage inspiré par l'évidente protection divine, sort de Masphath, tombe sur les Philistins, restés sans force, poursuit les fuyards et les taille en pièces jusque sur leurs terres ; et Samuel prend une pierre qu'il met entre Masphath et Sen, et il appelle ce lieu la *Pierre du Secours*, en disant : Le Seigneur est venu ici à notre secours.

Les Philistins s'étaient rendus maîtres de l'Arche sainte ; mais Dieu voulait que l'Arche de son testament fût rendue aux Israélites. Il appesantit donc sa main sur les satrapies des Philistins. Une maladie cruelle

déchire les entrailles des hommes; les villes et les villages se remplissent de morts et de moûrants; une multitude de rats inonde la campagne, souillant et détruisant tous les objets nécessaires à la vie. Au bout de sept mois, les magistrats s'assemblent en conseil général, afin d'aviser aux moyens de délivrer le pays d'un fléau si funeste. On convient du renvoi de l'Arche aux Israélites et d'une offrande à leur Dieu pour l'expiation du péché. Le tout est placé sur un charriot neuf et attelé de deux vaches auxquelles on n'avait pas encore imposé le joug. Les vaches prennent le chemin qui conduisait dans la terre d'Israël. Cinq satrapes les suivent de loin. Arrivées sur les terres de Bethsamée, ville lévitique de Juda, elles s'arrêtent dans le champ de Josué, près d'une grande pierre. On descend l'arche, on la place sur cette grande pierre, avec le coffret qui renfermait l'offrande des Philistins; après cela on coupe en pièces le char; on met les vaches dessus et on les offre en sacrifice au Seigneur (1).

Nous vous prions de remarquer, Messieurs, que la pierre dont nous venons de parler était sur les limites des terres d'Israël et de Philistie. Au livre de Josué il est parlé d'une autre pierre, Aben bœn, servant de limite aux enfants de Benjamin (2).

David se cache près de la pierre appelée Ezel (3).

Joab rencontre Amaza et le tue près de la grande pierre de Gabaon (4).

Adonias, se faisant un parti pour monter sur le trône, immole des victimes auprès de la pierre de Zoheleth (5).

Il est un autre genre de monuments que nous ne saurions passer sous silence, et qui nous paraît également avoir servi à fixer chez les Hébreux le souvenir des faits accomplis dans l'intérêt public ou particulier : nous voulons parler des galgals, qui, parfois aussi, ont servi de sépulture.

Jacob, par l'ordre de Dieu, laisse la Syrie, à l'insu de son beau-père, avec sa nombreuse famille, pour aller rejoindre Isaac dans la terre de Chanaan. Instruit de l'évasion de son gendre trois jours après son départ, Laban, n'écoutant que la voix de la violence, assemble ses parents, les engage à le suivre, et, sur le soir de la septième journée, ils arrivent à la vue de Jacob, qui avait dressé ses tentes sur le mont Galaad. Le Seigneur, s'étant fait voir en songe à Laban, lui défendit de rien dire d'offensant à Jacob. Il s'approche donc de son gendre, et, après lui avoir reproché doucement sa fuite précipitée : Venez, lui dit-il, faisons une alliance qui soit pour jamais témoin entre vous et moi. Jacob alors prit des pierres et en éleva un monument; il dit à ses gens : Ramassez des

(1) 1. Reg., VI.
(2) Jos., XVIII.
(3) 1. Reg., XX.
(4) 2. Reg., XX.
(5) 3. Reg., I.

pierres, et ils en ramassèrent ; ils en firent un grand tas et mangèrent dessus. A ce monceau de pierres, Laban donna le nom de Monceau du Témoignage, et Jacob, celui de Monceau Témoin, chacun selon la propriété de sa langue. Après s'être juré une amitié sincère, Laban ajouta : Quand nous serons séparés, que le Seigneur interroge ce témoin de nos serments, et qu'il nous juge. Si, dans la suite, vous contristez mes filles; si vous leur donnez des rivales en vous unissant à d'autres femmes, que le Seigneur, seul témoin de vos engagements, soit votre juge; qu'il nous punisse l'un et l'autre, à la vue de ce monument érigé en témoignage de nos traités, si nous passons cet amas de pierres, moi pour vous poursuivre en ennemi, vous pour m'inquiéter dans ma retraite ; et il jura par le Dieu d'Abraham et de Nachor ; Jacob jura par le Dieu d'Isaac. Les serments furent scellés par le sang des victimes, et, le jour suivant, Laban se mit en marche pour retourner en Syrie (1).

Accoutumé dès sa jeunesse aux prodiges que Dieu opérait en faveur de son peuple, Josué s'engage dans les eaux du Jourdain, qui ouvrent en un instant aux Israélites un passage de plusieurs lieues. Les sacrificateurs se tiennent debout, avec l'arche, au milieu du lit du Jourdain, jusqu'à ce que le peuple ait gagné la rive occidentale. Pendant que le passage s'effectuait, Josué ordonne à douze Israélites, choisis dans chacune des douze tribus, de prendre, à l'endroit même où les sacrificateurs se sont arrêtés, douze pierres dures, et de les emporter pour en former un monument dans la terre promise. Le peuple étant passé, le fleuve reprend son cours, et Israël, plein de reconnaissance et de joie, se porte en avant de Jéricho. Il arrive sans obstacle à Galgala, où Josué fait dresser ses tentes et préside à l'érection du monument dont nous venons de parler, et dont le but est de perpétuer le souvenir de cette grande œuvre de la puissance et de la bonté du Seigneur envers son peuple. Ce but n'est pas douteux ; Messieurs ; l'historien sacré s'en explique clairement : «.... A l'avenir, quand vos enfants vous demande» ront : Que veulent dire ces pierres ? vous leur répondrez : Les eaux du » Jourdain se sont séchées devant l'Arche d'alliance du Seigneur, lors» qu'elle passait au travers de ce fleuve. C'est pourquoi ces pierres ont » été mises en ce lieu pour servir aux enfants d'Israël d'un monument » éternel.... (2) »

Lors de la prise de Jéricho, il avait été défendu solennellement de distraire aucun objet, tout devant être détruit, excepté l'or, l'argent, l'airain et le fer, réservés pour le service du culte. Ces ordres intimés n'étaient ignorés de personne ; cependant une partie des dépouilles se trouve détournée, et le coupable avoue son crime. Josué prononce con-

(1) Gen., XXXI. (2) Jos., III et seq.

tre Achan la peine des sacriléges. Or, « Josué et tout Israël qui était » avec lui ayant pris Achan, fils de Zaré, et l'argent, le manteau et la » règle d'or, avec ses fils et ses filles, ses bœufs, ses ânes et ses brebis, » et sa tente même, et tout ce qui était à lui, les menèrent dans la val- » lée d'Achar.... Et tout Israël le lapida; et tout ce qui avait été à lui fut » consumé par le feu; et ils amassèrent sur lui un grand monceau de » pierres, qui est demeuré jusqu'aujourd'hui (1). » Châtiment terrible, sans doute, et qui n'est pas dans nos mœurs; mais reportons-nous dans ces temps anciens, et rappelons-nous qu'aujourd'hui même, dans une grande partie des Indes, en Chine et dans l'Amérique du Sud, la peine capitale s'étend ordinairement sur toute la famille du coupable.

Les Israélites brûlent la ville de Haï; le roi lui-même est pris et amené à Josué, qui le fait attacher à une potence. Sur le soir, on descend le corps du gibet, et on le jette à l'entrée de la ville, et on met sur lui un grand monceau de pierres, qui y est demeuré jusqu'aujourd'hui, dit le texte (2).

Dévoré d'ambition, Absalon veut envahir le trône et supplanter son père. Proclamé roi par une faction puissante, il organise une armée pour marcher contre Jérusalem. David fait tête à l'orage. Bientôt les deux partis sont en présence; bientôt tout retentit au loin des cris des combattants. L'armée d'Absalon, culbutée de toutes parts, laisse le champ de bataille jonché de morts et s'engage dans l'épaisseur de la forêt d'Ephraïm. Absalon, poursuivi par quelques guerriers de David, précipite aveuglément sa fuite à travers les bois, et vous savez, Messieurs, quelle fut la fin de ce fils dénaturé. Or, « on emporta Absalon, et on le jeta dans » une grande fosse qui était dans le bois, sur laquelle on éleva un grand » monceau de pierres (3). »

Dans ce que nous avons dit touchant les galgals, vous avez pu remarquer, Messieurs, que les uns étaient des monuments commémoratifs, les autres, sortes de *tombelles*, servaient de sépulture.

Passons à un autre genre de monuments. Les Juifs avaient un penchant marqué pour l'idolâtrie : leur séjour en Egypte, l'exemple des nations qui les avoisinaient, tout les y portait. Plusieurs fois déjà le bras de la justice divine s'était appesanti sur eux à cause de leurs prévarications; tout nouvellement encore, une peste horrible avait sévi contre ceux qui s'étaient abandonnés au culte sacrilége et impudique de Belphégor. Il était à craindre que l'exemple des peuples de Chanaan ne vint les attirer en de nouvelles abominations. L'idolâtrie la plus absurde, les superstitions de toute espèce, les sacrifices de victimes humaines et de leurs propres enfants, l'impudicité la plus grossière, des cruautés

(1) Jos., VII. (2) Jos., VIII. (3) 2. Reg., XVIII.

meuïes, telles sont les raisons pour lesquelles Dieu ordonne d'exterminer ces peuples, auxquels il avait accordé quatre cents ans pour se corriger. Voulant précautionner les Israélites contre la contagion de l'exemple, il leur promet les plus grands biens s'ils lui demeurent fidèles, et les menace de les détruire à leur tour s'il leur arrive d'imiter Chanaan.

« Je suis le Seigneur votre Dieu, leur dit-il; vous ne ferez point d'i-» doles ni d'image taillée; vous ne dresserez point de colonnes ni de » monuments, et vous n'érigerez point dans votre terre de pierre re-» marquable pour l'adorer.... »

Dans l'ordre d'exterminer entièrement les Chananéens, Dieu parla à Moïse et lui dit : « Ordonnez ceci aux enfants d'Israël, et dites-leur : « Quand vous aurez passé le Jourdain et que vous serez entré dans le » pays de Chanaan, exterminez tous les habitants de ce pays-là; brisez » les pierres érigées, rompez leurs statues et renversez tous leurs hauts-» lieux, pour purifier ainsi la terre.... »

Nous serions tentés de voir dans ces pierres érigées, ces colonnes, des *pierres fittes*, des *peulvans*, servant dans le principe à fixer les bornes de divers territoires, et auxquelles, par la suite, les hommes les plus grossiers ont rendu un culte, par le penchant qu'ils ont tous à supposer des esprits, des génies, des démons intelligents et puissants dans toutes les parties de la nature. De là cette pensée de préposer un dieu à chaque objet, aux moissons, à la vendange, aux troupeaux, aux limites des héritages, aux confins des territoires. Chacun sait avec quelle sollicitude les Romains, attaquant une ville, en invoquaient les dieux, leur promettant des temples, des autels, des honneurs, le droit de bourgeoisie à Rome, sous la condition qu'ils cesseraient de protéger le peuple qu'il s'agissait de vaincre.

Nous arrivons à un autre ordre de monuments, désignés dans les Livres Saints sous le nom de *hauts-lieux*.

Ici, Messieurs, nous vous prierons de remarquer que par *hauts-lieux* nous entendons, avec l'écrivain sacré, non pas un lieu élevé, tel que la croupe d'une colline ou d'une montagne, mais un *sacellum*, un *bethel*, érigé sur une colline ou sur le penchant d'un coteau dans un but religieux. Telle est, croyons-nous, la véritable acception du mot BAMOT; ainsi nous la donnent les lexiques hébraïques : *Delabrum, sacellum in collibus vel clivis erectum, cultûs causâ, vel liciti, vel sæpius illiciti.*

Nous ferons remarquer, en second lieu, qu'il faut établir une distinction entre les hauts-lieux et les autels qu'on élevait souvent auprès. Cette distinction est clairement exprimée dans les Livres Saints.

Enfin, nous vous rappellerons, Messieurs, que le Dieu des Hébreux réprouvait les autels faits de pierres taillées, et qu'il ne voulait pas qu'on y montât par des degrés, mais bien par un plan incliné : « ..... Si » vous me faites un autel de pierre, vous ne le bâtirez point de pierres

» taillées, car il sera souillé si vous y employez le ciseau. Vous ne mon-» terez pas par des degrés à mon autel (1).» Fidèle observateur des ordres de son Dieu, Moïse, donnant ses instructions aux enfants d'Israël, leur dit : « Lorsque, ayant passé le Jourdain, vous serez entrés dans le pays » que le Seigneur votre Dieu vous donnera, vous élèverez de grandes » pierres que vous enduirez de chaux, pour y pouvoir écrire toutes les » paroles de la loi que je vous donne.... Vous élèverez ces pierres sur le » mont Hébal.... Vous dresserez, là aussi, au Seigneur votre Dieu, un » autel de pierres où le fer n'aura point touché, de pierres brutes et non » polies.... (2) »

Ceci posé, voyons ce que l'antiquité nous fournit touchant les hauts-lieux. Plusieurs ont pensé que le culte de Dieu sur les hauteurs était une idée folle des polythéistes, qui croyaient que les honneurs rendus à la Divinité sur le haut des montagnes lui étaient plus agréables, parce que l'on y était plus près du Ciel. De là ces montagnes célèbres chez les poëtes comme séjour de prédilection de telle ou telle divinité ; de là les sacrifices sur les hauteurs.

Nous avouerons sans peine que les idées primitives sur Dieu et son culte, que les dogmes de la morale qui convenaient le mieux au genre humain encore enfant, ont dû singulièrement s'altérer à mesure que le genre humain s'éloignait de son berceau. La conservation de ce dépôt dépendait du zèle et de la piété des pères, de la docilité des enfants, de la réunion des familles ou sociétés religieuses, surtout de la pureté des mœurs : toute altération dans la religion venant toujours de près ou de loin de la corruption du cœur. Une humeur farouche, l'esprit d'indépendance, l'intérêt sordide et mille autres causes portèrent plusieurs à se séparer des centres de civilisation, et contribuèrent à leur faire perdre de vue les leçons publiques de religion. Ils oublièrent les traditions primitives, et tombèrent peu à peu dans l'ignorance et la barbarie ; leurs enfants furent élevés de même. Ainsi, les peuplades écartées se trouvèrent bientôt engagées dans le polythéisme et dans tous les désordres qu'il traîne à sa suite.

Veuillez remarquer, Messieurs, que l'écrivain sacré semble avoir attribué à cette cause la différence qu'il y avait entre les familles fidèles à Dieu, et celles qui se pervertirent avant le déluge, entre les enfants de Dieu et les enfants des hommes. Il représente Caïn fuyant la présence du Seigneur, ou les lieux sanctifiés par son culte, pour se retirer dans une terre éloignée et déserte. En parlant, au contraire, de la piété et des vertus de Noé, il fait remarquer qu'elles étaient en lui un héritage de famille ; que Noé marcha ou vécut avec Dieu, c'est-à-dire dans l'exer-

(1) Exod., xx, 24. (2) Deut., xxvii.

cice habituel et journalier de son culte. Après le déluge, et surtout après la dispersion de Babel, les mêmes causes durent produire les mêmes effets : il est si aisé de passer de la vérité à l'erreur, lorsque les passions y trouvent leur avantage ! L'idée confuse d'un seul Dieu, créateur du monde, les pratiques d'un culte qu'on tenait des vieillards et dont on ne se rendait guère raison, se conservèrent chez toutes ces peuplades séparées ; l'ignorance, la superstition, y ajoutèrent beaucoup ; mais les idées primitives étaient trop universellement conservées, pour n'avoir pas été produites par une cause unique et commune. Cette cause il faut la chercher en dehors de l'idolâtrie.

Si Dieu, éprouvant la foi d'Abraham, exige de lui le sacrifice d'Isaac, ce fils unique en qui toutes les nations devaient être bénies, c'est sur la montagne de Moriah qu'un si grand exemple de l'obéissance que nous devons à Dieu doit être donné aux hommes.

C'est sur la montagne de Sion, au lieu même où, dans la suite, fut bâti le temple de Jérusalem, que Jacob dresse un bethel, et qu'un peu plus tard il s'acquitte de son ancien vœu en élevant un autel au Seigneur, qui lui apparut pour lui réitérer les promesses déjà faites à son départ de Bersabée.

C'est sur le mont Galaad que Jacob et Laban érigent un galgal et dressent un autel pour cimenter, par le sang des victimes, l'alliance qu'ils venaient de jurer.

C'est sur le mont Horeb que Dieu se communique à Moïse dans le buisson ardent.

Plus tard, lorsqu'il veut donner sa loi aux Israélites, Dieu appelle Moïse sur le sommet du Sinaï.

Sous Salomon, le peuple immolait dans les hauts-lieux, parce que, jusqu'alors, on n'avait point encore bâti de temple au Seigeur.

Salomon lui-même se rend à Gabaon pour y sacrifier, parce que c'était là le plus considérable de tous les hauts-lieux.

Le fils de l'Homme se manifeste sur le Thabor, et il prie sur la montagne des Oliviers.

Nous ne saurions donc admettre l'origine que l'on assigne généralement à la coutume d'adorer la Divinité et de lui offrir des sacrifices sur les hauts-lieux ; et il est de toute évidence qu'elle ne vient pas des peuples idolâtres. Après l'avoir formellement autorisée, Dieu, il est vrai, la défendit aux Hébreux, parce que les idolâtres en abusaient, et que les Hébreux n'étaient que trop portés à les imiter. Il y avait sur toute la terre d'Israël une quantité considérable de hauts-lieux et d'autels. C'était une coutume ordinaire de planter des arbres autour : leur ombre, très-commode dans un climat fort chaud, servait souvent de voile à des désordres honteux ; l'exemple des peuples voisins était devenu contagieux, et Israël s'abandonnait aux pratiques superstitieuses et idolâtriques qui amenèrent enfin la ruine des deux royaumes.

Il nous importait de rétablir les faits, parce que nous croyons voir dans les hauts-lieux, tels que les définissent les hébraïsants, et dans les autels, souvent groupés en nombre, qui les accompagnaient ordinairement, quelques rapports avec les *dolmens*. Les *béthels* sont plus ou moins considérables, selon qu'ils ont été élevés par de simples particuliers ou pour un intérêt public : ils ne paraissent pas avoir été destinés à l'immolation des victimes, car on ne comprendrait pas pourquoi, lorsqu'il s'agissait d'un holocauste, on élevait auprès un ou plusieurs autels, ainsi qu'on le voit en vingt endroits des Livres Saints, et notamment au livre des Nombres (1).

Les hauts-lieux seraient pour nous des *dolmens* complets, sortes de sanctuaires que remplissait la Divinité.

Les autels destinés aux sacrifices devaient être de pierres brutes et non polies, vides et creux en dedans; on y montait par un plan incliné. Ces autels, dont la table était appuyée d'un côté sur un ou deux supports, tandis que de l'autre elle reposait immédiatement sur la terre, laissant un vide à l'intérieur, ressemblent fort, à notre avis, aux *dolmens imparfaits* ou *demi-dolmens*.

On a dit et l'on répète que la rusticité des monuments celtiques dénote un peuple dans l'enfance de l'art. En recueillant, dans les saintes Ecritures et dans les antiquités judaïques, les faits qui se rattachent à l'état social des Juifs sous David et ses successeurs, on trouve dans Israël tous les avantages d'une civilisation avancée. De tous les peuples anciens, le peuple hébreu a le moins à envier aux autres, au point de vue industriel, littéraire et scientifique. On est saisi d'étonnement lorsqu'on lit l'énumération de tous les objets d'art qui servaient au culte et qui décoraient le Temple, les palais royaux, la salle du trône et les jardins de plaisance au temps de Salomon, et que l'on considère qu'ils étaient tous travaillés avec une rare perfection. Cependant dans ce Temple, l'une des merveilles du monde, chez ce peuple où les arts avaient pris le plus rapide essort, l'autel du Très-Haut devait être de *pierres brutes* et *non taillées !* Les nombreux autels répandus dans la campagne étaient de même : car telle était la volonté du Dieu d'Israël.

Nous avons cru reconnaître dans les origines bibliques une série de monuments dont l'identité avec les monuments attribués aux Celtes nous paraît évidente, *pierres posées*, *pierres fittes*, *galgals*, *tombelles* ou *chirons*, *dolmens*, et nous en concluons que les caractères de ressemblance entre les usages religieux des Hébreux et ce que les autres peuples en ont conservé ne permet pas de douter qu'ils ne viennent les uns et les

(1) Nom., XXIV.

autres d'un même principe, conservé pur et sans tache chez les uns, altéré, dégradé, corrompu chez les autres.

D'après Josèphe, un bien plus grand nombre d'années que celui qu'on obtient selon la Vulgate a dû s'écouler depuis le déluge jusqu'à la dispersion des descendants de Noé, et le genre humain ne parlait alors qu'une seule langue. Dieu rompit à Babel ce lien qui unissait si étroitement les hommes, en mettant dans leur langage une confusion telle que, ne s'entendant plus les uns les autres, ils se séparèrent et se répandirent par toute la terre, chacun, selon sa famille et sa langue, emportant et les usages et les traditions des anciens. C'est de ces familles que, à pas lents et comme par degrés, les hommes s'éloignant du centre de leur dispersion, se sont formées toutes les nations qui depuis lors se succèdent sur la surface du globe. A mesure que la population s'accrut, les familles, se pressant les unes les autres, reculèrent leurs limites pour se mettre à l'aise, et s'avancèrent de proche en proche jusque vers les extrémités de la terre, chacun occupant ainsi la place que la divine Providence lui avait assignée.

Il est vraisemblable que dans leurs migrations subséquentes, quelles qu'en aient été les causes, les peuples conservèrent, plus ou moins altérés, les dogmes religieux qu'ils tenaient de leurs pères ; ils durent consacrer à leur Dieu national les lieux où ils s'arrêtèrent, et marquer chaque station par une enceinte, un temple, un nom, une pierre sacrée. Ainsi l'Inde, la Perse, l'Ethiopie, la Scythie, les Gaules, la Scandinavie, avaient leurs cavernes, leurs montagnes saintes, leurs chênes sacrés, où le brachmane, le mage, le gymnosophiste, le druide prononçaient l'oracle inexplicable des immortels.

Nous ne suivrons pas la filiation des peuples, leur descendance, leur degré de parenté et leur itinéraire, pour trouver la raison de l'analogie frappante que nous remarquons entre les monuments des Celtes et ceux des anciens Hébreux. D'autres vous diront : « Comment les Pélasges » furent les prédécesseurs des Grecs ; les Etrusques, des Romains ; les » Celtes, des Germains et des Francs ; comment, devant les peuples qui » descendaient du nord de la Thrace, avaient fui les Pélasges pour » s'établir en Toscane, grevant à leur tour les Ombriens de race celti- » que qui s'était insinués en silence dans l'Europe, au nord des Pyré- » nées et par les deux extrémités des Alpes ; comment des migrations, » parties de l'Orient, des frontières de la Médie, avaient parcouru les » bords de la Mer Noire, la vallée du Volga, avant de se réfugier dans » les îles de la Scandinavie ; comment les races germaniques montrent » leur origine asiatique dans la construction même de leur langue, qui » semble puisée immédiatement aux sources de la parole orientale, » dans l'ancienne langue des Mèdes dont elle a conservé, plus qu'aucune » autre, l'empreinte et les aspirations, et vous pourrez facilement recon- » naître les traces du dogme primitif caché dans les dieux informes que

» ces peuples laissent derrière eux, au hasard, pierres brutes qu'ils sè-
» ment confusément à la surface du globe (1). »

Pour nous, nous bornant à ce qui touche les Gaulois, nous vous ferons remarquer que l'histoire des Patriarches n'a pu être ignorée des Phéniciens, qui établirent partout, en Grèce et sur les côtes de l'Asie-Mineure, de l'Espagne et des Gaules, de nombreuses colonies qui conservèrent et communiquèrent aux habitants de leur voisinage quantité d'usages primitifs et de traditions de leur métropole. Or, suivant Strabon (2), dès les temps les plus reculés, il existait un commerce très-actif entre les Gaulois et les Phéniciens, qui en retiraient quantité d'étain apporté d'Ictis par les vaisseaux des Venètes. Cette nation nous suffit pour nous faire soupçonner des relations suivies entre les anciens habitants des Gaules et les premiers Hébreux, et nous donner la raison de la ressemblance frappante que l'on a remarquée dans le dogme religieux des deux peuples.

En effet, Messieurs, dès les premiers âges de leur empire, les Gaulois adoraient un seul Dieu, maître souverain du monde, et ils honoraient des êtres spirituels intermédiaires entre l'homme et la Divinité. Ils ne divinisaient ni leurs passions, ni aucune partie de la matière. S'ils vénéraient les fontaines, les eaux, les arbres, les éléments, c'est qu'ils les considéraient comme l'enveloppe, l'écorce, pour ainsi dire, des intelligences chargées par Dieu d'y présider pour l'usage de l'homme, et pour conduire ces objets aux fins que la sagesse divine se proposait. Le Créateur était pour eux l'arbitre souverain de la paix et de la guerre, de la justice, des sciences et des arts, et ils donnaient à leurs sanctuaires des noms en rapport avec ces divers attributs de Dieu, ce qui a pu faire croire à de prétendus dieux topiques (3).

Du reste, chacun sait que les Gaulois avaient en horreur les mœurs corrompues, les usages licencieux du paganisme, et qu'ils se sont toujours fait remarquer par la décence de leurs simulacres.

L'immortalité et la spiritualité de l'âme, les peines et les récompenses futures faisaient partie de l'enseignement religieux. Leur culte était simple, et cette simplicité même dépose en faveur de son antiquité. Point d'images de la divinité, point de statues, point de temples ; c'eût été outrager la Divinité que de croire possible d'en figurer une ressemblance, que d'imaginer pouvoir la renfermer entre des murailles : l'Univers était le seul temple digne de son auteur. Un rocher, quelques pierres énormes, brutes et telles qu'elles sortaient des mains de la nature, élevées au sein des forêts et sur les collines, formaient un autel.

Un culte aussi simple se rattache évidemment à ce que nous avons

(1) Guinet.
(2) Lib. IV, C. 1.
(3) S. Aug. de Civit. dei, lib. 8. — Peloutier, Hist. des Celtes.

vu chez les premiers Hébreux. Nous retrouvons, en effet, dans l'une et l'autre religion, les mêmes opinions sur l'unité de Dieu, sur l'âme, sur les peines et les récompenses à venir, sur l'existence d'êtres intermédiaires entre l'homme et la Divinité ; même défense de former aucune image de Dieu. Ajoutons à ces traits de ressemblance que les autels druidiques, érigés en pierres brutes, à ciel découvert, sur des montagnes et des collines, au milieu des forêts silencieuses, offrent une analogie frappante avec ces pierres sacrées dont il est si souvent parlé dans les Livres Saints, avec les autels simples et agrestes que les premiers patriarches consacraient à Dieu sur le sommet solitaire des montagnes.

Faut-il s'en étonner, lorsque l'on considère que la civilisation des Gaules date des siècles les plus reculés ? Socion, d'après Aristote (1), dit que la philosophie fut plus tôt connue des Gaulois que des autres peuples. — Aristote, d'après Diogène de Laerte, assure que les Druides furent les premiers philosophes, et qu'ils ont été les précepteurs des Grecs. — Saint Clément d'Alexandrie (2) prouve, par les anciens auteurs, que les Druides existaient avant Mnésiphile, Solon, Xénophon, Thalès et Pythagore. — Strabon (3) convient aussi que Pythagore tenait des Druides les principales opinions philosophiques sur l'immortalité de l'âme et sur les révolutions du monde. — César lui-même (4) donne à la philosophie des Gaulois une origine fort antérieure à la fondation de Marseille.

Si donc on tire de ces autorités les conséquences qui semblent devoir en découler naturellement, on pourra peut-être en conclure que la civilisation des Gaules date des siècles les plus reculés, et qu'elle paraît avoir précédé les temps fabuleux des autres peuples. De la religion primitive des Druides, fondée sur l'unité de Dieu, sur l'immortalité de l'âme, sur des peines et des récompenses futures, et sur l'existence d'êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme, ne pourrait-on pas tirer cette autre conséquence, « que les anciens Gaulois n'étaient point païens, et qu'ils restèrent long-temps attachés à la véritable religion, celle de Joseph et des patriarches ? » A vous, Messieurs, de prononcer et de décider si nous avons eu tort de voir dans les monuments des Hébreux les types des monuments attribués aux Celtes.

La question que nous avons soulevée est d'un intérêt majeur au point de vue historique ; mais nous avons de trop justes sujets de craindre que les moyens manquent pour l'éclaircir. Il reste, Messieurs, une question capitale dans le sujet spécial qui nous occupe, et que nous avons écartée à dessein, car il lui faudrait un livre tout entier. Nous nous sommes élevés contre cette attribution exclusive de certains monuments dont on s'obstine à aller chercher l'origine chez les Celtes ; nous nous

(1) Lib. 33. — (2) Strom. l. v. — (3) Lib. IV. — (4) De bell. gall., l. VI.

sommes attachés à grouper les preuves qui établissent irrécusablement l'origine de l'usage et l'identité des effets de cet usage, que nous avons sous les yeux, avec ceux dont nous avons recueilli les souvenirs et la description dans les Livres Saints; nous avons, pour ainsi dire, posé la pierre fondamentale de l'étude de ces monuments. L'usage si naturel des pierres commémoratives s'est établi dans les premiers âges du monde, et il s'est universellement conservé avec plus ou moins de modifications. Que sont en effet, aujourd'hui, la colonne Trajane, la colonne de la place Vendôme? que sont ces bornes monumentales érigées par la société française, si ce n'est des *peulvens* modifiés? Et que sont le Temple de Salomon, Saint-Pierre de Rome, Sainte-Sophie de Constantinople, et, par extension, la plus modeste et la plus neuve de nos églises rurales, si ce n'est la répétition, très-modifiée sans doute, du sacellum de Béthel? Remarquons que ce n'est que depuis trois siècles seulement que, chez nous catholiques, le peulven et le béthel ont été indissolublement réunis, c'est-à-dire l'édicule sacré, et la pierre isolée sanctifiée par la libation d'huile ou le sacrifice : jusque là, l'usage s'était conservé d'avoir encore des autels en plein air, tout-à-fait isolés, sur les ponts par exemple, au pied des croix et des fanaux des cimetières.

L'origine de la pratique est hors de doute : c'est pour nous un fait acquis. Sa diffusion sous des formes plus ou moins modifiées est une conséquence nécessaire, inévitable de l'unité de la race humaine, unité que quelques incrédules systématiques nient encore, et qui a une de ses preuves dans l'unité de l'esprit humain, que personne n'ose nier. Mais pourrons-nous aller plus loin? Nous avions quelque chose sur quoi nous appuyer, les Livres Saints; maintenant où trouver des documents conservés, déchiffrables, pour élever le premier étage sur ce rez-de-chaussée que nous avons établi? Les monuments sont là, mais sont invariablement muets. Nous avons indiqué sommairement comment les monuments identiques des Gaules, de la Grande-Bretagne, de la Scandinavie sont expliqués par l'identité d'origine des peuples qui vinrent habiter ces contrées, et qui partaient tous de cet Orient que tout le monde, croyant ou non, est obligé de saluer comme père des peuples, depuis les temps historiques du moins; nous avons fait un pas de plus en émettant l'opinion que les Gaulois, monothéistes et moins matérialisés dans leur culte, pouvaient avoir conservé pour religion une émanation plus pure de la religion primitive, de la loi naturelle, et de là, avons-nous dit, viendrait la ressemblance plus frappante, plus exacte entre nos monuments et ceux mentionnés par les Livres Saints; mais tout ceci n'est pas proprement de l'histoire, et c'est ce travail historique qui reste à faire, c'est ce travail historique pour lequel les matériaux manquent peut-être; car voici la question telle que, amenée à ce point, elle reste à résoudre : « L'origine unique des peuples étant démontrée, par quelles » phases historiques ont passé ceux qui ont conservé un reflet tellement

» pur de la religion primitive que leurs monuments sont restés identi-
» ques à ceux de cette religion primitive? » *Hic labor, hic opus est.*

Nous avions cru pouvoir tirer quelque lumière de l'agencement, de la position respective des monuments celtiques, et des différences qu'offrent leurs outils en silex; mais, ici, nouvelles difficultés. Il y a long-temps qu'on a parlé de positions respectives qui paraissent être calculées; mais c'est une idée qui se doit présenter pour tous les monuments susceptibles de se correspondre par la vue; et c'est dans la nature des choses, puisque, encore actuellement, nous enchaînons des batteries de manière à ce que leurs feux se croisent, des sentinelles de sorte qu'elles puissent s'entendre, des télégraphes de manière qu'ils puissent transcrire mutuellement leurs gestes. Cette position dépendante sera donc trop incontestable pour offrir, de soi, des caractères exceptionnels. On remarque d'assez fréquentes correspondances de ce genre dans les ouvrages en terre, tumulus, redoutes, etc.; mais, comme il y en a qui appartiennent aux Gaulois, d'autres aux Romains, d'autres peut-être à des époques postérieures, il faudrait avoir fait une autopsie concluante de chacun de ces monuments pour les classer sûrement, et raisonner d'après ce classement. On a également remarqué, en général, soit pour les tombelles, soit pour les dolmens, le choix d'une position élevée, visible de loin, et le plus souvent, pour les dolmens surtout, le choix d'une croupe ou promontoire faisant face à un coteau en amphithéâtre semi-circulaire; mais il y a aussi des tombelles et des dolmens dans les lieux bas, au bord des eaux, et il faudrait pour ceux-ci une autre interprétation.

Quant aux outils en silex, il y a encore plus de difficultés. Ces outils de main étaient en usage chez tous les peuples qui nous sont venus du Nord, et les Celtes ne sont qu'un de ces peuples. Dans cette partie du travail auquel nombre de bons esprits se livrent, il y a obscurité complète; toute la science se réduit encore à faire des classifications. Mais les monuments qu'on nomme vulgairement *haches polies ou non polies*, *coins* ou *matars*, faute de pouvoir nommer catégoriquement ces outils d'une civilisation inconnue, ne sont pas les seuls que ces vieux peuples nous ont laissés en ce genre. Ce sont les plus apparents, il est vrai, parce que ce sont les plus gros; mais, de ce qu'ils sont à peu près les seuls, avec quelques pointes de flèches, et quelques autres instruments fort rares qu'on voit, en général, dans les collections particulières ou publiques, il ne faudrait pas conclure, comme on le fait, qu'il n'y a que cela à chercher, que cela à trouver.

Lorsque le savant M. de Mourcin parla des centaines, et même des deux ou trois milliers d'instruments de formes diverses, comme il les appelait, trouvés par lui dans le Périgord, on l'accueillit avec le sourire de l'incrédulité; mais lorsque des hommes non prévenus ont considéré ces instruments taillés, et que leurs yeux, rompus à reconnaître

toutes les formes possibles de la cassure naturelle des divers silex, ont vu des formes naturellement impossibles, il a bien fallu se rendre à l'évidence. Nous avons vu dans le Périgord des champs où la fabrication de ces outils s'opérait avec une forme spéciale, avec des matériaux d'une couleur particulière. On peut y ramasser par centaines des débris ou des instruments entiers; les instruments mal faits, les rebuts, s'y trouvent par milliers. On nous a fait distinguer les *noyeaux*, des *masses* d'où la percussion les détachait, masses analogues à celles figurées dans les mémoires de la Société des antiquaires de Copenhague, que nous avions sous les yeux pour les comparer. Il y a donc des formes très-diverses, des matériaux très-divers employés dans ces fabrications, et le champ d'études est d'une immensité effrayante pour qui voudra en embrasser l'ensemble.

On ne peut le faire sans embrasser en même temps les armes de certains sauvages actuels de l'Amérique et de l'Océanie. On remarque entre ces armes et les instruments des Celtes une analogie frappante. Il en est qu'on ne peut distinguer des antiques que par la matière ou par la figure humaine grossièrement gravée sur une des faces; d'autres ne présentent, comparées à l'antique, que de simples et légères modifications de formes. Or, il y a dans l'antiquité de semblables modifications de formes, et de là naît l'intéressante étude des écoles locales, si je puis m'exprimer ainsi. L'école poitevine diffère essentiellement de l'école périgourdine par plusieurs points. Les couteaux ou poignards poitevins sont minces et longs; ceux du Périgord sont courts et épais; même différence se remarque dans leur matière. Dans le Poitou, c'est un silex marin; dans le Périgord, c'est toujours un silex d'eau douce. Les haches non polies n'existent pas, ou ne sont pas connues dans le Poitou; elles abondent dans le Périgord, et il ne paraît pas qu'on en ait trouvé ailleurs de parfaitement semblables. Les haches polies de l'école poitevine n'ont jamais de méplat à la tranche, ceux de l'école périgourdine en ont toujours; et cette forme si caractéristique de l'école périgourdine se retrouve en Scandinavie, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par la lecture des mémoires de la Société des antiquaires de Copenhague! Quel abîme d'études et de difficultés!

Et puis, est-il bien prouvé que ces instruments en silex soient, comme on va le répétant sans cesse, « les premiers moyens d'agression d'un » peuple encore dans l'enfance de l'art? » Est-il bien sûr que ce soient là des armes? Il ne peut y avoir de doute pour les pointes de flèches ou de javelots; mais rien ne paraît avoir été décidé sur la destination de ce qu'on est convenu d'appeler haches, poignards ou couteaux. Il est de ces haches de très-petites dimensions dont l'effet eût été presque nul pour la défense. D'un autre côté, convient-il de conclure, comme on le fait, que les Celtes n'avaient pas d'armes de métal, parce qu'ils en avaient en pierres? Les Juifs, dès les temps les plus reculés, avaient

des armes de fer et d'airain, et ils se servaient de couteaux de pierres pour la circoncision. Les Celtes ont pu également fabriquer des armes de métal et se servir en même temps d'outils en pierres; et il n'est pas rare de trouver réunis dans la même sépulture la hache de silex et les armes de bronze. Tous conviennent que de très-bonne heure les Gaulois découvrirent et exploitèrent des mines sur leur territoire; les rapports commerciaux qu'ils entretinrent avec les Phéniciens leur avaient appris à en tirer parti; leurs grandes fabriques de fer, appelées *Ferrariæ* par César, devaient trouver l'emploi de leurs produits.

Il faudrait donc s'entendre d'abord sur la destination de ces divers instruments, pour conclure ensuite et raisonner sûrement d'après cette connaissance. Or, on est loin d'être rendu à ce point. Ainsi donc, ici encore, obscurité profonde. Loin de trouver quelque lumière dans la position respective des monuments celtiques, et dans l'étude des divers instruments en silex que nous ont laissés les Celtes, nous ne voyons que ténèbres désespérantes. Les hommes sages et instruits que nous avons consultés dans le Périgord, où nous savions des lieux de fabrication de ces instruments, n'osent arriver à une solution raisonnable. Il faudrait trop de désintéressement personnel, trop d'abnégation de ses propres idées, trop de dévoûment à la science pour suivre cette étude d'une manière convenable. Pour notre propre compte, nous avouerons sans honte notre insuffisance en présence d'un tel abîme d'études et de difficultés.

La vingt-deuxième question du programme est à l'ordre du jour : « Quelles ont été les différentes phases de l'ar- » chitecture militaire en Bretagne? A quels siècles se rap- » portent les principaux ouvrages élevés pour la défense des » châteaux et des villes? »

M. de Soultrait dit quelques mots des châteaux-forts construits aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles dans le centre de la France, et particulièrement en Nivernais; il demande si les mêmes caractères se retrouvent en Bretagne et dans d'autres provinces.

M. de Caumont voudrait savoir si les donjons carrés sont plus anciens en Bretagne que les donjons cylindriques; il pose en principe que la première forme a été employée plus tard dans les pays qui ont conservé plus longtemps les formes et l'ornementation romane.

M. Bizeul n'a pas étudié beaucoup de châteaux du

moyen-âge en Bretagne. Toutefois, il croit que les donjons carrés sont rares dans cette province.

M. de Wismes ne connaît de constructions militaires un peu importantes du même genre, dans le département de la Loire-Inférieure, que la ruine de Clisson; en revanche, ce département offre un grand nombre de beaux châteaux du XV^e^ siècle.

M. de Soultrait demande si l'on trouve en Bretagne des châteaux-forts construits aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, à l'imitation des anciennes forteresses féodales. Il cite deux *pastiches* de ce genre qu'il a observées en Nivernais.

A propos des murailles de Guérande (Loire-Inférieure), on parle des signes lapidaires, et une discussion s'élève à ce sujet entre MM. de Caumont, de Soultrait et de Wismes. Ce dernier résume son opinion en disant : La grande porte de Guérande est couverte en entier, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, de signes lapidaires taillés en creux. La tour d'Elven (Morbihan) est également couverte de signes, mais ces signes ne sont pas les mêmes qu'à Guérande. — On a voulu voir dans ces diverses marques des lignes de repaire pour l'appareil de construction. C'est une opinion peu admissible. L'appareil de construction est le même à Guérande, tant pour les quatre portes que pour les murs et les tours qui environnent et fortifient cette ville. Or, la grande porte est seule couverte de ces signes, placés, d'ailleurs, dans un grand désordre, et sans qu'il soit possible d'y trouver une pensée suivie. — Il reste à savoir si cette sorte d'ornementation, de fort mauvais goût, eut pour but d'honorer l'œuvre ou l'ouvrier. Voulait-on ainsi décorer l'entrée principale de la ville? Voulait-on, à la suite d'un travail tel que celui des murailles de Guérande, récompenser les principaux tailleurs de pierre en les laissant inscrire sur la façade, d'une manière ineffaçable, si ce n'est leur nom, du moins le signe distinctif adopté par chacun d'eux? Je ne saurais le dire, et je suis seulement porté à croire que les deux motifs concouraient à la fois à faire graver ces

signes, dont le nombre, à Guérande, s'élève au moins à deux mille, bien qu'ils offrent à peine une trentaine de variantes.

M. le Président pose la quatrième question, ainsi conçue: « Quel a été en France le rôle du Tiers-Etat dans les guerres » civiles et religieuses du XVI^e^ siècle? »

M. de Wismes exprime le désir que cette question très-importante, et qui paraît avoir été peu étudiée, soit renvoyée à un autre Congrès.

Quelques membres disent qu'ils n'ont pas recueillis assez de faits pour traiter convenablement la question.

M. Lambron de Lignim dit qu'il possède beaucoup de documents pour la province de Touraine, bien que les registres de l'hôtel-de-ville de Tours, année 1572, aient été perdus. Mais, comme l'heure est avancée, il se borne à expliquer la part assez grande que prit la magistrature de Touraine aux guerres de religion, pour la religion réformée, et le revirement qui eut lieu dans l'esprit du peuple en faveur des catholiques quand ces derniers furent les moins forts.

Après cette explication, M. le Président, qui se trouve dans la nécessité de quitter Rennes sans retard, prononce les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Avant de lever la séance et de cesser les fonctions que votre bienveillance nous avait imposées, qu'il nous soit permis de vous exprimer notre gratitude insigne pour le sympathique concours dont les membres du bureau et de l'assemblée nous ont sans cesse honoré.

Votre indulgence, Messieurs, a soutenu notre faiblesse... Veuillez en agréer tous nos remercîments.

Grâce au zèle toujours soutenu dont Messieurs les Secrétaires de la section nous ont donné tant de preuves, le compte-rendu des actes du Congrès de Rennes conservera le souvenir de nos intéressantes discussions; les mémoires

savamment traités, les communications pleines d'intérêt qui nous ont été faites, augmenteront, nous en sommes persuadés, les regrets de nos collègues qui, par l'effet de diverses circonstances, ont été privés de prendre une part plus active à nos scientifiques travaux.

MESSIEURS ET DIGNES COLLÈGUES,

Puissent les vœux ardents que nous formons pour la prospérité de l'utile institution des Congrès être exaucés, car l'espérance de revoir dans ces réunions fraternelles de si hautes et de si nobles intelligences peut seule adoucir, en ce moment, toute l'amertume qu'éprouve notre cœur en vous adressant ces adieux.

De nombreux applaudissements répondent à [redacted]aroles.

Le Secrétaire annonce que, à son grand regret, il est aussi obligé de quitter Rennes le lendemain matin.

La séance est levée à une heure et demie.

ADDITIONS.

Extraits du travail adressé au Congrès par M. Toussaint Gautier.

ÉTUDES

SUR L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE DOL.

La plupart des historiens regardent Childebert, roi de France, comme le fondateur de l'évêché de Dol. L'abbé Déric, cependant, indique comme

fondateur de cet évêché, Conan Mériadec, duc de Bretagne, et lui donne pour premier évêque saint Sénior ou Sénieur, qui, prétend-il, vivait au temps de saint Paterne, évêque de Vannes.

Saint Sénior, premier évêque de Dol et ami de saint Paterne de Vannes, confirma dans leur croyance les insulaires bretons qui étaient passés dans nos contrées, et gagna à la connaissance du vrai Dieu les indigènes du pays, encore païens. Il ordonna prêtre saint Patrice, qui, plus tard, devint l'apôtre de l'Irlande.

Son successeur fut saint Libéral, qui assista au concile tenu à Vannes, en 465, pour la consécration de l'évêque.

Saint Samson I[er] lui succéda. Beaucoup d'écrivains bretons assurent l'existence de deux Samson (1). Nous suivrons leur sentiment, comme celui qui est soutenu par le plus grand nombre d'écrivains qui ont traité ce sujet. Saint Samson I[er] naquit, en 460, dans la Grande-Bretagne. Confié, d[illegible] tendres années, aux soins du saint homme Dubrice, il fit de ra[illegible]ogrès dans la piété et aussi dans les sciences. La pureté de ses mo[illegible]t les autres grandes qualités dont il était rempli l'élevèrent de bonne heure à l'archevêché d'Yorck, pour lequel il fut présenté par son ancien maître Dubrice, en 490. Les peuples commis à sa vigilance et à sa garde eurent sous les yeux les exemples les plus propres à les édifier et à les instruire. Mais la persécution qui lui fut suscitée de la part des Saxons l'obligea à prendre la fuite et à venir rejoindre ses compatriotes. Le siége de Dol était alors vacant. Samson y fut promu unanimement par l'élection qu'en firent les habitants du pays. Tant qu'il gouverna ce diocèse, il usa du pallium, et se conduisit comme le métropolitain de toute la Bretagne. Il mourut l'an 546.

(Nous franchirons ici quelques siècles, et nous passerons à celui des successeurs de Samson qui vit commencer, dit l'auteur, la dispute au sujet de la métropole.)

Festinien fut élu en 851. Cette année, il sacra le roi Nominoë dans la cathédrale de Dol, en présence de tous les évêques que ce nouveau roi venait de nommer et d'un grand concours de peuple. Le successeur de Nominoë, Salomon, auprès duquel Festinien était en grande faveur, écrivit au pape Nicolas I[er], pour le prier d'accorder le pallium à l'évêque

---

(1) Jacques Gallet, auteur des notes sur l'histoire de Bretagne, a consacré une longue dissertation à la prouver. MM. Déric, John Lingard, l'ont suivi, et le premier a fait prévaloir ce sentiment dans le propre de Dol de 1769. M. Tresvaux, au contraire, s'emploie de toutes ses forces à détruire ce système, et prétend qu'il n'y a jamais eu qu'un saint Samson. Le lecteur, désireux de juger par lui-même cette question épineuse, pourra lire avec plaisir et en même temps avec fruit le mémoire de Gallet, l'histoire de l'abbé Déric, et les remarques de M. Tresvaux, dans les *Vies des Saints de Bretagne*.

de Dol. Wenbrit, épouse de Salomon, joignit ses prières à celles de son mari ; et Festinien, qui écrivit en même temps au pape, lui représenta que ses prédécesseurs avaient joui de cet honneur. Comme, dans sa réponse à Salomon et à la reine Wenbrit, le pape disait qu'avant qu'il pût accorder à Festinien ce qu'il demandait, il fallait qu'il envoyât sa profession de foi, Salomon s'imagina que la seule difficulté qui arrêtait le pape c'était que l'évêque de Dol avait oublié d'envoyer sa profession de foi, il pressa Festinien de satisfaire le pape sur cet article, et Festinien pensa que rien ne s'opposerait plus à ce que le pape lui accordât le pallium; mais le pape, comprenant que Salomon prenait le change, lui expliqua l'affaire avec plus d'étendue, et lui écrivit que, d'après ses recherches, Dol devait être suffragant de Tours. D'ailleurs Nicolas avait précédemment adressé une lettre à l'évêque Festinien, et il lui mandait que tous les livres et mémoires qu'il avait consultés lui avaient appris que Tours devait être la métropole de Dol. Ainsi commença ce conflit, qui ne devait se terminer qu'après trois cents ans de querelles. Néanmoins ce pallium, que le pape n'avait pas cru pouvoir accorder à Festinien, ce dernier l'obtint du pape Adrien II, après la mort de Salomon.

(En traçant la biographie des évêques de Dol, l'auteur trouve sur son chemin des faits historiques importants, qu'il note trop rapidement peut-être; ainsi, à propos de la translation du corps de saint Samson à Orléans, il dit :)

Depuis 874 jusqu'à 931, les Normands profitèrent de la division qui agitait les princes bretons, et firent de fréquentes incursions dans le pays de Dol. Tant que le duc Rollon vécut, les Bretons n'osèrent les repousser; mais, son successeur n'imprimant plus la même terreur, deux comtes réunis les attaquèrent et les chassèrent de Bretagne. Le duc normand se vengea et défit les comtes bretons, dont l'un fut obligé de se réfugier en Angleterre. Les pirates normands ne cessèrent de dominer dans le pays de Dol, jusqu'à ce que le comte Alain Barbe-Torte, ayant rassemblé tous les Bretons qui s'étaient retirés en Angleterre, aborda sur les côtes de Dol, vainquit ces brigands et les chassa. C'était en 938.

De nouvelles troupes de Normands parurent sur les côtes de la France; mais, ayant été repoussés et battus par les Français, ils se jetèrent sur la Bretagne, et surprirent Dol en 944. La grande église était le lieu le plus fort de la ville : tous les habitants voulurent s'y renfermer; mais plusieurs furent étouffés, et entre autres l'évêque Olgan, etc.

(Revenons à la question de la métropole.)

Dans une autre lettre que le même pape écrivit en 1076 aux évêques de Bretagne, il leur fait part des motifs qui l'ont déterminé à ordonner Even, et leur déclare qu'il lui a accordé l'usage et l'honneur du pallium par amitié pour sa personne. Toutes ces marques de protection et de faveur auraient dû engager son turbulent prédécesseur (Juhel) à le laisser

en repos ; mais cet homme, insoucieux de son salut, et contempteur effronté des règles de l'Eglise, sut gagner la protection de Guillaume, roi d'Angleterre, et demanda au pape que son affaire fût examinée. Cette démarche obligea Even à faire un nouveau voyage à Rome en 1077 pour répondre à sa partie. Hugues, évêque de Die et sous-diacre de l'Eglise romaine, et le moine Leuzion, furent envoyés par le Pape sur les lieux pour examiner les choses avec plus de facilité, et rendre justice aux deux contendants. Le roi d'Angleterre reçut aussi de sa part une lettre qui le détournait de prêter main-forte à un scélérat qui, dit le Pontife, ferait beaucoup mieux de pleurer sur les désordres qu'il a commis dans son diocèse que de chercher à en recouvrer le gouvernement. Depuis cette époque, l'histoire ne fait plus mention de Juhel.

Tout en semblant donner un appui à cet ancien archevêque de Dol, Guillaume-le-Conquérant n'en fournissait pas moins des troupes au duc de Bretagne pour assiéger les habitants de cette ville. En effet, quelques seigneurs bretons ayant formé une ligue contre leur duc (Hoël V), celui-ci, fortifié par les secours que lui envoya le roi d'Angleterre, vint assiéger Dol en 1079. Le siége en était au quarantième jour lorsque Philippe I^er^, roi de France, appelé par les assiégés, marcha contre les ducs de Bretagne et de Normandie, et les força à le lever.

Even, à peine débarrassé de son premier adversaire, en trouva un second, mais beaucoup plus redoutable, savoir l'archevêque de Tours. Après de longues procédures, les deux prélats se rendirent à Rome pour défendre leurs droits. Tout considéré, le pape soumit les Bretons à la métropole de Tours, et accorda néanmoins l'usage du pallium à l'évêque de Dol. Un nouveau Concile tenu à Soissons ne fit que confirmer ce qui déjà avait été fait, et les pères du Concile ordonnèrent que tous les évêques de Bretagne reconnaîtraient l'archevêque de Tours pour leur métropolitain. Even, fatigué de toutes ces tracasseries, mourut quelques mois après ce jugement, le 17 novembre 1081 ; son corps fut inhumé à Saint-Melaine de Rennes, dont il s'était réservé le gouvernement, en montant sur le siége de Dol.

L'évêque Jean, que D. Morice fait succéder à Even, ne se trouve point dans le catalogue d'Ogée, ni dans celui d'Albert-le-Grand. Il place son sacre en 1082. Avant d'être élu évêque, il avait été engagé dans les liens du mariage, et peut-être l'était-il encore, car Rivallon, seigneur de Dol, est nommé fils de Jean l'archevêque dans une charte de Marmoutiers, datée de 1095.

Rolland II, religieux du Mont-Saint-Michel, gouverna ensuite l'Eglise de Dol. L'année de sa nomination (1093), il fit un voyage à Rome, et obtint la permission de porter le pallium; mais, à cette nouvelle, l'archevêque de Tours se rendit vite à Rome, et plaida si bien sa cause que le pape jugea en sa faveur, et revint sur le titre d'archevêque qu'il avait donné à Rolland. Cependant, comme il était en possession du pallium,

le pape lui permit d'en user le reste de ses jours. Après avoir assisté au Concile de Saintes en 1096, et à celui de Bordeaux en 1098, il mourut l'an 1107.

Après sa mort, le chapitre élut en 1108 Jean de Dol, II^e^ du nom et frère de saint Gilduin. Il fit le voyage de Rome pour demander le pallium au pape; mais il mourut avant que d'être sacré.

L'affaire de la métropole fut de nouveau agitée sous son successeur Baldric, et le pape Innocent II donna ordre à Geoffroi, évêque de Chartres, de la terminer. L'évêque de Dol, après plusieurs voyages inutiles à Saumur, à Vannes, au Mans, à Poitiers et à Paris pour ce sujet, pria le pape de la terminer par lui-même, et, pour le satisfaire, le pape fit mander l'archevêque de Tours; mais Innocent II mourut sans avoir pu terminer cette querelle, non plus que son successeur Célestin II. Enfin le pape Luce II fit venir les deux prélats à Rome, écouta leurs raisons, confirma la sentence portée par le pape Urbain II, son prédécesseur, par laquelle les évêques de Bretagne étaient soumis à l'archevêque de Tours. Pour marque du pouvoir qu'il donnait à ce dernier sur toutes les églises de Bretagne, il lui remit un bâton (1) qui se conservait encore à la fin du XVIII^e^ siècle.

Le pape donna avis de tout ce qu'il venait de faire à Geoffroi Botherel, comte de Lamballe, et à Henri, son frère, comte de Tréguier et de Saint-Brieuc. Il les priait de ne pas trouver mauvais qu'il eût rendu justice à qui de droit, et de permettre que les évêques de Dol, de Tréguier et de Saint-Brieuc reconnussent l'archevêque de Tours pour leur métropolitain. Des lettres furent aussi envoyées aux deux évêques de Tréguier et de Saint-Brieuc pour leur faire connaître le jugement qui avait été rendu en faveur de l'Eglise de Tours, et les absoudre du serment de fidélité qu'ils avaient fait à l'archevêque ancien de Dol. Celui-ci conserva encore, par permission du pape, l'usage du pallium pour le reste de sa vie. Mais comme Geoffroi-le-Roux désirait parvenir à l'archevêché de Capoue, on le soupçonna d'avoir trahi les droits de l'Eglise de Dol, et plusieurs crurent qu'il y avait eu de la connivence entre lui et l'archevêque de Tours. Les établissements que tous les clercs de sa suite prirent dans la Pouille ne firent que confirmer ces soupçons. Geoffroi revint en Bretagne et approuva, en 1137, la fondation de la Vieuxville. Il ne paraît avoir quitté sa patrie qu'en 1146.

Après lui, Olivier fut élu pour remplir sa place. Nonobstant la sentence

---

(1) Sur ce bâton on lisait ces mots :

« Anno Inc. Dnice M. C. XL. IV., Lucius Pap. II investivit Rome judicio apice sedis. » Cubaculo isto ligneo + Turonse; Eclia, de subjeccione. Dolesis sotre et Tregorensis /. et Briocensis. p. manum Dni Hugonis Turonensis archiepiscopi. »

trait l'archevêque de Tours pour son primat. Malheureusement Jean de la Mouche, trop difficile à contenter, en voulut davantage, ou du moins avoir les deux à son choix, au lieu de s'en rapporter à celui du pape; et ainsi, nous dit dom Lobineau, il perdit tout, pour avoir plus donné au caprice qu'à la raison.

Après avoir refusé les propositions avantageuses du pape, Jean de la Mouche, se défiant avec raison du succès de son affaire, voulut se démettre de son élection entre les mains du pape; mais celui-ci, connaissant son dessein, lui répondit : « Vous êtes époux, et votre épouse exige que vous lui soyiez fidèle. Vous ne pouvez vous démettre sans notre permission, et, dès là que nous nous y opposons, vous ne le pouvez. » Le pape examina encore l'affaire en particulier, et voyant le droit et la possession incontestablement prouvés pour l'église de Tours, il ordonna, par une sentence définitive, l'église de Dol suffragante de celle de Tours.

La sentence est du 1er juin 1199. Le pape en écrivit à l'archevêque de Tours, au roi de France, à la duchesse Constance, à son fils Arthur, au clergé et au peuple de Dol, au chapitre de la même église et à l'archevêque de Rouen. Le 16 octobre 1201, Robert de Vitré, chantre de l'église de Paris, et Robert d'Apigné, envoyés par le duc, se rendirent à Tours, et, en présence de cinq évêques de la province, assurèrent à l'archevêque Barthelémy que le duc de Bretagne acquiesçait à la sentence du pape.

Ainsi se termina cette longue querelle que tant de siècles avaient vu se prolonger, et dans laquelle l'église de Dol succomba; église, dit un auteur, dont les droits furent peut-être trop légèrement examinés.

L'infortuné Jean de la Mouche ne survécut pas long-temps au malheur de son église. Il mourut quelques mois après, et ne paraît pas avoir été jamais sacré.

(Si Dol a perdu sa métropole, il a conservé sa belle cathédrale, le monument le plus pur de l'architecture ogivale en Bretagne. L'auteur ne pouvait se dispenser d'en parler.)

C'est, dit-il, sous l'épiscopat de Jean de Lizannet que, suivant quelques écrivains, furent jetés les fondements de notre ancienne cathédrale. Le farouche Jean-sans-Terre avait ravagé la Bretagne, à la fin du XIIe siècle, et s'était emparé de Dol en 1203. Les routiers qu'il menait après lui avaient mis la cathédrale de Dol dans un état tel qu'il avait fallu songer à la rebâtir. M. Manet rapporte à l'année 1204 la construction de ce monument magnifique, faute de titre, dit-il, que nous avons inutilement cherché partout. MM. de Caumont et Mérimée y ont reconnu le caractère architectonique du XIIIe siècle, et il n'est personne, dit M. l'abbé Brune, qui ne se range volontiers à leur avis, pourvu qu'il ait eu occasion de comparer cet élégant édifice avec les constructions élevées à cette même époque en Normandie et dans l'Ouest de la France.

Après tout, cependant, toutes ces époques ne sont fixées que par approximation. Point de titres certains qui nous disent que tel jour, telle année fut placée la première pierre de cet édifice sacré. Il est cependant hors de doute que le chapitre de Dol, si soigneux de marquer sur son *livre rouge* tous les événements remarquables de la province, ne manqua pas de consigner les détails relatifs à cette grande entreprise. Toutes les archives du chapitre et de la cathédrale furent, il est vrai, ou détruites ou transférées à Paris en 1487, par Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier; mais le même chapitre recueillit après le désastre tout ce qu'il put retrouver de ses titres, et les fit copier sur son registre *Alanus* (1). D'ailleurs, l'abbé Déric dit qu'il avait consulté un *livre rouge* qui existait encore de son temps (1776) aux archives de la cathédrale de Dol. Peut-être, si D. Morice eût examiné plus attentivement les titres du chapitre de notre ville, il nous eût fait connaître l'époque précise de la fondation de l'église cathédrale de Dol.

Les diverses histoires de Bretagne n'ayant rien conservé qui eût un rapport direct à l'époque précise de la fondation de la cathédrale de Dol, les écrivains qui s'en sont occupés s'étayent assez généralement, pour fixer sa construction au XIII^e^ siècle, sur une pièce publiée par D. Morice, qui l'avait tirée du registre *Alanus*. C'est une lettre (2) de Thibaud d'Amiens, archevêque de Rouen, dans laquelle il annonce au chapitre de Dol qu'il lui renvoie des reliques de ses premiers évêques, qui avaient été enlevées pendant le sac et l'incendie de l'église; ce qui suppose que l'ancienne cathédrale fut complètement detruite à cette époque, et que, dès les premières années du XIII^e^ siècle, on s'oc-

(1) Gros registre en vélin dit *Alanus*, du premier mot par où il commence. (T. de la Vieux-Ville).

(2) Omnibus Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis Th. D. G. Rhothomagensis Archiepiscopus salutem in Domino. Ad universitatis vestræ notitiam pervenire volumus quod, cùm nos tempore felicis recordationis Walterii nostri predecessoris in ecclesiâ nostrâ Rhothomagensi, officio pœnitentiarii fungeremur, dilectus et familiaris noster bonæ memoriæ nobilis vir Philippus de Columbiis nobis humiliter est confessus quod ipse habebat quasdam reliquias Dolensis Ecclesiæ, quas ipse tempore guerræ inter, piæ quandàm memoriæ, Johannem regem Angliæ et Britones habitæ, de manibus *Ruptariorum* subripuerat, violenter qui eas in *subversione et combustione* Dolensis Ecclesiæ cum violentiâ asportaverant ab eâdem, videlicet de ossibus ac corpore B. Samsonis, de pallio ejusdem, et de ossibus B. Maglorii et quasdam alias reliquias quas prædictus Philippus de consilio nostro in manibus prædicti archiepiscopi resignavit, qui eas sub signo et sigillo prædicti Philippi per manum meam in thesauro Rhothom. Fideli custodiâ deputavit. Postèà verò à venerabili fratre Johanne episcopo et capitulo Dolensi humiliter requisiti ut sibi et ecclesiæ suæ præfatas reliquias redderemus, eas ipsi ad voluntatem suam reddidimus fideliter et benignè. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum præsentibus litteris duximus apponendum. Datum anno gratiæ M. CC. XXII, mense januarii.

cupa de la rebâtir, puisque l'évêque et son chapitre demandent les reliques qu'ils désirent apparemment y placer.

Assez d'autres ont entrepris d'en faire la description ; nous nous contenterons d'ajouter à ce qu'ils ont dit quelques détails peu connus.

Au petit portail de la cathédrale (côté sud) se rattache une tradition qui n'est appuyée sur aucune certitude, mais que cependant nous rapporterons ici.

Suivant un des statuts du chapitre de Dol, dit-on, si un évêque mourait dans l'exercice de ses fonctions, son successeur devait être le plus ancien des enfants de chœur. Ce cas s'étant rencontré, le plus ancien choriste, qui avait connaissance du statut, en réclama l'exécution. Force fut aux chanoines d'y consentir ; mais, pour lui faire connaître qu'ils ne l'avaient reçu qu'involontairement pour leur évêque, ils lui intimèrent l'ordre de ne point entrer par la porte principale de leur église. En conséquence, ledit évêque aurait fait faire le porche en question, et ne serait entré que par cette porte dans son église pendant toute la durée de son épiscopat.

Avant la démolition de l'ancien palais épiscopal en 1753, une galerie couverte conduisait directement du palais à cette entrée de la cathédrale. A la place du grillage en fer qui sépare aujourd'hui le chœur de la nef se trouvait jadis un jubé ou chanceau. En dehors étaient deux petits autels, dont l'un était dédié à saint Nicolas, et l'autre à la Sainte Vierge. Aux quatre coins de ce jubé étaient placées les statues des évangélistes accompagnées de leurs emblèmes. François de Laval l'avait fait recouvrir, au commencement du XVI^e^ siècle, de boiseries magnifiques. En vertu d'une délibération du général de la paroisse de Dol, du 17 juin 1792, confirmée par un arrêté du département, du 20 juillet suivant, on procéda, le 17 septembre de la même année, à l'adjudication au rabais de la démolition du jubé et de l'établissement d'un grillage en fer provenant de l'église conventuelle de la Vieux-Ville.—Après divers débats, la démolition du jubé et l'établissement du grillage en fer resta à la charge de Joseph Erembourg, pour la somme de 200 livres.

(Nous ne suivrons pas l'auteur plus loin ; son ouvrage sera imprimé, et Dol aura sa monographie, que méritait son ancienne importance.)

Compte-Rendu des Découvertes faites dans la Vilaine

DE 1841 A 1847,

Par M. TOULMOUCHE, docteur médecin à Rennes.

MESSIEURS,

Appelé à vous faire connaître les antiquités trouvées dans la Vilaine,

lors des travaux qui ont été exécutés pour sa canalisation dans la traverse de Rennes, pendant les années 1841—42—43—44—45—46 et 47, je le ferai sommairement. Je laisserai à ceux qui me font l'honneur de m'entendre la tâche assez rude d'en apprécier l'origine ; je me bornerai au rôle de simple narrateur : chacun alors pourra discourir à son gré et formuler ses idées à ce sujet.

En creusant le lit de la rivière, on commença à rencontrer des monnaies à 30 mètres à peu près en amont du pont neuf de Berlin. Au-delà, elles devinrent très-rares, puisqu'on en rencontra à peine quelques-unes auprès du vieux pont Saint-Germain, et dans l'espace s'étendant en aval du premier jusqu'à celui des Murs, quoique comparativement elles y aient été un peu plus nombreuses, principalement vers l'ancien port de l'Ile et au dessous du marché de la Poissonnerie, vers lesquels elles avaient probablement été entraînées par le courant, comme l'indiquait leur état fruste et leur diminution progressive, à mesure qu'on se rapprochait de l'hôpital Saint-Yves et qu'on le dépassait.

Il fut aussi trouvé un certain nombre d'objets romains, appartenant presque tous à la toilette.

Puis, dans des couches supérieures, apparurent quelques pièces de l'époque carlovingienne, de la moitié du IX^e^, du X^e^ siècle et des suivants ; un assez grand nombre de pièces des ducs de Bretagne ; plusieurs du moyen-âge, accompagnées de beaucoup d'objets divers ; enfin, à mesure qu'on se rapprochait du fond moderne du lit de la Vilaine, des objets et monnaies des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Les monnaies romaines ont compris une assez longue période, puisqu'on en a noté un grand nombre de consulaires, frappées vers la fin de la République, et surtout sous Jules César, qui, comme chacun le sait, avait obtenu le premier de faire représenter son effigie sur les monnaies, avec le nom d'un décemvir monétaire au revers, et qui, pour se faire pardonner cette innovation ambitieuse, avait permis en même temps à plusieurs familles patriciennes de faire graver des types relatifs aux grandes actions de leurs ancêtres.

En outre, on a vu suivre celles du Haut-Empire, et enfin, celles de plus de la moitié du Bas-Empire, puisque les dernières monnaies trouvées furent celles de Valentinien II, qui mourut en 392, ou vers la fin du IV^e^ siècle. Ces pièces comprendraient donc à peu près tout l'Empire romain. Elles ont donc une bien grande importance, non seulement sous le rapport de la variété de leurs types, de leurs modules, de leurs revers, de leur rareté relative, de leur valeur artistique, et de la matière employée à leur fabrication, mais encore sous le rapport historique.

Ces pièces ont été trouvées à une profondeur de 2 mètres 10 centimètres au dessous du fond actuel du lit de la rivière, dans un sable d'une dureté assez prononcée, composé de grains de quartz liés par un ciment argilo-quartzeux plus ou moins coloré par le fer hydraté, dont l'aspect

rappelait en quelque sorte celui d'un poudingue grossier, et dans une couche supérieure de sable gris bien plus fin, de 45 à 80 centimètres d'épaisseur.

1° Les pièces consulaires ou des familles romaines furent trouvées au nombre de soixante et quelques. Elles étaient toutes en argent, recouvertes d'une couche noirâtre de sulfure d'argent assez mince, de petit module, constituant des deniers, des quinaires, des sesterces, et frappées depuis la République. Les plus anciennes étaient celles portant, d'un côté, la tête ailée de Pallas, et au revers les Dioscures. Celles qui l'étaient le moins offraient le nom de quelques familles devenues illustres. Parmi ces pièces, on découvrit quelques as, première monnaie de la République.

On les rencontra principalement un peu au dessus du pont de Berlin, et même près des fondations de ses culées; quelques-unes reposaient sur les feuillets obliques du schiste argileux qui, à cette époque, bornait au nord l'ancien lit de la Vilaine,

Les pièces ont été celles des familles Accoleia, Acilia, Æmilia (je les ai décrites dans l'ouvrage sur l'archéologie de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes, que j'ai publié en 1847), Ancia, Antonia, Calpurnia, Carisia, Cassia, Cestia, Claudia, Cœlia, Cloulia, Considia, Coponia, Cordia, Cornelia, Domitia, Egnatia, Egnatuleia, Fabia, Flaminia, Fonteia, Furia, Herennia, Itia, Julia, Junia, Licinia, Livineia, Lucilia, Lucretia, Mamilia, Manlia, Marcia, Memmia, Mescinia, Minicia, Naevia, Nasidia, Nonia, Ossidia, Plancia, Plaetoria, Plautia, Plotia, Porcia, Postumia, Procilia, Quinctia, Renia, Rubria, Rustia, Scribonia, Sentia, Servilia, Sicinia, Sulpicia, Terentia, Thoria, Titia, Tituria, Vibia; enfin, un certain nombre d'autres classées dans les consulaires, incertaines ou peut-être inédites, au moins pour quelques-unes d'entre elles.

2° Les monnaies du Haut-Empire avaient été rencontrées dès 1838, en certaine quantité, sur la rive gauche de la Vilaine, lorsqu'on en creusait le lit pour fonder les culées de l'extrémité du pont de Berlin. Mais ce fut surtout en 1841, et dans les années qui suivirent, qu'on en découvrit par milliers, un peu au dessus du pont et vers la rive droite, dans un espace limité à une trentaine de mètres tout au plus.

Ces pièces étaient en majeure partie de moyen bronze, en bien moindre de grand module, et enfin, une assez grande quantité en très-petit. Beaucoup étaient très-usées et devaient avoir considérablement circulé; mais un très-grand nombre étaient à fleur de coin, et n'avaient même subi aucune altération dans leur éclat métallique et la pureté de leur type. En général, il ne s'était point formé de patine à leur surface; elles étaient seulement enduites de terre, qui s'enlevait par le frottement et le lavage, ou y adhérait fortement dans quelques cas, lorsque de très-petits grains de quartz avaient contracté une adhérence intime par l'intermède d'un sel cuivreux ou ferrugineux; ou bien, elles

avaient acquis une coloration brune, ou enfin elles s'étaient recouvertes d'une sorte de cristallisation brillante qui rappelait celle du fer oligiste. Ces pièces en bronze étaient le plus fréquemment en cuivre rouge, mais parfois jauni, ce qu'on remarquait dans une partie de celles d'Auguste, de la colonie de Nismes, d'Antonia, de Néron, de Vespasien, de Trajan, d'Antonin, de Faustine, de Marc-Aurèle, de Lucille, de Commode.

On trouva aussi une assez grande quantité de pièces de moyen bronze, d'Auguste et de Tibère, fourrées avec du fer. Ce dernier métal avait presque complètement disparu, parce qu'il avait formé, par suite de son contact avec le cuivre, une sorte de pile qui avait favorisé la fixation de l'oxigène, ces monnaies ayant été long-temps sous l'eau.

Ces pièces offrirent un très-grand intérêt, 1° sous le rapport de la variété de contremarques, qu'il fut possible de noter sur un très-grand nombre de celles d'Auguste, d'Agrippa, de Tibère, de Claude, de Germanicus, de Néron, d'Hadrien; 2° sous celui du grand nombre d'empereurs et d'impératrices dont elles représentaient les effigies, puisque pour les premiers il fut de cinquante-un, et pour les secondes de dix-sept, outre seize à dix-huit monétaires d'Auguste, qu'on put noter; 3° enfin sous celui de la variété extraordinaire des revers. On rencontra des monnaies en argent de Cnæus Pompée, de Jules César, de Marc-Antoine, d'Auguste. Celles en moyen bronze de ce dernier furent trouvées en quantité prodigieuse; les petits modules se montrèrent ensuite, et les grands devinrent rares. Parmi les monétaires, on nota Lurius Agrippa, Caninius, Cassius Celer, C. Asinius Gallus, L. Caninius et Gallus, C. Gallius Lupercus, Licinius Nerva, Salvius Otho, CN Piso, Mescinius Rufus, C. Plotius Rufus, L. Surdinus, M. Maecillius Tullus, L. Vicinius. On nota aussi des pièces de Livia, de M. Agrippa, en très-grand nombre et d'une très-belle conservation; de Tibère, presque aussi nombreuses que celles d'Auguste, quelques-unes en grand bronze, la plupart en moyen et d'autres en argent.

Viennent ensuite des pièces de Drusus jeune, d'Antonia, de Germanicus, d'Agrippine senior, de Néron et Drusus, de Caligula, en moyen bronze, avec trois médaillons de Claude. Parmi les pièces très-nombreuses de Claude, une seule est d'or, peu sont d'argent; celles en grand bronze sont rares; presque toutes sont en moyen ou petit bronze. Si les pièces de Néron sont nombreuses, celles de Galba sont assez rares. Il n'y en a que cinq à six de Vitellius. On a trouvé une médaille de Domitilla. Les pièces de Vespasien, très-abondantes, sont d'une admirable conservation; celles de Titus sont en nombre considérable, et en général à fleur de coin, ainsi que celles de Domitien, qui offrent des revers très-variés. Parmi ces dernières, on nota plusieurs médaillons.

Les monnaies de Nerva sont en assez petit nombre; celles de Trajan,

d'Hadrien, d'Aelius, d'Antonin-le-Pieux sont moins rares. Les pièces suivantes se trouvèrent en nombre plus ou moins grand : Marc-Aurèle, Faustine senior, Faustine jeune, Lucille, Commode, Crispine, Septime-Sévère, Caracalla, Gallien, Postume (PB), Victorinus senior, Tetricus senior, Claude-le-Gothique (PB), Dioclétien. On recueillit aussi quelques pièces de Lucius Verus, de Clodius Albinus, de Julia Domna, d'Elagabale, de Julia Maesa, de Sévère-Alexandre, de Maximin I, de Maxime, de Gordien III, de Philippe I, de Trajan-Dèce, d'Etruscille, de Cornelia Supera, de Valérien, de Salonine (A), de Tetricus jeune, de Macrien-le-Jeune, de Quintillus, d'Aurélien, de Tacite, de Probus, de Carus, de Carinus, de Dioclètien, de Maximien-Hercule, de Theodora, de Gal.-Maximien, de Maximinus d'Aza, de Maxence, de Licinius senior. On trouva un denier en argent de l'empereur Geta.

Les monnaies du Bas-Empire furent bien moins nombreuses, puisqu'elles ne comprirent que les règnes de dix-neuf empereurs, et encore avec de nombreuses interruptions, depuis Constantin-le-Grand jusqu'à Valentinien II.

Parmi les pièces notées se trouvent des pièces de Constantin I, de Crispus, de Constance II, de Decence, de Valentinien I, et de Valentinien II.

On conçoit qu'il dût en être ainsi : les empereurs, dès la fin du Haut-Empire, s'étaient succédés rapidement depuis Gordien, et dès lors peu de monnaies de règnes aussi courts avaient pu parvenir dans l'Armorique, si éloignée du centre de l'Empire. La même observation s'applique aux monnaies de Philippe, de Victorin, de Tetricus, de Probus, de Maximien, de Constance Chlore, de Constantin (303), de Gratien, et enfin de Valentinien II (371).

Dès cette époque, l'Empire commença à chanceler, et la Gaule armoricaine, secouant un peu plus tard le joug, et rompant toute communication avec Rome, cessa d'en recevoir des monnaies. C'est, en effet, ce qu'est venu confirmer leur interruption dans les fouilles de la Vilaine. Le pays conserva encore pendant quelque temps les pièces romaines antérieures ayant cours, jusqu'à leur remplacement par une monnaie nationale, ce qui arriva dans les temps qui suivirent, mais bien plus tard pour les rois et les ducs de Bretagne, dont on trouva, en effet, les plus anciennes au dessus des sables de l'époque gallo-romaine, dans des couches appartenant à des siècles postérieurs.

Il ne fut rencontré, comme monnaies de colonies romaines, qu'un très-petit nombre de pièces frappées dans les colonies fondées en Espagne ; mais les pièces de la colonie de Nismes furent d'une abondance extrême.

Les premières provenaient la plupart de Cæsarea-Augusta (Sarragosse) de Valentia, du Municipium de Bilbilis, de Celsa, de Turasio (Tarragon),

de Romula ou de l'Espagne tarragonaise et de la Bétique ultérieure. Avec elles se trouvèrent quelques pièces de la colonie Copia, sur les côtes d'Italie, dans le golfe de Tarente.

Quant aux pièces de la colonie de Nismes, dont le nombre fut si prépondérant, leur présence dans la Vilaine peut s'expliquer par leur provenance de la métropole de Lyon, grand entrepôt ou hôtel des monnaies de l'Empire. On expliquera de même la quantité si extraordinaire de tant d'autres pièces représentant l'autel de la même ville entre deux victoires.

Le reste des pièces serait provenu d'envois faits de l'Italie même.

Il fut aussi trouvé, avec les pièces romaines, un certain nombre d'objets en bronze de même origine, presque tous relatifs à la toilette, tels que nombreuses fibules de forme, de grandeur et d'ornementation variées, plusieurs bagues, un crochet, un petit hameçon, quelques instruments très-petits ayant la forme d'une hache, un certain nombre de petits flacons en verre élégants et ornés; une clef en bronze, une tessère en plomb, des stylets, un instrument en forme de faucille, des anses de vases, une agrafe, de longues épingles, une chevalière, un poids en porphyre vert, etc.

Dans le gisement des médailles romaines, on découvrit un certain nombre de pièces gallo-romaines de la grandeur des consulaires, plus épaisses, à bas titre, en cuivre ou en potain, à types altérés, à traits incohérents, coulées et de fabrication barbare, véritables contrefaçons de pièces impériales et fréquemment fourrées. Elles se trouvaient mêlées avec d'autres pièces très-variées et provenant de cités diverses; ces dernières pénétraient sans doute en Bretagne par suite des rapports commerciaux.

Celles qui furent notées étaient de Tournay (Durnacos), en Belgique; d'autres sont représentées fig. 15, 19 et 14 de la pl. IV de mon ouvrage.

Une autre porte le nom d'*indutillus*, deux, le nom de *Tixtilo*; une est Celtibérienne, une autre porte l'inscription *Conovios*, plusieurs autres très-rares (voy. fig. 20), enfin une inédite (fig. 18, pl. IV).

A la période romaine, on vit succéder, dans les couches du lit de la Vilaine, mais supérieurement à celles qui caractérisèrent la première, des monnaies françaises et bretonnes.

Ce fut au dessus des dépôts argileux épais, formés après la cessation de l'occupation du pays par les Romains, dépôts formés d'abord très-lentement et ensuite assez rapidement, c'est-à-dire au commencement du moyen-âge, lorsque François I^er^ eut fait établir des écluses pour rendre la rivière navigable, et dans la couche de sable terreux, noirâtre, assez solide, produit de plusieurs siècles, qu'on rencontra ces pièces, principalement au voisinage des anciens ponts de Saint-Germain, de Berlin, de la rue d'Orléans, de même qu'au pied des vieilles tours et dans les fossés des murs de fortification de la seconde enceinte de la

ville, au dessous de l'ancienne tour d'Apigné, et aussi dans toute la portion de la Vilaine s'étendant du pont de l'Ile à cette tour et au dessous. On nota, en outre, une quantité assez considérable de monnaies étrangères et bretonnes.

Il y eut encore cela de particulier qu'on trouva au milieu de celles-ci une pièce de Constantin, une autre gallo-romaine, une hache de cette dernière origine. Plusieurs monnaies baronnales offrirent un grand intérêt, sous le rapport de leur rareté ou de leurs revers. Parmi les françaises, on en compta quatre en or, savoir : un Jean, un Franc à pied de Charles V, un Charles VIII et un Louis XI, et, parmi les étrangères, un Philippe IV d'Espagne.

Il fut en outre rencontré plus de deux cents jetons, tant en cuivre qu'en plomb, portant presque tous des légendes pieuses ou des inscriptions facétieuses, en l'honneur de rois, de princes, de seigneurs ou de communautés et monastères.

Les pièces françaises les plus anciennes étaient du IXe siècle ou de l'époque carlovingienne, et de Charles-le-Chauve (840). On n'en découvrit que cinq, dont une très-rare.

Celles de l'époque capétienne, ou de la troisième race, furent les plus nombreuses. Les voici dans l'ordre de leur ancienneté :

XIIe siècle. — Plusieurs de Philippe-Auguste.

XIIIe siècle. — Quelques-unes de Louis IX, dit Saint-Louis; plusieurs de Philippe-le-Hardi; une de Philippe IV, dit le Bel.

XIVe siècle. — Une en or de Jean, dit le Bon; une *idem* de Charles V; un grand nombre en argent de Charles VI.

XVe siècle. — Beaucoup de monnaies de Charles VII, de Louis XI, dont une en or, de Charles VIII; deux de Louis XII.

XVIe siècle. — Plusieurs de François Ier; un grand nombre d'Henri II, d'Henri III, d'Henri IV.

XVIIe siècle. — Une grande quantité de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI; un assez grand nombre de de la République.

XIXe siècle. — Il ne fut trouvé que fort peu de monnaies de Napoléon, de Louis XVIII, de Charles X.

Il faut joindre aux précédentes une foule de pièces modernes de la famille des Bourbons, telles que tournois de Gaston d'Orléans, de Maximilien de Béthune, de François de Bourbon, prince de Conti, des ducs de Bouillon et de Sédan, de Frédéric d'Orange, de Charles I et de Charles II de Nevers, ducs de Mantoue.

Les monnaies baronnales particulières à la Bretagne qui furent rencontrées ne remontaient pas au-delà du Xe siècle. Ainsi :

Xe siècle. — On en trouva deux en argent de Conan.

XIe siècle. — Une d'Alain VI; quelques-unes d'Etienne I, comte de Guingamp.

XII^e siècle. — Une de Conan IV; une ou deux de Geoffroy II.

XIII^e siècle. — Quelques deniers de Pierre Mauclerc; cinq à six pièces de Jean; deux à trois d'Arthur II; un très-petit nombre de Jean III.

XIV^e siècle. — Celles de Charles de Blois furent rares; celles de Jean V assez nombreuses; celles de Jean VI peu-communes.

XV^e siècle. — Une seule de François I^er; quatre de Pierre II; trois d'Arthur III; une grande quantité de François II.

XVI^e siècle. — Trois pièces d'Anne.

Les autres monnaies baronnales étrangères à la Bretagne furent :

Pour la Bourgogne, une pièce de Philippe-le-Hardi (1342—1404); un certain nombre de deniers et billon de Jean-sans-Peur; plusieurs de Philippe-le-Bon et davantage de Charles-le-Téméraire (1433—1477).

Pour la Lorraine, deux deniers et quatre pièces en argent de Robert, duc de Bar (1351—1414); quelques autres appartenant au règne de Charles III (1548—1618).

Pour Toulouse, une d'Alphonse (1249—1271).

Pour l'Anjou, plusieurs de Foulques (1109 à 1142); une de Geoffroy (1113—1115); une obole de Charles III (1290—1325).

Pour le Hainaut, des pièces de Guillaume IV (1404—1417).

Pour le Maine, des pièces de Herbert, comte du Mans (1015—1036).

Pour Namur, des monnaies appartenant au comte de Namur.

Pour l'abbaye de Sauvigny, une monnaie.

Pour Evreux, une pièce de l'un de ses comtes.

Pour le Dauphiné, une de Louis XI (1423—1483).

Pour le Poitou, une obole et un denier d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse (1220—1271).

Pour Dombes, plusieurs monnaies de Louis de Bourbon, duc de Montpensier (1513—1582).

Plusieurs tournois de Marie, princesse de Dombes, et trois de Gaston, duc d'Orléans et prince de Dombes.

Pour Nevers, deux de Charles II (1580—1631).

On rencontra, en outre, beaucoup de pièces des ducs de Bouillon.

Monnaies étrangères. Il fut aussi découvert, dans le lit de la Vilaine, un assez grand nombre de monnaies étrangères. Ainsi :

Pour l'Espagne, plusieurs de Ferdinand V, dit le Catholique, et d'Isabelle (1452—1536); une de Philippe II (1527—1598); une en or, plusieurs autres en argent, billon de Philippe IV (1605—1665), et, en outre, des coins, des matrices et des contrepoinçons de monnaies du même règne.

Pour la Castille, une pièce de Jean V. (1406—1458).

Pour la Navarre, une de Charles III (1361—1425), une en argent d'Henri II (1503—1555), une en billon d'Antoine de Bourbon (1518—1562), et plusieurs d'Henri IV. (1553—1610).

Pour le Portugal, des pièces de Jean III (1502—1557), un très-grand nombre d'Henri I^er^. (1578—1580).

Pour l'Angleterre, un sterling d'Edouard III (1312—1377), une pièce d'Henri V (1388—1422), et plusieurs obsidionales de Jacques II. (1633—1701).

Pour l'Ecosse, une monnaie de Jean. (1265—1314).

On nota encore une très-grande quantité de pièces en billon des villes anséatiques, et principalement de Nuremberg.

On voit combien le nombre des monnaies étrangères fut minime pour la Vilaine; on en devine facilement la cause, en consultant l'histoire. En effet, la présence de celles d'Edouard III et d'Henri V, qui probablement avaient été perdues ou laissées pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles, s'explique parfaitement par le séjour des Anglais en Bretagne, lorsqu'ils l'envahirent, en 1446, après avoir ravagé la Normandie, et par celui du duc de Lancastre; envoyé en 1442 par Edouard pour investir Rennes, qui tenait pour Charles de Blois; et leur petit nombre dans la rivière se justifie également par la considération que les Anglais n'avaient pu remonter la Vilaine au-delà de la poterne Saint-Yves, qui la barrait et la défendait.

Quant aux monnaies espagnoles, leur présence dans la Vilaine est due probablement à ce que, lors des guerres de la Ligue en Bretagne par le duc de Mercœur, sous Henri III, un parti détaché des quatre mille Espagnols qui, en 1590, étaient débarqués au Croisic et à Piriac, pour contenir ces deux villes dans l'obéissance du duc, aurait rejoint ce dernier lorsque, avec ses troupes, il investit et occupa même temporairement la ville de Rennes. Ce même parti aura aussi apporté, avec des monnaies espagnoles, un certain nombre de pièces de Portugal, que Philippe II avait, dix ans avant, en 1580, réuni à sa couronne.

Enfin, relativement aux pièces en billon des villes anséatiques, et principalement de Nuremberg, qui furent trouvées en si grande abondance dans la Vilaine, on s'en explique la présence, en se rappelant les nombreuses bandes de soudards ou reistres qui parcouraient les provinces du centre de la France et la Bretagne pendant les guerres de la Ligue, et qui, après avoir été à la solde des chefs, finirent par piller et rançonner le pays pour leur propre compte, lorsque les chefs, n'ayant plus besoin d'elles, cessèrent de les payer.

Objets d'arts.—Quant aux objets d'arts, si nombreux, qui furent trouvés dans les fouilles de la Vilaine, et qu'il serait fastidieux de décrire ou d'inventorier sans les présenter, je ne peux que renvoyer aux planches de mon ouvrage pour les bien connaître et en apprécier la valeur artistique.

Seulement, je dirai que les plus anciens ne remontaient pas au-delà du XIV^e^ siècle; que les plus nombreux appartenaient aux XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^, et les moins abondants au XVIII^e^.

Les principaux étaient des épées entières ou brisées, des fers de chevaux, des clefs, des sceaux, des éperons, des fers de flèches ou d'arbalètes ou de piques, des agraffes en plomb, un casque, des moules de sujets religieux, un fermoir de bourse en fer ouvragé, des fragments de cottes de mailles, des bagues en cuivre; en plomb, en étain, en argent, avec ou sans pierres fausses; ou affectant la forme de chevalière, des paires de ciseaux, des épingles à cheveux de formes variées, des lames de poignards, des cure-oreilles, des mors, des étriers, des chaînes en plomb et en cuivre, des couteaux variés, des cuillers ornementées, des plaques en cuivre avec sujets religieux, des poignards entiers, de longues lames d'épées, des boulets en pierre ou en terre cuite, un instrument tranchant ayant la forme d'une lancette, des haches, des épinglettes, des tire-bouchons, des plaques ornementées et en cuivre ayant appartenu à des harnais, des balances, des robinets, un réchaud en bronze; enfin un grand nombre de médaillons représentant des saints, avec inscriptions, soit latines, soit portugaises, en cuivre, en étain ou en plomb, et en outre beaucoup de chapelets.

Telles ont été les richesses rencontrées en si grande abondance dans la partie indiquée du lit de la Vilaine. Elles sont venues dérouler à nos yeux une longue succession de siècles, servir de contrôle aux enseignements de l'histoire, et nous faire connaître ou apprécier l'état des arts en Bretagne, pour un certain nombre d'objets à l'usage du peuple.

La nature du métal employé pour une foule d'entre eux, tels que bagues, colliers, agraffes, vases, médaillons, prouve que l'or et l'argent étaient rares dans notre pays, et que la plupart des habitants étaient obligés de remplacer ces métaux, pour les objets de toilette, par le cuivre, l'étain et le plomb.

DE LA VILLE GALLO-ROMAINE CONDATE,

Par M. le docteur TOULMOUCHE.

L'ancienne ville gallo-romaine sur laquelle s'est élevée, au moyen-âge et plus tard, une partie de la ville actuelle de Rennes, qui, à diverses époques, s'agrandit considérablement, porta le nom de *Condate*,

et fut encore désignée par Ptolémée sous le nom *Oppidum Rhedonum*, et par la plupart des historiens bretons sous celui d'*Urbs rubra* (1).

Elle occupait une étendue très-circonscrite vers l'extrémité d'un triangle formé au sud par la Vilaine, et au nord par la rivière d'Ille. Ces rivières lui servaient de défense, ainsi que les marécages impraticables qu'elles formaient au-delà vers leur point de jonction, ce qui rendait sa position stratégique excellente.

Cette ville avait un périmètre peu étendu, puisque, après avoir acquis la certitude, comme je le démontrerai plus bas, que la première enceinte de Rennes a été élevée sur la muraille gallo-romaine elle-même, laquelle lui a servi de base, j'ai pu mesurer que, du nord au sud, elle n'avait que 276 à 280 mètres de longueur, de l'est à l'ouest 304, et du nord-ouest au sud-est 250.

Des travaux exécutés depuis un certain nombre d'années dans quelques points de la ville de Rennes, et qui ont entamé profondément des fragments de la muraille de sa première enceinte, ont permis de reconstruire tout l'ancien circuit de la ville gallo-romaine, et d'en reconnaître parfaitement et la grandeur et la forme. En effet, dans la coupure faite au bas de la rue du Cartage, dans un fragment de mur, on a trouvé profondément la base bien caractérisée du mur gallo-romain, et immédiatement sur celui-ci des restes de construction de la première enceinte. Cette construction avait été faite sur la muraille antique, après que celle-ci eût été rasée par Nominoë, en 850.

Au bas de la rue de la Poissonnerie, on a encore retrouvé la première enceinte, ainsi que dans une fouille faite dans les Chantiers de la ville, derrière la Croix de la Mission, où on l'a découverte dans toute sa hauteur, jusqu'à sa première assise reposant sur le roc schisteux (2).

---

(1) Suivant M. Vatar, la différence du nombre des briques rouges dans la muraille de Rennes, où elles ne sont pas bornées à quelques rangs ou cordons, mais forment une épaisseur ou hauteur qui atteint plusieurs mètres, et au dessus de laquelle existaient encore trois rangs de briques, ou plus, et de pierres alternantes, et liées par un ciment à peu près de la même couleur, devait lui donner un aspect rouge qui expliquerait parfaitement la dénomination d'*Urbs rubra*.

(2) A ce sujet, qu'il me soit permis de répondre à une critique qui m'a été adressée dans un opuscule destiné à faire connaître les résultats d'une fouille exécutée dans les Chantiers de la ville, et publié en 1847 par M. Vatar, bibliothécaire. Cet antiquaire m'a reproché d'avoir confondu dans le fragment de mur trouvé au bas de la rue du Cartage, une construction de la fin du IXe siècle avec le mur gallo-romain. Toute son argumentation se fonde uniquement sur la disposition en feuilles de fougère qui s'y fait remarquer et sur ce qu'on ne la rencontre que dans ce point, tandis que partout ailleurs ce sont des constructions du XIVe et du XVe siècles. Voyons si ces deux assertions sont fondées ou si elles sont contestables. La première peut être combattue par les considérations suivantes :

1° On voit dans la planche XX du Cours d'antiquités de M. de Caumont qu'un mur

A l'est de la rue des Trois-Journées, on en voit encore un fragment élevé sur l'ancien mur gallo-romain, comme M. de Penhouët avait pu

---

gallo-romain de l'enceinte du Mans présente à sa base les grands blocs de granite surmontés d'un rang de briques, puis le petit appareil avec assises minces de briques, au dessus l'*opus spicatum*, et ensuite le petit appareil reprenant le dessus.

Si cette disposition en feuilles de fougère se reproduisit au IXe siècle et dans les premiers temps du moyen-âge, ce fut par imitation, et parce qu'il était fréquemment employé par les conquérants romains. Leur influence se fit long-temps sentir, non seulement dans les arts, les mœurs et les institutions, mais encore dans la manière de bâtir, puisque les rois mérovingiens disposaient et construisaient leurs ouvrages militaires suivant le système romain.

2° Si M. Vatar eût continué à lire dans mon ouvrage le passage qui suit immédiatement celui qu'il a critiqué, il aurait vu que j'y relate qu'on pouvait facilement reconnaître, immédiatement au dessus de l'assise des gros blocs, un premier rang de briques posées à plat ou en cordon; un second plus haut, à 2 mètres 50 centimètres, concordant exactement pour la hauteur avec le second cordon de briques qu'il a mesuré dans le fragment de muraille du Chantier de la ville, depuis les blocs de schiste. Seulement, dans toute la portion de celui du bas de la rue du Cartage située au dessus du même cordon, le petit appareil et le revêtement de grandes briques, épais de 2 mètres, avaient été détruits lorsqu'on avait excavé le mur gallo-romain de haut en bas, dans le but d'agrandir les caves de la maison Fablet, qui y étaient contiguës.

3° Si le même observateur, en étudiant la portion de muraille mise à nu dans le Chantier de la ville, n'a pas pu apprécier la disposition du blocage en feuilles de fougère, c'est que ce dernier était encore recouvert, et, par conséquent, masqué par le petit appareil et les rangs de briques, parfaitement intacts dans ce fragment. J'ai dit à la page 209 de mon ouvrage « que, lorsqu'on eut enlevé les blocs supérieurs de granit, je remarquai, » derrière eux et au dessous de la première couche de briques posées à plat, trois autres » superposées, formées de briques noyées dans le ciment et disposées en arêtes de poisson, et que je n'ai pu représenter dans la planche XIII, cachées qu'elles étaient par » ceux-ci. » Si M. Vatar eût voulu tenir compte de ce que j'avais observé, il n'eût pas nié la nature gallo-romaine de ce mode de construction, assertion du reste infirmée depuis, puisqu'en creusant les fondations de la maison de M. Lemintier, au bas de la rue de la Poissonnerie, on a retrouvé le même appareil derrière les rangs de briques et les blocs constituant là, comme dans la rue du Cartage, l'épaisseur de la muraille gallo-romaine.

4° Enfin, les preuves admises par M. Vatar, que la première enceinte fut construite sur l'ancien mur gallo-romain, et la nature de ce dernier rendue incontestable par la découverte des gros blocs de granite et de calcaire et les rangs de briques situés immédiatement au dessus dans le fragment de celui mis au jour, au bas de la rue du Cartage, achèvent d'en démontrer la nature gallo-romaine telle que je l'ai assignée. Seulement, cette portion de mur ayant été plus fortement endommagée, les caractères en ont été bien plus difficiles à déterminer que dans la portion restée au Chantier de la ville.

Quant à sa seconde assertion, qu'on n'a rencontré la disposition en feuilles de fougère qu'au bas de la rue du Cartage, tandis que partout ailleurs ce sont des constructions des XIVe et XVe siècles, elle n'est pas plus fondée, car on l'a retrouvée dans les portions de la même muraille situées au bas de la rue de la Poissonnerie, dans celles auprès de l'hôpital Saint-Yves et au-delà de celui-ci, et il est très-probable que plus tard, en fouillant d'autres points, on la découvrira de nouveau, si l'on vient à entamer le revêtement extérieur. — Ce sera une chose à vérifier.

s'en assurer lorsqu'on l'eut entamé profondément. On y reconnaît encore, dans les portions cachées par des échoppes, des assises régulières de grandes briques liées par un ciment rougeâtre; seulement, l'appareil régulier y a été détruit, le haut a été reconstruit.

Le mur qui constituait l'enceinte gallo-romaine partait de la porte Mordelaise, se dirigeait vers le sud, le long du côté est de la rue actuelle dite Nantaise. On peut l'étudier parfaitement encore dans la portion qu'on en aperçoit dans l'écurie de M. Chapedelaine, dans laquelle on voit les gros blocs de granit, le massif de briques, et au dessus les trois rangs alternants de pierres et de briques, tandis que dans la cour de MM. Petit, le mur romain a été abattu et reconstruit.

Ensuite il se portait obliquement vers l'Ecole d'artillerie, élevée en partie sur lui, comme on peut le vérifier à son angle sud-ouest, puis à travers la rue de la Croix de la Mission, qui le coupait diagonalement; de là, le long des jardins du petit hôtel de Coniac, disposés sur lui en terrasse.

Dans toute cette longueur, l'ancienne enceinte gallo-romaine devait être défendue par la petite rivière d'Ille qui, probablement, baignait la base du rocher sur lequel fut assise la muraille depuis la porte Mordelaise jusqu'un peu au-delà et au pied de la Croix de la Mission. A ce point, elle se jetait dans la Vilaine, comme une vieille carte de Samson intitulée, *Galliæ antiquæ descriptio geographica*, m'en a donné la certitude.

Le mur continuait ensuite à se diriger vers le sud, au fond du Chantier de la ville, où on l'a mis à découvert dans toute sa hauteur; puis il passait derrière la tour du Furgon, qu'on y voit également, se portait à l'est par une courbe ou angle arrondi, remplacé dans le vieux plan d'Hévin par un mur droit, dirigé jusqu'à l'angle du prieuré de Saint-Denis, qu'on voit encore au fond du jardin de M. Moreau. Il courait ensuite parallèlement à la Vilaine dans la longueur du port Saint-Yves, où, en effet, sur un espace de près de 100 mètres, on le retrouve avec ses cordons. Il passait ainsi à travers les anciens bâtiments de l'octroi, qui ont été abattus lors de la fondation des nouveaux quais.

De là, il s'avançait à travers la petite rue Saint-Yves, puis dans les terrains occupés par l'hôpital du même nom, dans la direction d'une ligne coupant la seconde cheminée de l'aile correspondante de ce bâtiment. Il passait ensuite au dessous de cette dernière et de la cour qui y fait suite, coupait l'aile opposée regardant l'est, continuait le long du côté nord de la cour de l'ancienne division des enfants, dans laquelle on le voit à découvert, auprès et au dessous de la petite chapelle gothique élevée sur lui.

De ce point, il se dirigeait sous les anciennes salles des enfants malades, le long du côté sud du roulage Aubry, établi au dessus, puis à travers les maisons de M. Fablet, construites en partie sur lui; ensuite

il passait au bas de la rue du Cartage, où l'on a pu l'entamer jusqu'au dessus de sa base, et reconnaître sa structure évidemment gallo-romaine.

Il continuait à se porter à l'est parallèlement à la Vilaine, qui en baignait immédiatement la base, comme le prouvait le terrain marécageux épais qu'on y remarquait, terrain formé postérieurement à l'époque romaine.

A l'endroit correspondant au côté nord-ouest de la maison Lemintier, qui s'élève à l'extrémité sud de la rue de la Poissonnerie, le mur changeait de direction pour se porter au nord; là, en creusant ses fondations, on l'a mis à nu et reconnu sa construction en arête de poisson, avec revêtement en blocs de pierre, alternant avec des filets ou rangs de briques. On découvrit aussi dans ce point la base d'une énorme tour, probablement construite au moyen-âge, et qu'on ne trouve indiquée dans aucun plan, pas même dans celui d'Hévin.

Le mur, arrivé à la maison de M. de Lorgeril, la traversait du sud au nord, et s'étendait dans l'intervalle compris entre l'extrémité nord-ouest de la rue de Volvire et l'entrée est de la rue de Beaumanoir, endroit où devait se trouver la porte Baudraëre, tandis que la tour qui la flanquait devait répondre à peu près à l'angle de l'Hôtel-de-Ville formant l'encoignure des rues de Volvire et de l'Horloge.

De là, la muraille se portait à travers une partie de la façade nord-ouest de l'Hôtel-de-Ville, qui borne le côté est de la rue de l'Horloge dans une direction presque parallèle, coupait une partie du Présidial; ensuite elle se dirigeait vers le nord, en passant à travers le pâté de maisons formant le côté est de la rue Châteaurenaud, pour gagner la chapelle Saint-James, en dehors de laquelle elle passait. Puis elle changeait de direction, s'avançant obliquement vers le nord-ouest à travers le bas de la rue du Champ-Jacquet, le pâté de maisons formant l'angle de celle-ci et de la rue de Toulouse, laissant en dehors tout le Champ-Jacquet et la petite rue du même nom; ensuite elle traversait la prison Saint-Michel, pour aboutir à la porte Chastelière.

Tout ce côté de l'enceinte devait être protégé par un vaste et profond fossé rempli d'eau, provenant des pluies ou fournie par des ruisseaux, et retenue par des moineaux, ou bien provenant de la Vilaine elle-même; ce qui n'est probable que pour les points voisins du bas de la rue de la Poissonnerie, dans une partie de la longueur de laquelle la rivière s'avançait, comme je l'ai constaté. Depuis la porte Chastelière, le mur d'enceinte se portait au nord-ouest, comme on peut encore le vérifier parfaitement au côté nord de la cour de l'hôtel de la Rivière, puis il décrivait une courbe, changeait de direction, descendait le long du côté sud des Lices, en se dirigeant vers le sud-ouest, à peu près derrière les Messageries nationales actuelles, où l'on avait élevé, au moyen-âge, la tour Saint-Morand.

De là, il continuait, en suivant la même ligne, jusqu'à la porte Mordelaise, d'où nous l'avons fait partir. Dans tout ce côté de l'enceinte, un large et profond fossé, faisant suite à celui dont j'ai parlé il n'y a qu'un instant, entourait la porte Mordelaise et venait rejoindre la petite rivière d'Ille, qui défendait, comme l'on sait, toute la partie de l'oppidum regardant le couchant. L'eau qui le remplissait était peut-être en partie empruntée à cette rivière, ou devait provenir de sources des terrains supérieurs que l'on retenait à l'aide de certains barrages. De cette sorte, la ville gallo-romaine devait se trouver défendue de tous côtés, savoir : d'une part, par les rivières d'Ille et de Vilaine, et, de l'autre, par des fossés infranchissables, qu'ils continssent de l'eau ou qu'ils ne tirassent leur efficacité protectrice que de leur profondeur et de leur largeur.

La muraille était construite en pierres, avec des cordons de briques par assises, au nombre de cinq à sept. Sa base était formée de schistes non appareillés, unis par du béton; au dessus et dans d'autres endroits se voyaient de grosses pierres taillées, posées sans ciment, offrant des mortaises qui avaient servi à les lier les unes aux autres, ou ayant appartenu à des édifices, caractères qu'on a retrouvés dans les enceintes gallo-romaines d'Orléans, de Beauvais, de Saintes, de Tours, d'Auxerre, de Sens, du Mans et de Noyon. Ajoutons des rangs ou cordons de briques nombreux alternant avec des assises de schiste, de grès et de calcaire, noyés dans le ciment et recouvrant l'*opus spicatum*. L'épaisseur du mur, au bas de la rue du Cartage, dans le point mis à découvert, était de quatre mètres et demi, et, dans ce point, on était encore bien au dessus du niveau de la première assise, en sorte que plus profondément, elle devait être encore plus considérable, d'autant plus que le mur faisait des saillies en gradins, à mesure qu'on l'examinait plus bas. Elle devait donc se rapprocher de celle des murailles de Noyon, mesurées exactement par M. Moet de la Forte-Maison, et ayant sept à huit mètres, et surtout de celle de Beauvais, dont l'épaisseur était de six mètres soixante-sept centimètres.

Seulement, dans la muraille gallo-romaine de Rennes, la portion immédiatement derrière la partie supérieure de ces blocs, le revêtement en pierre et les cordons en brique qui la cachaient, le mode de construction affectait la disposition en feuilles de fougère ou celle de l'*opus spicatum*, et était composée de grandes briques alternant ou mélangées avec des schistes noyés dans un ciment évidemment romain. L'exécution, très-soignée jusqu'à la sixième assise, empêchait qu'on ne pût la confondre avec l'imitation bien plus grossière du même travail de construction, repris plus tard dans les siècles qui suivirent; disposition qu'on retrouve encore, suivant la remarque de M. de Caumont, dans le XI^e^ siècle, et en Bretagne dans des églises remontant aux XIII^e^ et XIV^e^, le même que dans le fond des cheminées de manoirs du XV^e^. Si l'on com-

sidère, en outre, qu'au temps de l'occupation romaine, le fond du lit de la Vilaine était à deux mètres dix centimètres ou à trois mètres au dessous du fond actuel, et que déjà la portion de la muraille gallo-romaine à découvert était, à partir de la sixième assise, de cinq mètres vingt-quatre centimètres plus haute que le niveau des sables romains, on sera convaincu que les blocs carrés de granit en étaient une partie encore élevée de deux mètres dix centimètres ou plus au dessus de la première assise de fondation.

A l'époque où j'écrivais ces lignes, la fouille exécutée dans le Chantier de la ville n'avait pas été faite, et cette dernière est venue confirmer la justesse de mon appréciation, puisque M. Vatar mesura cette hauteur, depuis la roche schisteuse sur laquelle la première pierre de fondation était posée, jusqu'à ces blocs, et la trouva de deux mètres quarante centimètres.

Il constata également que la base ou fondation se trouvait à environ deux mètres au dessus de l'étiage de la Vilaine, et que le mur gallo-romain était enfoncé dans le sol à six mètres de profondeur, en sorte que, suivant lui, le mur aurait eu dans ce point onze mètres de hauteur; que, du côté de Saint-Yves, il aurait été plus élevé, et que son altitude aurait varié entre onze et quatorze mètres.

C'est donc à l'aide des fouilles pratiquées et d'une foule de documents qu'il a été facile de reconstruire l'ancienne enceinte, d'en retrouver la configuration et l'étendue.

Par cela seul qu'on ne peut conserver le moindre doute à cet égard, l'opinion du président de Robien, qui la plaçait le long de l'un des bords de l'Ille, sur le coteau qui le borne au nord, et qui admettait que le mur de clôture s'étendait entre les points extrêmes du pont Saint-Martin et du Bourg-Lévêque, n'est plus soutenable et doit être regardée comme une erreur.

Les villes romaines ne présentaient ordinairement que quatre portes et même parfois deux, quoiqu'on en ait vu six dans des cités très-considérables. Celle de Condate était probablement dans le cas des premières. On peut, à cet égard, s'appuyer sur les quatre portes conservées de la première enceinte, portes connues sous les noms d'Aivière, (*Aquaria*), de Mordelaise, de Chastelière, depuis Saint Michel, et de Baudraëre. La manière dont elles sont disposées ou dénommées les rapproche, au reste, de quelques portes observées à Reims, à Noyon, etc. Il est indubitable qu'elles auront été élevées sur l'emplacement des portes romaines; car, long-temps encore après l'éloignement des Romains, on suivit et on imita tous leurs moyens stratégiques. On voyait dans ces conquérants les maîtres de la science.

Les documents historiques prouvent que toutes ces enceintes gallo-romaines furent élevées dans les III^e^ et IV^e^ siècles.

Ici devrait se terminer la tâche que je me suis imposée, celle de

faire connaître aux archéologues qui ont bien voulu honorer notre ville de leur présence, la muraille antique sur laquelle s'éleva celle de la première enceinte au IXe siècle, mais j'ai pensé qu'il pouvait être de quelque intérêt pour eux de rappeler les dates auxquelles les diverses reconstructions se firent, et celles des accroissements postérieurs. Je me bornerai donc à une simple énonciation des principaux faits historiques qui y donnèrent lieu.

Les anciennes murailles gallo-romaines de Condate furent ruinées et rasées en 824, par Louis-le-Débonaire, relevées par Nominoe (1), son lieutenant, qui se révolta contre Charles-le-Chauve, fils du précédent. Charles-le-Chauve marcha contre lui une première fois en 842, fut repoussé et vaincu. Il marcha de nouveau en 845, et livra la fameuse bataille de Ballon, au confluent de l'Oust et de la Vilaine, près de Redon, suivant M. de la Borderie, qui a fait de grands efforts pour le démontrer, et dans le Maine, suivant M. Marteville, éditeur du *Nouveau Dictionnaire d'Ogée*. Le vainqueur entra, en 849, dans Rennes, et en rasa les murs en 850.

Geoffroy-le-Bâtard, comte de cette ville, les releva et les augmenta un peu; mais elle tomba de nouveau au pouvoir d'Alain Fergent. Ce dernier reconstruisit de rechef en partie ses remparts, et forma, en 1084, une nouvelle enceinte à l'est de la première; mais commencée seulement par lui, elle ne put empêcher Henri II d'Angleterre de prendre Rennes en 1183, et de mettre la ville à feu et à sang.

En 1237, Pierre de Dreux fit construire autour de celle-ci de nouveaux fossés dits *Gohur*. Cette seconde enceinte ne fut exécutée qu'au XIVe siècle par Jean V, et n'était pas encore tout à fait terminée en 1442. Sept ans après, en 1449, une troisième enceinte d'accroissement fut ajoutée à la précédente, et terminée, en 1458, sous François II. On peut en étudier le périmètre et la disposition de ses moyens de défense dans les anciens plans ou cartes de la ville de Rennes, reproduits dans l'ouvrage de MM. Maillet et Ducrest de Villeneuve, et dans celui que j'ai publié sur l'époque gallo-romaine de la même cité. Enfin, ce dernier duc avait ordonné la construction d'une quatrième muraille d'enceinte; mais sa mort, jointe aux guerres que sa fille, la duchesse Anne, eut à soutenir contre la France, s'y opposèrent. Henri IV avait repris ce projet. Sa mort aussi vint en arrêter l'exécution, et la communauté en obtint décharge en 1610.

---

(1) On lit dans la *Chronique d'Aquitaine*, sous l'année 850 : « *Nomenocus Redonas capiens partem murorum portasque distraxit.* » (Dom Bouquet, t. 7.) Le même fait est cité dans la *Chronique d'Angoulême* et dans celle *d'Adhémar* : « Ensuite, en 874, Rennes » fut de nouveau assiégée par Pasquetia, à la tête de 30,000 hommes. » (Réginon et *Annales de Metz.*)

Pendant tout le XVII^e^ siècle, l'état de la ville resta le même.

Au XVIII^e^, il en fut encore ainsi; seulement les faubourgs s'étendirent bien au-delà des murs, dont plusieurs portions furent rasées et des tours supprimées. Le 22 décembre 1720, un vaste incendie détruisit plus du tiers de la ville, qui fut promptement rebâtie.

Aujourd'hui, la ville de Rennes est encore profondément modifiée par les changements majeurs qui s'y opèrent; tous ces débris du passé que je viens de décrire très-sommairement achèvent de disparaître, et bientôt il n'en restera plus de traces dans la mémoire des hommes.

NOTE DE M. MARTEVILLE

Sur un point du Mémoire de M. Toulmouche relatif à l'exhaussement du lit de la Vilaine.

(Cette Note, laissée sur le bureau de la première section, a été remise au secrétariat de la section d'archéologie.)

Selon M. Toulmouche, le fond des rivières d'Ille et de Vilaine se serait exhaussé considérablement depuis l'occupation romaine, et le premier de ces cours d'eau aurait, à cette époque, coulé dans les fossés de *l'oppidum*.

M. Marteville, tout en laissant de côté la question géologique, croit que les faits archéologiques et la simple inspection des lieux démentent formellement cette supposition.

En effet, il est constant aujourd'hui, d'après les recherches de M. Vatar, que les remparts nord et sud de la ville gallo-romaine n'ont jamais été baignés par les eaux de l'une ou de l'autre rivière dont le confluent est au dessous de la ville actuelle. S'il en eût été autrement, il y eût eu niveau parfait de toute la base des murailles, depuis la porte Saint-Michel jusqu'à la tour du Furgon, située dans le Chantier de la ville. Or, sur ces deux points extrêmes, il y a plus de 5 mètres de différence de niveau entre les gros blocs qui, sur toute la ligne, forment la base de l'enceinte ancienne.

D'un autre côté, il est impossible d'admettre que l'Ille, qui circule aujourd'hui dans le vallon Saint-Martin, ait jamais pris son cours par le sommet du coteau, dont la place des Lices forme la crête; c'est-à-dire à plus de 15 mètres de son niveau actuel.

Ainsi, M. Toulmouche s'appuie simultanément sur deux faits incon-

ciliables, savoir : le fond de l'Ille se relevant, ainsi que son niveau, d'après une théorie géologique ; et ce même niveau baissant de 13 mètres, d'après une théorie archéologique. — M. Toulmouche doit donc abandonner l'une ou l'autre.

RÉPONSE DE M. TOULMOUCHE.

M. Marteville appuie sa note critique sur deux points : le premier est que les rivières d'Ille et Vilaine n'ont jamais baigné les murailles de la ville gallo-romaine *Condate;* pour cela, il s'étaye de la relation d'une fouille publiée par M. Vatar ; le second, sur ce que le niveau du premier de ces cours d'eau aurait dû être supérieur de plus de treize mètres à celui qu'on lui reconnaît aujourd'hui.

Il est facile de répondre à l'une et à l'autre de ces assertions.

D'abord, lorsque, dans l'ouvrage que j'ai publié sur l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes, j'ai dit que ces deux rivières servaient de défense à cette cité antique et en entouraient une partie des murailles, je n'ai pas avancé qu'elles vinssent les battre immédiatement dans tous les points, mais dans quelques-uns seulement, tandis qu'elles baignaient dans d'autres la base du schiste sur les parties les plus élevées duquel, au confluent des deux rivières, les Romains avaient construit leurs murs, comme cela devait avoir eu lieu dans les Chantiers de la ville, sur la pente de la colline schisteuse elle-même ; car, si l'on eût prolongé la fouille, en suivant la déclivité du terrain et s'éloignant de la muraille, on eût indubitablement trouvé plus profondément l'ancien lit de l'Ille, qui venait en baigner la base, mais ne remontait point jusqu'à la porte Mordelaise, de cinq mètres plus élevée que toute cette partie, comme me le fait dire M. Marteville, qui ne s'est probablement pas rappelé que, dans mon ouvrage, j'avance, au contraire, que les côtés nord-ouest, nord, nord-est et est de la muraille étaient probablement défendus par les eaux des sources supérieures retenues dans de vastes fossés par des moineaux, ou barrages calculés, et l'on sait si les Romains étaient habiles dans l'art de diriger et d'aménager les eaux. Les sources abondantes rencontrées dans les anciens fossés de la ville, rue du Point-du-Jour, lorsqu'on a bâti les maisons qui en forment le côté sud, celles non moins fortes amenées jadis des terrains contigus ou supérieurs à l'ancienne Tour-le-Bat, font foi qu'elles ne devaient pas plus manquer à l'époque gallo-romaine qu'aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. M. Marteville me fait donc dire ce qui n'existe que dans son esprit. S'il avait

suivi les fouilles profondes nécessitées par les fondations de la maison Lemintier, au bas de la rue de la Poissonnerie, il se serait convaincu que la Vilaine, soit naturellement, soit à l'aide d'une coupure artificielle, parvenait jusqu'à cet endroit et venait battre la base de la muraille ou le schiste sur lequel elle était assise, et s'y terminer là en pointe.

Il en était de même au bas de la rue du Cartage, où, par suite de fouilles profondes, lors de la fondation des quais, on reconnaissait parfaitement les dépôts marécageux épais indiquant un terrain submergé, et touchant immédiatement la base de la muraille; ce qui se conçoit facilement, puisque les ondulations et les élévations du terrain sur lequel elle fut élevée n'étaient pas les mêmes partout.

S'il eût consulté la carte de Samson intitulée : *Galliæ antiquæ descriptio geographica*, il aurait vu que, dans celle-ci, la rivière d'Ille passe dans un point qui correspond un peu au dessus ou à peu près dans la direction du lieu qu'occupe la Croix de la Mission, où il la fait se jeter là dans la Vilaine; ce qui concorde et corrobore parfaitement l'opinion que j'ai émise sur le siége de son embouchure et sa direction, qui lui permettait de battre dans ce point la base ou une certaine hauteur de l'élévation schisteuse sur laquelle on avait assis les premières fondations de la muraille gallo-romaine.

Quant à ce que dit le même critique, qu'il aurait dû y avoir un niveau parfait de toute la base de cette dernière, depuis la porte Saint-Michel jusqu'à la tour du Furgon, située dans le Chantier de la ville, à plus de 5 mètres au dessous, pour que la rivière d'Ille baignât ces deux points, il aurait parfaitement raison, si j'avais admis que celle-ci touchât immédiatement la base de la muraille dans le premier point, tandis que je ne crois pas que cela eût lieu de cette sorte, mais qu'elle venait battre seulement les schistes sur lesquels elle reposait; l'eau du vaste fossé de défense, s'il en existait dans ce point, ce qui est peu douteux, devait provenir de sources des terrains supérieurs que les Romains y savaient retenir à un niveau convenable.

Enfin, pour achever de répondre à la dernière objection de M. Marteville, qu'il est impossible d'admettre que l'Ille, qui coule aujourd'hui dans le vallon Saint-Martin, ait jamais pris son cours par le sommet du coteau dont la place des Lices forme la crête, c'est-à-dire à plus de 13 mètres de son niveau actuel, je suis parfaitement de son avis, et il me prête bien gratuitement cette invraisemblance. Je n'ai, en effet, jamais avancé, que je sache, soit dans la discussion orale, soit dans le livre que j'ai publié sur l'époque gallo-romaine, une semblable hérésie. J'ai, au contraire, écrit dans ce dernier, page 204, en parlant des côtés est, nord-est et nord de l'oppidum, ce qui suit : « Tout ce côté de l'enceinte devait être protégé par un profond et large fossé rempli d'eau » provenant, soit de pluie, soit de ruisseaux retenus par des moineaux,

» soit enfin de la Vilaine, *ce qui est moins probable.* De là (la porte Chas-
» telière), la muraille continuait en descendant le long du côté sud des
» Lices, en se dirigeant vers le sud-ouest jusqu'à la porte Mordelaise.
» Dans tout ce côté de la muraille, un large et profond fossé faisait suite
» à celui dont je viens de parler, entourait ladite porte et venait rejoin-
» dre la petite rivière d'Ille. L'eau qui le remplissait lui était peut-être
» empruntée, ou provenait de sources des terrains supérieurs, retenue
» à l'aide de certains barrages. »

CINQUIÈME SECTION.

Littérature. — Philosophie. — Beaux-Arts.

Séance du 2 Septembre 1849.

A une heure de l'après-midi, M. Richelet, Président du Congrès, assisté de MM. Le Gall et Tarot, Secrétaires-Généraux, et de M. Taslé, Secrétaire de la section, ouvre la séance et fait procéder par la voie du scrutin à la formation du bureau.

Le nombre des votants est de 27.

M. Jules Aussant obtient, pour la présidence, 22 voix.

Pour la vice-présidence, M. Pelletier des Landes obtient 26 voix; M. de Castellan, 25; M. Turquety, 22, et M. Ange de Léon, 18.

En conséquence, M. Aussant est proclamé Président de la section, et MM. Pelletier des Landes, de Castellan, Turquety et de Léon sont proclamés Vice-Présidents. Sur l'invitation de M. Richelet, ils se placent au bureau.

M. Dupray, d'Avranches, est nommé Secrétaire-Adjoint.

M. le Président donne lecture des questions soumises à la cinquième section, et invite les membres de la

section à faire connaître celles qu'ils se proposent de traiter.

Une liste d'inscription est dressée par les soins des Secrétaires.

L'ordre du jour etant épuisé, la séance est levée à deux heures.

Séance du 3 Septembre 1849.

Présidence de M. AUSSANT. — M. DUPRAY, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sur la demande de quelques membres, la discussion des deux premières questions est renvoyée à la séance du 4. La troisième question, réclamée par la sixième section, est ajournée sur la demande de M. Feuillet, qui se propose de la traiter.

La discussion est ouverte sur la quatrième question, ainsi conçue : « Quelle a été au XVI^e^ siècle l'influence de » la réforme de Luther sur les beaux-arts? »

M. le comte de Mellet, inscrit le premier pour traiter la question, obtient la parole et lit le mémoire suivant :

MESSIEURS,

Pour répondre d'une manière positive à la quatrième question, il faut, je crois, envisager les nouveaux principes que la réforme de Luther est venue apporter à la société. Il en est deux plus particulière-

ment qui me paraissent avoir eu sur les beaux arts une fâcheuse influence ; l'un de ces principes, qui a agi sur le XVI^e^ siècle et sur les suivants, est ce reproche d'idolâtrie qu'elle a adressé à l'église romaine, à l'église catholique, au sujet du culte des saints, de la vénération des reliques, des images, et le retranchement qu'elle a prétendu opérer dans tout ce qui tend à rehausser par les moyens extérieurs la pompe du culte, ou à exalter la dévotion des fidèles ; l'autre principe de la réforme, qui a agi dans un autre sens que le premier sur les beaux-arts, est celui du libre examen, ce principe fécond en ruines, et qui, dans l'ordre moral, a conduit petit à petit le protestantisme à la négation la plus absolue de toute croyance.

Vous le savez, Messieurs, le protestantisme, en se formulant, déclara que le culte des saints, que celui des reliques, des images, était essentiellement idolâtrique et superstitieux ; il déclara, dans un sens repoussé par la religion catholique, que Dieu devant être adoré en esprit et en vérité, toutes les représentations des trois personnes divines, de la sainte Vierge et des saints, conduisaient à l'idolâtrie, et en étaient une des formes. Ainsi, non seulement il n'était plus loisible de se livrer à la confection de tous les objets d'art exécutés jusque là, en vertu de motifs que la nouvelle secte condamnait ; mais, de plus, il était d'un zèle louable et méritoire de détruire ceux qui existaient déjà, partout où on pouvait les rencontrer. Or, dans quel état le protestantisme trouvait-il la question dans son application immédiate ? Depuis quinze siècles les générations catholiques, en se succédant, avaient payé, par la création d'un nombre incalculable d'objets d'arts, leur tribut à leurs croyances et à leurs affections religieuses. Les catacombes avaient vu, pendant trois siècles et plus, les disciples persécutés du Christ confier aux entrailles de la terre les symboles de leur foi, les espérances de leur avenir, les titres glorieux de leurs frères baptisés dans le sang. Sous cette inspiration s'étaient succédé ces peintures, ces inscriptions, ces richesses, que les âges modernes ont admirées dans les cryptes sacrées. Plus tard, à la conversion de Constantin, l'Eglise secoua ses entraves : ses enfants purent, sans crainte du bourreau, confesser leurs croyances à la face du monde, et traduire la ferveur de leurs sentiments, sous toutes les formes extérieures possibles. Aussi avons-nous vu, pendant une longue suite de siècles, des églises s'élever, des peintures, des sculptures se créer, pour la glorification des croyances catholiques. Nous admirons encore les chefs-d'œuvre du moyen-âge, ces basiliques à l'architecture grandiose, ces statues innombrables, ces vitraux, ces tombes, ces enluminures de manuscrits charmants encore de fraîcheur et de naïveté ; et de nos jours, malgré la diminution successive de la foi, les sujets sacrés continuent à alimenter nos expositions, à défrayer le talent de nos artistes, à stimuler le zèle de nos ouvriers dans la fabrication de

tous les objets nécessaires à la célébration du culte et à la pompe de ses cérémonies.

D'après cet exposé, Messieurs, nous voyons que, depuis l'origine du Christianisme jusqu'à nos jours, à part quelques temps d'arrêt dus à des agitations politiques et sociales momentanées, les beaux-arts ont reçu du souffle catholique une impulsion féconde et généreuse. Mais quand, au XVIe siècle, la réforme se fit jour, quand son prosélytisme eut conquis de nombreux ennemis à la souveraine qu'elle rêvait de détrôner, la réforme, dis-je, en vertu de ce principe d'idolâtrie qu'elle se prétendit appelée à détruire, proscrivit tous les objets d'art sacrés, non seulement pour l'avenir, mais pour le passé; non seulement elle défendit de créer à nouveau, mais elle ordonna d'annihiler systématiquement, dans l'ordre des idées qu'elle répudiait, tout ce que les âges précédents avaient vu naître; et quand elle ne l'eût pas fait en théorie, qui ne sait avec quelle rage, pendant les guerres de religion, les protestants ont brûlé nos églises, brisé nos croix, jeté au vent les reliques de nos saints, détruit nos châsses, nos tableaux, et tout ce qui faisait la vénération des catholiques? Nous pouvons donc regarder la question comme jugée, et tirer de tout ce que nous venons de dire cette conséquence, qu'au XVIe siècle la réforme a immensément détruit d'objets d'art, et que la froideur et le rigorisme de son culte, en défendant de créer pour l'avenir, ont tari, dans tous les pays où elle a pris racine, une source immense d'inspiration pour le génie de l'homme dans l'ordre d'application dont nous nous occupons.

Je pourrais m'arrêter ici, Messieurs, et me renfermant dans les limites rigoureuses de la question du programme, qui ne parle que du XVIe siècle, regarder cette question comme surabondamment résolue. Permettez-moi, néanmoins, de poursuivre encore un moment, et de vous faire envisager l'influence matérielle qu'a eue, dans les siècles successifs, la réforme, en vertu du second principe dont je vous parlais au commencement de ce travail, celui du libre examen.

La religion catholique, a dit M. Guizot, et on l'a déjà répété après lui, est une grande école de respect. Ceci est vrai; mais ce n'est point tout. La religion catholique ayant des symboles définis, et dont l'appréciation n'est point laissée à l'interprétation de chacun, elle doit, en conséquence de la foi absolue imposée à ses membres, exiger que, dans les applications matérielles que ceux-ci peuvent faire des objets de leur croyance et de leur culte, ils ne s'écartent point des règles et des convenances avec lesquelles ces objets vénérables doivent être traités. Ainsi, tout en favorisant l'essor donné aux beaux-arts sous toutes les formes, tout en encourageant ses enfants à dévouer leurs compas, leurs pinceaux, leurs burins à la glorification de leur culte, l'Eglise a toujours veillé à ce que l'art n'oubliât point la pureté de sa source, et ne s'inscrivit, ni pour le fond, ni pour la forme, contre les dogmes et les

préceptes qu'elle proclame. Plus on remonte vers les siècles de foi et de ferveur religieuse, plus on retrouve ces conditions remplies; plus l'art est croyant, plus il est chaste et contenu. Mais si l'on redescend au-delà des temps où la réforme a proclamé l'émancipation de la raison humaine et la théorie du libre examen, on voit bientôt l'affranchissement des croyances dogmatiques passer à la liberté absolue de tout ce qui, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre intellectuel, peut rentrer dans le domaine des facultés humaines. De même que le protestantisme, dans ses conséquences rigoureuses, conduisait par une pente insensible à la négation absolue par rapport au dogme, de même il a habitué l'homme à secouer le frein dans tous les genres, et à ne se plus laisser diriger que par ses inclinations et ses impulsions personnelles. Bientôt on en est venu à n'être plus catholique ou protestant que de naissance; on a contesté les dogmes, de quelque côté qu'ils vinssent; on a nié l'utilité des préceptes, la convenance de leur morale, la nécessité de leur frein, et les beaux-arts, qui ne sont que la traduction des pensées de l'homme sur tous ces grands sujets, n'ont plus connu de règle; les caprices d'une imagination abandonnée se sont fait jour sans scrupule; tout juge, tout modérateur catholique ou autre a été récusé comme incompétent; et ces funestes théories ont enfanté dans tous les genres, dans les arts comme dans la littérature, une licence qui n'a que trop débordé de nos jours, et dont nous avons tant de peine à conjurer les funestes conséquences.

Ainsi, Messsieurs. et pour me résumer, barrière imposée à l'esprit humain dans la création des objets d'art, destruction d'un grand nombre d'œuvres de ce genre produites depuis les temps les plus reculés, abandonnement et affranchissement absolus de l'imagination dans les applications matérielles de la pensée, tels sont les effets déplorables de l'apparition de la réforme de Luther au XVI^e^ siècle.

M. de la Sicotière prend la parole pour répondre à M. de Mellet.

Il avoue bien la stérilité du principe protestant; il est loin de contester les ravages des guerres de religion; mais il croit que c'est exagérer l'influence de la réforme de Luther que de lui attribuer la décadence de l'art catholique, et voici ses raisons :

Déjà, long-temps avant Luther, les églises présentaient autant de sujets profanes que de sujets chrétiens, autant de tableaux déshonnêtes que de tableaux chastes; elles avaient offert asile aux dieux et aux déesses de l'antiquité. En un mot, on rencontrait parfois dans le temple chrétien

tout, excepté Dieu. Il ne faudrait donc pas attribuer à la réforme une décadence déjà nettement formulée avant son apparition.

M. Dupray fait remarquer que le mélange des traditions antiques et des traditions chrétiennes n'existait pas seulement alors dans les beaux-arts, mais encore dans la littérature. Il rappelle à cet égard que la cour de Rome presque entière parlait latin.

M. Taslé, ramenant la question dans les termes où elle a été posée, pense que la réforme de Luther a été un malheur immense pour l'art. Sous l'influence des idées catholiques, dit-il, un art catholique s'est fondé, qui en a été la vive expression; il couvre encore notre sol de ses monuments. Si la réforme est aussi féconde que le catholicisme, sans doute elle aura les siens appropriés à ses nouvelles croyances. Eh bien ! il n'y a pas d'art protestant, pas de monuments protestants. La réforme n'a rien édifié, elle n'a fait que des ruines.

M. de Léon ne pense pas que la réforme de Luther ait été le signal de la décadence de l'art catholique, mais il l'attribue tout entière au mouvement païen de la Renaissance.

M. Aussant, résumant la discussion, rappelle quel était l'état des beaux-arts quelques années avant Luther. Il constate déjà des symptômes non équivoques de décomposition. Aussi n'est-ce pas à la réforme qu'il faut attribuer la transformation, mais à la découverte des statues antiques, à l'étude des belles-lettres antiques et à la chute de Constantinople, qui introduisit en Italie, avec les Grecs fugitifs, la civilisation antique qu'ils avaient conservée. Il pense, du reste, que si la réforme a tué l'art catholique partout où elle a pris racine et contrarié son mouvement ailleurs, elle a peut-être donné naissance à la peinture secondaire anglaise, flamande et hollandaise.

L'ordre du jour appelle la cinquième question : « La dé-

» centralisation scientifique, littéraire et artistique est-elle » possible sans la décentralisation administrative? Com- » ment? Dans quelle proportion? »

M. Dupray prend la parole. Après avoir tracé l'état des beaux-arts au XIII^e^ siècle, au XIV^e^, pendant la Renaissance, il cherche la cause de la stérilité de notre époque. Chaque siècle a ses monuments, qui ne sont que la matérialisation de sa pensée : le XIX^e^ n'en peut présenter aucun. Si l'on remarque que les pays les plus féconds en productions artistiques sont aussi les pays les plus décentralisés, n'est-on pas tenté de croire que la France du XIX^e^ siècle n'a pas la fécondité de l'Italie du XV^e^, parce que toute activité intellectuelle est absorbée au centre, au grand détriment des extrémités? C'est surtout dans l'architecture de notre époque qu'est écrite la condamnation de la centralisation. A la place des monuments si variés de forme et de détails que le moyen-âge offrait à la vue, n'est-il pas affligeant de voir substituer tous les jours les édifices carrés du Midi, tous semblables, et tels enfin qu'il suffira bientôt d'avoir vu une ville ainsi embellie pour les connaître toutes? Si les communes n'étaient pas dans l'obligation de se plier aux exigences d'une administration qui leur impose des plans en désaccord complet avec la place que les monuments doivent occuper, sans harmonie avec ce qui les entoure, qui peut douter que l'architecture ne fût plus en honneur et ne laissât dans ses œuvres l'empreinte du vigoureux génie de la province qu'ils doivent orner? Aussi la décentralisation des beaux-arts est-elle une nécessité de notre époque.

M. Vert répond à la question posée en lisant un mémoire qui est très-favorablement accueilli.

DÉCENTRALISATION INTELLECTUELLE.

Quand on considère l'état des sciences, des arts et de la littérature en province, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a dans la

constitution de la société française un vice organique qui énerve d'une manière déplorable la virtualité nationale. Ce vice, c'est la centralisation, qui, en attirant dans le tourbillon de Paris tout ce qui, sur les divers points de la France, pense, étudie ou compose, éteint presque partout ailleurs la vie intellectuelle, esthétique et sociale.

Ce n'est point ici le lieu de faire la critique du système centralisateur au point de vue de l'administration et de la liberté publique : qu'il nous suffise de constater que l'attitude nouvelle de la France vis-à-vis de Paris semble annoncer, dans un avenir prochain, une de ces révolutions pacifiques et heureuses qui s'accomplissent sans commotions et sans ruines pour le salut du pays et le développement d'une vraie civilisation.

De toutes parts, en province, se manifeste un vaste mouvement pour l'affranchissement de la commune et du département. Au nord, au midi, à l'ouest il éclate; il se formule partout. Il semble que toute cette France se soit donné comme un signal électrique pour protester à la fois contre le despotisme parisien. Cette réclamation simultanée, universelle, sur tous les points d'un immense territoire, à Lyon comme à Lille, à Bordeaux comme à Amiens, à Marseille comme à Rennes, est un symptôme grave et d'une évidence merveilleuse; elle atteste un besoin d'émancipation et un sentiment de force, de dignité et d'indépendance qui commence à remuer les populations françaises.

Tous les amis des sciences et des arts, ceux-là même qui vivent en dehors des agitations politiques, doivent applaudir à ce travail intime qui se fait au sein de la France; ils doivent s'associer à ce mouvement provincial, parce que seconder l'œuvre de l'affranchissement de la commune et du département, en matière administrative, c'est hâter l'heure où la province pourra recouvrer la faculté de penser elle-même, et sortira de cet humiliant abaissement où l'a placée la supériorité intellectuelle de Paris.

Depuis deux siècles, c'est un principe établi que de Paris seul peut émaner l'esprit et le savoir, le bon goût et la grâce du langage. En dehors de Paris, personne n'a le droit de penser, d'écrire, de composer, de remuer même un problème d'algèbre, une difficulté de philologie, d'éclaircir un point d'histoire, de découvrir une inscription effacée, d'expliquer une langue en ruines, de produire enfin sur la toile ou sur la pierre une œuvre digne de quelque mention honorable. Paris accable tout de ses impitoyables dédains.

Chez les autres nations, il s'en faut qu'une telle servitude pèse sur la pensée locale. En Allemagne, outre les siéges des universités, on compte plus de dix villes, Leipsick, Berlin, Stuttgard, Francfort, Munich, Halle, Breslau, Vienne, qui, par une noble émulation, concourent à multiplier les richesses de la littérature nationale. Au-delà de la Manche, Edimbourg n'est-il pas aussi lettré que Londres? N'est-ce pas

aux montagnes de l'Ecosse que Walter-Scott doit les plus belles fleurs de sa couronne poétique? Un simple laboureur écossais, Burns, n'a-t-il pas composé des poésies délicieuses qui portent le cachet de sa province? « Le génie poétique de mon pays, dit-il, m'a trouvé où le prophète Elie trouva Elisée, à la charrue, et il a jeté sur moi son manteau inspirateur; chante, m'a-t-il dit, dans le dialecte de ta terre natale, ses amours, ses plaisirs et ses scènes champêtres. » Docile à cet ordre de la muse, Burns a consacré ses chants à l'Ecosse, et ses poésies sont comme un fruit agreste et vigoureux de ses montagnes.

En France, pourquoi les provinces abdiqueraient-elles la faculté de penser, de créer dans les arts et les lettres? Sont-elles privées de matières premières? Ne sont-elles pas riches en nobles souvenirs, en faits glorieux? N'ont-elles pas vécu autrefois d'une vie indépendante et forte? N'ont-elles plus de vieux monuments debout? Leurs magnifiques archives ont-elles péri?

Cette fière Normandie, ces redoutables enfants du Nord, ces superbes rois de la mer, qui, des forêts de la Germanie, étaient venus fondre sur les bords effrayés de la Seine, de la Loire, du Rhin, du Danube, jusque sur les rivages de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Grèce, et même jusque sur les côtes d'Afrique; qui, par leurs exploits, parvinrent à fonder plusieurs états en Europe, et qui, grâce à leur bravoure et à celle de Rollon, leur chef, réussirent à se fixer et à se fortifier dans l'ancien royaume de Neustrie, est-ce que cette vieille et poétique province voudrait demeurer maintenant la froide et stérile héritière d'une si longue et si illustre mémoire? L'ombre de Robert n'en frémirait-elle pas d'indignation?

Et cette héroïque Bretagne, dont l'histoire est remplie de luttes gigantesques, qui, durant onze cents ans, combattit pour ses droits, et dont *nul vainqueur n'enchaîna la douce et blanche hermine*; où chaque ruisseau murmure un nom illustre, chaque colline porte une empreinte ineffaçable, où chaque bois a ombragé des bataillons de héros, où chaque vallée a caché dans ses vertes profondeurs des mystères de fidélité, est-ce que cette belle province, cette terre encore si vierge, voudrait se consoler pour jamais de sa souveraineté perdue? Si le rêve antique d'une indépendance territoriale est dès long-temps passé pour elle, n'a-t-elle pas droit de reconquérir sa part de souveraineté intellectuelle, souveraineté nouvelle qui gouvernera à son tour le monde et l'avenir?

Sont-ce les talents qui manqueraient en province pour y réveiller la vie intellectuelle et y faire fleurir les lettres et les arts? Mais c'est au contraire de la province que Paris attire toutes les intelligences dont il fait des savants, des artistes, des littérateurs; parmi les noms illustres, cherchez les parisiens; en trouvez-vous? Les uns sont éclos sous les rayons du soleil du Midi, les autres dans les brumes de la Flandre, ceux-ci au milieu des vergers ou des falaises de la Normandie, ceux-là au milieu des landes et à l'ombre des menhirs de la Bretagne.

Tous ces écrivains, ces peintres, ces sculpteurs, ces savants, c'est sous le ciel natal qu'ils ont senti la première étincelle du génie. S'ils sont partis, s'ils ont privé la province de l'illustration de leurs œuvres, c'est qu'ils n'ont rencontré autour d'eux ni aide, ni encouragement, ni aliment à leur activité, ni certitude pour leur avenir.

Ceux-ci sont devenus célèbres ; mais combien d'autres jeunes gens, qui sont partis à leur exemple, ont couru après cette même gloire dont l'espérance les enivrait ? Combien, une fois arrivés à Paris, dans ce dédale, dans cette foule, dans ce bruit, n'ont pu trouver, à la place du bonheur et de la renommée, que les inexprimables angoisses d'une vie solitaire et malheureuse ? On raconte que jadis, dans la Grèce, une loi fatale enlevait tous les ans la fleur de la jeunesse athénienne, qui, transportée dans le labyrinthe de la Crète, allait y expirer sous la dent de l'impitoyable Minotaure : la centralisation a fait en France des ravages plus terribles.

Serait-il possible d'arrêter cette effrayante attraction parisienne ? Serait-il possible, sans la décentralisation administrative, de retenir et de fixer en province la circulation de la vie intellectuelle ?

Quant à nous, nous croyons qu'il ne sera permis à l'esprit provincial de prendre un essor complet que le jour où les administrations locales, maîtresses de leurs mouvements, et rentrant dans une plus libre disposition de leurs ressources, pourront assurer aux savants et aux artistes un protectorat officiel et vraiment efficace. Jusque là, nous ne pourrions promettre aucune viabilité aux diverses tentatives d'émancipation.

Le premier vœu de qui souhaite la décentralisation intellectuelle doit donc être pour la décentralisation administrative, pour l'affermissement et l'élargissement du pouvoir des Conseils généraux. Ceux-ci, une fois pourvus d'attributions plus élevées et plus efficaces, ne manqueraient pas, nous en sommes convaincus, de comprendre la nouvelle et noble mission qu'ils auraient à remplir.

La division départementale, pour offrir un centre aux sciences, aux lettres et aux arts, aurait sans doute des limites trop bornées ; mais il y a dans les différentes provinces, ou, si on aime mieux, dans les différentes zônes de la France, certains centres que le hasard, les nobles loisirs des habitants, l'originalité des mœurs, l'indifférence pour les spéculations commerciales et industrielles, ont désignés déjà comme des foyers naturels pour les sciences, les lettres et les arts. Eh bien, c'est dans ces foyers qu'il s'agirait de convier toutes les branches de l'intelligence à venir, sous le protectorat des administrations locales, de se grouper pour s'aider et se féconder.

Le Conseil général dans le département duquel se trouverait la cité privilégiée, c'est-à-dire le centre littéraire, scientifique et artistique, devrait se charger du patronage matériel et intellectuel. Les charges qui

incomberaient à ses administrés seraient compensées par l'éclat et la richesse que la ville et le département en retireraient; les autres Conseils généraux de la même province ou de la même zône ne manqueraient pas de venir en aide, afin de faire profiter les savants et les artistes de leur département de la protection et des avantages de l'institution.

Mais c'est ici qu'on sent vivement la nécessité de restituer aux administrations locales cette partie considérable de leurs ressources, qui va s'engouffrer dans le trésor de la centralisation pour embellir Paris, pour faire fleurir son commerce, encourager ses savants, ses artistes, ses littérateurs, soulager ses pauvres, et même entretenir ses émeutiers. Le budget de la France atteint presque 2 milliards, c'est-à-dire une moyenne d'environ 23 millions par département; calculez ce qu'il reçoit en retour. Combien ne reçoivent que le quart de ce qu'ils donnent!

Une fois qu'on aura rendu aux départements les moyens d'entretenir des centres intellectuels, il faudra organiser une institution assez puissante pour développer en dehors de Paris le progrès des lettres et des arts. Or, ce qui nous paraît le plus propre pour atteindre ce but, c'est la reconstitution des anciennes académies provinciales.

Châteaubriand, dans son *Génie du Christianisme*, a jugé sévèrement ces Académies; Voltaire a dit, au contraire, qu'elles avaient rendu des services signalés: l'un et l'autre ont dit la vérité, car elles ont produit le bien, elles ont produit le mal. Presque toutes nées au XVIIIe siècle, elles en ont reflété l'esprit. Mais il n'est pas moins certain que les Académies de Lyon, d'Amiens, de Dijon, de Toulouse, de Nancy, et les autres, qui comptaient dans leurs rangs Soufflot, Chaptal, l'abbé Roxier, Dupuis, Le Carpentier, Descamps, Pigal, Greuze, contribuèrent puissamment à l'activité intellectuelle de cette époque, et c'est sous leur influence, fortifiée par celle du Parlement et des Assemblées d'États, que les provinces purent conserver quelque chose de leurs mœurs, de leurs idées, de leurs vertus et de leur indépendance.

Un modèle qu'on pourrait proposer aux Académies qui voudraient aujourd'hui s'organiser dans nos provinces, c'est celui de l'Académie de Toulouse. Cette illustre Compagnie avait su intéresser toute la province à sa gloire et à ses progrès. Tout ce qui avait de la grandeur ou de la célébrité dans la magistrature et dans l'armée avait voulu en devenir les Mécènes; de leur côté, les artistes répondirent à ce haut patronage par la plus noble émulation. — Mais, puisqu'il s'agit d'offrir un modèle, laissons parler l'historien de l'Académie de Toulouse; il va nous raconter lui-même comment cette précieuse institution était organisée. Nous empruntons les extraits que nous allons donner à un petit livre plein de curieux détails, imprimé à Paris en 1777, et qui a pour

titre : *Almanach raisonné des architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et ciseleurs, dédié aux amateurs des arts.*

« L'origine de l'Académie de Toulouse, dit l'auteur, ressemble assez à celle de tous les corps littéraires. Ce fut un petit nombre d'amateurs et d'artistes de cette ville qui, animés de l'amour du bien public, y inspira l'amour des arts et échauffa le génie de ses habitants.....

» Cette Académie est la première qui ait été établie en France, à l'instar de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris, mais avec des constitutions différentes, et un régime analogue aux circonstances particulières et à l'objet qu'on se proposait dans cet établissement.....

» Cette Académie est devenue un collége public où, durant l'année académique, on professe les arts comme dans les autres colléges on professe les humanités. On y enseigne publiquement et gratuitement les différentes parties du dessin, la peinture, la sculpture, l'architecture, la géométrie pratique, la perspective et l'anatomie. On y reçoit indistinctement des élèves de tout état et de toute condition. Les classes sont nombreuses, et fréquentées par environ deux cents élèves.

» On donne tous les ans douze prix d'encouragement et quelquefois davantage ; ils sont de différentes valeurs. .....

» L'Académie est dans l'usage de former chaque année un salon de peinture dans lequel elle expose au public, non seulement les productions nouvelles de ses membres, mais encore les meilleurs morceaux de toutes les écoles. Les amateurs de Toulouse, qui ont d'excellents cabinets, se font un plaisir de prêter ces chefs-d'œuvre. On a l'attention de les ménager sagement, et de les combiner avec les ouvrages produits par l'Académie. Par cette disposition, il en est peu qui, depuis vingt-cinq ans, aient paru deux fois au salon, parce que, dans l'intervalle, les amateurs renouvellent leurs richesses. On conçoit combien la réunion d'un certain nombre de bons tableaux mêlés avec d'autres moins précieux, les ouvrages des artistes de l'Académie, ceux des amateurs, les essais des élèves, combien tout cet ensemble exposé dans un salon public intéresse et présente, à travers une foule d'avantages, l'aiguillon puissant de l'émulation.

» Félicitons un pays où les liaisons et l'égalité qui naissent du sincère amour des arts, où les connaissances des artistes et des amateurs se réunissent comme dans un foyer d'où se répand la lumière la plus vive.

» L'Académie royale des beaux-arts de Toulouse est composée d'amateurs et d'artistes formant quatre classes différentes.

» La première est composée des magistrats municipaux qui représentent le corps de la ville, fondateur de l'Académie, et qui, à ce titre, lui a donné et entretient un bel hôtel où sont différentes classes, plusieurs cabinets pour les concours, des salles pour les assemblées et commissions. La ville paie, en outre, 3,000 livres qui, avec ce que la province donne, forment le revenu fixe de cette compagnie.

» La seconde classe est composée de douze associés honoraires, gens de considération qui, par leur crédit et leurs places, peuvent favoriser utilement les arts.

» La troisième classe est formée de vingt associés ordinaires, amateurs, parmi lesquels on choisit le modérateur, le secrétaire perpétuel et le trésorier : c'est à eux à faire tous les discours et les analyses dans les séances publiques et particulières de l'Académie.

» La quatrième classe est composée d'associés artistes honoraires étrangers et de vingt-cinq artistes habitant la ville de Toulouse, qui élisent parmi eux le directeur des écoles.

» L'Académie choisit parmi ces vingt-cinq artistes les seize professeurs dont chacun enseigne chaque jour la partie qui lui est affectée.

» Depuis l'établissement de cette Académie, le bon goût a fait de grands progrès dans cette vaste province, et elle a le bonheur de jouir des fruits de ses soins et des dépenses qu'elle a faites pour cet objet. »

Telle était l'organisation de l'Académie de Toulouse ; nous l'avons exposée avec quelques détails, parce que, si nous ne sommes pas de ceux qui voudraient faire intervenir le passé comme régulateur suprême ou comme type absolu dans le mouvement réorganisateur de la société, nous croyons pourtant que le plus souvent l'histoire de l'avenir est écrite dans les traditions est dans les institutions des siècles écoulés.

La plupart des autres Académies de province n'étaient ni moins vigoureuses, ni moins fécondes que celle de Toulouse ; plusieurs embrassaient les belles-lettres, les sciences et les arts.

La révolution de 1789 a porté un coup fatal à toutes ces créations du dernier siècle; quelques-unes survivent encore, mais elles vont mourir, si la décentralisation ne rappelle aux extrémités du corps social cette exubérance de sève qui étouffe la Capitale.

C'est à ceux qui aiment sincèrement leur pays et qui désirent l'élever à la splendeur dont il est digne, c'est à eux de prêter leur concours à toutes les tentatives de la province pour sa résurrection intellectuelle. Sans doute de tels desseins soulèvent des difficultés, mais sachons les accepter sans peur : la foi dans le succès les résoudra.

C'est avec fierté que je ferai remarquer que l'initiative des idées que je viens de développer ne m'appartient pas ; je les ai puisées dans l'histoire de l'autre siècle, et je ne suis que le faible écho d'une thèse éloquemment soutenue dans la *Revue provinciale*, dans les derniers jours de son existence.

Pour résumer ce travail, je crois donc que la fondation d'une Académie dans chaque province, sur le modèle et avec les sections du Congrès qui nous réunit en ce moment, imprimerait aux arts, aux lettres et aux sciences un heureux mouvement de régénération.

Il y a déjà autour de nous tous les germes de l'institution que nous appelons de nos vœux. Cette association bretonne, qui compte dans

son sein tant d'hommes laborieux et éclairés, toutes ces sociétés savantes dont les travaux restent cachés dans l'ombre, toutes ces chaires du haut enseignement dont certains centres de population sont déjà enrichis, ne voilà-t-il pas les premiers éléments pour constituer une Académie?

Puis dans la magistrature, dans la bibliographie, dans le barreau, dans les lettres, dans tous les rangs de la société, dans les emplois publics, que d'hommes peu connus, doués d'un goût exquis; que d'écrivains remarquables et modestes, que de femmes même pour qui les délicatesses littéraires et les aspérités de la science n'ont point de secret: puis cette jeunesse active, intélligente, qui sort de nos écoles, qui cache plus d'une capacité ignorée, n'attendant pour éclore que l'encouragement, l'émulation et le grand jour. Ne serait-ce pas lui rendre un service éminent que de lui offrir un centre, une lice, où les jeunes talents pourraient ébaucher leurs renommées, sans l'acheter au prix de ce qui vaut mieux que la gloire, la candeur de l'âme et la douceur de la vie domestique?

Les Académies devraient s'ouvrir à toutes les études, à toutes les compositions, aux travaux d'histoire, de philosophie, de jurisprudence, de médecine, de physique, de poésie, comme aux créations de la peinture, de la sculpture et de l'industrie. Ce serait un asile, un sanctuaire pour toutes les manifestations de la pensée provinciale, si chaste, si morale, si élevée et si riche.

Voilà comment nous entendons la décentralisation intellectuelle. Peut-être nous resterait-il à formuler d'une manière plus nette et plus positive les conditions nécessaires pour assurer l'existence et la prospérité des Académies dont nous proposons la restauration; mais en exposant plus haut les statuts de l'Académie de Toulouse, qui nous semble résumer assez exactement les constitutions des autres Compagnies du siècle dernier, c'est un modèle, avons-nous dit, que nous voulions proposer; modèle qui devrait nécessairement subir toutes les variétés de formes exigées par le temps et les tempéraments particuliers des diverses localités. Tous les germes des nouvelles institutions existent déjà dans certaines provinces: on y trouve des écoles publiques de beaux-arts, des chaires de haut enseignement, des compagnies savantes. Il ne s'agirait plus que de donner à ces fondations une organisation plus large et plus puissante, en intéressant la province entière à leur gloire et à leur influence, en assurant à leurs travaux une publicité éclatante, et en attachant les savants, les artistes et les écrivains par un protectorat digne, solennel, efficace.

Avons-nous tort d'espérer la réalisation d'un projet que nous croyons utile à notre pays? Est-ce un rêve brillant, comme je l'ai entendu murmurer à mes oreilles? Non. Aujourd'hui la province est réveillée; elle a fait triompher sa politique; elle se souviendra qu'elle a aussi dans ses mains l'avenir de la science, des lettres et des arts.

Faut-il mesurer maintenant dans quelle proportion doit s'opérer cette décentralisation? Hélas! il n'en est pas besoin. Le danger du moment n'est pas dans des excès. La puissance centralisatrice est encore trop vigoureuse et compte des amis trop nombreux.

D'ailleurs, quand nous réclamons pour la liberté, pour le salut et pour la dignité des provinces, nous conservons toute notre admiration, tout notre attachement pour l'unité française, issue de notre vieille et grande monarchie. Ce n'est pas nous qui, aux torts d'une centralisation oppressive, voudrions substituer les torts non moins dangereux d'une réaction téméraire. Paris, il ne faut pas l'oublier, a plus de titres qu'aucune cité de la France à conserver la suprématie sur le pays. Quoi qu'on fasse, il exercera toujours une grande influence d'entraînement et de fascination. Ce sera toujours la ville des arts, la ville des sciences, le centre qui aura le privilége d'attirer les regards de l'Europe intelligente. Des siècles lui ont légué cet héritage de gloire. Quelle province oserait le lui disputer?

La section, comprenant tout l'intérêt que présente la cinquième question, manifeste le désir qu'elle soit portée à l'une des séances générales du Congrès. M. le Président fera part de ce désir à la commission permanente.

La séance est levée à trois heures.

Séance du 4 Septembre 1849.

Présidence de M. AUSSANT. — M. DUPRAY, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Aussant, pour rectifier une citation faite par lui dans la séance précédente, lit un fragment de lettre de l'Arétin, qu'il avait attribué à Machiavel.

Un membre propose d'ajouter au programme de la section la question suivante : « Le projet sur les expositions

» régionales, soumis à l'Institut des provinces par M. de » Caumont, doit-il être accepté sans modification ? La » France, pour cet objet, sera-t-elle seulement divisée en » cinq grandes régions ? Le système de rotation proposé » pour chaque région est-il satisfaisant, bien combiné ? »

La proposition est renvoyée à l'examen de la commission permanente.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Suc, statuaire à Nantes, lit un mémoire sur l'art des proportions, qui élevait si haut les sculpteurs et les peintres de l'antiquité, qui les conduisait à produire des chefs-d'œuvre.

MESSIEURS,

C'est en présence d'hommes savants et éclairés comme ceux devant lesquels j'ai l'honneur de me trouver aujourd'hui que j'ose faire entendre l'humble voix d'un statuaire breton, et soumettre à cette illustre Assemblée des pensées qui ont l'art pour objet. Ceux qu'un instinct irrésistible pousse vers les arts y sont entraînés, soit par l'attrait qui séduit le cœur et le passionne à la vue des merveilles de cette nature si riche, si poétique, si variée, qui tantôt nous réjouit l'âme par la parure et la beauté, et qui tantôt semble prendre part à nos peines par sa mélancolie et sa tristesse, soit par l'exaltation qu'ils éprouvent devant les chefs-d'œuvre faits par la main des hommes : aussi le nouvel adepte, le cœur tout plein de ces beautés qu'il sent, se met au travail avec ardeur, pétrit la terre ou manie le pinceau. Mais, après des labeurs non interrompus, des veilles fatigantes, bien qu'il ait dépensé en amour pour son œuvre toutes les facultés de son âme, il lui arrive parfois d'être cruellement déçu ; cette œuvre, qu'il croyait devoir être si belle, et qui promettait d'illustrer son nom, cette œuvre, hélas ! est médiocre, peut-être même mauvaise ; et pourquoi....? Il n'y manque ni la pensée, ni le sentiment, ni la couleur. Que lui faut-il donc encore ?... Ce qui lui manque, Messieurs, ce sont les règles même de l'art ; ce sont ces proportions si admirablement saisies par les Grecs, si merveilleusement observées dans leurs œuvres immortelles ; et c'est à ce sujet que je vais prendre la liberté de vous adresser quelques réflexions que l'expérience m'a suggérées.

Si l'art n'avait pour but que de représenter d'une manière plus ou moins exacte les objets qui, dans la nature, frappent nos regards, soit par leur côté poétique ou pittoresque, soit par le galbe de leurs formes, Dieu, ayant doué certains hommes du feu sacré qui doit animer l'artiste, aurait seul tout fait ; et les hommes doués d'une imagination vive

et ardente, les hommes enthousiastes et chaleureux, seraient les plus grands écrivains, les plus grands poètes, les plus grands artistes. Aussi, pendant les premières années passées dans les ateliers, l'élève qui met le plus de feu et d'ardeur à faire une esquisse, un croquis, attire sur lui l'attention, et semble promettre d'être un jour un grand peintre, un statuaire de renom. Mais plus tard l'élève quitte les bancs, il devient homme, il produit, il expose. S'il compare alors ses œuvres à celles des anciens, il cherche vainement dans son travail cette science profonde qui existe dans les beaux marbres antiques, science qui n'empêche pas moins la vie de s'y faire bien sentir, sans que l'imagination et la pensée y aient perdu quelque chose. Seulement il y a plus que de l'imagination, plus que de l'enthousiasme, dans la création de ces chefs-d'œuvre : la science est venue en aide à ces artistes si féconds, et cela, je le répète, sans refroidir la vie qui anime leurs beaux marbres.

On sent la vérité de ce que j'avance en présence de la Vénus de Milo, si noblement belle, et qui nous laisse muets d'étonnement devant ses formes si vraies, si voisines de la nature, devant ces sculptures qui ornaient autrefois le temple de Minerve à Athènes, œuvres sorties de la main du divin Phidias. Ce sont là, en effet, des chefs-d'œuvre sur lesquels la critique la plus sévère n'a pas de prise, et que l'admiration de tous a proclamés immortels; et cela parce que la science exacte des proportions mathématiques a guidé la main habile de l'ouvrier, et a servi d'auxiliaire au sentiment et à la pensée qu'il imprimait à son marbre : aussi les Grecs ont-ils atteint à un degré de perfection qu'il n'est pas donné à l'homme de dépasser dans cet art sublime de la forme.

Si, de ces statues irréprochables, nous passons aux sculptures et aux peintures de nos temps, nous aurons souvent l'œil blessé par le manque de proportions. Dans les ateliers où les jeunes artistes reçoivent les principes de l'art, et où ils travaillent d'après la bosse et le modèle vivant, le maître vient de temps à autre regarder leur dessin, et, s'il y a matière à correction, il leur dira : « Ce bras est court, cette jambe trop longue, cette épaule pas assez élevée. » Mais sur quel principe se fonde-t-il pour s'exprimer ainsi? Pourquoi cette épaule, cette jambe, ce bras ne sont-ils pas corrects? Voilà ce que la plupart des maîtres ne disent pas, ce qu'ils ignorent peut-être. L'œil seul les guide; mais l'œil est un mauvais juge; le compas lui-même induirait en erreur. Il est des cas où la règle de l'art oblige l'artiste, quand bien même il voudrait obtenir une ressemblance parfaite, à ne pas toujours copier servilement son modèle. L'œil n'est donc pas le principal guide de l'artiste.

Si, plus tard, le jeune homme éprouve le besoin d'étudier sérieusement son art, que trouve-t-il dans les livres? Quelques règles de cette sorte : Le corps a huit longueurs de tête, et la tête quatre longueurs de nez. Sur ces indications, le sculpteur se met à l'œuvre, travaillant d'après ces principes, qu'il croit immuables; mais, si sa statue incline,

de combien perd-elle en hauteur ? Si la tête se renverse en arrière, que doit-elle gagner afin de paraître aux yeux du spectateur, qui la regarde d'en bas, ce qu'elle est en réalité? Il y a dans ces diverses poses un effet d'optique qu'il faut obtenir. La tête si belle de la Niobé, qui paraît tant renversée, ne l'est presque pas. L'artiste a obtenu cet effet par un mouvement imperceptible du cou, qui penche plus sur un côté que sur l'autre, et par l'arrangement de sa coiffure, qui tombe sur l'épaule. Parmi nos statuaires modernes, quelques-uns ont suivi et suivent encore avec gloire et succès le chemin tracé par nos devanciers ; les expositions de Paris le prouvent, et je pourrais citer ici le nom de Cartat (ne parlons que des morts), qui, dans un grand nombre de statues, et particulièrement dans son soldat de Marathon, s'est montré le digne émule des statuaires antiques. Nous savons tous, et il nous est prouvé que les Grecs avaient sur l'art des proportions certaines règles dont ils ne s'écartaient jamais ; il est visible, aux yeux les moins éclairés, que le calme, la simplicité dans le mouvement était une des principales, comme plus conforme à la beauté ; aussi voyons-nous peu de statues antiques qui, comme le Gladiateur et le Laocoon, expriment l'action par un mouvement violent. Mais les autres, qui nous les dira, qui nous rendra le canon de Philoctète, dont les règles manuscrites ont été perdues pour les arts lors de l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie ?

Il est donc un vœu que je forme, Messieurs, en mon nom et en celui de tous les artistes, c'est que des savants se livrent à des recherches qui auraient pour but de nous donner les moyens mathématiques de conserver ces belles proportions. Il ne suffit pas de regarder, de mesurer les œuvres antiques pour découvrir ce secret ; non, c'est le moyen perdu, le moyen mécanique qu'il nous faudrait retrouver, ces règles si savantes qui existaient pour tous les mouvements du corps, pour toutes les attitudes, pour tous les gestes, car il y avait de ces mouvements, de ces attitudes, de ces gestes qui n'étaient point permis comme tranchant le calme et la simplicité qui doivent exister dans la statuaire.

Après avoir vainement cherché dans les livres à retrouver quelques-unes des proportions grecques, je me suis livré à l'étude des antiques, et, depuis plusieurs années, je me suis principalement occupé de faire des recherches, et, à force d'avoir puisé dans des ouvrages spéciaux tout ce qui était relatif à l'art ancien ; je suis parvenu, mais par des procédés qu'il me serait impossible de communiquer, puisqu'ils ne sont fondés ni sur les mathématiques, ni sur la géométrie, et qu'ils ne reposent que sur un instinct particulier à l'homme, je suis parvenu, dis-je, à trouver quelques proportions qui m'ont satisfait et que j'ai appliquées à l'exécution de mon Moïse et à ma statue de l'Innocence. Messieurs, vous êtes appelés à me juger ; mais, je le répète, il me serait impossible de donner des explications intelligibles sur ces proportions, et, si je m'en servais moi-même pour une nouvelle œuvre, je serais

obligé de chercher d'autres moyens pour arriver au même but, n'ayant rien de classé, rien de très-précis à ce sujet.

Mon plus grand désir serait donc de voir quelques-uns de ces hommes savants, comme ceux au milieu desquels j'ai l'honneur de me trouver aujourd'hui, pour qui l'étude est une jouissance, que les difficultés ne font qu'exciter à la recherche de ce qu'ils poursuivent, s'adonner à ce travail intéressant et nous rendre ces puissants moyens de créer de belles œuvres, avec le concours de l'imagination, de la pensée et du cœur.

La lecture de ce mémoire a été écoutée avec un très-vif intérêt.

M. le Président annonce la réception de quelques compositions musicales, soumises à l'appréciation de la section. M. de Castellan veut bien se charger de les étudier.

L'ordre du jour appelle la discussion de la sixième question, ainsi conçue : « Dans quelle mesure convient-il au » XIXe siècle de ressusciter, pour la sculpture, la peinture » l'architecture, les formes et les procédés usités au moyen- » âge ? »

M. Du Vautenet, inscrit sur la question, obtient la parole et lit le savant mémoire qui suit :

DE LA STABILITÉ

comme principe primordial de toute théorie architectonique appliquée à l'origine et à l'établissement du style ogival.

INTRODUCTION.

La reproduction ou la renaissance du style ogival au XIXe siècle ? Telle est la grande question sur laquelle on pourra discuter long-temps sans s'entendre, si les contempteurs du gothique et ses admirateurs par sentiment ne consentent pas à la poser autrement qu'elle ne l'a été

jusqu'ici ; en un mot, si, pour les contendants, la reproduction ne doit être qu'une imitation servile des arts du moyen-âge.

Le style ogival n'est-il qu'une création capricieuse de la civilisation du XIII^e^ siècle, destinée à l'oubli comme les causes fantastiques qui ont présidé à son origine ? Ou bien, fondé sur un principe de stabilité commune à toute architecture, doit-il, à ce titre, être considéré comme une forme applicable et transformable, suivant les besoins et les mœurs progressives des âges, aussi bien que toutes celles dites classiques ? Tel eût dû être, selon nous, le véritable problème proposé à résoudre ; problème dont la solution mathématique ne fait plus un doute pour nous, et nous laisse seulement dans l'étonnement qu'elle ait pu être aussi tardive après les travaux de la science, dont réellement il ne restait plus qu'à tirer la déduction applicable à l'espèce ; déduction à laquelle on n'arrive pas par l'étude archéologique des monuments du moyen-âge. Néanmoins, si l'archéologie n'a pu encore soulever un coin du voile qui nous cachait l'origine de l'architecture ogivale et des principes théoriques qui lui sont applicables, elle a du moins contribué à en généraliser le goût, à faire apprécier les sympathies du sentiment chrétien pour cette forme et en stimuler la reproduction. Bientôt les efforts de l'archéologie, et cette reproduction préconisée par elle, donnèrent lieu à un débat passionné dans lequel, en y prenant part, l'Académie des beaux-arts, 4^e^ classe de l'Institut, formula des conclusions négatives dont la logique incontestable n'a cependant convaincu aucun des partisans de l'art gothique, qui n'avaient à lui opposer que des arguments de sentiment : si peu convaincu même, que l'autorité, en partageant la prédilection de ces derniers, crut devoir ordonner l'érection d'une église du style ogival, au sein de la Capitale, en commettant *une faute*, suivant l'expression de la docte Académie. D'autre part, cette reproduction, même aux yeux des admirateurs, ne laissait pas que d'offrir des doutes, du moment où il s'agissait d'une forme à laquelle, de part et d'autre, on ne pouvait assigner une théorie positive, seule base acceptable de toute reproduction artielle. L'art, en effet, n'existe qu'avec la condition de répondre aux besoins et aux mœurs de la civilisation, dont à chaque siècle il atteste l'actualité par ses transformations successives ; mais cette flexibilité exigée de lui ne peut être que la conséquence d'un principe fondamental, sans lequel l'art n'est plus qu'une fantaisie propre à satisfaire au caprice du moment ; fantaisie que le retour aux lois éternelles du goût ne tarde pas à condamner à l'oubli.

L'architecture ogivale, regardée par ses détracteurs seulement comme l'expression d'une civilisation qui a fait son temps et n'est plus du nôtre, n'a pu, à leurs yeux, s'élever à la hauteur d'une forme régulière, et appuyée sur des principes que l'argumentation toute de sen-

timent de ses admirateurs ne pouvait être qu'impuissante à lui restituer, devant la logique de ceux invoqués par leurs adversaires.

C'est cette base théorique déniée à l'art gothique que l'art grec possède à un degré si éminent, qu'après avoir résisté à toutes les épreuves de la dégradation et survécu à l'invasion de la barbarie, il a été possible de retrouver dans les moindres débris de l'antiquité la théorie tout entière qui, dès l'origine, a présidé à ses créations. Cependant, et malgré l'autorité de cet argument, le doute persistait encore, et la raison, appuyée sur le sentiment profond de la valeur d'un système architectonique qui avait produit d'aussi grands résultats, ne pouvait se résoudre à l'accepter comme le produit fantastique d'une imagination surexcitée.

Le système de l'art ogival avait-il pour base un principe rationnel? Telle, en définitive, eût dû être la véritable question à examiner; question sur laquelle les travaux archéologiques, au lieu d'apporter la lumière, n'ont répandu jusqu'ici qu'une obscurité plus grande, peut-être même contribué à augmenter des préventions que les progrès du goût et de la raison, invoqués par eux, sont impuissants à combattre, parce qu'elles sont fondées sur la logique des principes dérivés de la nécessité statique. Ces préventions, cette idolâtrie des œuvres de l'antiquité, comme l'appelle le savant auteur de l'Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge (1), ont peut-être agi, aussi fortement d'ailleurs, sur les partisans du style ogival que sur ses détracteurs. La raison en est simple : c'est qu'il leur était impossible de découvrir, dans les monuments objets de leur admiration, le moindre rapport de proportion avec cet ensemble de membres qu'on appelle un ordre, principe fondamental de tous les styles classiques, bases théoriques que le symbolisme mystique ne pouvait pas suppléer dans l'établissement du style ogival. Etranger, en effet, à la formation des ordres et débarrassé de la science qui y préside, le style ogival, véritable kaléidoscope, semble ne connaître d'autres règles que la symétrie des formes, d'autre obstacle que l'instabilité contre laquelle tous les moyens lui sont bons pour lutter, quand il lui est possible de les dissimuler aux yeux. L'opposition de la lumière et des ombres, la variété des formes et des couleurs, ainsi que les mille combinaisons que le hasard fait naître, ne semblent-elles pas, au premier abord, constituer tout le génie de l'art gothique ; art, par cela même, du ressort des peintres bien plus que des architectes? Envisagée de cette manière, considérée encore comme l'expression de la pensée chrétienne, appelée même par ses admirateurs l'art chrétien par excellence, l'architecture gothique ne peut pas soutenir une

(1) De Caumont, ibid., chap. 1er, p. 4.

discussion sérieuse, et l'Académie des beaux-arts a pu et dû même conclure à la négative ; prétendre aussi, avec l'apparence de la logique « que » cette architecture, née dans les siècles du moyen-âge, par des causes » qui ont dû produire alors leur effet, et qui plus tard ont cessé d'agir, » n'est, en réalité, ni une forme ancienne ni un type exclusivement » propre à l'art chrétien, si tant est que le Christianisme ait besoin d'une » forme d'art particulière pour exprimer son culte (1). » Dans cette polémique il serait difficile, en effet, de soutenir la prééminence de telle cathédrale gothique que ce soit, sur le chef-d'œuvre de Bramante et de Michel-Ange.

Tel est, en peu de mots, l'état de la controverse qui s'est établie, à laquelle aussi le Congrès scientifique de France, dans sa XVI^e^ session, a voulu prendre part, avec d'autant plus de raison que la question jusqu'ici reste parfaitement entière, et que les arguments apportés de part et d'autre ne paraissent avoir convaincu personne et ne lui avoir pas fait faire un pas. De cet état de choses est résultée pour nous la conviction qu'une erreur fondamentale a dû être la cause du malentendu évident qui a présidé à la position même de la question controversée, et n'a conduit, des deux côtés, qu'à des négations sans valeur pour éclairer la discussion, ramener les convictions de sentiment et la déduction logique dans la voie d'une solution qui devra nécessairement, pour être vraie, avoir satisfait aux unes comme aux autres.

CHAPITRE I.

L'architecture enfantée par le besoin ne connait, en réalité, qu'une seule condition d'existence, la stabilité. Quelle que soit la forme adoptée, la plate-forme, l'arc à plein-cintre ou ogival, le problème à résoudre a toujours été d'isoler, de clore un espace vide, à quelque usage qu'il fût destiné, palais, temple ou chaumière.

L'homme, abrité d'abord dans des cavernes et sous des ombrages, dut chercher à reproduire par son industrie les circonstances fortuites offertes par la nature (2). Deux rochers précipités l'un vers l'autre, et arrêtés dans leur course par un troisième, interposé à leur sommet, offrirent sans doute le premier exemple d'une voûte d'appareil ; il ne s'agissait plus que d'en faire l'application pour clore une enceinte donnée plus considérable que celles qu'il avait été possible de couvrir en pier-

(1) Opinion de la quatrième classe de l'Institut, Académie des beaux-arts, sur l'opportunité de la reproduction du style ogival au XIX^e^ siècle.

(2) Motifs de l'opinion de Vitruve, qui fait de la cabane primitive le type de l'ordonnance architecturale.

res plates. Ainsi, la plate-forme et la voûte ont été la condition première de toute architecture, et les motifs de stabilité qui ont dirigé, dans le choix des moyens de construction, la véritable base de toute théorie architectonique. Indubitablement la première voûte, la première arcade employée, celle dont l'accident naturel avait donné l'exemple, fut l'arcade brisée, la voûte ovoïde, et les restes de l'antiquité la plus reculée viennent confirmer cette opinion que les Grecs connaissaient l'arc ogival avant d'être arrivés à l'invention du plein-cintre, véritable perfectionnement, sous le rapport de la pureté des lignes, qualité à laquelle ils étaient si sensibles. Le tombeau ou le trésor d'Atrée à Mycènes, une porte à Arpino, une chambre sépulcrale à Tarquinie, présentent l'emploi de l'arcade ogivale et de la voûte ovoïde (1). Bien plus : les antiquités mexicaines ont présenté les mêmes dispositions ; et dans ces exemples, tirés de l'art antique, on remarque que l'arcade ou la voûte ne sont pas toujours appareillées, mais quelquefois formées par assises horizontales, disposées avec déviation de la perpendiculaire, pour arriver à fermer l'espace vide de la voûte et de l'arcade. Long-temps sans doute avant que la géométrie eût enseigné la coupe régulière des voussoirs, suivant la courbe adoptée, l'expérience y suppléa. Il est notable cependant que la plate-forme fut alors, pendant une période assez longue, presque exclusivement pratiquée. N'était-ce pas en raison de l'absence des ressources que développèrent plus tard les sciences mathématiques dans leurs progrès? Quoi qu'il en soit de l'insuffisance expérimentale et de l'avancement de la géométrie dans l'antiquité, et même dans les temps modernes, les questions de stabilité dans l'établissement des arcades n'ont été soumises à l'analyse mathématique qu'à une époque assez rapprochée de nous, vers la fin du XVII^e^ siècle et le milieu du dernier.

Rondelet, dans son savant Traité de l'art de bâtir, a résumé les travaux des savants qui l'ont précédé sur cette matière. En y ajoutant les résultats de ses propres expériences et de ses calculs, il en a déduit « que la stabilité de toute espèce de voûte réside dans le rapport de la » puissance donnée au point d'appui ou pied-droit, en raison de la lar» geur du vide et de la nature de la courbe affectée par la voûte ou l'ar« cade. » Dans le tableau comparatif qu'il a dressé des résultats de l'analyse et de l'expérience, l'arcade brisée ou ogivale, qu'il regarde aussi lui comme l'arcade primitive, est celle qui exige le moins de puissance dans ses appuis, celle dans laquelle la poussée horizontale paraît neutralisée le plus complètement (2). Que si, d'autre part, on considère, dans la théorie des ordres adoptés par les anciens, les rapports qui doivent exister entre les colonnes-support, l'architrave-fardeau et l'es-

(1) Voyez Hitoff et Zanth, *Architecture de la Sicile*, fol. 4, pl. 73 et 74.

(2) Rondelet, *Art de bâtir*, vol. 3, pag. 250 à 300.

pacement des premiers ou entrecolonnement, il est impossible de ne pas reconnaître que cette nécessité statique, reconnue par le savant auteur de la Théorie des voûtes, réside au même degré dans l'établissement de l'architrave; que cette loi commune, enfin, ne doit être autre que *l'équilibre entre les supports et les fardeaux*, principe formulé dans la Statique de Monge (n° 97, corol. 11); que les ordres alors ne seraient plus le principe originaire, mais seulement une conséquence de cette loi des corps pesants, qui, en présidant à l'établissement de la plate-forme, aussi bien qu'à celui de l'arcade, resterait en définitive la base primordiale et unique de toute théorie architectonique.

Dans cet ordre d'idées, on aperçoit sur-le-champ le motif pour lequel la colonne est une forme de support particulièrement destinée à la plate-forme ou architrave, avec laquelle ses rapports de proportions doivent être parfaitement statiques, tandis qu'employée à soutenir les arcades, elle ne paraît plus qu'un hors-d'œuvre, souvent même un non-sens de stabilité d'autant plus frappant, qu'elle aura conservé des proportions qui caractérisent un ordre (1). Nous ferons voir, plus tard, que cette loi statique, révélée par l'expérience aux premiers constructeurs (2), a été la raison incontestable de toute leur esthétique; que c'est bien à tort qu'on a considéré la formation des ordres comme la condi-

---

(1) L'accident arrivé au Panthéon (église Sainte-Geneviève) et les circonstances qui ont déterminé la réfaction des piliers d'angle du transept, originairement composés de colonnes isolées, doivent être cités à l'appui de cette observation. Ces colonnes, dans leur établissement statique, n'auraient dû supporter que l'ordre; en leur faisant encore supporter la surcharge énorme de la coupole inférieure, dont les arcs pendentifs reposent sur ces piliers, l'écrasement des supports, trop faibles de masse, devenait d'autant plus inévitable, que la matière peu résistante de ces colonnes et quelques imprévoyances de construction en avaient encore aggravé les conséquences destructives.

(2) Est-ce bien le flambeau de l'expérience qui a éclairé les premiers pas de l'architecture? Les facultés instinctives de l'homme ne se montrent-elles pas ici comme celles de certains animaux? Qui donc apprit l'art de construire des digues et des habitations régulières aux castors, à l'hirondelle, à l'abeille, etc.? Quand on réfléchit à l'étendue des connaissances qui eussent dû présider à l'érection des masses gigantesques remuées par les peuples les plus anciens, l'intelligence humaine est confondue, et la raison des choses devient une énigme inexplicable dans l'état actuel de perfectibilité des connaissances humaines, comparé au berceau de la civilisation. Sans doute, ce n'était pas seulement avec de la patience et du temps que les Egyptiens sont parvenus à tailler, refouiller et ciseler, avec une finesse de travail qui nous étonne après quarante siècles, la matière la plus réfractaire qui existe sur la surface du globe, ces granites basaltiques de la Haute-Egypte, dans lesquels sont taillés les colosses de la famille d'Osimandyas, etc., etc. Nous avons été témoin d'une opération qui peut en donner la mesure : il existe au British Muséum le fragment de l'un de ces colosses monolithes; il s'agissait de le dresser, et, pour le maintenir, de creuser à la base un trou carré propre à y introduire un gougeon de fer de 7 à 8 centimètres carrés sur 15 environ de longueur. L'ouvrier chargé

tion constitutive de l'art, lorsqu'il n'en était que la conséquence dernière, théorie ou euthémie, comme Vitruve appelle la science des proportions, dont le motif le plus logique ainsi que le résultat le plus positif étaient de démontrer aux yeux, comme à l'intelligence, la stabilité réelle de l'établissement architectural ; préceptes d'autant plus efficaces, que leur observation rigoureuse entraînait nécessairement les conditions mêmes de la stabilité. Comme on le voit, cette origine des ordres n'a rien de commun avec les fables racontées par Vitruve, au sujet de leur invention ; origine qu'il ne s'agit point de discuter ici.

Quoi qu'il en soit du rapport des formes avec la nécessité statique qu'elles décèlent, les ordres n'en sont pas moins regardés en eux-mêmes comme la condition primitive de l'art architectural des anciens : c'est là le préjugé dont n'ont pas même su se défendre les partisans du style ogival, dont toutes les conceptions tendent, elles, à masquer les ordon-

---

de ce travail y passa trois mois; il y usait ou ébréchait journellement cent cinquante à deux cents poinçons du meilleur acier anglais le mieux trempé. Quelle était donc la matière des outils avec lesquels primitivement il fut possible de pratiquer sur la même substance le travail dont la finesse et la pureté des arêtes autant que la souplesse de l'épiderme nous étonnent? Eh quoi! la somme des connaissances acquises à notre époque serait-elle inférieure en réalité à celle de ces temps primitifs? L'intelligence humaine, au plus haut degré de puissance dans les races originaires, a-t-elle dû, suivant cette pensée de De Maistre, s'abaisser et se perdre jusqu'à la barbarie, en raison des circonstances et de l'éloignement de la céleste origine? L'observation sur les plus anciens monuments semble, en effet, concourir, avec les récits de la Bible, à présenter cette assertion comme une probabilité, quant à l'architecture et aux arts plastiques. Et la remarque de Bossuet sur les commencements de l'histoire écrite leur est tout aussi applicable; car, de même que le père de l'histoire grecque, Hérodote, ne commença à écrire qu'à une époque où l'histoire du peuple de Dieu terminait des chroniques comprenant quinze siècles antérieurs, indépendamment de la tradition des premiers événements du monde, de même les restes de Thèbes et de Ninive furent ensevelis dans une destruction qui précéda de bien des siècles l'érection et la perfection des types de l'art grec. Que si l'on compare ceux-ci aux premiers, la grandeur de la conception aussi bien que l'impression du sublime causée par la pureté et la simplicité des lignes de ces masses gigantesques, laissent bien loin les perfections de l'art grec, apparaissant comme un camée précieux près d'un colosse imposant, comme une miniature à côté du tableau d'histoire grandiose. Quelle impression artielle sera jamais comparable à celle produite par les restes de Thèbes apparaissant au lever du jour à l'horizon, et provoquant à l'instant même les applaudissements d'une armée toute entière!..... Qu'il y a loin de là à l'impression causée par les restes du Parthénon sur les Vénitiens, dont les boulets barbares achèveront avec indifférence la destruction du chef-d'œuvre!.... Non, entre ces monuments, la distance des temps écoulés vient expliquer celle des génies qui les conçurent.... Cette tradition d'une race de géants, pour expliquer les monuments cyclopéens, pourrait bien n'être que l'aveu de l'impuissance et de la faiblesse de l'intelligence humaine dégénérée, réduite à inventer les sciences qui furent apparemment l'attribut de la créature sortant des mains de la suprême intelligence.

nées statiques, si parfaitement apparentes dans l'art grec ; prévention même poussée si loin parmi les archéologues que, forcés de reconnaître un système numérique et des proportions suivies dans un monument célèbre du XIII^e^ siècle, ils se sont bornés à en chercher le motif dans un symbolisme religieux véritablement fantastique. De ce principe statique de l'établissement des ordres ressort un aperçu important : c'est que la dégradation de la forme est en raison directe des déviations subies dans le système des ordonnées statiques. C'est par cette pente que l'art grec parvient de la décadence (1) romaine à la barbarie du Bas-Empire; et, chose remarquable, l'art se relève et rayonne de nouveau du moment où le principe statique vient de rechef réglementer la forme telle qu'elle puisse être au XIII^e^ siècle. Mais comme, dans cette application nouvelle, la théorie architectonique ne paraît avoir été déduite que sous la forme d'un dogmatisme réservé dans le sein des sociétés secrètes de constructeurs, l'école fondée n'a pas tardé à s'altérer, l'art ogival s'est dégradé rapidement, et la vive lumière qui avait brillé à son origine s'est éteinte dans l'imitation inintelligente des siècles suivants. Bientôt même la forme revient au plein-cintre, et la Renaissance achève d'anéantir une architecture dont on a cessé de comprendre les formes et le principe. Cette conséquence, nous ne tarderions pas à la voir se reproduire, si l'imitation de l'art gothique restait dans les mêmes conditions.

---

(1) Le palais des Thermes de Dioclétien à Rome, et celui de Spalatro entre autres, présentent les premiers exemples de cette dégradation, qui consiste dans la transmission d'un style à un autre des règles propres à chacun d'eux. L'introduction de l'arc à plein-cintre et la substitution de la voûte à l'architrave des Grecs avaient agrandi le domaine de la construction, en permettant d'élever des coupoles, de renfermer de grands espaces avec l'emploi de matériaux légers et de petite dimension. Certainement, l'accord des ordres architravés et de l'arcade était l'œuvre du génie romain se trouvant à l'étroit dans les conceptions grecques. Ce fut une ère nouvelle, une conquête que nul n'avait encore tentée; l'art, pour ainsi dire, fut délivré du joug de la matière, les moindres moellons suffisant désormais à ériger la plus vaste enceinte, les plus somptueux édifices. La voûte se courba sous les plus lourds fardeaux; mais la théorie, issue du principe de stabilité de la forme nouvelle, n'ayant aucun rapport avec celle des ordres qui en tiennent lieu dans l'art grec, fut bientôt corrompue. L'archivolte prit la place de l'architrave, et la colonne, sans aucun rapport de proportion statique avec l'arcade, en devint le support, après avoir commencé par lui servir de cadre. Tel a été le principe de la dégradation du Bas-Empire, d'où surgit un style nouveau, dit roman, dans lequel la théorie de l'arcade domine seule, où la colonne devient un ornement de placage, sans proportions, dont le rôle n'est plus de servir de supports en conservant encore certaines formes de bases et de chapiteaux, qui disparaîtront tout-à-fait dans le style ogival, dernière transformation de l'arcade. (Voyez planche 3, fig. 1, 2, 3, 4 et 5, et leur explication.)

CHAPITRE II.

La théorie des voûtes est de la science toute moderne; bien des siècles en ont vu élever avant que l'on ait eu la pensée d'y appliquer les calculs de l'analyse. MM. Parent et de Lahire, de l'Académie des sciences, passent pour les premiers mathématiciens qui s'en soient occupés (1695). En considérant les voûtes comme un assemblage de voussoirs taillés en forme de coins, susceptibles de glisser les uns sur les autres comme des corps dont les surfaces seraient infiniment polies, ces savants démontrèrent que, dans cette hypothèse, la voûte à plein-cintre ne peut se soutenir que dans les conditions suivantes : que le poids des voussoirs soit entre eux comme la différence des tangentes des angles formés par leurs joints. (Voyez Rondelet, vol. 3, p. 136.) Ce dernier observe que, dans la construction sur le principe de la voûte gothique, la réduction des voussoirs est notable, et qu'il résulte encore de cette règle que le rayon constructeur de l'extrados serait de moitié plus long que celui de l'intrados. *(Idem,* p. 159.) Dans cet ordre d'idées, non seulement la voûte à plein-cintre serait impossible, mais toutes celles surhaussées ou surbaissées dont les cintres se raccorderaient avec les pieds-droits d'aplomb et parallèles ; de sorte qu'il n'y aurait de possibles que les voûtes dont le cintre serait formé par des courbes ouvertes formant angle avec les pieds-droits d'aplomb, telles que les paraboles, les hyperboles et la chaînette. On remarquerait à ce sujet que, dans les voûtes paraboliques et hyperboliques, c'est le voussoir qui forme la clé, qui doit être le plus pesant, avoir le plus de hauteur, et que le poids des autres doit aller en diminuant, depuis la clé jusqu'aux naissances ; enfin, que la chaînette est la seule courbe qui puisse donner des voûtes extradossées parallèlement, c'est-à-dire ayant partout une épaisseur égale, parce que c'est la seule dont les voussoirs divisés également donnent des différences de tangentes égales. Rondelet, après avoir donné la nomenclature des savants et des architectes qui se sont occupés de la stabilité des voûtes (vol. 3, page 237), entreprend de mettre d'accord la théorie résultant des calculs analytiques et l'expérience, en comparant les résultats sur des modèles de diverses natures de courbes construites en voussoirs polis, afin de faire abstraction de l'adhésion des mortiers. Ces résultats sont consignés dans le tableau suivant, dressé par lui à cet effet. (T. 3, page 284.)

LE DIAMÈTRE DU VIDE, LE CINTRE OU L'OUVERTURE DE LA COURBE étant de 9 pouces, soit 108 lignes.	EPAISSEUR DES PIEDS-DROITS selon	
	LA FORMULE ANALYTIQUE.	L'EXPÉRIENCE.
Avec l'arc brisé ou gothique..	12 lig. 44	14 lig. »
La chaînette.	14 61	15 »
La cycloïde	14 66	15 »
Parabolique.	15 80	16 50
Eliptique.	16 77	17 »
Cassinoïde.	19 62	21 »
Le plein-cintre.	21 50	22 73

On voit, ajoute Rondelet, « que la forme du cintre la plus avanta-» geuse, celle dont la construction la plus facile, peut-être la plus sta-» ble, est celle des voûtes gothiques composées de deux arcs de cercle, » formant angle au sommet, ce qui n'est pas agréable. » La même analyse, appliquée aux voûtes d'arêtes, donne, pour le pied-droit destiné à supporter l'un des côtés, le double de puissance, ou quatre fois la surface de celui destiné à supporter l'arcade de même diamètre; et la courbure du cintre la plus favorable pour les voûtes d'arêtes sera encore celle des arcs gothiques, parce que la partie qui pousse le plus s'y trouvant supprimée, on trouve que l'effet de leur poussée n'est que les trois septièmes de celui des voûtes à plein-cintre de même dimension, épaisseur de voûtes, hauteur des pieds-droits et forme d'extrados; enfin, qu'il suffit de donner à leur point d'appui les trois quarts de l'épaisseur des pieds-droits des voûtes en plein-ceintre de mêmes ouverture et dimension. (Vol. 3, pag. 328.) Rondelet remarque encore que, dans le mode de construction des voûtes gothiques, les maçonneries légères qui remplissent les intersections des nervures-arcades appareillées, leur donnent encore un avantage notable de stabilité sur les voûtes à vousseirs réguliers. A ce sujet, il critique la superfluité des arcs-boutants demontrée par la théorie et même par l'exemple de plusieurs édifices où l'on a évité leur emploi, quoique leurs voûtes fussent beaucoup plus élevées que la plupart des grandes nefs au dessus des bas-côtés des églises qui en présentent l'usage. Entre autres, il cite à Paris la Sainte-Chapelle et la petite église de Cluny, près la Sorbonne. (Vol. 3, p. 330.)

Il résulte du tableau ci-dessus que le rapport du vide au pied-droit, en prenant les chiffres de la colonne expérimentale, se trouve être, pour l'arcade gothique, comme 7 3/4 est à 1, et pour l'arcade à plein-cintre, comme 4 4/5 est à 1; c'est-à-dire que la résistance du pied-droit à la poussée des voûtes à plein-ceintre doit être une fois et demie plus grande que celle appliquée à l'arcade ogivale de même diamètre

du vide. En acceptant ces résultats de la théorie analytique posés par Rondelet, nous avons dressé les éléments de l'arcade ogivale et de l'arcade à plein-ceintre, ainsi que leurs voûtes d'arête, pour lesquelles, suivant Rondelet, les pieds-droits doivent présenter une puissance quadruple de celle de l'arcade simple. (Voy. pl. 1re, fig. 5 et 6.) Puis, prenant l'ensemble des voussoirs dont se composent l'arcade et la voûte comme un système stable, puisque les conditions de la neutralisation de leur poussée ont été remplies, nous l'avons considéré comme un fardeau comparable à l'entablement des ordres architravés, soumis comme eux à la même loi de stabilité des corps pesants : *L'équilibre entre la masse des fardeaux et celle des supports.*

Faisant donc la masse du pied-droit égale à celle de l'arcade ou de la voûte supportée, il en est résulté que, dans l'arcade ogivale, la masse du pied-droit, calculée sur la surface proportionnelle à la largeur du vide sus-énoncée, a donné, pour la hauteur de ce vide, trois diamètres, comme dans l'arcade à plein-ceintre à peu près deux. Or, cette dernière proportion est précisément celle que les anciens avaient adoptée pour l'arcade à plein-ceintre, comme la première semble avoir été adoptée par les constructeurs gothiques, guidés, probablement aussi eux, par l'expérience ou le sentiment instinctif de la stabilité. (Voy. l'explication de la pl. 1re.) Ce triple diamètre donné à la hauteur de l'arcade de Cologne nous avait frappé par son rapport avec celui du vide de l'entrecolonnement dorique grec, et nous en cherchions la cause. Il reste actuellement bien démontré pour nous qu'elle est toute statique, quoique en réalité elle n'ait dû être, de part et d'autre, que la déduction des faits et de l'expérience ; que les Germains, en adoptant pour l'arcade ogivale le principe de la pyramide parfaite, ou le triangle équilatéral, ainsi que nous le verrons plus loin, ont obéi, sans s'en douter aussi eux, à la même loi qui domine la forme à plein-ceintre comme la plate-forme.

Avant de passer outre à l'application de la théorie de l'art ogival, fondée sur le principe statique, telle qu'elle nous a apparu dans la théorie des voûtes que nous venons d'examiner, et dans l'exploration d'un monument célèbre du XIIIe siècle, nous croyons indispensable de démontrer le rôle que le théorême statique de l'équilibre entre les supports et les fardeaux paraît remplir dans la thorie des ordres architravés que l'antiquité nous a légués.

Après s'être étendu sur l'origine des connaissances humaines, des commencements de l'architecture née des besoins des premiers hommes, et rappelé les fables de la tradition sur l'invention des ordres, Vitruve ne paraît pas avoir admis d'autre cause des formes affectées que l'imitation des premières conditions dans lesquelles furent construits les premiers abris ; et la stabilité n'est jamais invoquée sérieusement par lui comme condition de l'art dont il entreprend de tracer les pré-

ceptes (1), frappé, dit-il, de leur nécessité pour *atteindre à la perfection de l'architecture*, ainsi qu'il s'exprime. Depuis, le savant architecte du siècle d'Auguste, le Barrozzio, a cru devoir écrire, à l'époque de la renaissance des arts, pour faciliter, comme il le dit, la connaissance et la mise en pratique des proportions de l'architecture antique aux artistes de son temps. Son écrit n'est pas le seul qui fût alors publié dans ce but ; mais les autres ont à peine vu le jour, tandis que ce petit traité, traduit aussitôt dans quatre langues vivantes, est resté classique pour tous les peuples civilisés.

Des cinq ordres pour lesquels Vignole a tracé sa théorie, deux sont étrangers aux Grecs, et leur conception laisse plus ou moins prise à la critique : l'ionique et le corinthien sont irréprochables, et le composite imité de ces deux ordres avec les proportions attribuées au corinthien est aussi parfaitement logique. N'est-il pas remarquable que cette anomalie et cette imperfection reprochée aux ordres toscan et dorique de Vignole coïncide précisément avec l'inobservation du principe statique d'équilibre des masses si parfaitement observé dans les autres. En admettant, pour l'ordre toscan et pour le dorique, la même division de l'espace que pour l'ionique et le corinthien, Vignole a véritablement substitué à la condition normale de leur établissement une règle parfaitement arbitraire, que la critique la plus saine a pu dès lors lui dénier. Telle est, au moins, la déduction qui nous a frappé à notre point de vue. Ainsi il nous a été facile, en appliquant le système de l'équilibre statique à ces deux ordres, de reconnaître que, dans le toscan, la masse des colonnes est presque double de celle de l'entablement, et dans l'ordre dorique imité du théâtre de Marcellus, d'un tiers à peu près. Ce fait, rapproché de l'équilibre que présentent les masses des supports et des fardeaux, adopté par les Grecs dans leur ordre du Parthenon, confirmé par l'assertion de Vitruve, rapportée dans la note ci-dessus, n'a laissé aucun doute dans notre esprit, en nous convainquant, plus que jamais, de la nécessité d'adopter une base théorique expérimentale, indépendante de la fantaisie que semble accuser la variété des proportions adoptées par les anciens eux-mêmes ;

---

(1) Cependant, au chap. 1er du quatrième livre, Vitruve observe que, lorsque les colonies grecques de l'Ionie élevèrent un temple dédié à Apollon Pannoniens, à la manière de ceux qu'ils avaient vus en Achaïe, ne sachant pas bien quelle proportion il fallait donner aux colonnes doriques, ils cherchèrent les moyens de les faire assez fortes *pour soutenir le faix de l'édifice*, et, pour cela, ils prirent le pied de l'homme, qui est la sixième partie de sa hauteur, sur laquelle mesure ils formèrent leurs colonnes; en sorte que le fût, en y comprenant le chapiteau, eut de hauteur six diamètres du bas de la colonne, lui donnant ainsi *les proportions, la forme et la beauté du corps de l'homme*. Ne résulte-t-il pas de là que le but proposé était de faire équilibre entre le support et le fardeau ? Et dans ces conditions il fut parfaitement atteint, en effet.

fantaisie dont se plaignait le savant traducteur de Vitruve, qui tend, en effet, à la négative de toute théorie sous la considération spécieuse de la variété observée dans les proportions du même ordre, que présente quelquefois le même monument dans les exemples antiques (1); anomalie d'où l'on a cru pouvoir inférer que le système des proportions devrait être subordonné aux convenances, de même que les proportions grecques du corps humain à la vérité d'imitation. Cette opinion, plausible à certains égards, conduit cependant à la dégradation de l'art plastique aussi bien qu'architectural; car la science des proportions n'est, en réalité, qu'un instrument flexible entre les mains du génie, qui peut bien, à son gré, accourcir ou allonger les branches de ce compas, lequel, tombé dans les mains de l'ignorance, déforme alors et dénature peu à peu, jusqu'à la barbarie, l'art privé de l'appui tutélaire des théories positives. Dans notre système, les ordres toscan et dorique de Vignole sont des créations auxquelles la théorie statique est parfaitement étrangère, tandis qu'elle se retrouve avec toutes ses déductions dans l'ionique et le corinthien, adoptés par lui de la même manière que dans l'ordre dorique grec du Parthenon. La perfection de ces derniers est donc l'évidente condamnation des premiers.

Cette conclusion, tirée de l'exemple même des proportions données

---

(1) Stuart observe, avec toute apparence de raison, que la différence des proportions que présentente le portique intérieur et celui extérieur du Parthenon provient d'une nécessité optique dont l'observation est, au reste, recommandée à chaque instant par Vitruve. Les colonnes du péripière étant amoindries par l'air ambiant dans un espace vide considérable, devaient avoir des dimensions plus fortes en épaisseur, pour ne rien perdre à l'œil de leurs rapports proportionnels; aussi ont-elles de ha uteur 5 diamètres 1/2 au lieu de 6 proportions de celles du portique intérieur, et cependant l'entablement conserve ses proportions normales à 2 diamètres, en sorte qu'il paraît bien que cette anomalie devait être rachetée par l'effet amoindrissant de l'air et de la lumière sur le diamètre des colonnes, suivant encore le précepte de Vitruve, qui prétend que l'art doit remédier aux erreurs optiques (ch. 3, liv. 2 et ailleurs). D'après Stuart et Leroy, bien des études nouvelles ont été faites sur les monuments de l'Acropole d'Athènes; on y a constaté d'autres anomalies expliquées seulement par des prévisions de stabilité; entre autres cette disposition particulière des colonnes d'angles et des ailes du Parthenon, dans lesquelles la diminution a lieu en dehors de l'aplomb de l'axe, de telle sorte que la ligne du profil intérieur, celle qui regarde le mur de la Celia, au lieu d'avoir une inclinaison égale à celle extérieure, se trouve parallèle à l'axe et d'aplomb. Les architectes qui ont fait cette observation avaient oublié probablement la recommandation de Vitruve (chap. 3, liv. 3). Cette disposition, dit-il, est un moyen *de rendre l'aspect et la figure de l'édifice plus agréables aux yeux.* On voit, par cette citation, que les raisons de stabilité n'avaient pas été apportées par lui à l'appui de cette forme particulière observée par les architectes qui l'ont invoquée de nos jours. C'est aussi par des raisons d'optique seulement qu'on peut expliquer les courbes insensibles qu'affectent les lignes droites de l'architrave et des profils de fût des colonnes.

par Vignole et de celui de l'ordre dorique grec, suffit à justifier le système que nous avons émis, système d'ailleurs uniquement théorique, dont nous n'avons pas la prétention de réclamer l'invention, s'il peut y avoir invention dans une déduction logique tirée de faits à tant de siècles de date. Notre but n'étant, en réalité, que de restituer à l'art ogival la base théorique qu'on lui a donnée jusqu'ici, nous espérons qu'il aura suffi d'établir la communauté d'origine et l'application du même principe de stabilité à l'architecture architravée pour affirmer notre proposition. Afin de rendre la démonstration sensible, nous avons cru devoir réunir sur la même planche, et en parallèle, 1° les entrecolonnements des trois ordres grecs et les deux arcades à plein-cintre et ogival élémentaire (V. pl. 1re); 2° une application du principe statique au fronton hexostile des mêmes ordres, également en parallèle. (Voyez planche 2.) Dans le premier parallèle, les éléments de l'arcade à plein-cintre et ogivale sont établis sur le rapport du vide au pied-droit, indiqués dans le tableau de Rondelet, colonne expérimentale, et la hauteur de ces arcades déterminée par l'équilibre des masses entre les supports et les fardeaux. (Voyez l'explication de la planche 1re.) Des trois ordres grecs, ceux ionique et corinthien sont établis d'après Vignole. (Traduction de Charles Normand, 1827.) L'ordre dorique l'est à l'imitation de celui du Parthenon, avec une figure élémentaire servant à démontrer l'application du système de l'équilibre des masses entre la colonne-support et l'entablement-fardeau. (Voyez l'explication de la planche 1re.) L'échelle commune de ce parallèle et de celui des frontons est le diamètre de la colonne pris pour l'unité métrique, le demi-diamètre module étant divisé en douze parties pour l'ordre dorique et en dix-huit pour les ordres ionique et corinthien, pour donner au lecteur la facilité de vérifier l'exactitude de nos assertions et des chiffres que nous avons posés.

L'équilibre des masses entre les supports et les fardeaux, dans les portiques que nous avons mis en parallèle planche 2, se trouvant la conséquence absolue du même rapport dans les entrecolonnements simples, il a dû résulter de la différence des fardeaux une différence dans les entrecolonnements, d'autant moins large que le fardeau est devenu plus considérable. Dans l'ordre original du Parthenon, les intervalles entre chaque colonne des portiques sont disposés de manière que les deux, à chaque extrémité, sont plus rapprochées que celles du centre; il résulte de cette disposition que les triglyphes partant de l'extrémité de la frise sont espacées inégalement, de telle façon que la première est en dehors de l'aplomb de l'axe de la première colonne, la troisième se trouvant dans l'axe de la seconde, et, par ce moyen, les deux premières méthopes, plus étroites que celles qui suivent, sont néanmoins aussi larges que hautes. On observera que, dans le portique, imité mis en parallèle, et que nous appelons dorique normal, la donnée statique a produit la division exacte des trygliphes et des méthopes, de même que,

dans le portique corinthien, la division régulière des modillons s'est aussi trouvée être la conséquence du même établissement (1). Cette corélation remarquable n'a point été cherchée par nous, et s'est présentée même comme une conséquence inattendue de l'espacement statique des supports, aussi bien dans les entrecolonnements simples que dans les portiques à frontons. (Voyez planches 1 et 2.) (2)

De ces deux parallèles nous avons tiré deux tableaux synoptiques, afin d'en résumer les résultats, et de présenter aux yeux le rapprochement des chiffres qui en sont l'expression.

---

(1) Les proportions des entrecolonnements soumis à la théorie statique sont celles adoptées par Vignoles, et dites de l'eustyle, inventées par Hermogène.

(2) Vitruve, chap. 2, liv. 3, distingue cinq espèces de constructions caractérisées par le plus ou moins grand écartement des colonnes, qu'il appelle *pycnostyles* lorsqu'elles sont serrées, *systyles* un peu moins pressées, *diastyles* plus éloignées, *aérostyles* quand elles le sont trop, et *eustyles* lorsque l'intervalle ou entrecolonnement est raisonnable : d'où l'on doit conclure que l'espacement des colonnes n'était déterminé chez les anciens par aucun principe constant, puisque la seule raison que cet auteur en donne est la convenance, qu'il reconnaît en signalant les inconvénients, soit esthétiques, soit de construction, résultant d'entrecolonnements trop larges qui *compromettent ou rendent inexécutables en pierres les architraves*, rendent la face des édifices (l'ordre apparemment) *écartée, pesante, basse* et *large*.—L'eustyle, ajoute-t-il, surpasse tous les autres en *convenance, beauté* et *fermeté*. Il l'établit en donnant à l'entrecolonnement deux diamètres un quart; *en sorte, toutefois, que celui du milieu, tant au devant qu'au derrière du temple, ait trois diamètres*. Ces proportions, ajoute-t-il encore, sont dues à Hermogène. Il est donc évident que le principe statique du rapport de l'entrecolonnement à l'entablement n'était pour les anciens que de sentiment. C'est à ce chapitre de Vitruve, traduit par Perrault, que se trouve, en note, sa défense de la colonnade du Louvre, attaquée par Blondel dans son *Cours d'Architecture* : sa principale argumentation porte sur la nécessité de donner de l'air et du jour, par des entrecolonnements suffisants, à cette donnée comme à celle de la portée des architraves. Accusé d'avoir dérogé aux préceptes des anciens, il s'en défend par l'exemple d'Hermogène; il trouve sa justification définitive dans l'approbation des grands hommes de son temps, les Mansard, les Delorme, Bramante, Michel-Ange, Scamozzi, Palladio, etc. Il n'est pas douteux pour nous que la nécessité statique eût beaucoup mieux rendu compte de l'impression favorable produite par cette colonnade que tous les arguments apportés par Perrault; et, si l'on en fait le rapprochement avec l'effet défectueux produit par les portiques aérostyles du Garde-Meuble, on se convaincra de la réalité logique de notre observation, l'accouplement des colonnes produisant aux yeux l'effet d'un seul support satisfaisant alors aux conditions statiques de leur écartement, en rapport avec la portée de l'architrave, ou entablement surmonté de l'attique qui le couronne : c'est-à-dire que la masse du fardeau supporté par chaque couple est en équilibre avec celle des deux colonnes-supports, de la même manière que dans l'écartement proportionnel des supports simples d'une colonnade dite eustyle. (Voyez l'explication de la planche 11.)

PREMIER TABLEAU.

Résultat du parallèle des trois ordres et des arcades (Planche I^re), en posant d'abord les chiffres de l'établissement statique des arcades ogivales et à plein-cintre déduits de l'analyse de Rondelet, obtenus en équilibrant la masse du pied-droit en rapport avec le vide et la faisant égale à celle de l'arcade extradossée.

ARCADES.	HAUTEUR DU VIDE en diamètre.	RAPPORT DU PIED-DROIT A LA LARGEUR DU VIDE.	MASSE DU FARDEAU en surface.	MASSE DU PIED-DROIT en surface.
Elément ogival. . .	3	7 3/4 : 1	3 80	3 80
Idem plein-cintre.	2	4 4/5 : 1	3 50	3 50

Pl. 2. — L'unité métrique égale au diamètre de la colonne.

ORDRES.	LARGEUR du vide. ENTRECOLONNEMENT en module.	HAUTEUR DU SUPPORT. — COLONNE en diamètre.	MASSE DU SUPPORT en surface métrique.	MASSE DU FARDEAU en surface métrique.
Dorique normal. .	4	6	6	6 »
Ionique.	4 1/2	9	9	8 94
Corinthien.	4 2/3	10	10	9 90

L'explication de la planche I^re^ rendra raison de l'équilibre entre la masse des supports et des fardeaux dans les arcades comme dans les ordres. Nous y renvoyons pour ne pas interrompre la discussion. Nous devons dire seulement que le calcul des masses cubiques auquel nous nous sommes livré, en tenant compte, de part et d'autre, des déductions occasionées par les formes diverses, a abouti à des résultats identiques à ceux obtenus par les surfaces, quant à l'égalité des masses équilibrées. Nous n'avons pas cru nécessaire, par cela même, de pousser la rigueur du calcul à ce point, pour démontrer une vérité, dans notre opinion, bien plus de sentiment que de calcul, dans l'application qu'on en peut faire aux trois ordres grecs, tels que les modernes les ont admis, à l'imitation des anciens. Cette théorie, nous devons l'ajouter ici, n'est pas nouvelle. Un architecte, ancien élève de l'Ecole polytechnique, frappé de la vive lumière que l'application du théorème statique répandait sur la formation des ordres, s'est laissé entraîner dans les conséquences les plus absolues, au lieu de rechercher la corrélation qui devait exister entre ce principe fondamental et la théorie architectonique, admise et reconnue depuis vingt siècles par le sentiment épuré de tant de générations. M. Lebrun avait eu raison au fond : ses déductions seules ont fait oublier la pensée première en contrariant trop d'opinions admises. Quant à nous, c'est en cherchant la raison théorique de la forme ogivale et en nous appuyant sur les savants travaux de Rondelet, que, frappé du rapport qui existait entre la puissance nécessaire à donner au pied-droit des voûtes et arcades, et la nécessité statique de cette puissance, considérée comme support d'un fardeau, nous avons été conduit à faire l'application du même principe statique à l'établissement des ordres architravés; et alors cette loi des corps pesants nous est apparue comme le principe primordial de toute architecture. Que ce soit l'expérience ou le sentiment instinctif qui aient primitivement enseigné les conditions de la stabilité, toujours est-il que ces conditions de nécessité absolue se sont traduites par les proportions théoriques suivies dans la formation des ordres architravés, de même qu'elles se retrouvent dans l'établissement des arcades, dans les premières, par le rapport d'équilibre entre la colonne-support et l'entablement-fardeau; dans les dernières, par l'équilibre des masses entre le pied-droit en rapport avec l'ouverture de l'arcade ou de la voûte-fardeau élevée à une hauteur qui se trouve déterminée par l'équilibre même des masses, la hauteur des pieds-droits ayant ici les mêmes fonctions à remplir que celle des colonnes dans l'établissement des ordres architravés. (Voyez l'explication des planches pour la démonstration géométrique).

Le second tableau suivant est le résultat du parallèle des portiques à fronton (planche II, fig. 1, 2 et 3), en adoptant toujours l'ordre dorique normal imité du Parthenon, et en faisant la masse des fardeaux

égale à celle des supports, toujours appréciés par leurs surfaces, sans autre détail des calculs auxquels nous nous sommes livré pour déterminer rigoureusement les masses cubiques, en tenant compte des retraites et des saillies, qui devaient influer nécessairement sans apporter de modifications importantes au résultat statique; modifications, d'ailleurs, peu appréciables à l'œil de l'observateur, pour lequel la masse est réellement circonscrite dans la silhouette des formes. Nous observerons même que, par suite des proportions attribuées par Vignole aux entrecolonnements ionique et corinthien, la masse des fardeaux, calculée rigoureusement, se trouve un peu au dessous de celle des supports; mais les différences sont réellement si peu importantes, qu'elles n'infirment en rien le système, et que la rigueur du calcul pourrait être obtenue par une modification très-légère dans l'entrecolonnement (1).

---

(1) Si la stabilité eût été avouée dans l'antiquité, comme la cause des règles et des proportions observées dans l'établissement des ordres, il n'y aurait plus à s'étonner de es trouver si peu absolues, si variables, en un mot, à raison de circonstances qu'il deviendrait alors facile d'apprécier. On conçoit, par exemple, que, dans les contrées bouleversées par les volcans, ou exposées à de fréquents tremblements de terre, on ait cherché des conditions de stabilité diverses : ainsi dans la Grande-Grèce et la Sicile, les supports prennent une puissance plus grande; la base des colonnes s'élargit en proportion de la hauteur moins grande, et le fardeau prédomine, afin de résister avec plus d'énergie à l'action des soulèvements et des oscillations; et pourtant la masse commune des colonnes et de l'entablement de l'octostyle est la même à Selineute qu'au Parthenon, d'après l'observation d'Hittorf et Zanth (Sicile ancienne); d'autre part, et quand les circonstances du sol sont identiques, celles qui dépendent de la résistance des matériaux réagissent non moins impérieusement et viennent modifier les rapports de stabilité dans des ordonnées dont il faut absolument tenir compte, si l'on ne veut pas y suppléer naïvement, comme les constructions du moyen-âge en offrent tant d'exemples. De même aussi l'augmentation du diamètre des colonnes, conseillée par Vitruve, dans certaines circonstances, eût trouvé sa cause avant celle que Perrault en donne fort judicieusement, et beaucoup d'anomalies apparentes, approuvées par le goût, n'eussent pas été chercher leur raison d'être dans des nécessités optiques fort contestables, suivant les remarques mêmes du commentateur. (Vitruve, liv. 14 et 15, note 21, liv. 6 et 11, note 3).

DEUXIÈME TABLEAU.

PORTIQUES A FRONTONS HEXASTYLES. — *(Pl. 21. — Voyez l'explication.)*

ORDRES.	HAUTEUR DES SUPPORTS en diamètres pris pour l'unité métrique.	ANGLE D'INCLINAISON des frontons.	ENTRECOLONNEMENT ou DEMI-DIAMÈTRE OU MODULE.	MASSE des SUPPORTS.	MASSE des FARDEAUX.	OBSERVATIONS.
Dorique normal. . . .	6 diam.	14°	2 mod. 4 part.	32 m. 400	32 m. 400	L'angle d'inclinaison de 14° est celui du Parthenon modifié par l'hexastyle, car dans l'original octostyle il paraît n'avoir été que de 13°.
Ionique.	9	15°	3 »	48 600	48 600	
Corinthien.	10	16°	3 6	54 »	54 »	

La masse des supports est calculée sur le diamètre moyen et la saillie des corniches d'entablement, estimée dans la masse du fardeau-fronton. La vérification par le cube métrique a donné des résultats identiquement analogues.

Ce tableau présente un élément dont la corrélation avec les rapports statiques est constante : c'est le degré d'inclinaison ou l'ouverture de l'angle du fronton qui, en déterminant sa hauteur, devient un des éléments constitutifs du fardeau. La progression suivie et indiquée dans le tableau est le résultat du calcul qui a donné l'équilibre des masses et en est la conséquence absolue. Il suit de là que la méthode géométrique, par laquelle on détermine usuellement la hauteur des frontons, est tout à fait arbitraire ; en outre, elle tend à modifier le fardeau en surcharge et à s'éloigner, sans motif raisonnable, des exemples antiques. Ici encore la raison statique vient à l'appui des motifs de la prédilection des Grecs pour les frontons surbaissés ; l'allégement des fardeaux en est le résultat. (1)

Dans la donnée statique de l'établissement des portiques à frontons, il faut remarquer que l'angle d'inclinaison varie encore suivant l'étendue du fronton, si les entrecolonnements restent les mêmes. Ainsi, dans chaque ordre, il se ferme d'un degré par chaque couple de colonnes ajouté : c'est-à-dire que de 14 degrés pour l'hexastyle dorique, il devient de 13 pour l'octostyle ; il serait de 15 pour le tétrastyle.

L'application de la théorie statique l'étude des débris de l'antiquité aurait pu nous conduire à des déductions d'un intérêt toujours croissant. Nous pensons que le but de nos explorations, dans le domaine de l'architravée, est suffisamment atteint (2) ; en un mot, nous avons pu considérer le principe statique comme primordial de toute architecture ; en conclure qu'indépendamment de la forme, quelle qu'elle puisse être, partout où l'équilibre statique entre les supports et les fardeaux existe, nous devons reconnaître dans cette construction le produit d'une théorie architectonique incontestable, et subir sans préjugé toutes les impressions que l'art, plus ou moins élégant ou grandiose, peut seul produire ; de même encore, remontant des impressions éprouvées, on arrive infailliblement à constater, de l'observation plus ou moins altérée du principe statique, le degré de perfection ou de dégradation des formes, suivant qu'elles s'y rangent ou s'en écartent davantage. Enfin, ce principe défini par la science toute moderne n'étant qu'une loi des corps pesants, il devait être instructif d'examiner son rôle et son action dans les théories que l'art antique nous a léguées, et le fait subséquent de

(1) Quelle qu'ait été l'influence du climat et sans en tenir compte, ne pourrait-on pas considérer la prédilection des Germains pour les frontons saraigus comme étant de même nature esthétique que celle des Grecs? Cette forme, en effet, n'est-elle pas la conséquence de l'exhaussement de l'arcade dont elle fait, comme le fronton surbaissé des Grecs sur l'architrave, la toiture la mieux ajustée pour l'arc ogival?

(2) Voy. l'explication de la pl. 11 pour compléter cette discussion.

la déduction qu'en ont tirée, très-certainement à leur insu, les constructeurs de l'arcade ogivale de Cologne, n'est pas le moins curieux que nous ait offert cette exploration. Et c'est quand les derniers vestiges de la théorie antique ont disparu, emportés par la dégradation et la barbarie du Bas-Empire, que ce fait a lieu ! Certainement l'arc brisé ou ogival a pu être adopté à son origine par impuissance, à une époque qui peut bien précéder de deux siècles celle où apparaît l'application théorique de son établissement statique au XIIIe siècle ; alors que l'art dégradé ne pouvait plus répondre aux besoins et à l'inspiration religieuse des Chrétiens, sous l'influence d'une foi qui précipitait l'Occident sur l'Orient, et ne s'arrêtait devant aucun obstacle.

La facilité d'exécution et la stabilité constitutive de la voûte ogivale, permettant de fermer des espaces considérables et d'élever à de grandes hauteurs des arceaux d'une grande hardiesse apparente, tels ont dû être les véritables motifs de la faveur avec laquelle fut accueillie alors cette architecture originale. De cette forme adoptée, les constructeurs gothiques ont été évidemment conduits par l'expérience, aussi eux, à en déduire une théorie sur l'établissement de l'arcade brisée. Là, comme antécédemment, la même cause devait inévitablement produire les mêmes effets. C'est au moins ce qu'il est impossible de ne pas admettre, après un examen sérieux des systèmes suivis avec tant de similitude dans toutes les constructions célèbres du XIIIe siècle. Ce qu'il est impossible aussi de ne pas constater, c'est que l'expérience, en leur donnant la mesure de la stabilité de l'arcade ogivale, ne leur en avait pas fait déduire toutes les conséquences. Certainement, suivant la remarque judicieuse de Rondelet, ils ignoraient que cette forme de voûte jouissait le plus éminemment de la propriété de ramener la poussée dans la perpendiculaire de ses appuis ; autrement ils se seraient abstenus constamment, comme ils l'ont fait dans quelques circonstances, de ces arcs-boutants accessoires, dispendieux et destructibles, dont le temps a souvent fait justice, sans que la solidité de la voûte étayée en ait été compromise (1). Cette ignorance, au reste, et la peur qui en était la

(1) Les constructeurs du moyen-âge, évidemment plus ignorants que les Grecs dans la statique, incapables de résoudre aucun problème de construction par le calcul, paraissent avoir été conduits par l'expérience à adopter successivement divers moyens de consolidation ou d'étaiement, ainsi qu'une observation récente est venue le constater. Dans les travaux de restauration et de nettoiement pratiqués sur la face intérieure des murs pieds-droits du chœur de la cathédrale de Cologne, le grattage au vif, à la naissance des voûtes, y a découvert les extrémités de poutres-entraits, primitivement employés à maintenir l'écartement sous la poussée présumable de l'arcade ; entraits qui furent supprimés plus tard, à raison de leur aspect choquant, et suppléés alors par des arcs-boutants, dont l'usage, au reste, ne paraît pas remonter au-delà du XIIe siècle, et dont les dispositions arbitraires attestent l'ignorance autant que l'incertitude des effets qu'on en attendait.

conséquence, ne se manifestent pas seulement dans ce système d'étaiement inutile, mais encore dans l'exagération de la puissance des supports et des points d'appui multipliés, bien différents en cela des anciens, dans la théorie desquels le support se trouve toujours en rapport de puissance avec le fardeau supporté, les moyens d'appareil et de construction toujours réglés sur la nécessité statique avec une économie qui fait encore un argument contre l'emploi du style ogival, en faveur de l'exactitude avec laquelle peut être appréciée la dépense des constructions dans les styles classiques. Au reste, cette question d'économie, il faut le dire, ne faisait point obstacle à des constructeurs qui ne connaissaient pas l'appréciation préalable, et dont le budget élastique n'avait d'autres limites que l'inépuisable ressource de la foi et du dévoûment des populations chrétiennes unies dans un seul faisceau, que la réforme n'avait point encore brisé. L'imagination et le sentiment religieux satisfaits, on ne demandait pas alors à l'artiste la dépense présumée de son projet, pas plus que le temps nécessaire à l'œuvre que les générations se léguaient avec une confiance absolue, parce qu'elle était fondée sur la foi des pères comme sur celle des enfants, immuable à leurs yeux comme l'éternité. Si nous avons atteint le but que nous nous sommes proposé dans cet écrit, en restituant à l'art ogival, par le principe même de la stabilité, une théorie architectonique commune au plein-cintre, et comparable à celle qui régit la plate-forme, l'économie de construction lui deviendra applicable aussi bien que l'appréciation préalable, et l'argument opposé sur ce point sera réfuté complètement, parce qu'il n'était fondé que sur l'absence de toute théorie, et qu'en effet, la fantaisie qui en tient lieu alors déconcerte toutes les prévisions et rend impossible toute appréciation de temps et de dépense présumable.

CHAPITRE III.

Origine du style gothique considéré comme arrivé à sa perfection dans le XIIIe *siècle.*

La prédilection pour tout ce qui se dirige vers le Ciel, fondée sur la pensée chrétienne, nourrie peut-être par l'imagination fantastique des Germains, telle paraît avoir été incontestablement la source de l'esthétique architecturale, que le XIIIe siècle vit naître en Allemagne et se propager rapidement par l'association. Pendant long-temps, en effet, les principes qui président à la forme ogivale semblent avoir été la matière d'une imitation et d'un secret religieusement gardé dans les loges maçonniques, dont la première ou la plus influente paraît avoir été celle

de l'Œuvre de Cologne, dont maître Gérard eut la grande-maîtrise. Ce qui paraît certain sur l'influence exercée par ces sociétés secrètes pendant le XIIIe siècle, c'est qu'on trouve l'établissement de ces loges, affiliées entre elles, partout où de grands travaux d'architecture religieuse ont été entrepris. Norry-Brewer, auteur d'un ouvrage sur les antiquités d'Angleterre, Sulpice Boisserée de Stuttgard et M. de Caumont, déjà cités, s'accordent sur ce point pour attribuer à ce fait la communauté d'origine et de pensée qui a présidé à l'érection du plus grand nombre des monuments de cette époque. Et, en effet, le même symbolisme s'y retrouve partout, écrit avec la même forme, les mêmes proportions de l'arcade et des pointes basées sur un système numérique uniforme; enfin les mêmes principes de stabilité y paraissent invariablement appliqués à la construction, quelle que soit la nature des matériaux employés. Par exemple, le rapport d'équilibre entre les supports et les fardeaux est le plus souvent exagéré dans la puissance des supports, et toujours atténué dans celle des fardeaux : toutes les voûtes d'arêtes s'établissent uniformément au moyen de nervures, arcades appareillées entre lesquelles se juxtà-posent des moellons parallélipipèdes disposés à la manière des briques, et noyés dans une couche plus ou moins épaisse de ciment; toujours aussi ces voûtes sont construites avec les matériaux les plus légers, des calcaires par exemple, lorsque les pieds-droits et les nervures d'arcades sont en granit. C'est à la même époque que se remarque le premier usage des arcs-boutants, accessoires inutiles condamnés par la science, qui approuve au contraire le système de construction des voûtes, sous le rapport de la stabilité (1).

Il est à remarquer que cet esprit d'école n'apparaît qu'à la fin du XIIe siècle et dans le XIIIe, et que son origine la mieux constatée appartient à ces congrégations ou corporations de constructeurs qui s'intitulaient *loyeurs du bon Dieu*. N'est-il pas curieux de remarquer que le système numérique, suivi si régulièrement dans la construction originale et classique de cette époque, soit précisément celui qui préside au dogmatisme de la société secrète qui s'est perpétuée sous le nom de francs-maçons? Et quand on observe que le but de cette association n'était réellement que la fraternité et la mutualité des secours entre les ouvriers d'un même atelier et de ceux qui lui étaient affiliés, ne peut-on pas en inférer que le véritable berceau de cette institution est dans les congrégations de constructeurs sus-énoncées? (Voyez la note A, à la suite de ce mémoire.)

Ainsi donc, la pensée chrétienne, le principe statique de l'arcade ogi-

(1) Rondelet remarque que ce système de construction présente un notable avantage de stabilité sur les voûtes régulièrement appareillées.

vale, et la forme pyramidale qui en est la conséquence, telle est la véritable origine du gothique. En l'acceptant ainsi, nous faisons abstraction de l'introduction de l'arc pointu dans les constructions gallo-romaines, à la suite de l'occupation sarrazine. Dès le x^e^ siècle, en effet, un style de transition, d'abord amalgamé de gallo-romain et de mauresque, se remarque dans les monuments religieux : pendant deux siècles, l'arc pointu affecte toutes les courbures, et n'atteint une forme et des proportions positivement déduites qu'au xiii^e^. (Voyez planche III et son explication.) Nous n'hésitons donc pas à regarder l'apparition de l'arc ogival dans les constructions gallo-romaines comme une imitation mauresque. Le système des intersections de l'arc plein-cintre, imaginé par quelques archéologues pour expliquer la formation de l'arc brisé, inventé selon eux du xi^e^ au xii^e^ siècle, nous paraît sans autorité devant le fait de l'existence de l'arcade brisée dans les restes de monuments antiques d'une part, et dans les constructions mauresques de la Sicile à des époques fort antérieures (1).

En nous livrant à l'examen du système affecté aux constructions ogivales du xiii^e^ siècle, nous allons d'ailleurs compléter l'étude des questions d'origine du style ogival, en lui assignant sa véritable date, celle au moins où la perfection de la forme a été la mieux constatée. De toutes les constructions de cette époque, la cathédrale de Cologne est celle qui présente le plus d'unité dans le système architectonique, d'ordonnance dans le plan et de grâce dans les formes. Cet ensemble paraît être le résultat d'un certain choix dans les proportions adoptées et suivies avec régularité dans toutes les parties achevées de l'édifice. De plus, cette unité de principes se présente comme une véritable exception, comme le premier exemple de ces conditions originales que nulle autre construction antérieure n'avait offertes jusqu'alors d'une manière aussi absolue.

Ces faits, reconnus et avoués sans contestation, nous ont paru dignes de faire du monument dont il s'agit un sujet d'étude et d'exploration profitable à la question qui nous occupe. S'il est démontré d'ailleurs que le plan adopté pour son érection aurait servi de type au plus grand nombre des cathédrales du même siècle et des temps subséquents (2), sur lesquels il conserve une supériorité d'exécution incontestée, cette dernière considération seule suffirait pour justifier l'utilité de l'exploration à laquelle nous allons nous livrer, afin de constater ce qu'il y a de réel dans le système de construction qui paraît y avoir présidé, et si véritablement enfin ce système est une théorie architectonique.

---

(1) Voy. Hittorf et Zanth, Sicile, ouvrage précité, et l'explication de la pl. III.

(2) Voy. Sulpice Boisseret, Description de la cathédrale de Cologne.

CHAPITRE IV.

Historique de la cathédrale de Cologne.

L'histoire et la description de la cathédrale de Cologne forment la matière de l'une des plus splendides publications artistiques qui ait encore vu le jour. (Stuttgard et Paris, Firmin Didot, 1823.) Son auteur, M. Sulpice Boisserée, savant archéologue et dessinateur, en réunissant la coopération des artistes les plus habiles, architectes et graveurs, français et allemands, a élevé un monument dans lequel les recherches de l'érudition sont à la hauteur d'une perfection sans exemple dans l'exécution artistique. C'est ce savant travail qui va nous servir de guide. L'exactitude des dessins et des mesures ne laissant rien à désirer, nous ne pouvions mieux faire que de suivre des indications aussi précises, et notre devoir était d'indiquer, tout d'abord, la source abondante où nous avons puisé des déductions qui devaient différer essentiellement de celles du savant archéologue, parce que le point de vue où il s'est placé n'a pas de rapport avec le nôtre.

Les reliques des Trois Rois Mages, pieux trophées des Croisades, devenues la possession de Frédéric II (Barbe-Rousse), de la maison de Souabe, furent déposées par lui dans la métropole de Cologne, vers l'an 1160. Ces reliques célèbres, visitées régulièrement par ses successeurs à l'Empire, après la cérémonie du sacre, qui avait lieu à Aix-la-Chapelle, devinrent pour l'église de Cologne le premier degré de la splendeur qui lui était réservée. Les empereurs et les princes rivalisèrent entre eux à qui la comblerait de riches offrandes, et bientôt fut émise la pensée d'un nouvel édifice mieux approprié à l'importance de sa destination. Cette grande entreprise, conçue par l'archevêque Angelbert, comte d'Alton et de Berg, vers l'an 1220, fut ajournée, par la mort de ce prélat, jusqu'à l'an 1248, qu'un incendie réduisit en cendres la vieille basilique, dédiée en 873. Conrad, comte d'Hoscheden, archevêque siégeant, fit alors dresser les plans de la nouvelle cathédrale, qui devait surpasser de beaucoup en grandeur et en éclat toutes les églises existantes. L'ensemble de l'édifice devait avoir 500 pieds allemands de longueur sur une largeur de 180 pour la nef et le chœur, et de 290 pour le transept ou transversale; les combles devaient s'élever à 200 pieds, et les tours, avec leurs flèches, à 500, sur une base de 100 pieds pour chacune. Les plans originaux, dessinés avec soin sur plusieurs feuilles de vélin, déposés dans les archives de la loge et enfouis plus tard dans celles du chapitre, furent dispersés avec celles-ci lors de l'invasion par les ar-

mées françaises. M. Boisserée, instruit, par une circonstance fortuite, de la conservation de ces précieux documents, tombés entre les mains de notre illustre Fourcroy, n'épargna rien pour les recouvrer. C'est à l'aide de ces dessins, combinés avec ceux publiés antérieurement par Cromback, et en relevant sur place les parties de l'édifice existant à divers degrés d'avancement, qu'il est parvenu à compléter la restauration de l'ensemble, et à terminer un travail du plus grand prix, de la dernière nécessité même pour la continuation des travaux dont il était l'étude indispensable.

Une charte, en date de 1257, retrouvée dans les archives du chapitre, a fait connaître le nom de l'architecte présumé du monument. Par cet acte, le chapitre concédait à maître Gérard, tailleur de pierres, un terrain propre à construire, *pour le récompenser des peines et soins apportés par lui à la construction de la cathédrale qu'il dirigeait*. L'histoire et la tradition n'ayant pas conservé le mémoire d'aucun autre, l'autorité de cette charte établit, sans contestation, les titres de cet architecte. Les plans, d'ailleurs, décelant une pensée génératrice uniforme et suivie dans tous les détails, il est raisonnable de penser qu'une seule intelligence y a présidé.

Les matériaux employés dans les travaux de maçonnerie de cette construction gigantesque, sont un grès porphirique verdâtre, tiré d'un rocher nommé le Draschenfeld (1), situé à six lieues au dessus de Cologne, sur les bords du Rhin, dans la colline des Sept-Montagnes; et pour les fondations on y a ajouté des prismes de bazalte dans l'état de cristallisation, superposés alternativement avec des blocs de grès fortement cimentés, offrant une liaison indestructible à une profondeur de plus de 40 pieds. Il fallait une substruction aussi résistante pour élever avec sécurité des masses aussi imposantes; mais rien n'indique le rapport de nécessité statique et l'étude préalable qui eût dû être faite pour s'assurer de la nature et de la résistance du fond, aussi bien que des matériaux. Il paraît que, grâce à l'activité de maître Gérard, les travaux de ces immenses fondations furent poussés en neuf années jusqu'à l'arrasement supérieur du soubasement, et c'est à cette date que se rapporte la charte dont nous avons parlé. Toujours entravée par les guerres civiles et les dissensions dans lesquelles se dissipaient vainement les ressources de l'archevêque et des princes fondateurs, l'érection de ce monument n'avançait pas. Gérard mourut avant d'en avoir vu aucune partie terminée. Ce ne fut qu'en 1322, soixante-quatorze ans après la

(1) Le Drachenfeld (montagne du Dragon) est célèbre dans les poésies allemandes, comme le lieu auquel se rattache la tradition des faits attribués à Sigefroy, le héros favori de leurs ballades.

pose de la première pierre, que le chœur fut consacré, après l'avoir clos par un mur transversal provisoire, afin de l'isoler du transept et de la nef, dont les constructions étaient peu avancées. Cent cinquante ans plus tard, elles n'étaient point achevées, et suspendues alors pour n'être plus reprises jusqu'à nos jours, pendant quatre siècles ce monument imparfait a attesté tout à la fois la puissance du génie qui l'avait conçu et celle des discordes civiles et religieuses qui en ont entravé l'exécution.

Le plan de la cathédrale de Cologne, œuvre de maître Gérard, paraît avoir servi de type et de modèle même pour l'érection d'autres édifices religieux de la même époque et des temps subséquents. La collégiale d'Altembourg, à trois lieues de Cologne, en est l'imitation, sur une échelle plus petite. On pense que la construction en fut dirigée par maître Gérard lui-même. La cathédrale de Strasbourg, élevée dix-neuf ans plus tard, présente les caractères d'une analogie d'autant moins surprenante que la loge, fondée à l'occasion de cette dernière œuvre, affiliée à celle de Cologne, n'en était qu'une émanation, et le maître qui la dirigeait un élève de Gérard, imbu de ses doctrines, adepte, en un mot, et religieux observateur des principes révélés sous le sceau du secret. L'église du Than, peu éloignée de Strasbourg (1), Sainte-Catherine, à Oppeinheim, Saint-Warner, à Baccarat, la cathédrale d'Utrecht portent le même cachet; mais surtout le clocher de la cathédrale de Fribourg, en Brisgaw, dont la flèche, travaillée à jour, a été évidemment élevée sur les plans mêmes de celle projetée pour la cathédrale de Cologne, restée inachevée. (Voyez Sulpice Boisserée, ouvrage précité.)

Beaucoup d'autres monuments, en France et en Angleterre, élevés à la même époque, présentent les mêmes caractères typiques, et l'ordre chronologique de leur construction démontre avec la dernière évidence que l'originalité primitive appartient à l'œuvre de Cologne. Après avoir signalé l'influence de ce spécimen sur les constructions ogivales, à partir du XIIe siècle, et en avoir déterminé, selon nous, la véritable cause dans l'association des constructeurs, il nous reste à rechercher la nature des principes qui ont présidé à son érection, aux formes et à l'ornementation symbolique, adoptées si invariablement dans un grand nombre de constructions du même style qui lui sont postérieures.

---

(1) Cette église est une imitation de celle de Strasbourg, construite à la même époque, et, à ce qu'il paraît, par la même loge.

CHAPITRE V.

Système observé dans la construction de la cathédrale de Cologne.

Trois arcs de cercle inscrits dans un triangle équilatéral, tel paraît avoir été le principe adopté pour la formation de l'arcade ogivale de Cologne (voyez planche 1re, fig. 5), principe mystique probablement, où la religion chrétienne tout entière se décèle. Le triangle équilatéral est tout à la fois l'emblème de la stabilité et celui de l'Eternel *(grand Architecte de l'univers)*, dont il exprima la trinité dès l'antiquité la plus reculée. Rien donc de plus naturel que l'adoption de cette figure de géométrie et des nombres qui lui correspondent, pour servir de base à la théorie des constructions destinées à la glorification de l'Eternel. Toujours est-il que l'examen attentif des plans et des détails du monument qui nous occupe met cette proposition dans le dernier degré d'évidence, et M. Sulpice Boisserée, en l'adoptant, a pu croire qu'elle était la seule plausible. Toutes les arcades sont construites sur le principe de trois diamètres du vide pour la hauteur totale, dont deux pour les pieds-droits, un pour l'arcade brisée, arcade dont le rayon est invariablement égal à la base du triangle au diamètre de l'ouverture. Ainsi, le chœur a 50 pieds allemands de diamètre d'un pilier à l'autre; la hauteur de la voûte, sous la clé, est de 150 pieds, celle des pieds-droits de 100 pieds; toutes les croisées sont établies dans les mêmes rapports; et il est à remarquer que, dans cette division, l'arcade, se trouvant prolongée aux dépens des pieds-droits, paraît plus élancée, et semble en acquérir plus d'élégance. (Voyez planche 1, fig. 5.) Que si l'on demandait la cause de ces proportions particulières à l'arcade de Cologne, et le motif de cette différence d'un diamètre en plus dans sa hauteur comparée à celle de l'arcade classique à plein-cintre, en l'absence de la théorie statique que nous avons développée, il serait difficile d'en apporter une autre que la raison esthétique, dont nous avons parlé plus haut, et, dans cette comparaison des styles, on observerait que dans le gothique, l'élancement des formes étant le caractère constant et le triangle équilatéral le principe générateur unique, le rapport du diamètre avec la hauteur du vide serait comme celui de la base avec les côtés, ou de 1 à 3; que c'est précisément celui de l'entrecolonnement dorique, ainsi que nous l'avons remarqué (voyez planche 1re, fig. 1 et 5); que l'allongement de l'ogive n'est point une construction arbitraire; qu'elle se trouve déterminée par l'abaissement du niveau inférieur donné par l'arc de cercle circonscrit à la base du triangle, lequel vient couper l'axe perpendiculaire

aux deux tiers de la hauteur, et déterminer ainsi la hauteur du pied-droit (voyez planche 1, fig. 5); établissement très-caractéristique qui n'appartient réellement qu'à l'arcade de Cologne, dont il fait un type original parfaitement étranger à tous les autres, et de plus aussi parfaitement statique, puisqu'il n'est que la conséquence de l'équilibre entre la masse des supports et celle des fardeaux, ainsi que nous l'avons démontré plus haut. (Voyez l'explication de la planche I^re^.) Dans cette esthétique particulière, on remarquerait encore que toutes les lignes principales sont ascendantes, et que, si la nécessité entraîne à quelques horizontales, celles-ci sont atténuées et interrompues le plus fréquemment possible par des pénétrations et des saillies de toutes espèces, contrairement aux principes suivis dans les styles classiques grecs ou romains.

La proportion arithmétique de 1 à 3, 5, 7, 9, s'observe dans la division des espaces de toutes les parties terminées de l'édifice, et tous les détails y sont subordonnés dans les plans originaux destinés à l'achèvement. Cette progression, regardée par M. Boisserée comme mystique, et déterminée par le symbolisme religieux, qui a fait adopter pour base le triangle équilatéral, peut bien, en effet, en être regardée comme la subséquence; mais ces nombres sont précisément ceux qui président à la distinction des grades dans l'institution maçonnique. Alors, de deux choses l'une : ou le dogmatisme social les a empruntés à la théorie architectonique, ou celle-ci a adopté le symbole social, afin de le perpétuer plus sûrement en l'inscrivant sur ses monuments. Dans tous les cas, cette corrélation atteste évidemment pour nous le symbolisme et l'initiation secrète des constructeurs associés. (V. note A à la fin du mémoire.)

La forme pyramidale des frontons et des pointes présente, aussi elle, un système uniformément suivi dans leurs gradations les plus multipliées. Prenant pour base le triangle équilatéral, la forme pyramidale s'allonge et s'élance graduellement, en passant des frontons aux pointes, aiguilles et flèches terminales. L'angle le plus ouvert sous lequel s'inclinent ces lignes ascendantes à leur sommet, celui de l'arcade, est invariablement de 60 degrés. C'est celui du triangle équilatéral. (Voyez planche 3, fig. 5.) Les chevrons brisés, frontons qui couronnent les arcades fénestrales, portant 45 degrés; celui qui couronne la grande ouverture entre les tours, 47 degrés, au dessus duquel se trouve le fronton du grand toit, sous un angle de 54 degrés 1/2. Tous les frontons se terminent par un fleuron pyramidal, à trois rangs de feuilles, dont les dégradations, dans le même rapport, suivent une ligne inclinée parallèle à celle du fronton. Ce fleuron diffère en cela de ceux qui terminent les aiguilles, flèches et pointes : ceux-ci présentent une autre disposition : les deux rangs de feuilles dont ils sont composés, invariablement inscrits dans un triangle équilatéral, ont pour hauteur, de la base à la pointe, le tiers de la hauteur de la pyramide. (Voyez planche III, fig. 6

et 7.) La pyramide des tours, flèche principale, aiguilles multipliées des clochetons; sont établis, quel que soit le nombre des pans, sur le rapport de un à trois, le diamètre de la base ayant toujours pour mesure le tiers de la hauteur à la base du fleuron, soit le quart de la hauteur totale. (Planche III, fig. 6).

Dans la division des meneaux, l'arcade ogivale est constamment trilobée; les roses formées dans les intersections sont des cercles soudivisés en cinq ou sept parties, ou bien encore des trèfles composés de trois lobes sous-trilobés encore. Dans les tympans des frontons qui couronnent les croisées se remarque une tête mascaron, symbole de la lumière, peut-être, entourée de trois faisceaux de rayons en forme de meneaux, dirigés vers ses trois angles. (Voyez planche III, fig. 7.) Chaque faisceau, subdivisé lui-même en trois par deux vides, terminé par une ogive trilobée, et, dans les intervalles des faisceaux, des trèfles sont ajustés suivant la grandeur de l'espace à remplir. Enfin, le nombre trois se retrouvant partout, commande à toutes les proportions, à tous les rapports de division des espaces. Avions-nous raison de considérer ce fait comme un système architectural, et d'en inférer une théorie d'autant plus régulière, qu'elle se justifie d'ailleurs par le principe statique qui en apparait comme la base?

La répétition régulière d'une forme fondamentale, en passant par tous les degrés de l'échelle, semble aussi avoir été érigée en principe dans la formation de tous les membres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice. Partout le type de l'ensemble se reproduit dans les détails; celui des tours, dans les innombrables piliers, clochetons des arcs-boutants; celui de la nef, dans les ouvertures fénestrales, dont les meneaux se répètent et s'impriment en arcature sur toutes les surfaces pleines des piliers-butants. C'est la symétrie conservée par le retour des mêmes proportions toujours suivies; cette direction vers le haut qu'affecte l'édifice dans son ensemble, dans ses parties et jusque dans ses moindres détails, répétition continuelle de la même forme, qui, dès le premier abord produisent sur l'âme du spectateur une impression de grandeur et d'unité que l'art, dirigé par un principe et des théories positives, a seul le pouvoir de produire; résultat que des formes capricieusement agencées et des imitations plus ou moins intelligentes n'atteindront jamais. Il est bien remarquable que cette impression, avouée par les archéologues comme par les artistes, n'ait pas fait naître chez les uns et les autres la réflexion qui nous a frappé, et qui logiquement les eût conduits aux mêmes déductions que nous.

La décoration végétale de la cathédrale de Cologne, dans son système suivi, donne lieu aux observations suivantes :

Certaines espèces, comme un type commun, semblent appliquées invariablement dans les mêmes circonstances. La berce (blanc ursine des Allemands), heracleum (Linnée), avec une inflexion particulière

des feuilles, est employée dans les fleurons qui terminent les pointes et couronnent les frontons aux petites feuilles. C'est toujours celle du chou crépu (brascica olerascica crispa, Linnée), qui s'applique aux grandes feuilles et au bouton terminal. La même espèce rampe sur les arêtes des pyramides; les feuillages grimpant sur les frontons, et les arêtes des arcs-boutants présentent un autre genre appartenant au trèfle (trifolium repens, Linnée), infléchi sur son long pédoncule. Un autre type se retrouve encore dans les boutons et la crête du grand toit; il est emprunté au glayeul (iris gladiola, Linnée). Tout le reste des feuillages, courant dans les corniches, et les scoties des arcades et des frontons, ceux qui décorent les milliers de chapiteaux de toutes dimensions qui terminent les baguettes, colonnettes et remplissages des piliers butants, des contreforts et des clochetons, est de la plus grande variété et d'une vérité d'imitation telle, que les espèces diverses se reconnaissent à la première inspection.

Cette imitation consciencieuse et la perfection d'exécution se remarquent particulièrement sur la partie de l'édifice construite au XIIe siècle; l'ornementation des parties, d'une exécution postérieure, n'est déjà plus comparable sous ces deux rapports; on sent même que ce n'est plus qu'un pensif suivi par des manœuvres inintelligents.

La perfection d'imitation végétale suffit aux archéologues pour assigner une époque primitive aux constructions ogivales; mais, véritablement, aux yeux des artistes et de tout observateur initié à la pratique et à l'exécution manuelle, la perfection plastique peut bien varier et caractériser certaines époques se perdant et se retrouvant de nouveau, suivant l'influence exercée par l'autorité directrice ou même par l'exemple d'une main plus adroite et plus consciencieuse.

CHAPITRE VI.

Déduction

Des systèmes dont nous venons de constater l'existence dans cette construction ogivale, quelques-uns sont une application systématique de nombres regardés, à tort ou à raison, comme mystiques ou symboliques; un seul apparaît comme fondamental et véritablement statique, c'est l'établissement de l'arcade, la détermination de sa hauteur par le triple diamètre, et la formation de l'arc brisé par un rayon égal au diamètre du vide. De même que, dans les styles architravés, le rapport du diamètre à la hauteur de la colonne est la base de l'établissement des ordres et la raison du caractère particulier affecté par chacun

d'eux, le style ogival doit au principe de la formation de son arcade le caractère élancé qui lui est propre : c'est l'application rigoureuse de ce principe, suivi dans l'ensemble de la construction de la cathédrale de Cologne, qui nous l'a fait considérer comme le spécimen le plus pur et, par conséquent, le plus classique. Cette rigueur de principe est loin, d'ailleurs, de se retrouver dans les autres constructions ogivales; celles qui lui sont antérieures n'en présentent presque aucune trace, et, dans celles qui l'ont suivie, l'esprit d'école que nous avons signalé a fini par s'affaiblir et se perdre. La comparaison qu'on en peut faire conduit à démontrer que les proportions de l'arcade de Cologne réunissent à elles seules les véritables conditions de stabilité et d'élégance, en-deçà et au-delà desquelles toutes les qualités caractéristiques du style ogival sont plus ou moins altérées. En effet, l'arc brisé ou ogival sous l'angle de 60 degrés, que nous considérons comme le véritable type du style, a subi bien des transformations avant d'arriver à ce dernier établissement. A sa première apparition, il est évidemment d'origine mauresque; son rayon diffère de celui de l'arc à plein-cintre d'une longueur suffisante à déterminer la brisure. (Voyez planche III, fig. 1, 2, 3, 4 et 5.) Se traînant sur les traces du style mauresque et du roman pendant les siècles de transition, le style gothique n'a pris une allure caractérisée que dans le XIII^e^. Pendant le cours des siècles antérieurs, l'arcade ogivale est souvent fort loin des proportions élancées de trois diamètres; le plus ordinairement, elle descend au-dessous de deux. La ligne horizontale s'y couronne bien de capricieuses dentelles, mais n'est guère interrompue; les tours, terminées par des plates-formes, n'élancent pas dans les airs leurs pyramides découpées et à jours, et les contreforts ne s'amortissent point en légers clochetons multipliés à toutes les saillies. (Le portail de la cathédrale de Paris, à la date de 1160, vient à l'appui de cette observation.) Enfin, jusqu'à l'œuvre de maître Gérard, il est impossible de signaler un système uniforme et suivi dans ces créations capricieuses dues à une imitation déridée, sans originalité, du roman et du mauresque : c'est donc à l'œuvre de la cathédrale de Cologne qu'il faut attribuer l'origine du véritable style gothique, fondé sur ce principe de stabilité primordiale qui lui donne une origine commune et parallèle à celle des styles grecs, que ce soit le sentiment ou l'expérience qui en ait déterminé l'emploi. Quelle que soit aussi l'origine du système numérique, suivi avec tant de persistance dans toutes les parties de la même construction, il est impossible de ne pas reconnaître que ce système est véritablement la condition même de l'unité de l'ensemble et de l'harmonie qu'on observe dans tous les membres de cette architecture originale. Ces derniers faits, reconnus avant nous par M. Sulpice Boisserée, quelles que soient les explications qu'il en a données, ne pouvaient dénoter qu'une véritable théorie génératrice de la forme, et, si nous en avons admis les conséquences, c'est qu'elles nous ont paru concorder avec les ré-

sultats de l'analyse mathématique et de la théorie des voûtes, résumées dans le savant traité de l'art de bâtir. Que si nous écartons de la discussion le symbolisme de la forme et des nombres générateurs comme un argument inutile, c'est qu'après l'affirmation des calculs, il nous reste parfaitement démontré que la théorie arithmétique de l'établissement ogival ne doit plus avoir d'autre base que la nécessité statique exprimée dans l'arcade par le rapport de 5 à 1 du vide ou de l'espace clos ou isolé par elle, et la conséquence de ce rapport tirée de la formule même de l'ouverture de l'arcade brisée, déterminée par le rayon constructeur égal au diamètre du vide. Or, dans cette condition, le rayon devient, en dernière analyse, la base caractéristique de la construction ogivale, en raison de son rapport avec la dimension normale, ou diamètre du vide.

De ce fait théorique est résulté pour nous la conviction que les diverses formes de l'arc brisé, adopté à différentes époques, se caractérisent uniquement par la longueur du rayon proportionnellement à la largeur du vide, et que les dénominations d'arcades en tiers-point, en cette, etc., ne rendant pas suffisamment raison de leur forme, étaient purement arbitraires; il en résulte encore que la forme ogivale, quelle que soit la longueur du rayon, présente des conditions de stabilité plus complètes que toutes les arcades à courbe continue, la chaînette exceptée (1), conditions dont la plus grande somme possible se rencontre dans l'arcade de Cologne, engendrée par le rayon égal au diamètre du vide: d'où il suit que celle-ci doit être considérée comme le type le plus parfait, et qu'en adoptant la progression arithmétique observée dans la construction de ce monument pour la division des espaces, comme la conséquence des propriétés du triangle équilatéral, il en résulte une théorie architectonique confirmée par l'expérience même de cette construction célèbre, qui peut et doit résoudre toutes les questions de reproduction agitées jusqu'ici dans le vide, entre les affirmations fondées sur la grandeur des résultats et l'importance des monuments élevés, et les négations des détracteurs d'un style considéré par eux seulement comme le produit de la fantaisie d'une imagination surexcitée. Actuellement donc, si les reproducteurs du style ogival veulent ne pas se consumer en recherches vaines et en efforts infructueux, c'est à la science et à l'observation, à l'étude de la théorie des voûtes et de la stabilité, qu'ils devront recourir, et non plus à l'imitation inintelligente d'une forme que la mise en œuvre de leurs devanciers a trop souvent compromise, au point de faire oublier les propriétés statiques, plus éminentes en elle que dans la plate-forme et le plein-cintre. A cette der-

(1) Cette forme de courbe est engendrée par le poids des anneaux d'une chaîne de fer suspendue, attachée par les deux extrémités; d'où lui vient son nom de chaînette.

nière condition, la reproduction de l'art et des formes du XIIIe siècle est praticable et peut, en répondant aux besoins et à la civilisation du XIXe, donner le jour à des créations originales et irréprochables sous le rapport de la construction, de la stabilité et de l'esthétique. Espérons aussi que, plus habiles que ceux du moyen-âge, les constructeurs modernes sauront faire la part du temps dans tous les ouvrages, en calculant avec sagacité la résistance des matériaux, dont la dégradation prématurée doit être mise au nombre des causes qui ont précipité la décadence et l'oubli de l'art gothique, et justifié à certains égards le préjugé de ses détracteurs.

Et maintenant la question qui nous a fait prendre la plume nous paraît réellement résolue : les transformations du style ogival et sa reproduction ne seront plus regardées comme des caprices injustifiables, comme une imitation irrationnelle. Appuyés désormais sur une théorie positive, les constructeurs pourront ajouter avec liberté une forme aussi applicable que toutes les autres, lorsque l'intelligence et le discernement auront présidé au programme ; en un mot, il ne s'agira plus de rétrograder de quatre siècles, suivant l'opinion de l'Académie, et d'imiter d'ignorants constructeurs ; mais de traduire, dans un style adapté aux besoins de la civilisation actuelle, une esthétique architecturale avec laquelle la pensée chrétienne a tant de sympathie. Que si, dans les essais tentés jusqu'ici, le but n'a pas été atteint d'une manière satisfaisante, c'est bien moins au style ogival qu'il faudrait en attribuer la cause qu'aux entraves de l'imitation timide et puérile d'une forme évidemment mal comprise, et surtout mal définie, en dehors d'une théorie génératrice dont personne n'avait soupçonné l'existence avant M. Sulpice Boisserée.

CHAPITRE VII.

Des transformations du style ogival, conséquence de la reproduction.

L'architecture, destinée avant tout à satisfaire aux besoins de l'homme, doit se transformer avec eux en suivant les progrès de la civilisation. Art et science à la fois, l'argument le plus fort en faveur de l'excellence des règles et des principes qui nous ont été légués par l'antiquité est la facilité de leur application à toutes les ordonnées. Le plus habile architecte, comme le plus ingénieux, sera toujours celui qui saura le mieux mettre à la portée des besoins et des mœurs de son siècle le premier des arts comme le plus magnifique. C'est donc à l'art seul, c'est-à-dire à la forme et aux préceptes qui le constituent, à répondre aux exigences d'une civilisation nouvelle : hors de cette voie, le goût

s'égare, et la barbarie, conséquence de la dégradation, ne tarde pas à naître. Cependant cette voie, comme tous les sillons tracés par l'esprit humain, n'est point sans écueil ; souvent les prédilections de l'archéologue sont venues émousser le premier sentiment des convenances, les recherches du savant prendre la place des applications usuelles, et les imitations du style d'une autre époque, à la façon d'un habit trop large ou trop étroit, gêner les mouvements de la civilisation actuelle. Tel est, en particulier, le spectacle que nous a donné la recrudescence du style gothique, et chose bien remarquable que n'avait point donnée la Renaissance. Cette époque, en effet, vit naître un style original, application heureuse des inspirations et de l'étude de l'art antique aux mœurs et aux habitudes du XVI^e^ siècle. Que, dans la restauration de nos vieux monuments gothiques, l'archéologie ait eu une large part d'autorité, cela était tout simple : c'était une ordonnée même dont le bon goût défendait de se départir. Mais, par exemple, de ce que les gammes de couleurs reconnues primitives dont l'architecture était recouverte, ainsi que le peu de translucidité des anciennes verrières, tendaient à assombrir l'intérieur de l'édifice au point d'y rendre la lecture impossible, fallait-il en conclure que, dans un siècle où tous les fidèles suivent l'office dans leur livre de prières, un système d'ornementation analogue pouvait être admis ? Certainement cette déduction était absurde, et pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que cette barbarie du badigeon blanc, tant reprochée au clergé des derniers siècles, n'a été que la conséquence du progrès, que la nécessité de faire droit aux exigences d'une piété plus éclairée. Ainsi donc, reproduire les mêmes inconvénients dans la restauration de nos édifices religieux, c'est inévitablement préparer la réaction, qui ne tardera pas à se faire sentir. L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, entre autres, n'est-elle pas menacée de devenir une crypte obscure, si l'on continue à peindre les murailles ainsi qu'on l'a fait, et si le système des verrières n'en est pas modifié ? De semblables résultats devraient ouvrir les yeux, en démontrant, avec la dernière évidence, que l'archéologie doit borner son importance aux renseignements dans les questions à résoudre pour la restauration des anciens monuments, et nous ajouterons qu'elle doit être parfaitement écartée dans la construction des nouveaux édifices, afin de satisfaire aux besoins et aux mœurs de notre époque (1).

(1) La restauration du portail de Notre-Dame de Paris vient d'en offrir un exemple : un pilier central existait originairement sous l'arcade principale ; ce pilier, dégradé et d'ailleurs parfaitement hors d'œuvre, fut supprimé dans les derniers siècles, et Soufflot refit et ajusta la grande baie d'ouverture, dans un style sans doute peu d'accord avec celui de l'édifice, mais en obéissant au besoin d'une circulation facile que les grandes cérémonies, et surtout les processions du Saint-Sacrement, d'une institution postérieure à

Dans l'état actuel de civilisation, et depuis plusieurs siècles, les générations veulent jouir de la lumière dans le sanctuaire où nos pères se recueillaient d'autant plus pieusement qu'aucun rayon du soleil n'y venait les distraire : si donc la polycromie peut encore s'exercer dans nos temples, ce ne sera plus qu'à la condition d'adopter des teintes moins absorbantes, surtout pour les grandes surfaces ; elle proscrira particulièrement celle de la nuit étoilée étendue sur les voûtes ; les verrières coloriées pourront encore concourir à l'effet de l'ensemble, pourvu que leurs compositions, mieux entendues, permettent la plus grande translucidité possible; et, quant à l'imitation de celles du XIV^e^ siècle, elle sera proscrite par le bon goût autant que par le véritable sentiment de l'art. Ces réflexions sur la polycromie s'appliquent au même titre à la sculpture. Imaginer que l'architecture ogivale ne peut conserver son caractère que par une ornementation barbare ; que des statues sans grâces et sans proportions dans leur facture raide et dépourvues d'imitation soient une coordonnée inévitable du style gothique, peut bien être un argument en faveur de ses détracteurs ; mais il suffit, pour l'anéantir, de renvoyer ceux-ci à la cathédrale de Milan ; ils verront là comment l'art ogival, en pénétrant sur la terre classique, a trouvé des constructeurs intelligents ; comment, en répudiant l'exemple des Allemands, les Italiens ont trouvé le moyen d'orner leurs piliers butants et les sommets des pyramides de statues qui ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.

Enfin, la forme ogivale doit, aussi bien que toutes les autres, se transformer et se prêter aux exigences de nos mœurs ; et, de même qu'il serait absurde de bâtir une maison d'habitation au XIX^e^ siècle sur l'imitation exacte et l'échelle de celles de Pompei, reproduire les manoirs féodaux du XIV^e^ siècle, si étrangers à nos habitudes, serait un non sens, une excentricité digne de cet architecte anglais, dont la demeure, enseigne de son talent, reproduit, dit-on, cette époque avec une fidélité désespérante pour les visiteurs, menacés de se briser la tête sous la petite porte-arcade Tudor ; puis ce premier obstacle franchi, à être exposés à se casser le cou sur les marches de pierres humides d'un escalier en colimaçon, pour pénétrer dans des pièces où la lumière s'introduit à peine à travers les vitraux peints de croisées longues et étroites, obstruées par de lourds meneaux et renfoncées dans les embrasures de murailles pour le moins à l'épreuve du boulet.

---

l'érection du monument, ordonnaient tout spécialement. Comment, de nos jours, le respect archéologique a-t-il pu être poussé à ce point déraisonnable de restituer ce pilier, accessoire très-incommode que le bon sens, aussi bien que le goût le plus pur, eussent dû condamner?

APPLICATION.

Chargé de la décoration intérieure d'un édifice gothique, nous avons eu l'occasion d'appliquer quelques-unes des théories que nous venons de formuler, et nous croyons ne pouvoir mieux terminer cet opuscule que par le compte-rendu d'un travail qui n'a d'autre importance que l'exemple de leur application. L'église dont il s'agit, réparée et reconstruite presqu'entièrement sur le principe du respect le plus absolu pour le caractère des constructions consacrées (gothique du XIV^e^ ou XV^e^ siècle), exigeait la même direction scrupuleuse dans l'ornementation. L'ameublement consistait en un sanctuaire avec son maître-autel, deux autels dans le transept et une chaire. Le plan de ce petit édifice et une vue perspective du chœur en donneront l'intelligence. (Voyez planches 4 et 5.) Ce travail a été exécuté de 1844 à 1846. Le programme adopté, un maître-autel à la romaine, d'accord d'ailleurs avec les dispositions du chœur, n'avait pas de précédent connu dans le style gothique, et cette réflexion ne nous arrêta pas un instant. La forme du baldaquin fut changée, voilà tout. Nous supposâmes qu'une pointe élancée jusqu'au sommet de la voûte, symbole des aspirations de la prière, traduirait même cette pensée avec plus de lucidité que tous les couronnements romains imaginés jusqu'ici. Cette pyramide, à cinq pans et découpée à jours, suspendue sur quatre groupes de colonnettes et sur le vide par devant, présente à l'œil un effet d'équilibre qui contribue à cette poésie mystérieuse que le style gothique semble posséder à un plus haut degré que tous les autres. Nous avons été compris, et nous espérons que la planche mise sous les yeux de nos lecteurs pourra leur faire juger du degré d'originalité d'une application de la forme ogivale, sans exemple au moins connu pour nous. Ce petit sanctuaire est éclairé par deux croisées ogivales à meneaux du XV^e^ siècle; celle du chevet, fort grande et d'une assez belle proportion, a reçu une décoration en verre de couleur mosaïque dans la division de l'imposte, et en verre dépoli de deux teintes en damier pour les panneaux encadrés de guirlandes en chapelets bleu et or. Celle du midi, d'une proportion beaucoup moindre et divisée en trois panneaux, est destinée à recevoir trois verrières à figures d'évangélistes, sur fonds verdâtre et clair.

Les circonstances et la pauvreté des ressources d'une fabrique de village n'ont pas encore permis de mettre la dernière main à ces travaux. La décoration en peinture et dorure reste à exécuter; elle le sera d'après les principes que nous avons émis, sans altérer le caractère du style, c'est-à-dire en conservant l'usage du camaïeux, les détails et

même l'imitation de l'orfèvrerie bizantine pour certaines parties, telles que l'autel, le tabernacle et les reliquaires, et sans s'écarter des conditions du programme de la civilisation au XIXe siècle. La voûte, par exemple, recevra la teinte bleu-clair, à l'exclusion de celle usitée au XIVe siècle, et cette grande surface réfléchira toute la lumière diffuse, au lieu de l'absorber complètement. Les murailles, peintes à l'imitation de tentures damassées, avec motifs sur fonds camayeux, s'harmoniseront avec les boiseries des stalles, vieux chêne rehaussé d'arabesques nielles-outre-mer et de fonds brun-rouge dans les découpures; les colonnettes, clochetons et découpures du baldaquin, rehaussés de filets dorés sur fonds divers, et calculés pour obtenir l'effet d'ensemble, grouper la lumière et faire prédominer le maitre-autel. Nous croirions abuser de nos lecteurs en décrivant les autels du transept et la chaire. Si nous avons attaché de l'importance à la citation de ces travaux, c'était seulement comme exemple apporté dans la discussion de nos opinions sur la transformation nécessaire à faire subir dans l'application du style ogival en de certaines circonstances.

En insistant sur la nécessité d'écarter toutes les considérations archéologiques, persuadé qu'elles ne tendent qu'à entraver, sans profit pour l'art, les combinaisons qui lui sont propres, nous croyons donner un conseil utile aux artistes. Nous voudrions seulement que, tout en reconnaissant l'utilité de l'emploi aux monuments religieux, un engouement irréfléchi pour le gothique ne détournât pas les élèves de nos écoles des études classiques, qui seules, en définitive, peuvent créer d'habiles architectes, des génies flexibles, et l'aptitude à tirer parti de toutes les ressources de l'art et des formes qu'il peut mettre en œuvre. Nous ajouterons même qu'aux yeux de l'artiste nourri de ces études, le gothique paraîtra pauvre et aride, malgré les nombreuses combinaisons de son ornementation capricieuse; aussi recommanderons-nous d'y associer l'étude du style romano-byzantin, comme un moyen d'ajouter à ses ressources une plus grande variété de motifs, qui s'y ajustent merveilleusement, comme on peut voir dans la célèbre châsse-reliquaire d'Aix-la-Chapelle. Ce sera même spécialement à ce dernier style qu'il faudra avoir recours pour l'ornementation des vases sacrés et des étoffes brochées. Tout ce qui est relatif à l'orfèvrerie nommément ne présente d'exemples, aux époques correspondantes, que dans le style byzantin : en adoptant donc l'accord de ces deux styles à l'ornementation mobilière des églises, les formes sont à créer pour le plus grand nombre des vases sacrés, notamment pour l'ostensoir, d'une invention trop récente pour qu'il soit possible d'en constater avec fruit la forme primitive. Tout ce qui a rapport à l'éclairage de nos églises est dans le même cas; l'introduction des lustres à lampes, résultat d'un progrès, exigerait même une transformation complète, si on veut les mettre en harmonie avec tout le mobilier gothique. Dans ce travail de l'application combinée des styles go-

thique et romano-byzantin, la première condition est la convenance, le seul écueil à éviter est l'affectation à une imitation tyranniquement exclusive des conditions qui correspondent à l'état actuel des besoins et de l'usage du sanctuaire. Multiplier, par exemple, les pointes et les aspérités de la forme sur des ciboires et des calices destinés à un usage journalier et manuel, serait certainement un contre-sens dont l'incommode maniement aurait bientôt fait justice, ce qui ne veut pas dire que le style Louis XV ou Renaissance doit être respecté, et que le problème soit insoluble en ce qui touche à cette partie du mobilier.

La reproduction du style ogival est fort arriérée en France, si nous comparons les efforts tentés de ce côté de la Manche au mouvement imprimé depuis vingt ans dans cette direction en Angleterre. Non seulement le style ogival (celui du XIV^e^ siècle) a été exclusivement adopté pour les nombreuses constructions religieuses qu'on y a élevées; mais le monument le plus important, on pourrait même dire le plus national, le palais destiné au Parlement, a été érigé dans ce style. Le clergé catholique, animé du même zèle, a voulu contribuer à cette régénérescence, en mettant les ornements et les vases sacrés en harmonie avec cette forme, si bien appropriée à la pensée chrétienne. Un architecte, le premier et sûrement le plus célèbre des artistes industriels, Pugin, connu par son enthousiasme pour l'art ogival, a secondé ce mouvement de toute son influence, ce qui n'est pas peu dire; car cet heureux artiste, possesseur de fonderies et de fabriques de bronzes, d'orfévreries et d'étoffes brochées, a pu imprimer le mouvement par l'exemple, et créer, avec une rapidité inconnue chez nous, des monuments sortis de ses mains, on peut le dire, depuis la mosaïque du pavé à la pointe du clocher où vibrent les cloches qu'il a fait fondre; églises où officie un clergé revêtu des ornements sortis de ses fabriques, ainsi que l'orfévrerie des vases sacrés. Quelques architectes en France ont exploité aussi la mine féconde de la renaissance du style gothique appliqué à l'ornementation mobilière des églises : MM. Delassus et Violet-Leduc ont composé des lustres, des lampes et des candélabres exécutés par M. Willemsens; nous avons nous-même donné à cet habile fabricant un dessin-projet d'ostensoir enrichi de pierres précieuses et de fonds émaillés dans le style byzantin, combiné avec le style gothique. M. Amédée Coudère a publié un travail important sur l'ornementation mobilière de Notre-Dame : on peut donc espérer que la question accessoire sera traitée et résolue avec la question principale, dans un siècle appelé peut-être à voir terminer le chef-d'œuvre du style ogival, la cathédrale de Cologne, surgir de tous côtés des constructions nouvelles dans notre pays, et restaurer avec une respectueuse intelligence toutes nos vieilles basiliques gothiques.

NOTE A.

La société secrète connue sous le nom de francs-maçons ne paraît pas remonter au-delà du XIIIe siècle, quels qu'aient été les efforts de ses adeptes pour en cacher l'origine dans la nuit de l'antiquité la plus reculée. De ces efforts même et de la fable imaginée par eux, il résulte bien clairement que cette origine est toute artistique, comme son but est éminemment religieux, civilisateur et moral. Cette fable ingénieuse de l'association des ouvriers constructeurs du temple de Jérusalem, de la catastrophe d'Hyram, maître architecte de cette œuvre, sacrifié à la jalousie de quelques-uns de ses compagnons ou manœuvres, qui, plus tard, vont à la recherche de son tombeau mystérieux; cette fable, disons-nous, dont les circonstances se traduisent en épreuves pour la réception des adeptes à divers degrés, est une invention postérieure à l'institution, dont elle retrace toutefois l'origine historique. C'était bien de la construction d'un temple qu'il s'agissait; l'association des constructeurs est bien le berceau de la société fondée; mais cette merveille des temps antiques n'est qu'une figure de celles du moyen-âge, dont la cathédrale de Cologne, entre autres, présente dans son ensemble comme dans les détails un système numérique d'une conformité frappante avec celui adopté par l'institution maçonnique elle-même. La figure géométrique qui sert de base à la construction de l'arcade est en même temps l'emblème fondamental de la société, qui semble avoir écrit son dogmatisme sur l'œuvre d'art par le symbolisme des formes, quand elle n'y a pas employé l'imitation même de ses attributs particuliers, comme on l'a observé dans quelques monuments religieux.

Si l'institution s'est agrandie successivement, si même, oubliant le but originaire, elle a pris des proportions auxquelles la politique, à diverses époques, n'est pas restée étrangère, il n'en est pas moins reconnu dans son sein, encore aujourd'hui, que le véritable esprit dans lequel elle fut originairement fondée est contenu tout entier dans les trois premiers grades; le troisième, celui de maître, restant encore le plus parfait, nonobstant ceux plus élevés qui furent institués progressivement, et dont le symbolisme a cessé d'être artistique pour devenir purement religieux, historique, moral ou politique.

Certainement le dogmatisme architectural, qui fit école au XIIIe siècle, ainsi que nous l'avons observé, a disparu dans le sein même de la société, sans y laisser de trace à une époque ancienne, qui doit dater de celle où les congrégations d'ouvriers cessèrent de présider à l'érection des cathédrales, effacé probablement par la direction purement morale et

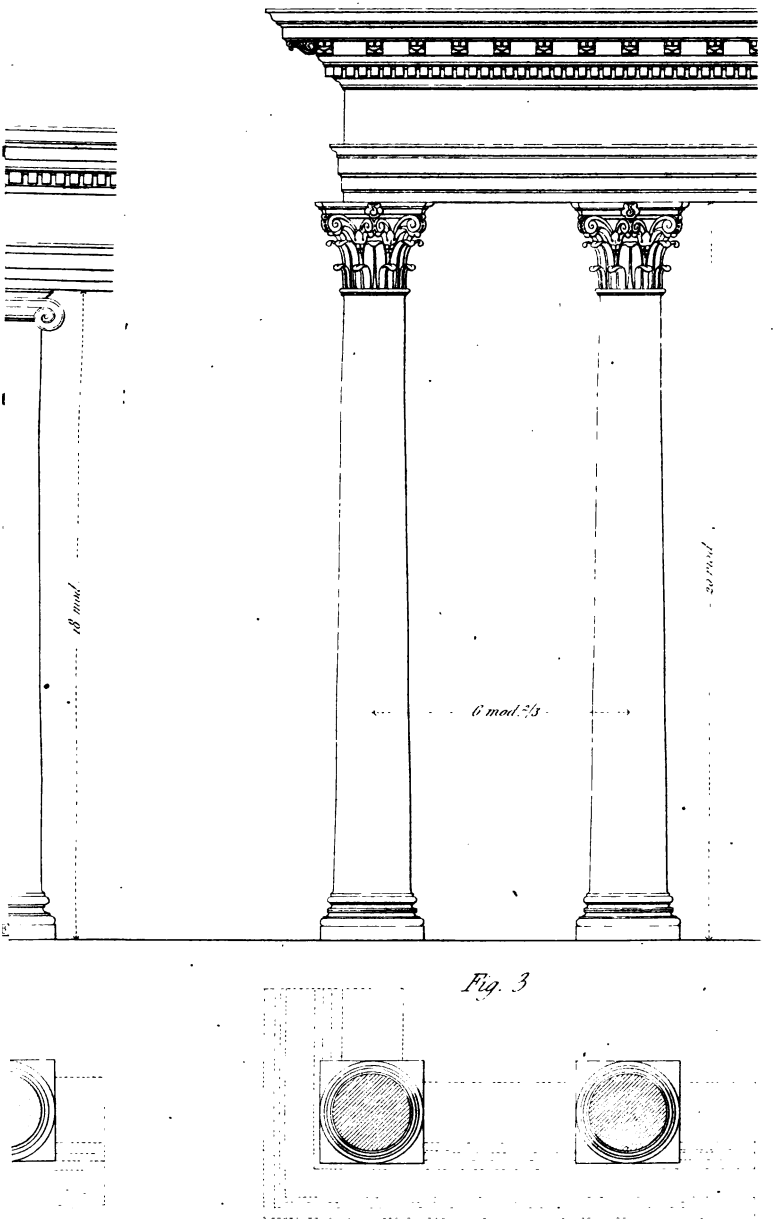

Fig. 3

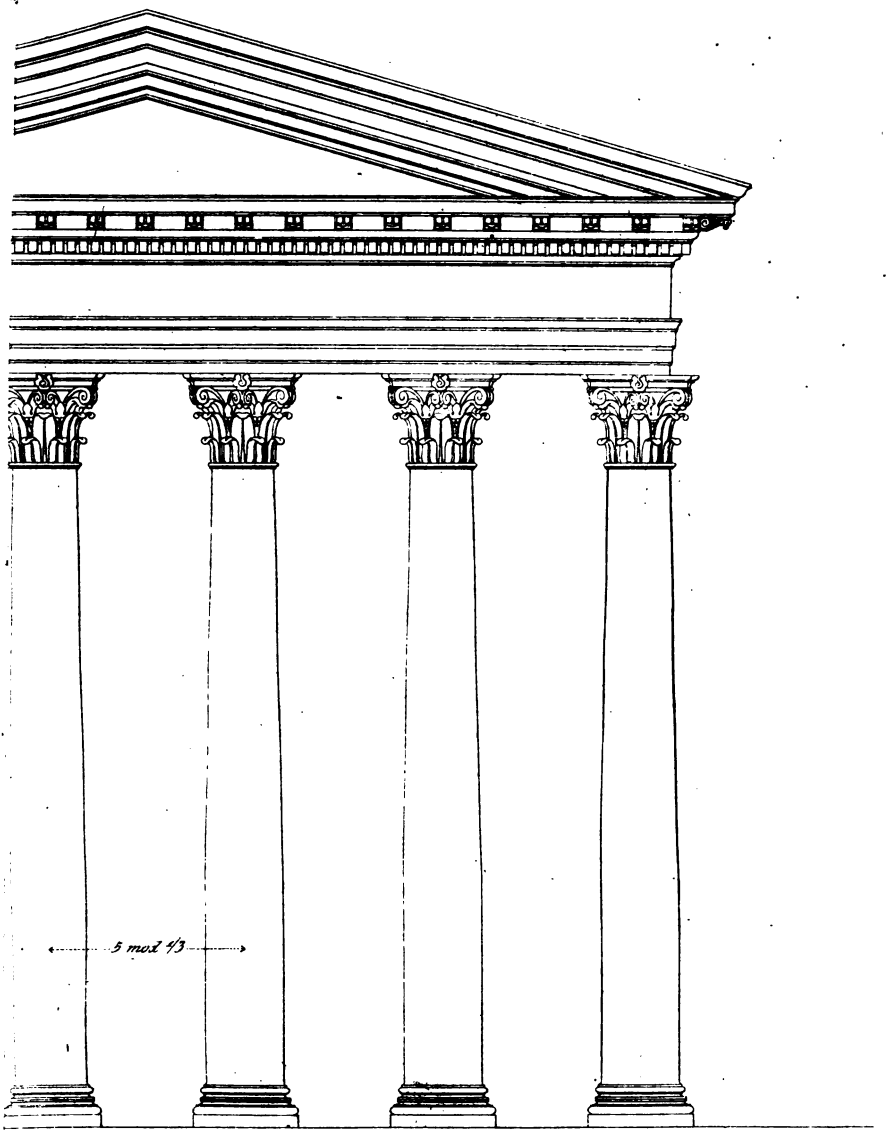
5 mod 4/3

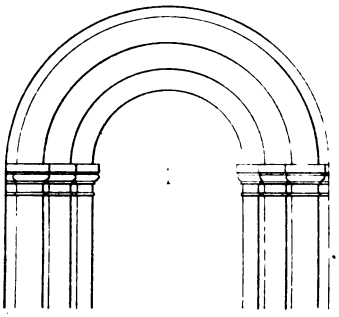

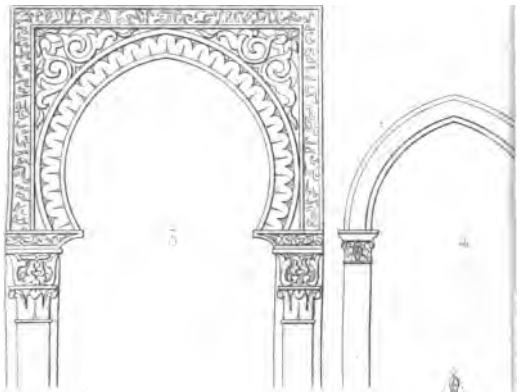

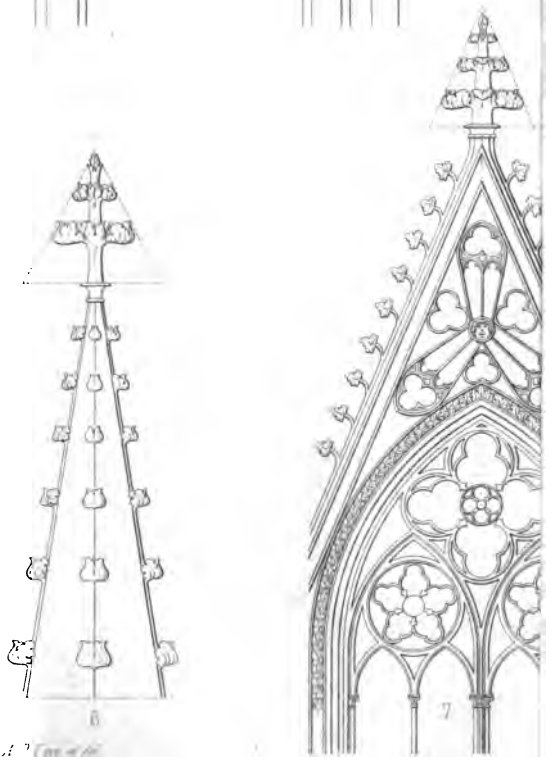

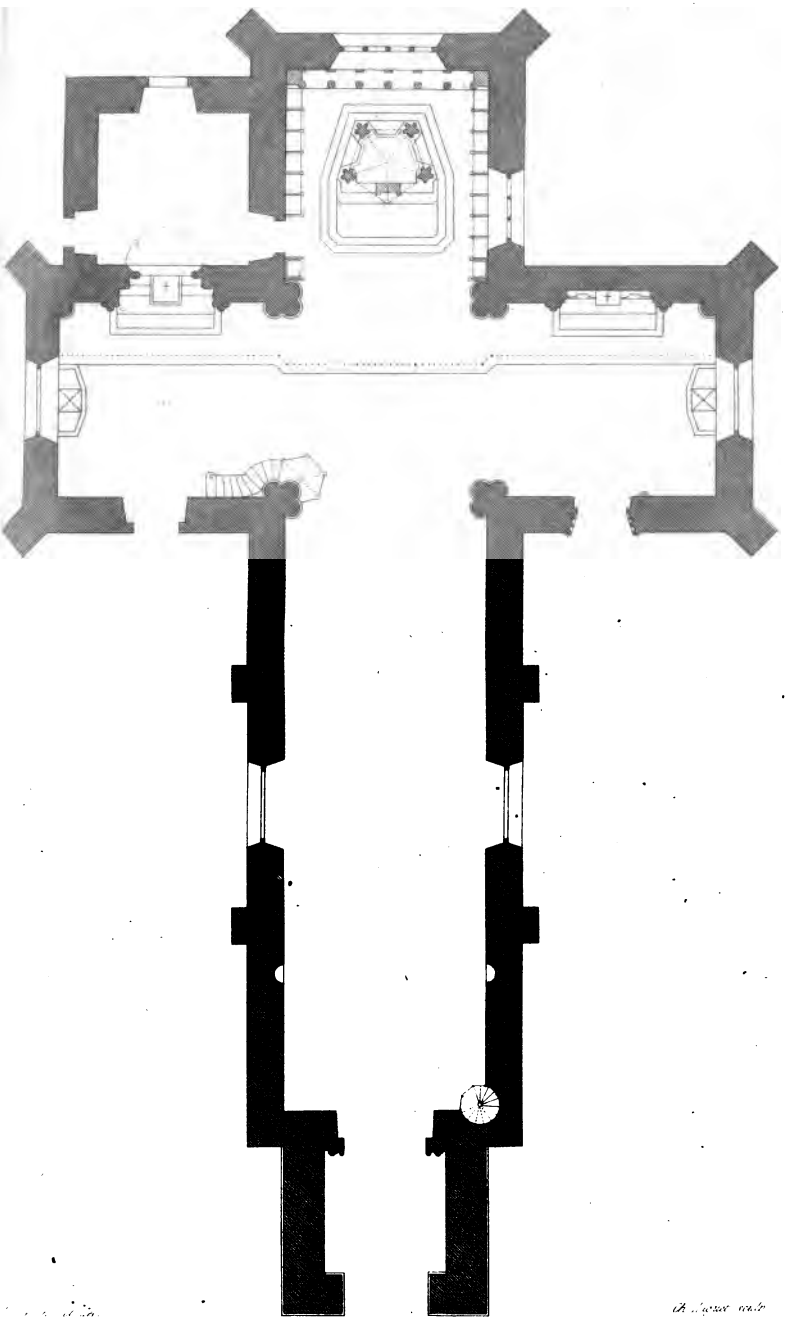

PLAN DE L'EGLISE DE MEILLAC

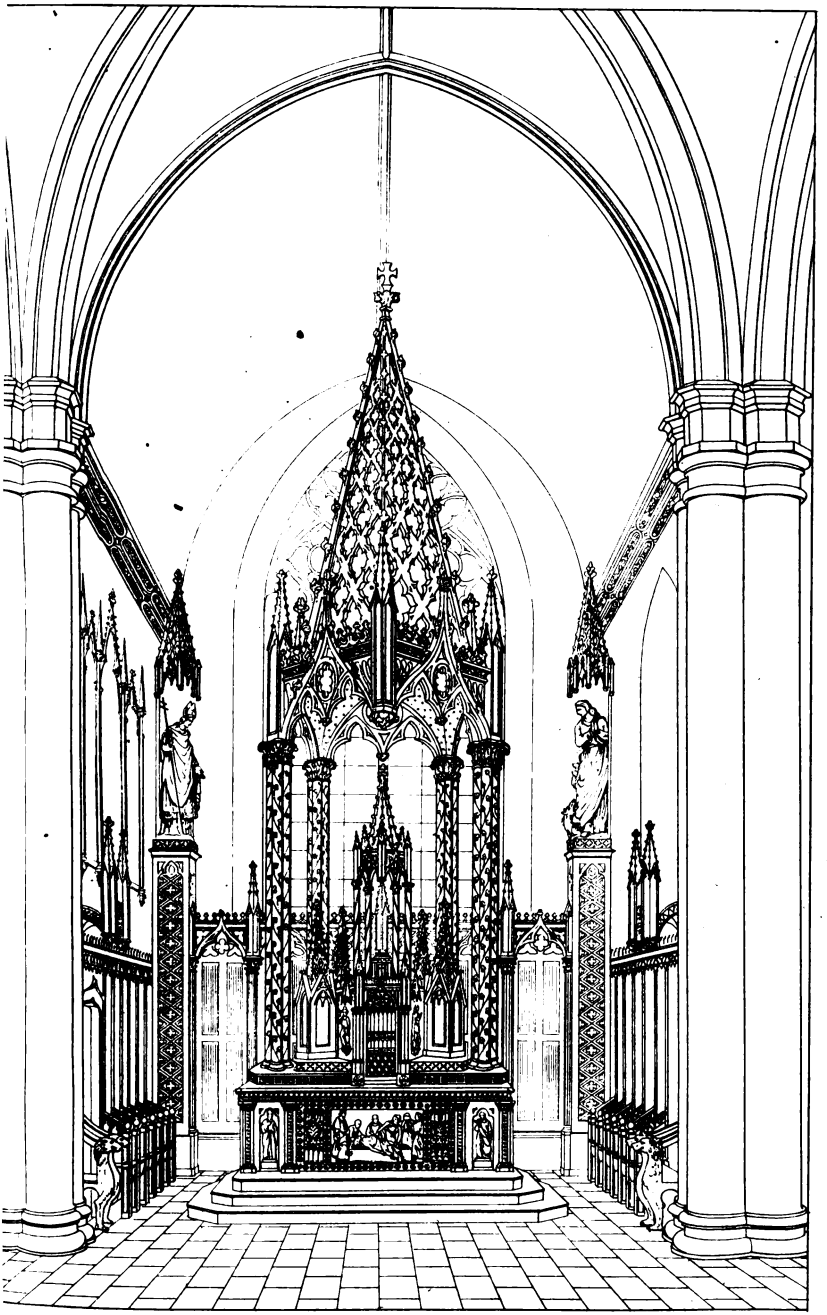

CHŒUR DE L'ÉGLISE DE MEILLAC

politique qui seule a perpétué l'association secrète, parce qu'on n'élève pas tous les jours un monument religieux, tandis que la fraternité et la mutualité de l'assistance répondent aux incessants besoins de toutes les époques. Il est difficile d'expliquer autrement l'oubli profond d'une théorie architectonique aussi généralement appliquée pendant une période assez courte, puisqu'elle comprend à peine deux siècles, après lesquels la forme ogivale, réduite à une imitation inintelligente, ne tarde pas à se dégrader; peut-être par la raison que, liés par le sentiment de l'imitation, les adeptes, en cessant les travaux de l'association, ne purent ou ne voulurent pas transmettre leurs préceptes dogmatiques; et puis encore, ainsi qu'il arrive toujours de toutes institutions humaines, même de celles fondées sur le niveau égalitaire où les distinctions les plus vaines ne tardent guère à être recherchées, bientôt la congrégation primitive ne fut plus qu'une introduction à une maçonnerie plus élevée. Les insignes du tailleur de pierre et ses modestes outils se recouvrirent de cordons richement brodés et d'ordres en pierres précieuses; le manteau des Chevaliers du Temple et l'aigle de la Souveraineté, achevèrent ces transformations, dans lesquelles l'esprit originaire, et surtout la direction artistique, disparurent si complètement que le souvenir symbolique en est resté la partie dogmatique la plus obscure dans l'institution même. On conçoit, en effet, que de nobles chevaliers, que ceux qui s'intitulaient princes souverains d'Orient, se préoccupaient de toute autre chose que des origines modestes d'une association d'ouvriers. Ce qui est positif, c'est que la maçonnerie subséquente recruta ses adeptes dans les rangs les plus élevés de la société en Allemagne; c'est qu'en France, par exemple, avant la première révélation, les princes du sang eux-mêmes y étaient affiliés; que, sous l'Empire, tous les grands dignitaires en faisaient partie; et, quant à l'influence politique exercée, on peut en juger par les dispositions d'un degré élevé qui mettait à la disposition de l'Empereur, corps et biens, l'adepte qui en était revêtu. Dans cet ordre d'idées, on conçoit aussi que l'esprit qui surgissait à certaines époques ne pouvait pas être celui de certaines autres; que celui des Templiers, pour le dire en passant, pût être celui de la féodalité et de la conservation de leur ordre. Mais il reste évident aux yeux de l'observateur que la haute maçonnerie eût emporté avec elle l'institution même, si la base originaire n'eût prévalu, si le dogme moral de la fraternité et de l'assistance n'avait pas dans la société humaine des racines bien autrement puissantes que celles des idées sociales ou politiques, si spécieuses qu'elles puissent paraître; c'est, en un mot, que l'association, qui réunit, assiste et protége les faibles, répond aux besoins du grand nombre, et que l'ambition n'est pas la passion de la multitude.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

Parallèle des trois ordres grecques et des deux arcades ogivales et à plein-cintre. (Premier tableau.)

Fig. 1, 2, 3.

Entrecolonnements établis dans les conditions statiques des trois ordres grecs, l'ordre dorique imité de celui du Parthenon à 6 diamètres ; l'architrave-entablement ayant une étendue en rapport avec sa masse, équilibrée par celle des colonnes-supports, et considéré comme monolithe de centre en centre de chacune des colonnes.

Fig. 4.

Élément de la stabilité dans les ordres architravés, l'ordre dorique pris pour terme commun de comparaison, la surface des masses prise pour leur solidité, sans avoir égard aux saillies et aux retraites. Le support L M, considéré comme un parallélogramme rectangle, a 6 diamètres de hauteur, soit, E G H F = C G H². Le fardeau A B C D a 2 diamètres de hauteur sur 3 ; c'est-à-dire que A B C D = 6 G H², et que les surfaces de ces deux parallélogrammes sont égales. D'autre part, la masse du support et celle du fardeau étant le résultat du multiplicateur commun G H², seront en équilibre ou de poids égaux, stables par conséquent. (Statique de Monge, n° 97, coroll. 11.) Les centres de gravité étant les mêmes dans la verticale L M, la résistance du support vertical neutralise par son poids égal la force ou le poids du fardeau dont le centre de gravité lui est commun. Ainsi donc, dans une colonnade, chaque colonne supporte une partie de l'entablement de masse égale et en équilibre avec celle du support, à la condition que l'entrecolonnement n'excèdera pas 2 diamètres dans l'ordre dont il s'agit ; 2 diamètres 1/4 dans l'ordre ionique et 2 2/3 dans l'ordre corinthien ; entrecolonnements Eustiles, inventés par Hermogène, et suivis par Vignole dans les deux derniers ordres. (Voy. tableau n° 1.)

Dans ce même tableau, nous avons spécifié aussi qu'en prenant le terme général des surfaces pour l'appréciation des masses en équilibre, nous avions néanmoins poussé la rigueur des calculs à leur dernière expression; c'est-à-dire alors que la masse de la colonne doit être calculée sur le diamètre moyen, comme celle de l'entablement sur le diamètre diminué, ou celui du haut de la colonne à l'aplomb duquel il s'établit, et en y ajoutant la masse saillante de la corniche. Or, dans les calculs auxquels nous nous sommes livré aussi bien pour l'ordre dorique que pour les ordres ionique et corinthien, les résultats ont été équivalents à ceux trouvés par les surfaces élémentaires; les rapports sont restés les mêmes et le principe constant. Néanmoins, il est une observation à faire, quant à la condition des centres de gravité, réunis dans la verticale I. M, passant par la base des supports: on conçoit que, dans la colonne d'angle en retour d'un périptère, il y a déviation de cette verticale; celle-ci, alors, ne se trouvera plus au centre du support, et s'en trouvera d'autant moins éloignée, que l'entrecolonnement sera plus serré. Dans l'espèce de la colonnade dorique, à deux diamètres d'intervalle, la verticale des centres de gravité se trouvant à l'aplomb du diamètre supérieur, il y a équilibre encore entre les centres de gravité: c'est-à-dire que tout le poids du support reporté en dehors fait équilibre à celui de l'entablement en retour. Les Grecs avaient-ils eu le pressentiment de cette conséquence statique en resserrant les deux colonnes aux extrémités de leurs portiques? Il est certain qu'on n'a pas pu expliquer autrement cette anomalie apparente pratiquée aussi bien dans les temples de la Grande-Grèce et de la Sicile qu'au Parthenon; disposition qui devient encore plus caractéristique par la forme particulière observée au Parthenon, pour cette colonne d'angle, dont le grand diamètre est rejeté en dehors par la base. La diminution ayant lieu seulement en dehors, et la ligne du profil intérieur se trouvant à l'aplomb du petit diamètre supérieur, il est évident que ce n'a pu être qu'afin de contre-balancer la masse du fardeau dont le centre de gravité ne se trouvait plus au centre du support. Chose singulière! Vitruve avait recommandé cette construction, mais sans en donner le motif. Il est probable cependant que ce motif ne lui eût point échappé, si les anciens eussent appareillé en voussoirs leurs architraves; alors la poussée horizontale de ces voûtes plates, en sollicitant sur leurs bases les colonnes d'angle, eût motivé leur disposition en contre-fort, ainsi que leur rapprochement du support suivant pour y résister; mais tel n'était point leur mode de construction: leurs architraves étaient monolithes d'abord de centre en centre, et rendues telles ensuite pour toute l'étendue de la colonnade ou du portique, par des agrafes en bronze, intérieurement pratiquées.

Fig. 5.

Élévation et plan de l'arcade ogivale et son élément théorique construit

avec le rayon égal au diamètre du vide sur le principe du triangle équilatéral de l'arcade de Cologne.

Dans l'établissement de l'élément, le diamètre A B du pied-droit support est au diamètre A K de l'arcade, ou à l'ouverture du vide, comme 1 est à 7,72, rapport déterminé par l'analyse mathématique et l'expérience, et pris dans la colonne expérimentale du tableau de Rondelet. (Voy. p. 210 de ce mémoire.) Le lecteur n'oubliera pas que, suivant la remarque du savant constructeur, ces éléments sont la condition dans laquelle les arcades des diverses courbures peuvent se soutenir, et qu'il ne faudrait pas en juger par l'effet produit aux yeux; effet qui devient cependant satisfaisant aussitôt qu'il s'agit du rapport de la voûte d'arête avec son support théorique *b*, double de surface du premier *a*, et quadruple de masse, ainsi que les fig. 5 et 6 peuvent en faire juger.

L'arc brisé A C K étant donc l'élément de l'arcade ogival A B, le diamètre du support élémentaire de cette arcade, rendue stable dans la condition du rapport sus-exprimé, on doit considérer l'arc A C comme un fardeau composé de voussoirs, lesquels, suivant l'analyse, ramènent la poussée dans la verticale, passant par le centre du support A B. La détermination des centres de gravité de chacun de ces voussoirs démontre cette propriété reconnue à l'arcade ogivale, à l'exclusion de toutes les courbes continues, la chaînette étant considérée comme celle qui s'en rapproche davantage. (Voy. la théorie des voûtes de Rondelet, Art de bâtir, vol. III, p. 250 à 300.)

Prenant donc la surface A C D E B comme celle du système de voussoirs, il faut, pour que la stabilité existe, qu'il y ait équilibre entre la masse de ce fardeau et celle de son support A B, de la même manière qu'entre l'entablement et la colonne des ordres, ainsi que nous l'avons démontré (fig. 4.) A B G F est donc un pied-droit dont la hauteur sera déterminée, aussi elle, par la nécessité d'équilibrer la masse supportée. Le résultat de ce calcul donne A G pour la hauteur de ce pied-droit; c'est-à-dire que la surface du parallélogramme A G F B sera égale à celle A D E B, ainsi que dans la fig. 4 A B C D et G E F H sont deux parallélogrammes de même surface, et il résulte de cette construction que A G = 2 A C + 1/7, ou O L que la verticule C M qui détermine la hauteur totale du vide de l'arcade est égale à 3 C A, à 3 diamètres du vide; résultat parfaitement identique avec celui que présente l'établissement statique de l'entrecolonnement dorique normal (fig. 1). N'avons-nous donc pas dû considérer les fonctions du pied-droit, dans l'arcade, comme analogues à celles de la colonne dans l'architrave, comme la conséquence logique du principe même de la stabilité dont la forme architecturale, quelle qu'elle soit, découle avec tant de lucidité? Nous allons voir la même conséquence se reproduire dans l'établissement de l'arcade à plein-cintre.

Fig. 6.

Plan et élévation de l'arcade à plein-cintre et son élément théorique établi sur le rapport du diamètre de l'ouverture à celui du pied-droit tiré du tableau de Rondelet, colonne expérimentale; c'est-à-dire que C D, diamètre du pied-droit, est à C K, diamètre de l'ouverture de l'arcade, comme 1 est à 4,80. De la même manière que dans l'arcade ogivale, nous déduirons que l'élément E D F H présente une surface qui doit être égale à celle de l'élément du pied-droit C A B D, et que la hauteur A C, déterminée par le calcul de la surface égale, est telle que A C = 1 1/2 C K — 1/29, ou que la verticale I J H, hauteur du vide de l'arcade, est égale à 2 diamètres C K, moins un vingt-neuvième. D'où l'on voit que les proportions de l'arcade antique, au dessous de 2 diamètres, étaient d'accord avec le principe de stabilité plus rigoureusement que celles indiquées par Vignole. Dans le plan indiqué, la masse du pilier élémentaire de l'arcade simple est celle du pilier de la voûte d'arête, ainsi que dans le plan de l'arcade ogivale, fig. 5. Dans l'arcade à plein-cintre comme dans l'arcade ogivale, le rapport de la dimension du pied-droit à l'ouverture de l'arcade est constant, et l'équilibre des masses entre l'arcade et le pied-droit détermine la hauteur du vide. Enfin cette hauteur imprime le caractère particulier au style à plein-cintre comme au style ogival, de la même manière qu'aux styles des trois ordres architravés : le rapport de la hauteur de la colonne-support à celle de l'entablement-fardeau.

PLANCHE II.

Parallèle des portiques hexastyles des trois ordres établis sur le principe statique. L'ordre dorique, imité de celui du Parthenon, en diffère par ses entrecolonnements égaux. (Deuxième tableau.)

L'échelle commune aux deux parallèles, planches 1 et 2, est établie sur le diamètre des colonnes, pris pour l'unité métrique divisée dans l'échelle des modules en 2, subdivisée en 6 parties pour 12 et 18 (1), suivant qu'elle sera appliquée à l'ordre dorique et aux ordres ionique et corinthien. L'entrecolonnement dans les portiques n'est plus le même

(1) J'ai cru devoir adopter l'échelle des modules, ou d'un diamètre, de Vignole, plus usuelle que celle de Vitruve.

en rapport statique avec l'entablement; la raison en est dans la surcharge du fronton, qui détermine une masse plus forte que doit équilibrer celle des colonnes. De là l'introduction d'un élément nouveau, le degré d'inclinaison des frontons variables, ainsi que nous l'avons remarqué, en rapport inverse avec l'etendue du fronton déterminée par le nombre des colonnes, l'intervalle ou entrecolonnement restant le même.

Comme nous l'avons vu, l'égalité des intervalles n'était pas, chez les anciens, un principe absolu dans l'établissement des portiques : Vitruve détermine certaines circonstances qui doivent en déterminer l'inégalité. Quant aux colonnades, les divers écartements sont exprimés par une locution propre à chaque espèce, et quand l'extrême écartement de l'aerostyle menace la stabilité des architraves, il va même jusqu'à conseiller une augmentation de volume, un plus grand diamètre, pour corriger, dit-il, l'amoindrissement causé par la masse d'air ambiant; ce à quoi Perrault remarque que ce n'est pas seulement l'effet amoindrissant de l'air et de la lumière, mais bien par le motif que la masse plus grande de l'entablement supporté exige réellement plus de force dans la colonne-support. Cette remarque est toute statique : quelle que soit, en effet, la grandeur des intervalles, égaux ou inégaux même, du moment où la masse de l'entablement est en équilibre avec celle des colonnes, le principe de la stabilité existe, et l'application que nous en avons faite à la célèbre colonnade du Louvre en est la démonstration, comme la raison la plus logique de l'effet satisfaisant, ou, pour parler plus juste, du sentiment d'admiration causé par ce chef-d'œuvre. Les portiques des temples de Minerve Poliade et d'Erecthée, ainsi que beaucoup d'autres monuments chez les anciens et les modernes, pourraient donner lieu à la même observation. Quant aux monuments de l'Acropolis d'Athènes, que nous venons de citer, et dont rien n'égale la perfection, tant pour la pureté des lignes que pour l'exécution, l'exemple des proportions statiques s'y rencontre avec une telle précision que la différence assez notable dans l'écartement des colonnes du portique tétrastyle de Minerve Poliade et de Pandrose, et celui de l'hexastyle du temple d'Erecthée, aussi bien qu'une différence de près d'un demi-diamètre dans la hauteur des colonnes de ces deux portiques (1), ne paraît influer en rien sur le rapport des masses en équilibre des supports et des fardeaux. De plus encore, l'harmonie parfaite observée par tous les ad-

(1) L'entrecolonnement de l'hexastile est à 2 diamètres, et la hauteur des colonnes est de 9 diamètres. L'entrecolonnement du tétractile est de plus de 2 diamètres et demi, et la hauteur des colonnes a moins de 8 diamètres et demi, ordre ionique. L'entablement du pandrosium est évidemment composé pour être en harmonie avec la dimension des cariatides.

mirateurs de ces chefs-d'œuvre dans le rapport des masses de l'entablement et des cariatides supportés du Pandrosium semble n'être que le résultat du même principe. Soumises au calcul des surfaces, ces masses ont donné l'équilibre à très-peu près, celle de l'entablement prédominant cependant un peu sur celui des cariatides. De tous ces faits, nous avons pu conclure que ce qu'on nomme le génie de l'architecture peut bien n'être que le sentiment de la stabilité, dont la beauté et la régularité des proportions et des formes est la manifestation la plus positive, comme, dans un autre ordre d'idées, la beauté des formes dans les animaux atteste la pureté des races, en même temps que l'existence des qualités qui les distinguent.

PLANCHE III.

Formes primitives et architectoniques des arcades, types des styles adoptés à diverses époques.

Fig. 1.

Arcade à plein-cintre concentrique romane des premiers siècles. Elle a été pratiquée pendant toute la durée de l'époque romano-bizantine.

Fig. 2.

Arcade romane en fer-à-cheval original de l'arcade mauresque.

Fig. 3.

Arcade brisée mauresque du VIII^e^ au X^e^ siècle.

Fig. 4.

Arcade ogivale à court rayon du style de transition, probablement imitée du mauresque, pratiquée anciennement, notamment à l'acqueduc de Bourgas, près de Constantinople, monument du VI^e^ siècle; au château mauresque de la Ziska, en Sicile, près de Palerme, VIII^e^ siècle.

Fig. 5.

Arcade dite en tiers-point, dont le rayon générateur est égal au diamètre du vide, dont la hauteur est normale à 3 diamètres.

Cette forme caractéristique du style ogival du XIIIe siècle, dont la cathédrale de Cologne présente le type le plus pur, a cependant été pratiquée anciennement. Un acqueduc, près de Spolette, attribuée à Théodoric, roi des Goths, au VIIIe siècle, présente son emploi de la façon la plus remarquable dans ce monument, composé de dix arcades applanissant une gorge au sommet d'une montagne, et d'un deuxième rang superposé. Celles du premier rang ont chacune 66 pieds d'ouverture sur 308 pieds de hauteur du vide. Les pieds-droits piles n'ont que 10 pieds d'épaisseur sur 40 de large. Sur le pont formé par ces arcades s'établit un second rang d'arcades ogivales du même type, et parfaitement normal dans ces rapports de hauteur à la largeur du vide. Ces dernières arcades ont encore 51 pieds de hauteur, et sont couronnées par le canal de l'acqueduc ; les pieds-droits de ces arcades sont calculés de manière à donner la superposition régulière des axes de trois en trois, avec ceux des grandes arcades. Ce monument gigantesque étonne par sa hardiesse et sa conservation parfaite après onze siècles. Cet exemple de stabilité, donné par l'emploi de l'arcade ogivale sur une grande échelle, aurait dû appeler l'attention et l'étude particulière de nos ingénieurs. (Voy. l'addition au Commentaire de Frontin, et la planche qui y est jointe par Rondelet.)

Fig. 6.

Pointe gothique, détail tracé de la cathédrale de Cologne, établie dans le rapport de 1 à 3, sur une base toujours le tiers de la hauteur, quel que soit le nombre des pans de la pyramide. Le fleuron terminal, disposé dans un triangle équilatéral, a pour hauteur la largeur de cette même base, soit le tiers de la hauteur de la flèche. (S. Boisserée, cathédrale de Cologne.)

Fig. 7.

Chevrons brisé servant de couverture aux ouvertures fénestrales inclinées sous un angle de 45° au sommet, dans le tympan duquel se trouve un motif d'ornementation répété constamment à toutes ces ouvertures. Le fleuron terminal est construit sur un triangle dont les grands côtés sont parallèles à l'inclinaison des chevrons. (S. Boisserée, cathédrale de Cologne.)

PLANCHE IV.

Plan de l'église et du chœur de Meillac.

PLANCHE V.

Vue perspective au trait du chœur de l'église de Meillac.

M. de Wismes, en reconnaissant l'importance du mémoire qui vient d'être lu, en acceptant tout le côté mathématique de ce mémoire, déclare que certaines propositions établies par l'auteur lui paraissent très-contestables. Il se propose de les discuter, en émettant son opinion sur la sixième question, dont le renvoi à une séance générale est demandé et semble fort convenable.

M. le Président fait connaître qu'il insistera pour que le renvoi demandé soit ordonné.

M. de Mellet pense que l'art ogival a produit des monuments aussi solides que l'art antique. Il croit que ce qu'il y a de mieux à faire à notre époque pour les monuments religieux, est d'en reproduire les proportions. Mais les peintures et les statues devraient profiter des progrès faits en chimie et en anatomie depuis le XIIIe siècle : pourtant il faudrait se garder de reproduire le calme presque indifférent des statues antiques.

M. de Wismes répond au reproche fait à l'art grec, en nommant la tête de Niobé, le Laocoon, la Vénus de Médicis et la tête de Méduse.

M. de Mellet s'explique et dit qu'il n'a jamais voulu faire à la statuaire grecque le reproche immérité de manquer de sentiment ; qu'elle lui a semblé seulement manquer de mouvement ; que les statues antiques ne paraissent prendre aucune part à l'action qui se passe autour d'elles ; qu'elles se distinguent en cela des statues modernes.

M. Aussant pense que les beaux-arts chez les peuples sont toujours le reflet de leurs croyances. Aussi, la peinture, à son origine, n'est-elle que symbolique. Jésus-Christ et sa mère, voilà tout un tableau. Plus tard, des figures de saintes femmes ou d'apôtres ont l'air de marcher vers la croix qui occupe invariablement le milieu du tableau. Dans la pose des personnages, tous sur le même plan, et jamais disposés en groupes, règne encore la plus grande naïveté. Voilà quelle était l'école de Giotto, ressuscitée de nos jours

par Cornélius. Serait-il convenable de l'importer en France? A-t-elle quelques chances de succès? M. Aussant ne le pense pas, et voici pourquoi : Sans doute, la simplicité, l'ignorance même des formes anatomiques n'ont pas empêché les peintres antérieurs à la Renaissance d'être de grands artistes, et cela parce qu'ils faisaient rayonner dans leurs œuvres la foi vive de leur conscience et de leur époque. Il n'y a rien d'humain dans leurs tableaux. Ce que cherchaient Fra Angelico de Fiesole, Fra Bartholomeo, c'était moins leur gloire propre que la gloire de Dieu. Si le sentiment qui les animait pouvait revivre de nos jours, il produirait sans doute les mêmes chefs-d'œuvre, et de plus grands peut-être, car il n'est aucun peintre qui ne s'empressât de profiter des découvertes anatomiques du dernier siècle. Et d'ailleurs, rechercher l'erreur pour l'erreur, faire remonter l'art à sa source, n'est-ce pas imiter ces sectaires du moyen-âge, qui, dans l'âge mûr, et même dans la vieillesse, se livraient aux jeux de l'enfance pour conserver leur innocence? Il est, du reste, un peintre qui a su allier la science de la forme au sentiment chrétien, c'est Le Sueur. Peut-être est-ce là le meilleur modèle à étudier.

Quelques observations sur l'imitation des procédés et des formes du moyen-âge sont aussi présentées par MM. Taslé et Pelfresne.

La séance est levée à trois heures.

Séance du 5 Septembre 1849.

Présidence de M. AUSSANT. — M. DUPRAY, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 est lu, puis adopté.

La discussion ouverte sur la sixième question se continue.

M. de Monthuchon obtient la parole. Il croit utile de transformer l'art gothique, pour le plier à nos habitudes et à nos besoins. Il attribue aux dimensions des niches la forme allongée des statues, et cite à cet égard celles de la cathédrale de Strasbourg. Il se demande si l'art chrétien ne pourrait pas être dégagé du mysticisme dans lequel le moyen-âge l'enfermait, et n'en doute pas, puisque cet art a produit le Baptistère de Florence et la cathédrale de Milan. Pour représenter dans nos églises le dévouement de saint Vincent-de-Paule, la mort de l'archevêque de Paris, en donnant au costume et à l'action tout le développement convenable, ne faut-il pas renoncer aux habitudes de l'art ogival?

M. Turquety ne voudrait pas que le silence qu'il a gardé dans la dernière séance fût pris pour un aveu de la vérité des doctrines artistiques qui ont été professées, et il fait ses réserves à cet égard.

M. de Mellet pense que toutes les parties d'un monument, tous ses ornements, tableaux, statues, doivent être en parfaite harmonie; que dans les restaurations il faut donc donner aux personnages le costume de leur époque; autrement ce serait altérer la vérité historique.

M. du Vautenet croit bien que, pour plier l'art gothique à nos besoins, à nos usages, à nos mœurs, la transformation est indispensable; mais est-elle possible dans l'état actuel de la question? Est-elle possible, si l'on s'obstine à dénier à l'art ogival une théorie architectonique qui permette de faire pour cette forme ce qu'elle a pu faire pour l'architrave et le plein-cintre, afin de répondre aux besoins de la civilisation, aux grandes époques du siècle d'Auguste et de la Renaissance? Ainsi, par exemple, comment donner aux églises gothiques modernes toute la lumière qu'on exige aujourd'hui, en se renfermant dans l'imitation ser-

vile d'une accumulation de verrières et de peintures murales, que les progrès de l'instruction et des mœurs ont fait recouvrir de badigeon dans les derniers siècles.

M. Dupray dit que ce n'est pas à ce point de vue que la question lui semble devoir être traitée, mais au point de vue du sentiment chrétien. Il rappelle que les monuments gothiques furent la plus vive et la plus durable expression du Christianisme; qu'ils portent en eux le cachet de ses plus chaleureuses inspirations, et que dès lors, si le génie moderne est trop pauvre pour créer quelque chose de son fond, ce qu'il y a de mieux à faire c'est d'imiter le XIII^e^ siècle.

M. du Vautenet prend pour type architectural la cathédrale de Cologne, et pense que l'étude de ses proportions pourrait être utile pour résoudre la question de la transformation de l'art gothique.

M. Duchatellier revendique pour la France l'honneur d'avoir inspiré la cathédrale de Cologne, en élevant la cathédrale d'Amiens. Les rapports les plus frappants existent entre ces deux édifices.

M. du Vautenet n'admet pas l'antécédence invoquée par M. Duchatellier. La cathédrale d'Amiens est seulement du même siècle et de la même école que la cathédrale de Cologne; toutes deux ont été probablement élevées par les mêmes congrégations d'ouvriers constructeurs. Les séries de chiffres qui ont présidé au plan de la cathédrale de Cologne, et qu'on retrouve plus ou moins correctes dans les monuments de la même époque, sont justement celles qui président au dogmatisme de la franc-maçonnerie et en distinguent les grades. (Voir le Mémoire qui vient d'être lu.)

L'ordre du jour appelle la seconde question, ainsi conçue : « Dans ce siècle, l'opinion publique ne se montre-t-» elle pas trop favorable pour le coupable atteint par la loi? » A quelles influences faut-il attribuer cet état de l'opi-» nion? »

M. Feuillet obtient la parole. Il reconnaît la tendance très-manifeste de notre siècle à l'indulgence, mais ne croit pas qu'il y ait lieu de s'en effrayer. Des peines trop sévères engendrent la pitié en faveur des condamnés; la pitié est moindre, ou plutôt elle est ce qu'elle doit être, quand les peines se trouvent, comme à présent, en rapport de gravité avec les délits et les crimes. Ce qui est fâcheux parmi nous, c'est l'admission trop facile des circonstances atténuantes; il en résulte souvent une sorte d'impunité. L'application de ces circonstances devrait être enlevée au jury.

M. Taslé dit que l'indulgence de l'opinion se produit le plus souvent en acquittements scandaleux; qu'il est un certain nombre de crimes, tels que l'infanticide, les attentats à la pudeur, qu'il est très-difficile d'atteindre. Il rappelle que souvent, à la porte de la prison, l'ouvrier honnête manque de tout, et que lorsqu'il y est entré, non seulement il est à l'abri du besoin, mais il jouit même de quelques agréments qu'il n'aurait pas en liberté. — Du reste, la loi est bien pour quelque chose dans l'état de l'opinion. La différence entre le crime et le délit n'est pas assez tranchée. L'opinion ne ratifie pas le jugement qui renvoie en police correctionnelle celui qui, par escroquerie, s'attribue 2,000 fr., et traduit aux assises le pauvre qui, mourant de faim, brise une porte pour prendre du pain. Dans cette position, que fera le jury? Il mentira à sa conscience, et refusera de croire à l'évidence et aux aveux mêmes de l'accusé.

M. de la Sicotière, ramenant la question dans ses termes, pense qu'on ne saurait nier l'indulgence, et, en quelque sorte, la faveur qui s'attache aujourd'hui à l'individu atteint par la loi. Pour s'en convaincre, il n'y aurait qu'à compter le nombre des établissements destinés aux enfants déjà frappés par la justice, et à le comparer avec le nombre des maisons destinées à recueillir ceux qui ne sont que malheureux. — Ce fâcheux état de l'opinion dérive de trois causes; qui sont : l'affaiblissement du sens moral, les imperfections de la loi et l'attention appelée par une trop grande publicité

sur le criminel. L'affaiblissement du sens moral au XIXe siècle est évident. Il n'est plus guère de vérité qui ne soit contestée. Les attaques contre la propriété remontent même jusqu'à Brissot, cet élève égaré de Rousseau. Le bruit fait au XVIIIe siècle par le procès des Calas a bien encore son retentissement au XIXe siècle, et la société ne se défend plus de peu, craignant de se défendre trop. Mais la cause la plus frappante de l'indulgence excessive de l'opinion est celle-ci : Dans ces derniers temps, le criminel, pourvu qu'il ne fût pas vulgaire, a été élevé sur un piédestal. La publicité des cours d'assises, aidée de la publicité de la presse, a répandu, jusque dans les moindres hameaux, le récit de ses méfaits ; et, comme si le récit ne suffisait pas, on a peint le tableau. Le théâtre s'est emparé du crime et du criminel. L'empoisonnement, l'assassinat par le fer ont été traduits sur la scène, et, après le spectacle de tant de crimes réels ou fictifs, l'opinion n'a guère pu montrer sa répulsion pour les méfaits vulgaires et leurs auteurs, elle qui applaudissait au théâtre les grands coupables.

Un membre du Congrès pense que l'intérêt manifesté pour les condamnés est un sentiment tout chrétien, un rayonnement de charité ; que c'est à ce même sentiment qu'il faut rapporter la création des établissements en faveur des enfants abandonnés.

Il est trois heures. M. le Président fixe l'ordre du jour pour demain, et lève la séance.

Séance du 6 Septembre 1849.

Présidence de M. AUSSANT. — M. PERRIO, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président annonce que M. Dupray, qui a si bien rempli les fonctions de Secrétaire, se voit forcé de quitter Rennes dès-à-présent. Il invite la section à pourvoir au remplacement.

M. Perrio, désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire, accepte et prend place au bureau.

M. de Beaurepaire, sur l'invitation qui lui est faite par le Président au nom de la section, lit un travail intitulé : *Histoire de deux sonnets. Etude littéraire sur le* XVII^e^ *siècle.*

Il est un genre de poésie dont l'histoire présente une foule de curiosités piquantes, de détails ignorés ou peu connus. Ce petit genre frivole, autrefois élevé si haut, même par de graves jurisconsultes, aujourd'hui si peu en faveur, malgré de nombreuses tentatives de restauration, n'est rien autre chose que le sonnet. Son histoire a été doctement exposée par Vauquelin de la Fresnaye, et, après lui, par Colletet l'ancien. Plus tard, Boileau s'est efforcé, dans son Art poétique, d'en exposer les règles et d'en démontrer l'excellence (1). C'est qu'à l'époque de Louis XIV, si le sonnet ne se soutenait plus, sa gloire passée jetait encore à l'horizon de lumineux reflets..... Sans doute, ce genre de poésie, jeu puéril des époques galantes et affectées, était bien mort, quoiqu'il conservât les apparences extérieures de la vie; mais l'époque de sa splendeur était si rapprochée de celle de son déclin, que Despréaux se vit forcé de consacrer à ce mort illustre quelques vers qui sont, à vrai dire, son épitaphe. C'est à ce respect pour les morts, et peut-être aussi aux souvenirs de sa jeunesse et à ses premières admirations, qu'il faut attribuer l'opinion favorable du grave législateur du Parnasse sur cette chose fantasque, légère et quelque peu prétentieuse qu'on appelle le sonnet. Il en était autrement sous Louis XIII et pendant la régence orageuse de son successeur. Dans cette période, qui était tout à la fois le crépuscule du XVI^e^ siècle et l'aurore du XVII^e^, le sonnet étant en pleine vigueur, il rayonnait d'une splendeur juvénile, et, favori de la mode, il régnait d'une manière exclusive dans les boudoirs et les salons. Les plus grands poètes, les hommes les plus considérables, ministres, princes, magistrats, évêques et généraux, s'exerçaient dans ce genre, et l'approbation des ruelles aristocratiques ne leur faisait jamais défaut.

(1) Voir les Arts poétiques de Vauquelin, de Colletet, de Boileau, et l'excellent article du 24 janvier sur le second de ces poètes grotesques, t. 1.

Depuis l'époque des troubadours jusqu'à celle de Ronsard, le sonnet n'avait pas encore joui en France d'une faveur aussi remarquable. Les poésies de Fouques, les chants amoureux de Rembaud et les vers de Pétrarque à Laure, ces sonnets mignons dont il emprunta l'idée et le fond aux Provençaux (1), n'eurent certainement pas une vogue comparable à celle qui s'attache, sous Louis XIII, aux plus misérables productions de ce genre. — Thiard, Scève, Saint-Gélais du Bellay, Ronsard, Vauquelin, Desportes et Bertaut, tous ces auteurs, aussi bien que leurs héroïnes Olive, Cassandre, Franciné et Marie, sont aujourd'hui bien oubliés; et comme *sonnettistes*, ces poètes n'excitèrent parmi leurs contemporains qu'un assez médiocre enthousiasme. Il en fut bien autrement des sonnets de Job et d'Uranie. La querelle qu'ils suscitèrent a laissé sa trace dans l'histoire de la littérature, et l'éclat qu'ils jetèrent sur Voiture et Benserade fut tel qu'ils les rendirent, comme l'exprime le vieux Postel, les parangons des esprits de leur âge (2). Certes, il est peu d'œuvres échappées à la pensée humaine autour desquelles il se soit fait autant de bruit, et il en est peu qui fussent pourtant plus indignes d'une semblable manifestation. Du reste, ce contraste entre la valeur réelle de l'œuvre et son éphémère réputation est précisément ce qui constitue le piquant de ce singulier épisode de l'histoire du sonnet....

Ce fut dans les premiers jours de l'hiver 1649 qu'apparurent presque simultanément les deux sonnets de Job et d'Uranie. Le premier était l'œuvre d'un gentilhomme normand, Isaac de Benserade, dont la noblesse était plus que problématique, mais dont, en revanche, l'esprit, la gaieté, le parfait savoir-vivre, étaient incontestables. Saint-Evremond disait de lui : « Benserade a un caractère si particulier, une manière de » dire les choses si agréable, qu'il fait souffrir les pointes et les allusions » aux plus délicates. » (3) Le second avait pour auteur le fils d'un marchand de vin, Voiture (4), qui, par les qualités exquises de son esprit, avait fait si bien son chemin dans le monde, qu'il était devenu tout à la fois le roi des littérateurs et le roi des dandys. Chose étrange, cet hom-

---

(1) Vauquelin, Art poétique :

« A leur exemple prist le bien, disait Pétrarque,
» De leurs graves sonnets l'antique remarque.
. . . . . .
» Et ce qui fait priser Pétrarque le mignon,
» C'est la grâce des vers qu'il prist en Avignon. »

(2) Postel, les très-merveilleuses Victoires des femmes, p. 1.

(3) Evremond, Œuvres complètes, t. 5, p. 49, Lettre à madame de Mazarin.

(4) *Id.* « On ne saurait disputer à Voiture le premier rang dans toute matière ingénieuse et galante. »

me, qui n'avait pour lui ni la naissance, ni la fortune, ni la beauté, avait réussi par l'atticisme parfait de ses manières, par la recherche distinguée de son style, par le charme de sa conversation, à renverser si bien les barrières aristocratiques, qu'il marchait de pair avec les princes, et que les plus nobles dames se disputaient ses lettres et son amitié. A l'époque où nous sommes arrivés, Benserade commençait à balancer la vogue de Voiture ; il lui disputa même le premier rang, et l'on put croire quelque temps que l'astre du vieux maître allait s'éclipser devant celui du gentilhomme de Lions. Cette crise dans la réputation de Voiture eut lieu à l'apparition des deux sonnets. A cet instant critique, toute la cour se divisa d'opinion, les uns tenaient pour Job, les autres pour Uranie : c'est alors que prirent cours ces noms d'Uranins et de Jobelins, qualificatifs singuliers qui servaient à désigner les partisans de l'un et l'autre. L'agitation poétique, favorisée par d'heureuses circonstances, ne s'arrêta pas là : nouvelle fronde, elle gagna peu à peu Paris et les provinces ; si bien qu'il n'y eut pas de cercle tant soit peu littéraire qui ne vit ses habitués se partager en deux camps hostiles et profondément séparés. C'est ce qu'exprime d'une manière assez vive le dizain suivant, emprunté à la rare collection publiée par de Sercy :

Il n'en faut ma foi plus parler,
La paix d'entre nous est bannie.
Il faut partout se quereller
Ou pour Job ou pour Uranie.
On voit en divers sentiments
Les maîtresses et les amants,
Les cousins et les cousines,
Et les astres sont si malins,
Que les femmes sont uranines
Et tous les maris jobelins (1).

Ce n'est pas tout : les poètes jugèrent à propos d'intervenir dans le débat, et alors s'engagea une mêlée épouvantable de sonnets, de madrigaux, de rondeaux et d'épigrammes pour et contre. C'était une véritable fureur. Dans une déclaration d'amour, on trouvait le moyen de glisser, entre deux vers cavaliers, son opinion sur la querelle pendante devant le public. Dans une chanson, au milieu de l'enthousiasme bachique, le poète se ravisait et vous lançait une allusion aux deux fameux sonnets. On alla même jusqu'à faire sur ce sujet une comédie dont les personnages se nommaient Job, Uranie, la Critique, la Comparaison, Quinola et Rabajoie (2). Et il ne faut pas croire que les poètes médiocres seuls exerçassent leur verve sur cette rivalité, ridicule aujour-

(1) Poésies choisies de Sercy, 4e édition, p. 441.
(2) Poésies choisies de Sercy, 4e édition, p. 450, *le Jugement de Job et d'Uranie.*

d'hui, mais alors palpitante d'intérêt. Le grand Corneille se rendit coupable, à cette occasion, de deux sonnets et d'une épigramme que nous ne citerons pas par respect pour son génie. Le grave Chapelain figura dans cette querelle, à côté de Laye, de Chevreau, du visionnaire Des Marets, de M. et de M^me^ de Scudéry, de Vignier, de La Mesnardière et de l'austère de Montausier (1). Sarrazin, le spirituel Sarrazin adressa à M. Esprit, de l'Oratoire, une glose bouffonne beaucoup plus réjouissante que l'un et l'autre sonnet. Cette pièce curieuse, critique dévergondée du sonnet de Benserade, jeu d'un esprit souple et délié, véritable tour de force poétique, se termine par les deux strophes suivantes :

Mais, à propos, hier, au Parnasse,
Des sonnets Phébus se mêla,
Et l'on dit que, de bonne grâce,
Il s'en plaignit, il en parla.

J'aime les vers des uranins,
Dit-il, mais je me donne aux diables
Si, pour les vers des jobelins,
J'en connais de plus misérables (2).

Benserade et Voiture eux-mêmes, qui d'abord s'étaient tenus prudemment à l'écart, rentrèrent bientôt en lice, et firent mutuellement assaut de politesse et de courtoisie. — Malheureusement, tous ces efforts furent dépensés en pure perte. — La querelle restait encore indécise, malgré tant d'attaques et de ripostes ingénieuses. Rien n'annonçait quel

---

(1) Poésies choisies de Sercy, 4^e^ édition, p. 416-450. — Voici comme spécimen curieux quelques vers de Madame de Scudéry et de M. de Montausier.

A vous dire la vérité,
Le destin de Job est étrange
D'être toujours persécuté,
Tantôt par un démon,
Et tantôt par un ange.

De Scudéry, p. 425.

Par quelle bizarre aventure
Job est-il assez insolent
Pour vous disputer, cher Voiture,
La qualité de plus galant?
Madame de Saintal en gronde
Et se plaint de voir qu'à la cour
On nous préfère, en cas d'amour,
Le plus galeux galant du monde.

De M., p. 415.

(2) Sarrazin, t. 2, p. 214. Le dernier vers de chaque strophe est un vers du sonnet de Job.

parti remporterait la victoire : jobelins et uranins se partageaient d'une manière égale les suffrages du public.

Cependant, un observateur attentif eût pu, dès le début, présager l'issue définitive de la lutte. En effet, si le prince de Conti, Mme de Bregy et la princesse palatine tenaient pour Job, on voyait à la tête du parti opposé, avec Mme de Saintat et Mlle Rambouillet, la duchesse de Longueville, si célèbre pour sa beauté et pour son esprit. Cette dame, sœur du prince de Conti, était alors arrivée à l'apogée de sa réputation. Elle exerçait, au profit de sa coterie, cette omnipotence littéraire qu'exerçait avant elle la célèbre Julie d'Angennes, et qu'exerça plus tard, d'une manière moins prépondérante, Mme de Sévigné. Mme la duchesse de Longueville influençait non seulement les décisions de la cour, mais aussi, ce qui est beaucoup plus difficile, les jugements de l'opinion publique. Un sourire de sa lèvre dédaigneuse faisait le succès d'un madrigal ; un mot de sa bouche posait un poète ; une de ses paroles ironiques et polies, comme il convient à une femme d'esprit et à une duchesse, terrassait à tout jamais un débutant dans le monde élégant ou poétique, à moins qu'il n'eût au cœur les ressources du génie comme Corneille, ou cette fatuité persévérante qui distinguait John Brumell ou le maréchal de Richelieu. — Pour toutes ces raisons, Mme de Longueville était un formidable appoint dans la partie engagée devant le public littéraire par Voiture et Benserade. — Ils le savaient tous deux à merveille. — Voiture, lorsqu'il connut l'opinion de la duchesse, s'endormit dans une béate tranquillité, et Benserade lui-même ne s'illusionna pas un instant sur sa portée (1). Il regarda son succès comme singulièrement compromis. Et pourtant, quoique ces sonnets, galants jusqu'à l'afféterie, soient tous deux très-médiocres, Job était incontestablement, n'en déplaise à M. Méry (2), je ne dirai pas le meilleur, mais le plus ingénieux, et, somme toute, le moins mauvais.

Mais le goût si sûr de Mme de Longueville était influencé par des motifs tellement prépondérants, qu'il ne lui laissait pas sa délicatesse accoutumée. Avant de connaître les deux sonnets, elle se fût décidée pour Voiture, son hôte habituel, son aimable épistolier, et, jusqu'à un certain point, son ami de cœur. Lorsqu'elle connut ces deux compositions, les motifs de préférence devinrent encore plus impérieux. En effet, et personne à la cour ne s'y trompa, cette Uranie au pied de laquelle se précipitait Voiture, en lui apportant le tribut discret de ses respectueuses adorations, n'était-ce pas la duchesse? En semblable occurrence, l'impartialité n'était guère possible. Ce serait trop de sévérité de vouloir

(1) Poésies choisies, p. 494.

(2) Méry, *Introduction aux Confessions de Marion Delorme.*

exiger d'une femme qu'elle trouvât mauvais les vers que lui adresse un amant, surtout quand cet amant se nomme Voiture. D'ailleurs, la sympathie, cette grande charmeresse, jetait ses poétiques ornements sur la nudité de ce mauvais sonnet; elle le métamorphosait en chef-d'œuvre et communiquait aux moindres détails un charme de personnalité, dont nous sommes mauvais juges, et que M^me^ de Longueville pouvait seule parfaitement apprécier.

Quoi qu'il en soit, pour un motif ou pour un autre, la duchesse se prononça énergiquement en faveur d'Uranie. Dès cet instant, tous les familiers de l'hôtel, poètes, beaux esprits, savants, abbés de cour et mousquetaires, se le tinrent pour dit, et combattirent vigoureusement, qui par des vers, qui par l'épée, qui par des gloses ou dissertations, pour assurer définitivement le succès de Voiture. M^me^ de Longueville elle-même se multipliait; elle répandait partout les séductions de son regard; elle semait dans tous les groupes des paroles bienveillantes, et, par ses habiles démarches, elle provoquait de nombreuses défections dans le camp opposé : elle alla même jusqu'à forcer Benserade à convenir, en vers charmants, de sa défaite (1), et le prince de Conti à modifier, légèrement il est vrai, mais enfin à modifier sa première opinion (2). Ce succès ne lui suffit pas. La guerre poétique continuait, grâce à des jobelins intraitables qui, sourds aux avances gracieuses de la duchesse, persistaient intrépidement dans leur appréciation primitive. Les amener à un dédit était chose impossible; les laisser sans réponse, c'était avouer l'indécision de la victoire. M^me^ de Longueville, qui ne pouvait pas prendre le premier parti, n'était pas femme à se contenter du second; elle

---

(1) Poésies choisies, p. 424.

Vous m'avez donc mis le dernier :
Un autre a sur moi l'avantage...
. . . . . .
. . . . . .
J'avais pour moi de grands suffrages!

Mais à quoi bon ces avantages,
Puisque je n'ai point votre voix?
Sur elle seule je me fonde :
Et si je vous mens, que je sois
Le plus méchant sonnet du monde!

(2) *Idem*, p. 418.

Ces deux sonnets n'ont rien de comparable.
Pour en parler bien nettement,
Le grand est le *plus admirable*,
Le petit est le plus galant.

Prince DE CONTI.

imagina de faire condamner l'opinion des récalcitrants par une décision de la Sorbonne ou de l'Académie française. Richelieu avait bien fait condamner par cette compagnie le *Cid* de Pierre Corneille : la duchesse, s'autorisant de ce précédent, ne voyait pas pourquoi elle n'obtiendrait pas le même résultat que le cardinal.

Malheureusement pour elle, l'Académie, instruite par l'expérience, se montra plus sage que la première fois ; elle renvoya les parties devant leur juge naturel, le public (1). La Sorbonne, imitant l'Académie, ne se reconnut pas compétente. Restait la cour, juge suprême, à cette époque, en matière de bon goût ; mais l'influence de Benserade y était encore telle que, « la cause ayant été agitée en présence du Roi, de la Reine » et des princes (2), » on se convainquit rapidement de l'impossibilité d'arriver par ce moyen à une solution quelconque. Ainsi, malgré sa prodigieuse influence, la duchesse se trouvait battue sur ces trois points. Une autre femme se serait arrêtée là : elle, au contraire, puisant dans ce triple échec une nouvelle énergie, résolut de tenter un dernier effort.

A cette époque, la jeune Académie de Caen jouissait d'un renom considérable ; elle renfermait dans son sein des hommes d'une science incontestée ; l'administration en était parfaitement entendue, et ses professeurs s'efforçaient, par leurs travaux, de propager sans cesse sa réputation. D'ailleurs, la ville abondait en hommes au commerce agréable, à l'esprit poli, aux mœurs élégantes. M^me^ de Sévigné leur décerne un magnifique éloge dans ses lettres, et le poète Jean de Rosset (3) ne rencontre jamais le nom de Caen sans entrer dans un enthousiasme sincère, mais dont les transports nous paraissent aujourd'hui légèrement exagérés. Ces quelques mots suffisent à expliquer pourquoi M^me^ de Lon-

---

(1) « L'Académie française en a voulu connaître ; mais, au lieu d'un arrêt, elle n'a » qu'appointé les parties à écrire. » *(Lettre de M. Aubert.)*

(2) *Antonii S.-Allaï opuscula*, p. 487—496.

(3) O Caen, fertile en beaux esprits !
Qui, dans un si petit pourpris
Dont ta muraille t'environne,
Surpasse le renom vivant
Dont se vont sans cesse élevant
Venousé, Mantoue et Vérone,
Parmi tant de belles cités
Qui vantent leurs félicités,
Oh ! que tu dois être superbe,
Produisant trois soleils nouveaux,
Mon Berlant et Desiveteaux,
Et l'incomparable Malherbe !

gueville, qui d'ailleurs avait été parfaitement reçue à Caen en 1648 (1), songea naturellement à cette ville lorsque la cour, la Sorbonne et l'Académie lui eurent fait défaut. Mais, avant de s'arrêter définitivement à cette idée, en femme prudente, elle sonda d'abord le terrain ; puis, lorsqu'elle se fut assurée qu'elle aurait la majorité dans le conseil académique de Caen, elle remua tant et si bien qu'elle fit naître l'idée de ce recours chez ses propres adversaires ; en sorte que, grâce à cette intrigue machiavélique, ce furent les partisans de Benserade qui proposèrent l'arbitrage souverain de l'Académie caenaise, et ce fut Mme de Longueville qui parut souscrire avec le plus de peine à un expédient qui assurait son triomphe. M. Aubert, aumônier de son altesse, fut chargé de saisir officiellement l'Académie normande de ce procès d'un nouveau genre. Il échangea, à cette occasion, avec le docteur Hallay, des lettres et des notes qui accusent chez les deux correspondants un mérite diplomatique prononcé (2). Enfin, après plusieurs combats d'avant-garde, dans lesquels se distinguèrent principalement Augustin Le Haguais, Pierre Le Picard et le savant Hallay, les cinq Facultés se rendirent processionnellement, à l'occasion de la semaine palinodiale, dans la grande salle du conseil, et là, après avoir appelé dans leur sein A. Le Haguais et Nicolas Du Moustier (3), elles décidèrent d'abord que les deux sonnets étaient parfaits, et que la prélation de l'un ne pouvait pas nuire à l'excellence de l'autre (4).

Ceci était une précaution oratoire destinée à ménager la susceptibilité du vaincu, quel qu'il fût. Puis, après ce préambule légèrement normand, l'assemblée, à une forte majorité, proclama la supériorité du sonnet d'Uranie. La duchesse recueillait enfin le fruit de sa laborieuse persévérance : elle avait triomphé. Malheureusement, Voiture était mort avant de connaître ce succès décisif. Le jugement de l'Académie de Caen et les vers bouffons de Sarrazin (5) furent pour lui ce que fut pour le Tasse le couronnement au Capitole.

---

(1) *A. S.-Allœi opuscula*, p. 204.—Dessein des tableaux élevés sur les portes à la solennelle entrée de Madame la duchesse de Longueville en la ville de Caen, le 26 mai 1648.

(2) *Idem*, p. 287,—302.

(3) *Idem*, p. 296.

(4) *Idem*, p. 298.

(5) Sarrazin, t. 2, p 214.—Voir aussi la pompe funèbre de Voiture, *idem*, t. 2, p. 4 :

Voiture (ce pauvre mortel
Ne doit plus être appelé tel),
Voiture est mort, aussi Mesnage ;
Voiture qui si galamment
Avait fait, je ne sais comment,
Les Muses à son badinage ;
Voiture est mort... C'est grand dommage !!!

Voici, du reste, quelques passages de la lettre dans laquelle Saint-Alloy communique, au nom de l'Académie, ce résultat à M. l'abbé Aubert :

« Je n'ai pas manqué, en proposant les deux sonnets à la Compagnie, » de lui faire lecture de votre belle lettre, qui a été reçue comme une » évocation au grand sceau pour départager un procès sur lequel MM. de » l'Académie française s'étaient trouvés partis..... Notre jury n'a pas » hésité long-temps à donner son jugement; mais, parmi ceux de la » ville, il s'est trouvé d'abord quelque contrariété.... Il y a en effet des » goûts qui approuvent l'aigre et le doux, et d'autres qui aiment les » douceurs pleines et consommées. Quelques-uns préfèrent l'odeur pé- » nétrante de l'œillet à celle de la rose, et tel dans la musique ne prend » pas grand plaisir à un concert qui témoigne des extases à une voix » singulière.....

» Enfin, ces ouvrages ayant souffert toutes les épreuves de l'art, l'on » a reconnu que l'auteur de *Job* est un esprit sublime en ses pointes, » subtil, éveillé, aigu, qui a mieux réussi à faire admirer son inven- » tion que son ouvrage.....

» Le sonnet d'*Uranie* est coulant, majestueux, égal, resserré dans » toutes les règles de l'art, sans contrainte, qui n'a pas tant de sel, mais » bien plus de douceur, et ressent autant l'excellent poète que fait » l'autre l'excellent esprit. L'on a bien su que l'auteur de l'*Uranie* n'é- » tait plus vivant; mais, comme les poètes disputent de l'immortalité » avec les dieux, il a été juste de couronner sa statue et de le rendre » victorieux après sa mort (1). »

Ainsi se termina cette rivalité de sonnets, qui fut une intrigue de salon autant qu'un combat poétique. Le prince de Conti y fut plutôt défait que Benserade, et l'arrêt de l'Académie bas-normande donna la victoire beaucoup moins à Voiture qu'à Mme de Longueville. En résumé, l'explication du triomphe de l'*Uranie* est très-simple : le sonnet était détestable, c'est vrai, mais la femme qui le protégeait était charmante, et..... la femme fit passer le sonnet !!! (2).

---

(1) S.-Allœi, *Opuscula*, p. 296, 297, 298.

(2) Poésies choisies, 446.

Pour moi, qui ne fais point l'habile,
Je serai toujours du parti
De madame de Longueville
Contre le prince de Conti.

SONNET DE BENSERADE.

Job, de mille tourments atteint,
Vous rendra sa douleur connue,
Et raisonnablement il craint
Que vous n'en soyez point émue.

Vous verrez sa misère nue;
Il s'est lui-même ici dépeint.
Accoutumez-vous à la vue
D'un homme qui souffre et se plaint.

Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances,
On vit aller des patiences
Plus loin que la sienne n'alla.

S'il souffrit des maux incroyables,
Il s'en plaignit, il en parla:
J'en connais de plus misérables.

SONNET DE VOITURE.

Il faut finir nos jours en l'amour d'Uranie:
L'absence ni le temps ne m'en sauraient guérir,
Et je ne vois plus rien qui pût me secourir,
Ni qui sût rappeler ma liberté bannie.

Dès long-temps je connais sa rigueur infinie;
Mais, pensant aux beautés pour qui je dois périr,
Je bénis mon martyre, et, content de mourir,
Je n'ose murmurer contre sa tyrannie.

Quelquefois ma raison, par de faibles discours,
M'invite à la révolte et me promet secours;
Mais lorsqu'à mon besoin je veux me servir d'elle,
Après beaucoup de peines et d'efforts impuissants,
Elle dit qu'Uranie est seule aimable et belle,
Et m'y rengage plus que ne font tous mes sens.

Sur la proposition de M. le Président, la section vote la lecture en séance générale du travail de M. de Beaurepaire, travail plein de détails historiques intéressants et d'aperçus ingénieux.

A l'ordre du jour se trouve la discussion de la première question, ainsi conçue : « Quelle est l'importance relative

» des divers points de vue qui doivent guider le législateur » dans l'établissement des lois pénales? »

M. Hamon, inscrit pour traiter cette question, obtient la parole et dit :

Les points de vue dont il s'agit sont nombreux. Pour les coordonner et pour éviter les classifications arbitraires, il faut s'élever au principe de la pénalité, qui doit être recherché, comme tous les principes sociaux, dans le droit naturel.

Comme il n'y a que deux principes d'action, deux mobiles pour l'homme, il ne peut y avoir que deux principes de gouvernement pour les sociétés. — Le premier, qui caractérise d'ordinaire la constitution primitive des Etats, aboutit, dans son expression la plus pure, à la théorie de la défense sociale. — Le second procède du sentiment de la fraternité humaine. Dans ce système, les lois positives ne sont que la loi morale de l'assistance mutuelle appliquée aux besoins de la vie nationale.

Ces deux théories présentent évidemment des résultats contraires.

Après quelques développements à cet égard, M. Hamon adopte la seconde théorie et en déduit logiquement les corollaires relatifs aux délits, à la peine et à l'instruction, qui forment les trois objets des lois criminelles.

1° Du délit ou de l'acte punissable, définition et classification.

Dans le système adopté, le délit ne peut consister que dans la violation d'un devoir.

On peut le considérer sous trois points de vue :

1. Par rapport au devoir qu'il viole;

2. Par rapport au lieu où il est commis;

3. Par rapport à la personne du délinquant.

Sous le premier rapport, il faut : 1° que l'acte soit immoral, c'est-à-dire contraire à la loi d'amour et d'assistance mutuelle; 2° qu'il mette en péril l'existence de la société.

Sous le second point de vue, on demande si les lois pénales sont du statut personnel ou du statut territorial.

Les partisans du statut territorial veulent que les délits commis à l'étranger par un Français ne puissent être poursuivis en France, parce que ni la loi ni la juridiction ne s'étendent hors du territoire, et qu'au contraire les lois pénales obligent tous les étrangers vivant sur le territoire, c'est-à-dire dans la sphère de la souveraineté nationale.

Les partisans du statut personnel veulent que les lois pénales suivent les Français en tous lieux, et l'étranger sur le territoire.

Il y a lieu de rejeter ces deux systèmes; leur fausseté vient de ce qu'ils séparent la sanction du précepte. Le délit est la violation d'un devoir : or, il y a des devoirs qui dérivent de la qualité d'habitants, d'autres qui dérivent de la qualité de Français. Les peines qui sanctionnent ces devoirs en suivent la nature. Il faut donc dire :

Les lois pénales sont personnelles quand elles sanctionnent des devoirs attachés à la qualité de Français;

Les lois pénales sont territoriales, lorsqu'elles sanctionnent des devoirs attachés à la qualité d'habitant.

Quant au troisième point de vue, il est évident qu'il n'y a point de devoir sans liberté, et que la responsabilité se mesure sur le libre-arbitre.

D'où il suit :

1° Que là où il n'y a pas de libre-arbitre il n'y a pas de délit;

2° Que la gravité du délit est proportionnée à la perversion du libre-arbitre.

Le législateur aura donc à définir les causes de justification et les causes d'atténuation ou d'aggravation.

Les délits une fois définis, il y a lieu de les classer.

Les règles de cette classification se trouvent :

1° Dans l'importance du devoir violé;

2° Dans le degré de perversité de l'agent;

3° Dans la gravité du mal fait à la société.

M. Hamon examine à ce triple point de vue la distinc-

tion du délit et de la tentative ; il la trouve contraire aux principes.

La division générale des crimes, des délits et des contraventions ne mérite pas, quoique réellement imparfaite, tous les reproches qu'on lui a faits.

2° Définition et classification des peines.

La peine, dans la théorie acceptée, est l'expiation d'une faute, ce qui comprend le *paiement* du mal et le retour au bien par la *pénitence*.

Elle peut être considérée par rapport au délinquant et par rapport à la société.

1° Par rapport au délinquant, elle doit être *personnelle, proportionnée, moralisatrice :*

Personnelle, puisqu'elle est le paiement d'une faute *personnelle*. C'est à ce titre que la confiscation générale, qui frappait la famille du coupable, a été abolie et qu'elle devait l'être.

La peine doit être proportionnée non seulement à la gravité du délit, mais encore à la force du coupable.

Le principe de la proportionnalité recevait son application dans l'ancien droit par l'indéfinition des peines, qui consacrait le despotisme judiciaire. Les abus énormes que ce système engendra le firent remplacer en 1791 par un système tout contraire. Le législateur enleva aux juges la faculté de modifier les peines établies pour chaque espèce de délits. Le remède ne valait pas mieux que le mal. Les lois de 1810 et de 1832 ont rétabli les vrais principes par l'établissement du *maximum* et du *minimum*, et des circonstances atténuantes.

La loi aura encore à mesurer les moyens de répression, abstraction faite de la proportionnalité morale, à la vigueur de l'âge, du sexe et de l'individu.

La peine doit être moralisatrice, puisqu'elle est un moyen de pénitence.

Or, elle ne l'est pas, si elle a pour effet d'abrutir, de pervertir ou d'endurcir le condamné ; si elle ne tend pas à le convertir et à l'améliorer. A ce point de vue, les peines irré-

parables, comme la peine de mort, sont condamnées en pure théorie; mais la théorie doit s'accommoder aux nécessités des temps et des lieux.

Dans son rapport avec la société, le but de la peine est, 1° d'arrêter par la crainte ceux qui seraient tentés d'imiter le coupable; 2° de raffermir les bons, de convertir les méchants par l'exemple du coupable repentant et réconcilié.

Elle doit donc être *appréciable* pour l'opinion publique, *intimidatrice* et *réformatrice*.

Vient ensuite la classification des peines, puis leur mérite respectif.

Elles frappent le corps, la liberté, la fortune ou l'honneur; de là leur division en peine corporelle, afflictive, pécuniaire et infamante.

Les peines corporelles n'ont aucune des qualités exigées au point de vue du coupable ni au point de vue de la société. Elles doivent être supprimées.

L'orateur termine sa discussion par de courtes observations sur l'instruction criminelle.

Les principes de l'instruction criminelle se déduisent de la nature des délits et des peines. Cependant, comme ce sujet n'est pas explicitement indiqué dans la question, il n'y a lieu de s'en occuper que pour montrer, par la comparaison du système ancien et du système actuel, l'influence des deux principes sociaux signalés en commençant.

Ici le prévenu est placé sur un pied d'égalité avec l'accusation, parce qu'en le poursuivant la société accomplit un devoir, et non pas une vengeance.

Là le prévenu était sacrifié au besoin de répression, c'est-à-dire à la défense de la constitution politique. Comme cette constitution était en grande partie basée sur l'inégalité et le privilége, il s'ensuivait que la répression prenait le caractère de la vengeance, et qu'elle se préoccupait beaucoup plus de son effet que de sa justice.

Peines atroces, inégales, disproportionnées, impersonnelles, abrutissantes; voilà l'ancien Code pénal.

Recherche unique des preuves de la culpabilité et non de l'innocence, guerre de la société contre l'accusé; voilà le cadre de l'ancienne instruction criminelle.

Le secret, la privation de défenseur, l'ignorance des charges, l'interrogatoire sous serment et la torture caractérisaient la procédure.

L'indécision caractérisait le jugement : la condamnation était toujours définitive; mais l'absolution n'était souvent que conditionnelle et temporaire; et très-souvent encore il n'y avait ni absolution, ni condamnation, mais plus *ample informé* à temps ou indéfini, c'est-à-dire déclaration de doute, et rétention arbitraire de l'accusé jusqu'à nouvelle preuve.

Maintenant, au contraire, l'instruction est faite tant à charge qu'à décharge, la défense est libre, le jugement public est toujours définitif. La société sauvegarde l'intérêt de l'accusé comme le sien propre, parce que ce n'est pas un ennemi qu'elle poursuit, mais un fils qu'elle juge.

M. Taslé est d'accord avec M. Hamon sur le grand nombre des idées générales que celui-ci vient d'émettre et de développer. Il n'entend pas, surtout à l'heure avancée de la séance, engager une discussion sur quelques points de détails qu'il n'admettrait pas peut-être sans contestation. Il veut seulement soumettre à la section quelques chiffres qui lui démontreront, pense-t-il, d'une part, que nos lois pénales manquent de la puissance d'intimidation nécessaire, qu'elles ne répriment pas suffisamment; de l'autre, que l'application qu'elles reçoivent dans nos diverses maisons de détention, loin de servir à la correction des coupables, les corrompt et achève de les pervertir.

Ainsi, pendant la double période de dix années qui s'est écoulée de 1826 à 1846, le nombre des individus accusés de crimes s'est progressivement et régulièrement accru, de même que celui des prévenus de délits correctionnels.

De 1826 à 1836,, les tribunaux de répression ont eu à juger 717,086 personnes; de 1836 à 1846, 1,084,090; aug-

mentation de la seconde période sur la première, accusés de crimes, plus de 12,000; prévenus de délits, 354,000.

Et cependant le nombre des poursuites pour contraventions fiscales a diminué.

La proportion du nombre des récidivistes à celui des accusés et des prévenus a suivi une progression ascendante semblable. En 1826, elle était de 14 0/0; en 1846, de 25 0/0.

Le rapport du chiffre des récidivistes au chiffre des libérés des bagnes et des maisons centrales est plus instructif encore. Il était, en 1844, de 27 0/0; plus d'un quart pour les libérés de bagnes; de 30 0/0 pour les libérés des maisons centrales.

Enfin, pendant que, de 1826 à 1846, la population s'accroissait de 1/20, le nombre des accusés de crimes s'accroissait de 1/20, c'est-à-dire trois fois plus.

Ces chiffres ont plus d'éloquence que de longs discours, et démontrent que, sous l'influence du système répressif qui nous régit, le flot des crimes monte sans cesse et finira par submerger la société, si elle n'y prend garde.

M. Feuillet trouve le tableau chargé. Il ne croit pas que l'augmentation du nombre des crimes tienne à une perversité croissante du cœur humain. De nouvelles catégories de contraventions sont venues successivement prendre place dans nos lois pénales et ont augmenté le nombre des poursuites. Quant à l'accroissement du chiffre des récidives, il est dû principalement à la position dans laquelle la loi place les condamnés libérés, et à l'impossibilité qui en résulte pour eux de vivre honnêtement. Le véritable remède serait la création d'un lieu de déportation, fondé sur le modèle de Botany-Bay.

M. Hamon est convaincu, comme M. Taslé, que notre système pénal ne corrige pas. Il reconnaît que la loi est trop indulgente pour certaines espèces de crimes; mais malheureusement les mœurs sont plus indulgentes encore, et ce sont elles qui font violence au législateur. C'est dans

le développement de la morale publique qu'il faut chercher le remède. Il est nécessaire, d'ailleurs, de tenir grand compte de l'accroissement du paupérisme, qui ne peut grandir sans que les infractions de toute espèce à la loi ne se multiplient.

M. Mahias appuie l'idée émise par M. Feuillet, de recourir à la déportation des malfaiteurs, comme le plus sûr moyen de mettre un terme à l'effrayante progression des crimes, qui ne saurait être contestée.

A trois heures, M. le Président déclare la séance close.

Séance du 7 Septembre 1848.

Présidence de M. AUSSANT. — M. PERRIO, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Castellan fils, chargé d'examiner les morceaux de musique adressés au Congrès par M. Le Tourneur, fait le rapport suivant, qui est écouté avec beaucoup d'intérêt :

MESSIEURS,

Chargé hier par M. Aussant, Président de votre bureau, d'examiner un recueil musical adressé par M. Tourneur à la XVIe Session du Congrès scientifique, nous vous demandons un moment d'attention au milieu des soins plus graves qui vous occupent, et nous réclamons surtout toute votre indulgence pour notre travail.

Les scènes et romances dramatiques de M. Tourneur nous ont paru d'une conception de mélodie facile et d'un beau style. Il y a de la chaleur et de la vérité de sentiment dans la phrase musicale, et nous pensons que M. Tourneur pourrait faire mieux que des romances ou que ces petites scènes musicales où l'intention est toujours à l'étroit,

et où la pensée manque de développements. — Nous le verrions avec regret se trainer toujours dans les limites des accords parfaits, quintes diminuées, sixtes et quartes dont se composent à peu près invariablement toutes les romances nouvelles ou renouvelées des Grecs.

Nous nous permettrons donc de dire à M. Tourneur que, si la mélodie est innée chez lui, il ne tardera pas à sentir que l'harmonie qu'il emploie manque un peu d'effet; que ses moyens rentrent par trop dans la série des accompagnements ordinaires des romances, et qu'il peut faire mieux.

Ainsi, dans la scène dramatique intitulée *Je suis maudit*, ce ton de *fa* mineur, que suit un majeur du même ton, jette un peu de monotonie et de longueur dans toute cette première partie, qui se résout un peu naturellement peut-être dans un ton de *si* b. — Le dessin de l'accompagnement du 6/8 relève la marche de la mélodie, qui jusqu'alors était un peu pesante.

Dans les deux mélodies intitulées *Bonheur jaloux* et *l'Amoureux de la Reine*, nous pourrions signaler les mêmes défauts, défauts qui appartiennent au reste aux qualités de M. Tourneur. Il y a de la mélancolie, du vague dans ses conceptions; il en naît parfois un peu de langueur dans le style, parfois aussi peu d'originalité dans la phrase.

Sa rêverie intitulée *Fille des Mers* a le défaut de tomber dans ces éternels 6/8, qui sont le type de toutes les gondoles, barcarolles, etc., du golfe de Venise. Dans le grand air d'*Hélène*, plus étudié que ses autres productions, M. Tourneur a, ce nous semble, un peu trop sacrifié au mauvais goût actuel dans la terminaison peu variée de ses cadences; mauvais goût qui donne, même aux bonnes productions, une tournure de musique de point d'orgue.

Nous l'engagerons enfin, comme avertissement, à revoir la coupe prosodique des vers suivants, dans l'agencement desquels il lui est arrivé une erreur involontaire, nous en sommes certains :

> Le vent murmure à la feuille attentive,
> Pour l'endormir, une note plaintive.
> Long-temps, etc.

Malgré ces quelques défauts, bien compensés, du reste, par d'éminentes qualités, nous le répétons, nous verrions avec plaisir M. Tourneur se livrer à un genre de composition musicale plus en rapport avec sa bonne organisation, et abandonner ce genre de scènes et romances dramatiques, pour tourner ses facultés intelligentes vers un but plus digne d'elles.

Qu'il nous soit permis, en terminant, Messieurs, de vous faire part d'un regret que doivent partager tous les amis de l'art musical : — c'est de voir l'abandon dans lequel tombe de nos jours la musique religieuse.

Pressé par le temps, nous n'avons pas eu la prétention de faire à ce

sujet un travail qui fût à la hauteur de cette intéressante et importante question. Nous vous demandons seulement la permission de vous soumettre quelques réflexions générales, en regrettant vivement qu'elles ne vous soient pas présentées par une plume plus habile, par une intelligence plus éclairée.

Cet abandon a sa cause dans la frivolité des intelligences actuelles, qui sont plus séduites par les œuvres purement d'imagination profane, et qui se sentent mal à l'aise en face de cette sévérité grandiose, véritable cachet de la composition religieuse. — Peut-être en trouverait-on aussi une cause toute matérielle dans la difficulté ou du moins les embarras de l'exécution.

Les œuvres écrites à trois voix et au-delà peuvent rarement trouver des interprètes dans nos villes de province surtout, où l'on est obligé de former des enfants de chœur pour la partie aiguë, partie que l'on confiait autrefois, à Rome, à ces malheureux que vous connaissez tous.

Voici maintenant l'effet de cet abandon : c'est que, depuis quelques années, en France, l'art musical, loin de gagner dans la nouvelle école, s'est éloigné, à force d'imagination et d'excentricités, de son véritable foyer d'inspiration.

En effet, le sentiment religieux nous paraît seul propre à modérer les écarts de la pensée ; et l'imagination, aussi à l'aise dans les œuvres religieuses, y sera toujours contenue dans des bornes sévères et respectueuses. — Pourquoi donc nos jeunes compositeurs, et, en général, nos compositeurs actuels français ne suivent-ils pas les traces illustres de leurs prédécesseurs ? — Etaient-ils ou froids ou mal inspirés, ces maîtres de l'École italienne, Allegri, Palestrina, Pergolèse, Zingarelli ; ces lumières des Écoles allemandes et françaises, Gluck, Hœndel, Mozart, Beethoven, Cherubini !

Aujourd'hui, toute l'ambition des lauréats de l'École est d'arriver à ce qu'on appelle un *lever de rideau*, c'est-à-dire à faire recevoir à l'Opéra-Comique une partition en un acte, qui se joue souvent pour les ouvreuses de loges et les banquettes vides ! Mais encore le plus charmant opéra-comique, *le Chalet*, si vous voulez, sera-t-il bien une œuvre respectable pour l'avenir, et peut-on comparer ses chétives proportions aux dimensions immenses de nos œuvres religieuses ? — Qui de vous, Messieurs, ne se rappelle les plaintes touchantes des Filles de Solyme, l'agonie sanglante du Christ aux Oliviers, ces Hosanna de Cherubini, dont il semblait avoir dérobé l'inspiration aux anges du ciel, ce sombre et déchirant Requiem enfin, dont Mozart écrivait les derniers accords au bruit de la pioche du fossoyeur ? — Et n'est-il pas à regretter que des noms comme ceux de Meyerbeer et de Rossini se soient éloignés de cette branche féconde de l'art, pour satisfaire sans doute aux goûts peu sérieux de leur époque ? — Mais Rossini, nous dira-t-on, n'a-t-il pas écrit le *Stabat* ? — Tout en rendant hommage, plus que qui que ce soit, à la

beauté de cette œuvre, nous pensons, Messieurs, qu'il serait peu désirable pour la science que l'École religieuse marchât dans cette nouvelle voie. — Cette sublime création manque, en effet, ce nous semble, du caractère qu'elle aurait dû affecter par dessus tout; et, s'il n'était pas au moins ridicule de critiquer un si grand maître, nous oserions dire que le style en est généralement plus théâtral et plus mondain que religieux. — Il nous a été donné d'entendre à Saint-Pierre de Rome l'œuvre de Palestrina, exécutée par trente choristes sans accompagnement, et nous avons toujours pensé que la partition du vieux Maestro italien était plus vraie et plus sérieuse que celle de Rossini. — Vous n'y trouverez pas sans doute cette fécondité d'inspiration et ces heureux effets d'orchestration qui n'appartiennent qu'à l'auteur de Guillaume Tell. — Mais aussi la pensée y a plus d'unité, plus de largeur de style, et le cœur du chrétien y trouvera certainement plus de véritable recueillement, par cela même qu'il sera moins dissipé, moins emporté sur les ailes de l'imagination, plus éloigné enfin de tout souvenir extérieur.

Mais que serait-ce, Messieurs, si la critique, qui trouve déjà à s'exercer sur nos œuvres religieuses actuelles, s'emparait de nos innovations profanes, œuvres toute d'imagination, et qui sont la cause de mille excès? — Nous ne citerons qu'un nom, parce qu'il est à la tête de cette nouvelle École, qui prend les excentricités pour du génie, route fatale et déplorable, car elle est nécessairement suivie, quand on y a pour guide une organisation comme celle de M. Berlioz!

Sans parler ici des symphonies de ce Maestro, je rappellerai à ceux de vous qui l'ont entendue cette ouverture des *Francs-Juges*, où l'orchestre exécute à la fois une mesure à deux temps et une à trois temps, que M. Berlioz a enchevêtrées l'une dans l'autre avec beaucoup de talent peut-être, mais à coup sûr avec bien peu de respect pour le rythme et pour les oreilles de ses auditeurs. — C'est une innovation. — Est-ce bon, est-ce bien? — L'avenir jugera et comprendra mieux que nous peut-être! — Quant à nous, jamais on ne nous persuadera que deux et trois font quatre!!

La musique, nous le savons, a été souvent mise au rang des arts peu sérieux, et, de nos jours, les artistes même en font souvent fait plutôt un métier qu'une science.

En terminant, Messieurs, je me sens le besoin de dire que cette critique est loin d'être applicable aux œuvres de M. Tournemire, mais nous croyons être l'interprète de vos sentiments à tous, Messieurs, en disant que, de quelque part que se présentent à vous les efforts de l'intelligence, ils recevront toujours de vous un accueil plein d'indulgence et d'empressement.

M. de Caulaincourt communique à la section une fresque

exécutée par M. Hussenot, de Metz, et d'après un procédé particulier auquel cet artiste donne le nom de peinture en feuilles. Ce procédé, soumis à l'Académie de Metz, y a été l'objet d'un rapport très-favorable.

M. du Vautenet fait observer que la Société des beaux-arts s'est aussi occupée des fresques de M. Hussenot. L'exécution de ces peintures a paru très-satisfaisante; mais les expériences faites pour en apprécier la durée n'ont pas été bien concluantes.

L'ordre du jour appelle la discussion de la septième question, relative à l'état des études esthétiques en France.

M. du Vautenet croit que cette question, très importante, mérite d'être traitée en séance générale. Son opinion est partagée par la section.

La huitième question est posée : « Faire l'histoire de la » peinture au pastel depuis son origine; signaler les avan- » tages et les inconvénients de ce genre. »

Dans une dissertation fort intéressante, M. Aussant rappelle que le genre de peinture dont il s'agit a été particulièrement en honneur sous le règne de Louis XV; qu'il tomba ensuite dans un discrédit presque complet; mais que, dans ces derniers temps, des artistes fort distingués, morts prématurément, Bonnington, Prudhon, Antonin Moine, ont fait des efforts pour le réhabiliter, et ont obtenu des teintes à la fois douces et brillantes. Le grand inconvénient du pastel est le manque de fixité. On finira peut-être par trouver un moyen de parer à cet inconvénient.

Personne ne demandant la parole sur la neuvième et la dixième question, qui concernent les artistes bretons, M. le Président pose la onzième question, ainsi conçue : « Quelle » est l'origine des épopées chevalcresques de la Table- » Ronde? »

M. de la Borderie, en donnant quelques explications pleines d'intérêt, indique comme répondant assez nette-

ment à la question un ouvrage publié par M. de la Villemarqué. C'est un recueil de contes gallois; mais il y a une introduction dans laquelle se trouvent des détails très-circonstanciés sur les principaux personnages de la Table-Ronde.

La douzième question vient à l'ordre du jour; elle est ainsi conçue : « Quelle part le celto-breton peut-il réclamer dans la formation de la langue française? Quel peut » en être l'usage dans l'étymologie des noms de lieux des » diverses régions de la France? Quelle valeur peut-on attacher aux opinions étymologiques de l'abbé Bullet? »

Une notice sur cette question a été envoyée par M. Daniel; c'est l'extrait d'un travail qu'il se proposait de lire au Congrès scientifique, s'il avait pu arriver à Rennes pendant la Session :

Le celtique a-t-il été la première langue de l'Europe? Cette langue est-elle éteinte ou peut-on la reconnaître encore dans le bas-breton? L'objet de notre travail est d'apporter quelques lumières sur ces questions archéologiques, qui ne sont pas seulement des curiosités historiques, mais qui sont aussi un document important pour l'étude des langues.

Depuis le premier des historiens, Hésiode, jusqu'au dernier, César Cantu, tous sont d'accord pour assurer que les Celtes furent la première peuplade qui passa d'Asie en Europe, et qu'ils furent suivis par les Germains, par les Slaves, par les Latins, et enfin par les Grecs. (C. Cantu, *Introduction*, p. 69.) L'étude comparative des langues de ces peuples confirme le témoignage des historiens, qui, ne sachant point la langue celtique, manquent d'une des meilleures preuves de leur opinion.

Platon dit, dans son *Cratyle*, que la langue grecque de son temps différait beaucoup de l'ancien grec, lequel différait peu de la langue des Barbares; et il ajoute que tout mot grec dont on ne connaît pas l'étymologie doit être rapporté au barbare, tels que *meis*, mois, *udor*, eau, *kalon*, beau, bon, honnête. Or, ces mots qu'il rapporte au barbare sont des mots assez reconnaissables de la langue qu'on parle dans la Basse-Bretagne, qui ne peut être que le celtique, puisqu'elle n'est pas celle des Germains ni des Slaves. Dans le celtique, on dit *mis*, mois, *dour*, eau, *kalon*, cœur, courage, la meilleure partie. Il faut remarquer que *ei* en grec se prononce *i*; par conséquent, *meis* et *mis* sont identiques. Dans *udor*, il y a une transposition du signe *u*, qui devait être sur l'*o*.

Diogène Laërce traite d'absurde l'opinion de ceux qui prétendaient

que les Barbares avaient emprunté beaucoup de mots à la langue latine ; c'est le contraire, dit-il, puisque ces peuples sont plus anciens que nous.

Les Barbares dont parlent Platon et Laërce avaient donc dans leur langue beaucoup de mots communs au grec et au latin ; nous pouvons en dire autant de la langue de notre Armorique : nous trouvons même dans celle-ci certains accidents grammaticaux communs à ces deux langues classiques. Ainsi, par exemple, dans le dialecte de Cornouaille, on retranche le *z* entre deux voyelles, et l'on dit *bea*, être, *cua*, cacher, tandis qu'en Léon on dit *beza*, *cuza*; de même les Grecs font *braô*, *klaô*, *kleiô*, de *brazô*, *klazô*, *kleizô*. Les Bas-Bretons suppriment ou conservent le *v* entre deux voyelles, et disent indifféremment *avel* et *ael*, vent, *klévout* et *kléout*, entendre, *lavaret* et *laret*, dites; de même les latins disent indifféremment *audivi* et *audii*, *audiverunt* et *audierunt*, *bovum* et *boum*.

Quand Platon et Laërce n'eussent point parlé de l'antériorité du celtique sur le grec et le latin, nous serions toujours portés à l'admettre par les raisons philologiques que nous allons déduire : 1° Par les modifications que les mots celtiques ont subies en passant dans le grec et le latin, et résultant de la difficulté pour les autres peuples de produire exactement les changements des articulations initiales des mots de la langue primitive. Par exemple, *gloan*, laine, *guér*, vrai, vérité, après certains prépositifs, se prononcent *c'hloan*, *c'huér*; embarrassés par la variabilité de cette articulation, les autres peuples l'ont retranchée ou remplacée par une autre. Ainsi les Grecs disent *lanos*, en latin *lana*, laine, et *c'hlaina* ou *c'hlanis*, habit de laine. Les Latins, en retranchant le *g* de *guér* en ont fait *uérum*, qu'on écrit aujourd'hui *verum*. Si, comme le croient quelques personnes peu instruites, ces mots étaient venus du grec et du latin au celtique, ils commenceraient dans cette langue par les mêmes lettres que dans les deux autres idiômes. Mais l'articulation initiale du celtique y est tellement nécessaire, qu'en la supprimant on fait d'autres mots d'un sens différent, *loan*, animal couvert de laine ou de poil, qui est évidemment le primitif de *gloan*, laine.

2° Par les radicaux, qui en celtique sont tous monosyllabiques et autant d'onomatopées. S'il y en a de polysyllabiques, c'est que la fidélité de l'onomatopée l'exige, comme dans *gwindilic*, hirondelle, *koukou*, coucou, *kokkux* en grec, *tarrassa*, barbouiller, en grec, *tarrassein*.

Ainsi, TRO, tour, mouvement de rotation, est l'expression imitative d'un corps tournant. Il a fourni une famille de mots grecs, *trepô*, tour, *trepos*, tournure, *tronos*, fuseau, *trepô*, je tourne, etc. Les Français en ont fait *tor* et *tour*, par les mêmes changements que dans *pro*, devenu *pôr* et *pour*. MUT, muet, est le son imitatif du seul bruit sourd que le muet fait entendre. Devant un autre mot commençant par une voyelle,

mut devient *mud* ; de là la double expression grecque *mudè* ou *mutios* et *mudos*, en latin *mutus*. Bram, pet, bruissement, onomatopée assez juste ; d'où le verbe grec *brémein*, bruire, frémir. Kré, fort, onomatopée assez sensible, d'où le grec *krétn*, roi, *krécin*, commander, et le latin *creare*, créer. Kan, son, chant, d'où le latin *canere*, chanter, et le grec *kanac'heis*, résonner, retentir. Pesk, poisson, semble indiquer quelque chose de glissant ; de là le latin *piskis* ou *piscis*. Parèk, parole, imitatif du mouvement simultané des lèvres et de la langue, a donné le verbe latin *precari*, prier, et *preces*, prières. Pek, saisie, action de prendre, — poix, glu, radical de *péga*, saisir, a donné le latin *pix*, poix, et le verbe grec *pegein*, figer, coaguler. Foen, foin, imitatif du bruit des graminées agitées, a donné le mot latin *fœnum*, et non pas *fenum*, comme l'écrivent les dictionnaires, en détruisant l'onomatopée. Iorc'h, chevreuil, son imitatif du grognement de l'animal, en grec *iorkos*.

3° Par des polysyllabes grecs et latins, évidemment composés de radicaux celtiques, et que les grammairiens donnent comme des racines, faute de savoir la langue celtique. Tels sont pour le grec : Kephalé, tête, rac. *kéf*, souche, et l'adjectif grec *phalos*, *phalé*, élevé ; d'où le français *falaise*, rochers élevés. Kamelos, chameau, rac. *kam*, courbe ou concave, et le mot grec *elos*, loupe, verrue. Kélein, ordonner, conseiller, formé du verbe celtique *kélen*, conseiller, rac. *kél*, dont le pluriel, plus usité, *kélou*, signifie avis, nouvelles. Klinein, courber, pencher, en latin *inclinare*, rac. le celtique *glin* et *klin*, genou. Pison, pois, en latin *pisum*, du celtique *pis* ou *pés*, pois, ainsi nommé de *bis* ou *bés*, doigt, parce qu'une gousse ou siliquè ressemble un peu à un doigt. Kidaphé et Kinados, renard, composés du celtique *ki*, chien, et d'adjectifs déterminatifs grecs, devenus méconnaissables par l'altération, soit *daptés*, mordant, *nanos*, nain. Poinè, peine, en latin *pœna*, du celtique *poan*, même signification, qu'on prononce en une seule syllabe. C'hloros, vert, rac. *c'hlor*, brout, enveloppe verte du fruit. Marèhon, marre ou houe, rac. celtique *mar*, même signification. Mamma, mère, racine celtique *mam*, même signification. Kentron, éperon, rac. celtique *kentr*, même signification, qui paraît composé de *kant* et *tro*, tour de cercle ou cercle tournant. Plékein, courber, plier, enlacer, rac. celtique *plék*, pli. Spadôn, castrat, rac. celtique *spas*, même signification. Stupè, étoupe, rac. celtique *stoup*, même signification. Aisios, aise, rac. celtique *ès* et *éas*, même signification. Ce mot, qui a une nombreuse famille dans le celtique, est isolé dans les autres langues. Kanthos, en latin *canthus*, l'orbite de l'œil, et non le *coin*, comme l'indiquent les dictionnaires, rac. celtique *kant*, cercle ; d'où les mots français *canton*, circonscription, *mettre sur cant*, poser un corps plat sur un des côtés de son périmètre (et non pas *poser de champ*, comme le dit l'Académie), *jante* d'une roue, fait de *chante* et celui-ci de *kant* ou *cant*. Mélé, miel, en latin *mel*, rac. celtique *mél*, même signification. De *mél* les Celtes ont

fait *mélan*, jaune, couleur de miel; et le même mot *mélan* en grec signifie *noir*. — Ce changement de sens des mots servant à exprimer les couleurs vient des nombreuses extensions qu'on est obligé de leur donner, faute d'avoir autant de mots qu'il y a de nuances différentes d'une même couleur. Ainsi, les nègres, qui nous entendent appeler les *blancs*, pourraient croire que *blanc* signifie couleur de chair. — MARAINEN, se faner, se flétrir, en latin *marcessere*, rac. celtique *marv*, mort, et le mot grec *ainos*, violence, force.

Tels sont aussi, pour le latin, MANUS, main, MANDARE, mander, ordonner, MANES, mânes, ombres, HUMANUS, humain, du celtique *man*, signe, image; PENDERE, pendre, pour *pendere*, rac. celt. *pen*, tête; PENIS, petit bout, petit membre, pour *pennic*, diminutif de *pen*; CAPUT, tête, rac. celt. *cap*, bout, tête, qui est passé dans le français avec les mêmes significations. FINIS, fin, rac. celt. *fin*, qu'on prononce *fine*; LINUM, lin, rac. celt. *lin*, qu'on prononce *line*; CREDERE, croire, du celtique *kredé*, même signification, rac. *krét* ou *kréd*, croyance, foi. CALLUS, durillon, CALESCERE, cuire, CALCULUS, caillou, rac. celt. *kal*, durillon, moins usité que ses dérivés *kalet*, dur, *kaledi*, durcir; d'où le français *cal*, *galet*, *galette*. SCALA, échelle, rac. celt. *skeul*. JUGUM, joug, rac. celt. *jouk* et par corruption *choult*, le haut du corps, le haut d'une montagne; dans l'origine synonyme de *collis*, colline, et de *collum*, cou. CENTUM, cent, rac. celt. *kant*, cercle: c'était le grand cercle; le petit cercle numéral était de dix, ou 1—0, un rond, d'où sont venus les mots français *quarante* (quatre *kant*), *cinquante* (cinq *kant*), *soixante* (six *kant*). ARGENTUM, argent, expression celtique composée de l'article *ar*, le, et *c'hant*, cercle, pierre ronde.

Il faut encore reconnaître des mots celtiques dans le grec *leibein*, arroser, en celtique *gliba*, mouiller; dans *sakkos*, en latin *saccus*, sac, en celtique *sac'h*; dans *kernès*, pauvre, en celtique même mot, signifiant famine; dans *meirein*, avoir en partage, en propriété, en celtique *mira*, conserver (*ei* grec se prononce *i*); dans *kristos*, oint, en celtique *kristén*, crême, le dessus du lait; dans *kerasos*, cerise, en celtique *kérès*, même sign.; dans *korikos*, qui tient à la danse, en celtique *korrik*, au pluriel *korrikét*; danseurs de nuit, lutins qui dansent la nuit dans les carrefours; dans le latin *tener*, tendre, en celtique même mot et même signification, en grec *téren*, par une transposition ordinaire que nous avons remarquée dans *iro* et *pro*, devenus *tour* et *pour*, et que nous trouvons dans le français *rebours*, *bernique*, originairement *rebrous* et *brenique*.

Par la nécessité de réduire ici notre travail, nous ne citons que ce petit nombre d'exemples, que nous pouvions facilement doubler et tripler.

Nous ferons remarquer ici que Latour d'Auvergne, ainsi que les autres philologues qui se sont occupés de comparer le celtique aux autres langues, n'a pas recueilli la moitié des mots de cette langue primitive

qui sont passés dans le grec et dans le latin. Ce savant ne se servait, pour faire son travail, que de nos dictionnaires, qui ne comprennent que la moitié des mots. Dom Lepelletier et Le Gonidec ont exclu de leurs dictionnaires les mots celtiques devenus français ou latins, les regardant comme des termes empruntés à ces langues, qui les ont au contraire tirés du celtique; tels sont, par exemple, *cri*, *fin*, *sel*, *place*, *piller*, etc.

A l'exception des termes scientifiques nouvellement tirés du grec et du latin, le français vulgaire est en grande partie formé du celtique; car, outre les mots français directement tirés de cette langue mère, il faut encore rapporter à la même source ceux qui en viennent par l'intermédiaire du latin, comme *prendre*, *apprendre*, formés du latin *prehendere*, *apprehendere*, qui viennent du celtique *prêna*, acquérir, acheter, *prén*, acquisition; *bras*, du latin *brachium*, qui vient du celtique *bracchon*, *breich*; *premier* (pour *primier*), *primer*, *primitif*, du latin *primus*, et celui-ci du celtique *prim*, qui signifie le plus petit, le germe, l'unité, la molécule, l'origine, la première partie; *voix* de *vox*, et celui-ci du celtique *mâs* et *oés*, etc.

Un membre fait connaître qu'un mémoire adressé au Congrès par M. Taffiard, de Douai, et soumis à la quatrième section, contient des indications qui peuvent être utiles pour la solution de la douzième question.

La statistique des sociétés littéraires, en Bretagne, est l'objet de la treizième question, qui se trouve aussi placée à l'ordre du jour.

M. Duchatellier dit qu'il existe deux sociétés littéraires, ou du moins scientifiques, dans le département du Finistère, savoir : La Société d'émulation de Brest et la Société archéologique départementale, siégeant à Quimper. La première s'occupe spécialement de répandre l'instruction parmi les jeunes gens qui travaillent dans le port. Elle s'est formée il y a dix-sept ou dix-huit ans, et peut se flatter d'avoir obtenu d'heureux résultats. La seconde Société se rattache à l'Association bretonne; ses travaux sont activement dirigés par M. de Blois, un des Secrétaires-généraux de ce Congrès.

M. de la Borderie rappelle les services rendus par l'Association bretonne, fondée en 1843. Ses premiers efforts

ont eu pour objet l'avancement de l'art agricole en Bretagne. Chaque année, l'Association distribue en primes 7 à 8,000 fr. A côté de la classe d'agriculture se trouve maintenant une classe d'archéologie, qui a pris quelque importance et a su former des Sociétés archéologiques dans trois départements, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère, la Loire-Inférieure. Il existe, dans le département des Côtes-du-Nord, une Société archéologique particulière, qui publie un bulletin annuel, dans lequel se trouvent des travaux fort intéressants, notamment un mémoire très-complet sur le camp vitrifié de Péran. M. de la Borderie ajoute que la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine est en relation avec une Société d'archéologie fondée dans le pays de Galles, et que les deux institutions se font part de leurs découvertes de la manière la plus fraternelle.

Le même membre et M. Duchatellier mentionnent, comme se trouvant au premier rang des Sociétés littéraires et scientifiques bretonnes, la Société académique de Nantes, divisée en quatre sections : *littérature*, *science*, *médecine* et *sciences naturelles*. Cette Société publie, chaque année, un volume de mémoires.

La section reçoit avec intérêt la communication qui vient de lui être faite.

M. Aussant rapporte qu'une Société des sciences et arts, formée depuis long-temps à Rennes, existe encore, mais qu'elle a cessé de faire des publications. Les Sociétés libres se soutiennent difficilement.

Personne ne se présente pour traiter la quinzième et la seizième questions.

M. de Léon revient sur la question de législation qui a été discutée dans la séance d'hier, et il signale la *mort civile* comme une peine immorale, inutile et odieuse dans ses conséquences.

La section partage l'opinion de l'honorable membre et

demande que cette question soit traitée à la réunion générale, dans l'espoir qu'un vœu exprimé par le Congrès tout entier pourra hâter l'abolition de cette loi trop dure.

M. Marteville lit deux fables, qui sont écoutées avec beaucoup de plaisir. La section désire qu'une nouvelle lecture de ces fables soit faite en séance générale.

M. de la Sicotière mentionne favorablement, sur la recommandation de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, un nouveau système de moulage, découvert par M. Dominique Gaumet. Cet inventeur s'en réserve le secret.

A trois heures la séance est levée.

Séance du 8 Septembre 1842.

Présidence de M. AUSSANT. — M. PERRIO, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu. Une rectification y est faite sur la demande de M. Duchatellier.

M. du Vautenet est invité à lire et lit un travail qu'il a fait, de concert avec M. Bézier-Lafosse, architecte de la ville de Saint-Servan. C'est une notice monographique sur la cathédrale de Dol.

MESSIEURS,

C'est en appendice au mémoire sur la stabilité considérée comme principe primordial de toute théorie architectonique, dont le Congrès a entendu la lecture, que nous communiquons un travail auquel le temps ne nous a pas permis d'apporter les compléments qui en feront plus tard l'objet d'une publication particulière. Notre but, en ce moment, est

de vous faire apprécier une des déductions que nous a offertes l'étude critique de constructions appartenant à la période de transition du style romano-bizantin dans le style ogival, en nous appuyant sur la théorie architectonique démontrée dans le mémoire précité. Il était intéressant, en effet, de constater les traces de cette théorie à la première apparition de la forme substituée au plein-cintre, forme et système qui allaient prévaloir définitivement, et dont toutes les conséquences théoriques se trouvent successivement appliquées dans les constructions subséquentes du XIII^e^ siècle, notamment dans celle de la cathédrale de Cologne plus éminemment qu'en aucune autre. L'adoption d'une arcade, dont les conditions de stabilité n'ont été révélées aux constructeurs que par l'expérience, dut les conduire pas à pas, en les affranchissant graduellement de cet esprit d'imitation qui rattachait encore la forme au plein-cintre pendant la période de transition ; et les transformations successives de la forme ogivale, introduite d'abord par l'imitation du mauresque, favorisée par une plus grande facilité d'exécution, accusaient tout à la fois les tâtonnements de l'inexpérience et la puissance théorique du principe de stabilité, contenu dans une forme qui permettait d'agrandir l'espace et d'élever les voûtes à des hauteurs impraticables avec l'arcade à plein-cintre.

Pendant toute la période de transition, le rayon constructeur de l'arcade ogivale varie dans les proportions plus ou moins éloignées du demi-diamètre, et n'atteint sa longueur normale qu'au XIII^e^ siècle. Ce fait, ainsi que nous l'avons remarqué dans le mémoire précité (page 295 de ce volume), constitue une observation critique dont l'importance nous avait frappé. Le rayon est bien la base constitutive de la forme : étudier les variations qu'il a subies, c'est étudier la forme elle-même, d'abord incertaine et timidement essayée dans les styles de transition se substituant graduellement au plein-cintre, et arrivant à l'apogée de la splendeur, quand la longueur du rayon atteint le diamètre du vide (1). Telle a été, Messieurs, la direction dans laquelle la démonstration préalable de la théorie ogivale a pu nous permettre de nous engager, en traitant l'étude d'un monument du style ogival par les méthodes de restitutions usitées quand il s'agit des débris de l'art grec et romain.

Certainement, en dépit des préventions, et quoi qu'en aient pu dire les détracteurs de l'art ogival, la forme est ancienne (2), primitive même, et la science a reconnu en elle la plus grande somme possible des élé-

(1) Voyez dans le Mémoire précité la planche 3 et l'explication des planches 5 et 6, notamment ce qui a rapport à l'acqueduc de Spolette, exemple si remarquable de l'arcade ogivale à rayon normal, quoique du VIII^e^ siècle.

(2) Voyez page 205 de ce volume, Rondelet, *Art de bâtir*, t. III, pages 250 à 300.

ments de la stabilité. Comment alors pouvait-on lui dénier l'origine d'un style aussi logique que tous les autres, surtout après avoir constaté que la base élémentaire et statique en est la même que celle de l'architrave et du plein-cintre? Cette conclusion, tirée du mémoire précité (1), nous autorise donc à dire que *la théorie architectonique applicable au style ogival réside dans la stabilité même de l'arcade exprimée par le rapport de la puissance du pied-droit support au diamètre de l'ouverture, dans la proportion de 1 à 3 de ce diamètre à la hauteur du vide; enfin, dans la progression arithmétique de 1 à 3, 5, 7, 9, observée dans l'établissement et la division des espaces, dont M. Sulpice Boisserée a constaté l'existence dans la construction célèbre de Cologne.*

En faisant l'application de cette théorie à l'étude et à la description de la cathédrale de Dol, nous avons cru devoir procéder, à l'égard de cette construction, comme s'il se fût agi d'un monument des styles à plein-cintre ou architravés. Nous en avons relevé le plan avec exactitude, mesuré tous les membres, et dessiné avec précision les détails les plus importants dans les coupes-élévations intérieures mises sous les yeux du Congrès, et qui ne constituent qu'une partie minime des études que nous avons projetées. Nous aurions voulu y joindre des vues extérieures avec des détails d'ornementation, la restauration des parties dégradées avec la restitution de celles projetées primitivement, et qui n'ont pas été achevées; faire enfin pour ce vieux spécimen ce que l'on pratique à l'égard des restes de l'art grec ou romain; en exécuter la restauration afin de rentrer matériellement ainsi, par une étude scholastique, dans la question de reproduction, qui jusqu'ici n'a produit au Congrès que des hypothèses spéculatives plus spirituelles que concluantes, dont les constructeurs et les artistes ne pouvaient pas tenir la lumière nécessaire à la pratique et surtout à la reproduction.

§ 1.

Epoque de la construction.

La cathédrale de Dol paraît avoir été construite au plus tard dans les premières années du XIIIe siècle. Le savant directeur du séminaire de Rennes, M. Brune, dans son *Archéologie religieuse*, p. 246, signale un document historique qui paraît ne laisser aucun doute à cet égard: c'est une lettre de Thibaud, d'Amiens, archevêque de Rouen, adressée au chapitre de Dol, en lui faisant le renvoi des reliques de saint Samson et de saint

(1) Voyez page 217 et 284 du Mémoire précité.

Magloire, enlevées à l'ancienne cathédrale de Dol lors de sa destruction à la fin du siècle précédent. (*In subversione et combustione Dolensis ecclesiæ.*) Cette lettre, écrite à la date de 1222, est tirée des *Preuves* de dom Morice; et la discussion parfaitement éclaircie de ce document dans l'ouvrage précité nous dispense de toute autre recherche, avec d'autant plus de raison et d'autorité à nos yeux que les résultats de nos observations critiques sur les constructions elles-mêmes sont en conformité avec les inductions tirées de ce document.

De la cathédrale de Dol, incendiée et détruite dans les dernières années du XIe siècle, pendant la minorité d'Arthur et les guerres dévastatrices des Anglais dans cette partie de la Bretagne, il ne paraît avoir été conservé que le mur de clôture de l'ouest, dans lequel se trouve percée la grande porte à voûte plate ou architravée, qui contraste avec le style des reconstructions, dans lequel il est difficile de supposer qu'un porche n'eût pas été projeté, dont l'exécution aura pu alors être d'autant plus facilement différée, que la clôture ancienne avec sa porte avait probablement échappé au désastre.

L'époque de cette construction conservée, visiblement romane, ne peut être assignée avec précision, et nous n'avons pas cru nécessaire de nous arrêter à des recherches sans intérêt au point de vue où nous nous étions placés. M. Brune, déjà cité, semble croire que les piliers de la nef auraient bien pu aussi avoir été conservés avec addition des colonnettes cantonnées dans le plan actuel, et cette opinion nous a paru mériter discussion. Si, en effet, le mur de clôture ouest et la grande baie d'ouverture ont été conservés, il en résulte que le plan de la cathédrale romane devait présenter, quant à la nef du moins, la disposition actuelle, et que les piliers elliptiques restés intacts après l'incendie ont dû subir l'augmentation de volume, au moyen des colonnettes cantonnées et isolées qui semblent en effet y avoir été juxtaposées plutôt qu'appareillées, comme elles eussent dû l'être dans une construction régulière. Alors encore s'expliquerait cette singulière anomalie observée dans les bas côtés, où la colonnette isolée reste sans objet et sans amortissement. Si le plan de la basilique primitive n'a pas en effet subi de changement dans la division des espaces, la nécessité statique a dû exiger l'augmentation de puissance des piliers à raison de leur destination nouvelle, l'arceau ogival à 3 diamètres du vide de hauteur. La colonnette isolée symétrique à la face intérieure des collatéraux s'est trouvée, alors, en dehors de la division de l'espace où la retombée de l'arceau reportée sur le pilier la laissait sans amortissement. Il paraît bien, à cette inadvertance de construction, que le plan de la basilique n'avait point été étudié, pour la transformation qu'on allait lui faire subir, avec la précision des méthodes graphiques, peut être inconnues au maître de l'œuvre, bien qu'elles aient été pratiquées dans le même siècle; témoin, les dessins originaux et plans de la cathédrale de Cologne,

conservés jusqu'à nos jours. (*Voyez mémoire précité, p. 226 de ce vol.*) Aux imitations nombreuses du style romano-byzantin que la nef présente plus particulièrement, et surtout à la simplicité de l'ordonnance et des lignes, on peut présumer que cette partie de l'édifice a été la première reconstruite à une époque très-rapprochée de la destruction, probablement dans la dernière année du XII^e^ siècle et les premières du XIII^e^ (1). La transition n'y est pour ainsi dire que la transformation de l'arc à plein-cintre dans l'arc ogival, avec un rayon si peu différent du demi-diamètre, que le caractère ogival y est quelquefois fort peu prononcé. Ce style de transition très-caractérisé distingue au reste la nef du chœur de la façon la plus heureuse. Cette dernière partie, plus riche de détails, n'a plus la simplicité des lignes romanes; la forme ogivale, avec ses combinaisons variées, y étale toutes ses ressources; l'imitation végétale se substitue, sur les tambours des chapiteaux, à la crossette romane de ceux de la nef; les ouvertures fénestrales se subdivisent en meneaux, en trèfles, en rosaces, que celle de la nef ne présente pas. Enfin il y a, entre la nef et le chœur, une opposition des effets de la forme, véritable inspiration qu'aucun autre monument du style ogival ne présente peut-être aussi nettement contrastée. Dans l'étude complète que nous avons l'intention ultérieure de publier, nous rechercherons avec soin les traces du plan primitif, que tout nous porte à conjecturer avoir été puisé dans les membres principaux de la construction du XII^e^ siècle, et nous en présenterons une restitution parallèle, afin d'éclairer cette discussion.

Plusieurs parties de l'édifice ont été successivement ajoutées au plan primitif : quelques-unes à l'époque même de l'érection, mais subséquemment; d'autres appartiennent évidemment au XV^e^ siècle et en portent les caractères; de plus récentes encore sont du dernier siècle : telle la sacristie et la reprise faite à la tour du sud avec le campanile Louis XV qui termine l'escalier octogonal. Nous avons indiqué sur le plan ces âges divers par la dégradation des teintes : à partir du noir pour l'époque romane, à l'absence de teinte pour les constructions les plus récentes. Néanmoins, nous avons laissé le plan de la tour sud sous la teinte du XIII^e^ siècle, quoiqu'elle ait été reprise avec des revêtements pour lesquels on n'a pas respecté la forme des contreforts primitifs, dans un temps où l'on professait le mépris le plus complet pour le gothique. Nous avons indiqué sur le plan par des lignes ponctuées le développe-

(1) La reconstruction n'aurait eu lieu qu'après l'issue du procès célèbre entre l'archevêque de Tours et celui de Dol, définitivement jugé par Innocent III, au mois de juin 1199; décision qui anéantit pour jamais la prétention au siége métropolitain et archiépiscopal, soutenue pendant plusieurs siècles par les évêques de Dol.

ment primitif de ces contreforts angulaires tronqués à l'époque de la reprise. (Voyez le plan.) En résumé, l'observation qui nous a frappés, comme tous les explorateurs de ce monument, est le défaut de parallélisme et les irrégularités qui s'y rencontrent, sans pour cela que la masse générale manque à la symétrie des lignes, à défaut de laquelle il n'y a pas d'effet monumental. Et, en y réfléchissant, il nous a semblé que la transformation du plan primitif roman dans les ordonnées ogivales subséquentes pouvait présenter l'explication la plus raisonnable de ces irrégularités d'appareil et de construction que l'incurie présumée des constructeurs ne suffit point à expliquer.

§ 2.

Etablissement des divers membres de l'édifice.

Le plan primitif de la basilique romane pourrait bien n'avoir subi à la reconstruction que des additions peu nombreuses d'abord et plus étendues ensuite, comme nous aurons l'occasion de le remarquer dans son appropriation aux nouvelles ordonnées. Une nef avec ses collatéraux, deux transepts, et un chœur un peu moins long que la nef, dont les collatéraux ont été élargis de chapelles en addition probable au plan de la basilique romane, se terminant par une abside carrée dont la disposition fut usitée dans les églises du style ogival, viennent à l'appui de nos conjectures sur la similitude du plan de reconstruction avec celui antérieur. Cette disposition du chevet, avec ses deux arcades supportées par un léger pilier et déchargées par une grande arcade à plein-cintre qui supporte le grand vitrail et le pignon, porte encore un caractère de transition remarquable. Il nous paraît évident que cette disposition a pu faire naître la pensée de l'addition d'une chapelle absidiale, conjecture que paraît confirmer l'agencement embarrassé et hors de l'axe de la chapelle de saint Samson (Voyez le plan), ajoutée dans le but de prolonger l'espace et la perspective à travers ces deux arcades, dont l'effet eut été perdu si la muraille de clôture collatérale eût été fermée comme l'indique le plan primitif.

Le raccordement des piliers angulaires et des arceaux de la chapelle avec ceux du bas-côté démontre à tous les yeux la difficulté mal étudiée et l'embarras des constructeurs dans cette addition imprévue. Nous avons trouvé cette opinion établie, et, dans le fait, nous n'hésitons pas à croire que la construction de cette chapelle a dû suivre immédiatement. L'ornementation des chapitaux de colonnettes, restée à l'état fruste ou seulement galbée, nous paraît venir à l'appui de cette conjecture. Le temps ou les moyens d'exécution auront manqué à ce dernier complément des travaux, évidemment.

Une tour centrale à flèche devait probablement prendre la place du dôme roman, et ses quatre piliers d'angle des transepts ont dû recevoir l'augmentation de puissance jugée nécessaire pour supporter le fardeau d'une flèche élancée au moins à 20 m. au dessus des combles, si l'on en juge par la dimension de la base restée à l'état de sous-bassement quadrangulaire couronné par une galerie en pierre, et surmonté d'une charpente provisoire à l'érection de la flèche. Notre intention est de restituer cette partie de l'édifice, lorsque nous en aurons complété l'étude.

Le plan de la cathédrale de Dol, comme ceux de toutes les autres du même temps, offre l'oubli le plus complet des dépendances ou ordonnées, accessoires dont les besoins n'ont pas tardé à se faire sentir.

Deux salles capitulaires et une trésorerie ou sacristie ont été ajoutées subséquemment à la nef et au chœur, de chaque côté de la branche du transept sud, dont les ouvertures latérales ont été obstruées ou conservées sans vitrage, afin d'éclairer l'intérieur de la sacristie notamment, pour laquelle on n'avait pas osé percer le contrefort latéral du transept. Ces deux additions doivent être du XIV^e^ siècle, de la même époque que le grand porche sud, et antérieures au petit porche latéral, ainsi qu'à l'érection de la tour nord de l'entrée principale.

§ 3.

Dimensions de l'édifice et de ses parties respectives.

La longueur totale du monument, en dehors de la plus grande saillie de ses contreforts, est de *cent mètres*, répartis comme suit :

Tours et vestibule, incomplet dans l'état actuel.	Long.	11 m.	25 c.
Nef.	*Id.* . .	33	75
Transepts	Larg.	7	75
Chœur.	Long.	29	50
Bas-côté de l'abside.	Larg.	3	63
Chapelle et sacristie.	Long.	14	10
	Total. . . .	100	..

La largeur intérieure de la nef, entre les colonnettes isolées des piliers, est de 6 m. 73; celle de ses collatéraux, également prise entre les colonnettes saillantes des piliers, est de 3 m. 73; la transversale a de longueur totale dans œuvre 28 m. 50, et de largeur des transepts entre leurs murs latéraux, 7 m. 50.

Le chœur a de longueur, entre les saillies des piliers, 7 m. 50, ce qui établit une différence de largeur de 0 m. 87, différence très-apparente. Le chœur semble beaucoup moins étroit que la nef, par un effet d'op-

tique facile à comprendre, quand le spectateur est placé au bas de la nef, et celle-ci plus longue, vue de la chapelle de saint Samson, au travers des deux arcades de l'abside. Les collatéraux du chœur ont 3 m. 70 de largeur ; les chapelles correspondantes aux travées du chœur ont, de la tête des piliers au dedans des murs intérieurs, 4 m. 25 de profondeur ; la chapelle de la Vierge, qui comprend la largeur de la dernière travée et de son bas-côté postérieur, a 8 m. 60 sur 8 m. 30 ; elle est divisée en quatre arceaux voûtes d'arêtes ogivales, dont les retombées se font sur le pilier d'angle de la chapelle de saint Samson, sur le gros pilier postérieur du chœur et celui de la dernière travée ; les autres ont lieu sur les colonnettes engagées, placées symétriquement au pourtour des murs.

La chapelle absidiale de saint Samson est terminée à son chevet par trois pans coupés ; aux angles desquels existent des contreforts. Cette chapelle a 7 m. 15 de largeur, est plus étroite que le chœur, et son axe, reporté au nord, de 0 m. 25. Une sacristie moderne a été édifiée au sud de cette chapelle et aux dépens d'une base d'ouverture latérale retranchée à cet effet ; elle a 8 m. 10 sur 7 m. 40. La vieille sacristie, dite trésorerie, avait été obtenue au moyen d'un mur édifié postérieurement entre le contrefort nord du portail méridional et l'angle sud-ouest des collatéraux sud du chœur. C'est l'exiguité de cette pièce, n'ayant que 4 m. sur 4 m. 75, qui aura sans doute déterminé la construction récente de la sacristie actuelle. Le grand porche, dit porte épiscopale, addition du XIV^e^ siècle, probablement contemporaine de celle des salles capitulaires et de la trésorerie, comme nous l'avons remarqué, est construit en avant du portail méridional, avec terrasse au dessous de la croisée sud du transept : il a dans œuvre 9 m. 40 de longueur sur 7 m. 35 de largeur.

Les deux salles capitulaires, occupant deux travées du collatéral sud de la nef, ont ensemble 10 mètres 75 centimètres de longueur sur 4 mètres 10 centimètres de largeur. Leur érection a nécessité le rebouchement de deux croisées du collatéral et d'une latérale du transept.

Le petit porche, addition postérieure à celles ci-dessus, est du style fleuri du XV^e^ siècle ; sa largeur est de 4 mètres sur 3 mètres 75 centimètres de longueur.

La tour du sud a de longueur extérieure ou de face sud 11 mètres 50 centimètres, et sur sa face antérieure, à l'ouest, 9 mètres 20 centimètres.

La tour du nord paraît avoir été la dernière construction ; elle est du style ogival du XVI^e^ siècle, et sa masse, y compris la saillie angulaire des contreforts, est de 11 mètres 20 centimètres sur 15 mètres. Supérieure en dimension à celle du sud, elle était probablement destinée à s'amortir en une flèche en pierre dont nous nous proposons de faire la restitution ; avec celle du porche ou grande porte entre les deux tours, telle qu'elle eût dû être primitivement projetée.

Le vestibule entre les deux tours porte les traces d'un provisoire évident et de l'attente du porche principal, avec lequel il devait se rajuster. A l'époque où l'orgue fut placé, on y a pratiqué les constructions nécessaires à son établissement et réédifié, en la rebouchant, la grande ouverture fenestrale de l'ouest, dans laquelle furent pratiquées trois petites baies à plein-cintre, surmontées d'une lunette elliptique du plus mauvais goût.

§ 4.

De la nef.

L'ordonnance de la nef et celle du chœur présentent de notables différences, une opposition même que nous avons signalée pour son heureux effet. L'imitation très-marquée du style roman dans cette première partie de l'édifice nous porte à croire que sa construction a dû précéder celle du chœur, contrairement à l'usage constant, qui a toujours fait précéder l'érection du sanctuaire, usage démontré du reste par toutes les interruptions survenues dans ces travaux, dont toutes les parties inachevées sont toujours celles de la nef et des tours, regardées comme des accessoires.

L'arcade de cette nef, élevée sur le principe normal de trois diamètres du vide, antérieure de près d'un demi-siècle à celle de Cologne, vient à l'appui de l'opinion exprimée dans notre mémoire précité sur les conséquences de l'application du principe statique à l'établissement de l'arcade ogivale, en démontrant que cette application est bien plutôt le résultat de l'expérience que d'un système décalé. Du moment où l'arc ogival commença à prévaloir dans les constructions du moyen-âge, la pensée chrétienne, traduite par l'élancement des formes, put atteindre des résultats auxquels l'architecture à plein-cintre s'était refusée jusqu'alors. Le symbolisme du triangle équilatéral et de la proportion de 1 à 3 a-t-il été la cause ou la conséquence de l'adoption de la forme? Cette question, traitée avec développement dans le mémoire précité, nous dispense d'insister, en constatant toutefois que le principe et les proportions qui en découlent sont véritablement engendrés par la stabilité elle-même. La largeur de la nef entre chaque pilier étant de 6 mètres 73 centimètres, et sa hauteur sous la clef de 21 mètres, suivant les mesures prises par nous, il en résulte que la hauteur excède un peu la proportion normale. Est-ce là la raison de l'impression généralement produite de son défaut de largeur proportionnelle à sa hauteur? Nous remarquerons que cette impression a toujours lieu dans les nefs gothiques construites sur une petite échelle. La Sainte-Chapelle de Paris est dans le même cas; il y a là un effet d'optique : le spectateur trop rap-

proché des murs latéraux ne peut pas en saisir les rapports de proportion; il y a ce qu'on appelle en perspective anamorphose, effet qui n'est plus aussi sensible quand l'échelle plus grande donne une base plus large au triangle optique. Ainsi, l'aspect de Notre-Dame de Paris, et plus encore celui de la cathédrale d'Amiens, ne produisent plus le même effet. On ne se doute même pas de l'élévation considérable de cette dernière avant d'avoir pénétré dans ses combles. Et cependant, les proportions de ces divers monuments sont normales et les mêmes, à trois diamètres pour la hauteur du vide.

Ainsi que le démontre le plan, la division des travées de la nef de Dol n'est pas régulière : les deux premières travées et la dernière sont plus étroites dans chaque côté que les trois autres; la première du nord plus étroite que la parallèle du sud, eu égard à la saillie du pilier angulaire de la tour du nord, dont la masse est plus considérable que celle de la tour du sud; les deux dernières travées du haut de la nef deviennent plus étroites à raison de la dimension des piliers des transepts, plus forts dans le plan de reconstruction qu'ils n'étaient dans le plan primitif peut-être. L'axe des ouvertures fenestrales n'est pas toujours celui des travées, et les axes supérieurs ne se superposent pas toujours; et néanmoins, comme nous l'avons remarqué, ces irrégularités, qui attestent le défaut d'étude du plan de reconstruction, ne sont pas sensibles dans l'effet général, à la symétrie duquel ils ne paraissent point nuire.

Nous avons déjà cru pouvoir rendre compte d'anomalies remarquées dans la construction des colonnettes cantonnées et juxta-posées aux piliers. Il est présumable que l'étude raisonnée du plan primitif, comparé à celui de reconstruction, rendra compte de la plus grande partie de ces irrégularités. La forme elliptique du moyen des piliers qui séparent les travées de la nef est bien celle du pilier roman flanqué de quatre colonnettes cantonnées, deux engagées dans la parallèle à l'axe, et les deux autres isolées. Sauf cet isolement, qu'on ne rencontre pas dans le pilier roman, la transition du pilier gothique est marquée. Le rapport de la masse de ces piliers à l'ouverture de l'arcade supportée par eux est de 2 1/7. C'est à peu près la proportion d'un pilier-support de l'arcade à plein-cintre, voûte d'arête. Les colonnettes, cantonnées et égales, leur donnent une apparence de légèreté qui n'existe pas par le fait, puisqu'ils ont une dimension bien supérieure à celle de leur rapport statique avec l'arcade de la travée qu'ils soutiennent. Le rayon constructeur de cette arcade est de 5/6 du diamètre au rayon normal, et la hauteur du vide, de 2/3 de celle normale, est celle de l'arcade à plein-cintre, probablement celle des arcades romanes primitives. Par conséquent, la hauteur des pieds-droits de la grande arcade, déterminée par la hauteur des tabliers des colonnettes isolées sur lesquels se fait la retombée des arceaux principaux, étant de 15 mètres, et la largeur du vide étant 6 mètres 73 centimètres entre les piliers, le rapport entre ces

deux dimensions n'est pas normal : c'est-à-dire que la hauteur du pied-droit, comparée à ce qu'elle eût dû être dans l'observation du principe statique, est trop grande de 1 mètre 54. Mais comme le rayon constructeur est moindre que la largeur du vide, cette différence ne fait que confirmer l'opinion que nous avons émise, que le système, avant d'être appliqué rigoureusement, a dû subir des modifications que le sentiment instinctif de la stabilité indiquait, et celle que nous signalons s'y range complètement. Les bornes de cette notice ne nous permettent pas d'entrer dans une démonstration théorique, pour laquelle un certain nombre de planches eussent été nécessaires, ainsi qu'une étude plus complète du monument, à laquelle nous renvoyons pour le moment ces détails.

Les murs latéraux de la nef sont divisés en trois parties, conformément au système numérique, adopté comme la conséquence de l'élément normal de la forme, le triangle équilatéral; et comme cette disposition est une ordonnée commune à toutes les basiliques de l'époque ogivale, quelle que soit l'explication plus ou moins mystique ou symbolique qu'on lui ait donnée, nous n'en sommes pas moins fondés à considérer ce fait comme une manifestation de la théorie architectonique, dans laquelle il prend sa place sans aucune difficulté.

La première partie des travées a donné lieu aux observations d'irrégularité signalées sur le plan, et sur lesquelles l'étude du plan antérieur que nous nous proposons de faire pourra jeter la lumière. Les ouvertures fenestrales, dans chacune des travées, n'ont pas de meneaux, et sont divisées par un large montant en deux ogives, en laissant une lunette ronde ou petit espace au centre du tympan ogival. Cette disposition est remplie d'élégance, et porte un caractère d'originalité très-prononcée. Est-elle due à l'imitation romane? On pourrait le croire. Bien certainement, elle est antérieure à l'adoption des meneaux du style ogival, et paraît en être la transition. Ces ouvertures seront étudiées avec l'intérêt qu'elles méritent dans notre grand travail.

Le triforium se compose, dans chaque travée, de deux arcades ogivales reposant sur des colonnettes uniques et isolées dont les dimensions se rapprochent de celles usitées dans le style romano-byzantin. Les arcades sont établies dans les proportions de l'arcade à plein-cintre, à près de deux diamètres du vide; elles donnent passage à un promenoir, galerie épargnée dans l'épaisseur du mur, sur le coin duquel des arcatures grillées, et supportées par des consoles, s'inscrivent dans le tympan du fond de l'arcade. Sous ces arcatures et derrière les colonnettes règnent des concavités régulières destinées à faciliter le passage, et dont les lignes symétriques contribuent à l'élégance décorative de la muraille. Le Congrès en a pu juger par le dessin-élévation intérieur mis sous ses yeux. Les portes pour pénétrer sur ces promenoirs ouvrent de chaque coté dans l'une de ces concavités. Enfin, le sentiment de l'imitation romane, du meilleur style, règne au plus haut point dans la division

'HÉDRALE DE DOL

Ille & Vilaine)

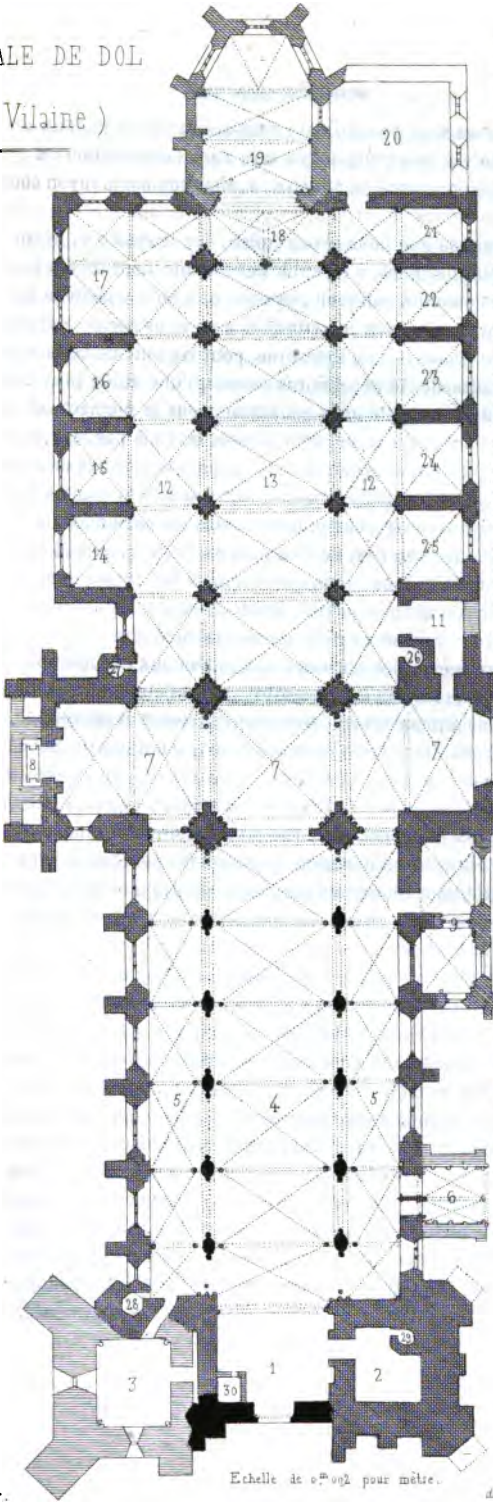

1 Entrée dessous des orgues.
2 Tour du sud.
3 Tour du nord.
4 Nef.
5 Bas-coté de la nef.
6 Petit porche.
7 Transsept.
8 Monument renaissance, élevé a un évêque de Dol.
9 Salle capitulaire.
10 Grand porche.
11 Trésorerie.
12 Bas-coté du chœur.
13 Chœur.
14 Chapelle du Sacré-Cœur.
15 —— St Gilles.
16 —— St Gilleduen & St Méen.
17 —— de la Ste Vierge.
18 Bas-coté postérieur du chœur.
19 Chapelle St Samson.
20 Sacristie nouvelle.
21 & 22 Chapelles sans emploi.
23 Chapelle St Antoine.
24 —— de pitié.
25 —— St Denis.
26 Escalier des combles et des galeries du sud.
27 id. du nord.

28 Escr de la tour du nord.
29 —— des cloches.
30 —— des orgues.

Teintes indiquant l'antécédance des constructions.

- romane de la cath incendié
- reconstruction primitive.
- additions subséquentes au plan de reconstruction.
- additions postérieures au XIVe siècl
- constructions modernes, (XVIIIe sièc

Echelle de 0m002 pour mètre.

Verthur, Rennes.

du Vauterot & Hte Bépin La Flèche Arch

régulière de l'espace et l'ajustement des lignes décoratives du triforium, quoique la symétrie prise de travée à travée n'y soit pas toujours complète, ainsi que nous l'avons fait remarquer pour la superposition des axes.

Le clerestory présente une autre disposition : trois arcades divisent l'espace dans chacune des travées. L'arcade centrale, prédominant en largeur et en hauteur, offre une analogie parfaite avec celle des Thermes de Dioclétien. C'est du roman le plus pur, sauf la forme ogivale, et comme le rayon de ces arcades est fort court, la forme se rapproche singulièrement de celle du plein-cintre. Une seule ouverture se trouve ensuite dans l'arcade centrale. Cette baie fenestrale est établie dans le rapport normal de 1 à 3 et le rayon de l'ogive égal au diamètre du vide. L'élégance de cette disposition serait complète, si chacune des trois arcades eût été percée à jour. Enfin, la substitution de l'ogive au plein-cintre, avec l'imitation des dispositions propres à ce dernier style, constitue la transition la plus remarquable et la plus complète qu'aucun édifice de l'époque n'a présentée à un degré aussi éminent. Le Congrès en a pu juger par la coupe-élévation intérieure de la nef mise sous ses yeux, et nous en compléterons l'étude, bien convaincus de l'importance et de la lumière que cette exploration pourra répandre sur le fond même de la question de reproduction, si intimement liée à celle de la théorie architectonique de la forme à reproduire, quelle qu'elle soit. Il nous a paru que cette inconstance d'un monument ogival, timidement imité de la construction antérieure romane, était de nature à affirmer la doctrine statique sur laquelle repose, à nos yeux, toute la question, en démontrant l'influence de la forme substituée et les résultats de stabilité qui en étaient la conséquence. Nous poursuivrons dans cet ordre d'idées critiques l'étude que le temps ne nous a pas permis de compléter, en constatant, partout où nous les rencontrerons, les rapports mécaniques des parties et les traces de la formation géométrique qui décèlent la théorie architectonique dans laquelle réside toute entière la solution des questions de reproduction. Nous renvoyons à ce travail ultérieur la description du transept et du chœur, ainsi que des parties diverses de la nef, dont nous n'avons pu considérer l'ensemble et le caractère. Quelle que soit l'opinion que vous emporterez, Messieurs, d'un travail inachevé, dont nous n'avons pu seulement que poser les éléments théoriques et les jalons d'une voie nouvelle d'exploration, nos efforts n'auront pas été infructueux, si nous avons apporté un argument de plus à la conviction que la reproduction du style ogival n'est point dans l'imitation inintelligente d'une forme mal comprise, et surtout mal définie jusqu'ici; si nous avons indiqué la part équitable à faire entre les recherches purement archéologiques et les études artistiques plus spéciales à la solution des questions posées par le Congrès.

M. Bézier-Lafosse veut bien joindre à la notice qui vient d'être lue un plan géométral de l'édifice.

M. le Président adresse à MM. du Vautenet et Bézier-Lafosse des félicitations et des remercîments pour le travail qu'ils viennent de communiquer, travail dont la cinquième section du Congrès a bien compris la haute importance.

M. de la Sicotière, obtenant la parole, communique une observation qu'il a faite en visitant la cathédrale de Séez, édifice du XIII^e^ siècle. Toutes les fenêtres de cette église sont bien du même style; elles sont divisées par des meneaux qui présentent le même caractère et les mêmes moulures; seulement elles ont des largeurs différentes. Cette dimension va en diminuant pour chacune d'elles d'une manière progressive et régulière depuis le transept jusqu'à l'entrée. Il en résulte un charmant effet de perspective. M. de la Sicotière demande si cette combinaison très-heureuse existe dans quelques-uns des monuments religieux de la Bretagne qui datent de la même époque.

Un membre répond que la combinaison dont il s'agit ne paraît pas avoir été remarquée en Bretagne, mais qu'elle se retrouve dans le département du Calvados, qu'elle a été appliquée aux fenêtres de la cathédrale de Bayeux.

A cette occasion, une discussion s'engage sur les fautes de construction que présentent ou semblent présenter quelques édifices religieux du moyen-âge. Doit-on, par exemple, attribuer à l'ignorance, à l'incurie des architectes de cette époque l'irrégularité qui se remarque dans la cathédrale de Quimper (Finistère), ou doit-on l'expliquer, avec divers archéologues, par des raisons de symbolisme? Une telle explication semble peu fondée, et l'existence d'une faute est bien plus vraisemblable. La section adopte cette opinion.

M. le Président fait connaître que l'ordre du jour se trouve entièrement épuisé. Il lève la séance, en exprimant que les réunions de la section ont été pour lui pleines d'intérêt.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES GÉNÉRALES.

Séance générale du 3 Septembre.

Présidence de M. RICHELET.

M. TAROT, Secrétaire.

MM. P.-M. Roux, de Caumont, de la Porte, Vice-Présidents; Le Gall et Tarot, Secrétaires-généraux; M. Marteville, Secrétaire-général adjoint, sont au bureau.

A trois heures, la séance est ouverte. — Le procès-verbal de la séance solennelle d'ouverture, 1er septembre, est lu et adopté.

M. de Caumont annonce la perte de deux membres qui, par leurs travaux, ont honoré les précédentes Sessions : M. du Pasquier, membre de l'Institut des provinces, Secrétaire-général du Congrès de Lyon ; M. Tailland, officier de la Légion-d'Honneur, Vice-Président général du Congrès de Clermont. L'un des Secrétaires de ce dernier Congrès, M. Gonod, est aussi décédé.

Une liste de plusieurs ouvrages offerts à la XVI^e^ Session du Congrès est communiquée par le Secrétaire-général, M. Le Gall, et les ouvrages sont déposés sur le bureau (1).

M. P.-M. Roux, l'un des Secrétaires-généraux de la Session tenue à Marseille, en 1846, croit pouvoir exprimer l'étonnement qu'il éprouve en ne voyant pas mentionné, dans le compte-rendu de la Session de Tours, le don de la médaille d'argent frappée à l'occasion du Congrès de Marseille. Il désire que cette omission soit réparée par une mention à cet égard dans le compte-rendu de la présente Session.

M. le Président-général invite MM. les Secrétaires des sections à lire les procès-verbaux des séances.

M. de Wismes, obtenant la parole, fait observer que la lecture de ces procès-verbaux, qui ne lui semble pas bien nécessaire, dérobe un temps précieux, qui devrait être entièrement consacré aux matières soumises à l'examen de l'assemblée générale.

M. le Président répond qu'il ne lui appartient pas d'écarter de l'ordre du jour une lecture formellement prescrite par l'art. 9 du réglement adopté pour la XVI^e^ Session.

---

(1) Les ouvrages compris dans cette liste se trouvent indiqués dans une liste générale placée à la suite du procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux des séances particulières du 2 et du 3 septembre sont successivement lus par MM. les Secrétaires de section Malaguti, Hardoüin, Toulmouche, de Beaurepaire et Dupray.

Une communication relative aux colonies agricoles se trouve à l'ordre du jour. M. Duclésieux, fondateur de la colonie de Saint-Ilan, département des Côtes-du-Nord, prend la parole et dit :

L'œuvre de Saint-Ilan, fondée en 1843, a commencé par une colonie agricole de jeunes détenus, à côté de laquelle sont venus successivement se grouper une maison d'orphelins et d'enfants abandonnés; une école de moniteurs, destinée à donner une éducation plus avancée aux jeunes colons que leur conduite et leur supériorité intellectuelles appellent à diriger les autres; une école de contre-maîtres ou institut religieux, dont le but est d'assurer dans l'avenir une direction intelligente et dévouée aux colonies; une école de patrons, qui offre aux jeunes gens de 16 à 30 ans un cours de haut enseignement agricole et d'économie charitable et sociale; une maison d'aumôniers, destinée à l'éducation d'un clergé appliqué aux besoins des colonies.

De cette ruche sont partis, en 1847, deux essaims : L'un est établi dans les landes de Kerjestin, à 12 kilomètres de Saint-Brieuc; l'autre s'est posé dans les landes de Loudéac, sous la direction d'un des aumôniers de Saint-Ilan, propriétaire de ce domaine.

L'œuvre résume et resserre toutes les forces vives de la société : Le travail dans le colon; le travail et l'intelligence dans le moniteur; le travail, l'intelligence et le dévouement dans le contre-maître; la science sociale et la charité dans le prêtre et le grand propriétaire.

Au point de vue matériel, elle augmente la richesse territoriale; elle soulage le budget des prisons de cette foule de vagabonds et de détenus qui coûtent à l'Etat des sommes énormes; elle sauve d'un déplacement fatal cette population qui afflue des campagnes vers les villes; elle résout

la question si pressante de l'éducation professionnelle; elle fait tête enfin, par l'amour du devoir, l'exemple du travail et le respect des lois, aux doctrines subversives qui menacent la société tout entière.

Cet exposé de l'œuvre de Saint-Ilan a excité les sympathies générales de l'assemblée.

MM. Lecourt de la Villethassetz et Duchatellier appellent tout l'intérêt du Congrès sur un établissement aussi utile, et demandent que le Gouvernement soit sollicité de venir en aide à M. Duclésieux, par une subvention qui le seconderait puissamment dans ses charitables efforts.

Une commission, composée de MM. Lecourt de la Villethassetz, Duchatellier et Duclésieux, est chargée de formuler, dans la séance générale de demain, une proposition ayant pour objet de réclamer l'appui du Gouvernement en faveur des établissements fondés à Saint-Ilan, près de Saint-Brieuc.

M. le Président-général, donnant suite à l'ordre du jour, invite M. le docteur Priou, de Nantes, à exposer le plan qu'il a conçu d'une biographie bretonne. M. Priou s'exprime comme suit :

Je n'ai jamais rêvé la gloire autrement que dans le bonheur et la prospérité de mon pays, et j'ai toujours pensé qu'en le célébrant c'était le servir honorablement. J'ai donc tracé la vie des grandes notabilités de la Bretagne. D'un autre côté, dans l'espoir de recueillir de nouveaux documents, j'ai saisi avec un vif empressement l'occasion qui s'offrait à moi de me trouver au milieu de vous. Je verrais, d'ailleurs, et ceci je le dis dans toute la sincérité de mon âme, je verrais avec un plaisir inexprimable que nos entretiens pussent, en quelque sorte, resserrer les liens indestructibles de confraternité, profondément sentie, qui existent à jamais entre les Rennais et les Nantais, qui, aux époques de nos mauvais jours, se sont prêtés de mutuels et utiles secours.

Je vous demande aujourd'hui la permission de vous faire connaître l'idée qui m'a guidé dans la composition du grand travail historique que j'intitule : ***Illustrations bretonnes, ou Biographie des Hommes célèbres de l'Armorique,*** et dont j'ai cru devoir offrir en ces termes la dédicace à la Bretagne :

« *A la Bretagne.*

» Noble Bretagne, terre privilégiée et féconde en héros ! je te dédie ce résultat d'une partie de mes veilles : acceptes-en l'hommage; il est un gage sincère de l'amour que je nourris pour toi. Je savais que la valeur, unie à la prudence, a brillé et brille encore dans la plupart de tes grands hommes, et j'ai entrepris le récit de leurs mémorables actions.

» L'énergie du caractère de tes enfants, l'austérité de leurs mœurs, la sagesse de leurs institutions et de leurs lois, ont été déjà couronnées par l'admiration des peuples. Je me sens fier de t'appartenir.....

» Puisse-tu grandir encore dans l'opinion des hommes ! Puisses-tu toujours être heureuse !! C'est le vœu de mon cœur.—Si le premier sourire de l'homme est pour sa mère, son dernier souhait appartient à la patrie..... »

Après la lecture de ce morceau, qui est vivement applaudi, M. le docteur Priou lit l'introduction et l'épilogue des ***Illustrations bretonnes***. L'assemblée écoute avec plaisir ce travail très-remarquable, et manifeste de nouveau, par des applaudissements, la satisfaction qu'elle éprouve.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à cinq heures.

Séance générale du 4 Septembre.

Présidence de M. RICHELET.

M. Le Gall, Secrétaire.

Présents au bureau MM. P.-M. Roux, de Caumont, de la Porte, Vice-Présidents; Le Gall, Tarot, Secrétaires-généraux; Marteville, Secrétaire-général adjoint.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Divers ouvrages récemment offerts au Congrès sont déposés sur le bureau. M. Le Gall lit les titres de ces ouvrages, et indique les personnes qui en ont fait don.

Il soumet ensuite au bureau la question suivante : Les mémoires envoyés par des personnes qui n'adhèrent pas au Congrès doivent-ils être remis à la commission permanente, ou renvoyés comme inadmissibles, en vertu de l'art. 15 du réglement, qui semble n'accorder qu'aux membres du Congrès la faculté de communiquer des travaux? M. le Président-général, après avoir pris l'avis du bureau, répond que les mémoires doivent être préalablement remis à la commission permanente. M. Le Gall, se conformant à cette décision, remet à M. le Président un certain nombre de mémoires.

M. Lambron de Lignim, un des Secrétaires-généraux de la xv^e^ Session, absent hier, lorsque M. Roux s'est plaint

d'une omission dans le compte-rendu de la Session tenue à Tours, dit quelques mots sur cette omission très-involontaire, et qu'il a beaucoup regrettée. M. Roux remercie M. de Lignim de l'explication fort simple qu'il vient de donner.

Trois lettres sont lues : MM. Geslin de Bourgogne et Planchenault annoncent qu'il ne leur est pas possible de venir prendre part aux travaux du Congrès; M. Morren, Secrétaire de la première et sixième Section, fait connaître que son absence de Rennes doit, à son grand regret, se prolonger de quelques jours.

MM. Malaguti, de Lustrac, Toulmouche, de Beaurepaire et Dupray obtiennent successivement la parole, et chacun d'eux lit le procès-verbal de la dernière séance tenue par la section dont il est Secrétaire.

Le rapport suivant est fait par M. Duchatellier, au nom de la commission chargée d'apprécier l'importance de l'établissement de Saint-Ilan :

MESSIEURS,

Je suis chargé de soumettre à votre appréciation le vœu que votre commission croit utile de présenter au nom du Congrès, en faveur de l'établissement de Saint-Ilan, fondé par M. Duclésieux pour la colonisation des orphelins de la Bretagne.

Vous avez entendu hier, Messieurs, cette parole naïve et vibrante de l'homme de cœur qui, soutenu par la plus louable charité, a entrepris de son propre mouvement l'éducation et la moralisation des orphelins, qui ont tant de peine, dans le milieu où ils se trouvent, à arriver à la condition d'homme et de citoyen. Je n'ajouterai rien à ces paroles, qui vous ont émus comme nous, et j'arrive sans autre préambule à la question que j'ai soulevée moi-même, celle de l'encouragement à donner à l'œuvre si sage et si intelligente de Saint-Ilan.

Un honorable membre de la représentation de l'Ille-et-

Vilaine, que vous connaissez tous par un dévouement égal à celui du fondateur de Saint-Ilan, M. de Melun, a bien voulu se joindre à la commission que vous aviez désignée, et nous aider à nous fixer sur les encouragements qui peuvent être demandés avec espoir de les obtenir.

Nous avons cru, en abordant la question dans tout ce qu'elle a de grave et d'important pour notre avenir, devoir examiner dans plusieurs de ses détails la condition actuelle des jeunes enfants de nos hospices confiés aujourd'hui aux soins de l'assistance publique, en vertu du décret de 1811, qui régit la matière.

Une chose nous a tous frappés, c'est que la plus importante des obligations de cette assistance, celle de la tutelle de l'Etat et des commissions administratives, à l'égard des enfants trouvés et abandonnés qui vivent dans nos hospices, est exercée presque sans exception de la manière la plus déplorable, non qu'un certain nombre de maires et de membres des commissions administratives ne fassent les plus louables efforts pour préserver des dangers qui les environnent les enfants confiés à la charité publique, mais parce que les moyens mis à leur disposition sont incomplets et insuffisants.

Ainsi, nous avons reconnu que la pensée du décret de 1811, qui fait l'obligation aux commissions administratives de placer à la campagne les jeunes enfants provenant de l'abandon ou de l'exposition, était on ne peut plus heureuse, et qu'il fallait s'y rattacher plus que jamais, dans le double but d'initier l'orphelin à la vie domestique de la famille et au travail des champs, tout en lui faisant oublier, s'il était possible, son origine et sa condition. Nous avons cru, en un mot, que rien ne saurait être substitué à ce passage dans une famille de l'enfant abandonné, et qu'au point de vue de la morale comme de l'économie, l'Etat ne saurait rien trouver de mieux.

Mais, en nous interrogeant sur les conditions de ces placements, sur ses avantages ou ses dangers, nous avons unanimement pensé que l'enfant sur lequel les droits de la

tutelle ne s'exercent que d'une manière illusoire ou nominative courait les plus grands dangers, et en ferait courir à la société dans laquelle il doit rentrer; qu'il appartenait par conséquent au Congrès, en s'occupant des bienfaits incontestables que peut produire l'œuvre charitable de Saint-Ilan, de dire d'abord en quoi l'assistance publique devra s'occuper plus activement qu'elle ne l'a fait de la surveillance et de l'éducation des jeunes enfants que la loi lui confie, et en quoi, de son côté, l'œuvre de Saint-Ilan paraîtrait propre à seconder cette pensée et ces améliorations.

Ainsi, pour le dire nettement, nous avons pensé que jusqu'à ce jour, à de très-honorables exceptions près, l'exercice de la tutelle prescrite par le décret de 1811 avait été illusoire ou complètement nul; que, pour qu'il devînt efficace, il faudrait que les droits attribués aux commissions, toujours éloignées des enfants, fussent transportés en tout ou partie à des délégués locaux assez près placés de ces enfants pour exercer, avec fruit et sans intervalle, une action utile sur tous les actes de leur jeunesse; et qu'ils fussent en même temps saisis de pouvoirs suffisants pour assurer toujours leur condition aux divers points de vue de la moralisation, de l'apprentissage, de l'éducation et de la famille elle-même; enfin, qu'à tous ces titres des pouvoirs très-larges devraient être accordés à ces délégués, pris dans le sein des conseils municipaux ou ailleurs, pour que tout le bien réalisable se fît autant dans l'intérêt de la société que dans celui des enfants dont la charge lui incombe.

Dans cette ligne d'observations, nous avons donc pensé que l'institut de Saint-Ilan se présentait comme la plus heureuse conception de charité privée qui pût venir à l'aide du système général d'assistance que nous essayons d'esquisser, et qu'il importe de le recommander à l'attention du Gouvernement, pour les départements que nous représentons plus particulièrement dans cette enceinte.

Voici, suivant nous, quel serait le rôle et l'action de Saint-Ilan dans l'œuvre en question :

L'assistance publique, en restant saisie et dépositaire,

comme c'est son devoir et son droit, de l'éducation des jeunes enfants qui n'ont plus de famille, s'aiderait de la généreuse pensée de M. Duclézieux pour compléter son action toutes les fois qu'il en serait besoin.

Cette assistance s'adresserait toujours au concours si utile et si moral de la famille des cultivateurs, qui veulent bien accepter le titre de nourriciers, et, avec des moyens et des pouvoirs qu'elle n'a pas elle-même, elle s'efforcerait d'aviser à des placements intelligents qui uniraient de plus près le pupille à son nourricier, et ménageraient à tous deux certains avantages de condition que nous ne pouvons qu'indiquer, mais qui sont faciles à comprendre.

Après ces maisons et ces familles de nourriciers, offertes pour premier et plus sûr asile, viendrait Saint-Ilan, avec toutes les pensées d'amour et de zèle de son digne fondateur, comme une sorte d'institut de l'assistance publique offert par la charité privée, qui sait aussi s'imposer des sacrifices.

L'œuvre de Saint-Ilan, développée pour tous nos départements dans l'esprit où elle a été conçue, serait à la fois un asile pour les jeunes enfants de l'assistance publique, qui, soit dans un intérêt d'instruction plus complète ou reprise au point de vue de la morale, soit de replacement au point de vue de la condition physique, auraient à passer par les épreuves nouvelles d'un établissement colonial; où tous les avantages d'une forte pensée d'instruction, de patronage et de moralisation pourraient être trouvés.

A ce double point de vue d'une assistance reconstituée dans l'esprit du décret de 1811, et d'un nouvel effort tenté dans l'esprit de la colonisation, le Congrès pense que l'œuvre et l'exemple de Saint-Ilan ne sauraient être trop vivement recommandés à la bienveillance du Gouvernement, et qu'à tous ces titres, de fortes et puissantes allocations devraient être accordées aux jeunes colonies que les départements de la Bretagne voient déjà élever en faveur des orphelins dont l'instruction appartient à l'Etat.

Le Congrès pensera sans doute, comme nous, qu'en sol-

licitant des fonds pour cette œuvre, il convient de rappeler au Gouvernement qu'outre la somme énorme, plus de 100,000 fr. par département, que le pays dépense pour l'entretien des enfants trouvés et abandonnés, il doit faire face, par les communes ou par son propre budget, aux dépenses d'entretien qu'exigent les jeunes enfants qui rentrent à douze ans dans le sein des hospices, et aussi aux dépenses désastreuses et complètement improductives qu'exigent les frais de justice auxquels donnent lieu les poursuites si souvent répétées contre les enfants que le défaut d'éducation et de moralisation amènent en si grand nombre sur les bancs de la Cour d'assises et des tribunaux correctionnels.

Nous le répétons, les maux sont grands et déplorables; le remède doit être efficace et puissant; le pays l'attend avec impatience, et ne reculera pas sans doute devant les sacrifices qui lui seront demandés.

M. le Président met aux voix les conclusions de ce rapport, c'est-à-dire le vœu exprimé par la commission de recommander très-vivement à la bienveillance du Gouvernement l'œuvre de Saint-Ilan, et de solliciter pour les jeunes colonies une allocation de fonds assez forte pour assurer leur prospérité.

Les conclusions de la commission sont admises à l'unanimité.

M. le Président lit la question mise à l'ordre du jour : La décentralisation scientifique, littéraire et artistique est-elle possible sans la décentralisation administrative? — Il donne ensuite la parole à M. Vert, qui lit un mémoire sur la décentralisation intellectuelle.

Ce mémoire est très-favorablement accueilli par l'assemblée (1).

M. de Caumont, prenant la parole, croit qu'il ne suffi-

(1) Il se trouve compris au procès-verbal de la séance du 3 septembre, cinquième section. (V. p. 189 de ce volume.)

rait pas de fonder dans chaque province une société académique, se divisant en cinq ou six sections. Il pense que les académies ne peuvent plus rendre les grands services qu'elles ont jadis rendus; que leur influence diminue insensiblement; que les associations à larges bases sont très-probablement destinées à les remplacer, et qu'il faut s'attacher à leur donner tout l'appui possible.

M. Feuillet fait observer que les associations en question ne seront pas favorisées par le Gouvernement; qu'il importe dès lors d'agir sur l'opinion publique, en créant un journal qui ferait connaître toute l'importance de la décentralisation littéraire; qu'une commission avait été nommée à Reims pour s'occuper de cet objet, et qu'un rapport est depuis long-temps attendu.

Il est répondu par M. Richelet que la fondation de diverses revues scientifiques a été essayée, et que l'impossibilité de les soutenir est maintenant à peu près reconnue. M. Charles Malo n'a pu faire comprendre l'importance du grand projet qu'il avait formé.

M. Duchatellier parle dans le même sens que M. de Caumont. Il craint que l'Etat ne veuille rien faire pour donner quelque force aux nouvelles institutions littéraires et artistiques des départements; il espère, toutefois, que cette difficulté pourra s'aplanir elle-même.

M. de Wismes ne croit même pas que la province soit disposée à faire quelque chose de grand en faveur des sciences et des arts. Ne sachant pas, sans doute, que la ville de Rennes a été jadis privée subitement du beau local qui contenait son double Musée, il exprime l'étonnement qu'il a éprouvé en voyant d'excellents tableaux placés dans une salle humide et sans ornement, ou dispersés dans quelques pièces de l'Hôtel-de-Ville.

M. Tarot, Secrétaire-général, répond à l'espèce de reproche fait à la ville de Rennes par M. de Wismes; il indique les grands sacrifices que n'a cessé de faire la commune dans l'intérêt des sciences et des beaux-arts. Par

l'obtention des deux Facultés, lettres et sciences, elle a mis les jeunes Bretons à lieu de compléter leurs études sans quitter leur province. Sous très-peu d'années, les nombreux objets d'art qu'elle possède cesseront d'être disséminés ou placés d'une manière peu convenable. Le Musée des beaux-arts et le Musée d'histoire naturelle seront rétablis; ils auront une place bien appropriée dans le vaste édifice en construction sur l'un des quais, édifice qui sera un véritable monument.

L'improvisation pure, vive, animée de M. Tarot a été écoutée avec une attention remarquable, et unanimement applaudie.

M. de Wismes regrette de n'avoir pas connu plus tôt les faits qui viennent d'être énoncés. Les assises du monument qui s'élève sont apparemment, dit-il, encore trop peu nombreuses pour qu'un étranger à peine débarqué dans cette belle cité ne soit pas excusable d'y avoir fait peu d'attention. Je me félicite, du reste, que mon reproche mal fondé ait fourni à l'honorable M. Tarot l'occasion de sa chaleureuse improvisation. Je suis heureux aussi d'apprendre de l'éloquent conseiller la bonne nouvelle de cette magnifique fondation. Mieux classés, mieux éclairés et dans un local plus digne d'eux, les tableaux et les dessins réunis du dépôt principal, de l'Hôtel-de-Ville et de la Bibliothèque, formeront non seulement une de nos plus belles collections provinciales, mais encore la première peut-être sous le rapport des écoles flamande et hollandaise. Je me plais aussi à beaucoup espérer, d'après ce qui existe, de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences. Nul doute que, confiés à d'aussi éminents professeurs, les cours ne soient de plus en plus fréquentés; et quand mes fils seront grands, je les enverrai, j'en ai l'espoir, compléter, en les suivant avec assiduité, la rétractation de leur père.

M. le Président, après avoir renvoyé à la séance du 5 la continuation de la discussion sur la décentralisation littéraire, annonce que la commission permanente vient d'ad-

mettre les deux questions suivantes au nombre de celles à discuter dans la présente Session du Congrès :

« Que penser de la querelle suscitée jadis dans le monde » littéraire par l'apparition des deux sonnets de Job et d'U- » ranie ?

» Quelles sont les proportions du corps humain ? Rechér- » cher surtout quelles sont les proportions antiques. »

La séance est levée a cinq heures et demie.

Séance générale du 5 septembre.

Présidence de M. RICHELET.

M. TAROT, Secrétaire.

Présents au bureau, M. P.-M. Roux, de Caumont, de la Porte, Vice-Présidents ; Le Gall et Tarot, Secrétaires-généraux ; Marteville, Secrétaire-général adjoint.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est faite d'une lettre adressée au Congrès par MM. E. Moride et A. Bobierre, de Nantes. Elle contient une sorte de monographie des engrais dus aux raffineries de sucre. Suivant les auteurs de la lettre, la gomme de phosphate, qui se trouve dans les résidus, est pour le sol généralement siliceux de la Bretagne un *adjuvant* très-efficace. Depuis l'emploi de ce nouvel engrais, la production des céréales s'est beaucoup augmentée.

Les Secrétaires de section, MM. Malaguti, de Lustrac, Toulmouche, de Soultrait et Dupray, se présentent successivement au bureau, et lisent les procès-verbaux des séances tenues dans la matinée ou avant l'heure de la séance générale.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Jouaust, secrétaire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine et son délégué au Congrès, lit un rapport sur la création et les travaux de cette Société :

MESSIEURS,

La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine m'a fait l'honneur de me déléguer au milieu de vous pour rendre compte de ses travaux. C'est aux fonctions de secrétaire que j'exerçais dans son sein que j'ai dû la distinction flatteuse qui m'appelle à retracer les phases principales de notre existence devant l'élite des archéologues de l'Ouest.

Fondée en 1845, notre Société présentait dès l'origine une double force vitale. Dans sa sphère départementale, elle fonctionnait, indépendante du reste de la Bretagne; comme annexe de la *classe d'archéologie de l'Association bretonne*, elle se rattachait aux sociétés existantes déjà dans les quatre autres départements et aux réunions qui devaient s'organiser plus tard, sous l'impulsion puissante du Congrès de l'*Association bretonne*.

Aux premières séances, plus de quarante membres s'empressèrent de nous donner leur adhésion, et leur nombre s'est successivement accru jusqu'à plus de soixante. Nous pûmes dès lors songer à une organisation sérieusement élaborée, et, à la suite de plusieurs essais, de plusieurs variations sur l'époque des réunions périodiques, un règlement définitif arrêta que les séances auraient lieu chaque mois.

Ainsi, à partir de cette époque, une marche régulière fut imprimée à nos travaux.

Cependant, quel que fût notre zèle, nous ne pûmes, non plus que toutes les autres Sociétés savantes, éviter le con-

tre-coup des événements politiques, et une interruption forcée dans la suite de nos réunions fut le résultat immédiat de la révolution de 1848. Enfin, après un an d'attente, nous nous hasardâmes à faire partager aux études du passé les soucis du présent et de l'avenir, et nous reprîmes avec bonheur le cours de nos paisibles travaux. Mais, dans cet intervalle, la politique nous avait privés de plus d'un adhérent précieux. Je n'en citerai qu'un seul : M. de Kerdrel, que nous pouvions regarder comme l'un de nos fondateurs et de nos soutiens, nous avait quittés pour aller siéger à l'Assemblée nationale. Je termine, Messieurs, ce rapide résumé de notre existence *chronologique*, si je puis m'exprimer ainsi, et j'arrive à de plus intéressantes considérations.

La statistique monumentale du département d'Ille-et-Vilaine a fait et fait encore l'objet des plus importants et des plus intéressants travaux de la Société. Tous les jours, chaque membre vient apporter à cette œuvre commune le tribut de ses observations; et cette continuité de recherches nous fait espérer que nous sauverons de l'oubli tous les monuments, hélas trop rares! que la main de l'homme ou les ravages du temps ont épargnés dans l'Ille-et-Vilaine.

Au nombre des travaux qui ont le plus avancé nos études statistiques, nous devons mentionner, en première ligne, l'ouvrage de notre vice-président, M. l'abbé Brune, directeur du séminaire, et y remplissant en outre les fonctions de professeur d'archéologie.

En effet, la seconde partie de son *Cours d'archéologie* contient des notices très-curieuses sur toutes les églises qui, dans le département, présentent quelque intérêt.

Un article important qui doit paraître daus notre *Revue archéologique trimestrielle*, et qui est intitulé : *Statistique monumentale du département d'Ille-et-Vilaine*, est un autre travail déjà connu des Bretons par sa lecture au Congrès de Saint-Brieuc; il est dû à une commission choisie au sein de notre Société.

M. le docteur Toulmouche a éclairé aussi la statistique

de l'époque romaine dans son ouvrage sur les *Antiquités de Rennes*, qui lui a valu une distinction flatteuse de la part de l'Institut, et M. H. Vatar, bibliothécaire de la ville, n'a pas moins fait pour l'histoire locale, en mettant au jour d'importants fragments des fortifications romaines qui, formées de briques et de béton rouges, avaient valu à Rennes, dans le moyen-âge, le nom d'*urbs rubra*.

Les études d'architecture ont dû se ressentir de la pauvreté du département dans lequel nous vivons; cependant nous vous citerons quelques mémoires de M. Ramé, où l'auteur a appliqué avec sagacité à notre architecture les connaissances qu'il avait acquises dans ses voyages sur divers points de la France; nous citerons également le cours d'archéologie de M. l'abbé Brune, qui emprunte un grand intérêt d'un enseignement dont nos monuments ont fourni l'exemple, et d'un album correct et consciencieux reproduisant ces mêmes monuments.

La numismatique, cette branche si curieuse des études archéologiques, s'est ressentie au contraire de l'importance que devait lui donner, aux yeux des Bretons, la brillante série des monnaies royales et ducales de la Bretagne. M. A. Ramé s'est déjà placé en tête des numismates bretons par quelques articles de critique insérés dans la *Revue numismatique de Blois*, et par la publication dans cette même *Revue* de types bretons inédits et très-curieux.

La collection de monnaies bretonnes rassemblée par ce jeune archéologue, celle de M. le docteur Aussant, celle de M. d'Anjou, de Fougères, et enfin celle de M. le comte de Kergariou, fournissent la suite la plus complète et la plus nombreuse que l'on puisse rencontrer, même en Bretagne.

Ajoutons encore que nous devrons bientôt à M. Ramé un ouvrage sur l'histoire monétaire de notre province, et enfin mentionnons en passant les découvertes de plus de trois cents monnaies antiques de différentes époques, sauvées de l'oubli et mentionnées avec détails dans les comptes-rendus des procès-verbaux de notre Société.

L'histoire des arts, en Bretagne, est encore un sujet d'études qui n'a pas été négligé dans la série de nos travaux. Des noms d'artistes bretons, musiciens, peintres-verriers et sculpteurs, ont été recueillis avec soin, et des œuvres d'art émanées d'artistes indigènes nous ont été fréquemment présentées par un riche et savant collectionneur, M. le docteur Aussant, dont le riche cabinet, grâce à la parfaite complaisance de son possesseur, est devenu comme un second musée pour la ville de Rennes.

L'histoire de Bretagne a trouvé parmi nos membres un jeune et savant auteur dont le nom est déjà connu des archéologues bretons : tous se rappellent ces mémoires et ces notices de M. de la Borderie, empreints d'une critique si ingénieuse, et nourris d'une érudition puisée aux meilleures sources. Les articles sur *Conan-Mériadec*, *Conan-le-Tort* et *Conobert*, insérés dans la *Biographie bretonne;* le *Mémoire sur la Vie de saint Gwénolé*, etc., sont des œuvres non seulement remarquables en elles-mêmes; elles sont, de plus, la première pierre d'un ouvrage qui fera probablement époque dans les publications d'histoires provinciales.

La Société peut encore revendiquer sa part d'un travail consciencieux reçu avec faveur par le public breton, l'*Histoire de la ville et baronnie de Fougères*, par deux de nos sociétaires, MM. Bertin et Maupillé.

Enfin le *Nouveau Dictionnaire d'Ogée*, entrepris sous la direction de M. Varin, avec la collaboration de notre collègue, M. Marteville, et continué bientôt après les premières livraisons sous la direction de ce dernier membre, a emprunté une partie de ses longues et intéressantes notices à des recherches communiquées par différents membres de notre Société. L'article *Vitré*, non encore publié, est dû à la plume de M. A. de la Borderie; l'article *Rennes*, sous presse en ce moment, est une histoire locale du plus grand intérêt, où l'auteur, M. Marteville, a consigné le résultat de longues et pénibles recherches exécutées dans le pêle-mêle encore indigeste de nos archives.

Tel est, Messieurs, l'exposé bien aride de nos travaux.

Bien des Sociétés archéologiques l'emportent sur la nôtre par l'ancienneté de l'origine et l'importance des publications; mais j'ose dire qu'aucune ne peut prétendre à plus d'efforts et de zèle pour exploiter une mine aussi féconde que l'ancienne Bretagne en richesses archéologiques.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la décentralisation scientifique, littéraire et artistique.

M. Jouaust, qui obtient la parole, traite seulement la question au point de vue des beaux-arts. La décentralisation artistique ne lui semble pas possible. Les écoles provinciales que l'on parviendrait à créer n'auraient pas une longue existence; la plupart des ressources que présente la capitale leur manqueraient entièrement; elles tomberaient, faute de puissants secours, de vives lumières. Il existe à Paris, on le dit du moins, des cabales très-préjudiciables aux artistes de mérite qui vivent en province; mais, par suite de la décentralisation, des cabales se formeraient aussi dans nos grandes villes, et seraient peut-être plus fâcheuses pour les arts que celles dont on se plaint actuellement. Ne craignons pas tant Paris : c'est là que notre célèbre sculpteur Barré a pu faire les profondes études dont nous recueillons le fruit. Les écoles communales de peinture et de sculpture fondées en province sont, comme nos facultés des lettres, très-peu fréquentées. Presque tous les jeunes gens studieux trouvent et trouveront toujours de l'avantage à résider dans la capitale. Là, tous les secrets du savoir leur sont dévoilés; des maîtres très-habiles secondent leur application; de riches collections éveillent le génie et font naître les plus nobles inspirations.

M. de la Borderie croit qu'il y a un peu d'exagération dans ce qui a été dit hier et dans ce qui vient d'être dit, relativement à la décentralisation intellectuelle. Il faut, à cet égard, prendre un juste milieu, et, dans ce cas, c'est encore de la sagesse.

Avant 1789, la centralisation n'existait pas. La science était répandue dans toutes les provinces. Nos grandes corporations religieuses, politiques et judiciaires encourageaient les lettres et les beaux-arts. Ducange était un magistrat d'Amiens. Est-ce à Paris qu'ont été élevés, en l'honneur de la science, ces gigantesques monuments de la patience et des fortes études des Bénédictins ? Qui a conçu le plan des canaux de Bretagne ? Les États de cette province. La capitale seule peut, dit-on, comprendre le génie ! C'est ce privilége que nous voulons combattre. Nous trouvons déplorable que, pour devenir intellectuellement quelque chose, il faille que nous allions demander à Paris la permission d'exister. Qui donc empêche de faire pour les arts ce que l'*Institut des Provinces* a fait pour l'histoire ? Que Paris soit toujours un soleil bienfaisant, dont les rayons échauffent et éclairent le génie de tous les enfants de la France; mais que cette ville ne soit jamais la machine pneumatique qui, faisant le vide autour d'elle, attire tout et absorbe tout.

M. Mahias, prenant à son tour la parole, dit : Conservons à Paris toute sa splendeur, mais songeons aussi à la province. Que l'État, que les conseils des départements et des communes viennent à son secours. Que les bibliothèques soient ouvertes aux heures favorables à l'étude; que les Musées exposent chaque jour leurs richesses. La vue du beau fera toujours naître l'idée du beau. Pourquoi la peinture ne reproduirait-elle pas sur les murailles de nos grands monuments les faits glorieux de nos brillantes annales et les portraits des grands hommes ? Pourquoi sur les points principaux de la France ne créerait-on pas de grandes académies ? A Londres, pas une école ; à Oxford et à Cambridge sont les universités.

Après le dire de M. Mahias, M. de Wismes demande la parole pour présenter quelques observations sur la matière en discussion. Je l'avoue, dit-il, je ne saisis point encore parfaitement le sens ou plutôt le bon sens de cette expres-

sion : Décentralisation artistique et littéraire. Ou ce qu'on demande n'est rien, et, en ce cas, nous perdons, comme je le crois, notre temps en vains discours, ou c'est beaucoup, et, en ce cas, c'est impossible. Quoi ? Que veut-on ? Forcer, de par nos jalouses clameurs, les grands écrivains à venir habiter la province ? Mais, sont-ils donc si communs ces hommes d'un mérite assez haut, pour que leur présence habituelle pût honorer une ville ? Combien le dernier siècle en a-t-il produit ? Quatre, si je ne me trompe : Voltaire, Rousseau, Buffon, Montesquieu. Réunis n'importe où dans la province, leur présence n'aurait point eu pour effet de décentraliser, mais de créer un nouveau centre. Eût-il donc fallu qu'ils allassent successivement habiter les trente et quelques provinces de la France ? Vous le sentez vous-mêmes, c'eût été leur demander l'absurde. A leur défaut, eût-il donc fallu réclamer dans la province la troupe innombrable des poètes musqués, des dramaturges larmoyants, des historiens sophistiques, des romanciers graveleux et des philosophes matérialistes ? Rennes eût-il infiniment gagné à posséder dans ses murs le poète Dorat ou l'auteur du Sopha et de Tanzaï ? — Les leçons d'Helvétius ou du baron d'Holbach eussent-elles beaucoup moralisé son excellente population ? Les grands écrivains seraient-ils plus communs aujourd'hui que par le passé ? Non, plutôt moins, et ceux qu'il me serait permis de citer, comme ayant honoré le génie de la langue française, Thiers, Guizot, Berryer, Lamartine, n'est-ce pas la province elle-même qui fixe leur séjour à Paris, en les choisissant comme organes de ses intérêts dans les assemblées politiques ? Mme Sand et Alexandre Dumas sont encore libres, il est vrai. Rennes serait-il bien désireux de leur présence, et s'en trouverait-il très-honoré ? Ces illustres professeurs ne manqueraient pas de disciples, il est vrai, peut-être même leurs cours seraient-ils plus fréquentés que ceux des doctes professeurs des facultés de droit et des sciences. — Mais, à la fin de l'année, je donnerais les prix aux mauvais élèves plutôt qu'aux bons.

On dira : Nous ne réclamons rien de Paris; qu'il garde ses écrivains, mais qu'il ne confisque pas les nôtres. — Quels nôtres, demanderai-je? Si vous en possédez un seul, digne de ce nom, c'est beaucoup. Est-ce sa présence en vos murs qui crée un foyer bien lumineux? Paris, d'ailleurs, a-t-il donc des alguazils, des huissiers qui viennent prendre le grand homme au collet pour l'entraîner dans ses murs? Que, si l'on veut parler des littérateurs de troisième et de quatrième ordre, qui pullulent en province non moins qu'à Paris, croyez-vous que la capitale vous les envie? Pour vous les ravir, d'ailleurs, il faudrait les connaître, et vous les ignorez vous-mêmes. — Je ne suis plus tenté de faire une excursion sur le territoire des Rennais, mais je puis parler de Nantes pertinemment. Nous n'en sommes ici qu'à trente lieues, et cependant quelqu'un, parmi cette honorable assemblée, sait-il que cette reine de la Loire possède jusqu'à cent soixante académiciens? Quoi d'étonnant, au reste, que vous l'ignoriez? A Nantes, personne ne le sait; nous publions tous les ans un gros volume, rempli de prose, rempli de vers, d'histoire, d'art et de toutes sortes de belles choses; personne ne nous lit.... si ce n'est le prote de notre imprimeur. Bien mieux : aucun de nous ne se croit même tenu à feuilleter l'œuvre de ses confrères.

Ainsi donc, pour me résumer sur ce point, les littérateurs médiocres ne manquent nulle part, pas plus en province qu'à Paris; les littérateurs distingués sont rares, très-rares, même à Paris. Louis XIV disait : Je puis nommer un duc et pair, je ne saurais créer un gentilhomme. Il en est de même des gentilshommes de l'art et de la littérature : tous les trésors, tous les encouragements, toutes les bibliothèques et même les plus beaux discours sur la décentralisation n'en sauraient créer. Que si de la littérature nous passons à la science, la question se modifie un peu. Les Descartes et les Newton seront toujours rares; mais il se rencontre cependant beaucoup de savants très-distingués, et qu'on peut même qualifier du titre d'illustres.

Pourquoi ? C'est que le don de l'observation et la mémoire des faits suffisent le plus souvent à former un savant. Mais, quoi qu'on fasse, à Paris seulement la science trouvera toujours les éléments de ses progrès. Nulle part ailleurs, à moins de ressources pécuniaires dont aucune province ne saurait disposer, nulle part les expériences ne sont possibles sur une grande échelle et à tous les degrés nécessaires; nulle part ailleurs la plupart des instruments ne peuvent se rencontrer; nulle part ailleurs on ne trouve le vingtième des livres nécessaires à la moindre branche des études. A Paris même, beaucoup de ces livres, beaucoup de ces instruments manquent encore. Nulle part ailleurs, enfin, le savant ne peut se tenir au courant des progrès journaliers, des essais heureux, des expériences variées de ses confrères. S'il se trouve un remède à cette situation, qu'on veuille donc l'indiquer, mais sans ces vaines phrases, sans ces vagues déclamations qui ne valent pas le quart d'une proposition pratique, tant soit peu raisonnable.

Arrivons à la décentralisation artistique ! Est-elle possible davantage, et, parmi ceux qui feignent de la demander, quelqu'un y croit-il sérieusement ? Quoi ! par un amour-propre mal entendu pour le terroir, vous voudriez empêcher ce jeune artiste d'aller perfectionner son talent à Paris ? Quoi ! si Paris intelligent lui commande quelque ouvrage, vous voulez qu'il refuse ? Quoi ! vous reprochez à Paris sa générosité ?

Mais, n'est-il pas plus juste de reprocher à la province sa ridicule parcimonie ? Savez-vous, Messieurs, combien, dans un chef-lieu de département, à Vannes, les conseils généraux et municipaux réunis accordent pour la bibliothèque et les musées ? Six cents francs, sur lesquels il faut payer un bibliothécaire ! C'est désolant, direz-vous. Eh ! bien, je puis l'affirmer, si une pareille parcimonie est assez rare, il n'en est pas moins que, dans la plupart des départements, les sommes allouées pour ces établissements ne

dépassent pas, j'excepte toujours Rennes, deux à trois mille francs. Or, ignorez-vous donc qu'un artiste, s'il est doué d'un véritable talent, se fait, à Paris, en commandes de la ville, du Gouvernement, des riches amateurs et des étrangers, jusqu'à cent mille francs par an ? — Voulez-vous le forcer à venir végéter dans sa ville natale ? Là, devra-t-il s'estimer bien heureux si, se faisant petit, il se fait oublier de l'envie et de la jalousie ? Quant aux commandes, il n'y saurait compter. Quelques portraits et quelques leçons l'empêcheront seuls de mourir de faim. Ce fait, au reste, de la centralisation artistique et littéraire est-il donc si nouveau ? Ces centres lumineux, où toute belle intelligence doit aller s'éclairer, ces ardents foyers où toute noble imagination doit aller s'enflammer, ces grands fleuves de vive science où toute âme d'élite doit aller s'abreuver, mais, n'ont-ils pas toujours existé ? Et, pour n'en citer qu'un seul exemple, pour ne pas abuser de vos moments, Athènes était, politiquement parlant, ruinée depuis plusieurs siècles, que les Romains, au faîte de la puissance, faisaient traverser la mer à leurs fils pour aller dans la ville de Périclès perfectionner leur éducation. Bien avant la Révolution, Paris était devenu le centre des lettres et des arts. Sous Henri IV, le poète Bertaut disait en parlant de la capitale

Cette ville sans pair, cet abrégé de France.

Il avait raison. Paris, mais pourquoi en serions-nous jaloux ? Voudrions-nous qu'on nous appliquât la fable des membres et de l'estomac ? Paris, c'est l'abrégé de France. Il n'y a pas de parisiens; Paris, *c'est toute la province réunie.*

M. Richelet répond qu'il suffit de jeter un regard sur le passé pour rester convaincu que la décentralisation littéraire et artistique est une chose possible, et que la centralisation est ennemie du progrès. En Italie, lorsque la peinture y florissait avec tant d'éclat, il y avait presque autant

d'écoles que de villes principales, et chaque école avait son caractère à part. Alors chaque élève devenait un maître. Il en était ainsi en Hollande, en Allemagne. Chez nous, à Paris, chacun suit son peintre et reste imitateur. — Lyon avait autrefois une école, et Paris l'a détruite. La centralisation administrative entraîne la centralisation des arts. Si les conseils des départements avaient des attributions plus larges et des moyens d'encouragements, les progrès désirés deviendraient bientôt rapides. Les amis des beaux-arts doivent donc réunir tous leurs efforts pour obtenir ces précieux avantages. Ils se rappelleront que si l'on étudie aujourd'hui, avec zèle et succès, l'archéologie en France, on le doit aux efforts généreux de M. de Caumont, efforts continués avec une noble persévérance.

M. Duchatellier adopte l'opinion émise par M. Richelet. Paris, dit-il, a grandi considérablement; les provinces lui ont été sacrifiées. Elles ont perdu ces moyens d'action qui encourageaient autrefois, d'une manière puissante, les sciences, les lettres et les arts. Il faut donc que les institutions locales reçoivent des développements propres à favoriser le progrès. — L'industrie et l'agriculture marchent vers un avenir meilleur. Que les beaux-arts ne soient plus oubliés. Paris est couvert de statues; à chaque pas on heurte un bloc de marbre. Qu'un artiste de province en demande un simple fragment; trop souvent un refus viendra porter dans son cœur le découragement et la tristesse.

M. Morrière lit une pièce de vers offerte au Congrès par l'auteur, M. Alphonse Le Flaguais, de Caen.

APOSTOLAT.

I.

Oui, si vous voulez rendre à mon âme brisée
Ce qu'aux fleurs de juillet rend la fraîche rosée,

Annoncez-moi des jours par le Seigneur bénis,
Et que ma parole renvoie
Des échos d'amour et de joie
Aux accents des peuples unis !

Je cesse désormais cette plainte cruelle
Où mon cœur ulcéré trop long-temps se révèle ;
Une douce pensée a besoin d'en sortir.
De mon passé rêveur les annales sont closes,
Et je place à mon front la couronne de roses
Sur la couronne de martyr.

Oui, je veux être heureux du bonheur de mes frères ;
Je n'allumerai point les flambeaux funéraires
Autour du lit de mort que cherchait mon regard.
Relevant dignement la tête,
Je saurai dire à la tempête :
« Pour m'abattre tu viens trop tard ! »

Oh ! je n'ai pas perdu cette puissante flamme
Qui donne au cœur un chant et des ailes à l'âme !
Malgré de longs malheurs je m'appartiens encor.
A la langue des dieux je suis resté fidèle,
Et, pour tirer des sons de la viole immortelle,
Je tiens toujours mon archet d'or.

Quand l'art fut profané par de vils mercenaires,
Il demande un refuge à des mains tutélaires ;
Il veut une réponse au blasphème odieux ;
Il veut qu'armé de poésie
Contre une aveugle frénésie,
Orphée en soit victorieux !

Quand sa jeune saison, hélas ! est terminée,
L'homme peut se refaire une autre destinée,
En réchauffant son âme au feu d'un autre amour :
L'ardente charité vivifie et féconde
Le cœur endolori des naufragés du monde,
Qu'il n'a pas brisés sans retour.

Venez donc proclamer le triomphe et le règne
Des principes écrits sur la divine enseigne !
Convertissons les cœurs rebelles si long-temps.

Faisons aux clartés du génie,
Pour l'humanité rajeunie,
Verdoyer un nouveau printemps!

Je ne suis pas de ceux qui pâlissent, qui tremblent,
Et comme des chevreaux se cherchent, se rassemblent,
Quand un éclair subit déchire le ciel noir.
Je sais qu'on n'obtient rien sans quelque sacrifice :
Debout et confiant au bord du précipice,
J'aurais encore un chant d'espoir.

Dieu quelquefois permet ces commotions fortes,
Ces fièvres, ces fureurs qui laissent demi-mortes
Les grandes nations en mal d'enfantement :
C'est qu'alors une jeune idée,
D'angoisse et de deuil précédée,
Signale son avénement!

Alors, alors malheur à tous ceux qui soutiennent
Les monuments vieillis dont les murs appartiennent
Au bélier populaire, au puritain marteau!
Alors, mages et rois, hautes cariatides,
Tombent avec fracas sous les bras homicides
Qu'arment la hache et le couteau.

Mais dans ces brisements tout n'est pas haine et crime :
Souvent, des deux côtés plus d'un acte sublime
Honore le combat que l'on déshonorait.
Avec ces actes-là sans doute
Se fait de la base à la voûte
L'œuvre que le temps préparait!

II.

Aux jours des sanglantes tempêtes,
Quand la mort promena sa faux,
S'il est tombé de nobles têtes
Sur le billot des échafauds,
L'héroïsme illustra cette époque terrible;
La vérité luttant dans ce chaos horrible

A brillé de plus beaux rayons ;
Puis, pour calmer le siècle et répondre à sa plainte,
David a pris la harpe sainte
Et Daniel est sorti de la fosse aux lions !

Dans tous les lieux, dans tous les âges,
Les mortels eurent à souffrir.
Un homme meurt sous les outrages,
L'humanité ne peut mourir.
Il faut sur son chemin des autels et des tombes
Que rasent en passant les divines colombes
Qui la guident vers Chanaan.
Doit-elle s'étonner, si parmi les montagnes,
Surgissant aux vastes campagnes,
Se trouve quelquefois la bouche d'un volcan ?

Frères qui passez en ce monde
Un rameau d'olivier au front,
N'ayez souci du vent qui gronde,
Vos jours d'épreuve finiront.
Si votre âme parfois, à des langueurs livrée,
Sur des maux incessants gémit désespérée,
Croyez au bonheur à venir,
Et ne pensez jamais que la terre promise
Sans longues peines soit acquise
Aux fervents pélerins dignes de l'obtenir !

L'humanité n'est pointe exempte
De fanatismes ni d'erreurs :
Un beau fantôme se présente,
Elle s'y livre sans terreurs.
C'est en vain que Newton, Descartes, Mallebranche
A sa main rassurée offrirent une branche
Riche de fruits mûris au Ciel ;
Voyez-vous éclater le rire de Voltaire,
Et tout à coup la foi se taire.....
Le rire audacieux devient universel.

Toujours la mordante ironie
Avec son langage infernal
Attaque l'austère génie
Qui planait au dessus du mal.
Dans toute noble arène et dans tout élyzée,

Elle est là pour lancer quelque flèche aiguisée
Sur un autel, sur un tombeau!
Heureuse si, prouvant sa nouvelle victoire,
D'une croyance et d'une gloire
Elle emporte avec elle un douloureux lambeau!

Mais les erreurs sont passagères,
Leur diversité fait leur mort.
Le Ciel a d'autres messagères
Qui savent les secrets du sort.
Aux révélations d'une philosophie
Que l'étude agrandit, que la foi sanctifie,
L'humanité revient toujours.
Des poëtes sacrés les pages consolantes
Calment ses crises violentes.....
Les aigles radieux sont vainqueurs des vautours.

III.

Nous ne sommes pas une race
Humiliée à tout jamais.
Il faut que la route se fasse
Pour remonter aux bleus sommets.

Nous ne sommes pas sur la terre
Pour amuser de doux loisirs;
C'est un labeur souvent austère
Qui doit faire nos seuls plaisirs.

Non, la basilique des sages,
Le temple de paix et d'amour,
Comme une hutte de sauvages
Ne se bâtit pas en un jour.

Nous devons nos sueurs constantes
Aux assises des fondateurs,
Et nos poitrines palpitantes
Aux accents des révélateurs.

Nous devons nos cœurs et nos âmes
A tous les généreux efforts,

Et peut-être aux bûchers en flammes
Les os et la chair de nos corps !

Il faut qu'aux peuples on apprenne
Leurs devoirs ainsi que leurs droits.
Avec la force souveraine
Sont-ils plus sages que les rois?...

Il faut, au jour des grandes chutes,
Harmonieux générateurs,
Jeter une pensée aux luttes
Des pontifes et des docteurs.

Sans permettre que l'on dépouille
Nos vieux tombeaux, nos vieux autels,
Otons la poussière et la rouille
De leurs insignes immortels.

Sachons qu'effacer et détruire
Ne fut jamais le droit d'un seul !
C'est pour féconder et produire
Que Jésus quitta son linceul.

Mais faut-il un si grand courage
Pour confesser la vérité,
Pur trésor qui toujours surnage
Sur les mers de l'adversité !

Qu'importe la haine acharnée
Contre le sage, le chrétien !
La force qui lui fut donnée
Répand la crainte et ne craint rien.

Les exacteurs sous leur couronne
Tremblent devant l'infortuné,
Qui les bénit et leur pardonne,
Par un lâche arrêt condamné !

Ah ! dans l'antiquité païenne,
Socrate est heureux de souffrir ;
Et, commençant l'ère chrétienne,
Jésus nous apprend à mourir.

Jésus, la vie et la parole,
La paix, le baume et la douceur,
Jésus, l'adorable symbole,
Ne trouva pas un défenseur!

Frères, faut-il un autre exemple
A ceux qui douteraient encor?
Faut-il, sur le fronton du temple,
Un autre nom en lettres d'or?

Celui qui mourut comme un sage
Avait fait pressentir le Dieu
Qui, d'un mot, brisa l'esclavage
Au moment du dernier adieu.

Oui, toute souffrance est féconde,
Puis viennent les longs repentirs!
Toutes les conquêtes du monde
Sont les œuvres de ses martyrs.

Mais, par une loi progressive,
Le genre humain fait son devoir,
Jusqu'à la crise décisive
Qu'il appelle et qu'il sait prévoir.

Voyez: il travaille, il espère
Les jours fertiles qui luiront,
Et labourre le champ prospère
Où les blés dorés ondoiront

Mais qu'il épèle ou balbutie
Le mot sublime: Égalité,
La plus belle démocratie
Découle de la charité.

O mon Dieu! quand viendra ton heure,
Fais mûrir le sacré froment,
Pour que le lazare qui pleure
S'en nourrisse éternellement!

O mon Dieu! choisis sur la terre
Quelqu'un qui nous en fasse à tous

Le doux partage sans mystère,
Afin que nul ne soit jaloux !

Car le blé pur se multiplie
Lorsqu'il tombe en de saintes mains,
Et la maison vide est remplie
Quand ton prêtre en sait les chemins.

Mais ta parole est la richesse
Semée au sillon de l'esprit ;
C'est le levain de la sagesse
Le pain dont l'âme se nourrit !

Elle donne force et prudence ;
Elle apprend à se souvenir ;
Elle est l'active providence
Des pélerins de l'avenir.

IV.

Oh ! celui qui nirait tes brillantes conquêtes,
Laborieuse humanité,
Toi qui marches toujours et jamais ne t'arrêtes
Dans la gloire et l'adversité,
Toi qui portes au front ces empreintes divines,
Ces larges étoiles de sang,
Parure qu'y laissa la couronne d'épines,
Héritage de l'innocent,
Oh ! celui qui nirait tes efforts secourables,
Tes défrichements du passé,
Tes labeurs, tes combats, tes succès admirables,
Celui-là serait insensé !

Les tyrans orgueilleux, les bourreaux populaires,
Tu leur résistas constamment ;
Et ces monstres n'ont pu, dans leurs rudes colères,
T'avilir, te vaincre un moment.
Tu pliais quelquefois ta tête de victime
Quand passait le fatal niveau,
Mais pour la relever plus belle, plus sublime,
Et ceinte d'un laurier nouveau.

Fière, tu suis la loi que le ciel t'a donnée,
Loi de paix et de liberté,
Car tu sais que tu vas vers une destinée
D'amour et de félicité !

Tes apôtres pieux supportent les tortures
Sans attrister l'air de leurs cris,
Tandis que les bourreaux, avec leurs mains impures,
Brûlent leurs lumineux écrits.
Mais, hier, aujourd'hui, la parole étouffée,
Plus forte parlera demain;
Demain, comme un guerrier, relevant ton trophée,
Tu reprendras le grand chemin.
Pour arrêter ta marche il n'est pas de puissance,
Car elle a des pas de géant;
Et tout penser fécond qui te doit la naissance
Ne retourne pas au néant.

Ainsi, dans les vallons que sa course traverse,
Un fleuve répandant ses eaux,
Rencontre en bondissant des arbres qu'il renverse
Avec leurs nids d'œufs et d'oiseaux.
Parfois, comme un sauveur, la vague intelligente
Soulève ces berceaux flottants,
Les porte et les conduit, propice et diligente,
Sur des bords aimés du printemps.
Alors, parmi les fleurs, les heureuses couvées
Ne songent plus à leurs revers :
Le torrent les frappa, le flot les a sauvées....
Les cieux ont de nouveaux concerts !

V.

Mais pour que d'un pas rapide
L'humanité marche au but,
Qu'elle suive son vrai guide,
Dieu, qui couvre de l'égide,
Et veut l'amour pour tribut!

Ne renonçons jamais, quel que soit sur la terre
Le destin rigoureux où nous soyons soumis,

Que le vent enflammé nous plie ou nous altère,
Ne renonçons jamais à l'espoir salutaire :
Dieu réserve en bonheur bien plus qu'il n'a promis.

Il a des sources d'eau vive
Où la soif peut s'étancher ;
Il entend la voix plaintive,
Il soutient la fleur craintive
Sur la pointe d'un rocher.

Ses bienfaits attendus souvent se manifestent
Au moment où le cœur se sentait défaillir.
Contre lui follement d'ingrats enfants protestent.
Il est sage, il est bon.... Nos malheurs nous attestent
Qu'il peut nous éprouver, mais non pas nous trahir.

Il met dans chaque amertume
Un tutélaire pouvoir.
Son feu jamais ne consume ;
L'âme pure s'y rallume
Comme un brillant encensoir.

Sa grandeur nous apprend, ses bienfaits nous enseignent
Nos destins à venir, nos devoirs ici-bas.
Ce n'est point par le fer que ses apôtres règnent.
Il a donné pour gage aux mortels qui le craignent
Son royal étendard, vainqueur dans cent combats.

Ce gage de délivrance
Offert à l'humanité,
La Croix, ce lit de souffrance,
C'est l'amour, c'est l'espérance,
La paix et la liberté !

VI.

Qu'elle soit sans cesse
L'honneur, la richesse
De l'homme en exil !
Sur l'éternel temple

Que l'œil la contemple
Au jour du péril !
Jésus est l'apôtre
De tous les progrès ;
En est-il un autre
A venir après ?....
Non, et d'âge en âge
Son œuvre surnage,
Sublime héritage,
Trésor de vertu ;
Malgré l'imposture,
La folle nature
Et l'audace impure
Qui l'ont combattu.
Des divins poètes
Ecoutons les chants :
Ce sont ses prophètes,
Oracles touchants
Qui rendent muettes
Les voix des méchants !
L'Esprit-Saint lui-même,
Lumière suprême,
Se révèle en eux ;
Sa puissance active
De l'âme captive
Détache les nœuds.
Que toujours fidèle,
Chaste et fraternelle,
La lyre immortelle
Chante désormais,
Sans prendre une corde
Qui la désaccorde,
L'hymne de concorde
Bénie à jamais !
Que sur tout rivage
Sauvé de l'orage
Chacun se partage
La manne et le miel,
Bonheur et délice
Dans un jour propice
Tombés du calice
Des roses du ciel !

L'assemblée applaudit.

M. le Président, rappelant l'invitation faite aux membres du Congrès par la Société d'agriculture d'assister à la fête qu'elle donne demain à la ferme-école des Trois-Croix, propose de changer l'heure de la séance générale du 6, de n'ouvrir cette séance qu'à sept heures et demie du soir. Cette proposition est adoptée. Il est même arrêté, sur la demande faite par un grand nombre de membres, que les séances générales suivantes auront lieu aussi dans la soirée, à l'heure qui vient d'être indiquée.

La séance est levée à cinq heures.

Séance générale du 6 septembre.

Présidence de M. RICHELET.

M. TAROT, Secrétaire.

Présents au bureau, MM. P.-M. Roux, de Caumont, de la Porte, Vice-Présidents; Le Gall, Tarot, Secrétaires-généraux; Ch. Langlois, Trésorier.

La séance s'ouvre à sept heures et demie du soir. Le procès-verbal de la séance précédente est lu, puis adopté.

Plusieurs ouvrages, offerts au Congrès, sont déposés sur le bureau.

Les procès-verbaux des séances particulières tenues dans la journée sont successivement lus par les Secrétaires qui les ont dressés, MM. Malaguti, de Lustrac, Toulmouche, de Soultrait et Dupray.

M. Duchatellier, chargé, par la commission permanente du Congrès, de faire un rapport sur la question de décentralisation discutée dans les séances précédentes, rapproche, autant qu'il le peut, les diverses opinions émises, et présente en forme de conclusions un ensemble de vœux. Comme plusieurs membres combattent les conclusions présentées, et que les objections faites méritent d'être examinées avec beaucoup d'attention, l'assemblée se décide à nommer une commission, qui lui soumettra, dans une des prochaines séances, un projet ou formule de vœu concernant la décentralisation intellectuelle. Cette commission est composée de MM. Duchatellier, de Caumont, Vert, de Wismes et de la Borderie. M. Duchatellier en sera le président.

La sixième question de la section des beaux-arts se trouve à l'ordre du jour. Elle est ainsi conçue : « Dans » quelle mesure convient-il, au XIX^e^ siècle, de ressusciter, » pour la sculpture, la peinture et l'architecture, les formes » et les procédés usités au moyen-âge? »

M. de Wismes obtient la parole. Craignant que la lecture de la première partie de son travail ne prenne trop de temps, il en fait l'analyse, esquisse l'histoire de l'art en Grèce, en Italie, en France, note les rapports qui existent entre les monuments et les mœurs de chaque époque. Après cette analyse faite avec beaucoup de facilité, entendue avec plaisir, M. de Wismes est invité par M. le Président à déposer son manuscrit.

MÉMOIRE

SUR LA RÉSURRECTION DE L'ARCHITECTURE GOTHIQUE,

PRÉCÉDÉ DE

Quelques considérations touchant l'influence des mœurs sur l'Architecture,

Par M. le baron de WISMES.

> Jusqu'à nouvel ordre on fera du byzantin, du gothique, des basiliques romanes, et, tant que Dieu ne soufflera pas sur toutes ces cendres, il sera bien qu'il en soit ainsi, car ce sont de saints débris. Par là, du moins, on retourne aux types qui deviennent de plus en plus populaires, en attendant que le génie des masses sache de ces types morts tirer une vie nouvelle. Oui, le Christianisme reconquerra le monde, surtout si l'enthousiasme aveugle pour le moyen-âge ne vient pas rabattre l'élan et créer un nouveau symbolisme académique, car le symbolisme, c'est l'art momie.
>
> C. ROBERT. *(Essai d'une philosophie de l'art.)*

Un homme d'infiniment d'esprit, dont le livre, aujourd'hui presque oublié, fit dans le temps une certaine sensation, M. Joubert, a dit : « Les questions prouvent l'étendue de l'esprit, et les réponses sa finesse. » La première de ces qualités est, croyons-nous, plus rare que la seconde ; et si, dans le monde de l'art, dans celui de la science, comme aussi dans ceux de la philosophie et de la politique, tant de questions demeurent sans réponse ou n'en reçoivent que de déplorables, c'est presque toujours au non-sens des questions elles-mêmes qu'il faut s'en prendre. Aussi me plais-je à rendre hommage aux rédacteurs de notre programme de l'intelligente variété dont ils ont fait preuve dans la position de toutes ces demandes qu'ils nous ont adressées, dans l'heureux choix de tous ces jeux savants proposés à notre esprit. — Plusieurs de ces questions dépasseraient cependant, si leur solution était bien réussie, l'expression que je viens d'employer ; car indiquer, par exemple, comme il s'agit de le faire en ce moment, aux maires, aux conseillers municipaux, aux curés, aux fabriciens, voire même

peut-être aux architectes de ce département, la meilleure voie où ils puissent s'engager lorsqu'il s'agit de réparer ou de reconstruire leurs églises, serait sans nul doute un service éminent à leur rendre.

Mais est-il aisé de toujours dépasser le point où cessent le jeu et la lutte académique ? J'en doute, et surtout relativement à cette question de la rénovation de l'architecture ogivale au milieu du XIXe siècle. Plusieurs fois je l'ai entendu discuter par gens très-capables, et toujours quand chacun d'eux avait fini de parler, il me semblait que c'était celui-là même qui avait raison. Aussi, architecte chargé de bâtir une église, eussè-je été tenté alors, pour mettre tout le monde d'accord, de bâtir mon chœur en style grec, ma nef en style ogival des plus purs, et mon portail en gothique de fantaisie, c'est-à-dire réformé par nos Jean de Chelles contemporains, et approprié, comme on dit, aux besoins et aux idées de notre époque. Je me permets cependant, pour leur honneur, de douter qu'un édifice ainsi conçu fût du goût de beaucoup d'habitants d'Ille-et-Vilaine. Cherchons donc, parmi plusieurs excellentes solutions du problème, quelle est, s'il se peut, la moins mauvaise.

Démontrer qu'en dehors de tout système d'esthétique, l'architecture fut de tout temps l'expression sculptée en pierre, pour la postérité, des mœurs et des idées de chaque nation ; —prouver que, née de ces idées et de ces mœurs, si elle peut à son tour en prolonger le règne, c'est pour peu de jours, tant on la voit, servante fidèle, se transporter fréquemment pour suivre pas à pas les générations là où celles-ci veulent se diriger ; — puis, analyser les tendances de notre époque pour en conclure la réponse à la question posée au programme : — tel est mon plan.

J'ai dit chaque peuple : Ne vous effrayez pas, Messieurs ; c'est assez que j'aie la prétention d'usurper une heure de vos loisirs intelligents, sans avoir celle d'absorber par une faconde infertile toutes les séances du Congrès ; je serai très-sobre sur l'antiquité, et, parmi les nations modernes, je ne parlerai que de la France. Mais, si je vous force à reconnaître pour notre pays, qui, grâce à la providence, compte déjà de si longs fastes, la vérité de mon système, ne serez-vous pas forcément conduits à le proclamer une des grandes lois de toute civilisation humaine ?

GRÈCE.

Quelle fut chez le peuple grec l'origine de l'architecture ? Question oiseuse, très-oiseuse, parce qu'elle est insoluble. Fût-ce, comme on l'a dit, Callimaque qui, frappé de la grâce d'une tige d'acanthe dont les feuilles s'étaient enroulées autour d'une corbeille, inventa le chapiteau

corinthien ? Les cornes des victimes placées aux deux côtés de l'autel donnèrent-elles l'idée du chapiteau ionique ? Ce sont là de très-charmantes inventions ; mais nous les tenons tout à fait pour fables grecques.

Sait-on davantage quelle est l'origine de la peinture ? Cette femme qui, voyant partir son amant et l'ombre de son profil se détacher sur la muraille, s'avisa d'en esquisser le contour ; c'est encore ingénieux, mais c'est encore bien grec. Quoi d'étonnant, au reste, que nous ignorions la plupart de ces antiques origines ? Voyez le *style ogival* si récent, si près de nous ; où a-t-il commencé ?

Tenons donc les trois ordres grecs pour tout inventés, tout perfectionnés, et transportons-nous à Athènes, où se révéla l'art hellénique dans son plus complet épanouissement.

Supposons, comme le fit un jour Descartes, que nous ignorons tout, ou du moins tout ce qui fut de la ville de Minerve.

Murs, ville et port,
Tout dort.

Tout dort, mais c'est à l'époque de Périclès ; mais nous, nous veillons, nous sommes dans la cité, et éclairés par une de ces lunes d'orient plus brillantes que nos soleils occidentaux, *à ce que disent les voyageurs*.

Le premier aspect de cette ville la montre occupée par un peuple riche et florissant ; partout à nos regards enchantés se présentent des temples, des portiques, des édifices publics. Que l'effet de ces colonnes et de ces frontons est noble et majestueux ! Quelle sage sobriété dans l'emploi des ressources ! Quelle verve d'élan aussitôt contenue par le goût ! Produire d'aussi beaux résultats avec si peu de moyens, avec quelques colonnes, quelques cariatides, deux ou trois formes de chapitaux, et toujours des lignes droites ! N'est-ce pas le sujet d'une admiration sans bornes ? Ne sommes-nous pas encore fondés à dire qu'un peuple qui se joue ainsi du marbre ou de la pierre pour les combiner en chefs-d'œuvre, est le plus avancé qui se soit rencontré dans les arts ? Les magnifiques reliefs qui couvrent tous ces édifices, les peintures qui les décorent ne peuvent que nous confirmer dans cette idée. — Peut-être, si l'on en juge par plusieurs de ces effigies, sa *religion*, noble dans son ensemble comme les temples qui lui sont consacrés, simple comme le plan de leur construction, ne doit-elle pas être à l'abri du reproche de corruption et de sensualisme ? — Ne remarquons-nous pas aussi dans cette religion et cette architecture de profondes différences avec celles de l'Asie et de l'Egypte ? Nous ne trouvons ici ni l'aspect audacieux et gigantesque des monuments de Persépolis, des Pagodes de l'Inde et des tours de Bélus à Babylone. Nous ne rencontrons ni les avenues sans nombre de Thèbes et de Memphis, ni les sombres dédales des temples de ces cités fameu-

ses, ni les sujets cabalistiques qui en revêtent toutes les parois, ni ces sphynx immobiles au mutisme si éloquent, ni ces grands pylônes, ni ces gracieux obélisques élancés vers le ciel. Tout dans l'architecture de ces peuples antiques avait pour but de frapper la raison par l'imagination, et de lui imprimer par la voie des sens une sorte de terreur superstitieuse; tout, dans leurs mythes religieux, était énigme et mystère pour le vulgaire. Ici, au contraire, la raison marche en avant de l'art et va droit à l'imagination au nom du goût, de la logique, du sentiment, de la mesure de l'ordre et des proportions, on pourrait presque dire des lois mathématiques. Tout dans les croyances sert une jeune nation qui, chez les vieilles voisines, a pillé à gauche et à droite, a surpris quelques principes clairs de métaphysique et de morale, les a revêtus du voile gracieux et transparent d'une allégorie de bon goût, et s'en est fait une religion à la portée de toutes les intelligences.

Tout ici s'explique à l'instant. Cette auguste déesse à la physionomie calme et sereine, qui porte la lance et le bouclier, ce doit être la Sagesse qui s'appuie sur la Fermeté. On la nomme *Minerve*, nous apprend une inscription placée sur le piédestal. — Cette autre femme, aux formes admirables, qui vous sourit et feint, dépouillée qu'elle est de tout vêtement, de vouloir faire de ses mains un dernier abri à sa pudeur, n'est-ce pas la déesse de la beauté, la mère du dieu Amour? Cet austère et majestueux personnage qui tient le sceptre, la foudre, et près de qui est un aigle, c'est, on n'en peut douter, le dieu tout-puissant, le père des dieux et des hommes. Ici donc point de mystères, donc point de gouvernement théocratique.

Ces statues que nous venons d'examiner, l'or, l'argent, l'ivoire, les émaux, et jusqu'aux pierres précieuses, en forment les éléments matériels, et cependant ces statues sont colossales. Le commerce ne serait-il pas la source naturelle des immenses richesses dont ce peuple semble disposer? En effet, voici un port rempli de bâtiments de toutes les nations, des comptoirs, des entrepôts. Des forts protègent l'enceinte de ce port et de magnifiques murailles le relient à la cité. Riche et commerçant, il se pourrait que ce peuple, appuyant ses institutions sur la richesse, base essentiellement mobile, tendit de préférence à l'état démocratique. Mais voici un monument qui ne saurait nous laisser aucun doute à ce sujet : c'est une tribune qui s'élève sur une immense place publique et d'où l'on doit nécessairement haranguer le peuple. Un jour il doit écouter ses amis, et le lendemain ses adulateurs. De la liberté, de la licence parfois, il doit passer sans peine au despotisme. Heureux peuple pourtant, que doit sauver le goût des arts et du bien-être, et qui n'accepte jamais que des *maîtres magnifiques!* Heureux peuple qui, dans ses jours de liberté, a pour chefs *Solon*, *Cimon*, *Miltiade*, *Aristide*, *Thémistocle*, qui pour tyrans se donne *Pisistrate*, *Périclès*, *Alexandre-le-Grand!* — C'est peut-être l'histoire en main que nous avons découvert

ces derniers noms; mais, en poursuivant ainsi plus long-temps notre métaphore, nous pourrions prendre l'*a posteriori* pour l'*a priori*, et d'ailleurs voici notre guide, Phœbé la blonde, dont le flambeau s'efface et pâlit. Elle nous salue encore, nous quitte comme à regret, descend, voudrait en vain s'arrêter, et disparaît derrière l'Acropole, tandis que s'élève glorieux du sein des mers le brillant Apollon. Les portes des maisons ne peuvent tarder à s'ouvrir, les prêtres vont se rendre aux temples, les sophistes à l'académie, les orateurs à la tribune publique. Etrangers que nous sommes, vêtus de nos affreux fracs noirs, ne nous exposons pas à être pour le moins la risée des gamins athéniens, et quittons à temps, non sans lui jeter un dernier regard, la plus belle chose que les hommes aient jamais faite, Athènes!

ROMAINS.

Je désire ne pas prolonger notre séjour chez les anciens et arriver à la France; le puis-je cependant sans dire un mot des Romains? Ce serait agir un peu sans façon avec ce grand peuple. Il avait, on le sait, la vanité de se donner une origine grecque. Ne discutons pas ici cette prétention; contentons-nous d'observer que s'il dut aux Toscans la science des augures et des aruspices, l'ensemble de ses dogmes fut, depuis Tarquin-l'Ancien surtout, essentiellement emprunté à la patrie d'Homère et d'Hésiode. Il adora Jupiter, Vénus, Mars, Junon et tous les dieux de l'Olympe. Pouvait-il, pour leur élever des temples, trouver de plus beaux modèles que ceux de la Grèce elle-même? Toutefois, et c'est un fait frappant qui vient à l'appui de ma théorie, concurremment avec les ordres grecs, les Romains en employèrent deux nouveaux, le *toscan* et le *composite*. Simple et sévère, le premier convenait parfaitement à cette nation, surtout dans les premiers temps de la République; il aurait pu également naître à Sparte. Le second, riche variété de l'ordre corinthien, dont il a toutes les allures, naquit du goût déjà perverti des premiers bas-temps de l'Empire, époque où, pour plaire à César, blasé, les pauvres architectes ne savaient qu'imaginer pour embellir Rome. Ces deux ordres correspondent aux deux extrémités opposées de l'histoire du peuple romain; elle s'encadre entre eux pour ainsi dire.

Ce qui plus que les temples caractérise le génie suivi et sérieux des Romains, c'est la création des monuments avant tout utiles, tels que les *aqueducs*, les *ponts*, les *routes*.

Peuple essentiellement conquérant et dominateur, il dut tracer sur le globe un réseau de grands chemins aboutissant tous au Capitole, et par où ses légions, comme des avalanches, ou plutôt comme des fleuves dévastateurs et fécondants, pouvaient se répandre partout où il était né-

cessaire. Profond politique, ce peuple avait compris que, par ces chemins, la civilisation descendrait vite à la suite de ses soldats jusqu'aux extrémités de l'Empire, et que, pour dompter les barbares, elle serait, en assouplissant leurs mœurs, le meilleur auxiliaire de sa forte épée.

De cette pensée encore vient le caractère de grandeur et de beauté donné par les Romains aux cirques et aux amphithéâtres. Attirant ainsi dans leur capitale, par l'amorce des plaisirs, les jeunes gens des premières familles des nations domptées, ils les renvoyaient ensuite comme des instruments de corruption au milieu de leurs rudes compatriotes. Aussi n'hésitèrent-ils pas à favoriser chez les peuples vaincus eux-mêmes ce genre de monuments, et chez ceux-là surtout qu'ils avaient eu le plus de peine à soumettre, tels que les Gaulois, les Germains et les Ibères. Rome fut grande par ses armes; elle le fut plus encore par sa politique.

FRANCE.

Un jour vint cependant, Gibon et Montesquieu nous l'ont raconté, où cet immense serpent qui, dans ses vastes replis, embrassait l'Univers, fut tranché ici par l'épée des Huns, là par celle des Goths, plus loin par celle des Francs, des Bulgares et des Vandales. Mais telle était sa puissance de vie, qu'il survécut long-temps encore dans chacun de ses tronçons; l'un d'eux, qui bientôt reçut le nom de France, va désormais nous occuper.

Architecture du V^e^ au VIII^e^ siècle.

La dissolution de la société et des mœurs gallo-romaines s'opère et se complète. Il y a dissolution parallèle de l'architecture introduite dans les Gaules par les Romains. Le style de cette époque, surnommé le *Bas-Empire*, est un mélange de barbarie et de restes d'élégance. Les règles, les principes se perdent, le type subsiste; et, quand il se rencontre un architecte de génie, son œuvre peut encore présenter un caractère assez marqué d'originalité.

IX^e^ au XIV^e^ siècle.

Mais de plus en plus l'idée chrétienne se fait place, les formes architecturales du culte tombé en désuétude doivent, pour se plier au nou-

veau, subir une profonde modification. Au milieu de ce chaos, qui suit l'invasion des Francs, les expéditions des Normands et les guerres civiles des divers chefs qui se disputent le pays, au sein de la tristesse qui, comme un voile lugubre, couvre alors l'humanité, la religion catholique, religion d'espérance dans le malheur, du faible contre le fort, et pardessus tout religion de foi, ce qui, à des siècles d'ignorance, convient merveilleusement (et je ne dis pas ceci en mauvaise part, je pose un fait), la religion dut jouer de plus en plus un rôle immense. De là, perfectionnement inévitable de l'architecture, dont le style devient assez marqué pour s'appeler le *roman*, le *byzantin*, le *saxon*, selon les pays. Je n'en fais pas l'histoire; je ne recherche pas l'origine de chacune de ses moulures, ce n'est pas ce dont il est question. Dans un autre ordre d'idées, *le système féodal*, et la nécessité de se défendre contre les invasions, amènent *la création de forteresses*, de citadelles tout à fait *inconnues aux anciens*, qui s'étaient contentés de fortifier des villes ou des camps. — C'est là un des *beaux côtés architecturaux* de cette période; c'est une de ses créations, et certes, la nécessité, les idées dominantes l'ont seules produite.

Ce double système religieux et guerrier, dont les croisades sont la plus sublime expression historique, arrive au XIIIe siècle à son apogée. N'est-ce pas aussi l'époque de nos plus beaux édifices religieux et guerriers? La foi a pris un vol de plus en plus élevé, et avec elle se sont haussées les voûtes des cathédrales. Tout dans l'univers, dans le monde moral comme dans le monde physique, a pris un sens chrétien, et le temple du Seigneur va devenir comme le résumé de toutes ces croyances. Chaque pierre aura sa signification, hélas! qui nous échappe aujourd'hui.

Cette époque s'offre donc à nous sous deux aspects bien distincts : Partout il y a vie, mouvement, action, progression; partout foi et enthousiasme. Mais ici, cette vie, ce mouvement, cette foi, se combinent trop souvent avec la violence, la dureté et le sentiment exagéré de la personnalité humaine. Là, au contraire, ils s'allient avec l'amour de la paix, une merveilleuse douceur, une ardente charité, et s'appuient avant tout sur Dieu et les droits, non de l'individu, mais de la société. Ici c'est la *chevalerie*, là l'*Eglise*. La *citadelle féodale* et la *cathédrale* résument ces deux faces de l'époque. Soyons justes en ajoutant que, si ce chevalier est rude, c'est qu'il se battait hier, qu'il se bat aujourd'hui, qu'il se battra demain. Ne doit-il pas barrer le passage à l'ennemi, qui rôde sans cesse à nos portes? Les combats sont sa vie, ses jeux eux-mêmes en offrent encore l'image. Où prendrait-il du temps pour lire, écrire, se former aux doux propos et aux belles connaissances? Quand l'Anglais vient au Nord, il y vole; si le Germain rugit à l'Est, il se précipite vers lui, et n'a souvent que le temps, après la victoire, de remonter à cheval pour descendre au Midi et courir sus au Sarrazin, qui voudrait

arracher du sol l'étendard de la Croix. A des hommes qui sauvent leur pays on peut bien pardonner de signer leur nom de travers, d'avoir le sang un peu vif et la main toujours gantée d'acier.

XIVe siècle.

Avec le XIVe siècle commence la ruine de la féodalité, ruine lente à s'accomplir, et qui souvent se dissimule sous sa grandeur. Peu de changements nous apparaissent dans la vie sociale, peu aussi dans l'architecture. La lutte n'est pas finie, le chevalier se bat encore; la foi non plus n'est pas vivement ébranlée, l'Eglise console toujours. Toutefois, l'épée du chevalier devient d'une trempe moins rude, son oreille s'ouvre mieux à la langue des trouvères, il se plaît davantage aux douceurs de la vie intérieure. L'Eglise à son tour perd de cette simplicité sublime mais un peu austère qu'elle n'atteindra plus désormais. La chevalerie a moins de foi, d'enthousiasme, de désintéressement, l'Eglise moins d'ascétisme et de mysticisme. Sans rien perdre donc ou bien peu de la beauté de leurs proportions, les édifices religieux et militaires revêtent plus de richesse et d'élégance dans les profils et les détails, leur mobilier devient plus gracieux et quelque peu confortable, les vitraux absorbent moins la lumière du soleil. On priait sans lire, on commence à lire sans prier. Tel est, autant que nous pouvons le peindre en peu de mots, ce siècle, dont la fin cependant accuse une décadence bien marquée.

XVe siècle.

Elle se complète bientôt. Au XVe siècle, comme l'a dit un spirituel écrivain, M. Michelet, le moyen-âge achève de ruiner ses ruines. Il en est ainsi dans la société, il en est ainsi dans l'architecture. Non seulement les proportions des édifices religieux diminuent avec la foi, mais la *science des proportions* disparaît elle-même; on déguise sous le *luxe des fleurs* et de l'ornementation ce qui manque sous le rapport de la grandeur, de la science, de la noblesse, de la beauté chaste, de la correction.

La mollesse des mœurs, leur paganisme commencent à se faire sentir. — Une nouvelle ère arrive; mais, avant de la saluer, il nous faut, dans ces quatre siècles qui viennent de s'écouler, faire la part d'un élément que nous avons négligé, *l'élément municipal*.

Il est inutile de rappeler longuement que l'affranchissement des communes date, en général, du XIIe siècle. — Fatigués de n'avoir ni paix ni trêve, de ne pouvoir continuer deux jours de suite sans alerte leurs paisibles travaux sans être requis, de par leur seigneur, de le suivre pour

aller combattre le châtelain voisin; mécontents de ses jugements, dans lesquels l'impartialité ne régnait pas toujours, les marchands et artisans des villes, les bourgeois, en un mot, se soulevèrent et obtinrent presque partout pour leurs cités des chartes d'affranchissement. Beaucoup de seigneurs s'y refusèrent d'abord; mais bientôt, pour sauver du moins quelques droits, ils préférèrent s'arranger et accorder partie de ce qu'on leur demandait. Les rois de France, loin de s'y opposer, et charmés de diminuer ainsi l'autorité de seigneurs, presque tous sans cesse portés à s'unir contre le pouvoir central, encouragèrent ce mouvement, du moins dans les villes seigneuriales, — mais dès qu'il fut fait, ils le confisquèrent à leur profit. La plupart des villes s'étaient ruinées, soit pour soutenir ces rois de France dans leurs guerres, en reconnaissance de l'appui obtenu, soit dans d'interminables procès avec leurs anciens seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Toujours à l'affût des mauvaises positions, les rois de France intervenaient alors, faisaient *sonner haut* leurs *bons écus au soleil;* — et, moyennant le paiement des dettes de la ville qu'ils prenaient à leur charge, ils achetaient ses libertés communales. Désormais, plus de magistrats choisis par elle, plus de sceau, plus de bannière, plus le droit de s'imposer ou non, de marcher à la guerre ou de se reposer. On devenait la ville du roi, la chose du roi. — Peu à peu, presque toutes les villes perdirent leur indépendance. La chûte de leurs libertés était à peu près complète à la fin du XV^e^ siècle. — De cette création des communes sortirent trois sortes de monuments.

1° Les *murs d'enceinte* des cités. — Plusieurs villes étaient déjà fortifiées; mais la plupart l'avaient été à la hâte, grossièrement, sous l'empire d'une nécessité impérieuse et de la crainte de quelque attaque subite. Alors, au contraire, on apporta le soin le plus extrême dans l'appareil et les matériaux de construction des murailles et des tours qui les reliaient entre elles; on voulut que l'aspect imposant et formidable de ces fortifications inspirât le respect de la cité émancipée, et donnât la plus haute idée de sa richesse et de sa puissance.

2° Les *beffrois*, hautes tours où l'on suspendait les cloches destinées, soit à convoquer les citoyens aux assemblées, soit à les avertir d'un danger pressant. — Très-élevées, pour que le son des cloches pût s'entendre de toute la ville, et que le gardien pût apercevoir la moindre lueur d'incendie ou l'ennemi s'avançant au loin, perpétuellement ébranlées d'ailleurs par les grandes voix du bronze retentissant, ces tours, dernier refuge des vaillants quand la cité succombait, étaient primitivement isolées de toutes parts; aussi la plupart se distinguent-elles surtout par la solidité de leur construction, solidité qui, chez plusieurs, n'exclut cependant ni l'élégance des formes, ni la splendeur de l'ornementation.

Avant de dire un mot des hôtels-de-ville, notons les *cloches* elles-mêmes, comme ayant constitué de véritables monuments. Chaque cité rivalisait pour avoir les plus belles; tous y contribuaient à l'envi l'un

de l'autre. Le fondeur était considéré comme un véritable artiste, et la cloche comme la fille adoptive de chaque citoyen. On la baptisait en grande cérémonie, puis on la mariait, pour ainsi dire, avec la ville dont elle allait être l'ange protecteur. Rien enfin n'était épargné pour lui donner grandeur de dimension, correction de forme, richesse de moulures et d'ornements, perfection de ciselure, et surtout une voix à la fois harmonieuse et formidable.

3° Les *hôtels-de-ville*. — Dans les provinces du nord, la plupart de ces édifices datent du XV^e^ siècle, époque où, sous la puissance des ducs de Bourgogne, ces contrées s'étaient extrêmement enrichies par la guerre et surtout par le commerce; dans le reste de la France, les hôtels-de-ville apparaissent plus nombreux depuis la fin du XVI^e^ siècle, alors que, ruinées par deux siècles de guerres désastreuses avec l'étranger et de discordes civiles, les cités reprirent, sous la forte égide de l'autorité royale, le cours interrompu de leur prospérité.

Ce fut assez tard qu'on réunit les beffrois aux hôtels-de-ville; aussi, *à priori*, peut-on affirmer que presque partout où se rencontre une grande tour isolée connue sous le nom de beffroi, les libertés communales ont été florissantes très-anciennement : tels Amiens, Valenciennes, Tournay, Cambrai. Paris, qui ne fut jamais érigée en commune, n'eut jamais de beffroi; il bâtit au contraire, à la fin du XVI^e^ siècle, un bel hôtel-de-ville. — Ces édifices, emblèmes et lieux choisis des libertés communales, qu'elles fussent considérables ou restreintes, furent pour les cités une dépense de prédilection; aussi nous offrent-ils généralement des types très-remarquables.

XVI^e^ siècle.

J'arrive au XVI^e^ siècle. On a reproché à la Renaissance d'avoir usurpé la place du style gothique; c'est à tort. La Renaissance trouva la place nette, ou plutôt encombrée de ruines; — ruines politiques, ruines religieuses, ruines littéraires, ruines artistiques, — et elle eut tout à reconstruire; elle prit quelques-uns de ces vieux matériaux, les retailla, recisela, repolit, puis elle en ajouta beaucoup de neufs. Quand je dis neufs, il faut s'entendre : je veux dire négligés depuis long-temps. Elle renoua donc la tradition païenne, interrompue depuis longs siècles, depuis Clovis et ses Francs, et cela fut inévitable.—L'ascétisme religieux avait fait son temps; le règne de la foi pure et sans limites était passé. Luther avait paru; de ses fortes mains il avait ébranlé les colonnes du Vatican. Bref, le protestantisme s'était établi. En Allemagne, il produisit des hommes sombres et fanatiques : on le prit au sérieux; en Angleterre également. Mais s'il est au monde un peuple logique, c'est le peuple français; aussi chez nous le protestantisme ne produisit jamais le

puritanisme, mais bien plutôt un certain et fatal commencement de la philosophie athée, païenne et sensualiste. — Aussi, voyez comme les grandes dames se hâtent de l'accueillir ! *La duchesse d'Etampes* se fait *huguenote; Diane de Poitiers* l'est à demi : pour mieux dire, ces illustres courtisanes ne croient plus à rien, ni à Dieu ni au diable. Les grands seigneurs n'y croient pas davantage ; pour des libertins c'est plus commode. — Tel est cependant le cœur humain, qu'il lui faut une foi quelconque. On ne croit plus à Dieu, on ne l'adore plus; on croit à la femme, on croit à l'art. Mais la femme ne s'appelle plus Clotilde, Blanche de Castille ou Jeanne d'Arc ; l'art qu'on apprécie n'a plus mission d'élever et de moraliser la pensée : on adore la femme qui séduit les sens, on aime l'art qui reproduit la déité charnelle de l'époque avec toute la perfection plastique de ses formes, avec toute la morbidesse de ses chairs. Même foi, même adoration régnaient chez cette antiquité *cujus principium et finis fœminæ*, ainsi que l'a dit un saint Père : on lui emprunte donc, et légitimement, partie de ses traditions et de ses procédés artistiques.

De ce mélange avec les débris du gothique naît un troisième art, un troisième style admirable, et que l'on nomme la *Renaissance*. Il naît donc encore des idées du temps. Ce n'est plus le style élevé, sévère et grave du catholicisme ; c'est un *style* élégant et charmant, plein de mollesse, et néanmoins pur et correct ; car au XV^e^ siècle on chantait languissamment les *grandeurs effacées du moyen-âge* ; au XVI^e^, on avait foi et enthousiasme dans quelque chose de nouveau ; un avenir brillant s'ouvrait aux yeux. Ce n'est plus Dieu qui règne, j'ai dit ; c'est la femme. Aussi voyez les églises, sauf *Saint-Eustache*, effort assez heureux, *mais sans portée*, sauf quelques autres et bien rares exceptions, ce siècle (je ne parle point de l'Italie : là la marche des idées n'est point tout-à-fait parallèle à la nôtre, je ne traite que de la France), ce siècle, dis-je, ne produit rien. — Voyez, au contraire, comme sous l'empire de la galanterie s'élèvent des palais par une sorte d'enchantement ! C'est *Fontainebleau*, où la duchesse d'Etampes dirige les travaux (qu'on lise les mémoires de Cellini) ; c'est *Chambord*, où François I^er^ trace ses galantes devises ; c'est *Anet*, que Henri II fait élever pour sa Diane de Poitiers; c'est la *cour du Louvre*, où le chiffre et le croissant de la royale concubine se voient encore à chaque fenêtre.

La littérature est à l'avenant. Marot, Du Bellay, Desportes, Passerat, Bertaud, Louise Labbé, Ronsard, tous poètes charmants, consacrent la meilleure partie de leurs œuvres à chanter la femme sur tous les tons, et l'on s'étonne vraiment du degré de corruption où pouvait être tombée une époque, pour que des premières dames de la cour de France se laissassent adresser bien des adorations si libres et si peu gazées que nous rougirions de les citer.

XVII^e siècle.

Ce mouvement si brillant, et qui nous a laissé tant de chefs-d'œuvre d'art et de style, s'opérait trop en dehors de l'idée chrétienne pour durer bien long-temps. La réaction se fit; réaction, du reste, et c'est un fait trop peu remarqué dans l'histoire de l'art en France, éminemment catholique, fort exaltée, ayant tous les caractères de la sombre réaction du puritanisme d'Angleterre, et, s'il faut le dire, trop souvent fanatique et intolérante. Mais, sans excuser les crimes qu'elle dut produire, ne pouvons-nous aussi trouver à cette exaltation un honorable mobile dans le sentiment profond de dangers encourus par l'unité de la monarchie française, encore si peu consolidée.

Je n'ai fait voir, en effet, qu'un côté du mouvement calviniste. Pour bien s'expliquer cependant le caractère du style architectural auquel nous arrivons, il faut envisager le protestantisme à un autre point de vue. — Tout grand système, s'il a régné de longs siècles, ne tombe point sans laisser après lui bien des cœurs regrettants; les uns par foi, ce sont les hommes de principes; les autres par amour, ce sont les hommes de sentiment; les autres enfin par intérêt; — et ces regrets se manifestent surtout loin du centre, où, sous la pression plus forte et plus sentie du nouveau système dominant, disparaît bientôt jusqu'au souvenir de l'opposition. La féodalité n'avait donc pu disparaître sans se survivre à elle-même dans plus d'un cœur froissé. Bien d'illustres gentilshommes, jadis les petits rois du pays, avaient vu passer les meilleures de leurs prérogatives dans les mains de l'autorité royale; bien des hobereaux, qui, à l'*ost* de leur duc ou de leur comte, auraient eu leur petite importance, n'étaient plus que fort minces gentilshommes de campagne, ruinés, gueux et perdus dans l'immense armée des rois de France. — Aussi, lorsque vint le protestantisme, cet excellent prétexte de soulèvement et de guerre civile, avec quelle joie ne fut-il pas accueilli! Je ne nie pas que la nouvelle foi n'ait convaincu quelques âmes, mais ce fut l'exception, à son origine surtout. — Si le calvinisme eût vaincu, nul doute que l'œuvre depuis si long-temp commencée des rois de France n'eût été dissoute et à recommencer. — Voyez ce qu'est devenue, sous son empire, la pauvre Allemagne! — Comme au contraire il eut le dessous, avec lui durent disparaître tous ces débris de la féodalité dont il s'était servi comme d'appui pour se grandir et atteindre à la hauteur d'une puissance formidable.

Sur l'échafaud de Richelieu disparaît le dernier homme du fort, de la citadelle féodale; tout est maintenant au roi de France; la guerre avec lui n'est plus possible, et sauf l'échauffourée de la Fronde, on n'entendra plus jusqu'à la Révolution parler de guerre civile, miracle qui ne

s'était pas souvent vu en France. Désormais, sauf sur nos frontières, les murs de douze pieds d'épaisseur, les citadelles, les tours crenelées deviennent inutiles. Les chevaliers ne sont plus que des propriétaires terriers : s'ils ont perdu le côté honorifique de leur dignité, ce qui créait si souvent en eux de fortes individualités, ils ont gardé la partie matérielle, solide, palpable de l'héritage paternel. Le *château* donc, tel qu'il a été compris jusqu'à la Révolution, tel qu'il existe même encore en diminutif dans notre manière de vivre plus bourgeoise, va jouer dans l'architecture un rôle très-important.

De cette réaction catholique très-sérieuse et très-convaincue naquit naturellement, au sortir d'une époque de galanterie, une architecture sévère et presque monacale, empreinte, d'autant plus que la monarchie donnait désormais le ton, d'un caractère noble et distingué. Il y a dans ce style je ne sais quoi de grave et de mélancolique qui plaît aux esprits réfléchis, quelque chose qu'on ne sent guère à dix-huit ans, mais qu'on aime à quarante. Le *jansénisme* vient de commencer : jeune, plein d'ardeur, presque vrai alors, il imprime dans les idées et dans les monuments quelque chose de sa touche austère. Déjà, depuis un siècle, on raisonne la religion ; on croit, mais sur preuves. Il a bien fallu répondre à Luther et Calvin ; aussi n'y a-t-il plus cet élan primesautier de la foi qui a élevé les cathédrales. La croyance est plus éclairée peut-être, mais plus contenue dans de certaines bornes. L'enthousiasme n'existe plus. Si donc les églises se dépouillent alors des ornements parasites, admirables, mais païens, du XVI^e^ siècle, elles n'offrent pas non plus l'aspect majestueux et sublime de nos vieilles basiliques ; et, sans manquer d'un certain caractère d'élévation et de noble simplicité, elles restent en deçà du sentiment chrétien qu'elles devraient exprimer.

Plus fait, au contraire, pour des philosophes ou des hommes d'étude, ce style convient admirablement aux *abbayes* et aux *bibliothèques*. Beaucoup restent de cette époque et sont de fort beaux édifices. — Comme bibliothèque, je me plais, souvenir d'écolier en droit, à rappeler cette bibliothèque si pleine d'un charme mystérieux et indéfinissable dont M. Michelet fit un jour la si belle oraison funèbre, la bibliothèque Sainte-Géneviève, que l'on a prétendu n'être plus solide, pour avoir le plaisir d'en bâtir une autre. — Comme palais et comme châteaux, ce style a produit de nobles et beaux édifices. Le *Luxembourg* et *Saint-Germain* en sont deux types.

Quant aux châteaux particuliers, il faudrait en citer cent. Peu de tours, sinon parfois encore comme ornement, mais d'épais pavillons carrés, de hautes cheminées, de grands toits d'ardoises, un aspect assez imposant, des formes qui ne manquent pas d'un certain pittoresque d'ensemble, bien que dénuées d'ornements ; — de la lourdeur, *peu de grâce, peu de laisser-aller;* — des distributions qui tendent à devenir plus commodes, à créer de plus en plus la vie de famille dans les châteaux ; des galeries

de portraits et de tableaux, des bibliothèques, parfois des salles de spectacle, tels sont les traits les plus caractéristiques des demeures de cette époque. En mieux définir le style serait long et difficile, et inutile d'ailleurs. Il en sera de même pour le style Louis XIV, qui s'y rattache visiblement; pour le style Louis XV, qui ne s'en éloigne pas beaucoup.

Nous ne saurions mieux définir cette architecture, où les éléments grecs, dénaturés pour se plier aux mille exigences d'idées nouvelles, jouent un grand rôle, qu'en l'appelant le *style moderne*, ou *bourbonien*. Il dure environ deux cents ans, commence avec Henri IV, et se termine avec Louis XVI. L'aspect général des édifices compris dans ce laps de temps est presque toujours le même. Il y a des nuances cependant, fondées aussi sur les diverses nuances de l'état social; je dois, pour compléter mon système, les faire observer.

Style Louis XIV.

J'ai dit qu'avec Richelieu la féodalité s'était éteinte; Paris « *cette ville* » *sans pair, cet abrégé de France,* » comme disait le poète Bertaut, devient le centre unique du royaume; la cour, le centre de Paris, le roi, le centre de la cour : il n'y a plus en province de ces puissants ducs, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, etc., qui attiraient à leur cour, souvent plus brillante que celle du roi de France, toute la noblesse du pays; il n'y a plus qu'une cour, et toute la noblesse de France y afflue. — Il faut donc que le palais du roi se fasse à l'avenant; — le Fontainebleau de François I^er^, le Louvre de Henri II, les Tuileries de Catherine de Médicis, le Saint-Germain de Louis XIII, le Luxembourg de Marie de Médicis ne suffisent plus. — On double, on triple les Tuileries; et, comme d'une part le terrain ne saurait se prêter à de plus larges développements; que, de l'autre, instruit par les dangers de son enfance, le monarque veut désormais soustraire le despotisme royal au despotisme de l'émeute, on construit Versailles! Versailles, le palais tel qu'il n'en a jamais existé, ni à Babylone, ni à Persépolis, ni à Thèbes aux cent portes! — Mais fut-il jamais un roi qui porta la couronne comme Louis XIV, et comme lui put dire aussi justement : « L'État, c'est moi! » — C'est le siècle royal, le siècle monarchique par excellence; presque tous les édifices de cette époque sont nobles, splendides, imposants, riches et majestueux. Se modelant toutefois sur la monarchie, qui désormais marche à pas comptés, et n'a ni l'allure hardie de la chevalerie, ni la démarche élégante et efféminée des Valois, l'architecture a quelque chose d'un peu empesé. Le roi est tout alors; Dieu ne marche qu'en seconde ligne, ou plutôt c'est Louis XIV qui est Dieu; aussi les édifices religieux sont-ils généralement peu dignes de remarque. La chapelle de

Versailles est peut-être en ce genre le seul monument hors ligne ; c'est que là encore le vrai Dieu, le Dieu de la cour, est, s'il est permis de s'exprimer ainsi, non à l'autel, mais à la tribune du roi. — Par contre, voyez les palais ! Et sur ce fastueux édifice élevé pour de pauvres infirmes, pour *les Invalides*, est-il difficile, au fronton, tout haut qu'il soit, de lire : « *A Louis-le-Grand, au Dieu des armées !* »

Un nouveau genre de monument appartient à cette époque : sous l'impulsion de Colbert, ils s'édifient, les uns en faveur du commerce et de l'industrie, les autres à l'honneur des sciences. L'*Observatoire* s'élève ; mais il est à peine achevé que de sa plateforme les astronomes peuvent apercevoir l'astre de Louis XIV décliner et descendre à l'horizon.

Style Louis XV.

La grande monarchie s'est usée à l'œuvre. Louis XIV a trop vécu ; il a lui-même mené le deuil de son règne. Je voudrais tracer le tableau de cette décadence. A quoi bon ? Vous le connaissez tous, et ce serait triste à revoir, car jamais la France ne s'est relevée à ce degré de splendeur. — Cette décadence eut cependant sa beauté. — C'était le soleil couchant, mais c'était toujours le soleil. Il n'y avait plus de *chaleur;* la nuit s'approchait, mais de vifs rayons de lumière donnaient encore au ciel un éclat magnifique. Cette heure avait, comme dans la nature, quelque chose de solennel en France et dans l'Europe entière. — La journée était finie ; une autre allait recommencer : que donnerait-elle à l'homme de joie ou de douleur ? — Serait-ce un jour de beau temps ? Serait-ce un temps d'orage ? Nul ne le savait. — La nuit se fit donc pleine et entière, et vint le réveil. — Retracer comment l'austérité outrée des dernières années de Louis XIV, comment le règne de M^me^ de Maintenon et des Jésuites dut, par contre, amener une réaction irreligieuse et immorale, serait vraiment abuser du lieu commun. Je cherche des nuances dans les choses et non des couleurs. — C'est ce passage d'une couleur à une autre qu'il est souvent difficile de saisir, et qu'il m'est utile, au risque de nous tromper parfois, de rechercher avec vous.

Il y avait cependant dans la grande œuvre de Louis XIV trop de force et de vitalité pour qu'elle vint à périr tout d'un coup, et, sauf une corruption de mœurs qui dépassa tout ce qu'on avait ouï jusqu'alors, l'ensemble des institutions et des habitudes demeura long-temps debout. — L'architecture ne subit donc point de changement remarquable. Puis, l'on avait tant bâti, sous Louis XIV, de palais, de châteaux, d'hôtels, d'abbayes, qu'il ne restait guère qu'à approprier tous ces vastes, beaux et commodes édifices aux modifications des mœurs ; — car il ne se peut que cet état d'engourdissement moral, ce sommeil de toutes les hautes facultés, cette ivresse et cette exaltation de tout ce qui tient aux sens,

n'ait laissé quelques traces. Quiconque a visité un château encore bien conservé de cette époque voluptueuse peut dire combien la *poétique* des sens, les exigences de la chair excitée et corrompue avaient été comprises. — Nulle demeure n'eût alors été complète sans sa salle de bains, son théâtre, sa salle de concert, son petit cabinet de musique, sa petite bibliothèque, où se prélassaient, sous le maroquin, *Candide*, *Angola* et les *Bijoux indiscrets*; sans *son boudoir* surtout! Le boudoir, ce fut là que s'épuisa tout le goût, tout le luxe, toute la science des architectes; le boudoir! ce siècle n'a produit que cela! Et c'est tout simple, il y passa sa vie. Aussi, comme il le comprit bien! comme ces boiseries, ces tentures de soie, ces bergeries de Watteau, ces nymphes de Boucher, ces glaces qui répètent les objets, ces meubles dorés, soyeux, vastes et commodes, s'harmonisent dans un heureux ensemble! — Les jardins aussi, les kiosques, les charmilles, les cabinets de verdure, les îles enchantées, les retraites propices aux larcins amoureux, forment un des côtés, je pourrais presque dire architecturaux de cette époque, qui fut le mieux compris, et ne doit pas être passé sous silence.

En parcourant aujourd'hui ces bosquets abandonnés, je ne sais quel charme voluptueux vient d'abord vous saisir; mais bientôt cette impression s'efface, un sentiment plus mélancolique s'empare de vous, et si le soleil vient à descendre sur l'horizon et à réveiller dans notre âme une de ces similitudes que la nature physique nous offre à chaque instant, souvent à notre insu, on songe aux derniers jours de ce siècle, à la fin de tous ces galants marquis, à celle de toutes ces belles voluptueuses qui, pour dernier baiser, reçurent celui de la guillotine. — On se dit avec Delavigne : « Tout est mort, c'est la mort qu'ici vous entendez, » — ou plutôt, pour me servir d'un vers heureux d'un autre grand poète, Barthélemy : « On dirait que la vie à la mort s'y mélange! » — On entend encore le frôlement des robes, mais elles ne couvrent que des squelettes, et des squelettes qui tiennent à la main leur tête au regard ricaneur. — Et l'on se hâte de quitter ces lieux, pleins de tristesse et presque d'une terreur secrète.

J'arrive à la Révolution; mais avant on peut m'arrêter et me dire : « Le *Panthéon* ne fait-il pas un immense *iota* dans votre théorie, et comment conciliez-vous la magnificence de cette église avec l'irréligion des temps auxquels revient la gloire de sa construction?

Oui certes! le premier aspect de cet édifice est imposant; il frappe d'étonnement et d'une certaine admiration. Dans un siècle aussi plat, on s'étonne que les hommes aient pu faire quelque chose d'aussi élevé. Cependant, ce premier moment passé, ne vient-on pas à penser, et cela sans nous arrêter à critiquer les nombreux défauts de cet édifice, qu'après tout ce n'est pas là la vraie grandeur? Ce n'en est que l'ombre, l'image, le fac-simile, le plagiat; ce n'est pas grand, ou plutôt c'est du grand tel qu'on le comprend au théâtre; c'est une *décoration en pierre*,

un rêve d'architecture réalisé. — Mais que le siècle, que l'architecte qui ont construit cet édifice aient compris le Dieu des chrétiens, des catholiques surtout, nous le nions absolument. Non ! divine Geneviève, humble vierge de Nanterre, ce temple n'est pas fait pour toi ! Ces voûtes froides et nues comme la philosophie qui les a élevées ne te conviennent pas. Oh ! combien je t'aime mieux dans ta modeste chapelle de Saint-Etienne-du-Mont ; là, près de ta châsse dentelée, sous l'impression de ce demi-jour où luttent la lumière du soleil tamisée par les vitraux et l'éclat des bougies que la dévotion des fidèles ne laisse jamais s'éteindre, je tombe agenouillé, et recueilli et priant. — Mais sous les colonnades du Panthéon, j'entre le front haut, et comme un simple curieux qui visiterait le Parthénon, Thèbes, ou Palmyre au désert. — Je sens là, dans cet édifice, le pompeux, mais aussi le vide ; c'est vide de Dieu, et ce le sera toujours. — Aussi voyez comme la révolution se hâte de l'adopter ! Seulement elle se trompe, selon nous, en établissant la déesse Raison à Notre-Dame. Le Panthéon, c'était là son siége naturel ; c'est le vrai temple de l'idéologue, du prétendu adorateur de l'Être-Suprême, du théophilantrope au cœur sec, qui ne prie pas, mais qui sent le besoin d'un dieu politique, d'un dieu agent de police.

On a parlé de rendre au culte le Panthéon. Je ne sais, mais il y a dans cette solitude, dans ce silence, dans cet abandon, un exemple si frappant de l'impuissance et de la folie des hommes, quand ils se drapent de leur propre orgueil et s'adorent eux-mêmes, au lieu d'adorer Dieu, que je le trouve ainsi vide, et sous son nom de Panthéon un plus bel hommage à la divinité, que si, rebaptisé de nouveau et décoré de quelque autel à la grecque, il conviait, mais en vain, les fidèles à venir adorer l'Eternel dans un lieu où ont reposé les cendres de Voltaire.

Révolution. — 1789.

Oui, un jour vint que les restes de cet homme qui avait dit : « Détruisons l'infâme ! » reçurent dans ce lieu la consécration de l'apothéose ; et cela était juste : c'était bien lui qui en avait proscrit la divinité. — Ce jour fameux entre les jours s'appelle la *Révolution*. Elle eut aussi son architecture, et même d'un goût singulier et original : les trônes, les sceptres, les croix, les palais, les églises, les parlements, les antiques institutions de la France, le bon, le mauvais, le juste, l'injuste, la beauté, la vertu, le génie, comme la laideur, le vice et la stupidité, elle s'attaqua à tout sans mesure ni sans frein, détruisit tout, et quand elle eut fait table rase, de cet amas de ruines amoncelées autour d'elle elle éleva un immense édifice, au sommet duquel, comme on l'aurait couronné autrefois d'un globe ailé, d'une croix, d'une flèche dentelée ou d'un dôme, elle posa son sinistre emblême, le triangle.

Comme la première, fruit de l'orgueil, la nouvelle Babel croula bientôt, ébranlée dans ses fondements par les mains de ses propres architectes. Les malheureux ! la plupart périrent sous les décombres, désespérés, les yeux remplis de haine et la bouche d'injures.....

Que faire alors? Où s'abriter? Quel style choisir? Il fallait avant tout se hâter. — Avouons-le ici, la France vit tomber avec joie ces hideux tribuns de 1793, qu'on veut en vain réhabiliter. — Mais 1789 et l'éclat de ses nobles et pacifiques conquêtes ne flamboyèrent que mieux à ses yeux. Ce mot magique d'*égalité*, pour la première fois depuis longs siècles reprononcé et applaudi, gardait toujours son empire. On ne connaissait l'histoire ancienne que par les citations apocryphes de Mirabeau; on se figurait que Saturne et l'âge d'or avaient toujours régné dans les républiques de Rome et de la Grèce. Quoi d'étonnant alors que, tout étourdie de sa chute, n'ayant pas le temps d'inventer, cette société, pour rompre d'un coup avec les souvenirs de la vieille monarchie, soit, presque sans transition, revenue du style *rococo* aux plus purs souvenirs de l'art des Ictinus et des Vitruve? Je dis sans transition ; j'exagère cependant, car déjà, vers la fin de la monarchie, s'était, concurremment avec les derniers efforts du style encore à la mode, élevée l'école de Soufflot, de l'auteur du Panthéon. En disant tout à l'heure que cet édifice avait été un rêve d'architecte réalisé, j'aurais dû ajouter que ce fut un rêve prophétique. Il semble que ce grand homme avait, par une puissante intuition, pénétré l'avenir et découvert le style qui lui conviendrait.

On fit donc du grec ; on fit du romain. L'intérieur même des appartements se laissa envahir par le nouveau système. Que dis-je? Les femmes voulurent se vêtir à l'antique, et consultèrent les érudits touchant les plis de la tunique de Sapho, et sur la coupe du *peplus* d'Aspasie : pour s'assimiler plus complètement à leurs galants modèles, ce ne furent point les érudits auxquels elles s'adressèrent.

Des modes d'Athènes passant à celles de Rome, le chaste et simple costume des Lucrèce, des Porcie et de la mère des Gracques se trouva peu de leur goût ; elles se drapaient plus à l'aise dans celui des impératrices. On eût dit une mascarade ; et toutefois, ce faisant, une de ces femmes devançait seulement l'heure propice à cette impériale toilette, car *Napoléon* survint, qui la prit à son bras, et la conduisit à Notre-Dame recevoir avec lui, de la main du Grand-Pontife romain, la couronne des Césars.

Il en était digne, et près de lui, illuminée de son auréole, Joséphine ne se trouva point déplacée. — Les idées, du reste, étaient à peine modifiées. Napoléon, c'était la République faite homme et s'imposant à l'Europe, le Code d'une main, l'épée de l'autre. Pourquoi l'architecture eût-elle dévié de sa route? Aussi s'en garda-t-elle. Loin de là : de plus en plus sous la discipline de l'art grec et romain, elle transporta, pour

ainsi dire, dans la capitale du nouvel Auguste, en les copiant presque servilement, les colonnes et les arcs de triomphe des empereurs, ses *prédécesseurs*, non cependant immédiats.

Restauration.

Napoléon tomba; les Bourbons le remplacèrent. — Les idées, cette fois, étaient-elles donc changées? Non. Le hasard des combats en avait seul décidé. Comme le disait le comte d'Artois, il n'y eut qu'un Français de plus. Je ne dirai point que tout, dans la réforme de 1789, fut du goût du roi. Qu'importe, et qui sait au juste dans son for intime jusqu'à quel point il s'y rattacha? — Mais il sentit fortement qu'il y avait nécessité de les subir, et qu'à ce prix était désormais attachée la couronne de France. Les colonnades grecques et romaines durent donc continuer à s'aligner de plus belle, et tout Paris alla s'extasier devant la Bourse.

Il est dix heures. La séance est levée.

Séance générale du 7 septembre.

Présidence de M. RICHELET.

M. Le Gall, Secrétaire.

Présents au bureau, MM. P.-M. Roux, de Caumont, de la Porte, Vice-Présidents; Le Gall, Tarot, Secrétaires-généraux; Marteville, Secrétaire-général adjoint; Langlois, Trésorier.

La séance s'ouvre, à sept heures et demie du soir, par

la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est adopté.

M. de Wismes, au nom de la quatrième section, demande qu'un vœu soit présenté au Gouvernement de la part du Congrès, à cette fin que l'enseignement de l'histoire provinciale soit introduit dans les divers établissements d'instruction publique. Ce vœu, mis aux voix, est adopté par l'assemblée.

M. Duchatellier prend la parole et fait le rapport suivant, au nom de la commission nommée à la séance précédente pour formuler un vœu au sujet de la décentralisation scientifique, littéraire et artistique :

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée hier, pour examiner les conclusions présentées relativement à la décentralisation intellectuelle, s'est réunie ce matin, s'est occupée du travail qui lui était demandé, et m'a chargé de vous soumettre l'opinion qu'elle a adoptée.

L'importance des Congrès scientifiques ne peut plus être l'objet du moindre doute; le mouvement qu'ils communiquent aux provinces devient chaque année plus puissant. Divisés en six sections, sciences naturelles, sciences physiques et mathématiques, sciences médicales, agriculture, industrie et commerce, histoire et archéologie, littérature et beaux-arts, les Congrès peuvent examiner toutes les questions qui offrent de l'intérêt et les examiner dans les régions où se trouvent de bons éléments pour les résoudre. Les discussions qui ont déjà eu lieu dans la présente Session mettent ce fait en grande évidence.

La plus notable partie du mouvement général de l'agriculture en France est due aux Congrès scientifiques; on peut justement dire que la naissance et l'action des Congrès régionaux agricoles s'y rattachent de la manière la plus intime. Une heureuse impulsion a été donnée aux So-

ciétés savantes des départements ; partout maintenant l'histoire du pays et la statistique locale sont mieux étudiées.

Nous devons aux Congrès la connaissance des ressources et aptitudes régionales, au point de vue de l'agriculture et de l'industrie. Nous leur devons, en médecine, des observations depuis long-temps désirées sur l'état médical des villes, sur les diverses classes de la société et des travailleurs de tous rangs, à raison du climat, du sol, de l'instruction, des industries exercées, et même des traditions.

L'institution des Congrès est donc une véritable conquête du présent sur le passé. Après seize ans d'utiles travaux, elle doit être considérée, même dans la Capitale, comme l'élément indispensable d'une nouvelle émancipation des aptitudes les plus viriles des départements, en agriculture, en industrie, dans les sciences, dans les lettres et dans les beaux-arts.

A ce titre, elle doit passer pour une institution nationale, devenue par elle-même et par ses propres moyens l'organe des départements, en s'appropriant dans une juste mesure les travaux entrepris d'un bout à l'autre de la France. A ce titre, nous le répétons, elle est nécessaire, aussi bien pour Paris que pour les départements. Nos réunions, en continuant leur œuvre, décentraliseront beaucoup moins le travail de l'intelligence en France qu'elles ne le compléteront. Aussi, n'est-ce pas une bannière hostile que nous avons entendu élever ; c'est une bannière amie, portée par des mains amies qui, des lieux les plus éloignés de la province, veulent travailler à l'œuvre commune et glorieuse de la grande nationalité française.

Depuis seize ans, nous faisons de nobles efforts pour assurer, pour améliorer l'institution des Congrès. Les départements nous comprennent, nous aiment, nous encouragent. Que le Gouvernement, que l'Etat veuille aussi nous seconder ; qu'il rende nos efforts plus puissants, sans toucher à notre libre action. Nous croyons mériter son appui ; nous serons heureux de l'obtenir.

Près des Congrès se trouvent aussi placés l'*Institut des*

provinces et la *Société pour la conservation des monuments français*. Deux volumes de mémoires, publiés par la première association, la récompense nationale que l'Institut de France lui a conférée, et la création des expositions régionales, sont des titres dont elle peut se prévaloir pour demander la protection de l'Etat. On peut dire, à l'avantage de la seconde association, qu'il n'y aura bientôt plus dans nos départements un ancien monument, digne d'intérêt, qui ne lui doive une restauration ou l'indication des moyens propres à le conserver, à le réhabiliter.

En conséquence, le Congrès scientifique de France, XVI^e^ Session, a l'honneur de demander au Gouvernement qu'il lui plaise :

« 1° De décider qu'une autorité assez étendue et une liberté assez large seront attribuées aux administrations locales, dans la disposition de leurs ressources, pour leur permettre d'exercer, au sein de leurs populations, sur les sciences, les lettres et les arts, un protectorat efficace, digne et constant;

» 2° De classer le Congrès scientifique de France et l'Institut des provinces au rang des institutions nationales;

» 3° D'accorder sur le budget de l'Etat, comme un juste encouragement dû aux efforts déjà prolongés des Congrès et de l'Institut, des allocations annuelles égales au moins à celles provenant de la souscription des adhérents et des allocations départementales;

» 4° De prononcer qu'un fonds égal au fonds provenant de la cotisation des membres de la Société pour la conservation des monuments français sera accordé à cette même Société, et mis à sa disposition;

» 5° D'allouer un fonds spécial sur le budget, pour la création des bibliothèques populaires cantonnales, en chargeant d'en faire l'emploi l'Institut des provinces, organe naturel des Congrès et des Sociétés savantes des départements;

» 6° D'attribuer désormais, sur les fonds des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique, une plus large

part à l'encouragement des productions artistiques, littéraires et scientifiques des départements. »

Chacun des paragraphes de ce vœu est mis aux voix et adopté. L'assemblée adopte ensuite le vœu dans son ensemble.

Les procès-verbaux des séances particulières sont lus, dans l'ordre des sections, par MM. Malaguti, de Lustrac, Toulmouche, de Soultrait et Perrio.

M. Le Gall fait connaître que les Secrétaires-généraux ont nommé M. Hardoüin Bibliothécaire-Archiviste du Congrès, et que ce dernier a bien voulu accepter cette charge, vacante par la démission de M. E. de Labigne-Villeneuve.

M. de Wismes, obtenant la parole, lit la seconde partie de son mémoire, traitant de l'influence des mœurs sur l'architecture.

Dernière Epoque.

Il s'agit maintenant d'expliquer comment la *république architecturale* (car, dans le domaine des arts et des lettres, on n'a de tout temps reconnu que le système républicain, — le talent seul y donne les places), comment, dis-je, la république architecturale vint à se diviser en trois camps dont les armées luttent encore à l'heure qu'il est : le camp grec, le camp de l'ogive, le camp de la Renaissance. — N'est-ce pas, au premier abord, un phénomène bien singulier de voir, après trois grands siècles qu'on la croyait bien morte, l'architecture dite gothique sortir de la tombe et faire son apparition parmi nous avec sa jeunesse surannée et tous ses charmes replâtrés? Est-ce un fantôme? Est-elle bien de chair et d'os? La question, à l'heure qu'il est, est encore insoluble, je crois. — Plusieurs causes amenèrent ce résultat. D'abord, et c'est un fait constant, les hommes se fatiguent de tout, les Français surtout. On se lassa donc du grec; on se lassa de Voltaire. Une nouvelle génération avait grandi sous la tutelle d'un homme de génie, d'un grand homme que revendique ce département, de Châteaubriand, long-temps chef sans armée. De vaillants capitaines s'étaient formés à son école : l'un se nommait Lamartine, l'autre Hugo, un troisième Vigny, un quatrième Barante. Il y en avait encore d'autres trop longs à rappeler. Sous leur ban-

nière se rangea ce qu'on a récemment nommé, et à juste titre, l'*armée des croisés*. Leurs bataillons n'étaient pas nombreux, mais ils étaient braves, et ils entrèrent résolument en campagne. Sur son drapeau, le XVIII^e^ siècle avait écrit : Mort au Christ, mort à la foi, mort à l'espérance, mort à l'enthousiasme, mort aux souvenirs, mort à notre vieille gloire, mort à nos vieilles annales, à nos vieux combats, à nos vieux rois, à nos vieux pères, à nos vieilles cités, à nos vieilles cathédrales. Traversons le Léthé, et, oublieux de toutes ces choses, abordons de nouvelles régions. — Mais eux, les vaillants, les *croisés*, émus d'un sentiment de pitié et de piété pour la mémoire négligée de leurs pères, voulurent retraverser le fleuve d'oubli pour aller visiter leurs tombes, y prier et les parer de nouvelles couronnes. L'armée grecque, l'armée voltairienne était sur le rivage et chercha à les effrayer de la voix et du geste ; mais, malgré l'avantage marqué du nombre, elle s'effraya de l'air résolu de ses adversaires et n'osa engager un combat sérieux.

Nos jeunes hommes passèrent donc ! Gloire à eux ! Et qu'ils furent bien récompensés ! Devant eux s'étendaient les vastes champs du passé. Le soleil n'éclairait pas cette région ; ses dernières limites seules se perdaient dans les ombres de la nuit. Sur le reste régnait une lueur douce et mystérieuse, un demi-jour incertain, semblable au crépuscule, et qui, pour des poètes, des artistes, avait son charme. L'imagination y trouvait son profit. Flattées, après un si long oubli, de la visite de ces étrangers ou plutôt de ces descendants, qu'elles ne connaissaient point, les ombres qui peuplent ce mystérieux empire de la mort, s'échappant de leur froid caveau, s'empressaient autour d'eux, à cette juste distance que ne peuvent dépasser des ombres, lorsqu'elles s'approchent des vivants, mais demeurant ainsi à ce point difficile à saisir que l'art sait apprécier. — Elles ne laissaient entrevoir la plupart de leurs formes que dans la demi-teinte. Toutefois, elles soulevaient un instant leurs voiles pour donner à nos peintres, à nos poètes, à nos historiens, à nos romanciers, à nos musiciens, le temps de saisir de leurs traits les principaux, chacun à sa manière et dans le but de son œuvre à venir.

Ce fut là que furent revus ces grands évêques qui avaient civilisé la France ; ces moines qui avaient concurremment défriché le sol de nos landes et de nos forêts, celui de l'art et de la science ; ces chefs francs aux cheveux rattachés sur le sommet de la tête et pendants sur le cou en aigrettes, ces prétendus rois demi-nus, armés de la francisque à deux tranchants, et long-temps, trop long-temps affublés dans nos histoires de la perruque à la Louis XIV et du manteau fleurdelysé ; ces princes, ces chevaliers, ces barons qui, pendant trois siècles, avaient fait résonner l'Europe et l'Orient du bruit de leurs armures ; ces nones aux mystiques et pâles figures, dont les prières avaient peut-être sauvé l'Europe des invasions des Normands et de celles des Sarrasins ; ces reines, dont les unes avaient épouvanté leurs contemporains de leurs

forfaits et de leur impudicité, dont les autres avaient fait resplendir le trône du double éclat de la beauté et de la vertu ; ces grandes dames, ces châtelaines, patronnes des cours d'amours, revêtues de soie et d'hermine ; ces pages enfin, ces varlets, ces fous, ces nains, ces sorciers, cortége bariolé et bizarre d'époques où, comme dans les productions de certaines écoles de peinture, la grande ligne et la composition font souvent défaut, mais qui resplendissent de couleur.

Leurs croquis terminés, nos vaillants revinrent parmi nous. Réunissant ses plus épaisses phalanges, l'armée grecque voulut de nouveau s'opposer à leur passage, mais en vain. Et quoi d'étonnant ? C'était Thersite qui la commandait ! De grands cris dont l'accent n'avait cependant rien d'ionique, des injures, dont le vocabulaire n'était point emprunté à la langue d'Homère, furent encore sa dernière ressource. Mais eux, nos hardis explorateurs, sans daigner même la regarder, ne répondirent qu'en livrant à l'admiration de la France et de l'Europe, l'un de sublimes méditations, un autre des odes dont l'éclat doit vibrer long-temps aux oreilles des siècles ; celui-ci des romans plus instructifs que des histoires, celui-là des histoires où se rencontrèrent tous les charmes du roman ; d'autres encore le récit rajeuni des poétiques légendes de nos pères, l'histoire de leur vieille littérature, de leurs coutumes, de leurs droits et de leurs antiques libertés. — Côte à côte de nos jeunes hommes, et arrivés au même but, mais par un chemin différent, dans une intention tout autre, dans celle hautement avouée de chercher dans les faits antérieurs au XVII^e^ siècle les matériaux d'un plaidoyer en faveur du Tiers-Etat, avaient marché de remarquables historiens, les Guizot, les Thierry, les Michelet, dont les travaux ramenèrent, à leur insu et peut-être contre leur intention, au culte des vieilles traditions et surtout des vieilles croyances. Ajoutons à ces noms celui d'un illustre étranger, de Walter-Scott, dont les romans, traduits dans notre langue aussitôt que parus en Angleterre, et dévorés avec avidité, contribuèrent plus à eux seuls peut-être à mettre le moyen-âge à la mode que toutes les œuvres, tant remarquables fussent-elles, de nos érudits, de nos historiens et de nos poètes.

La brèche était donc ouverte. Pour beaucoup de ceux qui la gravirent les premiers, c'était peut-être affaire d'art plutôt que de conviction, passion de tête plutôt que de cœur ; je le crois même : quelques œuvres postérieures de plusieurs d'entre eux m'y autorisent. Qu'importe ? ils ont bien mérité de la patrie.

1830.

Sur ces entrefaites survint la Révolution de 1830. — Un accident ? Une révolution de palais ? Une vraie révolution ? La reprise de l'ancienne ? —

Je ne sais ; mais elle influa peu en elle-même et par sa force d'action sur les mœurs et sur les idées. Cependant, par suite de causes incidentes, le nouveau mouvement y gagna, et n'en devint que plus ferme et plus franc dans ses allures jusque là encore incertaines, et qui, dès lors, tendirent de plus en plus au catholicisme. D'une part, vaincus du jour, découragés de la politique, dépités contre la patrie terrestre, les partisans de la branche exilée retournèrent leurs regards vers la patrie céleste; de l'autre, bon nombre parmi les plus honnêtes adeptes du nouveau régime, qui, par esprit de parti et tactique d'opposition, s'étaient éloignés de la religion sous l'ancien gouvernement, furent heureux d'y revenir; et comme cette réaction catholique s'opéra au moment où le moyen-âge devenait aussi de mode, l'architecture ogivale, déjà réhabilitée dans les livres, reconquit sa place sur le sol tout naturellement et sans s'en étonner.

Quatre hommes, dans cette seconde période, me paraissent surtout avoir déterminé le mouvement des esprits, et la postérité accueillera avec honneur les noms de Lacordaire, Montalembert, Dusommerard et de Caumont. Vous rappeler, même brièvement, les services que les uns par leurs prédications, les autres par leurs discours, leurs livres ou leurs collections d'objets d'art, le dernier enfin par son zèle, son activité, ses belles publications, et surtout la fondation des Congrès, ont rendus à la religion, aux lettres et aux arts, serait faire une injure à vos mémoires. Vos cœurs, je n'en doute pas, devancent tous les éloges que j'en pourrais faire.

Un mot encore avant de passer définitivement à la solution de la question posée par le Congrès. — J'ai parlé tout-à-l'heure d'un troisième camp, le camp de la *Renaissance*. Postérieur au camp de l'ogive, il se forma de transfuges de ce camp et de celui des Grecs. Beaucoup parmi ceux qui s'étaient dégoûtés de la cynique incrédulité du XVIII^e^ siècle avaient hésité devant cette foi ardente et forte, âme du moyen-âge, qui avait soulevé les pierres pour les élancer vers le ciel en faisceau d'aiguilles, de colonnettes, de clochetons, de flèches et de pyramides, comme un immense *hosannah*. Un élégant scepticisme leur convenait assez. Dans les domaines du passé, ils avaient rencontré le XVI^e^ siècle, et, par ses mœurs, ses croyances, ses systèmes d'art et de littérature, il s'était bientôt trouvé leur maître et leur modèle.

Parmi les Grecs eux-mêmes, plusieurs se décidèrent à composer avec l'ennemi, et ce XVI^e^ siècle encore, qui s'interpose si brillamment entre le moyen-âge et l'avènement des Bourbons, fut assez bien leur fait; ils étaient heureux dans leur infortune de retrouver leurs chères colonnes, leurs chapiteaux presque corinthiens, leurs frontons, leurs tryglyphes et leurs métopes.

D'ailleurs, il y a place pour les trois écoles. Si le style ogival convient pour les églises, si le style grec, avec la magnificence de ses aspects,

peut encore trouver son emploi pour des palais, des bourses, des hôtels-de-ville, des palais de justice, nulle architecture ne se prête mieux que celle de la Renaissance à nos maisons de simples particuliers. — Gracieuse et svelte avant tout, elle n'exclut point le confortable; elle se plie à toutes les distributions, et peut, en se simplifiant, s'adapter aux restrictions de toutes les fortunes. Toutes les proportions lui plaisent. Elle se développe à son aise dans la cour du Louvre et au palais des Beaux-Arts. Elle brille d'un même éclat sur le petit pavillon de chasse de Moret et sur maint hôtel des boulevards de Paris.

J'ajoute qu'avec la souplesse de ses allures et la facilité de ses transformations, elle semble avoir été inventée pour se conformer aux diverses nécessités des débarcadères et des grands établissements industriels et commerciaux. Toutefois, comme elle n'a pu, sans subir de profondes modifications, convenir à des monuments nés d'idées assez étrangères au XVI^e^ siècle, on peut, avec juste raison, regarder le style de ces édifices comme un style presque nouveau, et qui, sinon comme principes, du moins dans ses productions, restera peut-être le titre le plus sérieux de notre époque, pour marquer sa place dans l'histoire de l'art architectural.

Solution du problème.

Au moment d'entrer dans le vif de la question, permettez-moi, Messieurs, de couvrir ma responsabilité derrière celle d'un architecte anonyme. Il est là; le voici. Un placide et béat délégué d'un conseil de fabrique l'aborde et le prie de lui soumettre un plan pour la reconstruction de l'église. — Telle est, du moins, après les premières formalités de sa modestie, la réponse que je vous propose au nom de l'honorable anonyme : Votre confiance me flatte, Monsieur; puissé-je m'en montrer digne! Architecte des plus éclectiques, je connais tous les styles, les enseigne tous, les aime tous, n'en préfère aucun. Chacun a sa beauté et peut, pour d'excellentes raisons, prétendre à la prééminence. Loin donc de vous imposer mon opinion, je suis prêt à me conformer à la vôtre, et veux seulement, avant de vous en demander l'expression, vous soumettre quelques pensées.

La liberté de l'art est aujourd'hui sans limites. Cette liberté, c'est sa force et c'est aussi sa faiblesse. C'est son progrès et c'est sa décadence. Quand un seul style est permis, sous peine, si l'on s'en affranchit, d'exciter les risées, nul embarras pour l'artiste. La règle est donnée, le type admis, il n'a qu'à s'y conformer. Les proportions seules varient. Mais maintenant, sceptiques que nous sommes, sans nulle doctrine que

celle de n'en point avoir, que de doutes savants, que d'honnêtes scrupules avant de nous décider !

L'invention et l'imitation se présentent tour à tour devant nous pour fixer notre choix. L'une, noble vierge, à la démarche fière, à la tournure libre et dégagée, le visage entièrement voilé, nous attire par le charme du nuptère. Elle nous provoque au combat, fait un appel à notre audace et met en jeu toutes les puissances de notre amour-propre, excité par l'espoir d'une si belle conquête. — L'autre, faut-il en convenir, courtisane parée des faveurs de la vogue, nous séduit plus aisément par la grâce de son sourire, la mobilité piquante de sa physionomie, les molles inflexions et les caresses de sa voix, ses coquettes prévenances et la facilité du triomphe.

Que de ressources elle met à notre disposition ! Elle nous offre de suite les colonnes et les frontons de la Grèce, les ogives du moyen-âge, les élégantes fantaisies du XVI^e^ siècle, et tous ces styles divers qui se sont succédé depuis l'avénement d'Henri IV jusqu'à la Révolution ; que, si nous faisions les difficiles, elle nous réserve encore les pagodes de l'Inde, les palais féeriques de l'Allhambra, les minarets du Caire, les coupoles de Moscou et de Constantinople.

Mais, sans recourir à ces ressources extrêmes, ne saurions-nous, dans les styles divers qui s'emploient concurremment aujourd'hui, trouver celui qui nous convient ? Correcte et majestueuse, l'architecture antique s'est récemment essayée dans la magnifique église de la Madelaine. Admirons ensemble les riches colonnades de ce monument, et, toutefois, avouons que les efforts des plus habiles gens n'ont pu faire concorder l'intérieur avec l'extérieur. Créé pour un autre ciel, pour d'autres rites religieux surtout, franc dans ses allures, ferme et invariable dans ses aspects, inflexible dans ses règles, le style grec semble se refuser jusqu'ici aux exigences du culte catholique.

Née, au contraire, des mœurs et des croyances chrétiennes, développée parallèlement avec elle jusqu'au plus haut point de sa perfection, l'architecture ogivale se présente à nous avec d'autant plus de confiance qu'elle est fort de mode. — Mais, à son sujet, surgit une grave question : Trois grands siècles nous séparent des temps où elle cessa d'offrir à l'admiration des hommes ses arcs élégants, ses colonnettes, ses pignons, ses dentelures et ses rosaces coloriées. Faut-il, si nous y recourons encore, en suivre tous les errements et tous les vouloirs ? Doit-elle se transformer au gré de nos nouvelles mœurs, de nos nouvelles tendances religieuses ? Mon opinion personnelle est très-nette : Nous devons, sauf quelques changements de détail, être de purs et simples copistes. Que, fort de longues études, l'élève invente à son tour, c'est bien ; ainsi fit le XIII^e^ siècle à l'égard du XIV^e^, et le XV^e^ à l'égard de ce dernier. — Nous, sommes-nous des élèves ? Cette gloire, à l'égard de ces nobles temps, ne nous est-elle pas refusée ? Le maître est

mort, son secret est avec lui dans la tombe. Aimons ses œuvres, admirons-les, copions-les. Mais à nous, fils d'une autre époque, nous qui, malgré notre ferveur d'enthousiasme, nous trompons sans doute à chaque instant sur les principes en vertu desquels il agissait, qu'elle outrecuidance nous serait-ce de modifier ses productions sublimes au gré d'un amour-propre mal placé! Quelques-uns, cependant, se sont crus de grands novateurs, soit pour avoir fait un déplorable mélange de styles ogivaux, d'époques et de régions très-distinctes, soit pour y avoir introduit des proportions ou des ornements plus conformes aux traditions helléniques ou de la Renaissance. Voyez et jugez vous-même, Monsieur, ces essais malheureux, et ne demandez pas le nom de leurs auteurs. Je ne saurais, du reste, déterminer votre choix entre le style des XIII^e^, XIV^e^ ou XV^e^ siècles. Le premier, plus simple, plus austère, moins coûteux, a la vogue chez les archéologues; le second, plus orné, non plus savant, peut vous plaire davantage; le troisième est le plus riche, son goût est moins sûr; cependant, plus libre de la règle, plus capricieux, il a sa grâce et ses séductions. Quel que soit celui auquel vous vous arrêterez, nous nous réglerons, parmi les édifices de l'époque déterminée, sur un des plus parfaits et le copierons fidèlement, convaincus que, sous peine d'errer, on ne saurait juxta-poser dans le même édifice des proportions de monuments différents, lors même qu'ils sont contemporains.

J'ai parlé de quelques changements de détail. Ainsi, j'aimerais à voir disparaître les horribles têtes des *gargouilles*. Ces monstres hideux figuraient, on le croit, soit les vices, qui ne devraient jamais entrer dans le sanctuaire du Dieu trois fois saint, soit plutôt les démons, qui rôdent sans cesse à l'entour et se tordent de désespoir de n'y pouvoir pénétrer. Nées d'idées qui ne sont plus de notre époque, ces abominables figures ne servent qu'à effrayer nos femmes et nos enfants. Les remplacer par des têtes gracieuses serait un non-sens. Supprimer tout-à-fait, malgré leur inutilité, les gouttières extérieures, qui leur servent de prétexte, nuirait à l'aspect pittoresque de l'édifice. On pourrait les remplacer par quelques ornements de bon goût dans le style du temps.

Ainsi encore, j'admets que peintres et sculpteurs se conforment, comme aspect d'ensemble, aux types contemporains de l'édifice; mais des proportions mieux observées, plus de correction dans la forme et dans le jeu des muscles, des compositions plus naturelles, plus de variété et de mesure dans les expressions, moins d'anachronismes dans les costumes, loin de nous poser à l'égard du moyen-âge en état de suspicion académique et païenne, ne seraient qu'un hommage de plus à lui rendre. Lui-même a recherché ces qualités avec une sainte ardeur au nom de l'art et de la religion. Parfois même, surtout dans les statues isolées ou dans les groupes peu compliqués, il les a rencontrées. Les variétés qu'on observe dans les productions artistiques de cette longue

période démontrent, et au-delà, des efforts constants pour arriver au but. Cessons donc d'attribuer à des idées hiératiques et préconçues ce que les œuvres de cet âge peuvent avoir d'incomplet. Ne confondons pas l'impuissance et l'ignorance avec la volonté. Ne nous forgeons pas des fers sans nécessité. L'art chrétien n'est pas, comme celui de l'antique Egypte, lié à des formes éternellement les mêmes, éternellement et forcément incomplètes. Il est libre, sinon serait-il chrétien?

Plus de détails à ce sujet ne pourrait, Monsieur, qu'épuiser en ce moment votre attention. Certes, il serait intéressant d'étudier les monuments de la peinture et de la sculpture chrétienne pendant les trois siècles de la période ogivale. Le parallèle de ces monuments chez les divers peuples serait aussi neuf qu'instructif. L'art français nous apparaîtrait de tous le plus indigène; il demeure tel jusqu'au XVI^e^ siècle. L'art italien, dès le XIII^e^, procède de l'antique. L'art germanique s'inspire de ces deux arts, rivaux sans se connaître. Mais cette curieuse étude serait inutile si vous préférez le style de la Renaissance.

Élégant et coquet, né dans un siècle sceptique, il ne convient spécialement à aucun culte, mais il se plie à tous. Il peut rencontrer sa place sur une paroisse peuplée de ces heureux de la terre dont la piété n'ose aborder Dieu qu'en robe de velours et en mantelet de dentelles. — Si ces heureux, ces riches ont leur habit doublé de vieux et d'ailleurs honorables quartiers de noblesse, le style d'avant la Révolution serait d'un heureux emploi. Il n'est pas sans quelque valeur: c'est de tous le plus aristocratique. Il est contemporain des grands seigneurs. Nul ne se prête mieux aux somptuosités de la décoration, des marbres, des bronzes et des dorures.

Maintenant, Monsieur, vous me direz peut-être: Ne sauriez-vous donc inventer un nouveau système d'architecture? N'est-il pas honteux de toujours imiter? N'est-ce pas une marque de stérilité? — Je le crois, en effet, l'art subira une entière métamorphose, mais elle ne peut survenir avant l'heure où sera presque accompli ce grand travail politique et social qui date de la fin du dernier siècle. Cette heure serait-elle près de sonner? Il est permis d'en douter. L'arbre qui doit un jour abriter l'humanité à son ombre est jeune encore, et son feuillage est peu touffu. S'il porte déjà des fruits de vie, les fruits de mort naissent nombreux à côté, et l'œuvre sera longue avant de les avoir abattus.—Toutefois, Monsieur, si tel est votre désir, je tenterai quelque hardie innovation, mais avant de vous soumettre un plan conçu dans cet ordre d'idées, permettez-moi de vous rappeler une petite anecdote.

Un jour Louis XIV se demandait: Que peut-il manquer à l'heure de mon règne? Quel rayon se saurait ajouter aux rayons si pressés de ma gloire? La France m'adore comme une divinité, l'Europe me redoute, le bruit de mon nom est parvenu aux extrémités de la terre. Turenne et Condé commandent mes armées, Vauban fortifie mes places, Bossuet

et Massillon moralisent ma cour, Corneille, Racine, Molière, Quinault, Lully se chargent de ses plaisirs. Cette cour, aucune lui fut-elle jamais comparable? Que d'esprit, de grâce, de jeunesse, de beauté? Mes palais ne se sauraient nombrer, et leur magnificence ne sera point égalée. Perrault, Mansart, Lebrun, Mignard sont de fort habiles gens.

Comme Louis XIV disait ces mots et allait poursuivre ce vaniteux monologue, il leva les yeux vers le nouveau plafond de la pièce où il se trouvait, et qui n'était autre qu'un des grands salons de Versailles. J'y songe, s'écria-t-il tout à coup, et faisant appeler son ministre : M. Colbert, lui dit-il, à quoi pensent nos architectes de se rouler dans l'éternelle ornière des chapiteaux ioniques et corinthiens? Quoi! aux ordres inventés par les Grecs et les Romains, ne sauraient-ils en ajouter pour le moins un sixième? cette invention comblerait l'honneur de mon siècle. Faites partout publier qu'un million est destiné à celui qui saura trouver ce nouvel ordre, auquel sera donné le nom d'*ordre gaulois*. — Quand je dis un million, mon cher Monsieur, ajouta ici l'architecte entre parenthèses, je ne vous certifie pas le chiffre ; 100,000 francs de plus ou de moins ne changent rien à la morale de cette anecdote. — Vos ordres, Sire, répondit Colbert, qui n'osa dire qu'il trouvait la dépense assez inutile, seront exécutés. — Et ils le furent; je veux dire que l'avis du prix proposé à l'heureux inventeur fut partout publié.

Il eût fallu voir alors l'expression d'ébahissement et de satisfaction qui se répandit sur le visage de tous ceux qui pratiquaient alors en Europe le noble art auquel je me suis adonné. Un million! répétait chacun en se frottant les mains, et il faisait part à sa femme, à ses enfants, à ses amis, aux indifférents même, de la bonne fortune qui venait de lui tomber. Aucun n'en dormit de huit jours; chacun se croyait sûr du prix. Puis tous se mirent à l'œuvre. Que dis-je? Il n'y eut pas un rapin qui ne se crût dès lors permis de quitter l'atelier de son maître et se raillant de sa vieille routine, qui n'inventât aussi son petit projet. Pour l'honneur de beaucoup, Monsieur, il vaut mieux passer sous silence les biscornues élucubrations de leur cerveau. Ce qui se fit alors de colonnes plus ou moins détestables de module, de chapiteaux plus ou moins ridicules, de corniches plus ou moins en dehors de tout principe d'esthétique, suffirait à remplir plusieurs in-folio. Toutes les proportions y passèrent, ainsi que tous les produits de la nature, tous les fruits, toutes les fleurs, toutes les feuilles, et bon nombre d'animaux. Les astres aussi furent de la partie ; le soleil surtout y joua un rôle considérable. On savait que Louis XIV en avait fait son emblème ; la flatterie était délicate, et chacun, sans se l'être confié, comptait beaucoup sur le résultat de cette heureuse idée. — Quand tous les projets se furent amoncelés dans le cabinet de Colbert, celui-ci en parla à Louis XIV, qui daigna jeter un regard sur cette montagne de papier gribouillé. Mais le roi était un homme de beaucoup trop d'esprit pour n'a-

voir pas, dès le soir du jour où il avait fait son monologue, reconnu, après un quart-d'heure de conversation avec Mansart, le ridicule et l'absurdité de son prétendu *ordre gaulois*. Seulement, il avait oublié de retirer son ordonnance.

D'où je conclus..... Mais vous, Monsieur, que concluez-vous? — J'ignore, au cas où depuis plus d'une heure il ne s'était pas endormi, ce que répondit le marguillier; mais je conclus, moi, deux choses: l'une, que les prix d'un million ne coûtent jamais rien à ceux qui les proposent, vu qu'on ne les gagne jamais; l'autre, qu'il est plus difficile d'inventer un nouveau système d'architecture que dix constitutions.

Des applaudissements font connaître la satisfaction de l'assemblée.

Comme l'ordre du jour se trouve épuisé et qu'aucun membre ne demande la parole, M. le Président lève la séance à neuf heures.

Séance générale du 8 Septembre.

Présidence de M. RICHELET.

M. LE GALL, Secrétaire.

Présents au bureau, MM. P.-M. Roux, de Caumont, de la Porte, Vice-Présidents; Le Gall, Tarot, Secrétaires-généraux; Marteville, Secrétaire-général adjoint; Hardoüin, Archiviste-Bibliothécaire.

A l'ouverture de la séance, sept heures et demie du soir, le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. les Secrétaires Bourassin, de Lustrac, Toulmouche, de Soultrait et Perrio viennent lire successivement les procès-verbaux des séances particulières tenues dans la journée.

MM. de Caumont et de Mellet, au nom de la quatrième section, proposent, dans l'intérêt des architectes de la province, un vœu ainsi conçu : « Le Congrès regrette que, dans la nouvelle organisation des architectes chargés de la réparation des édifices diocésains, la préférence ait été pour les architectes parisiens, malgré les preuves de capacité et de goût données par des architectes qui habitent la province. Il croit voir dans ce fait un abus de la centralisation, et désire que le vrai mérite, en quelque lieu qu'il se montre, ait part aux faveurs de l'Etat. »

Un vœu pour l'abolition de la peine accessoire dite *mort civile* est proposé par la cinquième section. Cette vieille fiction, dont l'utilité ne se comprend pas, se trouve en discordance avec nos mœurs.

Deux membres prennent la parole pour appuyer le vœu proposé, qui est ensuite mis aux voix et adopté.

M. de la Sicotière rend compte des collections artistiques qui existent dans la ville de Rennes. Son improvisation, facile et pleine d'élégance, captive l'attention de l'assemblée, qui témoigne sa satisfaction par des applaudissements.

M. Tarot lit une pièce de vers adressée au Congrès par l'auteur, M. Alph. Le Flaguais, de Caen :

LA TOURMENTE.

Entendez-vous la mer du monde
Pousser d'affreux gémissements?
Livrée à d'horribles tourments,

Elle creuse elle-même une fosse profonde,
Comme pour s'engloutir au bruit des éléments.

Riche de force et de lumière,
Oh! combien il est douloureux
De voir le siècle aventureux
Marcher sans rien semer, hélas! que la poussière
Des vieux remparts tombés sous ses pas désastreux!

Les plus beaux monuments s'écroulent,
Les temples sont froids et déserts,
Un fléau pèse sur les airs,
Et les noirs océans mugissent et déroulent
Mille antiques débris à l'avenir offerts.

L'humanité pâle et craintive
Voit errer ses chefs insensés,
Puis faillir, tremblants et lassés;
Et, comme un long soupir, sa grande voix plaintive
Redemande aux destins ses enfants dispersés.

Il n'est plus de paix sur la terre,
Car les mortels sont désunis;
Dieu les a-t-il en vain bénis?
Et, reprenant déjà la chaîne héréditaire,
Contre le devoir seul se sont-ils prémunis?

Ils ont couru vers un abîme,
Croyant parvenir au bonheur,
Et dans des luttes sans honneur,
Confondant à la fois la folie et le crime,
Ils se sont enivrés d'un philtre empoisonneur.

Maintenant tout est défiance :
Le doute seul est écouté.
Le genre humain épouvanté
Cherche au fond de son âme un reste de croyance,
Et n'y trouve qu'ennui, deuil et stérilité.

Pourtant quelques mortels encore

Conservent l'amour et l'espoir;
Quand l'horizon devient plus noir,
Quelques vierges sans tache, en attendant l'aurore,
Ajoutent un peu d'huile à la lampe du soir.

Mais au milieu de la tempête
Des orgueilleux se sont levés.
Les systèmes qu'ils ont rêvés
Du monde rajeuni préparent la conquête;
Ecoutons leur parole et nous sommes sauvés.

O honte! ô folie! ô mensonge!
Un tel chaos finira-t-il?
La vérité reste en exil,
Et l'aride désert où notre erreur la plonge
Des peuples palpitants augmente le péril.

O mon Dieu! déchire la nue,
Et redescends comme autrefois,
Pour nous parler avec ta voix
Cette langue du cœur, aujourd'hui méconnue,
Que ton Christ fit entendre en mourant sur la Croix.

Mon Dieu! sauve-nous de nous-mêmes,
Eclaire enfin notre horizon,
Sans toi notre frêle raison
De plus en plus s'égare et s'épuise en blasphèmes;
A nos corps expirants donne un contre-poison.

Puisqu'il faut toujours des naufrages
Avant de parvenir au port,
Puisqu'il faut l'ombre de la mort
Avant que le soleil redore nos rivages,
Tends-nous la main, Seigneur, nous ferons un effort.

Si ton peuple, ô Dieu tutélaire!
N'est pas égaré sans retour,
Viens le sauver, voici ton jour!
Ote-lui son orgueil, sa haine et sa colère,
Et donne-lui la foi, l'espérance et l'amour.

Souviens-toi des saintes promesses
Que tu semas dans le passé.
Quand la tourmente aura cessé,
Honteux, nous rougirons de toutes nos faiblesses,
Et nous rebâtirons ton temple renversé!

Le siècle annonçait des merveilles,
Et nous avons ouvert les yeux.
Hélas! il a refait des dieux,
Images sans puissance, à ses rêves pareilles.....
Voudra-t-il te chasser pour en peupler les cieux?

Pardonne, ô Dieu clément! pardonne,
Un autre âge sera meilleur.
Des fléaux calme la rigueur,
Sinon le genre humain fléchit et s'abandonne
A l'éternel sommeil de l'esprit et du cœur.

Ce n'est plus le temps des prophètes;
L'étoile d'or manque à tout front.
Demain les vivants dormiront.
Les corps sont assoupis, les âmes sont muettes;
Mais, si tu dis un mot, les morts s'éveilleront.

Encore un éclair de ta face!
Encore un regard de bonté!
Encore un mot de vérité,
Seigneur, et notre globe, égaré dans l'espace,
Roule plus lumineux dans ton immensité!

Arrête une de tes pensées
Sur le chaos de nos erreurs;
Fais cesser de sombres terreurs,
Relie en un faisceau nos armes insensées,
Et dis à la vertu d'apaiser nos fureurs!

Si tu dormais, dans ton silence,
Satan, riant de tes élus,
Inscrirait ses droits absolus
Sur les célestes poids tombés de ta balance,
Et l'oracle du Christ ne s'accomplirait plus.

Mais tu n'es pas un Dieu de haines.
Aux jours de son adversité,
Quand l'homme te voit irrité,
Il n'a qu'à t'implorer : tu verses à mains pleines
Et la vie et l'amour, et la félicité!

Après cette lecture, qui est suivie d'applaudissements, M. Tarot lit une autre pièce de vers que l'assemblée écoute aussi avec intérêt. L'auteur ne s'est point fait connaître. Il ne se flatte pas d'appartenir à l'école romantique.

M. de Soultrait lit un mémoire très-gai, très-spirituel, sur la querelle que les sonnets de Job et d'Uranie firent naître au XVII^e^ siècle. Ce mémoire, dû à la plume de M. de Beaurepaire, avait été recommandé par la cinquième section comme méritant d'être lu en séance générale. L'opinion favorable émise par la cinquième section a été pleinement confirmée par l'assemblée (1).

M. de Wismes, autorisé par la commission permanente du Congrès, lit un fragment de son ouvrage intitulé *Introduction à l'histoire de la Vendée*. Ce fragment, écrit avec beaucoup de verve et d'un style très-remarquable, a été fort applaudi.

La séance est levée à neuf heures et demie.

---

(1) Le mémoire de M. de Beaurepaire fait partie du procès-verbal imprimé de la séance du 6 septembre, cinquième section.

INSTITUT DES PROVINCES.

SÉANCE SOLENNELLE,

Tenue à Rennes, le 9 septembre 1849, à trois heures de l'après-midi,

dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Présidence de M. RICHELET,

Membre de l'Institut des provinces.

Prennent place au bureau : M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces; M. le général de division Duvivier, commandant la 15e division militaire; M. le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine; Monseigneur l'Evêque de Rennes; M. le Maire de la ville et MM. les Adjoints; MM. les officiers supérieurs de la garde nationale; MM. du chapitre et du clergé; plusieurs membres de la représentation nationale; MM. les membres du bureau général du XVIe Congrès scientifique de France, et M. Duchatellier, membre de l'Institut des provinces, tenant la plume.

M. Richelet, Président, prenant la parole, s'exprime ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

La réunion à laquelle vous voulez bien assister a été convoquée par l'Institut des provinces, et dès lors ce fauteuil devrait être occupé par notre directeur, M. de Caumont; mais ce dernier, de concert avec le bureau de l'administration, a bien voulu me faire l'honneur de me déléguer.

L'Institut des provinces, Messieurs, sorti du sein des Congrès et plusieurs fois consacré par eux, compte déjà un certain nombre d'années d'existence. Mais jusqu'ici, longtemps entravé dans sa marche par des rivalités jalouses et puissantes, il n'a pu réaliser les intentions généreuses de ses fondateurs.

L'Institut des provinces est un lien fraternel destiné à mettre en contact toutes les Sociétés savantes, à resserrer entre eux tous les hommes épars sur le sol de notre beau pays, amis du progrès et du développement des études.

L'Institut des provinces a pour mission d'encourager les talents partout où ils se rencontrent, de provoquer des travaux utiles, de révéler toutes les gloires.

Aujourd'hui qu'il s'honore de compter parmi ses membres le prince Louis-Napoléon et trois ministres, MM. de Falloux, Lacrosse et de Tocqueville, nous avons tout lieu d'espérer qu'il ne rencontrera plus d'obstacles à sa marche progressive.

Aussi son honorable directeur, au milieu de ses nombreuses préoccupations scientifiques, a-t-il eu la généreuse pensée de fonder, en faveur de l'art et de l'industrie, des expositions régionales qui ne peuvent manquer d'exciter le zèle et d'amener le progrès.

La France, coupée en cinq grandes zones, soumises à votre appréciation, pourra donc chaque année ouvrir aux artistes, dans de grandes luttes toutes pacifiques, les moyens de se produire et de se faire justement apprécier.

L'art, pour se développer et pour progresser, a sans doute besoin des encouragements pécuniaires, mais ce que le vé-

ritable artiste, au cœur haut et fier, apprécie avant tout, c'est l'honneur qui s'attache à son nom.

Nous ne sommes plus au temps où Albrecht Durer et le Giotto étaient de simples imagiers, où maître Jean Goujon était un pauvre tailleur de pierres! Nous témoignons donc, au nom de l'Institut des provinces, toute notre reconnaissance à M. le lieutenant-général commandant la division, à M. le Préfet de ce département, à Monseigneur l'Evêque de ce diocèse, aux membres du Conseil général et du Conseil municipal, et à toutes les autorités civiles et militaires qui ont bien voulu, par leur présence, venir donner à cette réunion la plus grande solennité possible.

Mais, Messieurs, nous ne voulons pas plus long-temps suspendre l'impatience des lauréats; nous nous empressons donc de céder la parole à MM. les rapporteurs des commissions chargées de décerner les récompenses.

Après cette allocution, que l'assemblée applaudit vivement, M. Marteville, rapporteur du jury chargé de l'examen et du classement des objets qui forment l'exposition des produits de l'industrie, envoyés des quatorze départements de l'Ouest à l'exhibition ouverte à Rennes par les soins de l'Institut des provinces, reçoit la parole et fait ressortir, dans un énoncé succinct, le mérite des objets présentés par les exposants. De nombreux articles d'ébénisterie, plusieurs produits chimiques, des reliures de luxe et du plus beau travail, des armes d'un fini exquis, des objets de bimblotterie, des cires, des cuirs, des toiles et des tissus de plusieurs genres sont successivement recommandés à la plus vive attention du public.

M. Marteville ajoute que vers la fin de l'exposition, dans quelques jours, un rapport détaillé sera fait par la commission à l'Institut des provinces, qui fera remettre des médailles aux exposants qui seront jugés dignes de cette distinction.

M. de Monthuchon, rapporteur du jury chargé d'appré-

cier le mérite des objets d'art, prend la parole à son tour et s'exprime ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

Les premiers, nous avons été appelés à réaliser la grande pensée que M. de Caumont avait soumise à l'Institut des provinces, pensée d'émancipation, pensée fécondante, quand elle sera bien comprise.

En effet, combien d'âmes d'artistes qui, comprimées dans un étroit milieu, trouvant un libre espace, un facile moyen d'expansion, donneront l'essor à leur intelligence, sentiront le besoin d'études fortes et sérieuses pour sortir d'une médiocrité que le manque de comparaison les empêchait de sentir, et, par une noble émulation, se jetteront dans la lice avec un nouveau courage, une nouvelle vigueur ! De plus, Messieurs, les départements, qui jusqu'à présent s'étaient habitués à ne pas avoir foi dans leurs propres ressources, ignorants qu'ils étaient de leur richesse, n'iront plus demander ailleurs ce qu'ils ont sous la main, et que leurs enfants sont tout prêts à leur donner.

Un grand nombre d'amateurs et d'artistes, ainsi que vous avez pu le voir, ont répondu à votre appel ; tous ont voulu concourir par l'exhibition de leurs œuvres à la solennité que vous avez indiquée à Rennes. Le peu de temps qu'ils ont eu, entre l'appel qui leur a été fait et l'ouverture de l'exposition, n'a permis qu'à un petit nombre de travailler spécialement pour cette époque ; aussi, beaucoup d'œuvres d'art ont-elles déjà reçu la consécration d'autres expositions. Notre espoir est que, maintenant prévenus, les exposants réserveront ou composeront pour une occasion semblable quelque œuvre nouvelle, destinée à être offerte dans toute sa primeur.

La commission, Messieurs, avait une tâche difficile à remplir. Elle a été heureuse de rencontrer parmi les membres du Congrès des hommes de bonne volonté qui ont bien voulu lui prêter leur concours, et aux lumières desquels

elle devra en grande partie l'appréciation exacte et impartiale des œuvres d'art qui lui ont été soumises.

Comme nous, Messieurs, vous avez été frappés du bel ensemble que nous a offert l'exposition de sculpture. Statues et bustes rivalisent, tant pour le sentiment que pour l'exécution. Signalons aussi des sculptures en bois d'un travail prodigieux, ainsi qu'un moulage en plâtre exécuté sur les dessins de M. Pelfresne; et, comme œuvre de ciselure sur acier et incrustations en or, le beau fusil de M. Jourjon père, artiste que nous connaissons déjà par des œuvres antérieures.

Vous vous êtes arrêtés devant ces charmants groupes, ces bas-reliefs en terre cuite, et avez admiré le sentiment profond avec lequel ils sont exécutés.

Dans les mêmes salles, des vitraux peints et des calques méritent une attention sérieuse, comme moyen de réparation et conservation des vitraux antiques.

Si maintenant nous passons à la peinture, le salon renferme des toiles très-estimables, notamment les portraits. Les paysages, peu nombreux, nous semblent généralement demander des études plus sérieuses de la nature, et surtout de la perspective, partie de l'art qui est beaucoup trop négligée, et qui cependant est une des plus indispensables. Faut-il nous en prendre aux artistes, ou à une mauvaise direction dans les écoles?

Les dessins, en grand nombre, ont un véritable mérite. Le paysage y est généralement mieux entendu qu'en peinture. Des plumes d'une énergie remarquable, tant en figures qu'en paysages et marines, ont sollicité vivement notre attention, et nous font espérer qu'il surgira un jour quelque graveur qui voudra approcher de M. Godard d'Alençon, dans l'admirable gravure sur bois qu'il nous a envoyée. J'aurais dû parler plus tôt des miniatures, qui nous ont généralement paru moins satisfaisantes, et qu'un travail soutenu pourrait faire arriver à une plus grande perfection. Un émail peint par M^lle^ Dujardin est d'un bon dessin et d'une bonne couleur; l'artiste mérite d'être encouragée.

Les lavis et aquarelles, celle de M. Doussault exceptée, nous ont paru trop négligés. Je veux parler de l'aquarelle et du lavis pittoresque, car le lavis architectural est dignement représenté par une longue suite de dessins dont l'effet est cependant un peu exagéré. J'en excepte le dessin si remarquable de l'arc-de-triomphe de Bénévent.

Maintenant, Messieurs, que nous venons de passer une bien rapide revue de l'exposition, votre commission sent le besoin d'exprimer toute sa reconnaissance aux personnes dont les portraits ont été exposés, et sans la bonne volonté desquelles l'exposition eût été privée d'une de ses parties les plus intéressantes. Que messieurs les amateurs et artistes reçoivent aussi tous nos remercîments pour l'empressement avec lequel ils ont répondu à notre appel.

Mais, il en est parmi eux que nous devons spécialement mentionner, car ils ont droit à la reconnaissance de toute la cité. M. du Vautenet, qui se tient en dehors du concours, a fait don à la ville de son tableau représentant la reine Blanche délivrant des prisonniers. Tous ont remarqué le soin particulier avec lequel ce tableau est peint et la conscience avec laquelle toutes les parties en sont étudiées. Félicitons-nous donc, Messieurs, de la bonne pensée de M. du Vautenet.

M. Suc aussi, en lui faisant hommage des bustes de John Herschell, de Dubuisson et de Poisson, dont le marbre est commandé pour l'Institut, a voulu laisser à la ville de Rennes un souvenir palpable de son beau talent. Je dis palpable, Messieurs, car il n'est aucun de ceux qui ont visité l'exposition qui ne conserve long-temps le souvenir de tant de belles choses, dont M. Suc a bien voulu l'orner.

Mentionnons également M. Barré, qui, lui aussi, a voulu doter sa ville. Remercions-le tous du beau portique dont il a orné nos quais, exposition permanente, en plein soleil, qui permet à tous et toujours d'apprécier son beau et patriotique talent.

Un mot encore, Messieurs : Ce rapport était écrit quand, hier, nous a été présentée une statuette en granit de Ker-

santon; l'artiste, M. Hernot, de Plouaret, simple maçon bas-breton, inspiré par ce peuple de granit qui orne les croix et les églises de son pays, a voulu présenter à votre appréciation un de ses essais. Encourageons-les, Messieurs, nous ferons ainsi revivre ces tailleurs d'images qui ont fait de notre Bretagne un pays exceptionnel, et nous pourrons, avec leur ciseau, transmettre intactes à la postérité les œuvres déjà bien dégradées qui nous ont été léguées.

M. J. Aussant, Président de la commission d'exposition des objets d'arts et Président du jury des récompenses, chargé à ce double titre de proclamer les noms des lauréats, prend la parole et rappelle que Dieu, en formant l'univers, y mit non seulement ce qui devait servir à satisfaire les besoins matériels de l'homme, mais encore ce qui devait être un spectacle agréable à ses yeux, une source de jouissance pour son âme, en même temps qu'il plaçait au cœur de la créature, outre le sentiment de ce qui est bon, une noble aspiration pour ce qui est beau. Puis, il recherche si nous faisons bien tout ce qui conviendrait pour reconnaître ces bienfaits de Dieu, en développant par l'éducation toutes les aptitudes qu'il a mises en nous; il établit que la jouissance qui accompagne l'exercice de la pensée est à la fois la plus vive et la plus noble que nous puissions éprouver, et fait remarquer que, sous ce rapport, il serait bien important, dans l'éducation, au lieu d'enseigner toujours aux enfants la pensée des autres, de leur apprendre à voir et à penser par eux-mêmes, en se contentant de mettre sous leurs regards les modèles du beau dans tous les genres, et de diriger avec discrétion leur goût, de manière à donner la nourriture aux instincts les plus intimes et les plus nobles de leur âme. Il cherche à démontrer ensuite que les études esthétiques, qui maintiennent l'esprit dans un ordre d'idées élevées et qui doivent avoir leur place dans l'éducation, ont leur but dans la vie de l'homme, qui sans elles reste incomplète.

Après avoir plaint ceux dont l'existence se réduit aux moments successifs d'un présent qui s'écoule sans cesse, parce que leur esprit, sans souvenirs pour le passé, sans aspirations pour l'avenir, ne se détache pas un instant des prosaïques réalités de la vie, il montre combien les hommes qui charment leurs loisirs en s'abandonnant au sentiment profond des magnificences de la création et en se plaisant à les voir réflétées dans l'art, se ménagent de jouissances, de consolations pour les jours douloureux, et même de secours pour leur amélioration morale. Les études, dit-il, finissent par se transformer en mœurs; et il conviendrait que les études esthétiques fissent partie de la vie des peuples, non pas seulement parce que les beaux arts peuvent faire la gloire d'une nation ou d'une époque, mais parce que leur culture peut être pour les sociétés un moyen de conservation. Le peuple, ajoute-t-il, a dans sa simplicité énergique des enthousiasmes qui sont refusés à ceux dont l'éducation a été plus cultivée; il est plus près de la nature, et il serait facile de prouver que le plus grand nombre des artistes éminents sont sortis des classes laborieuses. Les beaux arts, en raison de leurs rapports avec l'industrie, ont d'ailleurs une utilité plus pratique pour les ouvriers. Il serait donc bien important, à notre époque où se fait l'avénement du peuple à la vie intellectuelle, par l'extension de l'éducation, par le goût plus répandu de la musique, de l'appeler, et par l'ouverture de musées et de collections d'art et par des conférences artistiques, à de nouvelles jouissances intellectuelles; car si l'ignorance sépare et divise les hommes, dont le grand intérêt est l'union, il est certain qu'après une honnête jouissance goûtée en commun on se comprend mieux, on s'aime et on s'estime davantage.

M. Aussant termine en disant qu'à l'époque où nous vivons, lorsque chacun, s'abandonnant à d'immodérés désirs, épuise son activité pour arriver à un bien-être égoïste, il est plus besoin que jamais de ce qui soutient l'âme au dessus de la matière, de ce qui peut lui conserver sa sérénité; et que c'est alors que menace l'orage qu'il faut s'at-

tacher d'une volonté ferme et d'un cœur sincère à la recherche de ce qui est bien, tenant haut la bannière de l'idée au milieu du tumulte des événements, et restant fidèles, quoi qu'il arrive, aux éternels principes du vrai et du beau.

Avant de proclamer les noms des exposants qui obtiennent des médailles ou des mentions honorables, M. Aussant fait observer que le jury des récompenses n'a entendu établir aucune distinction entre les personnes qui reçoivent des récompenses du même genre Les noms ont été placés dans l'ordre alphabétique.

SCULPTURE.

Médailles d'argent.

A M. Barré, à Rennes, pour ses belles expositions, et spécialement pour sa statue de la Madeleine, n° 292 du livret, son portique, n° 306, sa statue de Saint-Jean, n° 293, et le buste de M. Turquety, n° 296.

M. Suc, à Nantes, pour sa statue de la Mélancolie, n° 331, celle en marbre de l'Innocence, n° 330, le buste de sir John Herschell, n° 338, celui du docteur Guépin, n° 342, et celui de la fille de l'artiste, n° 349.

Médailles de bronze.

A MM. Blotière et Reboursier frères, au Mans, sculptures en bois, n° 317.

M. Graillon, à Dieppe, pour ses bas-reliefs et son groupe en terre cuite, n° 319 et 320.

M. Grotaers (Guillaume), à Nantes, pour le buste du général de Bréa, n° 321.

M. Jourjon père, pour des ciselures sur acier, des sculptures sur bois et des incrustations en or pour un fusil.

Mentions honorables.

A M. de Botterel, à Rennes, pour les objets exposés sous les nos 308, 309, 310 et 311.

M. Cocar, à Plélan, pour sa statue de Sainte-Cécile, n° 318.

M. Gourdel, à Rennes, buste en terre, n° 325.

M. Rouaux, à Rennes, pour un Christ en bois, n° 329.

Le jury désire que les trois dernières mentions proclamées le soient à titre surtout d'encouragement, et comme marque de l'intérêt qu'inspirent les œuvres auxquelles elles se rapportent, et il en est de même pour les mentions qu'il accorde

A M. De la Rue, pour des calques de vitraux anciens;

A M. Thierry, à Angers, pour ses vitraux peints.

PEINTURES A L'HUILE.

Médailles d'argent.

A M. Bouet, à Caen, pour sa vue d'Argentan, n° 30.

M. Briand, à Rennes, pour son tableau de Saint-Melaine, n° 17, et le portrait de sa mère, n° 23.

M. Doutreleau, à Rennes, pour son portrait de M. Laloue, n° 46.

Mlle Faucon, à Caen, pour ses deux portraits, nos 49 et 50.

M. Jourjon fils, à Rennes, pour le portrait de son père, n° 64, celui de Mme Hardy, n° 69, et pour un portrait de jeune fille au pastel.

M. Le Biez, à Angers, pour son tableau représentant une mère jouant avec son enfant, n° 80.

M. Monanteuil, à Alençon, pour son tableau intitulé un Titi du boulevard du Temple, n° 101, pour son esquisse

représentant une femme romaine près d'une fontaine; n° 99, et pour un dessin représentant des enfants égarés, n° 250.

Médailles de bronze.

A M. Amsinck Doutreleau, à Rennes, pour son épisode de l'envahissement des sables d'Escoublac, n° 2, et pour le tableau de la mort du Pilawer, n° 1.

M. Beslay-Daubez, à Plancoët, pour son tableau représentant un étalage de gibier et de légumes, n° 9.

M. Blin fils, à Rennes, pour son tableau intitulé après la Tempête, n° 11.

M. Guillard, à Caen, jeune Fille faisant de la dentelle.

M. Mussard, à Rennes, pour son tableau représentant une scène de l'enfance du Giotto, n° 107, et pour ses portraits, n°s 105 et 106.

M. Paillard, à Rennes, pour son paysage, Effet de brouillard, n° 118.

M. Planchet, à Rennes, pour son portrait d'Enfant, n° 128, et le portrait de M. Desgenette, curé de Notre-Dame-des-Victoires à Paris, n° 129.

M. Quesnel, à Coutances, pour un portrait de femme, n° 141, et son tableau du meurtre de Thomas Becket, n° 138.

Mentions très-honorables.

A M. Dulauvez, à Rennes, pour un portrait d'homme.

M. Laloue, à Saint-Malo, pour ses tableaux de genre, n°s de 71 à 75 et ses pastels.

M. Ménier, à Lisieux, pour ses tableaux de genre, n°s 96, 97, 98.

Mentions honorables.

A M. Amiel, pour un portrait, n° 5 et une Amazone à cheval, n° 4.

M. Barret, à Quimper, pour son matelot célébrant son retour, n° 6.

M. Dujardin, à Rennes, Fleurs et Fruits, n° 42.

M. Henry, à Brest, pour ses Vues de Mer, n°s 60, 61.

M. le Bihan, pour sa vue de la Rade de Saint-Malo, n° 90.

M. Rousseau-Lagrave, pour l'esquisse d'une Vue de Vitré, n° 352.

DESSINS, MINIATURES, PASTELS, AQUARELLES, PLANS ET DESSINS D'ARCHITECTURE, GRAVURE, LITHOGRAPHIE.

Médailles d'argent.

A M. Godard, à Alençon, pour une Gravure et des Vignettes en bois, n° 210.

M. Pelfresne, à Caen, Plan et Elévation de l'Eglise pour la colonie agricole de Saint-Ilan, n° 255, 256.

M. Puyo, Dessins à la plume, n° 258 à 274.

Médailles de bronze.

A M. Blondel, à Nantes, pour son étude d'après Nature (Pastels), n° 154.

M. Bourgerel, à Nantes, pour ses Dessins d'après des Monuments anciens, n°s 158 à 190.

M. Charpentier, à Nantes, pour son exposition de Lithographie, n°s 194, 195, 196, 197, d'après les dessins de M. Benoist.

M. Doussault, à Rennes, pour ses aquarelles, n°s 203 et 204.

M^lle Dujardin, à Rennes, comme encouragement pour son exposition de Miniatures, n° 205.

M. Juliard, à Nantes, pour ses portraits, n°s 223, 224.

M. Lancelot (Dieudonné), à Laigle, pour son dessin de la Chapelle de Langui.

M. Thérond, prieuré de Sainte-Gauburge.

Mentions honorables.

A M. Bézier-Lafosse, à Saint-Servan, pour sa monographie de l'Eglise de Dinan.

M. Bibard, à Angers, Maison d'artiste, nos 151, 152, 153.

M. Dupuis, à Laigle, pour ses Lithographies d'après les dessins de MM. D. Lancelot et Thérond.

M. Ledoux, à Bruz, près Rennes, pour son étude de Cheval.

M. Richard (Auguste), à Alençon, Etudes de Plantes.

M. Tourneux, grandes Etudes d'Architecture, nos 280, 281, 282, 283.

A l'appel de leurs noms, MM. Barré, Suc et Jourjon s'approchent du bureau et reçoivent de la main du Président, au milieu des applaudissements de l'assemblée, les médailles qui leur ont été accordées. D'autres lauréats présents n'ont pas pu probablement se rendre au bureau. Il y avait foule et beaucoup de personnes qui n'avaient pu se placer dans la salle remplissaient les pièces voisines.

M. de Caumont, directeur de l'Institut, prend la parole et fait ressortir, dans un exposé rapide et plein de faits, l'objet que l'Institut s'est proposé en créant des expositions régionales, qui, en divisant la France en cinq grandes zônes composées chacune de douze à dix-huit départements, lui permettront, chaque année, de s'essayer à ces grandes luttes de la science, dont le travail sait tirer un si grand fruit par la double voie de la comparaison et du succès. Cinq à six villes principales désignées par région, pour recevoir successivement les expositions précitées, dérouleront ainsi sur tous les points à la fois l'histoire des travaux entrepris pour la plus grande gloire du pays. Voici,

dit M. de Caumont, le tableau des départements désignés pour les expositions régionales.

RÉGION DU NORD.

Quinze départements, savoir :

Nord, Pas-de-Calais, Ardennes, Somme, Aisne, Marne, Meuse, Moselle, Meurthe, Haute-Marne, Aube, Vosges, Haut-Rhin, Bas-Rhin.

Villes dans lesquelles pourraient avoir lieu les expositions.

Lille, Amiens, Reims ou Châlons, Nancy, Metz, Strasbourg, Troyes.

RÉGION DU NORD-OUEST.

Quatorze départements :

Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, Finistère, Loire-Inférieure, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire.

Villes dans lesquelles auraient lieu les expositions.

Rouen, Caen, Rennes, Nantes, Angers, Le Mans.

RÉGION DU CENTRE.

Dix-huit départements :

Loiret, Cher, Yonne, Indre, Allier, Indre-et-Loire, Nièvre, Vienne, Haute-Vienne, Deux-Sèvres, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haute-Loire, Cantal, Creuse, Puy-de-Dôme.

Villes où auraient lieu les expositions.

Orléans, Bourges, Moulins, Dijon, Clermont, Limoges, Poitiers, Tours.

RÉGION DU SUD-OUEST.

Quatorze départements :

Charente, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Aveyron, Aude, Pyrénées-Orientales, Haute-Garonne, Gers, Landes, Hautes-Pyrénées, Ariège.

Villes où auraient lieu les expositions.

Bordeaux, Toulouse, Cahors, Carcassonne, Bayonne.

RÉGION DU SUD-EST.

Treize départements :

Ain, Rhône, Ardèche, Loire, Isère, Drôme, Vaucluse, Basses-Alples, Hautes-Alpes, Var, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault.

Villes dans lesquelles auraient lieu les expositions.

Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Avignon, Marseille, Nismes, Montpellier.

M. de Caumont, applaudi par l'assemblée, qui témoigne à plusieurs reprises de ses plus vives sympathies pour le directeur de l'Institut des provinces, remercie les autorités

et les habitants de la ville de Rennes du noble et dévoué concours qu'ils se sont plus à accorder aux efforts de l'Institut créé dans l'intérêt des départements.

M. Turquety reçoit à son tour la parole et s'exprime comme suit, au milieu du silence le plus absolu :

●

MESSIEURS,

La pièce de vers que je vais avoir l'honneur de vous lire est un hommage à mon compatriote et ami M. Barré, dont vous avez été à même, plus que jamais, d'apprécier le rare talent pour la statuaire. Je l'ai composée à l'occasion de ce beau fronton, qui a été dévoilé avec solennité devant vous et où il a représenté, sous des formes si gracieuses, la sculpture et l'architecture, couple charmant, dont son ciseau semble avoir fait deux fleurs jumelles écloses tout-à-coup d'une même tige. Mais je m'arrête : c'est à la poésie seule qu'il appartient d'essayer de les décrire. Je lui ai donc adressé des vers inspirés par une belle œuvre. Mais ces stances ne regardent pas seulement le sculpteur rennais ; c'est encore un hommage aux artistes, une dette que je paie à ceux d'entre vous, Messieurs, qui cultivent avec tant de talent les arts et la littérature. Et, Messieurs, entre autres noms qui se pressent sous ma plume, comment oublierais-je son digne rival le célèbre statuaire de Nantes, l'auteur de la petite Mendiante et de ces ravissantes figures de l'Innocence et de la Mélancolie, que vous avez tous admirées et que vous retournerez admirer encore? Comment ne parlerais-je pas de cet éminent artiste qui compte tant de travaux et de palmes? C'est donc aux poètes que je m'adresse, car ici par poètes je n'entends pas seulement les hommes nés pour faire des vers. A Dieu ne plaise que je restreigne à ce point une appellation glorieuse : je m'adresse à tous ceux dont l'imagination inventrice cherche et découvre, soit qu'ils manient la plume ou le pinceau, soit que, sur les pas d'Herschel, ils sondent les espaces semés de soleils, soit qu'avec Cuvier, ils fouillent la terre pour en

exhumer les races disparues. Tous ces hommes, quel que soit leur genre d'études, quand ils ont trouvé, quand ils ont créé, ceux-là sont poètes et, comme tels, ils méritent tous les hommages. Veuillez donc, Messieurs, accueillir ce qui vous revenait de droit. Nos sympathies pour les arts sont égales. Je me recommande à votre indulgence.

A BARRÉ, STATUAIRE.

Laissez-les resplendir sans voile ni barrière ;
Laissez-les voir enfin, ces deux brillantes sœurs
Que le ciseau du statuaire
Vient de sculpter comme deux fleurs !
La multitude est là, qui réclame leur vue ;
Elle espère ; elle attend : tombez, rideau jaloux !
Laissez la merveille inconnue
Etinceler aux yeux de tous !

Les voilà ! les voilà ! Dieu ! comme elles sont belles !
Que d'attraits sur leurs fronts ! que d'éclairs dans leurs yeux !
Et quelles grâces fraternelles
Sur ces visages radieux !
Oh ! ne dirait-on pas, en voyant leur sourire,
En voyant leur beau sein prêt à se dévoiler,
Que ce bloc fragile respire,
Et que la pierre va parler ?

Et puis, avec quel art leur chaste front s'abaisse
Près de ces bras si purs mollement repliés ;
Tandis que leur regard caresse
La foule attentive à leurs pieds !
Quel est donc ce pouvoir insurmontable, étrange,
Ce pouvoir merveilleux qu'on ne peut définir,
Et qui donne à ces beaux fronts d'ange
Tant de charme pour nous ravir ?

Ce pouvoir, c'est le tien ; cette magie austère,
C'est la tienne, ô sculpteur ! c'est toi dont le ciseau

Assouplit l'ingrate matière,
Et lui prête un éclat si beau.
Gloire à toi! car ton âme a tout fait jaillir d'elle;
Car tu n'as triomphé qu'après plus d'un assaut;
Et c'est par un travail fidèle
Que tu sus t'élever si haut!

Ainsi, dans les beaux jours de la noble Hellénie,
Terre à jamais sacrée où régnèrent les arts;
Ainsi les pompes du génie
Etincelaient de toutes parts.
L'artiste dévoilait quelque image ignorée,
Et la foule ravie, à la face des cieux,
Tombait devant l'œuvre inspirée,
Comme on tombe devant les dieux!

Tu la créas d'abord l'antique pécheresse,
Tu la ressuscitas cette femme au grand cœur,
Qui courut avec tant d'ivresse
Arroser les pieds du Sauveur.
Comme elle est belle encor! Elle souffre, elle rêve;
Mais on lit dans ses yeux demi-fermés au jour
Que c'est l'amour seul qui relève
Celle qui tomba par amour.

Et puis ce fut le Christ, le divin Christ lui-même,
Qui de son grand tombeau rayonnant de clarté
Surgit à son appel suprême
Dans sa puissante majesté.
Le voilà! c'est bien là cette tête affaissée
Qui s'offre en holocauste au céleste abandon,
Et cette immortelle pensée,
Inépuisable de pardon.

Voyez l'ardent sculpteur, l'artiste au cœur de flamme,
Le jour où sa pensée a pris tout son essor,
Voyez-le couvrir de son âme
La pierre qui sommeille encor!
Long-temps, long-temps penché sur son œuvre adorée,
Il donne un dernier coup au bloc qu'il sent frémir,
Et la pierre transfigurée
S'éveille pour ne plus mourir!

Telle fut la victoire éclatante, unanime;
Mais ce triomphe, ô maître! il faudra le payer :
Toute gloire, hélas! est un crime
Que le monde fait expier.
Ah! ne t'en blesse pas, car notre amour te venge;
Dédaigne les clameurs du vulgaire envieux,
Laisse-le ramper dans sa fange,
Et suis ta route vers les cieux!

Et d'ailleurs, que t'importe? Artistes ou poètes,
Vous tous, enfants du ciel, vous bravez la douleur,
Car vous savez ce que vous êtes,
Vous connaissez votre grandeur.
Vous volez droit au but sur vos ailes rapides.
Ainsi, loin de la terre, à l'occident vermeil,
L'oiseau roi des plaines torrides
Plonge en regardant le soleil!

Après cette lecture, accueillie par une triple salve d'applaudissements, M. le Président lève la séance à cinq heures et demie.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

Décision rendue par la Commission chargée d'apprécier les produits exposés.

Une médaille de bronze est décernée à chacun des exposants dont les noms suivent :

M^me^ Vaumort, fabricant de poteries, à Rennes.
M. Crespel, fabricant de ferblanteries, à Rennes.
M. Chasse-Bœuf, fabricant armurier, à Rennes.
M. Bourbet, pour sa vis de sondage, à Rennes.
M. Jean, fabricant de jouets d'ènfants, à Rennes.
M. Le Sourd, fabricant de vin mousseux, à Angers.

Un rappel de médaille a lieu en faveur de M. Popino-Rabier, fabricant de soufflets.

Mentions honorables.

M. de Caumont, pour arboriculture, à Croixanville.
M. Fayon, pour fabrication de vermicelle, à Rennes.
M. Le Quint, pour café torréfié, à Rennes.
M. Madiot-Dru, pour confection d'ornements, à Rennes.
M. Alain, pour ébénisterie, à Rennes.
M. Quantin, pour toiles imperméables, à Rennes.
M. Depincé, pour voitures, à Rennes.
M. Hauvespre, pour reliures, à Rennes.
MM. Lancezeur, pour culture florale, à Rennes.
M. Lecomte, pour culture florale, à Rennes.
M. de la Rivière, pour ouvrage en marqueterie avec bois injectés, à Rennes.

Séance générale du 9 septembre.

Présidence de M. RICHELET.

M. Tarot, Secrétaire.

Présents au bureau, MM. P.-M. Roux, de Caumont, de la Porte, Vice-Présidents; Le Gall, de Blois, Tarot, Secrétaires-généraux; Marteville, Secrétaire-général adjoint; Hardoüin, Archiviste-Bibliothécaire; Langlois, Trésorier.

La séance s'ouvre à sept heures et demie du soir. Le procès-verbal de la séance du 8 est lu et adopté.

Plusieurs ouvrages offerts au Congrès sont déposés sur le bureau.

Les procès-verbaux des séances particulières tenues dans la journée sont lus par MM. les Secrétaires de la Lande, de Lustrac et de Soultrait.

M. le Président donne la parole à M. Duchatellier, qui rend compte des objets antiques qui se trouvent dans le cabinet de M. J. Aussant. Une statuette indoue découverte en Corse le conduit à parler de l'influence exercée jadis par la civilisation de l'Inde sur plusieurs peuples riverains de la Méditerranée. Maintenant ce sont les peuples de l'Europe qui portent le flambeau d'une civilisation nouvelle

dans les parties les plus reculées de l'Asie. Le progrès immense des sciences et des arts se fera partout sentir.

Après cette dissertation improvisée, écoutée avec intérêt, M. de la Borderie obtient la parole pour traiter la question du programme relative au rôle de la race bretonne dans l'histoire ancienne et moderne. Il aborde franchement le sujet, met en évidence quelques faits remarquables et sait en tirer d'heureuses conséquences. La race bretonne lui semble le type de la résistance à l'invasion étrangère. Chez elle la liberté ne dégénérait pas en licence; l'autorité conservait toute sa force; les devoirs envers la patrie étaient fidèlement remplis.

L'opinion émise par M. de la Borderie est favorablement accueillie par l'assemblée, qui témoigne sa satisfaction par des applaudissements.

M. de Caumont fait connaître que les fonctionnaires du Congrès se sont réunis en comité dans la matinée et se sont occupés de la Session prochaine. La ville de Nancy a été choisie pour être le siége de la XVII^e^ Session, qui devra s'ouvrir dans la première quinzaine de septembre 1850. Le choix fait par le comité est unanimement approuvé.

M. de Caumont fait aussi connaître que la réunion de l'Institut des provinces aura lieu à Bourges, le 1^er^ octobre prochain :

M. le Président général se lève et dit :

MESSIEURS,

Le temps donné aux travaux du Congrès est sur le point d'expirer; nous sommes arrivés au moment où nous allons être obligés à regret d'interrompre des relations qui pour nous ont été pleines de charmes. Du reste, le Congrès, ici comme dans tous les lieux où il s'est présenté, aura, nous avons lieu de le croire, rempli la mission qui lui est confiée. Il aura, suivant les intentions de son fondateur, ré-

veillé le goût des études sérieuses, mis en rapport des hommes qui s'ignoraient et qui pourtant étaient bien dignes de se connaître, encouragé les travaux des savants isolés, établi des communications dont on peut attendre les plus heureux résultats.

La vie, la valeur, l'intérêt réel des Congrès ne sont pas encore justement appréciés en France, où la centralisation a tout absorbé. En Angleterre, en Allemagne, en Italie il n'en est pas ainsi, parce que chaque ville a sa valeur personnelle, parce qu'il est permis d'être savant à Oxford, à Dublin, à Edimbourg comme à Londres, à Gênes comme à Turin, à Vérone comme à Milan, à Bologne, à Ferrare comme à Rome. S'il existe une rivalité amie du progrès entre les universités de Leipsick, d'Heidelberg, d'Upsal et de plusieurs autres villes, aucune d'elles n'a jamais cherché à absorber les autres à son profit. Les Congrès, je ne saurais trop le répéter, ont un but qu'ils atteignent chaque année dans leurs Sessions nomades, et qui grandira de plus en plus, à mesure que l'esprit public se développera davantage.

Toutefois, Messieurs, la réunion tenue à Rennes en 1849 n'aura pas été stérile sous le rapport de l'étude; les procès-verbaux de vos savantes discussions et les mémoires imprimés dans le compte-rendu viendront bientôt, sous l'excellente direction de la commission permanente, prouver le fait que je me plais à consigner ici.

Avant de nous séparer, Messieurs, le bureau général éprouve le besoin de rendre grâces à M. le Préfet de ce département, à Monseigneur l'Evêque, dont l'obligeance s'est révélée en plus d'une occasion, à M. le Maire, à qui nous devons l'hospitalité, au Conseil municipal et à toutes les autorités qui se sont empressées de venir nous donner une preuve évidente de sympathie en assistant à l'ouverture de cette Session.

Nous avons à remercier, au nom du Congrès, Messieurs les Secrétaires-généraux du dévoûment et du zèle avec lequel ils ont préparé cette réunion scientifique; nous avons

à remercier Messieurs les Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires des sections de leurs soins empressés à s'acquitter dignement des honorables mais laborieuses fonctions dont vous les aviez chargés. Qu'il nous soit permis aussi de témoigner aux dames de Rennes notre vive reconnaissance de ce qu'elles n'ont pas reculé devant les ennuis d'études parfois trop sérieuses, pour venir chaque jour embellir de leur présence nos réunions générales.

Nous avons enfin, mes collègues et moi, à vous exprimer toute notre gratitude pour la confiance dont vous avez daigné nous honorer. Pour moi, Messieurs, j'éprouve le besoin de vous dire encore une fois combien j'étais loin de m'attendre à la haute marque d'estime dont vous avez bien voulu m'entourer; aussi, ne pourrez-vous pas mettre en doute l'engagement solennel que je prends aujourd'hui, sur cette terre de la fidélité et au moment où je me vois contraint de vous faire mes adieux, de placer au nombre de mes plus précieux souvenirs le souvenir de votre bienveillance.

Après cette allocution, qui ne pouvait pas manquer d'être parfaitement accueillie, M. le Président prononce la clôture de la XVI^e^ Session du Congrès scientifique de France et lève immédiatement la séance.

Supplément à la Séance générale du 8 Septembre.

Rapport, par M. Léon de la Sicotière, sur quelques collections de tableaux et d'objets d'art, à Rennes (1).

MESSIEURS,

En arrivant à Rennes, dans cette capitale des anciens Etats de Bretagne, dans cette ville si justement fière de ses souvenirs historiques, si riche encore en hommes éminents dans les lettres, les sciences et les arts, l'espoir naturel de l'étranger est d'y trouver, réunis et conservés avec un soin religieux, les trésors, les reliques du passé. L'incendie, il est vrai, a dépouillé Rennes, il y a déjà plus d'un siècle, de la plupart des églises, des tourelles, des hôtels, dont l'antiquité, le caractère architectural ou l'originalité pittoresque exciteraient aujourd'hui un si vif intérêt; mais qui oserait les regretter, tout haut du moins, en présence de ces beaux quartiers qui les ont remplacés, de ces nombreuses constructions appropriées à tous les besoins de la cité, de tous ces travaux si largement conçus, si activement poursuivis, et qui, dans peu d'années, auront entièrement renouvelé la physionomie si nouvelle pourtant de Rennes? Une voix éloquente et patriotique nous annonçait, il y a quelques jours, que, dans les constructions nouvelles que Rennes va consacrer à son Académie, une place, une large place, Messieurs, serait réservée aux collections d'objets d'art et d'antiquité. Que cette parole soit entendue, et que l'appel qu'elle fait à tous les amis de l'art breton, de

(1) Le manuscrit de ce rapport n'était point au secrétariat, lorsque s'imprimait le procès-verbal de la huitième séance générale. M. de la Sicotière l'avait repris pour fournir une copie plus facile à lire que l'original. L'absence de ce travail dans le compte-rendu des séances du Congrès eût été fort regrettable.

l'honneur breton ne soit pas tardif! Que de trésors la Bretagne s'est vu ravir depuis quelques années, et quels trésors! Les spéculateurs l'ont-ils assez rançonnée, assez dépouillée, pièce à pièce, de ses plus précieux ornements? L'ignorance, complice de ces pertes, n'a-t-elle pas laissé périr une foule d'objets intéressants, faute de musées où elle pût les déposer? Chose triste à penser, triste à dire! ce n'est plus en Bretagne qu'il faut chercher les plus précieux monuments de l'art breton, de l'histoire artistique bretonne. La plupart de ces monuments font aujourd'hui la gloire des musées du reste de la France ou même de l'étranger. Qu'elle apprenne donc à conserver ceux qui lui restent; qu'elle sache défendre contre les invasions des Anglais touristes, et des commis-voyageurs en bric-à-brac, les derniers restes de son art, de son génie, de son passé national, comme elle sut défendre contre d'autres ennemis sa liberté long-temps et son honneur toujours!!.....

Les promenades que nous avons faites dans cette ville, sous la conduite de quelques-uns de ses habitants les plus aimables et les plus instruits, promenades dont je dois vous rendre compte, ont eu moins pour objet de visiter des monuments proprement dits, que de noter les objets d'art. De ces monuments, Messieurs, je n'ai rien à vous dire. Vous lirez dans tous les Itinéraires, dans tous les guides du voyageur, que l'exécution intérieure de la cathédrale rappelle en petit celle du Panthéon de Paris; que l'église Saint-Melaine remonte à la plus haute antiquité; que l'Hôtel-de-Ville est du style le plus pur et le plus gracieux. — Je ne vous le répéterai pas... pour plusieurs raisons.

C'est donc des collections d'objets d'art que renferme Rennes que je voudrais vous entretenir; de ces collections que vous avez visitées avant moi, avec moi, mieux que moi. Mon embarras est grand, je l'avoue. Les connaissances spéciales nécessaires pour en parler convenablement me manquent. Le temps ne me permettra pas de relire ces pages rapides avant de vous les livrer: Je n'ai d'autre titre, pour vous parler de nos impressions communes, que la sincérité des miennes; mais, vous le savez, ce qu'on aime le plus est rarement ce dont on parle le mieux.

Je dois vous dire encore que les noms de grands maîtres qui se succéderont sous ma plume vous seront donnés comme je les ai reçus;.... que je ne réclame pas de brevet d'invention, et que si j'en obtenais un, ce serait assurément sans garantie du Gouvernement ni du Congrès.

Les collections de la ville méritent le premier rang..... officiel. Vous avez vu sa riche Bibliothèque de 40,000 volumes, si pauvrement logée, ses incunables, ses manuscrits à miniatures.

Vous avez, quelques-uns de vous du moins, parcouru ses collections d'histoire naturelle.

Au Palais de Justice, tout plein des grands souvenirs du Parlement

de Bretagne, nous avons admiré cette immense salle des Pas-Perdus d'un si imposant caractère; ces salles d'audience d'une splendeur si éblouissante, où brillent les tentures de soie, les sculptures dorées, et, bien plus que l'or lui-même, les peintures de Gosse, de Coypel, et surtout de Jouvenet. N'étaient les austères figures, chères à l'histoire de Bretagne et à la science du droit, qu'on y rencontre à chaque pas, on pourrait se croire transporté à Versailles, dans les salons du Grand Siècle et du Grand Roi. Quelques-uns de nous ont parcouru les archives si bien classées et remplies de documents si précieux pour l'histoire, non seulement de la Bretagne, mais des provinces voisines. Au premier rang de ces documents se placent les registres des États de Bretagne depuis 1567.

Vous avez visité le Musée, les Musées de peinture. Je n'ajouterai rien à la description trop vraie que vous en traçait M. de Wismes il y a quelques jours. Il est déplorable de voir ainsi épars les chef-d'œuvres que la ville possède; déplorable de penser que l'humidité gâte et détruit des trésors qu'il serait si facile de conserver. En vain vous a-t-on montré, à l'ancienne chapelle de l'École de droit, deux beaux bas-reliefs en bronze provenant de l'ancienne statue de Louis XIV; en vain ce Christ en croix de Jordaens avec la Madeleine abîmée de douleur à ses pieds, ce Christ digne de Rubens, de ce Rubens qui peignit la Madeleine d'Anvers; en vain ce martyre de Saint-Laurent, — un vrai Ribera celui-là; — cette madone, attribuée à Vandick; — cette Descente de croix de Lebrun; — cette Femme adultère; — ce Christ servi par les anges, attribué à Lesueur; — ces plâtres et ces marbres de sculpteurs bretons, auxquels Suc, l'artiste inspiré, l'auteur de la divine Mélancolie, vient d'ajouter quelques-unes de ses belles œuvres; en vain, dans la salle, ou plutôt dans la cave voisine, ces dessins de Raphaël, de Michel-Ange, de Rubens, de tant et tant d'autres, et même ces énormes tortués qui paraissent jouir du spectacle des dessins qui les entourent, comme l'armure du chevalier — allemand, non breton, — Guillaume de Clèves, de la conversation des livres de la Bibliothèque; — en vain, revenant à l'Hôtel-de-Ville, vous êtes égarés dans une foule de salles, au milieu des noms du Guide, de Rembrandt, de Wynantz, de Ribera, de Rubens, de Gérard-Dow, de Philippe-de-Champagne, de Peterneefs, de Téniers, du bon roi René.... — Les regrets, j'ose le dire, ont presque dépassé vos jouissances.

A l'hôpital Saint-Melaine, tout à côté d'un cloître du XVII^e^ siècle, si remarquable par l'originalité de certaines sculptures représentant des saints, les uns placés en cariatides, les autres terminés en gaines, et de ces autres sculptures formant plafond, vous avez retrouvé, dans un ancien réfectoire de bénédictins, toute sa physionomie, toute sa décoration anciennes; de mauvais tableaux, de beaux vieux laques de Chine servant d'entredeux, et les tables à pieds de biche des bons pères.

Non loin de là, dans la cour du séminaire, une collection de sculptures anciennes, dans le nombre desquelles s'en trouvent d'assez intéressantes, appelle toutes les sympathies des amis de l'art chrétien. Quelles ressources n'offrirait pas une semblable collection pour l'étude et l'enseignement de l'archéologie?

Parmi les collections particulières, celle que nous avons visitée la première et avec le plus de détail, est la précieuse et riche collection de M. Aussant, notre excellent collègue.

Nous ne dirons pas, nous ne pourrions dire tout ce qu'elle nous a présenté de remarquable : nous n'avons pu tout noter; qu'on nous pardonne de fréquentes mais inévitables omissions.

Nous avons donc principalement admiré, chez M. Aussant, dans l'école ou plutôt les écoles d'Italie, un dyptique représentant l'Annonciation, peint à la détrempe par Cimabué, ou peut-être par Guido de Sienne, dont il rappelle le pinceau à touches régulières, comme celle du crayon; — un David tenant la tête de Goliath, attribué au Guide, belle tête où l'étonnement, et je dirai presque l'effroi de la victoire remplacent heureusement la joie fanfaronne qui illumine d'ordinaire le visage du jeune berger, sauveur d'Israël; — une tête par le même peintre, dans le sentiment de Caravage, couleur puissante; — une Bataille, un Paysage, des Pêcheurs, attribués à Salvator Rosa; — Le Brelan de la Mort, par Valentin, composition bizarre et d'une grande force de coloris; — un Sylla-de-Messine, rareté digne d'être notée; — Jésus chez Marthe et Marie, par le Tintoret; — Jésus-Christ au Jardin des Oliviers, suppliant son père de détourner de ses lèvres le calice d'amertume, esquisse attribuée à Annibal Carrache, et digne de ce maître; — un *Ecce Homo* de Carlo Dolci, beau d'expression et de sentiment; — deux tableaux de Rosa de Tivoli probablement, représentant deux Troupeaux, l'un de grande dimension, l'autre petit. On marche à l'aise dans ce cadre de quelques pouces de largeur; on se coucherait à l'ombre de ces hêtres hauts de quelques lignes; — deux très-beaux Solimène pleins de mouvement et d'entrain, représentant, l'un un Episode de la Vie de sainte Catherine de Sienne, l'autre le Miracle des épis de saint Louis des Dominicains; — un très-bon Portrait attribué au Titien; — une Vierge à l'expression si douce de Sasso-Ferrato;

Dans l'école d'Espagne, au coloris chaleureux, aux effets de lumière et d'ombre si puissants, des Fleurs et des Fruits attribués à Velasquez; — une Sainte en prière, d'une ferveur d'expression et d'une pureté de lignes remarquables; — deux Pères du désert, aussi en prière, tableau inégal, mais dont quelques parties sont supérieurement traitées; — une Vierge entourée d'anges, ravissante figure; — et surtout un Saint invoquant la Vierge et l'Enfant-Jésus, qui lui sourient du Ciel, attribué, par les uns, à Murillo, par d'autres, au Titien, mais digne assurément

de l'un et de l'autre de ces maîtres par la vigueur du coloris et de l'expression.

Dans l'école allemande, un Triptyque remarquable, mais que la beauté de certaines têtes ne suffit pas peut-être pour faire attribuer à Albert Durer ; — une Tête d'Homme par Holbein ; — un joli Portrait dans la manière de Denner.

Dans les écoles des Flandres et de Hollande, plusieurs Compositions pleines de ce sentiment exquis de l'art, de cette merveilleuse finesse de touche qui fait l'admiration des connaisseurs et l'envie des artistes ; — un Troupeau surpris par un orage, d'Isaac Van-Ostade ; — un joli petit Tableau de Jean Steen ; — un charmant Paysage de Both, d'Italie ; — une Dormeuse, de Skalchen ; — une Sainte en prière, de Corneille Poelemburg, qui s'est montré rarement aussi chaste, aussi fin, aussi gracieux ; — plusieurs Toiles rembranesques, dont l'une surtout, représentant la Guérison du Possédé, est de la touche la plus fière et la plus hardie ; — un Portrait d'Homme, enlevé à la manière de Rembrandt lui-même, par Ferdinand Boll ; — un autre Portrait de grandeur naturelle, par Terburg ; — deux Fumeurs, qu'à la franchise de l'exécution on peut donner à Brawer ; — dans un style plus relevé, une Résurrection de Lazarre, attribuée à Otho Venius ; — les Vierges folles, de Jordaens tout au moins ; — un fort beau Portrait par Van-Dyck ; — un Christ à l'Ecole, et déjà, tout petit enfant, dépassant par son amour de l'étude tous les autres enfants, composition fort curieuse, fort originale, et l'une des plus remarquables œuvres, assurément, d'une collection qui renferme tant d'œuvres remarquables.

Dans l'école française enfin, la plus riche relativement, plusieurs Marines et un joli Paysage, de Joseph Vernet ; — une Vue d'Italie, attribuée à Claude Lorrain ; — une gracieuse composition de Bon Boullogne, représentant l'Enfant Jésus et le petit saint Jean enchaînant un mouton avec des fleurs ; — une Esquisse de Vien ; — deux Scènes de la Comédie italienne, par Watteau ; — deux Chardin, d'une finesse et d'une coquetterie singulière ; — l'Esquisse d'un Plafond représentant le Sacrifice d'Iphigénie, par Lebrun ; — des Fleurs, de Baptiste ; — un beau Saint Pierre et une autre petite Tête détachée d'un tableau, et plus certainement authentique, par Lesueur ; — un Paysage de Fragonard, qui n'en a laissé qu'un petit nombre ; — une Jeune Fille en prière, d'une grâce et d'une suavité remarquables, par M^me^ Ledoux, avec des retouches bien caractérisées de Greuze, son illustre maître ; — deux superbes Pastels, l'un de Latour, Tête de Vieillard d'un grand caractère ; l'autre de Vivien, tête de jeune Femme aux traits fins et charmants ; — une jolie Composition d'Oudry, un Chien défendant sa chasse contre une Famille de Chats : la rage de la mère, qui lui déchire la tête, l'effroi de quelques-uns des petits, la satisfaction narquoise d'un autre qui continue à plumer à belles dents une perdrix tombée dans son lot, sont exprimés

avec une vérité et un esprit frappants ; — plusieurs Portraits enfin d'un grand intérêt : Molière, par Lebrun, belle couleur, ordonnance savante, physionomie pensive et presque triste de celui qui devait tant exciter le rire ; Villars, par Rigaud, avec un petit coin de cette bataille de Denain qui sauva la France; Colbert, par Largilière, figure d'une ardeur d'expression incroyable ; M^me^ de Sévigné, par Mignard ; Hoche, par David, deux noms dignes l'un de l'autre; Largilière et Simon Vouet, peints par eux-mêmes.

Quelques autres tableaux sont à signaler, moins à cause du nom de leurs auteurs ou du mérite de l'exécution, que de la bizarrerie de certains détails ou des particularités qu'offre leur histoire. Ici, par exemple, c'est un saint Jérôme se servant pour travailler d'un lorgnon d'une réparation difficile, au fond du désert ; là, le chaste Scipion, vêtu d'un costume à brandebourgs magnifiques, rendant au prince Allucius sa jeune fiancée, dont le père, sans doute pour paraître plus respectable, est affublé d'une chappe ; ailleurs, M^me^ de Lavalière et ses enfants, figurant une sainte famille, flatterie bien profane dont eût rougi la piété de l'humble sœur Louise de la Miséricorde ; — un Portrait de sainte Chantal, ayant appartenu à M^me^ de Sévigné, sa nièce ; — plus loin, une jolie Peinture sur porcelaine, d'une grande douceur d'exécution, provenant, croit-on, de la galerie de Joséphine, et dont le cadre serait en coquillages ramassés par sa blanche main ; souvenir peut-être de ses jeux d'enfance ; — ou bien encore ces deux Portraits de Louis XV et de Marie Leckzinska, portraits qui rappellent un royal hommage rendu à M. et M^me^ de La Garaye, bienfaiteurs de la ville de Rennes ; — ces deux petits tableaux peints sur des fonds de plateaux par Hubert-Robert, pendant sa détention à la Conciergerie ; ce fragment de tableau à la détrempe et ces miniatures détachées d'un Suétone illustré, que l'on attribue au bon roi René.

Le nombre des séances que nous avons pu consacrer à l'étude des collections du docteur Aussant a été trop restreint pour qu'il nous ait été possible d'examiner convenablement la grande quantité de tableaux qu'elles renferment. Il en est un bien grand nombre sur lesquels nous n'avons pu jeter qu'un rapide coup-d'œil. Nous nous bornerons à indiquer dans une simple nomenclature les maîtres principaux auxquels ces peintures sont attribuées :

Dans les écoles d'Italie : Vasari, Primatico, Garofolo, Perino-Del-Vaga, Bassan, Alexandre Véronèze, Laufranc, Guerchin, Bolognèse, Benedette-Castiglione, Vanni de Sienne, Civoli, Calabrèse, Rondani, Le Guaspre, Piètre-de-Cortone, Carlo-Maratti, Luca Giordano, Cerquozzi, Romapelli, Tempesta, Pannini, Piazetta, Bibiena, Terantoli....

Dans l'école espagnole : Herrera-le-Vieux, Ribera, Alonzo-Cano, Zurbaran....

Dans l'école allemande : Rottenhamer, Dietrick, Hergenroder....

Dans les écoles flamande et hollandaise : Marguerite Van-Eyck, Lucas-de-Leyde, Sébastien et François Franck, Philippe-de-Champaigne, Breughel père et ses deux fils, Breughel de Velours et Breughel d'Enfer, Paul-Brill, Van-Kaessel, Honsthorst, Gonzalès Coques, les trois Teniers, Rickaert, Van-Baalen, Swanevelt, Gerard Lairesse, Bloemaert, Van-Artois, Fouquières, Genoels, Francisque Millé, Pierre Van-Bloemen, Cornille Schut, de Witte, Mirevelt, Daniel et Gerard Seghers, Breenberg, Michaud, Momers, Van-Helmont, Monper, Pierre de Casquel, Van-Breda, Michel Carré, Albert Kuyp, Adrien Van-Ostade, Bramer, Netscher, Salomon Ruysdaël, Metzu, Van-Eeckhout, Vander-Wine, les deux Vanderneer, Vander-Lind, Pierre Wouwermans, Elzheimer, Peters, Steenvick père, Begyn, Vander-Kabel, Rachel Ruych, Baut et Boudewyns, Withoos, David-de-Heem, Palamède, Vander-Werf....

Dans l'école française : Poussin, Sébastien Bourdon, Jouvenet, Calot, les frères Lenain, Santerre, Bourguignon, Jacques Stella, Noël Coypel, Perrier, Lahire, Leclerc des Gobelins, Boucher, Lancret, Pater, Trémolière, Théaulon, Patel, Wille fils, Casanova, Mauperché, Lacroix, Lantara, Valenciennes, Régnault, Demarne, Bertin, Sauvage, Sweback, Sarazin, Bruandet, Valin, Bergeret, Crespin, Michel, Droling père, Mallet....

Enfin, dans l'école anglaise : Hogarth, Burnet, Leslie....

Nous n'omettrons pas de signaler, à côté des tableaux possédés par M. Aussant, la très-curieuse collection de cadres de toutes les époques, de toutes les formes qui les accompagnent : ç'a été, assurément, une heureuse tentative de conserver ainsi, autant que possible, à chaque œuvre, le vêtement sous lequel elle avait dû se produire dans le monde, et qui relève l'originalité de sa physionomie;

D'une collection de plusieurs milliers de gravures, d'une autre collection de miniatures et de dessins de maîtres, où se rencontrent pourtant les noms de Raphaël, de Rubens, du Titien et d'une foule d'autres grands maîtres nous ne dirons rien, dans la crainte de paraître trop long, tout en n'en disant pas assez.....

Le cabinet de M. Aussant renferme encore un grand nombre d'objets intéressants de toute époque, la plupart trouvés en Bretagne; des coins gaulois de formes peu communes; — une hache gauloise en pierre, qui semble avoir été destinée à enlever et à préparer les peaux des animaux; — de belles médailles romaines en or, en argent; — d'autres en bronze, plusieurs poinçonnées et contremarquées, et dont l'étude à ce point de vue serait des plus intéressantes; — des séries de monnaies assyriennes, grecques, françaises, baronnales, bretonnes surtout, dont plusieurs inédites; — des statuettes romaines en terre; — des fragments de poterie et même en verre teint en diverses couleurs au moyen d'oxides introduits dans la pâte, de la même époque; — une collection curieuse d'ustensiles et bijoux romains de toute

forme, peigne en bronze, agrafes, jolie lampe, figurée par un pied que mord une chimère, dé à jouer, cornaline gravée à l'image de César et trouvée à Corseul; enfin, anneau auquel pend tout un arsenal d'instruments de toilette en miniature, cure-dent, cure-oreille, pince épilatoire, à l'usage sans doute de quelque belle dame romaine, découvert dans la Vilaine; — séries d'antiquités romaines venant les unes de Rennes, les autres de Corseul; — puis les christs byzantins aux formes bizarres; — les émaux de Limoges et d'Allemagne; — les bahuts et les dressoirs de Bretagne; — les porcelaines de Saxe, de Sèvres; — des diptyques en ivoire et en cuivre; — des albâtres aux formes traditionnellement barbares; — un bouton peint par Watteau; — un fragment de coffre ciselé par Benvenuto Celini; — des armes; des éventails et un miroir donnés en cadeau par le schah de Perse, et couverts des plus fines et des plus jolies peintures: la Vierge et l'Enfant-Jésus pour sujet, des paysages à la manière de Breughel pour fonds, des femmes avec de grands yeux noirs qui leur mangent tout le visage, et des pieds impossibles pour personnages, le plus singulier mélange de l'art européen et de l'art asiatique; — puis des statuettes indiennes dont l'une, fort curieuse, a été trouvée en Corse; — puis encore des chinoiseries; — des monstres exhumés des ruines de Palanque, et, comme pour en mieux faire ressortir la laideur, une figure presque correcte venant du même lieu; — des livres; — des manuscrits, parmi lesquels un recueil médical du XIV^e^ siècle; — une série d'assignats révolutionnaires, et même d'almanachs pacifiques; — puis enfin, des coquillages, des objets d'histoire naturelle; — tous les genres, toutes les formes, tous les siècles, tous les pays, non pas assurément méthodiquement et classiquement rangés, mais entassés dans un pêle-mêle que les devoirs nombreux de l'heureux possesseur n'expliquent que trop, et dont les véritables amateurs auraient mauvaise grâce à se plaindre, car il leur épargne des humiliations et des regrets.

Nous ne saurions omettre dans l'énumération des objets qui ont frappé nos yeux, de nombreuses chartes, précieuses pour l'histoire de Bretagne, et quelques autographes, parmi lesquels nous avons distingué près de la plume — authentique celle-là! — qui servit peut-être à les écrire, plusieurs pages des *Mémoires d'Outre-Tombe:* feuilles immortelles ramenées par les vents aux lieux dont elles ont retracé l'image! Dernières reliques de l'homme qui garda le plus fidèlement dans son cœur de Breton le triple culte de la Bretagne, Dieu, le malheur et la liberté, et dont elle-même gardera le plus fidèlement le souvenir!!

Le but de M. Aussant a été de conserver à la Bretagne les objets d'art et de curiosité qu'elle renfermait en si grand nombre. A force de patience, de zèle et de sacrifices, il a su se créer un cabinet d'une grande richesse, que ses compatriotes et les étrangers doivent visiter avec une égale reconnaissance, un égal intérêt. Qu'il nous soit permis d'ajouter

que l'obligeance avec laquelle il reçoit tous les amateurs désireux d'étudier ces collections, qu'il augmente chaque jour, peut seule empêcher de regretter que la ville de Rennes n'ait pas, dans l'intérêt public, entrepris la tâche à laquelle s'est dévoué cet ami des arts.

Je voudrais pouvoir donner des détails aussi circonstanciés sur les autres collections particulières que nous avons visitées ; mais c'est à peine si, dans les courts intervalles que nous ont laissés les séances du Congrès et les travaux du Jury d'exposition, nous avons pu les parcourir.

Nous avons contemplé avec un vif intérêt chez M. Davon, parmi quelques jolis tableaux, une belle peinture représentant une Sainte-Famille, attribuée au Barroche :

Chez M. Perrio, un très-joli choix de tableaux, de l'école flamande pour la plupart, parmi lesquels des Baigneuses, de Corneille Poelemburg ; un Salomon adorant les faux dieux, de Franck; deux belles Toiles rembranesques de Guelder; un charmant Enfant-Jésus entouré d'Anges, et attribué à Rotther-Hamer ; deux petits Tableaux ovales, attribués à l'association des grands maîtres; une Esquisse de la plus grande manière, Madeleine au Désert, attribuée par des connaisseurs éminents à Van-Dick ; un Chardon entouré d'Animaux et d'Insectes, morceau capital d'Otto-Marcellis ; un Fumeur, de Brawer ; une Orgie, attribuée à Franck ; un bizarre Trophée d'Armes et d'Objets divers, signé Van-Kessel ; une Scène villageoise, signée Gaël, et qu'eût signée Wouvermans, son maître; — et à côté de ces peintures, soutenant dignement l'honneur de notre école française, deux charmants Dessins de Gavarni ; un Tableau d'Emile Wattier, d'une touche légère et spirituelle, et une belle Étude de Femme romaine, par Schnetz ;

Chez M. Baron du Taya, de jolies Gravures, des Terres cuites et quelques Tableaux de prix ;

Enfin, chez M. Barré, l'éminent sculpteur, les Débris des Statues tombales, mutilées pendant la Révolution, d'Olivier de Clisson et de sa Femme, débris moins remarquables sous le rapport de l'art que sous celui de leur origine et de la ressemblance. Le type breton vit encore dans toute son énergie sur cette tête déshonorée ; et le jour où la Bretagne voudra relever sur une de ses places l'image de l'un de ses plus grands capitaines, ou lui rendre un tombeau digne de sa mémoire, ce jour-là elle n'aura qu'à s'agenouiller, et à ramasser dans la fange où elle l'oublie la tête d'un de ses héros, que le dernier siècle honorait encore en profanant sa statue.

A l'évêché, dont les portes se sont ouvertes pour nous avec la plus grâcieuse obligeance, nous avons admiré de riches et précieuses collections d'histoire naturelle : minéralogie, insectes, coquilles, oiseaux. Une précieuse collection de tableaux a dû aussi vivement fixer notre in-

térêt. Comment oublier dans le nombre cette Halte de Bohémiens d'une couleur et d'un dessin si rembranesques ? La Mère peignant son enfant aux longs cheveux blonds ; la moue de celui-ci, l'insouciance de l'autre enfant; le Père enlevant de la fourche qui la supportait la marmite où cuit leur dîner ; le Cheval efflanqué regardant d'un air mélancolique ? Puis cet Enfant-Jésus au milieu d'une guirlande de fleurs et de fruits, de Daniel Seghers ? Cet autre entouré de fleurs peintes pour ainsi dire au pointillé ? — Ces deux charmants petits Breughel de velours, sur les fonds verts desquels se détachent tous ces personnages microscopiques? — Ce portrait d'un prince d'Orange ? — Cette esquisse de l'Adoration des Mages ? — Cette belle Madone aux traits si purs, d'André-del-Sarte? — Cette vigoureuse et chaude Mêlée, de François Franck ? — Cet Intérieur d'une finesse et d'une franchise qui le signerait du nom de Teniers? — Ce Christ au Jardin des Olives ? — Cette Mère de Pitié pressant contre sa poitrine la tête de son fils mort; mort si affreusement vraie ! angoisse et douleur si tristement maternelles ! — Ce Vieux Triptyque italien d'un sentiment si naïf ? — Cette Sainte Famille, de l'Ecole française, d'un sentiment plus moderne, mais délicat et touchant? — Cette statue de Barré, si admirablement éclairée par le jour d'en haut ? — Puis cette Madone aux vêtements bizarres formés d'une mosaïque de nacre de perles ?.... Tout dans cette magnifique demeure, dans la richesse et le choix des collections qui la décorent, atteste la distinction des goûts du prélat éminent qui l'habite.

Il est cependant un seul objet, un superbe retable provenant de l'ancienne cathédrale de Rennes, qui n'est pas encore à sa place, et qui, nous l'espérons, descendra bientôt du grenier où il est renfermé. Ce retable est orné d'une quantité de figures et galeries à jour travaillées avec une finesse singulière. Quelques-uns des personnages sont aussi du ciseau le plus hardi et le plus magistral. Le caractère de ce précieux monument est tout-à-fait allemand et rappelle le Saint Paul au tombeau de Saint-Sébald.

Cette nomenclature est bien sèche, bien longue, bien incomplète pourtant. Pardonnez-moi, Messieurs, de n'avoir pas su mieux traduire votre admiration, pour ces objets que nous avons visités ensemble ; et laissez-moi remercier, en votre nom comme au mien, ceux qui les ont rassemblés avec tant de peines et de goût, et qui nous ont accueillis avec tant de grâce et d'empressement.

moins aux valeurs qui proviennent de la souscription des adhérents et des allocations départementales;

4° De prononcer qu'un fonds, égal au fonds provenant de la cotisation des membres de la Société pour la conservation des monuments français, sera accordé à cette même Société et mis à sa disposition;

5° D'allouer un fonds spécial sur le budget pour la création des bibliothèques populaires cantonnales, en chargeant d'en faire l'emploi l'Institut des provinces, organe naturel des Congrès et des Sociétés savantes des départements;

6° D'attribuer désormais, sur les fonds des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique, une plus large part à l'encouragement des productions artistiques, littéraires et scientifiques des départements.

Séance du 8 septembre. — L'assemblée générale, partageant l'opinion de la quatrième section, regrette que, dans la nouvelle organisation des architectes chargés de la réparation des édifices diocésains, la préférence ait été pour les architectes parisiens, malgré les preuves de capacité et de goût données par les architectes qui habitent la province. Elle croit voir dans ce fait un abus de la centralisation, et désire que le vrai mérite, en quelque lieu qu'il se trouve, ait part aux faveurs de l'Etat.

Même séance. — Sur la proposition faite par la cinquième section, le Congrès émet le vœu que la peine accessoire dite mort civile soit abolie, comme inutile et comme contraire à nos mœurs.

Nota. Deux vœux accueillis par la deuxième section et un vœu accueilli par la troisième n'ont pas été soumis à l'assemblée générale du Congrès. Le premier de ces vœux est relatif à la confection des cartes agronomiques; le second, à l'industrie rurale des toiles; le troisième, à la constatation des décès. (Voir t. I[er], p. 248, 307 et 376.)

Pendant l'impression de ce volume, les Secrétaires-généraux ont appris le décès de M. Richelet. Le sentiment douloureux produit chez eux par cette nouvelle ne peut manquer d'être partagé par toutes les personnes qui ont pris part aux travaux de la XVI^e^ Session du Congrès. Nous nous félicitions tous, à la clôture de la Session, d'avoir eu un Président chez qui le talent et la dignité s'unissaient à l'urbanité, à la bonté. Nous savions qu'il était plein de zèle pour la noble institution des Congrès, et tout en lui nous permettait de croire que les Congrès auraient longtemps encore son puissant appui. L'Institut des provinces, qui le compte au nombre de ses fondateurs, fera certainement connaître les services qu'il a rendus à la science, les travaux qui ont honoré sa vie; nous ne pouvons que consigner ici l'expression des regrets bien vifs que nous a causés sa perte, et en même temps l'assurance d'un fidèle souvenir.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES OFFERTS

à la XVI^e^ Session du Congrès scientifique.

1° OUVRAGES PUBLIÉS PAR DES INSTITUTIONS.

Actes du Congrès de vignerons français, III^e^ Session, tenue à Marseille en août 1844. 1 vol. in-8°. Déposé par M. P.-M. Roux.

Annales de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. Livraison de 1846, contenant l'histoire du chevalier de Nouainville. In-8°. Envoi par M. Sourdeval.

Annales de la Société d'agriculture et d'industrie du département d'Ille-et-Vilaine, 1840-1846. In-8°. Rennes. Déposé par M. Amaury Dréo.

Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques. 1 vol. in-12. Paris, 1846. Déposé par M. de Caumont.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande. 1 vol. in-8°. Caen, 1849. Déposé par M. de Caumont.

Association normande. Janvier 1833. In-8° de 27 pages. Déposé par M. de Caumont.

Bulletin archéologique de l'Association bretonne. 1re livraison. In-8°. Rennes, 1849.

Catalogue de l'exposition de sculpture et de peinture. In-12. Rennes, 1849.

Comité médical des Bouches-du-Rhône. Rapport sur ses travaux pendant l'année 1843-1844, par M. P.-M. Roux. In-8° de 100 pages. Marseille.

Congrès scientifique de France, IXe Session, tenue à Lyon en septembre 1841. 2 vol. in-8°. Envoyés par M. Comarmond, avec la médaille de bronze frappée en l'honneur de la Session.

Id. XIe Session, tenue à Angers en septembre 1843. 2 vol. in-8°. Déposés par M. de Caumont.

Id. XIIe Session, tenue à Nîmes en septembre 1844. 1 vol. in-8°. Déposé par M. de Caumont.

Id. XIVe Session, tenue à Marseille en septembre 1845. 2 vol in-8°. Déposés par M. P.-M. Roux, avec la médaille d'argent frappée en l'honneur de la Session.

Id. XVe Session, tenue à Tours en septembre 1847. 2 vol. in-8°. Déposés par M. Lambron de Lignim.

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Sens, à Tours, à Angoulême et à Limoges, en 1847,

par la Société française pour la conservation des monuments historiques. 1 vol. in-8°. Caen.

Institut des provinces de France. Mémoires, 2e série, t. Ier, in-f°. Paris, 1845. — Ce volume, remis par M. de Caumont, contient la géographie ancienne du diocèse du Mans, par M. Th. Cauvin, et un essai sur les monnaies du maine, par M. E. Hucher.

Instruction et amélioration du peuple. (Extrait de l'Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie.) In-8° de 59 pages. Caen. Déposé par M. de Caumont.

Recueil de la Société royale de médecine de Marseille, 1826-1829. 4 vol. in-8°. Déposés par M. P.-M. Roux.

Relation médicale de la commission envoyée à Paris par l'intendance sanitaire et par la chambre de commerce de Marseille, pour observer le choléra-morbus. In-8° de 154 pages. Marseille, 1832. Déposé par M. P.-M. Roux.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, 1837 à 1846. 10 vol. in-8°. Déposés par M. P.-M. Roux.

Revue normande, rédigée par une Société de savants et de littérateurs de Rouen, de Caen et des principales villes de la Normandie, sous la direction de M. de Caumont. 1833. 1 vol. in-8°.

Société de statistique de Marseille. Procès-verbaux des séances publiques tenues en 1836, 1840, 1844 et 1846. 4 cahiers formant 1 vol. in-8°. Dépôt par M. P.-M. Roux.

Système et méthode de recherches statistiques, adopté par la Société de statistique de Marseille, sur la proposition de M. Miège et le rapport fait par M. de Matheron. 1843. In-8° de 78 pages. Déposé par M. P.-M. Roux.

2° OUVRAGES PUBLIÉS PAR DES PARTICULIERS.

A. R. La Bataille électorale, ou les Marionnettes politiques, comédie en 5 actes et en vers. In-8° de 114 pages. Paris, 1842.

Anonyme. Le château de Carrouges. In-12 de 24 pages. Angers, 1844.

Bally (le docteur Victor). Recherches sur les maladies épidémiques et endémiques des bords de la Méditerranée, et notamment de la choladrée lymphatique. 1re partie. In-4° de 66 pages. Paris, 1849.

—Voyage d'Horace à travers les marais Pontins, considéré spécialement sous les points de vue médicaux. In-8° de 15 pages. Paris.

Belhomme (le docteur). Nouvelles recherches d'anatomie pathologique sur le cerveau des aliénés affectés de paralysie générale. In-8° de 84 pages. Paris, 1845.

—Quatrième et cinquième mémoire sur la localisation des fonctions cérébrales et de la folie. 1 vol. in-8°. Paris, 1845 et 1848.

—Influence des événements et des commotions politiques sur le développement de la folie. In-8° de 32 pages. Paris, 1849.

—Essai sur l'idiotie. Propositions sur l'éducation des idiots, mise en rapport avec leur degré d'intelligence. In-8° de 72 pages. Paris, 1843.

Bellin (Ant.-Gasp.). Exposition des idées de Platon et d'Aristote sur la nature et l'origine du langage. In-8° de 32 pages. Strasbourg, 1842.

—Exposition critique des principes de l'Ecole sociétaire de Fourrier. In-8° de 55 pages. Lyon, 1841.

—Des avantages du concours appliqué au recrutement du personnel administratif et judiciaire. In-8° de 61 pages. Lyon, 1846.

BÉZIER-LAFOSSE. Monographie de l'église de Saint-Sauveur de Dinan. In-f°, avec planches. Rennes, 1847.

BONNET (Simon). De l'enseignement de l'agriculture dans le département du Doubs, pendant l'année 1843. In-8° de 78 pages. Besançon, 1843.

—Discours sur les avantages de l'enseignement de l'agriculture. In-8° de 16 pages. Besançon, 1841.

BRUNE (l'abbé). Résumé du cours d'archéologie professé au séminaire de Rennes, suivi de notices historiques et descriptives sur les principaux monuments du diocèse. 1 vol. in-8°. Rennes, 1846.

—Atlas de ce cours, contenant un grand nombre de vues et de fragments d'édifices religieux, des autels, fonts baptismaux, bénitiers, tombeaux, etc., tous dessinés d'après nature et tirés du seul diocèse de Rennes. In-4°. Rennes.

BUREAUD-RIOFFREY (le docteur A.-M.). Curabilité de la phthisie et des scrofules, appuyée sur des preuves authentiques. In-8° de 216 pages. Paris, 1847.

—Du choléra. Moyens préservatifs et curatifs, ou philosophie des grandes épidémies. In-8° de 116 pages. Paris, 1847.

CAUMONT (A. de). Des cartes agronomiques en France. In-4° de 32 pages, avec cartes. Caen, 1847.

—Coup-d'œil sur l'état des études archéologiques dans l'ouest de la France. In-8° de 44 pages.

—Promenades archéologiques dans les communes du littoral de l'arrondissement de Caen. In-8° de 80 pages. Caen.

—Statistique routière de la Normandie. Routes de Caen à Cherbourg et de Caen à Rouen. In-8° de 59 pages. Caen, 1842.

—De la réforme académique en France. In-8° de 12 pages. Caen.

—Rapport verbal sur les antiquités de Trèves et de Mayence, fait à la Société française pour la conservation des monuments. (Extrait du Bulletin monumental.) In-8° de 48 pages. Caen, 1843.

—Statistique monumentale du Calvados. 1 vol. in-8°. Caen.

—Définition élémentaire de quelques termes d'architecture. In-8° de 168 pages. Paris, 1846.

—Travaux de la Société française pour la conservation des monuments, en septembre 1847. (Extrait du Bulletin monumental.) In-8° de 47 pages. Caen.

—Voyage archéologique fait en Normandie, en 1831, par M. Gally-Knight. Traduction de l'anglais, communiquée à la Société pour la conservation des monuments. (Extrait du Bulletin monumental.) In-8° de 153 pages. Caen, 1838.

CHRESTIEN (le docteur). Etude du choléra-morbus, à l'usage des gens du monde. In-8° de 132 pages. Montpellier, 1849.

COMARMOND (A). Description de l'écrin d'une dame romaine, trouvé à Lyon en 1841. In-4° de 19 pages, avec planches. Lyon, 1844.

—Description du sarcophage découvert à Saint-Irénée et des tables de Claude. In-4° de 24 pages, avec planches, Lyon, 1847.

DEBEAUVOYS. Guide de l'apiculteur. 1 vol. in-12. Angers, 1847.

DE LA LANDE (l'abbé J.-M.). Une première excursion botanique dans la Charente-Inférieure, en septembre 1847. In-8° de 27 pages. Nantes, 1848.

—Une seconde excursion botanique dans la Charente-Inférieure, en août et septembre 1848. In-8° de 61 pages. Nantes, 1849.

Doublet de Boisthibault (J.). Notice historique sur la vie et les ouvrages de Fr. Doublet, docteur-médecin, régent de l'ancienne Faculté de médecine de Paris et professeur de la Faculté actuelle. In-8° de 34 pages. Paris, 1826.

—Du régime cellulaire. In-8° de 16 pages. Chartres, 1842.

—De l'état actuel de la presse en France. In-8° de 8 pages. Blois, 1837.

—Notice historique de Hérisson, conservateur de la bibliothèque de Chartres. In-8° de 12 pages.

—Plaidoyer pour M. le comte d'Hinnisdal, prévenu d'avoir dégradé un objet destiné à l'utilité publique. Juin 1834. In-8° de 15 pages.

Feraud (le docteur Edouard). Le choléra devant l'humanité. In-8° de 68 pages. Marseille, 1849.

Flaguais (Alph. Le). Aux antiquaires, après le manifeste de l'Académie des beaux-arts au sujet du style ogival. In-8° de 11 pages. Caen, 1846.

Fouilhoux (le docteur). Recherches sur la nature et sur le traitement de la danse de Saint-Guy. In-8° de 224 pages. Lyon, 1847.

Fréjacque (le docteur Gustave). Quelques considérations hygiéniques relatives à la ville de Carcassonne, à propos du choléra, et recherche des causes de la fièvre typhoïde. In-8° de 16 pages. Carcassonne, 1849.

—Appareil nouveau à sellette, pour les fractures du col du fémur et les fractures obliques du corps de cet os. In-8° de 15 pages. Toulouse, 1847.

Gillebert d'Hercourt (le docteur). Du traitement hydriatique des affections scrofuleuses. In-8° de 24 pages.

GIRARDIN (M.-J.). Courte instruction sur l'emploi du sel en agriculture. 2e édition. In-12 de 64 pages. Rouen.

GUYNEMER (A). Dictionnaire du bon républicain. 1 vol. in-18. Paris, 1849.

HERPIN (J.-Ch.). Sur les canaux et les chemins de fer. In-8° de 15 pages. Paris, 1830.

—Mémoire sur divers insectes nuisibles à l'agriculture, et plus particulièrement au froment, au seigle, à l'orge et au trèfle. In-8° de 50 pages, avec planches. Paris.

—Recherches sur la destruction de l'alucite ou teigne des grains. In-8° de 30 pages. Paris, 1838.

—De la graisse des vins. In-8° de 40 pages. Châlons-sur-Marne, 1819.

—Recherches économiques sur le son ou l'écorce du froment et des autres graines céréales. In-12 de 36 pages. Paris, 1833.

—Considérations agricoles sur l'importation des bestiaux étrangers en France et sur les droits d'entrée à Paris. In-8° de 20 pages. Paris, 1841.

—Sur l'emploi du plâtre et du poussier de charbon pour désinfecter instantanément les matières fécales. In-4° de 15 pages. Paris.

—Quelques mots sur le crédit agricole et la réforme hypothécaire. In-8° de 12 pages. Paris.

—Sur le déplacement et l'échange des enfants trouvés et la suppression des tours d'arrondissement. In-8° de 24 pages. Paris.

—Instruction sur les moyens d'établir facilement et à peu de frais des écoles primaires dans les campagnes. In-12 de 23 pages. Paris, 1834.

—Sur l'enseignement mutuel, les écoles primaires de campagne et les salles d'éducation de l'enfance. In-12 de 24 pages. Paris, 1835.

LACURIE (l'abbé). Dissertation sur l'entretien de Philippe-

le-Bel et Bertrand de Got. In-8° de 62 pages. Saintes, 1849.

LAMBERT (Ed.). Observations sur une note relative aux phalères et aux enseignes militaires des Romains, à l'occasion d'un symbole gaulois des médailles de l'Armorique. In-4° de 6 pages. Bayeux, 1849.

—Réponse à la dissertation de M. Deville sur un symbole gaulois figuré sur les médailles de l'Armorique, désigné sous le nom de *Peplum*. In-4° de 16 pages, avec une planche, Caen, 1848.

—Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France. In-4° de 163 pages, avec planches. Paris, 1844.

LAMBRON DE LIGNIM. Recherches historiques sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe, tailleur d'ymaiges du roi. In-8° de 24 pages. Tours, 1848.

—Souvenirs du Congrès scientifique de France, XV^e^ Session, tenue à Tours. In-8° de 55 pages.

MALAGUTI. Cours de chimie agricole professé en 1847 à la Faculté des sciences de Rennes. 1 vol. in-12. Rennes.

MALHERBE (Alfred). Catalogue raisonné des oiseaux de l'Algérie, contenant la description de plusieurs espèces nouvelles. In-8° de 31 pages. Metz, 1847.

—Note sur quelques nouvelles espèces de pics. In-8° de 19 pages. Metz, 1849.

—Discours à la séance de l'Académie nationale de Metz, 14 mai 1848. In-8° de 17 pages.

MORIDE et BOBIERRE. Technologie des engrais de l'ouest de la France. 1 vol. in-8°. Nantes, 1848.

MORIÈRE. Notes sur quelques phénomènes géologiques et minéralogiques observés dans le Calvados. In-4° de 19 pages. Caen.

—Industrie potière dans le département du Calvados. In-4° de 13 pages. Caen, 1848.

Moulins (Charles des). Catalogue raisonné des phanérogames de la Dordogne. In-8° de 178 pages. Bordeaux, 1849.

—Documents relatifs à la faculté germinative conservée par quelques graines antiques. In-8° de 31 pages. Bordeaux.

—Documents relatifs à la naturalisation en France du Panicum digitaria Laterr., graminée fourragère de l'Amérique septentrionale. In-8° de 22 pages. Bordeaux, 1848.

—Rapports sur les églises de Saint-Eutrope de Saintes et de Saint-Junien. In-8° de 56 pages. Caen, 1848.

—Quelques faits à ajouter à la description de la ville monumentale de Bazas (Gironde). In-8° de 64 pages, avec dessins par M. Léo Drouyn. Caen, 1846.

Paravey (Ch^er de). Réfutation de l'opinion émise par M. Iomard, que les peuples de l'Amérique n'ont jamais eu aucun rapport avec ceux de l'Asie. In-8° de 7 pages. Paris.

Philippe-Lemaitre (M^me). Lettres à Julie sur la botanique et la physiologie végétale. In-8° de 72 pages. Rouen, 1839.

Priou (le docteur J.-B.-T.). Guide médical des mères de famille, ou indications des premiers secours à administrer dans les maladies graves des enfants, précédées de quelques réflexions sur l'éducation physique, sur l'hygiène et sur les moyens de prévenir les difformités de la taille. In-8° de 107 pages. Nantes, 1846.

Querret (H.). Cathéchisme agricole à l'usage de la jeunesse bretonne, suivi d'une comptabilité agricole. 1 petit vol. in-12. Guingamp, 1846.

RICHELET. Explication des termes les plus usités dans le langage de la peinture. In-8° à 2 col., 64 pages. Paris, 1846.

—Actualité politique. Lettre à M***. In-12 de 15 pages. Le Mans, 1849.

ROSTAING DE RIVAS (le docteur de). Des établissements publics destinés à la première enfance, à Nantes. In-8° de 56 pages. Nantes, 1849.

ROUX (le docteur P.-M.). Éloge historique de Polydore Roux, conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Marseille. In-8° de 44 pages. Marseille, 1834.

—Notice biographique sur J.-B. Textoris, docteur-médecin. In-8° de 24 pages. Marseille, 1829.

—Eloge historique de François-Emmanuel Fodéré, l'un des fondateurs de la Société de médecine à Marseille. In-8° de 30 pages. Marseille.

—Notice historique sur le docteur L. Gerard, botaniste de Cotignac. In-8° de 8 pages. Marseille.

—Discours de réception prononcé dans la séance publique de la Société de médecine de Marseille, le 23 juin 1844, précédé d'un mémoire de physiologie que le récipiendaire avait présenté à l'appui de sa candidature. In-8° de 40 pages. Marseille, 1844.

—De la statistique appliquée à l'étude de l'hygiène publique, en général, et de l'hygiène des Marseillais, en particulier. In-8° de 18 pages. Marseille, 1842.

—L'observateur des sciences médicales. 10 vol. in-8°. Marseille.

—Rapport sur les Congrès de Nîmes et de Milan, fait à la Société de statistique et à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. In-8° de 278 pages. Marseille, 1846.

SICOTIÈRE (de la). Un atelier de fausse monnaie au XVI^e^ siècle. In-8° de 18 pages. Blois.

—La Cour de la reine de Navarre à Alençon. In-4° de 36 pages. Caen, 1844.

TOPIN (Hippolyte). Notice statistique sur les serres et orangeries du territoire de Marseille, précédée d'un aperçu sur l'introduction de l'oranger dans le midi de la France. In-8° de 16 pages. Marseille, 1848.

—Lecture, compte-rendu et extrait d'un rapport à la Société d'horticulture de Marseille. 1847-1848. 27 pages in-8°.

TOULMOUCHE (le docteur A.). Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes, comprenant l'étude des voies qui partaient de cette cité et celle de leur parcours, précédée de recherches sur les monnaies et antiquités trouvées dans les fouilles de la Vilaine pendant les années 1841, 42, 43, 44, 45, 46, et ornée de 3 cartes et de 20 planches lithographiées. 1 vol. in-4°. Rennes, 1847.

—Mémoire sur les maladies occasionées par le chanvre, et sur une affection morbide nouvelle de la bouche produite par le contact prolongé de cette substance sur cette partie. In-8° de 34 pages. Paris.

—Des perforations intestinales dues à une cause pathologique, et des péritonites, soit générales, soit partielles, auxquelles elles donnent lieu. In-8° de 50 pages. Paris.

—Mémoire sur les modifications que peuvent prendre les matières fécales dans le gros intestin, et des phénomènes auxquels elles peuvent donner lieu par leur accumulation dans un ou plusieurs points de ce dernier. In-8° de 35 pages. Paris.

—Maladies des articulations costo-chondrales et costo-vertébrales, avec ou sans ramollissement tuberculeux et nécrose des os du rachis. In-8° de 52 pages. Paris.

NOTA. — M. H. Querret, de Morlaix, en offrant au Congrès son livre intitulé *Catéchisme agricole à l'usage de la jeunesse bretonne*, a fait remettre quinze exemplaires. Quatorze ont été distribués par le bureau de la section d'agriculture.

Quelques autres personnes ont aussi adressé au Congrès plus d'un exemplaire de leur ouvrage. Les exemplaires en sus ont été convenablement placés.

Divers journaux ont été envoyés pendant la Session, notamment dix numéros fort intéressants de la *Gazette médicale de Montpellier*.

M. Guillory aîné, président de la Société industrielle d'Angers, se proposait d'adresser au Congrès sa notice sur le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIII^e^ siècle. Un retard dans l'impression ne lui a pas permis de réaliser son dessein. Mais, quelque temps après la Session du Congrès, il a fait parvenir la notice dont il s'agit à la Société d'agriculture du département d'Ille-et-Vilaine, qui la communiquera très-volontiers aux membres de la XVI^e^ Session demeurant à Rennes qui désireront en faire la lecture. M. Guillory, dans sa lettre aux Secrétaires-généraux, exprime l'espoir que des éléments nouveaux propres à compléter la notice se trouveront dans l'ancienne capitale de la Bretagne.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES,

qui ont adhéré ou ont été représentées

à la XVI^e^ Session du Congrès scientifique de France.

ANGERS (Maine-et-Loire). Société nationale d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Angers, représentée par M. Hunault de la Pelleterie.

BORDEAUX (Gironde). Société philomatique de Bordeaux.

Société linnéenne de Bordeaux.

CAEN (Calvados). Association normande, représentée par MM. Morière et Durand.

Société des antiquaires de Normandie, représentée par M. Bouet.

Société linnéenne de Normandie, représentée par MM. Perrier et Renou.

Société d'horticulture de Caen, représentée par M. Roger de la Chouquais (Ernest).

Société française pour la conservation des monuments, représentée par M. Bordeaux.

MANS (Le) (Sarthe). Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, représentée par MM. Bourdon-Durocher et Le Pelletier des Landes.

MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, représentée par M. P.-M. Roux.

Société nationale de médecine de Marseille, représentée par M. P.-M. Roux, un de ses anciens présidents.

Société de statistique de Marseille, représentée par M. P.-M. Roux, son secrétaire perpétuel.

ORLÉANS (Loiret). Société archéologique de l'Orléanais, représentée par M. de Torquat.

PARIS (Seine). Société libre des beaux-arts de Paris, représentée par M. du Vautenet.

RENNES (Ille-et-Vilaine). Société des sciences et arts de Rennes, représentée par M. Charpillet, son président.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, représentée par M. Jouaust, son secrétaire.

Société d'agriculture et d'industrie du département d'Ille-et-Vilaine, représentée par M. Amaury Dréo, son président.

ROUEN (Seine-Inférieure). Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, représentée par M. Lucien Houdeville.

SENS (Yonne). Société archéologique de Sens.

TOURS (Indre-et-Loire). Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, représentée par M. Lambron de Lignim.

Société archéologique de Touraine, représentée par M. Lambron de Lignim.

Société médicale de Tours, représentée par M. Anglada.

VERSAILLES (Seine-et-Oise). Société des sciences morales, des lettres et des arts du département de Seine-et-Oise, représentée par M. Duchatellier.

LISTE

DES

PERSONNES QUI ONT ADHÉRÉ

A LA XVI^e^ SESSION

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

A

MESSIEURS

ANDROUIN ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rennes.

ANGLADA, docteur-médecin, secrétaire de la Société médicale de Tours.

ANJOU (D'), membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Fougères.

ARTIGUES, médecin de l'hôpital militaire de Rennes.

AUBER (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, président de la Société des antiquaires de l'Ouest. Poitiers.

AUBERT DE VINCELLES, O. ✻, colonel d'artillerie, directeur de l'arsenal de Rennes.

AUSSANT (Jules), docteur-médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes. Rennes.

AZAIS, président de la Société archéologique de Beziers.

B

BALLY, O. ✻, docteur-médecin, ancien président de l'Académie de médecine de Paris, président-général de la xv[e] Session du Congrès scientifique de France. Villeneuve-sur-Yonne.

BARBIER aîné, négociant, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Rennes.

BARON DU TAYA, ancien magistrat, membre de plusieurs sociétés savantes. Rennes.

BARON DU TAYA, propriétaire à Saint-Brieuc.

BARRÉ, statuaire à Rennes.

BARTHÉLEMY (Anatole), secrétaire-général de la préfecture des Côtes-du-Nord.

BAUDOUIN, docteur en médecine à Rennes.

BEAUVOYS (De), membre titulaire de la Société industrielle d'Angers.

BELHOMME, docteur en médecine à Paris.

BÉLINAYE (De la), membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Rennes.

BELLIN (Gaspard), avocat, juge suppléant au tribunal civil de Lyon, membre de plusieurs sociétés savantes.

BERNÈDE (Auguste), ancien magistrat, vice-président du comité agricole de Redon, Ille-et-Vilaine.

BERTINI (Bernardin), chevalier de l'ordre de Saint-Maurice, docteur-médecin, conseiller de la Faculté de médecine de Turin, membre de la chambre des députés du royaume de Sardaigne.

BERTRAND, doyen de la Faculté des lettres de Caen et maire de cette ville.

BÉZIER-LAFOSSE (Hippolyte), membre de la Société libre des beaux-arts de Paris, architecte de la ville de Saint-Servan.

BIDARD (Léopold), avocat, docteur en droit, membre de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Rennes.

BIZEUL, membre de l'Institut des provinces. Blain, Loire-Inférieure.

BLOIS (Aymar de), membre de l'Assemblée nationale, président de la classe d'archéologie de l'Association bretonne et de la Société archéologique du Finistère, ancien magistrat.

BLOIS (Louis de), membre de plusieurs Sociétés savantes. Morlaix.

BODIN ✻, directeur de l'Ecole d'agriculture de Rennes.

BOISRIOULT (Auguste de), inspecteur de l'Association normande, à Heudreville, Eure.

BONNET, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs Académies. Besançon.

BORDEAUX (Raymond), docteur en droit, membre de la Société française pour la conservation des monuments. Evreux.

BORDERIE (de la), avocat, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

BOUET (Georges), membre de la Société des antiquaires de Normandie. Caen.

BOUILLET (J.-B.), membre de plusieurs Académies, ancien secrétaire-général du Congrès. Clermont-Ferrant.

BOULANGER (Alexandre), propriétaire à Rennes.

BOULLÉ (J.-P.) ✻, maire de la ville de Saint-Brieuc.

BOULLÉ, architecte de la ville de Rennes.

BOURASSIN, membre de la Société géologique de France. Quimper.

BOURDON (Charles) membre de la Société des antiquaires de la Normandie. Caen.

BOURDON-DUROCHER, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

BOUSQUET (Casimir), négociant, membre actif de la Société de statistique de Marseille.

BRIAND, peintre d'histoire et de portraits à Rennes.

BRUNE (l'abbé), directeur du Grand-Séminaire de Rennes et professeur d'archéologie religieuse.

C

CALENGE, inspecteur de la Société archéologique du Calvados. Ecoville.

CASTELLAN (de) père, propriétaire à Rennes.

CASTELLAN (de) fils, propriétaire à Rennes.

CAULAINCOURT (Anatole de) propriétaire à Lille.

CAUMONT (A. de) ✻, membre du Conseil général de l'a-

griculture, correspondant de l'Institut de France, directeur de l'Institut des provinces et de l'Association normande. Caen.

CHAMPAGNY (de), propriétaire à Loyat, département du Morbihan.

CHARPILLET, préposé en chef de l'octroi de Rennes, président de la Société des sciences et arts de cette ville.

CHATEAUBRIANT (de), membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Combourg.

CLARET, conseiller à la Cour d'appel de Rennes.

CLINCHAMPS (de), président de la Société archéologique d'Avranches.

COMARMOND (Ambroise), docteur en médecine, membre de l'Institut des provinces, inspecteur des monuments historiques du Rhône et de l'Ardèche, conservateur des musées archéologiques de Lyon, secrétaire-général de la IXe Session du Congrès scientifique de France. Lyon.

COURCELLES (le comte de) ✻, propriétaire, membre de plusieurs Académies. Lille.

COURTE (de), propriétaire, inspecteur de l'Association bretonne dans l'arrondissement de Vitré. Saint-M'hervé.

CUSSY (le vicomte de), O. ✻, ancien officier supérieur, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs Académies, vice-président-général de la XIVe Session du Congrès. Saint-Mandé.

D

DAMAR, ✻ ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Rennes.

DANIEL (J.-F.), professeur au collége de Quimperlé.

DAUFRESNE, notaire, membre de l'Association normande. Caen.

DELALANDE (l'abbé), professeur d'histoire naturelle au Petit-Séminaire de Nantes.

DELARUE, architecte à Saint-Servan.

DELESTRE, pharmacien-major de l'hôpital militaire de Rennes.

DENIS, avocat, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Rennes.

DENIS (Claude-François) ✻, membre de la Société des antiquaires de France et de plusieurs Sociétés savantes. Commercy.

DIGOT (Auguste), avocat, secrétaire de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, membre de la Société d'archéologie lorraine. Nancy.

DILLON, ex-médecin vétérinaire en premier au 13e régiment d'artillerie. Rennes.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT, membre de la Société historique, à Chartres.

DRÉO (Amaury), négociant, président de la Société d'agrieulture et d'industrie du département d'Ille-et-Vilaine. Rennes.

DROUET (Charles), membre de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments. Le Mans.

DUBODAN, O. ✻, procureur-général à la Cour d'appel de Rennes.

DUBREIL LE BRETON, propriétaire à Rennes.

DUBREIL, propriétaire à Landal, près de Dol.

DUCHATELLIER, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs Sociétés savantes. Versailles.

DUCOUDRAY-BOURGAULT, propriétaire à Nantes.

DUCREST DE VILLENEUVE, membre de plusieurs Sociétés savantes. Rennes.

DUFAUR DE MONTFORT ✻, directeur des contributions indirectes des Bouches-du-Rhône, président de la Société de statistique de Marseille, membre de l'Académie des sciences de la même ville.

DUFEU, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. La Guerche.

DU PLESSIS D'ARGENTRÉ (le marquis), membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

DUPRAY, avocat, membre de la Société française pour la conservation des monuments. Avranches.

DUQUESNOIS, membre de l'Association normande. Avranches.

DURAND, professeur de chimie médicale, membre de l'Association normande. Caen.

DURÉCU (Armand), propriétaire au Thuit-Simer, Eure.

DUROCHER, ingénieur des mines, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Rennes.

DUVAL ✻, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Rennes.

F

FEUILLET (Joseph), juge de paix à Lyon, homme de lettres et l'un des vice-présidents de la cinquième section à la XIV^e^ Session du Congrès scientifique.

FONTETTE (de), membre de l'Association normande. Caen.

G

GARNIER-KERUAULT, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, ancien membre de l'Assemblée nationale constituante.

GAUGAIN, membre de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments. Caen.

GAUTIER (Toussaint), propriétaire à Dol.

GENOUILLAC (de), propriétaire à la Chapelle-Chaussée, membre de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

GESLIN DE BOURGOGNE, inspecteur des monuments historiques dans le département des Côtes-du-Nord. Saint-Brieuc.

GIVELET (Charles), propriétaire à Reims.

GODARD-FAULTRIER, directeur du musée d'antiquités d'Angers.

GODEFROY, docteur-médecin, professeur titulaire à l'Ecole préparatoire de médecine, membre de la Société des sciences et arts de Rennes et de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Rennes.

GONIDEC (Le), propriétaire à Rennes.

GUÉRANGER, président de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

GUILLORY aîné ✻, président de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, membre de plusieurs Académies.

GUITON DE LA VILLEBERGE, propriétaire à Montanel, près Pontorson.

GUYOT (Aristide), docteur-médecin, professeur titulaire à l'Ecole de médecine de Rennes, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

H

HAMON, docteur en droit, avocat à Rennes, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine.

HARDOUIN, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, maire de Noyal-sur-Vilaine, membre de la Société des sciences et arts de Rennes.

HODOUIN aîné, ancien magistrat. Rennes.

HOUDEVILLE (Lucien), membre de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. Rouen.

HUCHER, propriétaire au Mans.

HUCHET DE CINTRÉ ✻, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, ancien préfet. Rennes.

HUE, professeur à la Faculté de droit de Rennes.

HUNAULT DE LA PELLETERIE, membre de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

I

IZARN (Armand d'), membre de la Société française pour la conservation des monuments et de l'Association bretonne. Nantes.

J

JOLY-LETERME, architecte, membre de plusieurs Sociétés savantes. Saumur.

JOUAUST, docteur en droit, avocat à Rennes, secrétaire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

JOURJON, peintre à Rennes.

JOURNÉE ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rennes.

K

KERNIER (de), propriétaire au château de Bois-Cornillé, près de Vitré.

L

LABIGNE-VILLENEUVE (Paul de), membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Rennes.

LACOUR (de), président de la Société d'agriculture de Caen et membre du Conseil général du Calvados.

LACURIE (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, de la Société française pour la conservation des monuments, secrétaire de la Société archéologique de Saintes.

LAFOSSE (de), membre de l'Assemblée nationale. Bâzouges-la-Pérouse.

LAIR (P. A.), conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Caen.

LALANDE (Ferdinand de), propriétaire à Vitré.

LAMARRE (de), docteur médecin, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine de Nantes.

LAMBRON DE LIGNIM (Henri), capitaine de cavalerie, secrétaire-général de la xv^e^ Session du Congrès scientifique, membre de plusieurs Sociétés savantes. Tours.

LANDAIS, graveur, lithographe à Rennes.

LANGLE (Augustin de), propriétaire à Vitré.

LANGLE (Ferdinand de), propriétaire à Vitré.

LANGLOIS, architecte à Rennes, inspecteur de la Société française pour le département d'Ille-et-Vilaine, membre de la Société archéologique du même département.

LAPORTE (le marquis de), propriétaire à Meslay, près de Vendôme, membre de plusieurs Sociétés savantes.

LARIBOISIÈRE (le comte de), C. ✻, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Fougères.

LA RIVIÈRE (Alexandre de), ancien secrétaire-général de préfecture. Rennes.

LA SICOTIÈRE (Léon de), avocat, membre de l'Institut des provinces, ancien directeur de la Société des antiquaires de la Normandie. Alençon.

LATIMIER DU CLÉSIEUX (Achille) ✻, directeur de l'Établissement agricole de Saint-Ilan, Côtes-du-Nord.

LE BESCHU DE CHAMPSAVIN (Louis), membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, maire de la commune de Mézières.

LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, conseiller à la Cour d'appel de Rennes.

LECOMTE, peintre à Rennes.

LECOQ, propriétaire à Rennes.

LECOURT DE LA VILLETHASSETZ, ancien magistrat, à Dinan.

LEFAS, avocat à Rennes, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

LE GALL, conseiller à la Cour d'appel de Rennes, membre de plusieurs Sociétés savantes, ancien député.

LEGEARD DE LA DIRIAYS ✻, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes.

LÉON (Ange de) propriétaire, membre de la Société d'agriculture d'Ille-et-Vilaine. Rennes.

LEPELLETIER DES LANDES, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

LESBEAUPIN, avocat à Rennes, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, membre de la Société archéologique du même département.

LESBAUPIN (Ambroise) ✻, officier supérieur d'artillerie en retraite.

LESIRE, notaire à La Guerche.

LÉTOT, inspecteur de l'Association normande. Caen.

LORGERIL (de), propriétaire, membre du Conseil municipal de Rennes.

LUCAS-BOURGEREL, banquier à Rennes, membre du Conseil municipal.

LUSTRAC (de), propriétaire à Rennes.

M

MAHIAS, avocat à la Cour d'appel de Rennes.

MALAGUTI ✻, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Rennes.

MALHERBE (Alfred), propriétaire à Metz.

MARESCAILLES DE COURCELLES, propriétaire à Lille.

MARTEVILLE (A.), imprimeur, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Rennes.

MATTY DE LA TOUR (de) ✻, ingénieur en chef du département de la Vienne. Poitiers.

MAUDUIT DU PLESSIX (de), propriétaire à Nantes.

MECFLET (de), directeur de la Ferme-Ecole de Quesnay. Calvados.

MELLET (le comte de), membre de l'Académie catholique de Rome et de plusieurs Sociétés savantes. Chaltrait près Montmort (Marne).

MELUN (de), membre de l'Assemblée nationale. Ille-et-Vilaine.

MÉRODE (le comte Félix de) ✻, membre de la Société française pour la conservation des monuments. Bruxelles.

MILLET (de), président du Comité d'agriculture de Maine-et-Loire. Angers.

MONCUIT (de), propriétaire, membre du Conseil municipal de Rennes.

MONNERAYE (de la), membre du Conseil général du Morbihan. Vannes.

MONTHUCHON (de), propriétaire à Rennes.

MORIÈRE, secrétaire-général de l'Association normande, directeur des cours spéciaux au lycée de Caen.

MORREN ✻, doyen de la Faculté des sciences de Rennes.

MOULINS (Charles des), membre de l'Institut des provinces, président de la Société linnéenne de Bordeaux et membre de plusieurs Sociétés savantes. Bordeaux.

N

NEVEU-DEROTRIE, inspecteur d'agriculture de la Loire-Inférieure, professeur titulaire d'économie rurale, membre de plusieurs Sociétés savantes. Nantes.

NOGET LE COUDRE (l'abbé), supérieur du séminaire de Sommervieu (Calvados).

O

OBERTHUR, lithographe à Rennes.

ODORICI (Luigi), conservateur de la bibliothèque et musée de Dinan.

ORESVE, curé de L'Hermitage, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

P

PAILLARD (Aristide), peintre, conservateur du musée des tableaux. Rennes.

PARIS, propriétaire, membre de l'Association normande, à Villers-sur-Mer.

PARKER, membre de plusieurs Sociétés savantes. Oxfort.

PELFRESNE, architecte, membre de la Société française pour la conservation des monuments. Caen.

PERRIER, docteur en médecine, membre de la Société linnéenne de la Normandie. Caen.

PERRIO, capitaine du génie. Rennes.

PHILIPPE-KERARMEL ✻, trésorier de l'Association bretonne.

PHILIPPE-LEMAITRE (Mme), membre de plusieurs Sociétés savantes. Illeville, près Pont-Audemer.

PIARD, docteur-médecin à La Guerche.

PINCZON DU SEL, avocat à Rennes, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

PINDRÉ (de), propriétaire à la Cheverie, près de Montauban en Bretagne.

PINAULT, docteur-médecin, professeur titulaire à l'Ecole préparatoire de médecine de Rennes, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

PINEL ✻, capitaine à l'état-major général de la 15e division. Rennes.

POINÇON DE LA BLANCHARDIÈRE, capitaine d'artillerie à Rennes.

POMMEREU (le vicomte de), propriétaire au château de Neron, près Croisy (Seine-Inférieure).

PONTALLIÉ (Hyacinthe), conservateur du Musée d'histoire naturelle et du Jardin des Plantes de Rennes, membre de la Société d'agriculture d'Ille-et-Vilaine.

POSTEL, avocat, membre de l'Assemblée nationale. Vitré.

PRIOU, docteur en médecine à Nantes.

Q

QUERRET (H.), propriétaire-agriculteur, inspecteur de l'Association bretonne pour l'arrondissement de Morlaix.

R

RAMÉ (Alfred), avocat, correspondant du Comité des arts et monuments et membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Rennes.

RENOU, membre de plusieurs Sociétés savantes. Caen.

RICHELET (Ch.), membre de l'Institut des provinces et de plusieurs Sociétés savantes, vice-président-général de la xv^e^ Session du Congrès scientifique. Le Mans.

RIEFFEL (Jules) ✻, directeur de l'Ecole régionale de Grand-Jouan, commune de Nozay, Loire-Inférieure, et directeur de l'Association bretonne.

ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, membre de la Société d'archéologie d'Avranches.

ROGER DE LA CHOUQUAIS, président de chambre à la Cour d'appel de Caen.

ROGER DE LA CHOUQUAIS fils, avocat, membre de la Société d'horticulture de Caen.

ROISSY (de) ✻, chef de bataillon, inspecteur de l'Association normande. Caen.

ROLIN (Arthur), propriétaire à Reims.

ROUAULT, géologue à Rennes.

ROUX (Pierre-Martin), docteur-médecin, secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Marseille, membre de la Société nationale de médecine de la même ville et d'un grand nombre de Sociétés savantes.

S

SARGET (A.), propriétaire à Bordeaux.

SAUCET, juge au tribunal civil de Rennes, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

SERAINCOURT (de), propriétaire à Paris.

SERÉ (de), membre de l'Assemblée nationale.

SOULTRAIT (de), propriétaire à Toury (Nièvre).

SUC, statuaire à Nantes.

T

TAROT ✻, conseiller à la Cour d'appel, membre du Conseil d'arrondissement et du Conseil municipal de Rennes.

TASLÉ ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rennes.

THIERRY, peintre sur vitraux, Angers.

TOPIN, membre de la Société de statistique de Marseille et d'autres Sociétés savantes. Marseille.

TORQUAT (de), membre de la Société archéologique de l'Orléanais. Orléans.

TOULMOUCHE, docteur-médecin, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine de Rennes, membre de plusieurs Sociétés savantes.

TRISTAN (le comte de) ✻, propriétaire, membre de plusieurs Sociétés savantes. Orléans.

TURQUETY (Édouard), homme de lettres. Rennes.

V

VANIER, substitut près le tribunal de Rennes.

VATAR (H.), avocat, bibliothécaire à la bibliothèque publique de Rennes.

VAUTENET (du) ✻, membre de la Société libre des beaux-arts de Paris et de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Combourg.

VERDIER, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

VERGNAUD, O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie. Rennes.

VERT, propriétaire à Rennes.

W

WISMES (le baron de), propriétaire, membre de plusieurs Sociétés savantes. Nantes.

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME.

—

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PARTICULIÈRES.

(Suite.)

—

4e SECTION.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Pages.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

Formation du bureau. Election du Président et des Vice-Présidents. 1
Nomination de deux Secrétaires-adjoints. 2
Sur l'invitation de M. Lambron de Lignim, nommé Président, les membres de la section indiquent les questions du programme qu'ils entendent traiter. 2
Deux questions proposées par M. de Mellet sont renvoyées à la commission permanente. 3

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

La première question est mise en discussion : *L'établissement*

Pages.

des castes, dans l'antiquité, a-t-il été nuisible ou favorable au développement de la civilisation?. 3
Dissertation de M. Duchatellier à cet égard. 4
Opinion de M. Hamon. 20
Observation par M. Duchatellier. 21
La seconde question est posée : *Quelle part eurent l'industrie et le commerce dans le développement de la liberté chez les Grecs?*. 22
Réponse de M. Duchatellier. 22
Opinion de M. Hamon. 26
Opinion de M. de Wismes. 26
Observation de M. Jouaust. 30

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Examen de la seizième question, relative aux monuments celtiques. 30
Opinion de M. de la Villethassetz. 31
Dissertation par M. de Wismes. 31
Observations par Mme Philippe-Lemaitre, MM. Lambron de Lignim et Jouaust. 37
Vœux exprimés par MM. de Mellet, Paul Delabigne-Villeneuve, Bizeul et de la Villethassetz, pour la conservation de divers monuments bretons. 38
Ces vœux sont favorablement accueillis par la section. 39
M. de la Sicotière propose une question sur les fortifications vitrifiées. 39

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

Dépôt de deux mémoires, l'un de M. Hucher, l'autre de M. l'abbé Lacurie. Il en sera rendu compte. 39
La dix-huitième question est mise à l'ordre du jour : *Quelle a été réellement l'influence exercée par l'Orient pour le développement de l'art occidental aux* XIe *et* XIIe *siècles? Y a-t-il eu en France une classe de monuments auxquels il convienne d'appliquer le nom de Byzantins?*. 39
Réponse par MM. de Caumont et de Mellet. 40
M. Parker, d'Oxford, demande si l'on retrouve en France les clochers dits anglo-saxons. Il demande, en outre, si le style roman du XIe siècle s'y distingue bien de celui du XIIe, et si la transition du roman au gothique y a commencé avant le milieu de ce dernier siècle. 40

Pages.

En réponse à ces demandes, quelques renseignements sont fournis par MM. de Soultrait, de Caumont et de la Sicotière. 41

Le Président fait observer que l'un des points en discussion rentre dans la dix-neuvième question du programme, qui se trouve, au reste, à l'ordre du jour : *Quelles ont été les limites extrêmes et la durée de l'architecture de transition dans les diverses provinces de la France? Dans quelle région se sont produits les premiers édifices de ce style? Faut-il y voir, comme on l'a prétendu, l'expression d'une lutte entre l'esprit sacerdotal, gardien des anciennes traditions, et l'esprit novateur ou laïque?* 41

Dissertation de M. de Mellet en réponse à cette question..... 42

Examen d'une partie de la question par M. de la Sicotière.... 45

Observations par MM. Parker, Richelet, de Caumont, de Wismes, de Mellet..... 46

Indications fournies par M. de la Borderie sur la demande de M. de Caumont..... 47

Observations par M. de Soultrait..... 47

Réponse de M. de Caumont à deux demandes faites par M. de Mellet..... 47

La vingtième question est posée : *Quel est, dans le style dit de la Renaissance, la part qu'il faut attribuer à l'élément national et celle qu'il faut rapporter à l'influence italienne?*..... 48

M. de Mellet regarde la question comme déjà résolue ou à peu près..... 48

Opinion contraire émise par M. de Wismes et partagée par M. de la Sicotière..... 48

Discussion à ce sujet entre MM. de Caumont, Richelet, de Wismes, Duchatellier, de la Sicotière et de Soultrait..... 48

M. de Caumont appelle l'attention des membres de la section sur les calques de vitraux exécutés au Mans par M. Delarue.. 50

Après quelques considérations présentées par MM. de Mellet, Richelet et de Wismes, la section vote des remercîments à M. Delarue..... 50

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE.

Divers ouvrages offerts à la section sont déposés sur le bureau. 51

La dix-septième question, relative à la carte ancienne de la péninsule armoricaine, est mise à l'ordre du jour..... 51

M. Bizeul, inscrit sur la question, présente un mémoire qui est lu par M. Barthélemy..... 52

Pages.

Après cette lecture, écoutée avec beaucoup d'intérêt, une discussion s'engage entre MM. Bizeul et de la Borderie relativement à quelques faits compris dans le mémoire. 67

Rapport de M. Barthélemy sur le mémoire adressé au Congrès par M. Hucher, du Mans, mémoire concernant le symbolisme des plus anciennes monnaies gauloises, et spécialement de celles qui ont éte émises par les Aulerces-Cénomans antérieurement au système épigraphique. 68

Protestation de M. de Mellet contre l'opinion que l'architecture ogivale s'oppose à tout système d'ameublement et d'ornementation. 73

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE.

Mention de deux ouvrages importants qui viennent de paraître : *Les Verrières du chœur de l'église métropolitaine de Tours; l'Histoire et la description du Mont-Saint-Michel*. 73

Avis aux membres de la section qui se proposent d'examiner les objets d'art qui se trouvent dans la ville de Rennes. . . . 74

Communication d'une lettre mentionnant une découverte de médailles gauloises près d'Avranches. 74

Mention de l'autel en bronze que possède l'église de Vire. . . . 74

Dépôt d'un mémoire adressé par M. Geslin de Bourgogne. . . . 74

Examen par M. l'abbé Brune de la vingt-et-unième question, ainsi conçue : *Quelles sont les différentes périodes de l'architecture religieuse en Bretagne? Leur durée et leurs caractères peuvent-ils donner lieu à quelques observations particulières?* 74

MM. de Labigne-Villeneuve, Lambron de Lignim, Duchatellier et de Soultrait indiquent quelques églises pourvues à l'extérieur d'ouvrages de défense. 77

M. Bourdon lit une notice sur les ruines romaines de Jublains (Mayenne). 78

Un plan de ces ruines est présenté par M. Bouet. 80

Des indications sont données par MM. Pelfresne et de Caumont. 80

La vingt-troisième question est posée : *Quelles sont les œuvres les plus remarquables que la peinture sur verre ait laissées en Bretagne? Quels seraient les moyens propres à assurer la conservation des vitraux?* 80

M. l'abbé Brune répond à cette question, au moins en partie, en lisant un travail intitulé *Etude des vitraux peints existant dans le département d'Ille-et-Vilaine*. 81

Pages.

Le Président remercie M. l'abbé Brune de la communication qu'il vient de faire. 91
L'opinion émise sur une des verrières mentionnées est critiquée par M. de Beaurepaire. 91
Explication présentée à cet égard par M. l'abbé Brune. 92
Mémoires sur les principales verrières du département des Côtes-du-Nord, par M. Geslin de Bourgogne. 92
Considérations par M. de Mellet sur les verrières nouvelles. Conditions à désirer chez les peintres verriers. 104
Lecture par M. de Caumont d'une lettre de M. Drouet, du Mans. Une demande pour la continuation du calque des vitraux de la cathédrale a été faite par M. Delarue au Conseil général de la Sarthe. On peut espérer qu'elle sera bien accueillie. 105
Recommandation par la section d'un vœu proposé par M. de Wismes sur l'enseignement de l'histoire provinciale. 106

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE.

M. l'abbé Brune fait hommage à la section d'un ouvrage sur l'archéologie. 106
Trois manuscrits soumis à l'appréciation de la section sont déposés sur le bureau. 106
M. de la Borderie, inscrit sur la troisième question mise à l'ordre du jour, présente quelques considérations sur les travaux historiques de M. Lehuërou. 107
L'opinion qu'il émet est partagée par plusieurs membres de la section. 109
M. Duchatellier rend compte d'un travail adressé au Congrès par M. Tailliart de Douai. 109
Lecture de ce travail, offrant le titre suivant : Quelles sont les ressemblances qui existent entre les anciens Kimris bretons établis à l'ouest de la Gaule et les Kimris belges cantonnés au nord de cette contrée. 110
Observations par M. Duchatellier. 120
Lecture d'un mémoire de M. Bizeul sur les enceintes à murailles ou retranchements vitrifiés. 121
Appréciation des faits par M. de Caumont. 129

Pages.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE.

M. de Caumont annonce que le second volume de la Statistique monumentale du Calvados ne tardera pas à paraître. 130
Sur l'invitation faite par le Président de la section, M. Bézier-Lafosse donne quelques explications désirées sur l'église de Saint-Sauveur de Dinan, dont il a remis la monographie au Congrès. 130
Observations par MM. Brune, de Caumont et de Soultrait. . . . 131
Mémoire de M. l'abbé Lacurie sur l'origine et la destination des monuments attribués aux Celtes. 132
La vingt-deuxième question est mise en discussion : *Quelles ont été les différentes phases de l'architecture militaire en Bretagne? A quels siècles se rapportent les principaux ouvrages élevés pour la défense des châteaux et des villes?*. 150
Des indications sont données par MM. de Soultrait, de Caumont, Bizeul et de Wismes. 150
Opinion de ce dernier sur les signes lapidaires. 151
La quatrième question est posée : *Quel a été en France le rôle du tiers-état dans les guerres civiles et religieuses du* XVI^e^ *siècle?* 152
Quelques membres, qui se proposaient de traiter cette question, expriment le désir qu'elle soit renvoyée à un autre Congrès : Ils n'ont pas recueilli assez de faits pour la traiter d'une manière convenable. 152
M. Lambron de Lignim explique la conduite tenue par la magistrature de Touraine dans les troubles civils dont il s'agit.. 152
Clôture des travaux de la section. Allocution du Président. . . . 152

ADDITIONS.

Extraits du travail adressé au Congrès par M. Toussaint Gautier : *Etudes sur l'histoire ecclésiastique et civile de l'ancien diocèse de Dol*. 153
Compte-rendu des découvertes faites dans la Vilaine de 1841 à 1847, par M. le docteur Toulmouche. 162
Dissertation sur la ville gallo-romaine *Condate*, par le même . . 171
Note de M. Marteville sur un point du mémoire de M. Toulmouche relatif à l'exhaussement du lit de la Vilaine. 179
Réponse de M. Toulmouche à cette note. 180

5e SECTION.

LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE, BEAUX-ARTS.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

Pages

Nomination du Président de la section, de quatre Vice-Présidents et d'un Secrétaire-adjoint. 183
Inscriptions pour traiter les questions. 184

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

Renvoi des deux premières questions à la séance du 4. Ajournement de la troisième. 184
Examen de la quatrième par M. de Mellet : *Quelle a été au* XVIe *siècle l'influence de la réforme de Luther sur les beaux-arts?* . . 184
Opinion de M. de la Sicotière. 187
MM. Dupray, Taslé, de Léon et J. Aussant prennent part à la discussion. 188
La cinquième question est posée : *La décentralisation scientifique, littéraire et artistique est-elle possible sans la décentralisation administrative? Comment? Dans quelle proportion?*. 188
Opinion de M. Dupray. La décentralisation des beaux-arts ne peut être qu'une conséquence de la décentralisation administrative. 189
Mémoire sur la décentralisation intellectuelle, lu par son auteur, M. Vert. 189
La section, en accueillant très-favorablement ce mémoire, manifeste le désir que la cinquième question soit portée à l'une des séances générales du Congrès. 197

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Rectification d'un fait par M. Aussant. 197
Une proposition relative aux expositions régionales est renvoyée à l'examen de la commission permanente. 198
Lecture par M. Suc d'un mémoire sur l'art des proportions, art très-connu des sculpteurs et peintres de l'antiquité 198
Des compositions musicales adressées à la section sont remises à M. de Castellan fils, qui veut bien se charger de les étudier. 201

Pages.

La sixième question est à l'ordre du jour : *Dans quelle mesure convient-il, au* XIXe *siècle, de ressusciter, pour la sculpture, la peinture, l'architecture, les formes et les procédés usités au moyen-âge?* 201

M. du Vautenet traite la question sous le rapport de l'architecture, en lisant un très-savant mémoire intitulé : *De la Stabilité comme principe primordial de toute théorie architectonique appliquée à l'origine et à l'établissement du style ogival.* 201

Explication des planches qui accompagnent le mémoire. 242

M. de Wismes demande que la question soit examinée en séance générale. 249

Discussion entre MM. de Mellet et de Wismes sur certains caractères des statues antiques. 249

Opinion de M. Aussant relativement aux anciennes peintures . . 249

Observations par MM. Taslé et Pelfresne. 250

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

Continuation de la discussion sur la sixième question. Opinion de M. de Monthuchon. 251

Opinion de M. de Mellet. 251

Réponse de M. du Vautenet. 251

Observation par M. Dupray. 252

Un fait relatif à la cathédrale de Cologne, avancé par M. Duchatellier, est contesté par M. du Vautenet. 252

La seconde question est posée : *Dans ce siècle, l'opinion publique ne se montre-t-elle pas trop favorable pour le coupable atteint par la loi? A quelles influences faut-il attribuer cet état de l'opinion?* 253

La question est diversement résolue par MM. Feuillet, Taslé et de la Sicotière. 253

Un membre de la section ne voit qu'un sentiment tout chrétien, la charité, dans l'intérêt qui se manifeste pour les condamnés. 254

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE.

M. Perrio est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire en place de M. Dupray, qui se voit forcé de quitter Rennes . 255

Lecture par M. de Beaurepaire d'un travail intitulé *Histoire de deux sonnets, Etude littéraire sur le* XVIIe *siècle.* Il s'y agit des sonnets de Benserade et de Voiture, *Job* et *Uranie.* 255

Pages.

La section vote la lecture en séance générale de ce travail, plein de détails intéressants et d'aperçus ingénieux. 264

A l'ordre du jour se trouve la discussion de la première question : *Quelle est l'importance relative des divers points de vue qui doivent guider le législateur dans l'établissement des lois pénales ?*. 264

Dissertation de M. Hamon. 265

Opinion de M. Taslé. 269

Opinion de M. Feuillet. 270

Réponse de M. Hamon. 270

Observation par M. Mahias. 271

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE.

Rapport de M. de Castellan fils sur des morceaux de musique adressés au Congrès par M. Le Tourneur. 271

M. de Caulaincourt communique à la section une fresque dite peinture en feuilles, exécutée par M. Hussenot de Metz. . . . 274

Observation à cet égard par M. du Vautenet. 275

La septième question, relative à l'état des études esthétiques en France, est renvoyée à l'assemblée générale. La huitième est mise en discussion : *Faire l'histoire de la peinture au pastel depuis son origine; signaler les avantages et les inconvénients de ce genre.* 275

Réponse à la question par M. Aussant. 275

Examen de la onzième question par M. de la Borderie : *Quelle est l'origine des épopées chevaleresques de la Table-Ronde?* . . . 275

Notice par M. Daniel, en réponse à la douzième question : *Quelle part le celto-breton peut-il réclamer dans la formation de la langue française?* 276

La treizième question est relative aux Sociétés littéraires de la Bretagne. MM. Duchatellier, de la Borderie et Aussant donnent quelques renseignements à cet égard. 280

M. de Léon signale comme méritant d'être supprimée la peine connue sous le nom de *mort civile*. La section renvoie l'appréciation de ce point à la séance générale. 282

Deux fables lues par M. Marteville sont écoutées avec plaisir. . . 282

Un nouveau système de moulage, trouvé par M. Gaumet, est favorablement mentionné par M. de la Sicotière. 282

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE.

Pages.

Lecture par M. du Vautenet d'une notice monographique sur l'ancienne cathédrale de Dol, travail fait de concert avec M. Bézier-Lafosse, qui communique un plan géométral de l'édifice 282
Des félicitations et des remercîments sont adressés par le Président de la section aux auteurs de la notice. 294
M. de la Sicotière communique une observation qu'il a faite en visitant la cathédrale de Séez : les fenêtres de cet édifice ont des largeurs différentes, mais heureusement combinées. — On remarque la même chose dans la cathédrale de Bayeux. . 294
Discussion sur les fautes de construction que présentent ou semblent présenter quelques édifices religieux du moyen-âge. . . 294
Clôture des travaux de la section. 294

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES GÉNÉRALES.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 3 SEPTEMBRE.

Après la lecture du procès-verbal de la séance solennelle d'ouverture, M. de Caumont fait connaître une triple perte que vient d'éprouver l'institution des Congrès. 296
Plusieurs ouvrages offerts au Congrès sont déposés sur le bureau par le Secrétaire-général qui en a dressé la liste. 296
Mention par M. le docteur P.-M. Roux d'une omission dans le compte-rendu de la XV^e^ Session. 296
Observation de M. de Wismes sur la lecture en séance générale des procès-verbaux dressés dans chaque section. — Réponse du Président. 296
Les procès-verbaux des séances particulières sont lus. 297
Une communication relative aux colonies agricoles est à l'ordre du jour. M. Duclésieux, fondateur de la colonie de Saint-Ilan, indique les développements que reçoit cette institution. 297
MM. de la Villethassetz et Duchatellier la recommandent vivement au Congrès. Une commission est nommée pour formuler une proposition à ce sujet. 298

Pages.

Sur l'invitation du Président, M. le docteur Priou expose le plan qu'il a conçu d'une biographie bretonne. 298
Il lit quelques morceaux qui doivent être placés en tête de l'ouvrage. L'assemblée témoigne sa satisfaction. 299

SÉANCE GÉNÉRALE DU 4 SEPTEMBRE.

Ouvrages offerts au Congrès. 300
Question adressée au bureau relativement aux mémoires envoyés au Congrès par des personnes qui n'y ont pas adhéré. Solution. 300
Explication par M. Lambron de Lignim de l'omission qui existe dans le compte-rendu de la XVe Session du Congrès. 300
Lecture de quelques lettres et des procès-verbaux dressés dans les sections. 301
Rapport de M. Duchatellier au nom de la commission chargée d'apprécier l'institution de Saint-Ilan. 301
Admission par l'assemblée des conclusions de ce rapport. L'œuvre de Saint-Ilan est recommandée à la bienveillance du Gouvernement. 305
Question mise à l'ordre du jour : *La décentralisation scientifique, littéraire et artistique est-elle possible sans la décentralisation administrative?* M. Vert lit un mémoire qui est très-favorablement accueilli. 305
Opinion de M. de Caumont sur les Sociétés académiques. 306
Discussion sur le moyen d'opérer la décentralisation intellectuelle. MM. Feuillet, Richelet, Duchatellier et de Wismes prennent successivement la parole. 306
M. Tarot, répondant à une espèce de reproche fait à la ville de Rennes par M. de Wismes, indique les sacrifices faits par cette ville dans l'intérêt des sciences et des beaux-arts. . . . 306
M. de Wismes regrette de n'avoir pas connu plus tôt les faits si bien établis par le Secrétaire-général 307
Annonce par le Président que deux questions nouvelles, recommandées par la cinquième section, ont été admises par la commission permanente. 308

SÉANCE GÉNÉRALE DU 5 SEPTEMBRE.

Lecture d'une lettre de MM. Moride et Bobière sur les engrais dus aux raffineries de sucre. 308

Pages.

Les procès-verbaux des séances particulières sont lus par les Secrétaires qui les ont dressés. 309
Rapport de M. Jouaust sur la création et les travaux de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. 309
Suite de la discussion sur la décentralisation scientifique, littéraire et artistique. M. Jouaust pense que la décentralisation, pour les beaux-arts au moins n'est pas une chose possible.. . 313
Opinion contraire émise par M. de la Borderie et partagée par M. Mahias. 314
Considérations présentées par M. de Wismes. Il croit que la décentralisation littéraire et scientifique est, comme la décentralisation artistique, un fait qui ne peut s'accomplir.. 314
M. Richelet combat cette opinion. 318
M. Duchatellier appuie le dire de M. Richelet.. 319
Lecture par M. Morière d'une pièce de vers (l'Apostolat), offerte au Congrès par M. Le Flaguais, de Caen. 319
Sur une proposition faite par le Président et par plusieurs membres du Congrès, il est décidé que les séances générales s'ouvriront à sept heures et demie du soir. 330

SÉANCE GÉNÉRALE DU 6 SEPTEMBRE.

Ouvrages offerts au Congrès. 331
Lecture des procès-verbaux des séances particulières. 331
Nomination d'une commission qui soumettra à l'assemblée, dans une des prochaines séances, un projet de vœu concernant la décentralisation intellectuelle. 331
La sixième question de la section des beaux-arts est mise en discussion : *Dans quelle mesure convient-il, au* XIXe *siècle, de ressusciter, pour la sculpture, la peinture et l'architecture, les formes et les procédés usités au moyen-âge?* 331
Mémoire de M. de Wismes sur la résurrection de l'architecture gothique, précédé de quelques réflexions touchant l'influence des mœurs sur l'architecture. Première partie. 332

SÉANCE GÉNÉRALE DU 7 SEPTEMBRE.

Sur une demande faite par M. de Wismes, au nom de la quatrième section, l'assemblée émet le vœu que l'enseignement de l'histoire provinciale soit introduit dans les établissements d'instruction publique. 351

Pages.

Rapport de M. Duchatellier, au nom de la commission chargée de formuler un vœu relativement à la décentralisation scientifique, littéraire et artistique. 351
Adoption du vœu formulé par la commission. 354
Lecture des procès-verbaux dressés dans les sections, et mention que M. Hardoüin a bien voulu accepter la charge vacante de Bibliothécaire-Archiviste du Congrès 354
M. de Wismes lit la seconde partie de son mémoire sur la résurrection de l'art gothique 354

SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 SEPTEMBRE.

Lecture des procès-verbaux. 363
Proposition d'un vœu en faveur des architectes de province et d'un vœu pour la suppression de la mort civile. L'assemblée les adopte. 364
M. de la Sicotière rend compte des collections artistiques qui existent dans la ville de Rennes. 364
M. Tarot lit une pièce de vers (la Tourmente) adressée au Congrès par M. Le Flaguais. 364
Il lit aussi une autre pièce de vers sans nom d'auteur 368
Un mémoire de M. de Beaurepaire, sur la querelle que firent naître, au XVII^e^ siècle, les sonnets de Job et d'Uranie, est lu par M. de Soultrait. 368
M. de Wismes, spécialement autorisé par la commission permanente, lit un fragment de son ouvrage *Introduction à l'histoire de la Vendée*. 368

SÉANCE SOLENNELLE DE L'INSTITUT DES PROVINCES.

(9 Septembre, à trois heures de l'après-midi.)

La séance est présidée par M. Richelet. Près de lui siégent, avec M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, les principaux fonctionnaires publics du pays. M. Duchatellier remplit les fonctions de Secrétaire. 369
Allocution du Président. 370
Rapport par M. Marteville, au nom du jury chargé de l'examen et du classement des objets d'industrie envoyés à l'exposition de Rennes. 371

Pages.

Rapport de M. de Monthuchon, au nom du jury chargé d'apprécier le mérite des objets d'art présentés à l'exposition ouverte à Rennes par les soins de l'Institut des provinces. 372
Allocution de M. Aussant, Président de la commission d'exposition des objets d'art et Président du jury des récompenses . 375
Distribution des médailles et mentions honorables. 377
M. de Caumont explique l'objet que l'Institut des provinces s'est proposé en créant des expositions régionales, et fait connaître les mesures arrêtées. 381
Il remercie les autorités et les habitants de la ville de Rennes de leur bon concours 383
Allocution de M. Turquety. 384
Stances adressées à M. Barré. 385
Exposition de l'industrie. Décision rendue par la commission . . 387
Médailles et mentions honorables. 388

SÉANCE GÉNÉRALE DU 9 SEPTEMBRE.

Dépôt sur le bureau d'ouvrages offerts au Congrès. 389
Les procès-verbaux des séances particulières sont lus par les Secrétaires qui les ont dressés. 389
Indication par M. Duchatellier de quelques objets antiques qui se trouvent dans le cabinet de M. Aussant, et dissertation sur l'influence qu'eut jadis en Europe la civilisation de l'Inde. . . 389
Considérations par M. de la Borderie sur le rôle de la race bretonne dans l'histoire ancienne et moderne. 390
La ville de Nancy est désignée pour être le siége du XVIIe Congrès scientifique de France. 390
Allocution du Président-général : Appréciation des travaux faits; remercîments 390
Clôture de la XVIe Session du Congrès. 392

SUPPLÉMENT A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 SEPTEMBRE.

Rapport, par M. Léon de la Sicotière, sur quelques collections de tableaux et d'objets d'art à Rennes. 393

VŒUX adoptés dans les séances générales par le Congrès scientifique de France, XVIe Session. 403

Note nécrologique. 405

Pages.

Catalogue des ouvrages offerts à la XVIe Session du Congrès scientifique de France. — Ouvrages publiés par des institutions. 407
Ouvrages publiés par des particuliers 410

Liste des Sociétés savantes, littéraires et artistiques qui ont adhéré ou ont été représentées à la XVIe Session du Congrès. 421

Liste des personnes qui ont adhéré à la même Session. 425

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

Page 230, avant-dernière ligne, au lieu de *blanc ursine*, lisez *branc-ursine*.

— 231, ligne 3, au lieu de *brascica olerascica*, lisez *Brassica oleracea*.

— 235, ligne 7, au lieu de *largeou*, lisez *large ou*.

— 238, ligne 1, au lieu de *bizantine*, lisez *byzantine*.

— 242, au titre de la première planche, au lieu de *grecques*, lisez *grecs*.

— 246, ligne 2 de la note, au lieu de *tétractile*, lisez *tetrastyle*.

— 246, ligne 4 de la note, au lieu de *paudrassium*, lisez *pandrosium*.

— 247, ligne 17, au lieu de *romano-bizantine*, lisez *romano-byzantine*.

— 306, dernière ligne, au lieu de *commune*, lisez *commune*.

— 361. ligne 40, au lieu de *l'heure*, lisez *l'heur*.

— 364, à la fin du second alinéa, ajoutez — *Adopté*.

— 388, ligne 10, au lieu de *Croixanville*, lisez *Croissanville*.

— 401, ligne 17, au lieu de *Rotther-Hamer*, lisez *Rothenamer*.

— 401, ligne 18, au lieu de *grands*, lisez *trois*.

Au titre du deuxième volume, au lieu de *juin*, lisez *novembre*.

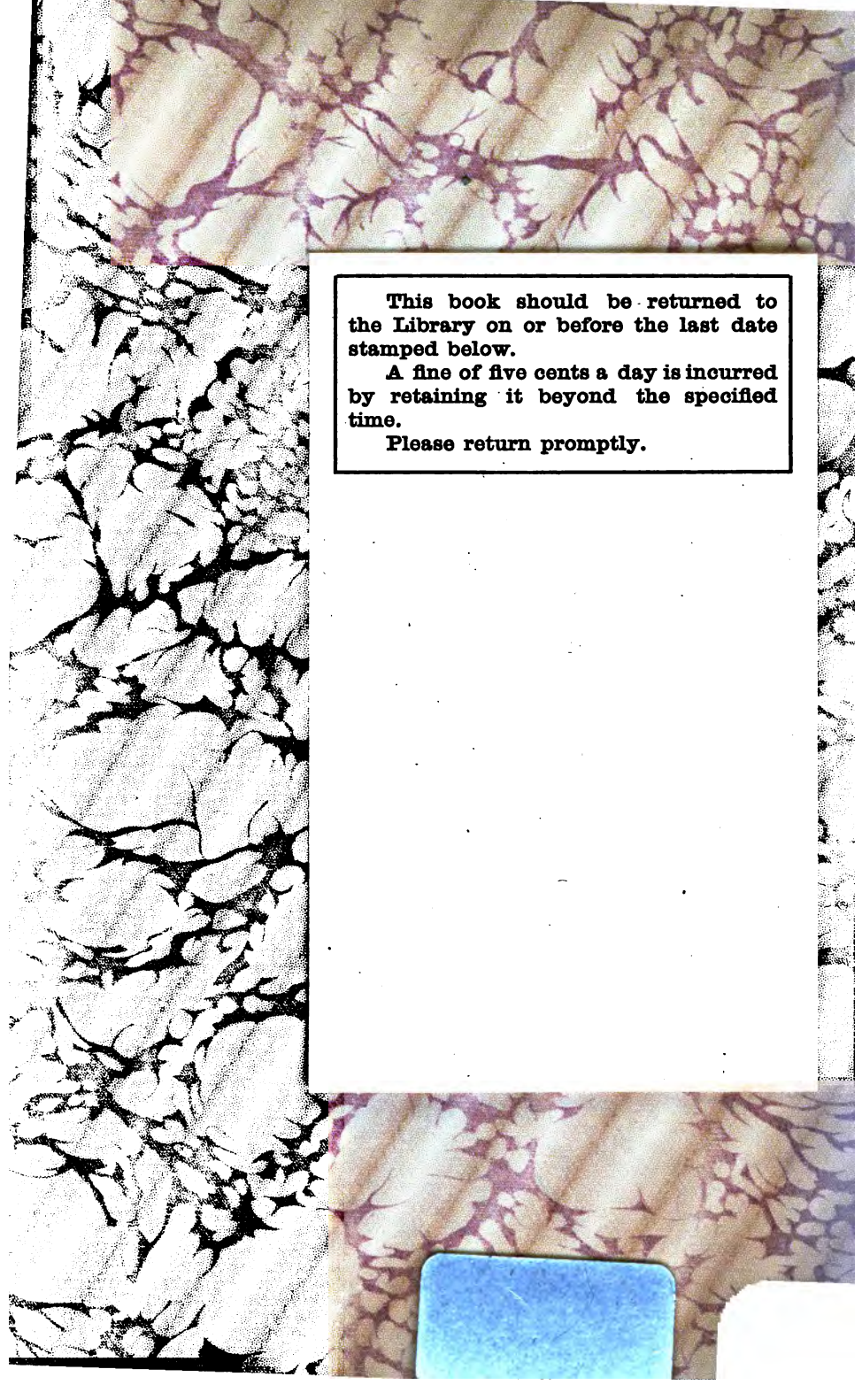

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Widener Library
3 2044 079 350 526